

ERNEST MARTINEAU

ŒUVRES

Textes choisis, présentés,
et annotés par Benoît Malbranque

TOME SECOND



INSTITUT COPPET

ERNEST MARTINEAU

ŒUVRES

*Textes choisis, présentés
et annotés par Benoît Malbranche*

TOME SECOND

Paris, 2023
Institut Coppet

ŒUVRES D'ERNEST MARTINEAU

118. LA PROTECTION AU CANADA (1891).

[*Le Courrier de La Rochelle*, 1^{er} janvier 1891.]

Si nous n'étions pas le peuple léger et frivole que nous sommes, nous nous occuperions un peu moins des faits et gestes de ce triste personnage qui s'appelle Eyraud, et de cette névrosée, de cette hystérique Gabrielle Bompard, pour porter notre attention sur des événements qui ont, pour nous, une importance capitale, je veux parler du mouvement économique de l'Amérique du Nord.

Je disais, dans une de mes lettres, que le Canada était, au point de vue économique, intimement relié aux États-Unis. J'en trouvais la preuve, notamment, dans ce fait historique que le dominion a relevé ses tarifs de douane et s'est fait protectionniste en même temps que les États-Unis.

Cette appréciation est confirmée par un article des plus intéressants sur le Canada, au point de vue économique, publié dans une revue américaine, le *Belford's Magazine*, dans le numéro d'août dernier, par l'attorney général d'Halifax, dans la nouvelle Écosse, M. Longley.

Appréciant le système protecteur, d'une manière générale, M. Longley n'hésite pas à le répudier comme contraire aux intérêts bien entendus de l'humanité.

Comparant le Canada aux États-Unis, il dit que si les États-Unis, grâce à leur population de 62 millions d'habitants et à la liberté du commerce intérieur qui s'opère entre les citoyens des différents États, peut supporter, plus facilement que tout autre peuple, le fardeau de la protection douanière, le Canada est, au contraire, le pays du monde où le poison (c'est ainsi qu'il le nomme) doit produire les maux les plus grands.

Voyez, en effet, la différence entre les deux pays : au point de vue géographique, le Canada est un grand pays comme les États-Unis, mais les centres de production, dans ce dernier pays, sont rapprochés et compacts, tandis qu'au Canada la population est rare et disséminée.

À cet égard, notre publiciste signale cet effet, bizarre et absurde, de la protection au Canada : il est aisé de transporter le charbon de Pennsylvanie dans la nouvelle Angleterre et les États du milieu, qui

sont les principaux centres manufacturiers des États-Unis, mais il est impossible de transporter le charbon de la nouvelle Écosse à l'Ontario, le centre manufacturier le plus important du Canada.

Or, grâce à la protection du charbon du dominion, le législateur oblige l'Ontario à se fournir du charbon de la nouvelle Écosse — ce qui est d'une véritable impossibilité pratique — au lieu de laisser les manufacturiers de l'Ontario acheter leur charbon en Pennsylvanie, qui est le marché naturellement indiqué.

Conséquence : l'Ontario et la plupart des habitants de la province de Québec paient une taxe de 60% par tonne sur le charbon qu'ils consomment, non seulement pour leur usage domestique, mais aussi pour l'usage de leurs manufactures, ce qui est une entrave directe à l'extension de la fabrication.

Tout cela pour la protection du travail national !

D'autre part, si les États-Unis étaient libres, les manufacturiers de la nouvelle Angleterre auraient intérêt à faire venir leur charbon de la nouvelle Écosse et le transport par mer serait à un prix très réduit ; grâce à la protection, ce commerce si naturel et si profitable est entravé et ils sont obligés de s'approvisionner de charbon de Pennsylvanie.

Les deux peuples sont donc lésés dans leurs intérêts et cela sans profit véritable pour personne, mais c'est le Canada qui souffre le plus grand préjudice.

Cependant, M. Longley croit que le Canada ne réformera ses tarifs qu'à la suite des États-Unis ; aussi appelle-t-il de tous ses vœux le retour des États-Unis à un régime libéral.

Cet article était écrit avant les élections qui ont infligé un échec si éclatant aux protectionnistes des États-Unis ; ce que j'en veux dégager, c'est qu'il confirme cette appréciation d'une de mes précédentes lettres, à savoir que les Canadiens réformeront leurs tarifs en même temps que leurs voisins, en sorte que le mouvement libre-échangiste des États-Unis a eu nécessairement son contre-coup au Canada, et que, dans un avenir prochain, ces deux grands marchés de l'Amérique du Nord, jusqu'ici fermés, vont s'ouvrir complètement au commerce du monde.

Que les Européens y songent, la France notamment, et, en France, que nos ports de commerce suivent avec attention ce mouvement économique qui, pour eux, pour leur développement, est d'une importance fondamentale.

119. LA RÉVOLUTION ÉCONOMIQUE AUX ÉTATS-UNIS (1891).

[*Le Courrier de La Rochelle*, 18 janvier 1891.]

Je disais, dans une précédente lettre, que nous avions intérêt, surtout dans nos grands ports de commerce, à suivre, d'un œil attentif, le mouvement économique actuel des États-Unis.

Au moment où on apprend le résultat des dernières élections au Congrès, ce fut un cri de surprise en présence de la défaite éclatante des protectionnistes et, notamment, de l'échec du major Mac-Kinley.

Nos journaux français se félicitèrent de la victoire des démocrates, mais, en même temps, on fit observer que le Sénat étant protectionniste, ainsi que le Président de la République, on ne pourrait, d'ici à quelques années, aboutir à une abrogation des bills Mac-Kinley et à une réduction des tarifs.

On ajouta, d'après certaines interviews, que, jusqu'en l'année 1900, le Sénat des États-Unis demeurerait en majorité protectionniste, en sorte que la législation des tarifs ne serait modifiée qu'à cette date reculée.

L'opinion généralement répandue est donc que, d'ici à neuf ou dix années, il ne faut pas s'attendre à un changement quelconque dans la législation économique des États-Unis.

Ce qui est assez étrange, c'est l'indifférence avec laquelle cette opinion s'est répandue chez nous : nul ne s'est ému à la pensée que — dans un pays démocratique où la souveraineté du peuple est le principe fondamental accepté par tous les partis — un grand parti, le parti républicain protectionniste, pourrait ainsi se mettre en révolte ouverte contre la volonté manifeste de la grande majorité du peuple, et persister dans le maintien d'un système condamné par le suffrage universel.

Ce seize mai économique a laissé la plupart de nos journaux indifférents, et ils ont admis comme une chose toute naturelle, étant donné le système constitutionnel des deux Chambres des États-Unis, la possibilité d'une résistance effective du Sénat à la volonté du peuple américain pendant dix ans.

Si, au lieu de s'occuper exclusivement de Gabrielle Bompard et du procès Fouroux l'opinion publique avait examiné avec une attention plus soutenue la situation politique des États-Unis, on aurait vu qu'heureusement une résistance aussi prolongée de la part du Sénat est tout à fait invraisemblable.

Le Sénat américain est sans doute un élément du pouvoir législatif, comme le Congrès des représentants, mais il y a entre eux, à l'avantage du Congrès, une différence essentielle, c'est que la

Chambre des représentants a, seule, l'initiative des lois de finances : c'est elle qui tient les cordons de la bourse.

Précieux privilège, grâce auquel, en Angleterre, la Chambre des Communes a pu faire capituler la Chambre aristocratique des lords, et opérer, dans ce grand pays, les grandes réformes libérales qui ont abouti à la liberté de la presse, de réunion, à l'établissement du jury, et aussi à la liberté du commerce !

De même, aux États-Unis, le Congrès des représentants saura user de cette arme puissante pour amener le Sénat à se soumettre à la volonté du peuple.

Déjà les journaux américains ont agité la question et la plupart d'entre eux n'hésitent pas à dire que, si le Sénat veut résister, le Congrès devra lui répondre par cet ultimatum : « RÉFORME DU TARIF OU REFUS DU BUDGET. »

On se souvient qu'après les élections d'octobre 1877, le ministère de Broglie ayant essayé de prendre une attitude de résistance et d'engager le maréchal de Mac-Mahon dans la révolte contre la volonté du suffrage universel, les 363 décidèrent qu'ils répondraient à ces menaces par le refus du budget, laissant aux factieux du ministère et du Sénat la responsabilité de cet acte révolutionnaire.

La situation, aux États-Unis, est la même au point de vue économique, et le Congrès a en main l'arme toute puissante qui lui permettra d'amener le Sénat à se soumettre et à capituler.

Pas de budget ou réforme du tarif : à ce cri les factieux du Sénat protectionniste seront obligés de s'incliner, honteux et confus, devant la souveraineté du peuple, et le tarif sera réformé.

120. LE POT ET LE CACHE-POT (1891).

[*Le Courrier de La Rochelle*, 25 janvier 1891.]

C'est en étudiant, chez les autres peuples, le mouvement économique, que nous pourrons, étant intéressé dans la question, nous rendre un compte exact, en France, de la protection et de ses effets.

Le bill Mac-Kinley nous a rendu, à cet effet, un signalé service. Il a fait sortir la masse du peuple de son indifférence, et, en même temps, en présence de la menace des protectionnistes américains, de fermer aux produits européens l'entrée du marché des États-Unis, il a amené les législateurs et les gouvernements à comprendre, enfin, les dangers du système protecteur.

En même temps, l'audace croissante de ces monopoleurs excitait le peuple américain à la lutte, et la presse des États-Unis n'a pas manqué, dans cette occasion, de remplir son devoir patriotique. J'ai

sous les yeux une revue mensuelle américaine, le *Belford's Magazine*, qui occupe une place éminente dans cette lutte, qui est au premier rang pour combattre le bon combat contre l'ennemi.

Cette revue a été fondée il y a deux ans et demi, en mai 1888, et, dans son premier numéro, elle signalait, comme une partie des plus importantes de son programme, la lutte pour la réforme du tarif douanier, pour l'abolition de ce système de soi-disant protection qui, au mépris de tous les principes de la démocratie, a pour but d'enrichir certaines classes privilégiées aux dépens de la masse du peuple.

À l'honneur de cette revue, il faut reconnaître qu'elle a été fidèle à son programme, et qu'elle a vaillamment défendu, en joignant ses efforts à ceux de l'ancien président Cleveland, la cause de la liberté et du droit.

Le talent, plein de verve et d'humour de ses écrivains, a puissamment contribué à faire la lumière et à propager les idées de liberté économique, et si les bills Mac-Kinley, notamment les Tariff Bills, ont mis le comble à la mesure, l'action du journalisme américain, notamment du *Belford's Magazine*, n'en doit pas moins être signalée à raison de son influence grande sur le succès des libre-échangistes aux dernières élections du Congrès.

À raison de l'importance de ce mouvement économique de la grande République américaine du Nord, je ne saurais trop engager ceux de mes concitoyens qui ont quelque connaissance de la langue anglaise à s'abonner à cette revue, ou à une autre feuille libre-échangiste des États-Unis, pour suivre les phases diverses de cette révolution, grosse de conséquences, d'une incalculable portée pour notre avenir économique, à nous autres, peuples européens.

C'est à La Rochelle, en particulier, et, d'une manière générale, dans toutes nos villes de commerce, ainsi que dans tous les centres de production, qu'il est indispensable de savoir à quel moment ce grand marché, d'une richesse prodigieuse, sera ouvert, tout grand, aux produits du monde entier, préparant également l'ouverture du marché du Canada.

Et ce qui sera de nature à frapper les esprits, dans cette vieille Europe continentale qui est encore, à ce point de vue, sous le joug des préjugés du Moyen-âge, c'est que les Américains des États-Unis, comme les anglo-saxons d'Angleterre, vont abattre leurs murailles de douane et rendre l'importation libre, non par philanthropie, non dans un intérêt humanitaire, mais en considération de leur propre intérêt, en vue de l'intérêt, bien entendu, de leur pays.

Ou les élections dernières, au Congrès, n'ont aucun sens, ou bien elles sont l'expression de cette pensée des Américains :

« *No protection* : plus de restrictions d'aucune sorte à l'entrée des produits étrangers. Nous voulons que nos ports soient des ports francs, ouverts aux pavillons et au commerce du monde. Nous estimons que plus il y aura de produits sur notre marché, en abondance, plus nous serons riches, la richesse d'un peuple consistant à posséder le plus possible de produits de toute sorte pour notre consommation.

Donc, plus de barrières protectrices ; vous ne rencontrerez devant vous que la douane fiscale, les droits modérés prélevés en vue du Trésor fédéral pour subvenir aux dépenses communes de l'Union américaine ; mais plus ces barrières systématiquement opposées à l'importation pour faire le vide sur le marché et renchérir les prix des marchés protégés. »

Quelle leçon d'économie politique, leçon de choses plus saisissante et plus éloquente que les écrits et les discours de nos plus grands économistes !

La gloire de ces grands esprits n'en est pas amoindrie, c'est grâce à leurs enseignements que la science a été répandue et vulgarisée en Angleterre et en France, comme aux États-Unis.

La verve et l'humour des journalistes américains a fait beaucoup pour la vulgarisation de ces doctrines ; je recommande, surtout aux lecteurs du *Courrier*, la définition suivante que j'emprunte au *Belford's Magazine* :

« La protection est un pot percé d'un trou au fond. L'argent qu'on y verse passe par le trou et va dans les poches de quelques gros propriétaires et industriels ; plus le trou est grand, plus il y passe d'argent ; le Mac-Kinley a été fait pour agrandir le trou. »

Que pensez-vous de cette définition ?

N'est-ce pas qu'il y a là une description des plus ingénieuses du système restrictif !

Cette comparaison de la protection à un pot à fleurs est pleine de charme, et tout à fait poétique. Cela fait rêver : ce trou principalement, ce fameux trou, avec ses dilatations successives, se présente à l'imagination sous les aspects les plus variés.

Quand on approche l'œil pour regarder au fond, on voit, et c'est ce qui le différencie du pot à fleurs ordinaire, qu'il y a quelque chose par dessous cette vaste poche où s'écoule l'argent et qui se dilate, elle aussi, en même temps que le trou s'agrandit.

Les protectionnistes français n'ont pas trouvé cette description si pittoresque et si exacte de leur système, non plus que les protectionnistes américains.

On peut dire, sans crainte d'un démenti, que tous leurs efforts tendent, au contraire, à ne pas trop approfondir la question, de peur que le public ne voie leur système sous son véritable aspect ; c'est

pour cela que, pour cacher sa face repoussante, ils l'ont masqué sous le nom de *protection*.

Pour continuer et achever la comparaison du *Belford's Magazine*, me sera-t-il permis d'ajouter que si la protection est un pot à fleurs, le nom de *protection* lui sert de cache-pot.

121. LA PROTECTION DU TRAVAIL NATIONAL (1891).

[*Le Courrier de La Rochelle*, 19 mars 1891.]

Comme le philosophe de l'antiquité qui, en réponse à un sophiste niant le mouvement, se mit à marcher devant lui, les protectionnistes peuvent prouver aux plus incrédules, par des faits saisissants, les bienfaisants résultats de leur régime protecteur.

Nous protégeons, nous développons le travail national sous toutes ses formes, peuvent-ils dire, et la preuve, c'est ce qui se passe à Bordeaux et à Marseille.

« Voyez ces usines qui se ferment, ces capitaux gaspillés, ces ouvriers jetés par centaines sur le pavé, réduits avec leurs familles à la mendicité, cela, c'est notre œuvre, œuvre voulue, préméditée ; n'est-ce pas une œuvre de bonne protection du travail national ? »

Le progrès n'est pas un vain mot, il faut le reconnaître, et le néo-protectionnisme, système Méline et C^{ie}, est au protectionnisme d'antan ce que le fusil Lebel est au fusil à piston d'autrefois.

Jadis, les *leaders* de la protection, les grands propriétaires et les gros manufacturiers de la Restauration se contentaient d'écarter du marché intérieur leurs concurrents étrangers ; aujourd'hui, nos protecteurs savent se débarrasser, au besoin, des concurrents de l'intérieur qui les gênent.

Les distillateurs de betteraves du Nord, en face des distillateurs d'alcool de grains du Midi, ont organisé à leur encontre une protection efficace : ils ont frappé à mort leurs concurrents par la taxe protectrice de 3 fr. sur leur matière première, le maïs.

Ces Northmans, se rappelant, par atavisme sans doute, les exploits de leurs ancêtres, les pirates, les écumeurs de la mer, ont organisé le pillage, sous une forme plus savante, des industriels du Midi, grâce à leur fameuse théorie sur les matières premières étrangères.

Ces matières premières — a dit le protecteur patenté du travail national, M. Méline — dont se servent les fabricants d'alcool de grains du Midi, elles sont d'origine étrangère ; la douce betterave, au contraire, matière première de nos distillateurs du Nord, est une plante nationale, due à notre travail national. Il y a donc, à raison de

cette différence d'origine, des motifs suffisants pour protéger nos fabricants d'alcool du Nord.

Et la majorité, docile et crédule, vota la taxe de 3 fr., et le résultat attendu s'est produit : les distillateurs du Midi ont été écrasés.

Mais, admirez la faiblesse de l'intelligence humaine, même chez les plus grands esprits : M. Méline, qui est la logique même, qui ne cesse de reprocher à ses adversaires leur défaut de logique, M. Méline, dis-je, vient de déposer son rapport général sur notre tarif de douanes ; or, dans ce rapport, il conclut à l'entrée en franchise des peaux de laines brutes et des cocons et soies grèges, matières premières non moins étrangères que le maïs.

Pourquoi cette différence de traitement, et comment en un plomb vil l'or pur s'est-il changé ? C'est, nous dit-il, dans l'intérêt de nos industries d'exportation, de nos grandes industries de la laine et de la soie. Mais quoi ! les alcools de maïs ne sont-ils pas aussi des produits destinés à l'exportation ?

Que répondre à cela et comment expliquer, chez ce puissant logicien, une pareille inconséquence ?

Douce et perfide betterave, voilà de tes coups. Oui, on dit que c'est aux charmes de cette sirène que s'est laissé prendre M. Méline ; elle l'a séduit, cette betterave, la *beta vulgaris* des naturalistes, et cela étonne et surprend, s'agissant d'un homme assurément distingué.

C'est pour elle qu'il a sacrifié aux faux dieux ; que, pour la première fois de sa vie, il a été infidèle à sa maîtresse jalouse, la logique !

Oh ! vous êtes bien les amis et les pacificateurs du travail national ; vous êtes de ces pacificateurs dont parle Tacite :

*Ubi solitudinem faciunt, pacem appellant.*¹

Vous avez pacifié Bordeaux et Marseille ! En attendant la pacification de La Rochelle.

122. COMMENT ONT ÉTÉ ÉTABLIS LES BILLS MAC-KINLEY (1891).

[*Le Courrier de La Rochelle*, 29 mars 1891.]

Si les lecteurs du *Courrier de La Rochelle* veulent être édifiés sur les motifs réels des fameux bills Mac-Kinley, je leur recommande la lecture de cette traduction d'un article d'une revue des États-Unis, numéro d'octobre dernier.

¹ Leurs ravages ont fait un désert et ils appellent cela la paix.

Les manufacturiers de l'Est et autres bénéficiaires des hauts tarifs ne font aucun mystère de la position exacte prise par le parti républicain au sujet des lois de protection votées après la dernière campagne électorale.

Ils payèrent, de leur argent, les frais de la campagne, puis, l'élection faite et la victoire obtenue, grâce à leurs contributions pécuniaires, ils vinrent réclamer, avec instance, la « livre de chair », prix du marché convenu, à l'instar des marchés de Shylock. Ils obtinrent leur paiement par le bill Mac-Kinley.

Il n'y a aucun doute sur la quantité ou la qualité de leur compensation. Ce qu'on leur a donné, c'est la portion la plus proche du cœur de la nation, celle qui affecte, de la manière la plus vitale, sa prospérité. Ils l'ont réclamée comme le prix stipulé dans le marché, et il ne s'est rencontré personne dans le Congrès dirigé par le speaker Reed pour mettre en doute la légitimité d'une pareille demande.

Ce qui n'est pas moins certain, c'est la nature de l'avantage sur lequel les monopoleurs avantagés par le tarif ont compté à la suite du marché fait, par eux, avec les chefs du parti républicain.

Leur but a été d'obtenir les taxes votées par le Congrès, de manière à saigner le pays à leur fantaisie, et à s'appuyer sur le Sénat pour leur garantir cette exploitation tant que cette majorité pourrait se maintenir — pendant douze années environ —, sans s'inquiéter de ce que le pays pourrait penser ou dire, à ce sujet, pendant cette période.

Jamais dans l'histoire on n'a eu d'exemple d'un plan plus audacieux et raffiné de vol organisé au sein d'une nation, et jamais un tel projet n'a porté la signature de plus hautes parties contractantes. On y trouve tous les éléments d'une conspiration contre les droits du peuple.

Mais les poètes nous disent que les plans les mieux conçus « des souris et des hommes » échouent souvent, et les bénéficiaires de cette alliance impie pourront s'apercevoir qu'un corps de politiciens aussi inconstants que notre Sénat est un protecteur très insuffisant contre un mouvement national puissant et universel.

Voilà l'origine du mac-kinleyisme des États-Unis : celle du mac-kinleyisme français, au point de vue moral, peut soutenir le parallèle avantageusement.

C'est ainsi que, lors du vote du droit de 3 fr. sur le maïs, ce n'était un secret pour personne que les betteraves du Nord avaient fait marché avec les viticulteurs du Midi, et l'on sait comment un enfant terrible de la viticulture, M. le député Turel, de l'Aude, déclara, dans un mouvement d'humeur, que si l'on ne voulait pas soutenir les

intérêts de la viticulture, tout était rompu, et il ne voterait pas une taxe sur les maïs qui n'intéressent nullement sa région.

Voilà l'exposé des motifs vrai de ces fameuses taxes sur les maïs : la preuve apparaît suffisamment par les ruines que cette législation vient de causer à Bordeaux et à Marseille.

Quels législateurs ! et quel souci des intérêts généraux du pays !

M. Marc Maurel, le très distingué président de la Société d'économie politique de Bordeaux, a exposé, dans un article des plus intéressants de la *Revue économique de Bordeaux*, du mois de mars courant, sous ce titre : « Une conspiration contre la fortune du pays et la santé publique », le plan de nos Mac-Kinley français ; j'en ferai l'analyse dans une prochaine lettre, et on verra que les faux démocrates du parti républicain, en France, ne le cèdent ni en capacité, ni en cynisme, aux leaders du parti républicain des États-Unis.

123. UNE CONSPIRATION CONTRE LA FORTUNE DU PAYS ET LA SANTÉ PUBLIQUE (1891).

[*Le Courrier de La Rochelle*, 9 et 23 avril 1891.]

Tel est le titre du très intéressant travail de M. Marc Maurel dont j'ai parlé dans ma précédente lettre.

M. Maurel, en même temps qu'il est un grand armateur, est également un économiste de premier ordre, en sorte qu'au lieu d'examiner les questions d'affaires par le petit bout de la lorgnette, en se plaçant au point de vue des intérêts de classe, des intérêts immédiats et étroits de chaque branche de la production, il se place au point de vue des intérêts généraux du pays qui se confondent avec ceux du public consommateur.

À ce titre, il signale la coalition immorale des intérêts spéciaux des betteraviers du Nord et des viticulteurs du Midi ; il dénonce ce pacte odieux fait en vue de sacrifier les intérêts généraux du pays à une oligarchie de privilégiés.

« L'enjeu, dit-il, serait d'un milliard, au moins, à prélever sur le peuple français par le mécanisme des tarifs protecteurs.

Comment une majorité de députés, chargés de protéger les intérêts généraux du pays, pourraient-ils ainsi manquer à leur devoir ? Cela s'expliquerait par les habiletés et les intrigues de certains représentants du Nord et du Midi donnant le change à leurs collègues et profitant de leur ignorance pour leur faire voter des lois de pur intérêt privé.

Le pacte aurait pris naissance en 1884, à l'occasion du vote de la loi sur les sucres. Le Nord aurait alors tenu au Midi ce langage :

Donnez-moi le monopole du sucre et de l'alcool, je vous donnerai le monopole de la fourniture du vin commun, en prohibant les raisins secs et les vins étrangers. »

La loi sur les sucres de 1884 a mis à la charge du pays, du pauvre Jacques Bonhomme, au profit de quelques millionnaires privilégiés, les taxes suivantes :

Prime aux sucriers, pour sept ans, à 75 millions environ par an : 525 millions ;

Surenchérissement du sucre, 24 millions et demi par an, pour sept ans : 171 millions et demi ;

Droit de 10 fr. sur la consommation sur 350 millions de kg : 35 millions par an, pour sept ans : 245 millions.

Total : 941 millions et demi.

C'est donc près d'un milliard que coûte, à la France, ce monopole qui profite à peine à quelques centaines de sucriers du Nord.

Quant au Midi, n'a-t-il pas fait un marché de dupe, étant donné le peu de profit à tirer des taxes sur les raisins secs ?

Ajoutez aux primes sur le sucre le monopole de la fabrication de l'alcool pour les betteraviers du Nord, monopole résultant du vote de la taxe de 3 fr. sur les maïs en 1890. La fermeture des distilleries de maïs de Bordeaux et de Marseille prouve que le but n'a pas été manqué, et que le travail NATIONAL a été protégé par les protectionnistes du Parlement par la ruine des distilleries de maïs du Midi.

Que manque-t-il au Nord pour que son triomphe soit complet ? Il lui faut la prohibition des vins étrangers afin d'assurer un débouché à ses alcools irrectifiables de betterave.

Les vins du Midi, généralement faibles en alcool, ont besoin d'être remontés avec une addition d'alcool ; en prohibant les vins d'Espagne, d'Italie, de Hongrie et du Portugal, dont le degré d'alcool est élevé, et qui transformeraient les vins faibles du Midi en vins d'un degré ordinaire, on assurera un débouché aux alcools de betterave.

Vainement on objecte que ces alcools redeviennent toxiques peu de mois après leur rectification, en sorte que leur mélange avec les vins du Midi est de nature à compromettre la santé publique ; qu'importe aux producteurs d'alcools de betterave ! L'essentiel, pour eux, est de trouver un débouché à leurs produits.

Voilà le marché de dupes auquel se sont laissés entraîner les viticulteurs du Midi ; mais le châtiment est proche, car leurs vins, devenus toxiques, privés de l'alcool complémentaire des bons vins d'Espagne et des autres pays, seront délaissés, en sorte que la hausse espérée par eux sera remplacée par l'avalissement des prix.

Qui voudra boire de ces vins qui engourdissent la tête et irritent les organes digestifs ?

Voilà à quelles conséquences vont aboutir ces imprudents de la majorité parlementaire en votant les tarifs restrictifs.

Telle est en substance cette intéressante brochure.

M. Marc Maurel a raison : c'est une véritable conspiration contre la fortune du pays et la santé publique qu'on est en train d'organiser, au profit du Nord, à la déception du Midi ; si la majorité de nos législateurs n'avait pas de parti pris, elle ferait son profit de l'avertissement, si sage, que renferment les quelques pages de cette courte et substantielle brochure.

Malheureusement, il n'est pas pires sourds que ceux qui ne veulent pas entendre, et nous avons bien peur que la majorité actuelle du Parlement ne soit atteinte de cette incurable surdité.

Ma dernière lettre contenant l'analyse de l'excellente brochure de M. Marc Maurel à l'encontre des betteraviers et des sucriers du Nord a provoqué une lettre, en réponse, de la part d'un habitant d'Aigrefeuille, *lecteur assidu du Courrier*, lettre publiée dans le numéro de jeudi 16 avril dernier. Examinons cette réponse avec l'attention qu'elle mérite.

Et d'abord, nous dit-on, « laissons de côté la question des sucres qui ne nous intéresse en rien. » Voilà bien nos protectionnistes, avec leur perpétuel oubli des intérêts généraux, intérêts qui s'identifient avec ceux du public consommateur !

La question des sucres ne nous intéresse en rien ! Le sucre est donc produit pour les fabricants ? Il n'est pas fait, apparemment, pour être consommé !

Ce correspondant doit être, sans doute, un disciple fervent de Raspail pour professer une telle indifférence à l'endroit du sucre ! En admettant qu'il n'aime pas les mets sucrés et qu'il prenne son café à l'orientale, tout le monde ne partage pas son sentiment à l'endroit du sucre, et il y a bien des gens qui estiment qu'ils auraient plus d'intérêt à acheter le sucre 20 centimes la livre, comme en Angleterre, qu'à le payer 60 centimes, comme nous faisons en France, grâce à la protection.

Le sucre est entré dans la consommation publique, de plus en plus, et les pauvres ouvriers, qui ont des enfants ou leur femme malades, ne considèrent pas comme indifférent de payer le sucre trois fois plus cher qu'en Angleterre.

D'autre part, même au point de vue de la production, l'avantage qu'en retirent les Anglais est que, pour toutes les industries, pâtisseries, confiseries, où le sucre est employé comme matière première, la fabrication se fait à bien meilleur marché et leur permet de défier toute concurrence des pays protégés.

Il paraît que le lecteur assidu du *Courrier* ne se doutait pas de cela ; voilà avec quelle largeur de vues et quelle étendue il apprécie les questions économiques. C'est dire qu'il ne s'occupe que de ses intérêts immédiats et que, sans le reconnaître, nous pouvons être certain que c'est un producteur de betteraves.

À ce titre, il reproche à l'honorable M. Maurel de croire que l'industrie des alcools de betterave ne profite qu'aux producteurs de betterave du Nord, ajoutant que cette industrie peut rendre les plus éminents services aux agriculteurs de tous les pays. Suit l'énumération des distilleries de betterave montées par des cultivateurs dans les deux arrondissements de La Rochelle et de Rochefort.

Donc, conclut le correspondant, « il serait bien regrettable de voir SACRIFIER UNE INDUSTRIE qui sauve nos pays de la ruine et qui seule a empêché l'émigration vers l'Amérique. »

Voilà qui est tout à fait admirable, et je me demande si nous sommes dans la tour de Babel.

Sacrifier l'industrie des alcools de betteraves ! Qui donc a demandé ce sacrifice de la part des amis de la liberté ? Est-ce une ironie de la part de ce correspondant, et voudrait-il faire allusion à la fermeture des usines de Bordeaux et de Marseille qui ont été sciemment et volontairement sacrifiées, en effet, par l'établissement de la taxe de 3 fr., aux betteraviers du Nord, à ces descendants des écumeurs de mer et des pirates jaloux de se débarrasser ainsi de leurs concurrents ?

Vous savez, Monsieur, que nous réclamons la liberté pour tous, la place pour tous au soleil ; est-ce là ce que vous appelez le sacrifice de votre branche d'industrie ?

Nous demandons, et je crois que nous nous sommes expliqué assez clairement à ce sujet, que la liberté du travail ne soit pas un vain mot, et qu'il n'y ait, dans ce pays, que des citoyens libres et responsables, À LEURS RISQUES ET PÉRIL, de leurs affaires.

Le *Courrier de La Rochelle*, c'est son titre d'honneur, est un journal qui défend les droits et les intérêts de la démocratie et de la République.

Or, que le correspondant d'Aigrefeuille le sache bien, le système de la soi-disant protection est un retour à l'Ancien régime, retour demandé par le marquis de Dampierre et autres grands seigneurs de l'aristocratie qui dirigent la Société des agriculteurs de France.

C'est un rétablissement de la dîme, un système de spoliation et de pillage organisé qui ne peut profiter qu'aux grands, aux très grands propriétaires, et qui ne peut qu'appauvrir et ruiner en appauvrissant et ruinant leur clientèle : les fermiers, les petits propriétaires-cultivateurs et les laboureurs de nos campagnes.

124. UN DISCOURS DU PRÉSIDENT HARRISSON (1891).

[*Le Courrier de La Rochelle*, 30 avril 1891.]

Le Président des États-Unis Harrisson, parlant dans une réunion publique dimanche dernier, 19 avril, à Galveston, s'est exprimé ainsi :

« Nous sommes assez grands, assez riches, pour pouvoir aller plus loin que nos hommes d'État d'autrefois dans la conception de nos droits et de nos espérances.

Si vous êtes contents de voir les nations de l'Europe absorber presque entièrement le commerce de l'Amérique du Sud, moi je ne le suis pas, car ce commerce nous revient naturellement à cause de notre voisinage et de la sympathie qui unit toutes les nations de notre hémisphère où il n'y a pas de rois. »

M. Harrisson a ajouté que le traité de commerce avec le Brésil serait suivi, probablement, de la conclusion de traités semblables avec les États de l'Amérique centrale et les autres États de l'Amérique du Sud.

Ce discours est significatif ; il indique, chez le président Harrisson, l'intention de rentrer en grâce auprès de l'opinion publique après l'échec des protectionnistes aux élections du Congrès d'octobre dernier.

Le secrétaire d'État Blaine, moins aveuglé que ses amis sur l'état de l'opinion aux États-Unis, à la suite du vote des bills Mac-Kinley, prévoyait la défaite de son parti aux élections, et il avait audacieusement critiqué les bills, pour y échapper, soutenant que c'était uniquement pour satisfaire un syndicat de gros manufacturiers que le major Mac-Kinley avait fait voter son système de prohibitions douanières, et qu'il importait de se placer sur le terrain de la réciprocité vis-à-vis des nations étrangères, notamment des peuples des divers États de l'Amérique.

C'est cette politique que le président Harrisson, qui l'avait tout d'abord répudiée, a fini par adopter, et nous en trouvons la preuve manifeste dans son discours de dimanche dernier.

On le voit, c'est toujours l'ancien projet de séparer les intérêts des Amériques de ceux des peuples européens, en reprenant la fa-

meuse doctrine du président Monroe, projet inventé par le secrétaire d'État Blaine, qui est repris, après avoir échoué une première fois, par le gouvernement protectionniste des États-Unis.

Tout d'abord, on s'était bercé de cette chimère, de la part de ces hommes de proie, d'amener les autres États de l'Amérique centrale et de l'Amérique du Sud à accepter, volontairement, le monopole des produits des États-Unis, en renonçant à acheter les produits manufacturés ou autres des États européens.

À cet effet, un congrès avait été réuni à Washington, au mois de novembre dernier, et les représentants des États américains avaient été promenés, en chemin de fer, dans toutes les parties de l'immense territoire des États-Unis pour en admirer les richesses.

Mais les représentants les plus éclairés des puissances américaines, notamment du Brésil, avaient protesté contre cette audacieuse et cynique proposition, et l'un d'eux jeta à la face du secrétaire d'État Blaine cette foudroyante apostrophe :

Ah ! ça, est-ce que vous nous prenez pour des imbéciles ?

Comment expliquer, en effet, ce monstrueux projet, qui n'eût pas été autre chose que l'établissement d'un système colonial — SANS COUP FÉRIR — consistant à amener des nations à accepter spontanément de se fournir, exclusivement, des produits d'un peuple, en renonçant à s'approvisionner sur les autres marchés ?

De là l'échec de ce singulier Zollverein américain ; cette chimère évanouie, nos protectionnistes des États-Unis, avec la souplesse qui les caractérise, viennent de se retourner et de reprendre, sous une autre forme, sous la forme des traités de réciprocité, le projet d'union douanière des Amériques.

Un premier traité de commerce a été conclu avec le Brésil, il a été mis en vigueur au premier avril dernier, et le président Harrison a signalé les projets en préparation : de nouveaux traités avec les autres États américains, dans le but, non dissimulé, de chasser les produits européens du marché des Amériques, notamment de l'Amérique du Sud.

Voilà l'Europe avertie, la France en particulier ; malheur à nous, à notre commerce, si, subissant le joug de nos protectionnistes, nous laissons établir ces tarifs soi-disant protecteurs qui vont être des tarifs d'isolement, une muraille de Chine véritable.

Pendant que nos représentants aveuglés renoncent au régime des traités de commerce, le gouvernement des États-Unis s'empresse d'adopter ce régime, et, d'autre part, les peuples de l'Europe centrale, Autriche-Hongrie, Allemagne, Suisse, Belgique, auxquels s'adjoignent l'Espagne et le Portugal, ainsi que la Hollande, vont établir une Union douanière pour répondre à nos projets restrictifs.

Rejetés du marché des Amériques et du marché de l'Europe, que nous restera-t-il ? et que faut-il penser des hommes d'État qui préparent à notre marine et à nos ports de commerce, en même temps qu'à toutes nos industries d'exportation, un pareil avenir ?

125. DROITS COMPENSATEURS (1891).

[*Le Courrier de La Rochelle*, 10 mai 1891.]

La discussion générale sur le projet de tarif des douanes vient de s'ouvrir à la Chambre des députés, et c'est un député du Loiret, M. Viger, qui a pris la parole, le premier, au nom des protectionnistes, pour répondre au beau discours de l'honorable M. Lockroy.

Dans un exposé magistral, l'éminent député de Paris a fait l'historique du mouvement protectionniste actuel : il a montré les adversaires de la République, la droite royaliste en tête, exploitant les souffrances que la crise du phylloxéra et deux ou trois années consécutives de mauvaises récoltes avaient occasionné dans le pays pour faire la réaction économique et se faire un tremplin de cette question à l'effet de conquérir la majorité au Parlement.

C'est M. Estancelin, l'un des membres de la droite royaliste qui, de concert avec son compatriote et allié royaliste, le Normand Pouyer-Quertier, a mené la campagne, et la Société des prétendus agriculteurs de France, dont la plupart sont de grands propriétaires qui, en fait d'agriculture, ne connaissent que les rentes que paient leurs fermiers, ont aidé, à l'aide de distribution d'écrits, de brochures de toute sorte, et surtout par la formation de syndicats agricoles, au développement du mouvement qui rappelle le beau temps de la Restauration.

À cela, M. Viger, qui est un habile homme, comme tous les protectionnistes de marque, s'est bien gardé, et pour cause, de faire la moindre réponse ; il a imité de Conrart le silence prudent et, respectant cette page d'histoire, s'est empressé de la tourner.

M. Viger, d'ailleurs, n'a pas ce qu'il appelle le fétichisme des principes ; chose merveilleuse, il n'est ni pour la liberté, ni pour la restriction : « Je ne suis ni libre-échangiste, ni protectionniste, nous dit-il, je suis nationaliste. »

Le nationalisme : voilà une nouvelle formule en *isme* qui vient s'ajouter au vocabulaire du protectionnisme, et qui rime avec compensationnisme.

Car le nationalisme de M. Viger, c'est le système des droits compensateurs : « L'agriculture et l'industrie, dit-il, ont besoin de droits

équitablement compensateurs : ils leur sont nécessaires pour vivre en travaillant. »

Fort bien, mais qu'est-ce que cette compensation ?

C'est, nous dit-on, l'équilibre entre les prix de revient de la production agricole et industrielle dans notre pays et les prix de revient des pays étrangers, tels les États-Unis et l'Inde, qui sont beaucoup moins élevés que les nôtres. Si nous équilibrons les charges, nous permettrons ainsi à nos producteurs agricoles et industriels de lutter avec leurs concurrents à armes égales.

Voilà l'argument, je ne l'ai pas affaibli, je l'ai reproduit tel que nos adversaires le formulent.

Examinons sa valeur : grâce à cette compensation, nous dit-on, l'étranger paiera le droit protecteur, et nous aurons la satisfaction de faire supporter aux étrangers une part de nos impôts.

L'étranger paiera le droit : ça, est-ce qu'on veut se moquer de nous ?

C'est M. Viger qui ose parler ainsi, M. Viger le rapporteur de la loi sur les maïs qui, dans la séance du 2 juin 1890, disait à la Chambre : « On prétend que la protection ne sert à rien ; voyez-en les effets ; depuis les droits sur les alcools IL N'EN ENTRE PLUS, OU, DU MOINS, IL N'ENTRE QU'UNE QUANTITÉ INFINITÉSIMALE. »

Voilà un tarif qui est fait POUR EMPÊCHER D'ENTRER : il empêche d'entrer presque tout, puisqu'il n'entre qu'une quantité infinitésimale, et c'est l'étranger, chassé du marché, qui porte la charge des droits protecteurs !!!

Est-ce qu'on nous prend pour des imbéciles ? comme disait naguère le représentant du Brésil au secrétaire d'État des États-Unis, Blaine : vous savez bien que c'est pour vos protégés, vos favoris, que vous établissez vos droits protecteurs ; vous chassez, par exemple, les blés étrangers, pour amener la disette de l'offre et produire ainsi la hausse des prix.

Ce n'est donc pas à la frontière qu'il faut regarder, puisque vous la fermez complètement ou ne laissez entrer, comme vous dites, QU'UNE QUANTITÉ INFINITÉSIMALE. Ce n'est pas à la frontière, dis-je, qu'il faut regarder, mais sur le marché où se vendent les produits protégés.

Là, quand le public consommateur achète 25 francs au lieu de 20 fr., prix des marchés libres, le sac de blé protégé, ces cinq francs de renchérissement sont apparemment à la charge de l'acheteur, du consommateur.

Eh bien, cet acheteur, ce consommateur, c'est un Français comme vous, qui paie comme vous de lourds impôts, qui est un agriculteur peut-être, mais qui ne vend pas de blé, parce qu'il produit

autre chose, et qui supporte les frais de cette prétendue compensation.

Quant à cette quantité infinitésimale qui passe par-dessus la barrière protectrice, certes, elle paie le droit à l'entrée et le produit du droit profite au Trésor public, mais n'est-il pas clair comme le jour que l'importateur étranger ne fait que l'avance du droit, et s'en fait rembourser par l'acheteur, par le consommateur français ?

On sait bien ce qui se passe à l'octroi des villes, et que ce n'est pas l'introducteur du produit qui supporte définitivement le droit d'entrée, qu'il le met, comme cela est juste d'ailleurs, à la charge de l'acheteur sous forme de supplément de prix.

C'est exactement ce qui se passe à la douane, puisque, *pour les produits qui entrent*, la douane est un octroi national.

Voilà comment c'est l'étranger qui supporte les charges de cette compensation.

Finalement, qu'est-ce que votre compensation ? Un système par lequel vos protégés, vos favoris, sous prétexte qu'ils sont accablés d'impôts, se déchargent desdits impôts sur la masse du public français qui paie également des impôts, en sorte que, grâce à cette combinaison ingénieuse, Jacques Bonhomme, le bon peuple, paie tout à la fois ses impôts ... et les vôtres.

Voilà la justice de MM. Viger et Méline : voilà ce qu'ils appellent une répartition ÉQUITABLE des charges publiques et une protection raisonnable du travail national !!!

126. EFFETS DE LA PROTECTION (1891).

[*Le Courrier de La Rochelle*, 14 juin 1891.]

S'il y a encore des naïfs pour s'imaginer que ce sont les étrangers qui paient les frais des taxes protectrices, il faut avouer qu'ils ont l'illusion tenace et que ce sont des aveugles volontaires, fermant les yeux à tout ce qui se passe à la Chambre des députés.

Par exemple, pour les viandes abattues, on connaît l'amendement de M. de Villebois-Mareuil, amendement voté par la majorité de la Chambre.

Au cours de la discussion, le ministre de l'agriculture, M. Develle, ayant déclaré que le vote dudit amendement — exigeant que les viandes fraîches de mouton importées soient découpées par quartiers, avec la fressure adhérente — équivalait à une prohibition complète, la majorité, d'accord avec la Commission des douanes, n'en a pas moins adopté la proposition, sur cette observation, évi-

demment décisive, que les fermiers français doubleront ou tripleront leur élevage de moutons pour faire face à la consommation.

Ainsi, voilà qui est clair : ces messieurs, les grands propriétaires et industriels, n'ont qu'une pensée dominante, tout à fait dominante, c'est d'exclure du marché français les produits agricoles ou industriels du dehors, pour ne pas payer tribut à l'étranger, selon la formule consacrée ; ils entendent que la France se suffise à elle-même, et ils nous le font suffisamment voir par le vote de l'amendement Villebois-Mareuil.

Donc, nous voilà voués au mouton national, c'est entendu ; mais alors, pourquoi nous dit-on, de la part de ces messieurs de la majorité protectionniste, que c'est l'étranger qui doit payer les frais de la protection ?

En vérité, on se moque de nous assez impudemment, et ces Messieurs ont besoin que nous leur adressions, de temps en temps, la même observation que faisait, naguère, le délégué du Brésil au protectionniste Blaine, le Secrétaire d'État des États-Unis :

« Vous nous prenez sans doute pour des imbéciles ! »

Comment ! vous barrez l'entrée du marché aux produits étrangers, grâce à vos tarifs protecteurs, et vous avez le front de nous dire, ensuite, que c'est l'étranger qui paiera les frais de la protection ?

Vous avouez que c'est contre la concurrence étrangère que sont dirigés vos tarifs protecteurs, parce que cette concurrence fait tort à la vente des produits similaires nationaux en abaissant les prix de vente par suite de l'abondance des produits sur le marché, et vous attirez sans cesse notre attention vers la frontière pour nous empêcher de voir le renchérissement voulu et cherché sur le marché où se vendent les produits favorisés, aux dépens de la masse du public consommateur français ?

Si vous n'êtes pas des charlatans, quels hommes êtes-vous donc et que faut-il penser de cette déclaration de votre *leader*, M. Méline, affirmant, dans son discours du 12 mai dernier, que le but et le résultat de la protection *est d'abaisser constamment la valeur des produits, loin d'amener le renchérissement !!*

Voilà ce qu'ose affirmer cet étonnant rapporteur général, le même qui a écrit, dans le livre de *la Révolution économique*, que l'impôt protecteur a été établi *pour le producteur national*, et qui, dans ce même discours du 12 mai, ajoute « qu'il n'est pas partisan de droits trop élevés parce qu'ils ne peuvent que surexciter la production et créer, souvent, un état de choses qui ne vaut pas mieux *que celui qui résulte de l'insuffisance des tarifs.* »

Cette escobarderie, traduite en français clair et précis, signifie ceci : quand la prohibition est complète, la production intérieure est

tellement surexcitée que l'abondance se refait sous l'influence de la concurrence intérieure, en sorte qu'elle annihile l'effet des tarifs de protection.

Pour que le producteur soit protégé, il faut qu'il vende *plus cher* que sous le régime de la concurrence ; il est donc important de ne pas surexciter trop la concurrence à l'intérieur afin que la cherté des prix, qui ne peut provenir que de la diminution de la quantité des produits, se maintienne au profit des protégés.

Voilà la déclaration formelle de M. Méline, dont il nous autorise à prendre acte ; eh bien, nous en prenons acte, et nous lui rejetons sa déclaration pour l'en écraser, pour lui crier qu'il n'est qu'un sophiste qui ne prend même pas la précaution de dissimuler ses contradictions, puisque c'est dans le même discours qu'il soutient à la fois cette monstrueuse duplicité : d'une part, le but de la protection est d'abaisser constamment le prix des produits ; d'autre part, il faut prendre garde de ne pas mettre des droits trop élevés, pour maintenir la cherté artificielle du prix et les empêcher de s'abaisser au taux des prix naturels de la libre concurrence !!

Ah ! ce n'est pas sans un sentiment d'humiliation profonde que nous relevons ces contradictions ; nous plaignons notre pays d'être sous le joug d'un tel sophiste, et nous nous demandons si ce n'est pas la décadence intellectuelle, en même temps que la décadence et la diminution de notre richesse matérielle, qui nous menace.

Prenons-y garde, nous qu'on appelle les Athéniens modernes ; prenons-garde, si nous écoutons ces sophistes, prenons garde de devenir des Bédiens !

127. LA PROTECTION, C'EST LA DISETTE ORGANISÉE (1891).

[*Le Courrier de La Rochelle*, 21 juin 1891.]

Quand les protectionnistes se querellent entre eux, les amis de la liberté n'ont qu'à les laisser faire, ils se chargeront bien, à eux seuls, de démolir leur cher système.

Ces jours derniers, par exemple, il s'est élevé querelle entre ces Messieurs de la Chambre des députés ; il s'agissait des cocons et des soies grèges, et les représentants des sériciculteurs et des filateurs se plaignaient amèrement d'avoir été oubliés, par la Commission des douanes, dans la distribution des faveurs et bénéfices de la protection.

Donnez-nous, disaient-ils, notre part de pillage ; pourquoi tout aux uns et rien aux autres ? Puisque vous êtes en train de protéger les producteurs, pourquoi nous refusez-vous notre part et portion ?

C'était assez naturel, n'est-ce pas, cette requête, et, puisqu'on parle sans cesse d'égalité dans la protection, les filateurs de soie et sériciculteurs avaient qualité pour se plaindre.

Les orateurs qui ont porté la parole en leur nom à la Chambre, MM. Fougère et Jamais, tout protectionnistes qu'ils sont, ont été bien durs pour leur système ; ce sont des enfants terribles qui ont porté à la doctrine protectionniste de ces coups dont on ne se relève pas.

Écoutez, par exemple, le langage de M. Jamais : « On objecte que la France ne produit pas une quantité suffisante de cocons et soies grêges, pour les besoins de notre consommation. Je répondrais que si, pour tous les produits que nous ne produisons pas en quantité suffisante pour les besoins de notre consommation... » — Ici nous trouvons à l'*Officiel* une interruption du rapporteur, M. Jonnard, et l'orateur n'a pas achevé sa phrase ; mais il est facile d'en dégager le sens et la portée, notamment en citant cet autre passage :

« Nous ne produisons pas assez de laine et, cependant, vous avez frappé la laine peignée ; nous ne produisons pas assez de lin pour notre consommation et, cependant, on frappe le lin ; de même pour le chanvre et les filés de coton et de jute. »

M. Jamais a ajouté : « Je ne veux pas insister davantage sur ce point » ; était-ce prudence de sa part ? assurément, et M. Jamais protectionniste s'est souvenu sans doute à ce moment du mot fameux :

« Glissez, mortels, n'appuyez pas ».

En effet, s'il avait insisté, il aurait pu compléter l'énumération en disant : nous ne produisons pas assez de blé pour notre consommation, et vous avez taxé le blé ; de même pour la viande, et vous taxez la viande ; de même pour le vin, et vous allez taxer le vin ; et, son énumération achevée, M. Jamais aurait terminé sa phrase interrompue en disant :

« Si, pour tous les produits que nous ne produisons pas en quantité suffisante pour les besoins de notre consommation, on devait ne pas établir de droits protecteurs, *on n'en établirait aucun.* »

Quel aveu ! quelle écrasante et cruelle déclaration ! Si nous n'étions pas un peuple léger et frivole comme nous sommes, une telle parole suffirait pour nous guérir à jamais de ce fléau de la protection.

Le but de la protection, en effet, M. Jamais le protectionniste, M. Jamais va nous le faire connaître : « Le but de la protection est de protéger la production française en empêchant les cours de s'abaisser sous le poids de la concurrence étrangère. »

Or, comment la concurrence étrangère abaisse-t-elle les cours ? Parce qu'elle amène sur le marché national l'abondance et que l'abondance amène à sa suite le bon marché.

L'abondance, voilà l'ennemi pour les protectionnistes, et le tarif protecteur est la barrière qui repousse le flot des produits envahisseurs.

Donc, c'est ce que nous avons toujours dit, nous autres libre-échangistes, la protection, c'est la disette organisée ; dans un pays protégé, il y a moins de blé, de pain, de viande, de vin, de soie, de coton, de fer, de houille, etc., que dans un pays libre.

Nous ne produisons pas assez pour les besoins de notre consommation, et c'est précisément dans ce cas que la protection intervient dans le but de renchérir le prix des produits protégés en les raréfiant sur le marché.

Quel aveu, dans la bouche d'un protectionniste, et quel aveuglement aussi de la part d'un député aussi intelligent que l'honorable député du Gard !

Comment, M. Jamais, vous déclarez — et c'est la vérité — que nous ne produisons pas assez de lin, chanvre, fils de coton et de jute, etc., pour les besoins de notre consommation ; vous ajoutez, et c'est encore vrai, que la protection a pour but d'empêcher les cours de s'abaisser sous l'influence de la concurrence étrangère : vous ne pouvez pas ne pas reconnaître que l'action de la concurrence étrangère consiste à abaisser les cours, par suite de l'abondance qu'elle amène sur le marché, et vous vous déclarez partisan d'un tel système de disette organisée ?

Vous avez donc bien peur de l'abondance ?

Vous êtes donc bien aveugle que vous ne voyez pas que la richesse d'un peuple consiste essentiellement dans l'abondance des produits de toute sorte !

Comment pouvez-vous croire à l'efficacité d'un régime sous lequel, de votre propre aveu, il y a en France moins de blé, de pain, de viande, de vin, de fer, de houille, de tissus de lin, laine, coton, etc. que sous le régime de la liberté ?

Lecteurs, retenez cet aveu de nos protectionnistes : « La protection, c'est la disette organisée. »

128. LA LOGIQUE DE M. MÉLINE (1891).

[*Le Courrier de La Rochelle*, 16 juillet 1891.]

Je n'ai pas besoin d'insister pour faire comprendre aux lecteurs du *Courrier de La Rochelle*, en général, et à ceux qui habitent La Rochelle, en particulier, l'intérêt qu'ils ont à suivre attentivement la discussion qui a lieu, en ce moment, à la Chambre sur le tarif des douanes.

Ce sont les intérêts du pays tout entier qui sont en jeu dans ce grand débat, et si tout le monde est intéressé à la liberté du commerce, les Rochelais, qui ont les yeux tournés vers leur port de La Pallice, ont un intérêt de premier ordre à ce que les produits de toutes les nations puissent avoir un libre accès dans les ports français.

Il importe donc qu'ils se rendent bien compte des arguments mis en avant par les protectionnistes, leurs pires ennemis, afin de les combattre et de les réduire à néant.

Heureusement, ces sophistes se chargent de se réfuter, et leurs contradictions nous dispensent de les combattre ; ils se combattent eux-mêmes et détruisent, de leurs propres mains, leur système.

Écoutez, par exemple, leur *leader* incontestable, le rapporteur général de la Commission des douanes, M. Méline lui-même.

Dans son discours du 11 mai dernier, en réponse à M. Léon Say, il disait que la liberté du commerce aboutirait à la ruine du pays en tarissant toutes les sources de la production nationale ; le travail national, d'après lui, ne peut atteindre son maximum de développement que sous le régime protecteur, parce que la concurrence étrangère est l'ennemi qui amène le chômage et l'appauvrissement du pays.

Voilà ce que disait M. Méline il y a deux mois à peine, et voici maintenant les paroles qu'il a prononcées dans la séance du 2 juillet dernier :

« Nos adversaires, les libres-échangistes, redoutent le débordement du protectionnisme dans le pays ; dans la Commission des douanes, nous cherchons à le canaliser ; si vous voulez l'arrêter, vous ne ferez que le rendre plus puissant et vous l'aurez voulu.

COMME JE NE LE VEUX PAS PLUS QUE VOUS, COMME JE LE VEUX MÊME MOINS QUE VOUS, je vous conjure de donner à toutes les branches de la production nationale la protection équitable qu'elles méritent ».

Je m'expliquerai, prochainement, sur cette prétendue protection accordée à toutes les branches de la production nationale ; ce qui est tout à fait extraordinaire, c'est d'entendre un orateur qui nous vantait tant, naguère, les bienfaits de son système protectionniste, venir nous parler, maintenant, de son désir de mettre un frein au débordement du protectionnisme !!

Si vous y comprenez quelque chose, j'avoue franchement que, pour ma part, je n'y comprends absolument rien ; le dieu du protectionnisme est un sphinx dont les paroles sont autant d'énigmes, et si ses fidèles, pour lesquels il n'a pas de secret, connaissent le sens de ces paroles contradictoires, nous les prions, humblement, de venir à

notre aide et de nous traduire, en une langue intelligible, les paroles de l'oracle de la restriction et du pillage organisé.

129. LA DÉCADENCE DE NOTRE COMMERCE EXTÉRIEUR (1891).

[*Le Courrier de La Rochelle*, 22 novembre 1891.]

Le *Petit Journal* a publié dimanche dernier, sous la signature de Thomas Grimm, un article sur la situation de notre commerce extérieur, et sur la nécessité de le développer le plus possible.

« Nos exportateurs, nous dit-on, ont à lutter contre une concurrence acharnée des Anglais, Belges, Allemands ou Suisses, lesquels, appuyés fortement par leurs consuls, arrivent à nous ravir constamment des marchés où, il y a quinze ans, personne n'aurait songé à donner ses commandes autre part qu'en France. »

Et Thomas Grimm s'empresse d'accuser notre personnel consulaire, lui reprochant d'avoir causé ainsi un mal très grand à notre commerce extérieur.

« Il faut espérer, dit-il, que la réforme du recrutement de nos consuls, qui est à l'étude, remédiera au mal. »

Mais, avant de se plaindre de l'incapacité de notre personnel consulaire, Thomas Grimm, le protectionniste Thomas Grimm ne ferait pas mal de faire son examen de conscience, et de se demander s'il ne porte pas, à cet égard, une lourde responsabilité, lui qui a mené, dans le *Petit Journal*, une campagne si ardente en faveur du protectionnisme qui n'aboutit à rien moins qu'à l'isolement des peuples et à l'anéantissement de tout commerce international.

Thomas Grimm nous dit aujourd'hui : « S'il peut être utile d'encourager, par des mesures de protection, la production nationale, il est indispensable, maintenant, de pousser à notre expansion commerciale hors de France et de favoriser, par tous les moyens possibles, la vente aux étrangers de nos produits agricoles et industriels. »

On croirait rêver en entendant débiter de telles absurdités ; avant de taxer nos consuls d'incapacité, c'est à lui-même et à ses alliés, les protectionnistes du Parlement, que Grimm devrait adresser un pareil reproche.

Vous voulez des débouchés, dites-vous ; vous voulez arriver à vendre, au-dehors, les produits français.

Mais, s'il est bon, pour la France, d'organiser des taxes de protection et de repousser la concurrence des produits étrangers, de quel front osez-vous proposer, aux autres peuples, d'accueillir la libre concurrence des produits français ?

Prenez-vous donc les autres pour des imbéciles ?

Vous leur donnez l'exemple de la fermeture des frontières ; vous dites, tous les jours, dans vos journaux, qu'un peuple se ruine en laissant entrer les produits du dehors, en payant tribut à l'étranger, et vous voulez que les autres peuples ouvrent leurs marchés aux produits français, à ces produits dont l'invasion va leur faire payer des tributs ruineux ?

Protection et débouchés : je me demande quel est l'état d'esprit de ces théoriciens de la protection, et quel vent de folie a soufflé sur eux !

La protection : mais elle ferme, par un double motif, les marchés étrangers.

D'abord, elle provoque des représailles : Thomas Grimm ignore-t-il donc que l'Espagne, menacée de voir le marché de la France fermé à l'exportation de ses vins, a établi, au mois de janvier dernier, des tarifs de prohibition à l'encontre de nos produits agricoles ; que la Belgique, la Suède, la Roumanie, ont doublé ou triplé leurs taxes de douane sur nos vins et eaux-de-vie ; que d'autres pays attendent, pour chasser à leur tour nos produits, le vote définitif, par le Sénat, des tarifs protecteurs votés déjà par la Chambre des députés ?

Mais ce n'est pas tout : indépendamment de cette guerre de tarifs, même sur les marchés qui nous resteront ouverts, notre exportation diminuera de plus en plus, par suite de l'impossibilité de lutter avec les concurrents étrangers.

Thomas Grimm devrait bien comprendre cela, lui qui constate, avec amertume, la décadence croissante de notre commerce extérieur depuis plusieurs années.

Depuis 1883, nous avons orienté notre politique économique du côté de la protection ; or, protection, c'est renchérissement : nous avons systématiquement renchéri la plupart des matières premières et des objets d'alimentation.

La conséquence forcée est la cherté des prix de vente, en sorte qu'à l'étranger nos concurrents des pays libres, payant moins cher leurs matières premières, ont pu naturellement vendre à meilleur marché et nous enlever ainsi, peu à peu, nos commandes et notre clientèle.

Voilà les beaux résultats de la politique protectionniste : la protection, sur les marchés étrangers, c'est une prime accordée à la concurrence étrangère aux dépens de nos nationaux.

Voilà l'œuvre de ces hommes néfastes qui, depuis plusieurs années, poussés par des motifs égoïstes, ou par une ignorance sans exemple des données les plus élémentaires de l'économie politique, appauvrissent ce pays et le poussent à sa ruine en lui fermant, de

plus en plus, les marchés étrangers, en même temps qu'ils appauvrissent et ruinent la puissance de consommation à l'intérieur.

Il est grand temps que les ports de commerce, intéressés au premier chef dans la question, se réveillent de leur engourdissement inexplicable et, pour prévenir une ruine infaillible, organisent enfin, contre cette coalition qui veut exploiter le pays au profit d'une oligarchie, la coalition des intérêts généraux du pays.

130. À PROPOS DU DISCOURS
DE M. CHALLEMEL-LACOUR (1891).

[*Le Courrier de La Rochelle*, 10 décembre 1891.]

M. Abel Peyrouton, de l'*Estafette*, n'est pas content de M. Challemel-Lacour : l'éminent orateur a eu le tort grave de défendre, au Sénat, la liberté du commerce ; aussi, l'écrivain protectionniste lui dit nettement son fait.

« D'abord, n'était-ce pas une ironie étrange de voir ce républicain défendre, après vingt ans de République, l'œuvre économique de l'Empire ? »

Passons sur ce grief ridicule.

« Mais, en vérité, M. Challemel-Lacour parlait plus en théoricien, en philosophe, qu'en politique tenant compte des faits et en déduisant les conséquences rigoureuses. »

Voilà qui, certes, est un crime impardonnable : « parler en théoricien, en philosophe », quelle aberration.

Il paraît que lorsque M. Peyrouton parle, il ne fait pas de théorie : loin de la théorie et de la philosophie.

Mais la philosophie, c'est la sagesse, et si les politiciens doivent se garder de la sagesse et de la raison, alors il n'est pas surprenant qu'un vent de folie souffle si souvent sur le monde parlementaire.

Les politiciens doivent être singulièrement flattés du rôle que veut leur faire jouer M. Peyrouton.

« Les esprits les plus nobles ont la vision de Tarente mais, hélas ! elle est dans les nuages inaccessibles et nous sommes dans la misère des réalités terrestres. »

Si nous essayons, à travers cette pompe et ces boursoufflures de langage, de dégager la pensée, la théorie de l'écrivain protectionniste, il veut dire, sans doute, que la liberté du commerce est un bien auquel il ne faut pas songer, quelque précieux qu'il puisse être, à raison des nécessités de la situation actuelle.

Quelles sont ces nécessités ? « C'est que les traités de 1860 sont devenus, pour la France, une duperie ruineuse. Aux États-Unis, en

Norvège, en Russie, en Espagne, en Allemagne, en Suisse, les gouvernements dressent contre les produits étrangers les barrières de la protection. »

Voilà, d'après M. Peyrouton, répétant les paroles de M. le rapporteur général Dauphin, les raisons pour lesquelles la France doit se hérissier de barrières à son tour.

Vraiment, ces messieurs ont une étrange façon d'observer et de raconter ce qui se passe dans le monde économique.

Quoi ! vous répudiez le régime des traités à cause de l'attitude des nations étrangères ?

Mais les États-Unis viennent de conclure un traité avec le Brésil et avec l'Espagne ; en Russie, notre alliée politique, la presse est unanime à demander un traité de commerce avec la France ; en Espagne, on s'effraie de l'attitude ultra protectionniste de la majorité du Parlement français, et on serait très désireux d'une entente commerciale ; l'Allemagne vient de signer des traités de commerce avec l'Autriche et avec l'Italie ; la Belgique et la Hollande sont, comme l'Angleterre, acquises à la politique du libre-échange.

Voilà cette attitude des nations étrangères que nos excellents protectionnistes dénoncent comme irréductible.

Voilà pourquoi, clame M. Dauphin et, après lui, M. Peyrouton, il faut en finir avec les traités de commerce.

« Quant à l'Angleterre, on sait que son libre-échange n'est qu'une arme de guerre contre la France. »

Qui sait cela ? Les Lorient de la protection qui ont inventé, de toutes pièces, une légende misérable, falsifiant l'histoire pour tromper l'opinion en France sur les motifs véritables de la révolution qui a substitué, en Angleterre, le régime du libre-échange à celui de la protection.

Le libre-échange a été une conquête de la démocratie anglaise sur l'aristocratie des landlords qui, grands propriétaires terriens, affamaient le peuple pour exploiter la famine à leur profit.

C'est Cobden, fils d'un fermier, qui a dirigé ce grand mouvement, et Robert Peel, le grand ministre qui accomplit la réforme, la caractérisait éloquemment en disant :

« Désormais les ouvriers auront de la viande et du pain sans payer de taxes, pain d'autant meilleur qu'il ne s'y mêlera plus, comme un levain amer, le ressentiment contre une injustice. »

Tels sont les vrais motifs de cette célèbre révolution économique, et nous nous sentons humiliés en songeant que le rapporteur général de la Commission des douanes du Sénat fait montre d'une ignorance si complète d'un fait d'histoire presque contemporaine puisqu'il date de 1846.

En fait de duperie, MM. Dauphin et Peyrouton sont des dupes, sinon des complices, de la légende misérable d'après laquelle le libre-échange, en Angleterre, serait une arme de guerre contre la France.

« Il faut encourager notre industrie, dit-on. » — Mais quels sont vos procédés d'encouragement ?

Est-ce que les tarifs de douane ont la puissance magique d'augmenter la somme des capitaux existants en France ?

Font-ils autre chose que déplacer artificiellement les capitaux et le travail ?

N'est-il pas vrai que les droits protecteurs créent, entre les citoyens français, des relations de serf à seigneur, parce que la protection consiste à augmenter les profits de certains producteurs aux dépens de la masse des consommateurs ?

« La concurrence étrangère va écraser notre marché. » — Mais en quoi les importations des produits étrangers peuvent-elles nuire au travail national ?

Est-ce que les producteurs étrangers nous donnent leurs produits pour rien, et ne faut-il pas les payer avec des produits équivalents du travail national ?

En outre, en renchérisant, par les tarifs, les matières premières, l'outillage et les objets d'alimentation, la protection gaspille les capitaux d'une nation et réduit le nombre des entreprises de toute sorte, et, par suite, le salaire des ouvriers.

Voilà l'effet d'un régime inventé au profit d'une oligarchie, aux dépens de la masse du public.

Les déclamations, les assertions sans preuve de M. Abel Peyrouton ne prévaudront pas contre ces faits que nous le mettons au défi de contester sérieusement.

« C'est au dur contact des hommes et des choses que la vérité s'apprend », dit M. Peyrouton.

Soit, mais c'est assez apparemment des misères que la nature inflige aux hommes, sans que les législateurs augmentent artificiellement la somme de ces maux en se faisant dupes ou complices d'une oligarchie qui se propose pour but l'exploitation de la masse du public.

M. Méline a bien exposé la nature de la protection lorsqu'il disait : « Si vous protégez l'un, vous atteignez forcément les autres, c'est inévitable. »

M. Peyrouton devrait bien nous expliquer comment un pareil système de spoliation peut sauver, comme il le prétend, le travail national et la République.

131. INTÉRÊT PARTICULIER
ET INTÉRÊT GÉNÉRAL (1892).

[*Le Courrier de La Rochelle*, 3 janvier 1892.]

Il m'est arrivé, plus d'une fois, de faire remarquer dans quelques-unes de mes lettres, comme le trait distinctif du système protectionniste, l'oubli systématique de l'intérêt des hommes en tant que consommateurs.

Cet oubli — qui est la cause de toutes les erreurs des adversaires de la liberté du commerce — s'est manifesté, de nouveau, dans la séance du 21 décembre dernier, à la Chambre des députés, lors de la discussion d'un amendement de M. Léon Say.

M. Méline, rapporteur général de la Commission des douanes, répondant à une interruption d'un député qui signalait la coalition protectionniste comme une coalition d'intérêts particuliers voulant se partager le gâteau, fit l'observation suivante :

« Vous dites que nous représentons des intérêts personnels coalisés, mais l'intérêt général n'est pas autre chose que la collection, l'ensemble des intérêts particuliers, et nous représentons la moyenne des intérêts particuliers du pays. »

Tel a été le langage du *leader* de la protection, et ces paroles ont été applaudies par les fidèles de la majorité protectionniste.

Il y a, dans ces paroles, une équivoque qu'il est nécessaire de dissiper, parce qu'il ne faut pas se lasser de rétablir la vérité sur un point si important.

Oui, cela est vrai, l'intérêt général n'est pas une abstraction vaine ; il est, en réalité, la collection, l'ensemble des intérêts particuliers d'un peuple, mais, ce qui n'est pas moins vrai, c'est que, par suite de la division du travail, de la séparation des occupations et des métiers, l'intérêt particulier de tout homme est double : comme la production et la consommation ne se confondent pas dans le même individu, puisque chacun produit ce qu'il ne consomme pas et consomme ce qu'il n'a pas produit, il en résulte que chacun doit être envisagé, en cette matière, au double point de vue de producteur et de consommateur.

Si nous faisons cet examen, nous voyons clairement que, en tant que producteur, chaque homme fait des vœux égoïstes : il souhaite la rareté, la disette, en vue de vendre *plus cher* ses produits.

En tant que consommateur, au contraire, chacun souhaite l'abondance en vue du *bon marché*.

Si ces vœux sont opposés, il est clair qu'il faut choisir, de ces deux points de vue, celui qui coïncide avec l'intérêt bien entendu de

tous ; or, à n'en pas douter, c'est le point de vue du consommateur qui, seul, est en conformité parfaite avec l'intérêt général.

N'en avons-nous pas la preuve saisissante dans la législation douanière que la majorité protectionniste vient d'établir ?

Qu'est-ce que cette législation, ces sept à huit cents articles du tarif des douanes, sinon le code de la restriction et de la disette, le sacrifice constant des intérêts de la masse du public consommateur par la proscription de l'abondance ?

Peut-il y avoir, dès lors, une plus monstrueuse erreur que celle que nous relevons dans cette phrase de M. Méline ci-dessus citée, alors que le *leader* de la restriction essaie de vous présenter, comme étant l'expression fidèle de l'intérêt général, la coalition des égoïsmes ligüés contre l'intérêt du public consommateur, c'est-à-dire, précisément, contre l'intérêt général du pays sincèrement entendu ?

Ce n'est pas sans tristesse que nous relevons une telle erreur, affirmée du haut de la tribune de la Chambre des députés, par le rapporteur général de la Commission des douanes, c'est-à-dire par le chef de la majorité du Parlement.

Oui, il est effrayant de penser qu'un tel oubli des véritables intérêts généraux de la France entraîne la majorité protectionniste dans une voie au bout de laquelle il n'y a que misères et ruines de toute sorte accumulées, et que le bandeau qui couvre les yeux de ces représentants du pays y soit maintenu soigneusement par les hommes d'État, ignorants ou égoïstes, qui dirigent ce mouvement de réaction économique.

132. SOURDS VOLONTAIRES (1892).

[*Le Courrier de La Rochelle*, 21 janvier 1892.]

Il n'y a de pires sourds, comme on dit, que ceux qui ne veulent pas entendre, et nos protectionnistes sont affligés d'une surdité volontaire des plus caractérisées.

On sait que leur habitude constante est d'oublier les intérêts des consommateurs, de raisonner comme si les produits étaient créés dans l'intérêt unique des producteurs.

Vainement leur avons-nous cent fois signalé cet oubli inimaginable, en leur montrant, comme un fait qui crève les yeux, le tableau de la division du travail, de la séparation des professions et des métiers, qui fait de l'échange des travaux, des services entre les hommes, la condition nécessaire de la vie sociale : ils ne veulent rien entendre ni rien voir, et persistent, de plus en plus, dans leur système anti-social.

Écoutez, par exemple, ce que dit Thomas Grimm, le protectionniste Thomas Grimm, dans le *Petit Journal* du dimanche 10 janvier dernier.

Examinant le nouveau tarif allemand, l'écrivain protectionniste signale les changements apportés au tarif ancien, antérieur aux traités de commerce qui viennent d'être signés avec l'Autriche, l'Italie, etc. ; les réductions opérées sur les tarifs des céréales, des vins, des filés de coton, des fers, etc. ; puis il fait cette observation générale :

« Si l'on entre dans l'examen du tarif conventionnel allemand, on voit que l'Allemagne a fait, *habilement d'ailleurs*, un certain nombre de concessions appréciables de façon à agir économiquement sur ses alliés de la triple alliance et sur certaines puissances avec lesquelles elle a intérêt à être bien au point de vue politique. »

Entrant ensuite dans les détails, Thomas Grimm continue ainsi :

« Les tarifs sur les fromages ont été réduits ; cette concession est pour la Suisse » — « pour les vins, des concessions ont été faites qui intéressent l'Italie » — « pour les marbres, ce qui intéresse la Belgique, on fait aussi des réductions » — « sur les fils de coton, on a fait des réductions qui portent un coup sensible à l'industrie alsacienne, déjà sacrifiée dans la viticulture, et les filateurs alsaciens ont été sacrifiés aussi aux tisseurs de Crefeld, de Barmen, etc., car la lutte en Allemagne, comme partout, est entre les filateurs et les tisseurs. »

Finalement, Thomas Grimm conclut ainsi :

« La vérité ne se trouve absolument ni dans un système, ni dans l'autre : il faut tenir compte, d'une part, des intérêts de notre agriculture, de notre commerce, de notre industrie, *qui ont été exprimés à la tribune*, et, d'un autre côté, des intérêts supérieurs de la patrie ; ce sont ces deux termes qu'il faut concilier. »

Notons, tout d'abord, l'évolution de Thomas Grimm ou, plutôt, du *Petit Journal*, car la signature Thomas Grimm n'est qu'un masque qui couvre un nombre indéfini de rédacteurs de cette feuille si répandue.

Au début de cette campagne économique, c'était le système protectionniste dans toute sa pureté, le système Méline et C^{ie}, qui était soutenu et développé avec une ardeur sans égale par le *Petit Journal* ; aujourd'hui, c'est un système de juste milieu — *in medio stat virtus* — c'est le système du gouvernement, du ministre du commerce, M. Jules Roche, qui est préconisé par cette feuille.

Cette évolution mérite d'être signalée : elle indique le progrès fait dans l'opinion publique, dans le sens des idées libre-échangistes. Le *Petit Journal*, qui consulte la moyenne d'opinion de ses abonnés, s'apercevant que la protection commence à être en baisse dans le pays,

a modifié ses allures et fait un pas en avant, jusqu'à une doctrine juste-milieu.

Le *Petit Journal*, à cette heure, en matière économique, est gouvernamental. C'est là un signe manifeste de progrès dont les amis du libre-échange doivent se réjouir.

Voyons maintenant ce que vaut sa doctrine actuelle juste-milieu : « Les deux termes à concilier, dit-il, c'est, d'une part, l'intérêt de notre agriculture et de notre industrie ; d'autre part, l'intérêt supérieur de la patrie. »

C'est ici que nous retrouvons l'aveuglement protectionniste, tant de fois déploré par nous : Thomas Grimm met en présence l'intérêt des producteurs agricoles ou industriels et ce qu'il appelle l'intérêt supérieur de la patrie ; il oublie absolument, systématiquement, l'intérêt des consommateurs.

Voilà l'origine de toutes les erreurs des adversaires de la liberté du commerce : faut-il que ces hommes aient un bandeau épais sur les yeux pour ne pas apercevoir enfin la vérité !

« Les intérêts des producteurs agricoles, industriels et autres ont été proclamés à la tribune » dit Thomas Grimm : c'est vrai, malheureusement ce n'est que trop vrai ; ce qu'on a oublié d'y proclamer, à cette tribune du Parlement, ce sont les intérêts supérieurs du grand public consommateur, c'est-à-dire les intérêts généraux du pays.

Non, il n'est pas vrai que les producteurs agricoles, ou autres, aient droit à la protection, puisque la protection c'est l'argent des autres, c'est la spoliation organisée.

La loi doit protéger la justice, l'intérêt général, l'argent des autres, contre les entreprises égoïstes des producteurs : voilà la vérité que nous ne nous lasserons pas d'affirmer et de proclamer.

Quel langage étrange que celui de Grimm ! « On a sacrifié, dit-il, les intérêts des filateurs, des viticulteurs, des agriculteurs d'Allemagne, par les réductions du tarif allemand », mais, aveugle que vous êtes, vous ne voyez donc pas que ce sont des intérêts injustes qu'on a ramenés dans les limites de la justice ; que ce sont les intérêts de tous, du grand public consommateur, sacrifiés jusqu'à ce jour par suite de la politique de réaction économique de M. de Bismarck, de ce représentant de la barbarie du Moyen-âge, qui ont été soustraits ainsi à l'égoïsme et à la rapacité des grands seigneurs du parti agrarien et des gros manufacturiers d'Allemagne !

Voilà la vérité complète, entière, parce que nous mettons en scène un personnage constamment laissé dans l'ombre, dans la coulisse, un personnage consommateur.

Le *consommateur*, c'est pour lui que la production est faite, puisque les produits sont faits pour être consommés.

Que nos politiciens se le disent enfin : en réduisant les tarifs, ce ne sont pas des concessions, des sacrifices qu'on fait à l'étranger : tout le monde trouve son compte aux réductions de tarifs, et si le producteur étranger en bénéficie, parce que cela lui ouvre un débouché, le consommateur national, M. Tout-le-monde, en profite encore plus, puisque cela amène sur le marché l'abondance, le bon marché !

133. LES RÉSULTATS DE LA PROTECTION (1892).

[*Le Courrier de La Rochelle*, 18 février, 25 février, et 13 mars 1892.]

Un arbre se juge, dit-on, à ses fruits ; c'est à ses fruits que nous allons juger cet arbre, tant vanté, de la protection, que l'on vient de planter, depuis le premier février dernier, dans notre législation douanière.

Quinze jours à peine se sont écoulés et déjà, de toutes parts, les réclamations, les protestations se font entendre.

Je ne parle pas des ports de commerce ; il est entendu qu'on les a sacrifiés aux producteurs agricoles et industriels, sous prétexte qu'il faut, avant tout, donner satisfaction à l'intérêt général représenté par les industriels et, surtout, par les vingt millions de producteurs agricoles.

Donc, les ports de commerce peuvent être fixés sur leur sort et les commerçants, les commissionnaires, les travailleurs de tout genre, qui vivaient de la vie commerciale, n'ont qu'à se résigner philosophiquement et à se préparer à faire autre chose.

Importations, exportations, choses secondaires, MM. les protecteurs du travail national ne se sont occupés que du marché intérieur, de le réserver à leurs protégés, à leurs favoris, les grands propriétaires et les gros manufacturiers, et de leur assurer des prix élevés en exploitant systématiquement les consommateurs.

Déjà le prix du mouton a augmenté au marché de la Villette, et les journaux parisiens, en signalant cette hausse de prix, disent que si elle profite aux producteurs agricoles, elle cause un préjudice à la masse des consommateurs.

Profit pour les agriculteurs, perte pour les acheteurs, « que voulez-vous ? disent les protectionnistes, le monde est fait ainsi que la richesse des uns ne peut s'élever que sur la ruine des autres. »

Pardon, messieurs, le vieux monde, le monde de l'esclavage, de la conquête, était fait ainsi, sans doute ; dans ce monde-là, l'axiome de Montaigne était vrai, à savoir que le profit de l'un est le dommage de l'autre.

Mais, dans l'ordre nouveau fondé par la Révolution de 1789, dans le domaine pacifique du travail libre, c'est le contraire qui est vrai, et si votre ignorance vous empêche de le voir, il n'en est pas moins certain que la richesse des uns, loin de faire obstacle à la richesse des masses, la favorise au contraire, en sorte qu'il faut renverser la maxime de Montaigne et dire :

« Le profit de l'un fait le profit des autres. »

Voilà la vérité et, pour le prouver, je vais établir que le résultat de la protection ne se borne pas à exploiter les consommateurs, qu'il porte préjudice aux producteurs eux-mêmes.

Le prix du mouton a augmenté de six centimes par kilogramme, dit-on ; l'acheteur s'en émeut, mais le vendeur s'en réjouit, et l'agriculture, à ce qu'on dit, en profite.

Or, je soutiens que la production nationale elle-même, dans son ensemble, ne tire aucun profit de cette protection, que le profit se réduit à zéro, même pour nos producteurs.

Voici, en effet, un acheteur de cinq kilogrammes de mouton ; il achète sa viande à 0 fr. 30 de hausse ; trente centimes sortent de sa bourse pour passer — non dans la caisse du Trésor public, qu'on le remarque bien, mais dans celle du vendeur protégé — et les protectionnistes de nous dire : « Voyez le profit qu'en tire l'agriculteur et comme cette protection va encourager l'agriculture. »

L'élevage du mouton, je l'accorde, mais l'agriculture en général, je le nie.

En effet, si l'éleveur de mouton a six sous de plus dans sa bourse, c'est parce que l'acheteur, M. Tout-le-monde, les a de moins dans la sienne, et si nous faisons le compte exact de chacun, voici ce que nous trouvons : L'éleveur de moutons a un profit de six sous — voilà le gain national ; l'acheteur exploité subit une perte de six sous — voilà la perte, exactement semblable, qui compense le profit de l'éleveur ; jusqu'ici il y a compensation.

Mais voici une seconde perte que rien ne va compenser ; quelle perte ? Celle du producteur quelconque qui n'aura pas vendu le produit — valant six sous — que l'acheteur ne peut pas acheter puisqu'il n'a plus les six sous.

Par exemple, du lait, du fromage, etc. ; en sorte que si la production agricole a été encouragée, dans la mesure de six sous, cette même production a été découragée exactement dans la même mesure : finalement donc, le résultat, même pour l'ensemble de la production nationale, se réduit à zéro.

Est-ce clair ?

Et si le résultat final est tel, si la protection donne CONTRE UN PROFIT DEUX PERTES, où donc est le développement, l'encouragement de la production du travail national ?

Que les protectionnistes nous montrent cette prétendue protection du travail national.

On peut être certain, d'avance, que les protectionnistes ne répondront pas ; qu'ils imiteront de Conrart le silence prudent.

C'est donc sous un faux prétexte que les lois de *protection* viennent ruiner la prospérité des grands ports de commerce, et c'est aux commerçants à nous aider à faire la lumière pour que l'opinion de nos agriculteurs et de nos industriels, éclairée par ces démonstrations, se convertisse à la cause de la liberté du commerce.

Vous l'avouez donc, enfin, MM. les protectionnistes, par l'organe même de votre théoricien, du lieutenant en premier de M. Méline, de M. Domergue enfin, l'auteur de *la Révolution économique*, votre système de restriction et de disette n'a pas le sens commun.

Car il n'y a pas à dire, M. Domergue l'a avoué, et voici comment.

Dans un article que *Le Figaro* a publié récemment, ayant pour titre « le Coup des Tarifs », voici ce que dit, dans la première phrase, M. J. Domergue :

« Acheter le meilleur marché possible, vendre le plus cher qu'on peut, c'est la théorie du commerce : ELLE N'A RIEN QUE D'AVOUABLE ET DE LÉGITIME. »

Quel pavé de l'ours, *bone deus* ! Du coup la protection en va être écrasée.

« Acheter au meilleur marché, vendre le plus cher possible », mais vous n'y pensez pas, ô Domergue, c'est notre devise à nous, libre-échangistes, que vous nous prenez, la plus pure devise du libre-échange, celle de Cobden et de Bastiat.

Vous voulez donc vous approprier toujours le bien des autres, et faire comme les Whigs dont parlait Disraeli, lesquels seraient allés au bain en même temps que les Tories et leur aurait chipé en sortant du bain leurs habits ?

Acheter au meilleur marché, vendre le plus cher possible : cela n'a rien que de légitime et d'avouable !

C'est vous qui nous dites cela, vous qui, jusqu'ici, nous avez prêté le système opposé, le système de restriction et de disette qualifié de protection, lequel a été institué en vue de forcer les consommateurs à acheter *cher* ?

Mais si la liberté, si le libre-échange n'a rien que de légitime et d'avouable, votre régime à vous, qui en est l'opposé, est donc illégitime et inavouable ?

Acheter au meilleur marché, vendre le plus cher possible, c'est la maxime du sens commun, avouait-on aussi à Cobden, de la part d'un ministre protectionniste, de sir James Graham, ministre de l'intérieur du cabinet de Robert Peel !

Voudriez-vous donner un démenti à M. Léon Say, qui prédisait naguère que jamais M. Méline ne serait Robert Peel, et votre *leader*, par cet aveu dépouillé d'artifice, contenu implicitement dans vos paroles : LA PROTECTION N'A PAS LE SENS COMMUN, préparerait-il sa conversion au seul régime légitime et avouable, au libre-échange ?

M. le sénateur Dauphin, le rapporteur général de la Commission des douanes du Sénat, vient d'écrire une lettre d'adhésion au programme de la *Réforme économique*, revue protectionniste fondée par M. J. Domergue.

Dans cette lettre, je relève le passage suivant : « Il faut augmenter la production française et les débouchés d'exportation, notre œuvre n'est bonne et inattaquable qu'à ces deux conditions. »

Nous remercions M. le rapporteur général d'avoir posé la question sur ce terrain ; nous allons l'y suivre et examiner, avec lui, comment les tarifs protecteurs peuvent augmenter les débouchés d'exportation et la production française.

Les débouchés d'exportation ? Comment peut-on augmenter l'exportation par un régime de protection douanière ? — Nous prions instamment M. Domergue de nous expliquer cette merveille.

M. Méline, le *leader* incontesté du système, n'a pas une confiance bien robuste dans ce développement, car il s'est préoccupé surtout, nous a-t-il dit, de l'exploitation du marché intérieur ; tout récemment encore, à la Chambre des députés, comme on lui reprochait, dans la discussion sur les graines oléagineuses, de compromettre l'exportation des huiles végétales, il objectait que cette exportation n'était guère importante, et que, par suite, elle ne souffrirait pas un préjudice bien sérieux.

Et comment, en effet, la protection pourrait-elle développer les débouchés d'exportation ?

Vous nous dites que, dans l'intérêt du travail et de la richesse nationale, le peuple français a intérêt à repousser les importations étrangères ; or, si ce régime est bon pour la France, il doit l'être

également pour les autres nations, et si chaque peuple repousse les importations étrangères, que deviendront les exportations ?

On croirait rêver en entendant des hommes sérieux et graves dire qu'ils comptent sur la protection douanière pour développer les débouchés extérieurs.

Est-ce que les importations ne sont pas en même temps des exportations ?

Est-ce qu'un produit *importé* dans un pays n'est pas un produit *exporté* d'un autre pays ?

Il est vraiment humiliant d'être obligé de fournir de pareilles explications, et je croirais faire insulte aux lecteurs en insistant davantage.

Le régime de la protection, appliqué dans toute sa rigueur, supprime donc tous débouchés extérieurs.

Mais, en admettant même l'absence de représailles, en supposant que les marchés étrangers restent ouverts à nos produits, comment M. le rapporteur général Dauphin ne voit-il pas le préjudice occasionné à nos exportations par les taxes de protection douanière ?

Protection, c'est renchérissement, protection, c'est augmentation du prix de revient de notre production nationale par suite de la répression des droits sur les industries dans leurs rapports respectifs. M. Méline l'avouait formellement lorsqu'il disait :

« Si vous protégez l'un, vous atteignez forcément les autres. »

Dès lors, comment ne voit-on pas l'infériorité de nos producteurs, vis-à-vis de leurs concurrents étrangers, sur les marchés d'exportation, là où on lutte à coups de bon marché ?

L'Angleterre, par exemple, est un pays de libre-échange, un pays où les producteurs ont, par suite, un meilleur marché possible : leurs matières premières, leur outillage, leurs objets d'alimentation, par suite les prix de revient sont les plus bas possibles ; aussi l'Angleterre occupe-t-elle la première place sur tous les marchés d'exportation.

La pratique est donc d'accord avec le bon sens pour établir que les débouchés d'exportation se développent surtout sous le régime de la liberté.

Voyez ce qui se passe aux États-Unis : la protection y a été établie pour développer les industries manufacturières.

Or, quel est le chiffre de l'exportation des produits manufacturés dans ce grand pays ?

Ce chiffre est si restreint que, malgré la proximité, les industriels des États-Unis sont battus par les industriels anglais sur les marchés de l'Amérique du Sud.

M. le rapporteur général Dauphin ignore-t-il donc que c'est pour écarter cette concurrence écrasante que le secrétaire d'État Blaine

avait projeté d'organiser, il y a un an, une union douanière de toutes les Amériques, en vue de fermer le marché américain aux produits européens ?

M. Dauphin ignore-t-il que, depuis le vote des bills Mac-Kinley, comme on s'était demandé, en Angleterre, s'il n'y avait pas lieu d'adopter une politique de représailles, M. Gladstone, dans un discours prononcé à Dundee, en octobre 1890, repoussait énergiquement un tel système en faisant ressortir que si les produits anglais étaient chassés du marché des États-Unis, ils trouveraient une compensation dans les nouveaux marchés qu'ils trouveraient à l'étranger, marchés qui seraient perdus par les manufacturiers des États-Unis dont les prix de revient seraient forcément renchérissés par l'effet des bills Mac-Kinley ?

Ces observations suffisent, apparemment, pour montrer les illusions de nos protectionnistes au sujet du développement de nos débouchés extérieurs.

Dans un prochain article, nous nous expliquerons sur le développement de la production extérieure.

134. SOCIALISME ANTI-CHRÉTIEN (1892).

[*Le Courrier de La Rochelle*, 17 avril 1892.]

Un économiste éminent, le regretté M. Émile de Laveleye, a écrit un livre sur *le Socialisme contemporain* dans lequel il a énuméré différentes variétés de socialisme, le socialisme révolutionnaire, le socialisme conservateur, le socialisme chrétien.

Nous en demandons pardon à l'honorable écrivain belge, mais son énumération n'est pas complète ; il a oublié une variété de socialisme, bien ancienne cependant, que l'on a déguisée sous un nom menteur et faux, sous le nom de protection, et qui, de son vrai nom, doit être appelée un socialisme anti-chrétien.

Nous signalons cette espèce intéressante à M. le comte de Mun, l'apôtre du socialisme chrétien en France, ainsi qu'à ceux de ses amis qui, comme lui, ont voté le tarif général des douanes, dans la législature actuelle.

Et, pour éviter toute équivoque, toute dispute de mots, nous allons justifier notre appellation en définissant les termes.

Le journal *Le Temps* posait naguère la question avec la plus grande netteté lorsqu'il qualifiait du nom de socialisme tout système qui viole la liberté et la propriété individuelle.

Dans l'ordre économique, la liberté individuelle s'appelle la liberté du travail, et la liberté du travail implique la libre disposition des produits du travail, autrement dit la propriété.

Nous ferons remarquer à M. de Mun, et à tous les catholiques en général, que nous avons la bonne fortune de nous trouver d'accord là-dessus, en ce qui concerne la définition de la propriété, avec l'Encyclique fameuse du pape Léon XIII, sur la condition des ouvriers.

Voici, en effet, la traduction officielle de ce document pontifical accepté, sans réserve, par M. le comte de Mun et par tous les journaux catholiques :

« Le but immédiat visé par l'ouvrier, par le travailleur, c'est d'acquérir un bien qu'il possèdera en propre, à lui appartenant, et il attend de son travail le droit strict et rigoureux d'user de son salaire COMME BON LUI SEMBLERA.

La conversion de la propriété privée en propriété collective n'avait d'autre effet que de retirer aux ouvriers LA LIBRE DISPOSITION DE LEUR SALAIRE. »

Voilà bien l'identité absolue, complète, de doctrine quant à la propriété.

Le salaire de l'ouvrier est sa propriété, il en doit avoir la libre disposition, voilà ce que dit le document pontifical.

Nous ne disons pas autre chose.

Mais vous, protectionnistes, vous dites et, surtout, vous imposez autre chose, précisément le contraire.

Qu'est-ce, en effet, que la protection ?

« Si vous protégez l'un — disait M. Méline, le *leader* protectionniste, dans la séance de la Chambre des députés du 9 juin 1890 — vous atteignez forcément les autres, c'est inévitable ; ainsi, les droits sur l'avoine, le blé, etc., sont payés par ceux qui achètent de l'avoine, du blé et qui n'en produisent pas. »

Dans le livre *La Révolution économique*, publié sous le patronage de M. Méline, il est dit formellement ceci :

« Le droit de douane a été institué POUR LE PRODUCTEUR NATIONAL. »

Dans la séance de la Chambre du 12 mai 1891, M. Méline disait encore :

« Nous voulons augmenter les profits des producteurs. »

Où est, dans ce système, le respect du droit de l'ouvrier sur son salaire ?

N'est-il pas évident que lorsque, sous prétexte de protection, vous restreignez l'entrée des produits du dehors sur le marché national, vous empêchez l'ouvrier d'user de son salaire pour acheter ce que

bon lui semblera, vous violez son droit de libre disposition du salaire qui est le fruit de son travail.

Et quelle odieuse hypocrisie de prétendre que c'est dans l'intérêt des ouvriers que ce système de restriction et de disette a été institué !

L'ouvrier français, vous le laissez exposé à la libre concurrence pour son salaire, puisqu'aucun article de votre tarif ne met obstacle à l'entrée des ouvriers étrangers en France ; le régulateur des salaires, par suite, c'est la concurrence universelle, le marché du monde entier.

Quant aux produits, au contraire, dont les similaires sont susceptibles de venir faire concurrence à certains produits nationaux, vous en restreignez l'entrée pour éviter l'action de la concurrence universelle sur le prix : le taux régulateur, ici, c'est, au lieu de la concurrence internationale, la concurrence nationale seule.

De là cette situation : l'ouvrier, sur son salaire *réduit* par la concurrence étrangère, doit acheter ses objets d'alimentation, ses vêtements, ses outils, au prix *renchéri* par la *protection*.

Voilà comment, à l'exemple des collectivistes, vous respectez le droit de propriété, le droit de libre disposition de l'ouvrier sur son salaire !

Y eut-il jamais plus flagrante violation des principes proclamés par le document pontifical ?

Et n'êtes-vous pas de ceux à qui s'applique ce passage de l'Encyclique :

« C'est un crime à crier vengeance au ciel de frustrer quelqu'un du prix de ses labeurs. Voilà que le salaire dérobé par fraude aux ouvriers crie contre vous, et leur clameur est montée jusqu'aux oreilles du Très-Haut. »

Vous voyez bien que votre socialisme, cette violation que vous organisez légalement de la liberté d'acheter, de la libre disposition du salaire de l'ouvrier est du « socialisme anti-chrétien ».

L'Encyclique le dit : « Cette doctrine est souverainement injuste, car la propriété est pour l'homme de droit naturel, et qu'on n'en appelle pas à la providence de l'État, car l'État est postérieur à l'homme. »

Voilà le dogme de l'État-Providence condamné par votre chef souverain ; persistez-vous à en faire la base de vos doctrines sociales ?

Qu'avez-vous à répliquer à cette observation si juste et si profonde : l'État est postérieur à l'individu ?

Si cela est, votre système croule de fond en comble ; à tous vos sophismes, nous opposons ce principe : L'ÉTAT EST POSTÉRIEUR À L'INDIVIDU.

L'État est postérieur à l'homme : si l'homme a reçu de la nature le droit de vivre et de PROTÉGER SON EXISTENCE, nous disons que l'État a le devoir de protéger la liberté de travailler et la libre disposition du fruit du travail de chacun.

Le dilemme suivant s'impose dès lors à M. de Mun, comme aussi à tous les catholiques :

Ou bien M. de Mun et les catholiques acceptent la doctrine de l'Encyclique et, en ce cas, ils ont le devoir de répudier et de flétrir le système soi-disant *protecteur* ;

Ou, au contraire, M. de Mun et le parti catholique continueront à se prévaloir de la *protection*, et en ce cas, foulant aux pieds le document pontifical, outre leur manquement à leurs devoirs de catholiques, nous leur jetterons à la face cette parole :

« Vous professez un socialisme anti-humain, anti-social, un socialisme anti-chrétien. »

135. LA DOUANE ET L'OCTROI (1892).

[*Le Courrier de La Rochelle*, 16 juin 1892.]

M. Méline disait, dans un discours prononcé au banquet à lui offert par l'association de l'industrie, le 26 février dernier, que les adversaires du protectionnisme étaient des hommes dont il n'y avait à attendre ni mesure ni justice, et qu'ils s'apprêtaient à combattre immédiatement les nouveaux tarifs en vue de renverser le système protecteur.

Les adversaires de ce nouvel *Ancien régime* auraient bien tort de se mettre en frais de dialectique pour le combattre, les protectionnistes se chargent trop bien de faire la besogne.

Voici par exemple que, dans ce même discours du 26 février dernier, M. Méline nous dit que, le jour où l'on voudrait bouleverser notre régime douanier, « il faudrait toucher aux intérêts généraux de l'État, aux plus-values de la douane qu'il faudrait remplacer par de nouveaux impôts, car *la plus grande partie des droits de douane est payée par l'étranger.* »

Or, quelques jours auparavant, au banquet des agriculteurs, le même M. Méline, parlant de la suppression de l'octroi, déclarait qu'il fallait abolir les droits d'octroi « *qui grèvent les objets de grande consommation populaire* » ; en outre, dans un discours qu'il a prononcé dans les Vosges, au Val-d'Ajol, pendant les dernières vacances parlementaires, il a déclaré que « l'octroi est un impôt *supporté tout entier par des Français*, tandis que le droit de douane *est payé en partie par l'étranger.* »

Telle est l'appréciation de cet étrange homme d'État sur la douane et sur l'octroi : le droit de douane est supporté *en partie*, pour la plus grande partie par l'étranger ; le droit d'octroi, au contraire, est un impôt qui grève les objets de consommation et il est supporté *tout entier* par des Français.

On croyait généralement que la douane — pour ce qu'elle laisse entrer, pour les produits qui peuvent passer par-dessus la barrière protectrice — était un octroi national, et que la seule différence qui séparait cet octroi national de l'octroi municipal, c'est que le premier avait une sphère d'octroi plus étendue que le second.

M. Méline, lui, a changé tout cela, et il s'est chargé de nous révéler, sans essayer d'ailleurs de l'expliquer, ce mystère de la différence d'effets des tarifs de douane et des tarifs d'octroi.

Les initiés ont sans doute des grâces efficaces pour comprendre cette distinction subtile ; j'avoue humblement que cela me passe et que je ne m'explique pas comment, si l'octroi grève les objets de consommation urbaine, la douane ne grève pas les objets de consommation nationale.

Je ne m'explique pas davantage comment, si le droit d'octroi est payé *tout entier* par les consommateurs des villes, le droit de douane (octroi national) est payé, *pour la plus grande partie*, par les étrangers !

Ce n'est pas d'ailleurs la seule nouveauté étonnante de cet étonnant système ; ce qui n'est pas moins curieux, c'est que M. Méline nous assure, sans rire, que les plus-values que doit fournir la douane *protectrice* sont nécessaires pour équilibrer le budget, alors que, dans le même discours, il nous dit que la protection a pour but de limiter les importations, en sorte que ce sont sans doute les produits *qui n'entreront pas*, dont *l'importation est limitée*, qui vont ainsi procurer à la douane des recettes fabuleuses.

En vérité, je vous le dis, nous revenons au temps des mystères, et le grand prêtre de cette secte doit avoir un merveilleux talent pour communiquer tant de foi et d'enthousiasme à ses fidèles !

136. LA DUPERIE PROTECTIONNISTE (1892).

[*Le Courrier de La Rochelle*, 30 juin 1892.]

Au banquet offert par les Agriculteurs de France — traduisez par les grands propriétaires — au mois de février dernier à M. Méline, une médaille fut remise au député des Vosges où était figurée l'agriculture sous les traits d'une forte femme aux puissantes mamelles soutenant une femme aux formes plus grêles figurant l'industrie.

Comment le député des Vosges n'a-t-il pas refusé un présent aussi dangereux ?

Comment n'a-t-il pas protesté contre cette différence de formes entre les images représentant l'une, l'agriculture, l'autre l'industrie ?

Si les agriculteurs présents au banquet n'avaient pas été des aveugles, si l'égoïsme, un égoïsme inintelligent ne leur avait pas crevé les yeux, ils auraient compris que cette différence entre les deux images ainsi figurées indiquait, d'une manière évidente, le rôle de dupe joué par les représentants des intérêts agricoles dans cette campagne protectionniste.

La *protection*, en effet, comme l'a avoué M. Méline lui-même, dans un discours à la Chambre, en date du 9 juin 1890, rapporté à l'*Officiel* du 10 juin, consiste à enrichir les uns aux dépens des autres : « Si vous protégez l'un, disait-il, vous atteignez forcément, inévitablement les autres » ; en conséquence, ce régime de spoliation, de pillage réciproque, c'est l'agriculture qui doit le plus souffrir, s'il est vrai qu'elle est naturellement plus forte, plus puissante que l'industrie.

Ajoutez à cela que les publicistes qui soutiennent le protectionnisme, comptant sur la légèreté et le défaut de réflexion des Français, ces Athéniens modernes, spirituels et brillants, mais frivoles et sceptiques, ne se gênent pas pour faire remarquer que c'est surtout en vue du développement industriel que la protection a été établie sur le continent européen.

Quoi de plus significatif, à ce sujet, que le passage suivant d'un article de l'*Estafette*, journal protectionniste, dirigé par M. Jules Ferry :

« Nous n'en sommes plus à la période où, l'industrie étant dans l'enfance, les divers pays échangeaient leurs produits naturels ; on a eu la révélation des États-Unis établissant une sorte de muraille de Chine *pour constituer leur outillage industriel* ; on a pu constater le résultat heureux de cette politique ; LA LEÇON N'A PAS ÉTÉ PERDUE. »

LA LEÇON N'A PAS ÉTÉ PERDUE : voilà, sans doute, qui est suffisamment clair.

M. Jules Ferry, d'ailleurs, l'avait déjà dit dans son discours au Sénat, en date du 21 novembre dernier : « il ne faut pas continuer la politique de Michel Chevalier et des économistes qui, s'inspirant surtout de l'intérêt agricole, avaient en vue l'échange des produits agricoles de la France avec les produits manufacturés de l'Angleterre ; la France doit avoir un développement industriel parallèle au développement de son agriculture. »

C'est la continuation de la tradition de Colbert, ce petit-fils d'un marchand de Reims, qui avait organisé le système protecteur en vue

de développer, en France, l'outillage industriel suivant la formule protectionniste.

Or il est clair que ce développement *artificiel* de l'industrie n'a pu se faire qu'au détriment du développement *naturel* de la production agricole, ainsi que l'a reconnu l'historien de Colbert, M. P. Clément, de l'Institut, qui déclare que *l'agriculture en souffrit cruellement*.

Voilà, apparemment, des faits de nature à faire réfléchir les agriculteurs français.

Est-ce pour cela que la plupart d'entre eux ont fait campagne, avec tant d'âpreté, en compagnie des manufacturiers en vue d'organiser ce jeu de dupes qui s'appelle la *protection* ?

137. LA CONVENTION FRANCO-SUISSE ET LE TRAVAIL NATIONAL (1892).

[*Le Courrier de La Rochelle*, 8 et 15 septembre 1892.]

Le gouvernement a négocié avec la Suisse un traité de commerce aux termes duquel il s'engage à faire ratifier, par les Chambres, les réductions de tarifs qu'il a consenties, sur cinquante articles, au-dessous du tarif minimum.

Là-dessus, les journaux protectionnistes protestent avec véhémence, soutenant que c'est une atteinte portée à l'œuvre de protection du travail national résultant du nouveau tarif douanier, et ils insistent pour que la majorité protectionniste repousse le projet du gouvernement.

Vainement on leur fait observer qu'il y a un intérêt politique considérable à consentir un pareil traité, qui cimentera nos vieilles relations d'amitié avec la République Helvétique ; leur patriotisme leur fait un devoir, disent-ils, de sauvegarder, avant tout, les intérêts du travail national.

C'est, en effet, au nom du travail national que M. Méline et ses amis ont établi, contre la concurrence étrangère, la barrière des tarifs protecteurs, et M. Méline a posé nettement la question sur ce terrain lorsque, répondant à M. Léon Say, à la Chambre des députés, dans la séance du 11 mai 1891, il disait :

« Il s'agit de savoir quel est, des deux systèmes en présence, celui qui est de nature à procurer la plus grande somme de travail à la nation. »

Eh bien, acceptons la question et discutons-la, sur le terrain même où l'ont placée ainsi les adversaires de la liberté.

Oui, j'estime que c'est à ce point de vue que doivent se placer tous les amis sincères de la liberté et, au premier rang, les citoyens

des villes de commerce maritime, si intéressés au libre développement des échanges internationaux.

Vainement, en effet, les défenseurs des ports de commerce font entendre la voix au Parlement pour réclamer la liberté ; on leur ferme la bouche avec cette réponse :

« Il est vrai que l'intérêt des ports de commerce est d'avoir la plus grande liberté possible ; mais nous, défenseurs de l'agriculture et de l'industrie, nous qui représentons le plus grand nombre des intérêts du pays, nous vous refusons cette liberté au nom du travail de la nation dans sa grande majorité ; votre intérêt particulier doit donc s'incliner devant l'intérêt général. »

Eh bien, puisque telle est l'objection faite, il faut que nous concentrons tous nos efforts sur le terrain du travail national ; il faut nous demander, en un mot, si oui ou non la base du système soi-disant protecteur est fondée, si la *protection* protège réellement, efficacement, le travail national.

Or je réponds sans hésiter : non.

Il n'est pas vrai que cette opposition monstrueuse d'intérêts entre les ports de commerce d'une part, et la production agricole ou industrielle de l'autre, existe en réalité.

Il n'est pas vrai que les tarifs *protecteurs* protègent réellement le travail national.

La vérité, au contraire, c'est que le seul régime qui protège sérieusement le travail national, c'est le régime de la liberté.

Si cette preuve est faite, le système soi-disant protecteur croulera par la base, et les défenseurs des intérêts de nos ports de commerce pourront répondre victorieusement à leurs adversaires, qui seront vaincus ainsi par la victoire même de leur principe, étant établi que la liberté est la meilleure des protections.

C'est cette preuve que je me propose de développer dans l'un des plus prochains numéros de ce journal, à des points de vue multiples, en examinant, d'une manière complète, cette question de la concurrence étrangère que les défenseurs du système protectionniste n'ont jamais aperçue que d'une manière étroite, incomplète.

Dès à présent, j'indique la cause et l'origine de leur erreur :

Pour apprécier les effets de la concurrence étrangère sur le travail national, les protectionnistes ont observé uniquement les rapports des producteurs du dehors avec les producteurs similaires du pays ; ils ont constamment, systématiquement négligé — ils n'ont pas voulu voir — les effets sur les intérêts des citoyens EN TANT QUE CONSOMMATEURS.

M. Méline disait à la Chambre des députés, dans la séance du 11 mai 1891 :

« La Suisse, qui trouvait autrefois des débouchés pour certains de ses produits sur les marchés allemands et autrichiens, a dû se replier sur nous » ; notre intérêt économique nous oblige à nous défendre contre elle, à prendre des précautions.

« En voulez-vous la preuve ? En 1877, elle nous envoyait seulement 7 millions de fromages : depuis cette époque, l'Allemagne a repoussé l'importation des fromages suisses, et les importations se sont élevées, chez nous, de 7 à 13 millions en 1886. »

M. Méline énumère d'autres articles : le beurre, l'horlogerie, les fils, les tissus de soie, dont l'importation a augmenté également, puis il conclut ainsi :

« Cette situation mérite d'attirer votre attention : voulez-vous continuer à laisser votre marché ouvert à ces produits qui refluent sur la France, devenue ainsi le déversoir des autres marchés ? »

Nous nous permettrons de faire remarquer à M. Méline qu'il oublie un grand marché, le marché de l'Angleterre : ce marché est ouvert depuis un demi-siècle aux importations des produits du monde entier ; une quantité énorme de produits agricoles français, le beurre, les œufs, les pommes de terre, etc., notamment, y trouvent un débouché précieux, et l'Angleterre ne se plaint pas d'être le déversoir des autres marchés, d'avoir ainsi un marché abondamment pourvu.

Mais passons sur cet oubli, et examinons l'argumentation du *leader* du protectionnisme.

M. Méline signale le progrès des importations des produits suisses, entre autres les fromages, et il dit : « C'est un malheur pour nos producteurs de fromages ; défendons-les, protégeons ainsi le travail national. »

Voilà comment l'orateur protectionniste pose la question, voilà quels personnages il met en scène ; il met en présence, d'une part, les producteurs suisses de fromages, et, d'autre part, les producteurs similaires des Vosges — car on fait beaucoup de fromages dans les Vosges, et M. Méline n'oublie pas qu'il est d'Épinal.

Eh bien, nous disons à M. Méline : « Vous oubliez quelqu'un ; vous oubliez un troisième personnage que vous laissez dans la coulisse — vous oubliez toujours ce personnage, et, cependant, c'est *le plus important* de tous, puisque c'est celui à qui les produits sont destinés, ce troisième personnage, C'EST LE CONSOMMATEUR. »

Réparons cet oubli, sortons de la coulisse le consommateur, et mettons-le en scène. Que voyons-nous ?

Dans l'exemple cité, sept millions de fromages, en 1886, sont entrés en excédent sur le marché français, importés de la Suisse ; en quoi cette importation est-elle nuisible au travail national ?

Les fromages importés ont une valeur de sept millions : soit, cela veut dire, apparemment, qu'ils se sont échangés contre une valeur, une contre-valeur française, valant sept millions.

Cette contre-valeur peut être de deux sortes : ou bien elle a consisté en produits, articles de Paris, ganterie, etc., ou elle a consisté en argent.

Au premier cas, pas de difficulté : sept millions de fromages sont entrés de Suisse en France ; sept millions de produits français sont sortis de France pour les solder ; ici, incontestablement, aucune atteinte n'est portée au travail national.

Supposons maintenant le paiement fait en argent ; en ce cas, les protectionnistes triomphent, criant que « nous payons tribut à l'étranger, et qu'en exportant notre or, nous nous appauvrissons. »

Ici, nous prenons M. Méline, et ses amis, en flagrant délit d'erreur économique : ces Messieurs n'ont pas l'air de se douter de la fonction et du rôle de la monnaie. Ils s'imaginent, naïvement, comme le roi Midas, que l'or est la richesse exclusive et que l'art du commerce consiste à beaucoup vendre et à acheter peu, comme ont dit les maîtres du protectionnisme.

La vérité est que l'or n'est pas autre chose que l'instrument de l'échange, servant d'intermédiaire pour faciliter l'échange des produits des richesses ; la monnaie est, à proprement parler, le véhicule de la circulation des richesses, et confondre la monnaie avec la richesse, comme font les protectionnistes, c'est confondre les wagons qui transportent les marchandises avec les marchandises transportées.

La vérité, ne nous laissons pas de le dire et de le répéter, c'est que l'or et l'argent qui circulent en France, à l'état de monnaie, sont des *produits étrangers* que nous avons dû payer, avec des produits *équivalents du travail national*, aux mineurs des gisements aurifères de l'Australie et de la Californie.

Donc, en payant avec de l'or, nous avons payé à la Suisse, avec des produits du travail national, les sept millions de fromages importés de ce pays ; dans cette seconde hypothèse, comme dans la première, aucune atteinte n'a donc été portée au travail national dans son ensemble.

Est-ce clair ?

L'erreur des protectionnistes, cette lamentable erreur, il est facile maintenant de la toucher du doigt : leur erreur constante, c'est l'oubli du consommateur.

On dirait, à les entendre, que les producteurs étrangers nous apportent leurs produits POUR RIEN : M. Méline ne comprend pas que le commerce est un échange d'équivalents et que, s'agissant non de donation mais d'échanges, il y a une contre-valeur qui sort du pays pour payer.

Le commerce est un ÉCHANGE D'ÉQUIVALENTS : je voudrais que cette simple vérité, qui est à proprement parler un axiome révélé par le bon sens, fût inscrite, en lettres d'or, sur le marbre de la tribune, au moment où l'on va discuter la question de ratification du traité de commerce avec la Suisse.

Oui, il faut que les amis, les défenseurs des ports, s'inspirent de cette vérité si simple et en même temps si féconde ; il faut, lorsque M. Méline invoquera les intérêts du travail national à l'appui de ses taxes de soi-disant protection, il faut que les défenseurs des ports lui ferment à leur tour la bouche avec cette réponse :

« Non, il n'est pas vrai que les importations étrangères nuisent au travail national : cela n'est pas vrai parce que vous oubliez qu'il faut les payer. »

Il faut les payer, il faut en servir la contre-valeur : toute importation étrangère entraîne donc l'exportation de produits nationaux équivalents.

Tout produit importé, étranger par son origine, devient *national* à partir du moment où il a été acheté et payé avec du *travail national*.

Voilà la réalité des faits, voilà la vérité économique entière, complète ; on a oublié de la dire dans la discussion des tarifs de douane à la Chambre des députés et au Sénat. Nous adjurons les défenseurs des ports, les défenseurs de la liberté, de ne plus la laisser ainsi désormais sous le boisseau.

138. QUESTION MAL POSÉE (1892).

[*Le Courrier de La Rochelle*, 30 octobre 1892.]

C'est de la question économique que je veux parler : M. Méline et ses amis attaquent le projet de traité franco-suisse, et veulent en empêcher la ratification en soutenant que les réductions de tarifs consenties à la Suisse sont des concessions qui vont profiter, par suite de la clause de la nation la plus favorisée, à l'Angleterre, à la Belgique, surtout à l'Allemagne — et cela au détriment du travail national, de notre production agricole et industrielle.

Voilà comment les protectionnistes posent la question, et tout le monde de s'écrier que c'est là l'objection grave, la grosse objection des adversaires du traité.

À cela, que répond-on de la part de l'honorable ministre du commerce, le négociateur principal dudit traité, que dit M. Jules Roche ?

M. Jules Roche répond : qu'il y a un calcul à faire, une proportion à établir entre les avantages et les inconvénients du projet de traité ; que si les réductions de tarifs consenties de notre côté sont un avantage pour les producteurs étrangers, un sacrifice pour notre production nationale, d'autre part, les réductions consenties par la Suisse sont, pour nos exportateurs, un avantage qui dépasse la mesure des sacrifices par nous accordés.

Voilà donc comment la question est posée, et quels sont les arguments invoqués de part et d'autre.

M. Méline soutient que les sacrifices, de notre côté, dépassent les concessions faites par la Suisse ; M. Jules Roche soutient, au contraire, que la proportion est renversée, et que les avantages l'emportent ; mais là où les deux adversaires sont d'accord, c'est pour admettre que les réductions de tarifs consenties sont un sacrifice pour notre travail national.

Eh bien, nous répondons que M. Méline et M. Jules Roche sont également dans l'erreur ; nous soutenons que les prétendus sacrifices résultant de ces réductions de tarifs sont des sacrifices purement imaginaires, et que cette grosse objection de M. Méline n'est qu'une grosse erreur.

Je dis et je vais prouver que si les réductions de tarifs profitent aux producteurs étrangers, elles profitent *bien plus encore* à l'ensemble de notre richesse nationale.

Prenons, par exemple, les réductions sur le tarif des fromages ; le tarif actuel est de 15 francs, le tarif projeté est de 11 francs.

En quoi cette réduction de 4 fr. constitue-t-elle un sacrifice pour l'ensemble de la richesse nationale ?

La taxe protectrice de 15 fr. a pour but de renchérir les produits similaires, les fromages du Jura et des Vosges ; avec le tarif actuel, le renchérissement est donc de 4 fr. par 100 kg plus grand qu'avec le tarif projeté.

« C'est un profit de 4 fr., dit M. Méline, qui va échapper à nos producteurs de fromages : voilà le préjudice. »

Soit, mais M. Méline oublie quelqu'un, il oublie un personnage important, le grand premier rôle de la scène économique, il oublie le public consommateur.

M. Méline nous montre la médaille protectionniste d'un côté, d'un seul côté ; nous allons lui faire voir que cette médaille a un revers, ou plutôt qu'elle en a deux : que c'est une médaille À DOUBLE REVERS.

Ce profit de 4 fr. du producteur protégé, d'où vient-il ? Est-il tombé de la lune ou de la planète Mercure ?

Ce profit sort de la bourse de Jacques Bonhomme, du grand public consommateur, de votre bourse, de la nôtre, de la bourse de tout le monde.

Si le producteur de fromages gagne 4 fr., le consommateur les perd ; le profit du producteur est donc compensé par la perte du consommateur.

Mais ce n'est pas tout, le consommateur *oublié* par M. Méline, et que nous remettons en scène, n'y rentre pas tout seul ; il amène avec lui un autre personnage oublié, lui aussi, compagnon inséparable du consommateur, compagnon d'infortune : c'est le producteur quelconque, non moins national que le protégé, le favori de M. Méline, c'est l'agriculteur, l'industriel, qui ne peut pas vendre son produit parce que le consommateur privé de ses 4 fr. ne peut pas l'acheter.

Entendez-vous M. Méline, vous nous parlez toujours de votre producteur protégé et de ses intérêts, de ses profits que lui procure la taxe protectrice ; nous vous opposons, nous, une double perte, conséquence de ce profit : d'abord la perte égale du consommateur aux dépens duquel vous avez organisé ce profit ; en second lieu, celle du producteur qui ne peut vendre son produit au consommateur dépouillé.

Deux pertes contre un profit, voilà le résultat forcé, inévitable, de vos tarifs protecteurs ; voilà le double revers de votre médaille.

Vous voyez bien que les réductions de tarifs, si elles profitent aux producteurs étrangers, profitent davantage encore à la richesse nationale, puisqu'en même temps que l'abondance se répand sur le marché — ce qui est la véritable richesse d'une nation — nos producteurs voient se développer également le travail national.

Nous avons donc eu raison de soutenir que la question a été mal posée, et que les partisans du traité franco-suisse n'auraient pas dû accepter le débat sur le terrain où l'a placé M. Méline.

Nous ajoutons que jamais les protectionnistes n'ont discuté la question sur le terrain où nous venons de le poser, et nous les mettons au défi d'essayer une réponse sérieuse.

139. LA PROTECTION DE LA LIBERTÉ (1892).

[*Le Courrier de La Rochelle*, 13 novembre 1892.]

Avertissement. Nous publions l'article suivant de M. Martineau qui a déjà donné au Courrier plusieurs études intéressantes sur le libre-échange, mais, à cette occasion, nous sommes obligés de faire, une fois pour toutes, nos réserves au sujet des doctrines défendues par notre collaborateur.

En pareille matière, nous n'admettons pas de théorie absolue ; il n'y a pas de principe libre-échangiste ou protectionniste possédant une vertu spécifique et devant être posé comme axiome avec toute une série de corollaires.

Il y a, avant tout, des intérêts nationaux divers — agricoles, industriels et commerciaux — qui doivent être défendus sans être sacrifiés les uns aux autres.

La solution ne découle pas de telle ou telle formule, elle dérive de l'étude et de l'examen de questions multiples qui doivent être étudiées à part, sans parti pris et toujours en vue des intérêts généraux qui ne sont, dans l'espèce, que la plus grande somme d'intérêts particuliers.

Se proclamer libre-échangiste en bloc, quand même et toujours, nous paraîtrait une duperie, surtout en face de pays étrangers qui interdiraient, chez eux, l'entrée de nos produits par des tarifs prohibitifs.

D'autre part, certaines industries sont une source de richesse nationale et font vivre des populations ouvrières qu'on mettrait sur le pavé si des tarifs douaniers ne permettaient pas aux usines qui les nourrissent de soutenir la concurrence avec les produits étrangers.

Proclamer, d'autre part, la protection comme garantie souveraine de toute prospérité nous semble également une lourde erreur. À quoi servirait-il, en effet, de grever de droits considérables des matières premières que nous ne produisons pas, ou que nous produisons en petites quantités, alors que de nombreuses usines les transforment, chez nous, en produits utiles pour la consommation ?

Nous n'avons pas la prétention de traiter, en quelques lignes, un problème aussi complexe, nous voulons simplement indiquer les idées générales dont nous avons l'habitude de nous inspirer quand il s'agit d'émettre un avis sur les questions de détail, en tenant compte des différences de régions, et en tenant la balance égale entre les besoins des consommateurs et les intérêts des producteurs.

La majorité de la Chambre des députés a salué, il y a quelques jours, de ses applaudissements répétés, la déclaration suivante de l'honorable président du Conseil :

« Le gouvernement doit assurer la liberté du travail, pour laquelle s'est faite la Révolution française, qui a été inscrite dans la Décla-

ration des droits de l'homme et du citoyen, comme la première conséquence de l'émancipation de l'individu, la liberté du travail qui réclame un développement plus large, UNE PROTECTION PLUS EFFICACE, alors que certaines écoles cherchent à l'étouffer et la condamnent de je ne sais quels sophismes qui ne peuvent qu'égarer l'opinion des masses laborieuses. »

Ces paroles mémorables, nous les saluons, nous aussi, de nos applaudissements, et nous les retenons, nous en prenons acte, comme on dit au Palais.

Ces paroles, l'honnêteté bien connue du chef du gouvernement en atteste la sincérité, et nous le croyons fermement résolu à en faire l'application.

Or l'application entière, complète, la protection efficace de la liberté du travail, implique la destruction, l'abolition totale, complète, de cette fausse protection, de ce régime de disette qualifiée de protection douanière.

Pour le prouver, nous avons un double argument d'une irrésistible puissance.

C'est d'abord que la liberté du travail signifie la faculté pour chacun de choisir sa profession, son genre de travail, mais *à ses risques et périls* : la liberté ne va pas, en effet, sans la responsabilité, et si elle entraîne pour tout travailleur le droit de bénéficier des profits, elle suppose également, à l'inverse, qu'il aura à prendre à sa charge les pertes, toutes les pertes.

Si cela est, le régime dit *protecteur* ne supporte pas la discussion : ce régime a pour but avoué de garantir au producteur protégé un minimum de profits aux dépens de la masse du public consommateur, cela est indéniable, le *leader* protectionniste, M. Méline, l'a dit en propres termes :

« Si vous protégez l'un, vous atteignez forcément les autres. »

Qu'est-ce à dire sinon que ce système viole manifestement la liberté du travail puisqu'il déplace les responsabilités en faisant peser, sur la masse du public, les pertes de la branche de production protégée.

Ce régime a la prétention d'équilibrer les profits — M. Méline et ses amis ont soutenu qu'il y avait lieu de réduire les profits trop élevés de certains intermédiaires et d'augmenter les profits de leurs protégés — eh bien, je dis qu'il y a là un attentat certain, évident, à ce principe de la liberté du travail que M. le Président du Conseil entend efficacement protéger.

Dans un pays où la liberté du travail est protégée, la loi assure à chaque citoyen les profits qu'il tire de son honnête travail, de son intelligence, de son activité ; nul n'émet, dans un pays libre, la

prétention insolente de spolier les travailleurs les plus actifs et les plus intelligents pour enrichir les incapables et les routiniers.

Voilà les conséquences de la liberté du travail sans lesquelles cette liberté n'est qu'un vain mot, une formule sonore et non une vivante et tangible réalité.

Et d'ailleurs — et c'est ici notre second argument non moins puissant — comment peut-on concevoir la liberté du travail sans la liberté de l'échange ?

Est-ce que la société n'est pas établie, au point de vue économique, sur la base de la division du travail ?

N'est-il pas vrai que la société consiste en ce que les hommes travaillent les uns pour les autres ?

Si cela est, vous ne pouvez pas séparer le travail de l'échange, et si vous entendez que le travail doit être libre, vous avez pour devoir d'appliquer le même régime de liberté à l'échange, puisque l'un et l'autre sont indissolublement unis.

La liberté de l'échange est si bien un corollaire de la liberté du travail qu'elle n'est pas autre chose que la liberté de disposer du fruit de son travail, en sorte que, si vous attendez à la liberté de l'échange, vous attendez à la liberté du travail, et réciproquement.

Exemple : voici un artisan, un menuisier, qui veut échanger un meuble contre de la houille de Belgique ; la convention est conclue mais la barrière des tarifs empêche l'entrée de la houille belge, en limite l'importation suivant la formule chère à M. Méline.

N'est-il pas clair comme le jour qu'il y a là, en même temps qu'une violation du libre-échange, une violation de la liberté du travail, puisqu'en même temps qu'il empêche la houille belge d'entrer, le tarif empêche le meuble du menuisier de sortir.

Notre preuve est donc faite, si évidente que nul n'oserait la discuter sérieusement.

Nous réclamons, par suite, l'abolition totale, complète, de la fausse protection qui viole la liberté du travail ; nous réclamons la protection plus efficace de la liberté du travail.

La Chambre qui applaudissait, il y a huit jours à peine, la déclaration si nette de M. le Président du Conseil, a le devoir de nous assurer cette protection.

140. LES DROITS DE DOUANE SOI-DISANT
COMPENSATEURS ET LEURS EFFETS (1890).

[Conférence faite à Bordeaux, le 20 juin 1890.
— *Revue économique de Bordeaux*, n°12, juillet 1890.]

M. E. Martineau, juge d'instruction à Rochefort, a fait une conférence dans l'amphithéâtre de l'Athénée, sur les droits de douane soi-disant compensateurs et sur leurs effets. Il faisait beau et chaud, et beaucoup de Bordelais, comme c'était prévu, ont préféré prendre le frais ou rester à la campagne ; néanmoins il s'est trouvé environ 350 auditeurs de choix que la chaleur n'a pas intimidés ; et c'était plaisir de les voir écouter et applaudir le conférencier, un véritable apôtre, dont Bastiat eût été fier.

La séance a été ouverte à huit heures trois quarts par M. Marc Maurel, président de la Société, assisté de MM. J.-B. Lescarret, vice-président d'honneur ; Fernand Faure, vice-président ; Louis Lalanne, secrétaire général ; Ar. Le Roux-Kergoët, secrétaire de la rédaction de la *Revue économique de Bordeaux* ; Villate, commissaire des dépenses.

M. Marc Maurel a présenté M. Martineau à l'Assemblée, et a dit que la Société d'économie politique se fait un devoir de défendre les vrais principes. Il fait remarquer que ces principes sont surtout niés par les protectionnistes ; comme les protectionnistes perçoivent des taxes sur tous les Français au détriment du Trésor, il n'est pas étonnant qu'ils répudient les principes, puisque ces principes les condamnent.

M. Martineau commence sa conférence en remerciant le bureau de la Société d'économie politique de l'honneur qui lui a été fait en l'admettant à porter la parole à Bordeaux pour défendre le principe de la liberté des échanges contre la coalition des appétits protectionnistes.

En présence du courant de réaction économique actuel, il importe de faire appel à la discussion, en se fiant à la victoire définitive du bon sens et de la raison.

Cela dit, l'orateur résume brièvement les principes que Bastiat a appliqués à la question de la liberté du commerce.

« La nature et le travail de l'homme concourent à la création des richesses : or, si l'on réfléchit que les matériaux et les forces que la nature met à la disposition des hommes sont des éléments *gratuits*, et que les choses ne commencent à avoir de *valeur* qu'à partir de l'intervention de l'effort humain, il en résulte que la liberté des échanges est un bienfait pour les peuples en ce sens que chacun d'eux participe

aux avantages que la nature a donnés aux autres au point de vue du climat, de la fertilité du sol, de sa richesse minéralogique, etc. C'est la conséquence du principe que la concurrence, *force égalitaire et démocratique*, oblige les producteurs à livrer, par-dessus le marché, aux acheteurs des produits ainsi échangés en ne se faisant payer que les services humains seuls pourvus de valeur. »

Cependant les protectionnistes nient ou dédaignent ces principes si importants. Il faut, disent-ils, organiser des lois de défense contre l'invasion des produits étrangers, et l'orateur arrive ainsi à l'examen de la question posée : Des droits de douane soi-disant compensateurs.

« Nous ne sommes pas des prohibitionnistes, disent les adversaires de la liberté, nous sommes des compensateurs. Le pays est écrasé par des charges lourdes et il est équitable que les étrangers qui viennent sur notre marché nous faire concurrence prennent leur part des impôts et des charges qui nous accablent. »

Tel est leur langage et c'est sur ce terrain des droits compensateurs que M. Martineau engage la discussion.

Ce système repose sur cette base que les droits de douane ainsi établis sont supportés par l'étranger : s'il était démontré que cela n'est pas exact, en ce sens que l'étranger les paie à titre d'*avance* seulement et s'en fait rembourser par les consommateurs français, la base du système s'écroulant entraînerait avec elle le système tout entier.

C'est cette démonstration que l'orateur s'attache à faire, et en raison de l'importance capitale de ce point, il importe de rappeler tous ses arguments.

Tout d'abord, s'appuyant sur un passage du discours de M. Viger, rapporteur du projet de loi sur les maïs (séance du 2 juin dernier de la Chambre des députés au *Journal officiel*), il fait remarquer que, le droit de douane étant fait pour repousser l'invasion des produits étrangers, il n'entre qu'une quantité insignifiante — c'est le mot du rapporteur — du produit grevé de la taxe.

Il faut donc éliminer tout ce qui n'entre pas — étant repoussé par la barrière protectrice — et qui partant ne paie pas la taxe d'entrée.

Reste à voir — sur la quantité insignifiante qui peut entrer — si le droit de douane est payé par l'étranger ou par le consommateur national.

Ici les arguments abondent pour prouver que c'est le consommateur qui paie : Faisant appel à l'expérience, et rappelant que la douane est un octroi national, l'orateur dit que c'est un fait bien connu de tout le monde que le droit de douane, comme le droit d'octroi, est supporté définitivement par le consommateur.

Comment pourrait-on le nier, alors que les protectionnistes le reconnaissent eux-mêmes ; et mettant les *leaders* de la protection, MM. Méline et Pouyer-Quertier, en contradiction avec eux-mêmes, M. Martineau a prouvé par des citations topiques, extraites de discours de ces orateurs, que ces Messieurs, après avoir prétendu que ce sont les étrangers qui paient définitivement le droit de douane, ont été amenés à reconnaître que les étrangers ne font que l'avance du droit et s'en font ensuite rembourser par le consommateur. (V. discours de M. Pouyer-Quertier à l'assemblée des Agriculteurs de France du 8 février dernier. — Autre discours à la réunion de l'Association de l'industrie nationale du 6 mars dernier. — Discours de M. Méline à l'*Officiel* du 9 juin dernier, dans la discussion de la taxe sur les maïs).

Enfin, un dernier argument, qui à lui seul serait décisif, est que les droits de douane sont des impôts de *consommation*, c'est-à-dire payés tout entiers par les consommateurs avec le prix d'achat de cette marchandise.

Si cette démonstration est solide — et quoi de plus probant que la contradiction de langage des protectionnistes ? — elle ruine jusque dans ses fondements le système soi-disant *compensateur*.

Cette soi-disant compensation n'est, en réalité, qu'une injustice odieuse, puisqu'elle fait payer à des consommateurs français déjà grevés d'impôts la part d'impôt des producteurs protégés, au mépris du principe qu'il incombe à chaque citoyen de payer sa part d'impôts.

C'est là, en réalité, une dîme, un servage de la plèbe, en violation de la règle qu'on ne doit d'impôt qu'à l'État.

Faisant appel à Bordeaux, l'orateur a terminé en l'invitant à jouer le rôle de *Manchester*, et à prendre la tête du mouvement en faveur de la liberté.

Ses intérêts l'y invitent ; en repoussant les importations, le système protecteur ferme les débouchés et empêche les exportations : d'abord par les représailles qu'il suscite, ensuite par les charges qu'il fait peser sur les industries d'exportation qu'il met dans l'impossibilité de soutenir la concurrence sur les marchés étrangers ; de plus il ôte le fret à notre marine commerciale.

Il faut arracher la France à cette oligarchie qui opprime la masse du travail national, et qui, exploitant la sottise et l'ignorance humaine, fuit avec soin la discussion parce qu'elle a peur de la lumière.

Souhaitons que M. Martineau, dont la parole est convaincue et persuasive, revienne souvent à Bordeaux faire entendre des vérités malheureusement trop oubliées par la génération actuelle.

141. LE COMMERCE FRANÇAIS (1890).

[*Revue économique de Bordeaux*, n°13, septembre 1890.]

La *Petite Gironde* du 4 juillet dernier contient un premier article portant ce titre : *Le commerce français*, dans lequel, après d'excellentes réflexions au sujet de l'envahissement des carrières dites libérales et des fonctions publiques au détriment de l'industrie, de l'agriculture et du commerce, elle conclut à l'encouragement par tous les moyens possibles des études industrielles et commerciales dans notre pays.

On ne saurait mieux dire, et nous partageons entièrement à ce sujet l'opinion du rédacteur de l'article.

Mais, pour remédier au mal, il importe de remonter jusqu'à la racine et de voir si, avant de chercher à encourager l'enseignement industriel et commercial, il ne faut pas décourager, ou plutôt réformer, un enseignement beaucoup trop accrédité et qui produit précisément le mal dont souffre notre pays.

Cet enseignement, dont on vient de discuter récemment au Sénat la portée et les effets, et qui a donné lieu à une brillante joute oratoire entre un sénateur de la Charente-Inférieure et M. J. Simon : c'est l'enseignement classique.

Loin de nous la pensée de nier, au point de vue littéraire, les heureux effets des lettres grecques et latines, et de nous attirer, par ce manque de goût, les foudres de l'éloquence indignée de M. J. Simon : ce que nous critiquons, et nous allons nous expliquer à ce sujet, c'est la méthode d'enseignement adoptée notamment dans nos écoles d'enseignement supérieur, au point de vue des idées morales et politiques développées dans les ouvrages des auteurs anciens.

On oublie trop, dans nos écoles, que les anciens étaient des possesseurs d'esclaves, qui, comme tels, méprisaient le *travail*, le *commerce* (*servile opus*), et on inculque à nos jeunes générations le mépris aristocratique des Grecs et des Romains pour le travail manuel et pour le commerce.

En outre, on inculque aux élèves et étudiants les notions les plus fausses au sujet de la liberté et de la propriété.

Les possesseurs d'esclaves anciens ne pouvaient avoir que des idées fausses sur ce sujet. Propriétaires d'hommes réduits au rang des choses, dont ils s'appropriaient les produits, ils ne pouvaient admettre la liberté comme un droit fondé sur la nature de l'homme ; de même pour la propriété : ils ne pouvaient, sous peine d'anéantir l'esclavage, admettre que les fruits du travail appartenissent à celui qui les avait produits.

De là leurs fausses définitions de la liberté et de la propriété.

Chez les Romains, notamment, la lance était le symbole de la propriété, et ils considéraient surtout comme leur propriété — nous dit Gaius, un de leurs jurisconsultes — le butin pris sur l'ennemi.

C'est-à-dire que la propriété romaine, c'était le *vol organisé*.

Voilà les fruits de l'enseignement classique ! Et quel que soit le talent de M. Jules Simon, je ne vois pas comment il pourrait contester ce qui est l'évidence même et ce qui ressort des textes les plus formels du droit romain.

J'ajoute que la définition du droit de propriété de notre Code civil est la traduction même de la définition du droit romain.

Comment veut-on, dans de pareilles conditions, que nos législateurs puissent organiser notre démocratie moderne, cette démocratie laborieuse, sur des bases solides, quand ils sont imprégnés de ces fausses idées sur la liberté et la propriété ?

C'est là qu'il faut frapper, pour porter remède au mal.

L'enseignement classique, tel qu'il est actuellement organisé, est la source — source empoisonnée — à laquelle s'abreuvent les classes moyennes.

Tant que cette source ne sera pas épuisée, le mal subsistera : le commerce, l'industrie, l'agriculture, *opus servile*, seront méprisés et délaissés ; les carrières libérales — l'armée, la marine, les fonctions publiques — seront encombrées.

Note additionnel du rédacteur en chef. Il y a un fonds de vérité dans les observations de notre correspondant ; il est certain que l'enseignement classique, dont le programme embrasse principalement l'étude des auteurs de la Grèce et de Rome, doit exercer une influence fâcheuse sur les idées de la jeunesse, appelée plus tard à prendre part à la direction des affaires publiques. Les sociétés antiques différaient essentiellement de nos sociétés modernes, et avant d'aborder l'étude des langues mortes, qui renferment incontestablement des trésors au point de vue littéraire, il faudrait que le jugement de l'élève fût assez formé pour faire cette différence. Mais M. Martineau nous paraît un peu trop sévère pour notre Code civil ; l'influence du droit romain s'y trouve incontestablement, mais la philosophie du XVIII^e siècle y a également marqué son empreinte. Voici, par exemple, la définition du droit de propriété donnée par Portalis, qui fut un des principaux rédacteurs de notre Code.

« Le principe du droit de propriété, dit Portalis, est en nous ; il est dans la constitution de notre être et dans les relations avec les objets extérieurs. »

On ne saurait trouver une définition plus juste et plus conforme aux données de la science.

142. LA SOLIDARITÉ ÉCONOMIQUE
DE L'ESPAGNE ET DE LA FRANCE (1890).*[Revue économique de Bordeaux, n°13, septembre 1890.]*

Le nouvel ambassadeur d'Espagne, le duc de Mandas, en remettant le 27 juillet dernier ses lettres de créance à M. Carnot, a prononcé un discours dans lequel nous remarquons ces paroles :

« L'Espagne et la France ne peuvent pas avoir seulement des rapports de bon voisinage, car elles ont des intérêts positifs variés et considérables qui les rapprochent à toute heure.

LA PROSPÉRITÉ DE L'UNE EST LIÉE À LA PROSPÉRITÉ DE L'AUTRE. »

Un tel langage a une portée bien autre que les formules banales qui sont l'accompagnement ordinaire de ces cérémonies diplomatiques.

Dans la bouche de l'éminent ambassadeur, il a une signification des plus importantes.

M. le duc de Mandas affirme qu'il y a solidarité, harmonie parfaite entre les deux grands peuples voisins, le peuple espagnol et le peuple français.

La prospérité de l'un, dit-il, est liée à la prospérité de l'autre ; que nous voilà loin de la formule empruntée par Montaigne à l'antiquité classique : « Le profit de l'un est le dommage de l'autre » !

À cette maxime de Sénèque le philosophe, maxime vraie en apparence dans ces sociétés antiques vivant de butin, de rapines et du fruit du travail des esclaves, où la propriété n'était autre chose que le *vol organisé*, voici que le noble duc oppose la maxime diamétralement opposée :

Le profit de l'un est le profit de l'autre.

Entre ces deux formules, il y a toute la différence qui sépare les civilisations guerrières et aristocratiques, vivant de rapines et de brigandages, des civilisations pacifiques et démocratiques, basées sur le travail, la paix féconde et la liberté, et — ce qui est un signe des temps — c'est dans la bouche d'un grand seigneur espagnol que nous rencontrons l'expression des aspirations des démocraties modernes.

Chose étrange, en même temps que M. le duc de Mandas tient ce langage, la majorité de notre Parlement, par l'organe de MM. Méline, Pouyer-Quertier et consorts, imbue des préjugés des peuples possesseurs d'esclaves, par suite de l'enseignement classique qui nous plonge dans les sociétés grecque et romaine, en nous en faisant stupidement admirer les institutions et les lois, cette majorité, dis-je,

reprend la formule de Montaigne et s'apprête à isoler la France par des barrières de douanes, en affirmant l'antagonisme des intérêts des peuples, et en proclamant que « le profit de l'un est effectivement le dommage de l'autre ».

Écoutez, en effet, ce que dit l'auteur du manuel du parfait protectionniste, M. Domergue, dans le livre de *la Révolution économique*, écrit sous l'inspiration du grand-prêtre du système, M. Méline :

« Les théoriciens du libre-échange se laissent égarer par le beau rêve de paix universelle, de fraternité humanitaire ; ils échappent ainsi au spectacle affligeant que nous donne cette fin de siècle...

La lutte économique pourra-t-elle jamais prendre fin ? Il faudrait pour cela que les richesses et l'activité humaine fussent également réparties sur tous les points du globe : or, la nature ne l'a pas voulu ainsi. »

Ainsi, voilà l'idée d'antagonisme entre les nations, idée qui est la base du système de soi-disant *protection*, voilà la maxime empruntée par Montaigne à Sénèque le philosophe, reprise et rééditée par nos restrictionnistes.

Heureusement que ces sophistes se contredisent d'une telle manière qu'ils nous épargnent la peine de les réfuter, car après avoir dit : « la lutte économique ne pourra prendre fin, la nature ne l'a pas voulu », ils ajoutent : « il peut se faire, qu'à un moment donné, le libre-échange entre dans le domaine des choses réalisables, quand l'évolution économique du globe sera terminée. » Autant dire que le progrès se réalisera lorsque le monde aura pris fin ! À ces arguties, au milieu desquelles la raison se perd ; nous sommes heureux d'opposer le langage du nouvel ambassadeur d'Espagne.

Joignons-y ces paroles de M. Carnot :

« Vous appréciez avec autant de justesse que d'élévation la nature des rapports qui doivent exister, POUR LEUR BIEN RÉCIPROQUE, entre deux peuples voisins et amis, pénétrés comme vous de ce sentiment QUE LES INTÉRÊTS DES DEUX NATIONS SONT SOLIDAIRES. »

Nous voilà loin du langage de M. le député Michou disant « que l'étranger est toujours l'ennemi et qu'il faut bien se garder de lui porter notre argent en lui payant tribut ». Nous voilà loin également du langage d'un membre important de la Société d'agriculture des Deux-Sèvres, affirmant que « s'il est beau d'être humain, il est bon d'être Français », et affirmant, avec MM. Méline et Domergue, par ses attaques contre la liberté des échanges, l'antagonisme des intérêts des peuples.

143. LA PROTECTION ET LE SOCIALISME D'ÉTAT (1890).

[*Revue économique de Bordeaux*, n°14, novembre 1890.]

Dans le remarquable discours qu'il a prononcé récemment à l'ouverture du congrès des juristes catholiques d'Angers, M. l'évêque Freppel a signalé le socialisme d'État comme l'ennemi à combattre, au point de vue de la solution des questions économiques et sociales.

« Au socialisme d'État, a-t-il dit pour conclure, il faut opposer les deux principes de la liberté du travail et de la liberté d'association. »

Ainsi, l'éminent évêque proclame hautement le principe de la liberté, et en même temps, pour affirmer sa ferme volonté d'appliquer dans toute son étendue ce salubre et fécond principe, il déclare dans ce même discours qu'il faut faire la guerre au socialisme d'État *sous toutes ses formes*.

À ce sujet, je me propose de rechercher si le système de so-disant protection douanière ne constitue pas une des formes du socialisme d'État.

Pour le savoir, il faut examiner la situation et le mécanisme du système protecteur. Cela fait, il ne restera plus qu'à voir si ce système rentre dans les catégories du socialisme d'État.

Qu'est-ce que la protection ? Les *leaders* les plus autorisés du parti protectionniste vont nous l'apprendre.

La caractéristique du droit protecteur, nous dit-on dans un livre intitulé *La Révolution économique*, et qui a été écrit sous le patronage de M. Méline, c'est que les droits de douane ont été institués pour les producteurs.

« Ce qu'il ne faut pas perdre de vue, ajoute-t-on, c'est le prix de revient du producteur français et le prix de revient de son concurrent, prix qu'il faut égaliser par l'effet des droits établis à la frontière. »

Dans le discours prononcé à la Chambre lors de la discussion du droit sur les maïs, le rapporteur, M. Viger, disait en propres termes :

« On prétend que la protection ne sert à rien ; vous pouvez cependant en constater les effets. Depuis les droits établis sur les alcools étrangers, il n'en entre plus, ou du moins il n'en entre qu'une quantité infinitésimale. »

M. Méline, de son côté, disait qu'il fallait enrayner la concurrence croissante faite à nos produits principaux par le maïs, et il ajoutait :

« Si vous protégez l'un, *vous atteignez forcément l'autre* ; c'est inévitable. »

Enfin, le rapporteur de la loi au Sénat, M. Dauphin, a déclaré qu'il fallait établir le droit de 3 francs pour empêcher l'avitilissement de prix du maïs national, et que si les industriels fabricants d'alcools de maïs se plaignaient, il y avait à leur objecter qu'ils faisaient de gros bénéfices et que l'effet de la protection consisterait seulement à les réduire à des bénéfices un peu moins élevés.

De ces documents, empruntés à des sources dont on ne saurait suspecter l'autorité, il résulte que la protection est un système qui consiste à exclure du marché, par l'intervention des tarifs de douane, certains produits étrangers dont la concurrence contrarie les producteurs similaires nationaux, en vue de relever et de renchérir les prix des produits protégés.

Raréfier pour renchérir, exclure l'abondance pour faire la disette, parce que la disette de l'offre est avantageuse au producteur, tel est le caractère de ce système.

J'en conclus que la protection est essentiellement une des formes du socialisme d'État.

Qu'est-ce, en effet, que le socialisme d'État ?

« C'est, nous dit M. l'évêque d'Angers, l'ingérence de l'État dans le monde du travail comme puissance régulatrice et souveraine. » À titre d'exemple, il dit : « Pour la proportion à établir entre les profits et les salaires, toujours on invoque l'État. »

Or, la protection, c'est bien l'ingérence de l'État dans le monde économique pour régler la proportion des profits des producteurs ; M. le rapporteur Dauphin l'a dit très nettement, en faisant remarquer que l'effet de l'intervention de l'État par le droit de douane de 3 francs sur les maïs serait de réduire les gros bénéfices des industriels du Midi à des profits un peu moins élevés.

De quel droit et à quel titre, dirai-je avec l'éminent évêque, intervient-il ainsi pour régler les profils des producteurs ? N'est-ce pas livrer à l'État, avec la liberté individuelle, toute la vie économique d'un pays ?

Pour déterminer les limites d'actions de l'État, M. l'évêque d'Angers dit :

« Il y a un abîme entre cette proposition : « L'État intervient comme gardien de la justice dans l'observation du contrat de travail », ce qui est son droit, et cette autre proposition : « L'État intervient pour fixer lui-même les termes du contrat », ce qui est le pur socialisme d'État. »

On ne saurait mieux tracer la ligne de démarcation, et, appliquant au contrat d'échange cette règle, je dis qu'il y a un abîme entre cette proposition :

« L'État intervient comme gardien de la justice dans l'échange », et cette autre :

« L'État a le droit de se substituer aux contractants pour faire pencher la balance en faveur du vendeur et fixer lui-même législativement un minimum de profits. »

Sous le régime de la division du travail, de la séparation des professions et des métiers, les citoyens travaillent les uns pour les autres ; d'où il suit que chacun produisant ce qu'il ne consomme pas et consommant ce qu'il n'a pas produit, il y a relativement à tout produit deux intérêts constamment en présence : l'intérêt du producteur d'une part ; de l'autre, l'intérêt du consommateur.

Analysant ces deux sortes d'intérêts, qu'y trouvons-nous ? Qu'ils sont distincts et opposés, le producteur voulant vendre cher, le consommateur acheter au meilleur marché ; le premier souhaitant la disette de l'offre pour renchérir son prix de vente, le second souhaitant l'abondance pour acheter à bas prix.

De quel droit et à quel titre, prenant parti dans ce contrat pour le vendeur contre l'acheteur, l'État intervient-il pour réaliser la disette de l'offre par le tarif de protection, instituant ainsi le droit protecteur au profit du producteur, comme dit M. Méline, et atteignant forcément le droit et l'intérêt des consommateurs ?

C'est identiquement la situation du patron et de l'ouvrier dans le contrat de travail.

Deux intérêts sont en présence dans ce contrat, parfaitement distincts et opposés : l'intérêt de l'ouvrier, qui est ici le vendeur, puisqu'il s'agit de déterminer le prix de son travail, et qui, à ce titre, veut fixer le prix le plus cher possible ; d'autre part, l'intérêt du patron, de l'acheteur, désireux de payer au meilleur marché le travail de l'ouvrier.

Si vous invoquez la liberté dans l'intérêt de l'entrepreneur, du patron ; si vous proscrivez, au nom de la liberté, la garantie légale d'un minimum de salaires au profit de l'ouvrier, au préjudice de l'entrepreneur, écartant également toute réglementation de la journée de travail, comment pourriez-vous, répudiant cette forme de socialisme d'État, accepter et défendre cette autre forme absolument identique, qui consiste à faire intervenir l'État pour garantir à certains producteurs, au préjudice de la masse du public consommateur, un minimum de profits, fixant ainsi législativement le cours des produits protégés ?

Si la liberté d'achats est juste au profit du patron dans ses rapports avec les ouvriers, cette même liberté d'achats cesserait-elle d'être juste au profit de l'ouvrier, relativement aux produits de toute sorte que peut acheter son salaire ?

Qu'on nous dise sur quel principe de justice on s'appuiera pour refuser aux ouvriers dont les salaires sont réduits par la concurrence des ouvriers étrangers, le droit d'acheter les produits dont ils ont besoin au prix réduit par cette même concurrence ?

Trouvant à leur préjudice la concurrence étrangère quand ils se présentent sur le marché comme vendeurs, comment leur refuserait-on cette même concurrence à leur profit quand ils se présentent sur le marché comme acheteurs ?

Je mets au défi tout esprit sérieux, partisan sincère de la liberté du travail, adversaire résolu du socialisme d'État, d'élever contre cette argumentation une objection sérieuse, d'essayer de nier que la protection est une des formes du socialisme d'État.

J'ajoute même que c'est la première forme légale de socialisme d'État qui, au point de vue historique, doit être signalée dans la législation des divers peuples modernes, et c'est cette première manifestation du socialisme d'État qui a préparé les autres.

Cela est si vrai que, dans le numéro du journal *la Justice* du 5 mars dernier, qui contient un compte rendu du livre de *la Révolution économique*, voici ce qu'on lit :

« Les libre-échangistes ont souvent accusé les protectionnistes de verser dans l'ornière socialiste. *Cela n'est vrai qu'en partie*. Les protectionnistes demandent l'intervention de l'État en faveur des propriétaires et des capitalistes, les socialistes réclament cette intervention en faveur de la grande masse des ouvriers. Le but est opposé. *Mais il est très exact* que les uns et les autres emploient des moyens analogues.

C'est pourquoi il est dans la logique des choses que le mouvement protectionniste aide à l'éclosion et au développement des revendications des prolétaires. »

Quoi de plus formel ? Est-il nécessaire d'insister après cette comparaison si instructive, qui est l'œuvre d'un socialiste ?

La seule différence connue, dit ce socialiste, M. Raiga, est que la protection est du socialisme au profit des riches, tandis que le socialisme proprement dit est de la protection en faveur de la masse des prolétaires.

Pour conclure, disons donc que la protection est une des formes du socialisme d'État. C'est à ce titre que je viens la dénoncer à M. l'évêque Freppel, ainsi qu'à M. le sénateur Lucien Brun, qui, dans une lettre récente, vient de faire acte d'adhésion publique à la doctrine de la liberté du travail.

En terminant, m'adressant plus particulièrement à M. l'évêque d'Angers, je lui dis :

Non seulement la logique de votre principe vous conduit à combattre la protection, mais votre cœur d'évêque chrétien doit se soulever contre un système qui n'est pas autre chose que la codification de l'égoïsme.

Méditez soigneusement cette question ; appliquez à son étude vos puissantes facultés, et vous reconnaîtrez que la charité chrétienne proteste contre un système qui prend *par force* dans la bourse des petits, des masses, pour enrichir de grands propriétaires, de gros capitalistes.

Oui, cette forme de socialisme d'État doit vous être particulièrement odieuse, à vous prêtre chrétien, et si la charité ne trouve pas sa place dans le domaine de la loi, qui a pour sanction nécessaire la force, les législateurs n'ont pas davantage le droit de codifier l'égoïsme, de sacrifier à une oligarchie avide et rapace les intérêts généraux du pays dont ils ont la garde et la protection.

144. LES COULISSES DE LA PROTECTION AUX ÉTATS-UNIS. D'OÙ VIENT L'ARGENT ET OÙ IL VA (1891).

[*Revue économique de Bordeaux*, n°16, janvier 1891.]

Le *Petit Journal* — organe des protectionnistes français — tout en applaudissant au désastre que viennent de subir aux élections dernières les protectionnistes des États-Unis, disait dans son numéro du 9 novembre dernier que les poètes seuls pourraient expliquer les causes de l'effondrement d'un système qui paraissait si solidement établi ; les politiques, dit-il, s'y perdent, eux, leurs calculs et leur sagesse.

Si les politiques dont le *Petit Journal* reçoit les confidences avaient suivi avec un peu d'attention le mouvement de l'opinion publique dans ce grand pays, dans cette grande démocratie des États-Unis, ils ne seraient pas plongés, comme ils sont, dans la stupéfaction en face d'une révolution économique qui leur apparaît comme une énigme indéchiffrable.

On sait quelle émotion a produite en France, il y a quelques mois, la publication, dans le *Figaro*, des *Coulisses du Boulangisme*.

D'où vient l'argent ? — Telle était la question posée depuis longtemps par l'opinion et répétée dans tous les journaux anti-boulangistes en face des dépenses, des prodigalités grâce auxquelles le parti boulangiste avait pu inonder le pays de gravures et de publications de toute sorte, en même temps qu'il avait fourni aux frais si considérables des élections multiples du général.

C'est à cette question, toujours éludée de la part des journaux boulangistes, que les *Coulisses du Boulangisme* venaient apporter une réponse, en établissant que l'argent avait été fourni par Mme la duchesse d'Uzès.

Cette révélation fit scandale, un gros scandale, et comme elle était accompagnée de documents circonstanciés qui rendaient le doute impossible, elle amena à sa suite la désorganisation et finalement l'effondrement du Boulangisme.

Ce qui est arrivé en France pour le Boulangisme s'est produit également aux États-Unis, pour le système protectionniste, et on peut dire que le protectionnisme s'est désorganisé et a succombé dans ce pays, par suite d'une série de révélations qui ont été la publication des *Coulisses de la Protection*.

Deux questions, et non une seule, étaient posées devant l'opinion publique au sujet de la protection : D'où vient l'argent et où va-t-il ?

À ces deux questions, la presse protectionniste et les orateurs de ce parti répondaient : L'argent vient des producteurs étrangers dont les produits sont frappés du droit de douane protecteur ; quant à sa destination, il va dans la caisse du Trésor fédéral.

Les incrédules — il y en a partout — ne trouvaient pas ces réponses satisfaisantes ; le droit de douane, disaient-ils, est un impôt DE CONSOMMATION, de l'aveu de tout le monde, et ce qui caractérise ces sortes d'impôts c'est, comme le nom même l'indique, d'être payés en définitive PAR LES CONSOMMATEURS.

Les producteurs étrangers font l'avance du droit à la douane, mais ils font entrer la taxe dans leur prix de revient et par suite dans leur prix de vente, en sorte que ce sont les consommateurs des États-Unis qui la paient définitivement.

Voilà d'où vient l'argent : il sort de la poche de Jonathan, comme on dit aux États-Unis, pour désigner le peuple ; nous dirions, en France, de la poche de Jacques Bonhomme.

Quant à sa destination, il n'est pas vrai de dire non plus, comme font les protectionnistes, qu'il a pour but d'alimenter le Trésor fédéral. Il y a là une illusion à dissiper, il suffit pour cela d'expliquer le mécanisme du système protecteur.

Dans cette tâche, les libre-échangistes des États-Unis ont été puissamment aidés par la publication d'un livre paru en France l'an dernier, ayant pour titre *la Révolution économique*, livre publié par M. Domergue, sous le patronage du *leader* incontesté des protectionnistes français, de M. J. Méline.

Dans ce livre, sous le chapitre II, intitulé : *Notre défense douanière*, MM. Domergue et Méline disent : « C'EST POUR LE PRODUCTEUR NATIONAL QUE LES DROITS DE DOUANE ONT ÉTÉ INSTITUÉS. »

Quoi de plus formel ?

C'est pour le producteur national ; donc ce n'est pas pour le Trésor public.

Partant de là, les libre-échangistes américains ont dit : Il est évident, de l'aveu même des protectionnistes, que la douane a été détournée de sa destination réelle — qui est de fournir des ressources au Trésor public —, pour servir de barrière contre l'entrée des produits étrangers, en vue de renchérir les produits des producteurs protégés, et de grossir ainsi leur bourse, leur *trésor* particulier, aux dépens de la bourse du public consommateur.

Pour compléter leur démonstration, ils ont eu recours aux déclarations suivantes, qu'ils ont puisées dans la discussion du droit de douane sur les maïs à la Chambre des députés de France :

Dans la séance du 2 juin 1890, le rapporteur, M. Viger, disait : « On prétend que la protection ne sert à rien. Vous pouvez cependant constater ses effets ; depuis l'établissement des droits sur les alcools étrangers, IL N'ENTRE PLUS de ces alcools en France, ou du moins il n'en entre QU'UNE QUANTITÉ INFINITÉSIMALE. »

Voilà bien, ont dit les libre-échangistes américains, la preuve que l'on vous trompe en prétendant que l'argent est destiné à alimenter le Trésor public.

La protection utilise le tarif de douane comme une barrière qui empêche l'entrée : « il n'en entre plus ou il n'en entre qu'une quantité infinitésimale » ; par conséquent le Trésor public est mis à sec, puisque les produits étrangers n'entrent plus et, par suite de la disette faite sur le marché, c'est le producteur américain protégé qui vend plus cher et grossit ainsi son trésor particulier.

À cette déclaration du rapporteur, les libre-échangistes d'Amérique ont joint cette déclaration, non moins importante, du président de la Commission, M. Méline, déclaration faite dans la séance du 9 juin dernier à la Chambre des députés : « SI VOUS PROTÉGEZ L'UN, VOUS ATTEIGNEZ FORCÉMENT L'AUTRE, C'EST INÉVITABLE. »

Cette déclaration du *leader* le plus autorisé du protectionnisme français suffit à elle seule, ont dit les libre-échangistes américains, pour condamner, dans un pays de démocratie, le système de la protection.

Ce système, en effet, viole manifestement deux principes fondamentaux de toute démocratie véritable : 1° le principe qu'on ne doit d'impôt qu'à l'État ; 2° le principe d'égalité des citoyens devant la loi.

D'abord que le principe : *On ne doit d'impôt qu'à l'État*, soit un des fondements de la démocratie, c'est ce qui ne saurait être contesté sérieusement.

Cela est si vrai que, même dans les pays de monarchie constitutionnelle, même dans l'Allemagne impériale, dans ce pays par excellence de socialisme d'État, un des publicistes les plus autorisés, M. Bluntschli, dans son livre sur l'État, dit formellement que « l'État n'a le droit de prélever des impôts que dans un intérêt public » ; en un mot, tous les publicistes qui ont écrit sur le droit public sont unanimes à définir l'impôt : le prix d'un service public, UNE DETTE SOCIALE que les contribuables doivent exclusivement à la collectivité.

Le vote de toute taxe protectrice est donc un vote inconstitutionnel, puisque c'est une loi d'impôt dont le produit est destiné à enrichir une classe de la nation favorisée aux dépens de la masse du public, et l'existence de pareilles lois est un scandale intolérable particulièrement dans un pays de démocratie.

De même, le principe d'égalité des citoyens devant la loi est manifestement violé.

Si l'impôt n'est dû qu'à l'État et si les régimes de bon plaisir et de despotisme absolu sont les seuls où ait fleuri ce favoritisme, grâce auquel certains individus ou certaines classes ont pu obtenir des privilèges aux dépens de la masse du peuple, il s'ensuit que la protection est incompatible avec une véritable démocratie, puisqu'il faudrait, pour être démocratique, que la loi de protection fût égale pour tous.

Or l'égalité dans la protection est impossible, radicalement impossible, étant donné le mécanisme du système ; c'est par le moyen des tarifs de douane que s'exerce la protection, dès lors il est clair qu'on ne peut favoriser ainsi que les producteurs dont les produits ont des similaires susceptibles de franchir la frontière. Donc, ce système laisse forcément en dehors de ses faveurs tous les producteurs qui sont, ou des intermédiaires comme la classe entière des commerçants, ou bien comme les ouvriers, des travailleurs qui vendent directement leur travail, et subissent la concurrence des ouvriers étrangers que n'atteint pas le tarif douanier, lequel taxe exclusivement les produits.

D'ailleurs, ajoutent les libre-échangistes américains, en admettant que l'égalité dans la protection fût possible, on aboutirait à une déception et à une véritable mystification : la protection étant un régime de faveur qui ne protège l'un qu'en atteignant forcément les autres, suivant l'expression de M. Méline, ne peut être efficace qu'à la condition d'être inégale.

Les privilèges universalisés ne sont plus des privilèges : comme le disait Proudhon, « si tout le monde est mon frère, je n'ai plus de frère » ; de même, si tout le monde est protégé, personne ne l'est efficacement : et si chaque producteur est protégé également de manière à se faire rembourser le montant des taxes protectrices qu'il a payées aux autres, il serait bien plus simple d'établir entre tous les producteurs le système de la compensation.

Cette argumentation, basée sur des documents précis émanés des *leaders* les plus autorisés du protectionnisme et sur la structure intime et le mécanisme du système protecteur, a produit, on le comprend, un mouvement d'opinion formidable contre la protection aux États-Unis : ç'a été, comme nous le disions, le pendant de la publication des *Coulisses du Boulangisme* en France.

D'où vient l'argent et où va-t-il sous le régime protecteur ? Voilà la double question à laquelle ont répondu clairement les libre-échangistes américains.

Les citoyens de la démocratie des États-Unis connaissent à cette heure la vérité : ils savent, de l'aveu même des chefs du protectionnisme, que l'argent ne sort pas de la bourse des duchesses, mais de celle de Jonathan, de Jacques Bonhomme, du peuple tout entier ; ils savent aussi qu'il n'est pas destiné à grossir le Trésor fédéral, mais le trésor particulier des producteurs protégés.

D'ailleurs, comme s'ils eussent voulu dissiper tous les doutes, justifier les accusations des libre-échangistes, les protectionnistes américains, sous la direction du célèbre major Mac-Kinley, ont voté dernièrement le bill connu sous le nom de Tarif-bill, qui a surélevé les droits protecteurs, notamment sur les cotons, les laines et les métaux, au point d'établir une complète prohibition.

Les Américains ne pouvaient pas se tromper sur la signification et la portée de cette mesure protectrice : ils ont compris que c'était, non dans l'intérêt du Trésor fédéral, mais pour enrichir le syndicat des gros manufacturiers qui avaient contribué à l'élection du président Harrison, que ces surtaxes avaient été votées ; d'autre part, les droits étant prohibitifs, il était clair comme le jour que ces surtaxes avaient pour but le surenchérissement du prix des produits protégés aux dépens de la masse du public consommateur.

De là la défaite, le désastre des protectionnistes aux élections des représentants du Congrès, et l'ex-président, le futur président des États-Unis, Cleveland, a résumé de la manière la plus précise et la plus nette la signification de ce vote mémorable en disant à un reporter de l'*Association Press* qui l'interviewait à ce sujet :

« Le parti démocrate qui a la grande majorité dans la Chambre des députés doit réclamer l'abolition du système protecteur qui EN-

RICHTI UNE CLASSE FAVORISÉE AUX DÉPENS DE LA MASSE DU PEUPLE ; il ne sera libéré de ses engagements vis-à-vis des électeurs que lorsque cette législation aura été complètement abrogée. »

Voilà les causes véritables de l'effondrement du système protectionniste aux États-Unis ; aucun témoignage plus autorisé ne pourrait être invoqué à cet égard que celui de l'ex-président Cleveland.

Comme pour les *Coulisses du Boulangisme* en France, la publication des coulisses de la protection a ruiné aux États-Unis le système du protectionnisme jusque dans ses fondements.

Notre correspondant et ami M. Martineau nous paraît aller trop loin en disant que les taxes douanières n'ont pas profité au Trésor des États-Unis.

Ce qu'il y a de vrai, c'est que ces taxes ont été supportées par le peuple américain, et non par les expéditeurs français ou anglais, comme nous l'avions, du reste, démontré dans le numéro de novembre 1889 de notre Revue sous ce titre : « Les États-Unis et le régime prohibitif. »

Ce qu'il y a de vrai encore c'est que le régime prohibitif n'a pas précisément pour but d'alimenter le Trésor public, puisqu'il tend au contraire à mettre obstacle à l'entrée des produits soumis aux taxes douanières. Mais un raisonnement abstrait ne peut rien contre un fait. Il est certain que les États-Unis ont trouvé dans ces taxes des ressources pour combler la dette occasionnée par la guerre de la sécession.

Il existait avec ce vaste pays un grand mouvement d'affaires ; ce mouvement ne s'est pas arrêté inopinément malgré l'élévation des taxes. Ainsi, jusqu'en 1883, malgré le droit de 480 fr. par tonneau qui frappait nos vins de cargaison, de nombreuses expéditions avaient lieu chaque semaine de Bordeaux pour New-York et la Nouvelle-Orléans.

Les maisons qui faisaient ces envois, portaient en ligne de compte ces 480 fr. dans leurs ordres de vente, mais il n'en est pas moins vrai que ces 480 fr. tombaient dans le Trésor public.

Il y a deux manières pour les États-Unis de diminuer, dans une juste mesure, les recettes du Trésor, qui retombent en définitive sur la population comme un impôt : c'est de réduire graduellement les taxes, ou de les élever encore au point de les rendre prohibitives. C'est contre cette dernière mesure votée par la Chambre sur la proposition des Mac-Kinley, des Blaine, des Harrison, que le peuple américain a protesté dans les dernières élections.

J.-B. L.

145. LIGUE DES CONSOMMATEURS CONTRE LE
RENCHÉRISSEMENT DES OBJETS NÉCESSAIRES À LA VIE (1891).

[Revue économique de Bordeaux, n°17, mars 1891.]

Une grande réunion, organisée par la Ligue des consommateurs, a eu lieu le 23 février dernier dans le grand amphithéâtre de l'Athénée, sous la présidence de M. E. Salefranque, qui a exposé, en quelques mots, l'objet et le but de cette manifestation et donné ensuite la parole à M. Martineau, qui avait bien voulu apporter le concours de son infatigable dévouement aux efforts de la Ligue bordelaise. M. Martineau avait pris pour texte de la conférence : « Des droits et intérêts du producteur ; des droits et intérêts du consommateur. » Après avoir fait ressortir la gravité de la situation qui nous est faite par les tendances protectionnistes de la Commission des douanes, il continue ainsi :

« Les droits et les intérêts des consommateurs sont menacés par un système économique qui tend à briser les traités de commerce conclus à partir de 1860, traités qui avaient été le point de départ d'un développement considérable de notre commerce et de notre industrie, sensiblement enrayés, depuis 1881, par le régime moins libéral qui avait présidé à l'établissement de notre tarif général. Il importe donc d'examiner en quoi consiste ce système de soi-disant *protection du travail national* que l'on se prépare à faire prévaloir dans notre législation. »

S'appuyant sur des documents nombreux, empruntés aux protectionnistes eux-mêmes, M. Martineau démontre, avec une saisissante clarté, que la protection réclamée par les agriculteurs et les industriels a pour but de chasser du marché les produits étrangers au moyen des barrières de la douane, en vue de raréfier l'offre et de renchérir ainsi les produits similaires dans l'intérêt de certaines classes de producteurs.

« Raréfier pour renchérir, restreindre l'offre pour relever les prix, telle est la caractéristique de ce système. »

Ce point établi, l'orateur examine ce système au point de vue des droits et des intérêts des consommateurs.

« D'abord, au point de vue du droit, les protectionnistes disent, par l'organe de M. Méline (dans le livre de *la Révolution économique*) : « Le droit de douane a été institué dans l'intérêt du producteur national. »

Nous répondons, au nom du public consommateur : On ne doit d'impôt qu'à l'État. Réponse décisive qui renverse le système protecteur en détruisant sa base fondamentale.

Le contribuable ne doit de taxe qu'au Trésor public pour acquitter les dépenses communes à tous. Or, quand le producteur national, grâce à la taxe protectrice de 5 francs sur les blés, vend 25 francs le sac de blé qui ne se vend que 20 francs sur les marchés des pays libres, à Londres et à Anvers, cette taxe de 5 francs de renchérissement est un impôt qui passe de la bourse du consommateur dans celle du producteur. Ce n'est donc pas le Trésor public, mais le trésor particulier du producteur qui est enrichi ; et puisque le contribuable ne doit d'impôt qu'à l'État, il s'ensuit que le producteur n'est pas et ne peut pas être créancier d'un impôt vis-à-vis du public consommateur.

Voilà l'argument catégorique, décisif, sur le terrain du droit.

Ce système de protection ne va-t-il pas à l'encontre d'un autre principe qui forme la base de notre constitution démocratique : le principe d'égalité devant la loi, qui est si profondément enraciné dans nos mœurs ? On protège une certaine catégorie de producteurs, mais songe-t-on à protéger la masse des consommateurs, sur lesquels retombe le poids de ce privilège exorbitant accordé à quelques-uns ? Pour revêtir une apparence de justice, la protection devrait être égale pour tous ; mais il est de l'essence du privilège d'être exclusif, car il se détruit en se généralisant.

On dit bien que le producteur et le consommateur ne font qu'un et que leurs intérêts sont identiques ; mais c'est une illusion ou un sophisme que la moindre observation des faits suffit pour détruire. On compte facilement dans la société le petit nombre de producteurs auxquels la protection profite, et la grande masse de ceux qui en supportent le poids. Est-ce que les petits cultivateurs qui consomment leurs produits, les artisans qui vivent de leur travail, les commerçants, les fonctionnaires, les ouvriers salariés qui ne participent pas aux bénéfices de l'industrie, — est-ce que toutes ces personnes, qui forment la masse de la nation, profitent de la protection ? Non seulement elles n'en profitent pas, mais le renchérissement de toutes les choses nécessaires à leurs besoins ajoute une charge nouvelle — charge écrasante et injuste — à celles qu'ils avaient déjà à supporter. »

Avec une logique entraînant qui a excité, à plusieurs reprises, les applaudissements de l'assemblée, M. Martineau montre que l'intérêt général, le seul dont le législateur ait la sauvegarde, se trouve du côté de la grande masse des consommateurs, et que, pour sauvegarder cet intérêt, méconnu par les tendances ultra-protectionnistes qui dominent dans la Commission des douanes, la Ligue doit se placer sur le terrain de la liberté des transactions.

« Acheter au meilleur marché et vendre le plus cher possible, tel est l'idéal dont chaque citoyen a le droit de réclamer du législateur la réalisation.

Aux États-Unis, la démocratie américaine s'est placée sur ce terrain et, aux dernières élections du Congrès, elle a remporté sur les protectionnistes une victoire signalée, prélude de la réforme du tarif.

Imitons-les, luttons comme eux contre l'erreur avec l'arme toute-puissante de la vérité, et nous vaincrons un ennemi qui n'est fort que par suite de nos préjugés, de nos égoïsmes et de notre ignorance. »

Après avoir félicité l'orateur, M. le Président propose à l'assemblée de voter l'ordre du jour suivant :

« La réunion,

Considérant que c'est un principe fondamental de toute démocratie qu'on ne doit d'impôt qu'à l'État ; que le droit de douane protecteur étant institué, de l'aveu formel des protectionnistes, « pour le producteur national, pour grossir son trésor particulier par le renchérissement des prix », est ainsi essentiellement injuste et antidémocratique ; que la protection, prenant par force l'argent du public consommateur pour le faire passer dans la bourse des producteurs protégés, déplace les richesses sans en créer et sacrifie ainsi les intérêts généraux du pays à certaines classes de privilégiés ;

Que dans toute démocratie digne de ce nom chaque citoyen doit être protégé par la loi dans son indépendance et dans sa liberté d'action économique, de manière à pouvoir acheter au meilleur marché et vendre le plus cher possible ;

Proteste énergiquement, au nom de la justice et de l'intérêt général, contre les taxes de soi-disant protection, et demande que les droits de douane, comme tout impôt quelconque, soient calculés exclusivement dans l'intérêt du Trésor public. »

Cet ordre du jour est voté par acclamation et il est décidé que le télégramme suivant sera adressé à M. Cleveland, ex-président des États-Unis :

« La réunion de l'Athénée de Bordeaux, après avoir protesté énergiquement contre les tarifs du mac-kinléisme français, félicite, en la personne de l'éminent ex-président Cleveland, les libre-échangistes des États-Unis de la victoire signalée qu'ils ont remportée sur le mac-kinléisme aux dernières élections du Congrès. »

146. LA LOGIQUE DES PROTECTIONNISTES (1892).

[*Revue économique de Bordeaux*, n° 25, juillet 1892.]

Un journal périodique, fondé récemment par M. J. Domergue, le lieutenant en premier de M. Méline, la *Réforme économique*, dans son numéro du 15 mai dernier, reproche amèrement aux défenseurs de la liberté du commerce de manquer de logique et de ne pas raisonner comme tout le monde.

C'est dans un article intitulé *les Recettes de douanes*, signé des initiales M. D.-B., qu'est formulé ce grave reproche.

Pour prêcher d'exemple et nous donner des leçons de logique et d'argumentation serrées, voici comment raisonnent les meneurs du protectionnisme :

L'auteur de cet article — *les Recettes de douanes* — écrit textuellement ceci :

« L'espoir du parti, que vous flétrissez en la personne de ce pauvre M. Méline, n'est pas de faire payer par les douanes une grande partie de nos impôts. Nous voulons affranchir le pays des importations étrangères que les produits français doivent remplacer sur notre marché ; si nous réussissons, il est bien évident que les recettes des douanes baisseront. »

Voilà, certes, une déclaration des plus claires, et nous remercions M. Domergue de cet aveu dépouillé d'artifices. C'est, sous une autre forme, la reproduction de cette phrase du livre de la *Révolution économique*, œuvre du même M. Domergue : « Les droits de douane protecteurs ont été institués dans l'intérêt du producteur national. »

Donc, il ne s'agit pas du Trésor public dans cette affaire, mais du trésor particulier de vos protégés.

Mais, alors, que signifie, dans le numéro de la *Réforme économique* du 5 mai dernier, le passage suivant :

« Est-ce que le dégrèvement si important de la grande vitesse aurait été possible, si les recettes de douane ne nous avaient pas donné des ressources suffisantes pour l'accomplir ? Aujourd'hui, chaque voyageur qui prend un billet de chemin de fer bénéficie des tarifs sans s'en douter. »

Qui parle ainsi ? Le *leader* du protectionnisme, M. Méline lui-même, ce pauvre M. Méline que les libre-échangistes se permettent d'attaquer, le chef de ce parti dont l'espoir n'est pas de faire payer par les douanes une grande partie de nos impôts ; de ce parti qui veut, au contraire, repousser les importations du dehors et, par là, faire baisser les recettes de douanes !

C'est M. Méline qui, dans un discours prononcé, il y a un mois à peine, au Val-d'Ajol, dans les Vosges, exposait devant ses auditeurs enthousiasmés les conséquences heureuses des nouveaux tarifs.

D'ailleurs, ce n'est pas la première fois que les meneurs du protectionnisme tiennent un pareil langage ; suivant les traditions de M. Pouyer-Quertier, M. Méline vantait naguère les effets merveilleux de ce régime protectionniste qui avait permis aux États-Unis *de faire payer leurs dettes par les étrangers !!*

Ceci se passe de commentaires.

Il est permis de se demander, toutefois, si cette comédie grossière n'a pas assez duré, et si ce peuple français, qui a sa réputation d'intelligence et de fierté à sauvegarder devant l'Europe et devant le monde, se résignera longtemps encore à être le jouet de ces audacieux sophistes !

Un représentant du Brésil adressait naguère à M. Blaine, le secrétaire d'État protectionniste des États-Unis, qui proposait aux États de l'Amérique du Sud une Union douanière en vue de chasser les produits européens du marché des Amériques, pour en réserver le monopole aux manufacturiers des États-Unis :

« Est-ce que, Monsieur le Secrétaire d'État, vous nous prenez pour des imbéciles ? »

L'apostrophe était brutale, mais juste, et le projet d'union douanière a misérablement échoué.

Les meneurs du protectionnisme en France feront bien de refréner leur audace, s'ils ne veulent pas se voir jeter à la face une pareille apostrophe, qu'ils ne méritent que trop.

147. UNE VOIX D'AMÉRIQUE (1893).

[*Revue économique de Bordeaux*, n° 31, juillet 1893.]

Sous ce titre, un des membres les plus distingués du Parlement, M. Burdeau, écrivait naguère dans le *Matin* un article dans lequel il signalait l'élection du président Cleveland aux États-Unis comme le signe non équivoque d'une révolution économique dans le sens du libre-échange.

Vainement nos protectionnistes ont essayé, et essaient chaque jour, de contester la signification de cette élection au point de vue économique : leurs dénégations intéressées ne peuvent tromper que les naïfs et la vérité se fait jour de plus en plus.

C'est ainsi que le président Cleveland vient de charger le ministre des finances, Carlisle, de préparer le projet de révision des tarifs de douane : or, M. Carlisle est un libre-échangiste avéré ; en outre, le

président Cleveland lui a adjoint comme collaborateur un représentant du Connecticut, M. David Wells, l'un des apôtres les plus célèbres du libre-échange aux États-Unis.

Pour comprendre la portée de ce choix, nous allons placer sous les yeux des lecteurs les extraits suivants d'un discours prononcé par M. David Wells au Cobden-Club, à la séance du 28 juin 1873, sur les résultats de la protection aux États-Unis :

« En me levant pour vous remercier de votre gracieux accueil, je dois avouer franchement que j'éprouve un très grand embarras. Cet embarras provient de l'aveu que je suis contraint de faire qu'en ce moment, de l'autre côté de l'Atlantique, prédomine cette vieille, égoïste et barbare maxime : à savoir qu'aucune nation, non plus qu'un individu, ne peut prospérer qu'aux dépens d'autrui.

Si bien que cette réunion, faite en vue de célébrer les progrès continus de la liberté du commerce international, et, par suite, l'extension de la paix et de la fraternité parmi les hommes, sera certainement appréciée par un grand nombre de mes concitoyens des États-Unis — même par certains qui se réclament du titre d'économistes et de philanthropes — comme une véritable conspiration et une trahison à l'encontre de leurs intérêts industriels.

Cependant, malgré ces sentiments, je dois vous dire que des progrès ont récemment été faits aux États-Unis dans le sens des vrais principes économiques et d'une plus grande liberté commerciale et industrielle.

J'entends borner mes observations à la question du libre-échange proprement dit, à ce sujet qui se rattache le plus intimement aux principes dont Richard Cobden s'est fait l'apôtre dans sa vie glorieuse et que cette association du Cobden-Club, qui porte son nom, a pour but principal de défendre et de vulgariser.

Et d'abord, quelles sont les origines de la législation dite protectionniste ou des hauts tarifs aux États-Unis, de ce qu'on peut qualifier : la plus grande atteinte portée dans les temps modernes à la liberté des mouvements du commerce et de l'industrie.

Cette législation a pris naissance à la suite de la guerre civile, et le prétexte invoqué par ses promoteurs a été pris dans les nécessités financières du moment.

Les avocats de la protection, sous couleur de patriotisme, ont mis en avant ces besoins financiers de l'État pour faire réussir un système fait, en réalité, *pour favoriser des intérêts égoïstes*.

Les taxes douanières, depuis dix ans, ont été mises en rapport avec les desiderata des plus fanatiques d'entre les protectionnistes. Durant cette période, le taux moyen de ces taxes a été d'environ 50%.

C'est-à-dire que le but et le résultat obtenu par cette école d'économistes, a consisté à entourer les États-Unis d'une sorte de muraille de Chine à l'aide de leurs tarifs d'exclusion et de prohibition.

L'un de leurs leaders, Henry Carey, de Philadelphie, disait que le plus grand bien qui pût arriver au pays, serait que l'océan qui sépare les deux continents fût transformé en une véritable mer de feu.

Ce même personnage répétait souvent que la mort de Richard Cobden avait été un grand bienfait pour les États-Unis ; car, si Cobden avait vécu plus longtemps, il se proposait de visiter à nouveau l'Amérique, et, par suite du respect universel du peuple pour son nom et ses services, il eût été entouré d'une foule d'auditeurs, ce qui eût été un grand malheur, car il eût été capable de les entraîner par son éloquence persuasive et de les convertir ainsi à ses principes.

Grâce à cette école, la théorie de la *protection* a été appliquée, depuis dix ans, dans la politique douanière des États-Unis.

L'expérience a été entière et complète. Quel en a été le résultat ? Le résultat a été déplorable ; c'a été UN VÉRITABLE DÉSASTRE.

Je mets au défi les avocats de la protection, tous autant qu'ils sont, de citer un seul résultat favorable sans qu'il ait été plus que contre-balancé par un préjudice directement causé par ce système ; ou de citer une branche d'industrie qui ait prospéré d'une autre manière que les branches gourmandes qui prospèrent aux dépens des branches à fruit.

Les statistiques établissent, comme résultat de ces dix années de protection, l'accroissement de prix d'achat des produits à la charge des riches et l'accroissement de la misère pour les classes pauvres.

Les exportations des produits des États-Unis se composent, pour la plupart, de produits agricoles non protégés ; une très faible partie comprend des produits protégés.

Les effets les plus certains de la politique protectionniste aux États-Unis se résument en ce que le plus grand nombre a été taxé au profit d'un petit nombre de privilégiés ; en un mot, la protection a eu pour effet DE RENDRE LE RICHE PLUS RICHE ET LE PAUVRE PLUS PAUVRE.

J'en conclus que l'application aux États-Unis des principes du libre-échange aurait pour effet de faire des États-Unis le concurrent le plus formidable de l'Angleterre pour la marine marchande, en même temps qu'au point de vue de la vente des produits industriels sur les marchés du monde entier.

Comment expliquer, dès lors, qu'un peuple aussi intelligent que celui des États-Unis, qui a détruit l'esclavage sur son territoire au prix de tant de sang et d'or, ne comprenne pas que le droit d'échanger fait partie intégrante du droit de propriété ; en sorte que tout

système qui restreint et viole la liberté de l'échange n'est pas autre chose qu'un reste de servitude, un esclavage déguisé sous le nom menteur et faux de protection ?

À cette question, il est difficile de fournir une réponse précise. Ce que l'on peut dire, c'est que la richesse naturelle des États-Unis est si considérable, les facilités pour s'enrichir si abondantes, que les maux produits par le protectionnisme sont supportés plus facilement que chez un autre peuple plus vieux et à population moins dense.

Il importe de remarquer, d'ailleurs, que le territoire des États-Unis est aussi vaste que l'Europe entière, et que, sur toute l'étendue des États, l'échange est entièrement libre, car on ne trouve d'État à État aucune entrave, aucune barrière de douanes.

Ce sont les manufacturiers principalement qui s'opposent au renversement des barrières de douane et à l'établissement du libre-échange.

En résumé, cette grande expérience de dix années de protection aux États-Unis, dans les circonstances les plus favorables pour cette expérimentation, a donné les résultats suivants :

La marine marchande a été chassée de l'Océan ; nos exportations de produits manufacturés ont été presque nulles ; le commerce a été chargé d'entraves et de vexations ; *l'agriculture a été appauvrie* ; enfin, le coût de tous les éléments de production a été tellement augmenté qu'il semble impossible que la nation puisse supporter ces maux bien longtemps.

Je conclus en disant que le *libre-échange*, c'est la production à bon marché, sans obstacles, assurant la plus grande abondance, en même temps que la répartition de la richesse se fait d'une manière équitable, sans obstacles ni gaspillage dans l'échange des produits.

Le protectionnisme, au contraire, c'est l'OBSTRUCTION, c'est la DISETTE ; c'est, avec ses restrictions et ses barrières, la négation de la fraternité entre les hommes en même temps qu'un système d'antagonisme entre les intérêts respectifs des nations.

En conséquence, je vous propose d'acclamer avec moi le libre-échange comme la condition essentielle de l'abondance, de la vie matérielle plus aisée, de la paix et de la fraternité entre les nations ! »

Ce discours date de l'année 1873, après dix années seulement d'expérience du protectionnisme aux États-Unis. Il est facile de comprendre quelle est l'opinion de M. David Wells à l'heure présente et quel jugement il porte sur les bills Mac Kinley, qui sont venus renforcer encore cet abominable régime d'entraves et de prohibitions.

C'est un tel homme qui vient d'être chargé, par l'éminent président Cleveland, de concourir avec le ministre des finances Carlisle à

l'œuvre du projet de révision des tarifs de douane, projet qui doit être soumis au Congrès des États-Unis à sa prochaine réunion, qui aura lieu au mois de septembre prochain.

C'est dire que le projet de réforme du tarif douanier ne laissera rien subsister de l'œuvre néfaste des protectionnistes.

Sans doute, des obstacles se produiront au sein des assemblées législatives ; la réaction ne se laisse jamais vaincre sans opposer une résistance désespérée ; surtout lorsqu'il s'agit d'arracher cette riche proie du marché des États-Unis aux monopoleurs qui l'exploitent depuis trente années, on sait avec quelle rapidité.

Cependant, grâce à l'énergie du gouvernement du président Cleveland, soutenu par la volonté nettement affirmée aux élections présidentielles des deux tiers des citoyens des États-Unis, il est permis d'espérer que la défaite du protectionnisme sera entière, complète, et que la démocratie de cette grande République, à l'imitation de la démocratie anglaise, arrivera bientôt à conquérir cette liberté si précieuse pour un peuple : la liberté de l'échange, conséquence nécessaire de la liberté du travail !

148. LETTRE AU SUJET DE LA « VALEUR » (1895).

[*Revue économique de Bordeaux*, n° 42, mai 1895.]

M. Martineau, publiciste, dont les lecteurs de la Revue ont pu apprécier déjà les nombreuses et intéressantes communications, adresse la lettre suivante à M. le président de la Société d'économie politique :

Mon cher président,

Je viens de lire dans la *Revue économique* le compte rendu de la dernière réunion de notre Société d'économie politique ; j'ai vu que l'un de nos collègues, M. Benzacar, a fait une analyse de ma brochure sur « le fondement du collectivisme ». Je n'ai pas l'avantage de connaître ce collègue : je viens vous prier, mon cher président, de vouloir bien lui transmettre mes remerciements pour la bienveillance avec laquelle il a apprécié mon travail.

Notre collègue n'approuve pas la théorie de la valeur que j'y ai développée d'après notre maître Bastiat ; malgré le soin avec lequel j'ai examiné les motifs qu'il a mis en avant¹, je n'ai pas trouvé que son argumentation ait été assez précise, assez concluante pour me faire revenir sur mon opinion. En effet, qu'importe que ce qu'il

¹ Voir *Revue économique* de Bordeaux, numéro de janvier 1895, p. 27. (Rapport de M. Benzacar.) (Note de l'original.)

appelle « la richesse matérielle » doit garder une place prépondérante en matière économique : il n'en reste pas moins que la valeur est extrinsèque aux choses matérielles, puisque nous la rencontrons en dehors de toute intervention de la matière, dans de purs services, dans la consultation de l'avocat, du médecin, etc. Cet argument, à mon sens, est irréfutable, il est décisif.

Qu'importe également qu'il faille tenir compte de l'intervention des agents naturels : c'est, en effet, l'œuvre du progrès d'augmenter de plus en plus cette intervention, mais elle est gratuite essentiellement, puisqu'à chaque progrès la valeur décroît.

Mais je n'ai pas besoin d'insister auprès de vous, qui êtes un fidèle disciple de Bastiat.

C'est auprès du public, de la masse qu'il faut insister, parce que là est la conciliation de toutes les écoles, de tous les hommes de bonne foi, comme disait le maître ; là est la solution du problème social, la preuve de l'harmonie des intérêts sous le régime de la liberté.

La preuve que cette argumentation est puissante, concluante, c'est que les chefs du socialisme à qui j'ai adressé la brochure, les Jaurès et autres, n'ont rien répondu ; ils ont organisé, comme leurs frères ennemis, les protectionnistes, la conspiration du silence.

Je n'en tire pas vanité pour mon humble personne, je reporte tout l'honneur à mon maître, à Bastiat ; je ne suis qu'un vulgarisateur, je ne réclame pas d'autre titre, mais je suis sûr que notre doctrine est vraie, et c'est ce qui fait notre force.

Agrérez, etc.

MARTINEAU.

M. le Président appuie en ces termes les considérations sur la « valeur » développées dans cette lettre :

Monsieur et cher collègue,

Comme vous l'avez vu dans notre *Revue*, M. Benzacar a fait une analyse très étudiée de votre brochure sur le *collectivisme* ; nous lui devons, en effet, des remerciements pour le soin qu'il apporte à l'examen des travaux qui lui sont confiés. Mais, au sujet des réserves qu'il a faites concernant la théorie de la valeur — théorie que vous avez soutenue d'après Bastiat —, je tiens moi-même à ajouter quelques considérations qui viendront à l'appui de votre manière de voir. Cette théorie a une importance extrême, car la définition de Bastiat, si elle est confirmée par les faits, détruit la base de tous les systèmes socialistes et collectivistes, auxquels ont malheureusement donné naissance quelques lignes erronées de l'illustre Adam Smith au sujet de la valeur attribuée au travail de la nature.

Depuis quarante-cinq ans on a beaucoup attaqué la définition de Bastiat, surtout l'école allemande, ainsi que quelques économistes français, anglais et autres ; mais jusqu'ici, il faut le dire, rien de saillant n'a prévalu contre l'œuvre de notre grand compatriote.

On pourra écrire encore de longs volumes pour essayer de prouver que la définition de la valeur de Bastiat n'a rien de scientifique ; je ne me prononce pas au point de vue de la science, dont je ne suis qu'un *adepte* volontaire, mais au point de vue de ce qui se pratique dans les diverses sociétés humaines : la définition de Bastiat semble seule répondre à la réalité des faits.

Cette définition dit que « la valeur » est : le rapport de deux services échangés.

Bastiat a observé en effet, avec beaucoup de sagacité, que la valeur de toute chose réside : non dans le temps qu'il a fallu pour la produire, mais dans la somme de services que cette chose peut rendre à celui qui en fait l'acquisition.

Or, qui est-ce qui détermine la somme de ces services ? N'est-ce pas l'appréciation libre de deux hommes en présence l'un de l'autre ?

Faisons une supposition, ou plutôt citons un exemple pour rendre la démonstration plus claire :

L'un des échangistes possède 100 tonnes de charbon d'une valeur totale, sur le marché de Bordeaux, de 2 000 fr.

Il désire se procurer deux tonneaux de vin de Pauillac, d'une année bien réussie, et il s'adresse à un négociant de Bordeaux.

Certes, le marché ne s'est pas conclu du premier coup : le détenteur du charbon a essayé d'en obtenir plus de 2 000 fr.

De son côté, le négociant a demandé 2 200 fr. de son vin ;

Mais, finalement, le marché a été conclu.

Il a été admis, de part et d'autre, que les services que pouvaient rendre 100 tonnes de charbon étaient équivalents à ceux que rendraient deux tonneaux vin de Pauillac de 1893.

Est-ce que ce fait, qui se renouvelle sans cesse et sous des milliers de formes différentes, ne rentre pas exactement dans le cadre de la définition de Bastiat ?

Le *rapport* des deux services échangés dans l'exemple ci-dessus n'est-il pas la somme de 2 000 fr. qui représente la *valeur* exacte, au moment de la conclusion de l'affaire, de chacun des deux services échangés ?

Je sens que je raisonne trop en négociant ; il me semble toutefois que la science ne peut aller au-delà de la réalité, pas plus que le portrait ne doit aller au-delà de la ressemblance de la personne.

M. M.

149. L'ENCYCLIQUE DU PAPE LÉON XIII ET LA QUESTION DOUANIÈRE (1891).

[*La Nouvelle Revue*, 1891, tome 72.]

Un comité de vingt membres, sous le titre d'*Union de la France chrétienne*, vient de se former à Paris à l'instigation de l'archevêque de Paris, sous la présidence de M. le sénateur Chesnelong.

Dans une déclaration qui a été publiée après la constitution du bureau, ce comité a fait acte d'adhésion aux principes de justice et de charité que la dernière encyclique du Pape « a remis, dit le comité, en pleine lumière avec une incomparable autorité ».

Quels sont ces principes dont l'*Union de la France chrétienne* entend faire son programme : c'est ce qu'il importe d'examiner ; d'autant plus que ces principes ont été formulés par le pape Léon XIII, au sujet de la question sociale, en vue de la résoudre, et que l'Association nouvelle formée à Paris comprend, parmi ses membres, des hommes politiques considérables, puisqu'en outre du président M. Chesnelong elle a à sa tête, comme vice-présidents, MM. de Mun et Keller.

Examinons donc, avec l'attention qu'il mérite, le nouveau document pontifical ; les principes fondamentaux une fois dégagés, nous en tirerons ensuite les conséquences.

De la condition des ouvriers : tel est le sujet spécial qui est traité dans l'encyclique dernière du pape Léon XIII. Comment doit être réglée cette condition ? Quelle solution doit être donnée à la question des rapports du travail et du capital, c'est-à-dire à la question sociale ? C'est ce qui fait l'objet de l'encyclique.

Faut-il adopter la solution socialiste, le collectivisme, qui est l'abolition de la propriété individuelle et la mainmise de l'État sur tous les biens ?

La réponse de Léon XIII est, à cet égard, catégorique et nette : « Cette théorie, dit-il, est souverainement injuste ; elle viole les droits légitimes des propriétaires, dénature les fonctions de l'État et tend à bouleverser de fond en comble l'édifice social. »

En quoi cette solution est-elle injuste ? « C'est que, nous dit-on, la raison du travail entrepris par tout producteur, le but immédiat visé par le travailleur, c'est d'obtenir un bien qu'il possédera en propre, avec le droit strict d'en user comme bon lui semblera. »

« La conversion de la propriété privée en propriété collective, tant préconisée par le socialisme, n'aurait d'autre effet que de retirer aux ouvriers la libre disposition de leur salaire : ce qui serait en opposition avec la justice, car la propriété privée est de droit naturel. »

« Une considération approfondie de la nature humaine fera bien ressortir cette vérité : l'homme est le maître de ses actions ; il est à lui-même, en quelque sorte, sa loi et sa providence. »

Tout cet exposé de principes est admirable et tracé de main de maître ; Léon XIII n'a pas oublié, on le voit, les études d'économie politique qu'il faisait étant archevêque de Pérouse, et les Say, les Charles Comte, les Bastiat ne désavoueraient pas ce langage.

Dans cette formule, d'une concision remarquable : « l'homme est le maître de ses actions, il est à lui-même sa loi et sa providence », on croirait retrouver la phrase de Charles Comte que Bastiat s'est appropriée :

« L'homme est un être libre, maître de lui-même, de ses facultés et de leurs produits ; en sorte que c'est dans la nature intime de l'homme que se trouvent les fondements mêmes de la liberté et de la propriété. »

Remarquez que Léon XIII rattache la propriété au travail, comme à sa naturelle origine ; avec son maître, Bastiat, il la définit : le droit, pour tout homme, de disposer librement de la valeur créée par son travail.

Les termes sont presque identiquement semblables ; la pensée, en tous cas, est la même.

Or, cette pensée, il faut la retenir, la bien mettre en lumière, car elle a une portée immense ; c'est toute une transformation, j'allais dire une révolution, qui bouleverse et démolit de fond en comble le système ancien de la propriété, le système de la propriété romaine et féodale.

Dans la bouche d'un pape, c'est le droit moderne, le droit humain qui parle et qui condamne le droit de la cité antique, le droit romain et féodal.

Autrefois, en effet, ce qui était à la base, c'était l'État, l'État-Providence, maître souverain des hommes et des choses ; la liberté, « c'était la faculté de faire tout ce qui n'était pas défendu par les législateurs, les hommes d'État ; la propriété, c'était la faculté de disposer de ses biens dans les limites permises par les législateurs, par les hommes d'État ».

Tel était le droit romain, le droit de ces possesseurs d'esclaves qui est encore à la base de notre enseignement actuel du droit ; le droit auquel nous avons emprunté la définition de la propriété, que nous trouvons dans notre Code civil, art. 544, et qui est la traduction de la définition du droit romain.

Or cette encyclique, ce document pontifical condamne ces théories surannées ; la conception de l'État-Providence, du socialisme

d'État y est formellement répudiée, dans les termes suivants, qui méritent d'être cités :

« Qu'on n'en appelle pas à la Providence de l'État, car l'*État est postérieur à l'homme*, à la société, et avant qu'il pût se former, l'homme déjà avait reçu de la nature le droit de vivre et de protéger son existence. »

L'État est postérieur à l'homme, à la société : voilà l'observation profonde.

Et pourquoi a-t-on établi l'État ? L'encyclique ne le dit pas explicitement, mais il est facile de suppléer à son silence, et nous pouvons dire que l'État c'est l'ensemble des pouvoirs publics, c'est la force publique organisée en vue de protéger et de garantir les droits des individus, les droits préexistants, antérieurs et supérieurs, qui consistent dans la liberté et la propriété.

Voilà la doctrine qui ressort avec éclat de l'encyclique dernière du pape Léon XIII ; voilà les principes qui doivent servir à la solution de la question sociale.

Or, à cette question sociale, à cette question de la condition des ouvriers, se rattache essentiellement la question des tarifs douaniers, la question de la restriction ou de la liberté des échanges.

Les mêmes principes que proclame l'encyclique, les principes de liberté, de propriété, c'est-à-dire, comme le dit en toutes lettres le document pontifical, le droit de disposer librement de sa chose, devront évidemment recevoir ici leur application.

Il me paraît superflu d'insister pour démontrer ce point : il est clair que, puisque la liberté et la libre disposition du fruit de son travail sont, d'après l'encyclique, des droits antérieurs à la formation de l'État, qui ont leur fondement dans la nature même de l'homme, les lois positives de tous les peuples civilisés, quelle que soit la matière qu'elles règlent, doivent, pour être justes, consacrer et garantir ces droits fondamentaux.

Cela posé, en quoi consiste le système douanier soi-disant protecteur ?

Pour le savoir, interrogeons le *leader* incontesté des protectionnistes, le rapporteur général de la Commission des douanes de la Chambre des députés, l'honorable M. Méline.

Dans la séance de la Chambre du 9 juin 1890, lors de la discussion du droit de 3 francs sur les maïs, il disait : « Si vous protégez l'un, vous atteignez forcément les autres ; par exemple, le droit sur l'avoine est payé par les cultivateurs qui achètent de l'avoine et qui n'en produisent pas, de même pour le blé, le seigle, etc... » ; dans une autre séance plus récente, le 18 juin dernier, il disait encore : « Les

huileries qui utiliseront les colzas frappés d'un droit protecteur verront leur matière première ENCHÉRIR. »

Qu'est-ce que ce renchérissement, cette atteinte forcée dont parle le *leader* de la protection ? Cela est aisé à comprendre, étant donné le but du système protecteur.

Ce système a pour but, de l'aveu de ses partisans, d'assurer aux producteurs nationaux des prix rémunérateurs ; à cet effet on utilise les tarifs de la douane comme une barrière servant à repousser les produits similaires étrangers ; on diminue ainsi sur le marché l'abondance des produits et cette disette artificielle amène à sa suite la cherté.

C'est pour cela que dans le livre de *la Révolution économique* publié sous le patronage de M. Méline, il est dit que *les droits de douane ont été institués pour le producteur national*.

Par exemple, le peuple français en général, notamment la classe ouvrière, ont besoin de blé ; la production nationale n'étant pas en état de suffire aux besoins de la consommation, il faut s'adresser à la production étrangère pour combler le déficit de notre production, mais, dans l'intérêt des producteurs nationaux, on restreint l'importation des blés étrangers en vue d'amener par la disette de l'offre le renchérissement du blé indigène.

À cet effet on a établi une taxe de 5 francs sur les blés, en sorte que l'importation étant ainsi ralentie, les blés se vendent par exemple en France 30 francs les 100 kilos alors que sur les marchés de Londres et d'Anvers, marchés libres, ils se vendent 24 ou 25 francs seulement.

Voilà comment, pour parler comme M. Méline, quand vous protégez les producteurs de blé, vous atteignez forcément les autres, les consommateurs de blé.

Or, il n'est pas difficile de voir que cette atteinte est une atteinte au droit de propriété, tel que l'encyclique le définit, au droit de libre disposition du fruit de son travail.

Voyez en effet la condition de l'ouvrier sous ce régime : il a travaillé — et il a travaillé sous la pression de la concurrence étrangère, je veux dire qu'aucune taxe de douane ne l'a protégé contre la concurrence des ouvriers étrangers, en sorte que son salaire est réduit par cette concurrence étrangère —, or ce salaire ainsi réduit dont il devrait avoir le droit d'user comme bon lui semblera, on lui en retire, de par le système soi-disant protecteur, la libre disposition, puisqu'on a mis à la douane une barrière en vue de réduire sur le marché la quantité, l'abondance des produits de toute sorte dont il a besoin pour lui et pour sa famille, afin de renchérir les prix.

Cette taxe de renchérissement, dont bénéficie le producteur national, c'est évidemment une atteinte au droit de propriété. En effet, le droit d'acheter librement ce dont on a besoin fait partie intégrante du droit de propriété, et la protection qui restreint ce droit, qui atteint forcément les consommateurs des produits protégés, est une violation incontestable du droit de propriété, tel que l'encyclique le définit.

Nous arrivons ainsi à reconnaître que la protection est une des formes du socialisme d'État ; si bien que les termes de l'encyclique s'y appliquent exactement.

La protection, c'est du collectivisme, et « cette conversion de la propriété, tant préconisée, n'a d'autre effet que de rendre la condition des ouvriers plus précaire *en leur retirant la libre disposition de leur salaire* : or, cela est en opposition flagrante avec la justice, car la propriété privée est pour l'homme de droit naturel. »

La protection, c'est un appel à la Providence de l'État : au lieu de laisser à chacun la libre disposition de sa chose, du fruit de son travail, le législateur intervient pour pondérer les profits des diverses industries ; sous prétexte de protéger certaines branches de la production nationale, de leur assurer un prix rémunérateur, l'État trouble les lois naturelles du travail et de l'échange et renchérit artificiellement le prix des produits protégés en soutirant par force, par l'artifice des tarifs, de l'argent de la bourse des acheteurs pour grossir d'autant la bourse des protégés, des favoris de ce régime.

Voilà de quelle manière les hommes d'État providentiels de la protection encouragent et développent la production nationale : pour parler le langage sévère, mais exact, de l'encyclique, ils violent le droit légitime de propriété, dénaturent les fonctions de l'État et tendent à bouleverser de fond en comble l'édifice social.

Cette injustice criante, odieuse, elle est organisée pour les riches au préjudice des pauvres ; et cependant, si le pauvre ne doit léser son patron ni dans sa personne ni dans ses biens, ce qui est la stricte justice, le riche, de son côté, doit pratiquer avant tous les autres devoirs ceux qui dérivent de la justice ; c'est ce qu'enseigne formellement l'encyclique, et Léon XIII ajoute « que ce serait un crime à crier vengeance au ciel de frustrer quelqu'un du prix de ses labeurs ».

L'entendez-vous, chrétiens, ce langage véhément du chef de la catholicité : « Ce serait un crime à crier vengeance au ciel de frustrer quelqu'un du prix de ses labeurs » ?

Eh bien, c'est ce qui arrive avec la soi-disant protection ; par l'artifice des tarifs, la masse du public consommateur, les ouvriers notamment, sont dépouillés du fruit de leur labeur.

Oh ! sans doute, c'est inconsciemment que la plupart des catholiques ont voté ces mesures douanières, croyant sincèrement que le travail national était menacé par la concurrence envahissante des produits étrangers ; mais il est temps qu'ils ouvrent les yeux et voient enfin l'injustice de ce système.

On ne doit l'impôt qu'à l'État : voilà la réponse catégorique aux théoriciens de la protection qui, dans le livre de *la Révolution économique*, ne craignent pas de mettre en avant cet audacieux sophisme, à savoir que l'impôt de la douane a été institué AU PROFIT DES PRODUCTEURS NATIONAUX.

C'est à titre de contribuables que les citoyens doivent l'impôt ; l'impôt ne peut donc avoir d'autre destination que de solder les dépenses communes, et nul individu n'a qualité pour exiger une redevance, une taxe quelconque de ses concitoyens en vue de payer ses dépenses privées.

Voilà la condamnation sans réplique des taxes de protection douanière.

Déjà un savant et éloquent évêque, l'évêque d'Angers, traitant, l'année dernière, dans le discours d'ouverture du Congrès catholique d'Angers, le 8 octobre dernier, la même question qui était l'objet de l'encyclique pontificale, la question des ouvriers, faisait ressortir avec beaucoup de force les inconvénients et les dangers de cette extension des attributions de l'État.

« L'État, disait-il, a pour mission de protéger tous les droits ; il doit protéger la liberté du travail et son complément naturel, nécessaire, la liberté d'association. Mais il y a un abîme entre cette proposition : l'État intervient comme gardien de la justice dans l'observation du contrat de travail, ce qui est son droit, et cette autre proposition trop souvent émise : l'État intervient pour fixer lui-même les termes du contrat, ce qui est le pur socialisme d'État. »

« Partant de là, ajoute-t-il, on attribue au législateur le droit de fixer la limite maximum de la durée du travail, le droit d'imposer aux patrons un minimum de salaire, et enfin le droit de fixer la proportion entre les salaires et les bénéfices commerciaux et industriels. »

Dans cette énumération des conséquences du socialisme d'État, il en est une, et non des moins importantes, qui a été passée sous silence par le savant évêque, et nous avons le droit de manifester, à ce sujet, notre grande surprise ; nous voulons parler de la réglementation par l'État de la proportion entre les bénéfices des diverses branches de la production nationale.

Par l'établissement des tarifs de soi-disant protection, en effet, le législateur prétend arriver à établir une pondération, un équilibre

entre les profits des producteurs en assurant à certaines branches de la production des prix rémunérateurs.

Or, pour parler le langage du savant évêque, l'État intervient ici non plus comme gardien de la justice et de la morale dans l'observation du contrat d'échange, mais pour fixer lui-même les termes du contrat, ce qui est le pur socialisme d'État.

Voici, par exemple, que, par l'artifice des tarifs protecteurs, vous me forcez à surpayer le prix d'un produit protégé, blé, viande, houille, fer, etc. : quand je paie ainsi au producteur national, pour employer la formule de *la Révolution économique*, l'impôt de douane sous forme de *renchérissement*, est-ce que l'État ne sort pas de son rôle en fixant lui-même les termes du contrat et m'ôtant ma liberté d'acheter, pour régler arbitrairement le prix des produits ?

« De quel droit et à quel titre, dirai-je avec le savant évêque d'Angers, l'État s'attribue-t-il un pouvoir aussi formidable que celui-là ? »

« De quel droit et à quel titre, dirai-je, en m'appuyant sur l'encyclique du pape Léon XIII, m'ôtez-vous, à moi propriétaire, le droit de disposer à mon gré du fruit de mon travail, salaire ou autre ? »

Chose étrange, ni le discours de l'évêque d'Angers, ni l'encyclique du pape Léon XIII n'ont fait allusion, d'une manière explicite, à cette forme indiscutable du socialisme d'État.

Les socialistes ne s'y sont pas trompés, eux : c'est avec une satisfaction mal déguisée qu'ils ont salué le réveil du protectionnisme dans le monde : l'un d'eux, un journaliste, écrivait dans la *Justice* du 5 mars 1890 les lignes suivantes :

« Les économistes ont reproché aux partisans de la protection de verser dans l'ornière socialiste, ceci est vrai à demi.

Le but est différent : les protectionnistes visent surtout à assurer des profits aux propriétaires et aux industriels : *mais il est très exact que les moyens employés se ressemblent.*

Aussi le mouvement protectionniste ne peut qu'aider à l'éclosion et au développement du mouvement prolétarien. »

C'est un écrivain socialiste, nommé Rayga, qui écrit ces lignes, et, en lisant le livre de *la Révolution économique*, on peut voir que l'écrivain invoqué le plus souvent à l'appui de la thèse protectionniste est Proudhon.

Et nunc intelligite et erudimini ¹ : si vous avez été assez aveugles pour ne pas voir le véritable caractère de la soi-disant protection, si vous n'avez pas compris que cette protection tant vantée a été une

¹ Et maintenant, comprenez, instruisez-vous.

des manifestations premières du socialisme d'État, laquelle a précédé le mouvement du prolétariat moderne et l'a enfanté, ouvrez les yeux et voyez enfin l'abîme creusé sous vos pas.

Ce n'est pas en vain, comme le dit l'encyclique, que l'on organise l'injustice en dénaturant les fonctions et le rôle de l'État : vous réglementez les profits des riches, des grands propriétaires, des gros industriels, vous faites intervenir la loi, l'État, pour leur assurer un minimum de profits ; mais voici que les ouvriers, dont vous avez surexcité les appétits, viennent au nom de la logique, en se réclamant de vos principes, demander qu'on les protège à leur tour, et que l'État intervienne pour régler les heures de travail et leur assurer un minimum de salaires.

Quelle perversion de tous les principes de justice et de moralité ! La notion du droit vrai est tellement faussé dans les esprits, que lorsque le législateur oublie de comprendre certaines catégories de producteurs dans les faveurs de la protection, ceux-ci réclament bruyamment, criant à l'injustice et se plaignant avec amertume de ne pas avoir leur part de spoliation.

C'est ce qui s'est produit notamment lors du dégrèvement des cocons et des soies grèges ; les sériciculteurs ont protesté, se disant sacrifiés et réclamant, au nom de la justice, leur part d'injustice légale ; et, pour les apaiser, on leur a alloué des primes qui vont grever le budget aux dépens des contribuables.

Le plus grave danger peut-être de cette perversion du rôle de l'État, c'est d'amener le peuple à penser que la propriété n'est pas un droit naturel, mais une création artificielle de la loi, que le législateur peut ainsi organiser à son gré, selon ses fantaisies et caprices, et qu'il a même le droit de supprimer au besoin.

Si, en effet, c'est le législateur qui crée la propriété, il a incontestablement le droit de la modifier à son gré et même de la détruire ; c'est cette conséquence dernière que réclament les collectivistes en demandant l'abolition de la propriété individuelle, et pour échapper à cette conséquence ultime, le moyen unique est de remonter jusqu'au principe et d'en proclamer la fausseté.

Non, il n'est pas vrai que la propriété soit un droit artificiel, factice, une création du législateur, de l'État ; comme le dit avec raison l'encyclique, le droit de propriété est un droit naturel basé sur le travail, antérieur à la formation de l'État, et la seule mission de l'État est, non de l'organiser et de le modifier, mais de le protéger et de le garantir.

Législateurs de la protection, reconnaissez votre erreur, erreur lamentable, grosse de dangers de toute sorte ; vous dépassez ainsi la limite de vos droits et de votre puissance raisonnable ; vous n'avez

pas le droit de créer artificiellement des suppléments de profits, des plus-values au profit des riches, non plus que vous n'avez le droit de créer des suppléments de salaires au profit des ouvriers.

Les principes de l'encyclique, ces principes que l'association de l'*Union chrétienne* proclame véritables et salutaires, empreints d'une incomparable autorité, conduisent tout naturellement à la condamnation de la *protection*, une des formes les moins contestables du socialisme d'État.

Vous avez donc le devoir strict de conformer votre conduite politique, vos actes législatifs, aux principes solennellement proclamés par votre chef catholique, et qui avaient par avance l'adhésion de M. l'évêque d'Angers.

Comment pourriez-vous, d'ailleurs, persister dans votre attitude protectionniste sans fouler aux pieds, non seulement tous les principes de la justice, mais encore ceux de la charité chrétienne ! Est-il donc besoin d'un long examen pour reconnaître que la protection n'est pas autre chose que la codification de l'égoïsme ?

C'est M. Méline lui-même qui nous a fait connaître, de sa parole autorisée, le véritable caractère de la *protection*, lorsqu'il a dit, le 9 juin 1890 : « Si vous protégez l'un, vous atteignez nécessairement les autres, c'est inévitable. »

Qu'est-ce à dire sinon que ce système est la mise en pratique, dans notre législation douanière, de cette politique d'affaires célèbre : « Les affaires c'est l'argent des autres. »

« L'argent des autres », le bien d'autrui soutiré législativement, et cela au profit des riches, des grands propriétaires, des gros industriels : voilà la politique que la plupart des conservateurs catholiques soutiennent de leur parole et de leurs votes au Parlement.

C'est un système économique qui a pour but de rendre les riches toujours plus riches et les pauvres toujours plus pauvres, que soutiennent les législateurs de la soi-disant protection.

Que devient, dans un pareil système d'odieux égoïsme, je ne dis pas même la charité, ce sentiment sublime que le Christ est venu prêcher au monde, mais la justice, la justice depuis si longtemps promise au peuple, comme disait éloquemment naguère M. de Mun, M. de Mun le législateur protectionniste !

Chose étrange et qui prouve combien est grande l'infirmité de notre humaine nature : M. l'évêque d'Angers lui-même, qui a si vigoureusement condamné et flétri le socialisme d'État, à la différence de M. de Mun, dont les tendances socialistes avaient jusqu'ici été assez nettement accusées, M. l'évêque d'Angers, dis-je, a soutenu, sinon de sa parole, du moins de son vote, les taxes de protection adoptées par la Chambre des députés.

Quelle inconséquence de la part d'un esprit aussi élevé, et qui, dans le très remarquable discours que j'ai cité plus haut, a déclaré si fermement qu'en dehors du droit il n'y a qu'injustice, et que sans les principes on ne peut rien construire de solide ni de durable.

Loin de moi la pensée d'accuser ses intentions ; il est à croire que, comme tant d'autres, il s'est laissé prendre aux sophismes spécieux de la *protection* ; il a craint, pour le travail national, les conséquences de ce qu'on appelle l'invasion, l'inondation du marché par les produits étrangers.

Crainte chimérique, que dissipera un examen plus approfondi de la question économique.

Quoi qu'il en soit, les principes ont leur logique, logique impérieuse, inéluctable, et tous les principes de justice et de charité proclamés avec tant d'autorité par l'encyclique dernière, et d'avance adoptés par l'évêque Freppel, dans son discours du 8 octobre dernier ; tous ces principes, d'accord avec les considérations les plus graves tirées de l'ordre public et de la paix sociale, aboutissent à la condamnation de cette théorie de la protection qui n'est pas autre chose que la spoliation, le vol organisé.

Législateurs catholiques, membres de l'*Union chrétienne*, vous ne pouvez pas sans inconséquence, sans mentir aux principes de l'encyclique comme aux principes de l'Évangile, vous ne pouvez pas, dis-je, continuer à soutenir de vos discours et de vos votes un système qui viole manifestement la justice, la liberté et la propriété.

Disciples et sectateurs du Christ, si vous condamnez le socialisme d'État organisé au profit des pauvres, comment pourriez-vous soutenir la protection qui est le socialisme d'État organisé au profit des riches ?

150. L'ERREUR FONDAMENTALE DE M. MÉLINE (1891).

[*La Nouvelle Revue*, 1891, tome 73.]

C'est au nom du travail national, pour le protéger, pour le défendre, par un protectorat vigilant et sage contre la concurrence envahissante et ruineuse des produits similaires de l'étranger, que M. Méline et, à sa suite, la majorité de la Chambre des députés viennent de voter des taxes restrictives en vue de faire des tarifs de douane une barrière destinée à repousser, *dans une certaine mesure*, le flot de l'invasion étrangère.

Maintenir, défendre, développer le travail national, tel est le programme de M. Méline, tel qu'il l'a formulé lui-même dans tous les discours qu'il a prononcés tant dans la Commission des douanes

qu'à la Chambre des députés et, tout récemment, encore, aux Comices agricoles de Saint-Dié et de Remiremont dans les Vosges.

C'est ainsi que dans la séance de la Chambre des députés du 18 juillet dernier, séance de clôture de la discussion du tarif des douanes, répondant à M. Leydet, député libre-échangiste, M. Méline disait textuellement :

« Le discours de M. Leydet aura certainement de l'écho à l'étranger, car il présente avec force la défense du travail étranger contre le travail français... M. Leydet nous dit : Livrer le travail français à la concurrence étrangère... Nous avons répondu depuis longtemps que nous voulions défendre le travail français. »

La défense du travail français, du travail national menacé par la concurrence étrangère, telle est donc la base fondamentale du système protecteur, et, dans un livre publié sous le patronage de M. Méline, dans *la Révolution économique* de M. J. Domergue, la question est ainsi résumée :

« Notre système à nous est sans prétention : il repose tout entier sur cette idée très simple que la récolte née chez nous, que le produit fabriqué chez nous, contiennent à la fois des impôts, des revenus fonciers et des salaires, tandis qu'il n'y a rien de cela dans le produit étranger qui entre et se consomme. »

Il n'y a ni impôts, ni revenus fonciers, ni salaires dans le produit étranger qui entre et se consomme : voilà l'objection des adversaires de la liberté, l'objection fondamentale sur laquelle, comme le dit M. Domergue, repose tout entier leur système.

Cette objection est spécieuse, très spécieuse, reconnaissons-le : il faut bien qu'elle le soit pour qu'elle ait été accueillie par des hommes considérables, par des orateurs parlementaires des plus distingués qui appartiennent à la fraction libre-échangiste du Parlement : MM. Challemel-Lacour et Trarieux, du Sénat, MM. Raynal et Lockroy, à la Chambre des députés.

Au cours de la discussion, en effet, tant au Sénat qu'à la Chambre des députés, les orateurs que nous venons de citer, tout en proclamant hautement leurs préférences pour le libre-échange, ont déclaré qu'ils n'avaient pas sur ce point une doctrine absolue et que, dans certain cas, il pouvait y avoir lieu à une protection raisonnable du travail national : au cas où la concurrence étrangère était manifestement menaçante.

Il importe donc d'examiner avec la plus grande attention cette objection telle qu'elle a été formulée par M. Domergue d'accord avec M. Méline, pour savoir si elle est fondée.

Vous dites, monsieur Méline, qu'il n'y a ni impôts, ni revenus fonciers, ni salaires dans le produit étranger qui entre et se consomme. — En êtes-vous bien sûr ?

S'il était démontré, au contraire, que le produit étranger qui entre et se consomme est un produit qui se paie avec un produit du travail français équivalent, de telle sorte que tout produit étranger importé implique l'exportation d'un produit français de valeur égale, si cette démonstration était faite, votre système croulerait par la base.

S'il était, en outre, démontré que le système protecteur, par la cherté qu'il entraîne des matières premières, de l'outillage et des objets d'alimentation, exige pour chaque branche de la production nationale un nombre de capitaux plus considérable que sous le régime de la liberté, la preuve serait faite alors que non seulement la liberté des importations ne porte pas atteinte au travail national, mais que c'est votre système prétendu protecteur qui, loin de protéger et de développer le travail national, lui porte préjudice et le restreint.

C'est cette double démonstration que je me propose de faire ici et sur laquelle j'appelle, à raison de son importance, l'attention bienveillante des lecteurs de la *Nouvelle Revue*.

C'est le sort d'une liberté, d'une liberté aussi précieuse que les autres, j'ajoute d'une liberté qui intéresse particulièrement les masses de notre démocratie laborieuse, c'est, dis-je, le sort de la liberté économique qui est en jeu ; à un point de vue plus large et plus étendu, c'est la question sociale qui est engagée en cette matière. On voit ainsi combien il importe de peser la valeur des arguments apportés dans la discussion.

Je vais mettre la démonstration dans un exemple, et j'emprunte cet exemple à l'importation du maïs étranger.

M. Méline a fait voter, l'an dernier, par la majorité du Parlement, une taxe protectrice de 3 francs sur le maïs, sous prétexte que l'invasion croissante des maïs étrangers portait atteinte au travail national ; voyons si cette opinion est fondée.

Supposons que dans le port de Bordeaux arrive une cargaison de maïs valant 100 000 francs.

Ce maïs se vend 100 000 francs sur le marché : qu'est-ce que cela veut dire ?

Cela veut dire qu'il s'échange contre une valeur équivalente, une contre-valeur de 100 000 francs.

En quoi consiste cette contre-valeur ? Deux hypothèses sont possibles : ou bien il y a un fret de retour, consistant en huiles, vins, etc., ou le capitaine de navire retourne à vide, sur lest.

Au premier cas, au cas où il y a une cargaison de retour, pas de difficulté possible : ici, incontestablement, le travail national n'a reçu aucune atteinte, puisque 100 000 francs de maïs, travail étranger, se sont échangés contre 100 000 francs en vins ou en huiles, travail national.

Reste la seconde hypothèse, le retour sur lest, le paiement en monnaie.

C'est ici que triomphent nos adversaires se plaignant de ce tribut payé à l'étranger et de l'appauvrissement du pays par l'exportation de notre or.

Doléances sans raison, fruits d'une ignorance rare du rôle de la monnaie dans la société économique.

Dans ce second cas, comme dans le premier, je dis que le paiement est fait avec du travail national.

Qu'est-ce que la monnaie, en effet, sinon une valeur intermédiaire destinée à faciliter les échanges ?

La société étant construite sur le principe de la division du travail, de la séparation des professions et des métiers, l'échange des travaux, des services, en découle par une suite nécessaire.

De là l'invention de la monnaie, d'une valeur intermédiaire, acceptée par tout le monde, et devant servir à faciliter les échanges.

Payer avec de l'argent, c'est donc payer avec du travail ; l'argent est, d'ailleurs, lui-même un produit étranger que nous n'avons pu acquérir qu'en échange de produits du travail national.

Par exemple, telle maison de Bordeaux a acheté la cargaison de maïs et l'a payée en argent ; il est clair qu'elle n'a pu obtenir cet argent qu'en échange de produits, de services, estimés 100 000 francs.

En réalité, les échanges se font valeurs contre valeurs, les échanges internationaux comme les autres, et il est aussi ridicule de se plaindre de l'exportation de notre or comme d'un tribut payé, que si l'on se plaignait d'un commerçant de Rouen de payer tribut à la Gironde en achetant des vins de Bordeaux et en les payant en or.

Nous mettons M. Méline au défi de signaler l'ombre d'une différence entre les échanges internationaux et les échanges qui se font de département à département et de commune à commune.

Le système de M. Méline se rattache manifestement à la doctrine des alchimistes du Moyen-âge, des chercheurs de la pierre philosophale. En remontant plus haut, et en excluant, bien entendu, de notre comparaison les légendaires oreilles du roi Midas, nous pouvons dire que l'honorable rapporteur général risque de passer pour un disciple dudit roi. On sait que le roi Midas, de légendaire mémoire, croyait que l'or était la richesse par excellence ; aussi avait-il demandé aux dieux de lui accorder le don de transformer tout en or.

Ce don précieux obtenu, le monarque ne se sentit pas de joie : mais, hélas ! le moment du repas arrivé, les mets qu'il touchait se transformaient en or, et l'on comprend la déception de ce roi que son ignorance sur la vraie nature des richesses destinait à mourir de faim sur des tas d'or, si les dieux bienveillants ne lui avaient retiré ce fatal présent.

Tel, M. Méline, s'imaginant que l'or est la richesse exclusive, nous fait, avec sa fameuse balance du commerce, les calculs les plus fantastiques.

À cet égard, il y a, dans l'avant-propos de la quatrième édition de *la Révolution économique*, un passage qui mérite d'être cité : il s'agit d'un vieux document que, d'accord avec M. Méline, M. Domergue a extrait des archives du XV^e siècle et qui porte pour titre : *Le débat des hérauts d'armes de France et d'Angleterre*.

L'auteur fait dire au héraut d'Angleterre :

« Il y a une ordonnance ancienne en Angleterre que jamès les marchands ne emportent en estranger pays ne or ne argent hors dudit royaume, mais peuvent emporter des marchandises... lesquelles ils vendent à or et argent et l'apportent en leurs maisons et en leur royaume *et ainsi soubtivement tirent et emportent* en leurs maisons et royaumes *l'argent des pays voisins*... Si ce n'est pas merveille s'il y a grand richesse en Angleterre d'or et d'argent, car l'on en apporte toujours et on n'en laisse point emporter. »

MM. Méline et Domergue appellent cette vieillerie un trait de mœurs commerciales D'UN PROTECTIONNISME VRAIMENT INGÉNIEUX.

Appeler cela un trait de mœurs d'un *ingénieux protectionnisme*, c'est être bien dur pour ce pauvre système protectionniste, et ces messieurs voudraient l'écraser sous le ridicule qu'ils ne s'y prendraient pas autrement.

La fonction de la monnaie bien comprise, nous nous dégageons de ces puérilités et nous arrivons à cette conclusion que dans toutes les hypothèses, même au cas d'un paiement en monnaie, le travail étranger est payé avec du travail national.

Ainsi s'écroule par la base *cet ingénieux système protectionniste* qui est uniquement fondé sur une grosse erreur économique, sur l'ignorance du véritable rôle de la monnaie.

L'idée qu'il faut bien mettre en relief, c'est que la société est constituée sur ce principe : les services s'échangent contre des services.

Les échanges avec l'étranger ne peuvent donc pas nuire au travail national, puisque toute importation d'un produit étranger entraîne l'exportation d'un produit équivalent du travail national pour le payer.

Ainsi le produit importé, étranger par son origine, devient national à partir du moment où il a été payé avec du travail national : ce paiement une fois fait, il est donc vrai de dire que tout produit importé contient des impôts, des salaires et des profits tout aussi bien que les produits d'origine nationale.

Mais ce n'est pas tout : non seulement la liberté des importations ne peut pas nuire au travail national, mais c'est le régime de la protection qui, en même temps qu'il restreint les échanges, restreint et amoindrit le travail national.

Pour le comprendre, il suffit de se faire une idée exacte de la protection douanière ; M. Méline l'a très bien exposée lorsqu'il a dit, dans son discours à la Chambre des députés du 9 juin 1890 :

« Si vous protégez l'une, vous atteignez forcément les autres. »

C'est-à-dire que, par exemple, dans le cas de la taxe protectrice de 5 francs sur les blés, le prix de vente est renchéri de 5 francs, et ce sont les autres, les consommateurs de blé, qui supportent le renchérissement au profit des producteurs.

La protection peut donc être définie : l'argent des autres ; d'où il suit que tous les produits protégés sont renchéris, en sorte que dans chaque branche de la production nationale agricole, commerciale ou industrielle, les matières premières, les instruments de travail et les objets d'alimentation sont grevés d'une taxe de renchérissement.

Dès lors, il est nécessaire d'employer une plus grande somme de capitaux dans un pays protégé que dans un pays libre pour les frais de premier établissement et pour le fonctionnement de toute entreprise quelconque : il est clair, par suite, que le nombre des entreprises de toute sorte est plus considérable sous le régime de la liberté que sous le régime de renchérissement systématique soi-disant protecteur, à cause du gaspillage de capitaux que ce dernier entraîne forcément.

Chose étrange ! M. Méline est vaincu par la victoire même de son principe : c'est au nom du travail national, pour le protéger et le développer, qu'il demande des restrictions et des taxes douanières, et il est démontré à cette heure que ces barrières de douane qui restreignent les échanges restreignent en même temps le travail, en sorte que la liberté seule protège efficacement le travail national.

La liberté sort donc victorieuse de cette discussion, et c'est en vain que M. Méline prétendait naguère, au banquet du Comice agricole de Remiremont, qu'il avait cent fois réfuté les arguments des libre-échangistes : jamais M. Méline n'a discuté une seule fois cette argumentation, et nous sommes persuadé qu'il n'essaiera pas de la discuter.

M. Méline s'est lamentablement trompé sur ce grave sujet, et il est facile de dégager les causes de son erreur.

M. Méline, pour apprécier les effets de la concurrence étrangère sur le travail national, s'est borné à examiner l'action de la concurrence sur les producteurs similaires que contrarie cette concurrence tant maudite ; il a négligé d'aller jusqu'au consommateur.

Par un aveuglement étrange, il n'a pas vu ce qui crève les yeux, à savoir que les professions et les métiers sont divisés, en sorte que le phénomène économique entier, total, qui comprend à la fois la production et la consommation, ne s'accomplit pas dans le même individu, puisque chacun travaillant pour les autres produit ce qu'il ne consomme pas et consomme ce qu'il n'a pas produit.

Voilà l'origine de l'erreur fondamentale de M. Méline : il a brisé, scindé le phénomène économique, il a regardé uniquement le côté du producteur, oubliant systématiquement les intérêts des hommes en tant que consommateurs.

De là le système restrictif, les taxes et les barrières de douanes : pour faire triompher la liberté, il nous a suffi de compléter l'examen, de prendre le phénomène économique en son entier, et d'apprécier la concurrence étrangère dans ses effets sur les producteurs et sur le grand public consommateur.

Concluons : la liberté des importations ne peut jamais nuire au travail national, puisque tout produit étranger qui entre implique forcément un produit équivalent du travail national qui sort pour le payer.

Ce qui nuit au travail national, c'est le système de restrictions et de taxes soi-disant *protecteur*, puisqu'il gaspille les capitaux et réduit le nombre des entreprises de toute sorte.

Au nom de la protection du travail national et pour le protéger efficacement, il faut donc abolir la soi-disant protection chère à M. Méline.

151. L'ORGANISATEUR DE LA DISETTE (1892).

[*La Nouvelle Revue*, 1892, tome 74.]

L'histoire garde avec soin, pour les transmettre à la postérité, les noms des hommes qui ont rendu des services éminents à leur pays, quelquefois même elle y joint des surnoms qui rappellent à tous la nature de ces services.

Pour ne parler que de notre histoire nationale, le nom de Bayard n'est jamais prononcé sans qu'on y ajoute le titre glorieux de « chevalier sans peur et sans reproche », et, parmi les grands hommes de

la Révolution, le nom de Lazare Carnot est toujours accompagné du surnom d'« organisateur de la victoire ». Pour être juste, notre histoire contemporaine devra également, au point de vue économique, décerner à M. Méline le titre d'« organisateur de la disette ».

« Organisateur de la disette » : nul plus que lui ne mérite ce nom, et s'il est besoin de le justifier, nous n'avons, à vrai dire, que l'embaras dans le choix des preuves.

M. Méline est, en effet, le *leader* incontesté des partisans de la soi-disant protection douanière : pour établir qu'il est l'organisateur de la disette, il nous suffira donc de montrer que les lois de protection sont des lois de disette artificielle.

C'est ce qu'il sera facile de prouver avec des documents nombreux empruntés aux discours et aux écrits de nos protectionnistes, notamment aux écrits de M. Méline lui-même.

Ce qui domine dans tous ces documents, c'est la crainte de l'abondance, la peur de l'invasion et de l'inondation du marché national par les produits étrangers.

Le grief principal mis en avant par M. Méline contre les traités de commerce de 1860, c'est que l'on a consenti à un abaissement excessif des tarifs protecteurs de nos industries nationales, favorisant ainsi l'invasion du marché par les produits étrangers ; en outre, toujours au dire de M. Méline, les nations européennes ayant pour la plupart relevé leurs tarifs dans le sens de la protection, les pays qui exportaient auparavant leurs produits chez ces nations ont dû chercher ailleurs des débouchés ; la Suisse, par exemple, s'est repliée sur nous ; ainsi, en examinant le mouvement commercial pour les fromages, on constate que les importations qui étaient, en 1877, de 7 millions seulement, se sont élevées, en 1886, à 13 millions, et M. Méline d'ajouter cette phrase caractéristique :

« Voulez-vous laisser votre marché ouvert aux produits du dehors qui reflueront sur la France devenue le déversoir des autres marchés ? » (Discours à la Chambre des députés, séance du 11 mai 1891.)

Cette formule, destinée à devenir légendaire : le déversoir des autres marchés, est tout à fait typique pour montrer l'état d'esprit de nos protectionnistes.

La crainte de l'abondance est, pour eux, le commencement de la sagesse économique, d'où la nécessité de limiter, par des barrières de douanes, l'importation croissante des produits du dehors, en vue de la protection efficace de nos industries nationales.

Dans ce même discours du 11 mai, M. Méline dit : « Nos adversaires véritables, ce sont les importateurs mécontents qui, n'osant pas vous dire qu'ils demandent de laisser la porte grande ouverte à

l'importation des produits étrangers, se déguisent en consommateurs. »

Déjà, l'année dernière, au cours de la discussion du droit de 3 fr. sur les maïs, M. Méline disait : « C'est la concurrence croissante des maïs étrangers qui avilit les cours non seulement de notre maïs national, mais aussi de l'avoine et même des pommes de terre. »

Un autre protectionniste de marque, M. Viger, député du Loiret, rapporteur du projet de loi, disait dans la séance du 2 juin 1890 :

« On prétend que la protection ne sert à rien ; cependant, vous pouvez en constater les effets : depuis qu'on a mis des droits sur les alcools, il n'en entre plus ou du moins il n'en entre qu'une quantité infinitésimale. »

M. Dauphin, rapporteur du projet de loi au Sénat, s'élevait également contre les importations croissantes du maïs sur notre marché national, et, dans son rapport général sur le projet de tarif douanier qui va être soumis aux délibérations du Sénat, il est d'accord avec M. Méline sur la nécessité de protéger le marché français contre l'invasion dangereuse des produits du dehors.

Ces citations, que nous pourrions aisément multiplier, suffisent pour faire ressortir le but des tarifs de protection et pour montrer comment la disette est le moyen d'atteindre le but proposé.

Les lois de protection ont en vue de protéger les producteurs agricoles et industriels et d'augmenter leurs profits en relevant les prix de vente de leurs produits.

Le moyen de relèvement des prix consiste à repousser dans une certaine mesure, dans la plus large mesure, comme dit M. Viger, les produits similaires étrangers.

Débarrassés de cette concurrence gênante, nos producteurs pourront vendre à des prix élevés, en vertu du principe que *quand un produit est rare sur le marché le prix s'élève*.

Taxes de protections signifient donc taxes de renchérissement, et le moyen de renchérissement c'est la disette organisée sur le marché.

On voit ainsi comment se justifie notre proposition : la protection c'est la disette organisée.

Si vous ne diminuez pas la quantité des produits sur le marché, vous ne protégez pas efficacement vos protégés.

Cela est si vrai que M. Méline, le *leader* protectionniste, qui a profondément réfléchi à ce sujet et qui veut organiser une protection réelle et sérieuse des producteurs, faisait, dans son discours du 12 mai dernier, à la Chambre des députés, la déclaration suivante :

« Je le déclare, et j'autorise mes contradicteurs à prendre acte de ma déclaration, je suis l'adversaire convaincu des droits élevés, parce qu'ils ne peuvent que surexciter la production, donner des illusions

aux industriels, AUGMENTER LA CONCURRENCE INTÉRIEURE et créer souvent un état de choses qui ne vaut pas mieux que celui qui résulte de l'insuffisance des tarifs. »

Dans la séance du 2 juillet, M. Méline répétait la même chose :

« J'ai eu l'occasion, au cours de la discussion générale, de dire que j'étais l'adversaire des droits élevés, parce que je les trouve COMPROMETTANTS. »

Ailleurs, dans un livre écrit sous le patronage de M. Méline, *la Révolution économique* de M. Domergue, nous lisons ceci : « On pourrait se demander si le résultat d'une protection exagérée ne serait pas de provoquer une production excessive qui amènerait fatalement, à un moment donné, un avilissement des cours et finirait par faire plus de mal aux producteurs que la concurrence étrangère ?

« Donc, il ne faut ni ouvrir notre porte toute grande, ni la fermer ; contentons-nous de l'entr'ouvrir. »

Voilà la pensée maîtresse qui a dirigé nos protectionnistes dans l'établissement des tarifs de douane : voilà la cause de cette modération tant vantée de M. Méline !

M. Méline est un modéré qui se garde bien de réclamer la prohibition complète parce que la prohibition complète ne vaudrait pas mieux que l'insuffisance des tarifs.

La prohibition aurait pour résultat de surexciter, par l'appât des gros profits, la production intérieure, et cette production surexcitée amènerait à sa suite l'abondance, la dangereuse abondance qui ruine les producteurs parce qu'elle avilit les cours.

Donc ni prohibition, ni liberté : on dit quelquefois qu'il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée ; nos protectionnistes ont changé tout cela.

Pour organiser une protection utile, efficace, ils veulent faire la disette sur le marché, et pour que la disette se fasse, il faut un système de juste milieu, il faut que la porte soit entr'ouverte.

Et quels sont ces produits qu'on protège ainsi, dont on restreint l'importation dans l'intérêt des producteurs similaires de l'intérieur ? Sont-ce des objets dont la quantité produite dans le pays est suffisante pour les besoins de la consommation ?

C'est un protectionniste bien connu, M. Émile Jamais, député du Gard, qui va nous fournir la réponse. Dans la séance de la Chambre du 6 juin dernier, il disait :

« Si l'on ne voulait établir de droit de douane protecteur que dans le cas où le pays produit assez pour sa consommation, c'est le tarif entier qu'il faudrait repousser, car je me demande quel est le produit, dans l'ordre agricole ou dans l'ordre industriel, dont la production en France peut suffire aux besoins de notre consommation. »

Voilà, de l'aveu de M. Jamais, aveu qui n'a soulevé aucune interruption de la part de ses collègues protectionnistes, voilà, dis-je, les produits que l'on protège, les produits dont on restreint, dont on limite l'importation dans notre pays !

Ces produits agricoles ou industriels ainsi soumis au régime de la disette artificielle, ce sont des produits dont la production, en France, est insuffisante pour les besoins de la consommation.

Vainement M. Méline, à diverses reprises et notamment dans ses discours à la Chambre des députés du 11 mai et du 18 juillet dernier, a essayé d'alléguer qu'il tenait compte, dans son système, des intérêts des consommateurs en demandant le bon marché au développement de la production intérieure, nous savons, à cette heure, comment il entend le développement de cette production à l'intérieur : M. Méline entend que cette production soit à dose modérée, parce qu'il faut modérer l'abondance, dans l'intérêt des producteurs, qui ne peuvent s'enrichir que par la disette.

Telle est la sollicitude vraie de M. Méline pour la masse du public consommateur ; nous ne permettrons pas au *leader* de la protection d'atténuer ainsi la portée de ses œuvres.

À chacun suivant son mérite, et le vrai titre du *leader* de la protection, aux yeux de la postérité, sera celui d'« organisateur de la disette » !

Nous disons organisateur de la disette, nous ne disons pas organisateur de la cherté.

Mais quoi ! n'est-ce pas en vue de la cherté que M. Méline organise législativement la disette ?

Sans doute, mais il arrive quelquefois qu'en visant un but, on ne l'atteint pas, et l'histoire prouve que, plus d'une fois, l'égoïsme des majorités législatives a été un *égoïsme inintelligent*.

Or, ce que nous soutenons, c'est que l'égoïsme des meneurs du protectionnisme est au premier chef inintelligent.

Vous voulez, dites-vous, augmenter les profits des producteurs par l'élévation des prix, et c'est à la disette des produits sur le marché que vous demandez cette hausse factice.

Fort bien, et si ce privilège, ce monopole que vous constituez ainsi aux dépens de la masse des consommateurs, était établi uniquement, exclusivement au profit d'une classe de producteurs, on comprendrait que le monopole pût profiter à la classe privilégiée.

Ainsi constitué, le privilège ne serait qu'une injustice, une odieuse injustice, il ne serait pas une absurdité.

Mais loin d'en faire le monopole exclusif d'une branche de producteurs, vous étendez, vous systématisez le privilège, et il s'est

même rencontré des hommes publics assez naïfs pour réclamer, au nom de la démocratie, l'égalité dans la protection !

Quelle aberration étrange !

Le tarif général des douanes voté par la Chambre des députés contient sept cents articles — douze cents si l'on tient compte des subdivisions des fils et tissus.

Or, voyez à quel résultat ridicule, à quelle sottise mystification tout cela aboutit !

Les prix des produits dépendent de deux causes : ils sont réglés à la fois par l'offre et par la demande.

Les prix haussent quand l'offre est rare, par exemple au cas des primeurs ; à l'inverse, les prix diminuent quand la demande se restreint, devient rare par suite de l'appauvrissement de la clientèle.

Pour aboutir à la cherté désirée, il faudrait que la hausse factice des prix, résultant de la diminution de la disette provoquée par les tarifs protecteurs, ne fût pas neutralisée par la baisse des prix résultant de la diminution de la demande : or cela est impossible, puisque la protection systématisée produit en même temps l'un et l'autre effet.

Vous protégez l'agriculteur, c'est-à-dire que vous organisez la disette du blé, mais vous protégez en même temps l'éleveur, le viticulteur, le métallurgiste, le fabricant de tissus, etc., c'est-à-dire que vous raréfiez les produits contre lesquels s'échange le blé ; vous appauvrissez donc la clientèle en lui enlevant ses moyens d'échange, sa puissance de consommation ; la demande étant ainsi diminuée en même temps et par la même cause que l'offre est restreinte, la hausse factice produite par le tarif protecteur est neutralisée par la baisse de prix qui se produit du côté des consommateurs, et, le système protecteur manquant son but, ne réalise même pas la cherté désirée.

C'est ainsi que le prix de la laine brute, sous le régime du droit protecteur de 22% établi sous la Restauration au profit des éleveurs, a été inférieur au prix de cette même laine depuis que le droit protecteur a été supprimé.

Pourquoi ? parce que sous le régime protecteur la population appauvrie n'achetait pas de produits manufacturés, en sorte que la matière première était moins demandée ; depuis le régime du libre-échange relatif organisé en 1860, au contraire, l'aisance générale qui en est résultée a produit une augmentation de consommation telle que la laine brute a été l'objet d'une demande active et par suite a haussé de prix.

C'est que le libre-échange, en effet, agit sur le même principe que les routes, les chemins de fer : comme tout ce qui facilite les communications, son premier effet est d'augmenter l'abondance de tous

les produits, d'où une tendance au bon marché ; mais ensuite l'aisance générale qui se développe provoque un accroissement de consommation, d'où la hausse des prix.

C'est précisément l'inverse qui se produit sous le régime de la protection systématisée.

On dirait que M. Méline a eu instinctivement la perception de cette vérité. Dans la séance de la Chambre des députés du 11 juillet dernier, au cours de la discussion des droits sur les vins, il disait :

« Les libre-échangistes s'affligent du débordement du protectionnisme dans ce pays ; moi aussi je m'en afflige autant et plus que vous et, à la Commission des douanes, nous avons cherché à le canaliser. »

Ce bizarre langage dans la bouche du *leader* de la protection, de l'homme d'État qui prétend que ce régime est seul capable de développer la richesse nationale, ne peut s'expliquer que par ce motif que la systématisation de la protection aboutit à un résultat ridicule, à une véritable mystification.

Et c'est la vérité, en effet : votre protection, telle que vous l'organisez, aboutit à la disette, mais elle n'arrive pas au but désiré, finalement à la cherté : vos douze cents produits protégés sont raréfiés ; le vide est fait ainsi sur le marché, et comme vous raréfiez en même temps la demande et l'offre, vous neutralisez par une baisse forcée votre hausse factice, en sorte que les prix des produits ne seront pas changés.

Ce qui demeurera finalement, c'est une disette générale, de manière que le peuple français sera moins bien pourvu des produits de toute sorte nécessaires à la satisfaction de ses besoins.

Voilà le résultat dernier de cette protection tant vantée.

Telle sera l'œuvre à laquelle restera attaché dans l'histoire le nom de M. Méline.

M. Méline aura cette gloire, ce monopole, de porter aux yeux de la postérité, le titre d'ORGANISATEUR DE LA DISETTE !

152. LA RÉFORME DE L'IMPÔT ET LES TAXES DITES DE PROTECTION DOUANIÈRE (1892).

[*La Nouvelle Revue*, 1892, tome 75.]

Une Ligue vient d'être constituée à Paris, sur l'initiative d'un certain nombre de membres du Parlement, en vue d'entreprendre la réforme, la refonte générale de notre système d'impôts.

Le motif principal mis en avant par les promoteurs de la réforme est que le système d'impôts établi et organisé par la monarchie ne

saurait convenir à une république, notamment à une république démocratique comme la nôtre, dont les bases fondamentales sont la justice et l'égalité. « Ce que veulent, ce qu'exigent impérieusement, dit-on, l'équité, le droit, l'égalité entre tous les citoyens de la démocratie française, c'est que l'impôt soit réparti entre tous, proportionnellement à leur fortune, sinon progressivement ; et dans la longue liste des impôts actuellement existants, au premier rang des impôts iniques, il faut placer les impôts indirects, les impôts dits de consommation, tels que l'octroi, l'impôt des boissons, impôts progressifs à rebours, puisqu'ils frappent les contribuables, non en raison de leurs facultés contributives, de leurs ressources, mais en raison de leurs besoins. »

Tels sont, sommairement indiqués, les griefs mis en avant contre le système actuel de nos impôts, et, à l'occasion d'une réunion publique, organisée par la Ligue, à Paris, tout récemment, deux publicistes éminents, MM. Anatole de La Forge et Auguste Vacquerie, empêchés d'assister à la réunion, ont adressé au président des lettres dans lesquelles ils résument de la manière suivante les critiques concernant nos lois d'impôts :

« La répartition des impôts, dit M. de La Forge, doit être désormais plus équitablement établie en vue de donner une base inébranlable à notre fortune nationale, d'assurer un nouvel essor à nos grandes transactions commerciales, industrielles et agricoles... C'est le but de la Ligue d'assurer une meilleure répartition des charges publiques, et c'est pour cela qu'elle est éminemment française, parce qu'elle représente une idée de justice et de progrès. La devise de la Ligue pourrait être : De la justice ! Toujours plus de justice ! »

De son côté, M. Auguste Vacquerie écrivait : « L'impôt de la république ne peut pas être l'impôt de la monarchie. La répartition des charges ne peut pas être la même sous un régime de justice et d'égalité, que sous un régime d'inégalité et de privilèges... LA RÉFORME DE L'IMPÔT EST UNE RÉFORME URGENTE, QUE JE VOUDRAIS VOIR PASSER AVANT TOUTES LES AUTRES. »

L'opinion publique et la presse, notamment la presse républicaine, ont fait en général bon accueil au programme de la Ligue, et il est aisé de comprendre les motifs de cet accueil dans une démocratie aussi généreuse que la démocratie française.

Au reste, un tel programme repose sur des bases sérieuses, et malheureusement trop fondées : il est incontestable que notre système d'impôts se ressent de l'esprit de réaction et de privilèges, qu'il est, notamment en matière d'impôts indirects, en opposition marquée avec le principe de l'égalité et de la proportionnalité des charges. Un membre éloquent de la Ligue, M. le député Millerand, au cours

d'une conférence publique, faite à Lille, le dimanche 31 janvier dernier, signalant le caractère essentiel du projet de réforme, disait que la Ligue avait en vue d'introduire l'idée de justice dans l'impôt et d'en rendre la constitution proportionnelle aux facultés, et il montrait les impôts indirects progressifs à rebours, ceux qui grèvent surtout le pauvre, en progression constante depuis le commencement du siècle. L'œuvre de la réforme de l'impôt est donc une œuvre de justice, une œuvre conforme au programme général de la démocratie ; à ce titre elle mérite un accueil favorable de la part de tous ceux qui portent au cœur le sentiment du droit et de l'équité. Cependant, si urgente que soit la réforme de l'impôt, il en existe une autre, se rattachant indirectement à celle-là, qui nous apparaît avec un caractère d'urgence encore plus marquée, c'est la réforme et l'abolition des taxes dites de protection.

Quoi qu'en dise M. Vacquerie, la réforme qui doit passer avant toutes les autres, logiquement en cette matière, c'est celle des tarifs dits de protection. Pour s'en convaincre, il suffit de bien se pénétrer du caractère et des éléments essentiels du système protecteur.

Si nous parvenons à démontrer, par des preuves irrécusables, que les taxes de protection sont destinées, non à grossir le Trésor public, mais à augmenter les profits des producteurs protégés, il s'ensuivra évidemment que ces taxes — perçues grâce au mécanisme des tarifs de douane au profit de certains individus — sortent de la catégorie des impôts proprement dits et se rattachent aux dîmes, aux privilèges de l'Ancien régime, ne sont pas autre chose, en réalité, que des excroissances parasites greffées sur la douane fiscale. Ainsi sera justifiée notre proposition, à savoir qu'avant tout, au seuil même de la réforme de l'impôt, et préalablement à toute autre chose, il faut abolir les taxes de protection. C'est cette démonstration que nous nous proposons de faire le plus brièvement possible.

Qu'est-ce que la protection ? Pourquoi l'a-t-on instituée ?

M. Méline, le *leader* incontesté des protectionnistes, va nous le dire. « Nous voulons, disait M. Méline à la Chambre des députés, dans la séance du 11 juillet 1891, *augmenter le profit des producteurs* » ; précédemment, lors de la discussion de la taxe de 3 francs sur les maïs, il disait, dans la séance du 9 juin 1890 : « Si vous protégez l'un, vous atteignez forcément les autres, c'est inévitable ; ainsi les taxes sur le blé, l'avoine, sont payées par les cultivateurs qui consomment du blé, de l'avoine, et qui n'en produisent pas. »

Cette déclaration est d'une netteté saisissante ; il est impossible de mieux marquer le caractère et la destination des taxes de protection. Pour la compléter, nous citerons cette proposition tirée du livre de *la Révolution économique*, livre écrit sous le patronage de M.

Méline : « Les droits de douane protecteurs ont été institués dans l'intérêt du producteur national. » (page 47 de la 3^e édition)

Comment le produit des taxes de protection est-il perçu ainsi au profit des producteurs protégés, à l'aide du mécanisme des tarifs douaniers ? C'est ce qu'il est facile de comprendre. La douane fiscale est une sorte d'octroi national : la barrière qu'elle met à l'entrée des produits étrangers n'a pas pour but de les empêcher d'entrer, non plus que la barrière de l'octroi, mais de leur faire payer au passage une taxe destinée à remplir le Trésor public. À ce point de vue, moins la taxe est élevée, plus il entre de produits et, par conséquent, plus le Trésor s'enrichit.

Par un procédé ingénieux et des plus simples, les prohibitionnistes ont fait du tarif douanier un instrument de protection : il leur a suffi, pour cela, de hausser la barrière de manière à prohiber, le plus possible, l'entrée des produits.

Sous prétexte d'invasion, d'inondation, ils repoussent le produit du dehors dans l'intérêt des producteurs, aux dépens des consommateurs. Ils partent de ce principe que moins il y a de produits sur le marché, plus le prix s'élève. Raréfier pour renchérir, proscrire l'abondance pour créer une disette artificielle, tel est donc le but de la protection, et on voit comment la barrière de douane, détournée de sa destination primitive, peut être utilisée comme instrument de prohibition.

Un orateur protectionniste distingué, M. le député Viger, rapporteur de la taxe de 3 francs sur les maïs, a fort bien expliqué la chose à l'aide de l'exemple suivant : « On prétend que la protection ne sert à rien, vous pouvez cependant en constater les effets : depuis la taxe de 70 francs mise sur les alcools étrangers, il n'en entre qu'une quantité infinitésimale. Avec la taxe ancienne de 30 francs, il en entrait en moyenne, par an, 60 000 hectolitres ; depuis la taxe de 70 francs, il n'en entre plus que 3 000 hectolitres. » (*Journ. Officiel* du 3 juin 1890.) Avec le droit de 30 francs, le Trésor public, sur 60 000 hectolitres, percevait 1 800 000 francs ; avec le droit de 70 francs, sur 3 000 hectolitres seulement, il ne percevait plus que 210 000 francs, soit une perte, pour le Trésor, de plus de 1 500 000 francs par an. Qui bénéficie donc de cette taxe ? Le trésor particulier des protégés qui, à raison de la diminution de la quantité sur le marché, voit enchérir ses prix. Voilà à l'aide de quel procédé le droit de douane protecteur fonctionne, comme dit M. Méline, dans l'intérêt du producteur national. On voit également comment, toujours d'après M. Méline, si vous protégez l'un, vous atteignez inévitablement les autres.

Tel étant le caractère et l'effet des taxes dites de protection, nous soutenons pour notre compte qu'elles n'ont d'un impôt que le nom

et qu'elles constituent au premier chef un privilège, une dîme. En effet, l'impôt est et ne peut être que l'acquittement et le prix d'un service public.

Tous les publicistes le reconnaissent, tous déclarent que l'impôt est le paiement d'une dette sociale, et le nom même sous lequel les citoyens sont désignés en tant que débiteurs de l'impôt, l'étymologie du mot : *contribuable* (*cum tribuere*), suffiraient à eux seuls pour justifier notre thèse, pour prouver invinciblement qu'on ne doit d'impôt qu'à l'État.

Ce qui est à noter, c'est que même les publicistes des régimes de monarchie constitutionnelle, par exemple M. Bluntschli, reconnaissent et affirment formellement que l'impôt est une dette sociale dont l'État seul est le légitime créancier. Notre grand publiciste Rossi disait, d'autre part, que le droit administratif emprunte au droit constitutionnel des têtes de chapitres. Or, dans tous les traités de droit administratif, nous voyons au chapitre des impôts, en tête, cette mention : « De l'État créancier des impôts. » Les constitutions de tous les peuples modernes proclament donc unanimement ce principe et, seuls, les régimes de caprice et de bon plaisir, répudiant cette garantie précieuse des peuples libres, se réclament de cet autre principe : « L'impôt est dû à des particuliers, à des classes. » C'est qu'en effet, la liberté et la justice ne souffrent aucune atteinte dans le cas où l'impôt est payé à l'État. Le principe fondamental, en matière économique, est le principe de la mutualité des services, de l'échange des travaux, des services. Ce principe trouve ici sa naturelle application : si les fonctionnaires de l'État travaillent pour les citoyens, il est juste que les citoyens travaillent pour les fonctionnaires, qu'ils rémunèrent leurs services, et cette rémunération des services publics se traduit par l'impôt. L'impôt, prélevé sur tous, est dépensé au profit de tous. De là cette règle idéale de la proportionnalité des charges, qui prescrit que les dépenses publiques soient payées, pour chaque contribuable, au prorata de ses moyens, de sa fortune.

Si l'impôt est, en ce cas, légitime et avouable, la taxe dite de protection, perçue sur la masse des consommateurs au profit des particuliers, des producteurs protégés, comme l'avouent MM. Méline et Domergue, est donc au premier chef illégitime et inavouable. Si le contribuable ne doit l'impôt qu'à l'État, il ne le doit pas à des particuliers, à des classes de producteurs, et si le contribuable n'est pas leur débiteur, comment ceux-ci pourraient-ils être ses légitimes créanciers ?

L'objection est sans réplique et notre conclusion ne saurait être douteuse.

La protection, concluons-nous, n'a de l'impôt que l'apparence ; c'est une excroissance parasite, greffée sur la douane fiscale, une dîme prélevée au profit d'une classe de particuliers, de producteurs, de l'aveu même de MM. Méline et Domergue. Les réformateurs de l'impôt ont donc pour premier devoir d'abolir la protection et de ramener l'impôt à sa destination naturelle essentielle, qui est d'être perçu au profit de l'État. Que ces vaillants et excellents esprits, MM. Vacquerie et de la Forge, y réfléchissent bien ; qu'ils se pénètrent du véritable caractère des taxes de soi-disant protection ; que les chefs et promoteurs de la Ligue, M. Maujan, Goblet, Millerand, etc., fassent de même, et nous ne doutons pas de leur adhésion à nos idées. Répudiant cet héritage du régime de ces monarchies absolues, ils diront, avec nous, en rectifiant la formule de M. Vacquerie :

La soi-disant protection est pire que le pire des impôts ; la protection, c'est la dîme. Avant tout, la réforme la plus urgente est donc l'abolition de cette dîme, la soi-disant protection. *Delenda est* ...

153. LES ILLUSIONS DU PROTECTIONNISME (1892).

[*La Nouvelle Revue*, 1892, tome 75.]

Le protectionnisme qui n'a été dans son origine, selon l'aveu de ses partisans, qu'une *pratique*, un système basé uniquement sur l'expérience, d'autres diraient sur la routine, et qui n'avait ni docteurs ni apôtres, a fini par trouver ses théoriciens et ses doctrinaires. L'un de ces théoriciens, le courageux publiciste qui a entrepris de faire de cette pratique un corps de doctrines, est M. Domergue, l'auteur d'un livre qui a fait sensation dans le monde des adversaires de la liberté des échanges, *la Révolution économique*, livre publié sous le patronage de M. J. Méline.

M. J. Domergue vient de fonder une revue sous le nom de *Réforme économique*, et le premier numéro contient le programme de ladite publication.

Nous nous réjouissons fort, pour notre part, de l'apparition de la *Réforme économique*, nous rappelant que M. Méline et ses amis se vantaient naguère de leur pratique sans théorie et sans principes ; et qu'ils raillaient fort les amis de la liberté, les qualifiant avec dédain de théoriciens et de doctrinaires, leur reprochant de sacrifier les plus grands intérêts de la nation à de pures théories.

Nous sommes autorisé à penser que ces nouveaux docteurs, ces apôtres de la pratique, de la routine protectionniste transformée en un corps de doctrine, renonceront à l'avenir à un système d'attaques

et de railleries qui se retourneraient contre eux-mêmes et accuseraient manifestement les contradictions de leur polémique.

Quoiqu'il en soit, M. Domergue vient de fonder la *Réforme économique* et, à la suite de son article-programme où il annonce son intention de défendre le travail français contre la concurrence étrangère, il publie une série de lettres d'adhésion, émanant des membres du Parlement, sénateurs et députés, qui ont joué un rôle important dans l'organisation du nouveau régime économique.

Le principe, nouvellement découvert, de la pratique protectionniste, qui est mis en relief dans ces lettres, c'est, comme on pense bien, la défense de la production nationale, le développement du travail national.

Entre toutes ces adhésions, il en est une dont nous avons noté les termes et qui mérite de retenir notre attention, c'est celle de M. le sénateur Dauphin, le rapporteur général de la commission des douanes du Sénat.

L'honorable sénateur de la Somme écrit à M. Domergue :

« Vous allez défendre les principes économiques de la nouvelle législation ; le relèvement des droits de douane est une première conquête, mais il faut AUGMENTER LA PRODUCTION FRANÇAISE ET LES DÉBOUCHÉS D'EXPORTATION ; NOTRE ŒUVRE N'EST BONNE ET INATTAQUABLE QU'À CES CONDITIONS. »

Remarquez ces paroles : elles ont une importance, une gravité qui ne sauraient échapper à personne.

Voici qu'un homme considérable dans le parti protectionniste, le rapporteur général de la commission des douanes du Sénat, nous donne son sentiment réfléchi, mûrement délibéré, sur l'œuvre économique que vient d'accomplir le Parlement et, non content de ce qui vient d'être fait, signalant l'insuffisance des tarifs pour l'œuvre à accomplir, il dit nettement, formellement, que si l'on n'augmente pas les débouchés d'exportation et la production française, on aura fait une œuvre mauvaise et qui méritera d'être attaquée.

« Notre œuvre n'est bonne et inattaquable qu'à ces deux conditions : augmenter la production française et les débouchés d'exportation. »

Nous avons le droit de dire qu'en insérant cette lettre dans la *Réforme économique*, M. J. Domergue en a accepté la pensée tout entière ; qu'il reconnaît, avec M. Dauphin, que le vote des tarifs ne suffit pas, qu'ils ne sont que l'instrument qui permettra d'atteindre le double but ci-dessus indiqué.

Nous ajoutons que M. Méline est d'accord à ce sujet avec M. Dauphin car, dans sa lettre à M. Domergue, le *leader* protectionniste indique comme but à atteindre le développement du travail national.

Si donc nous parvenions à établir que, loin de réaliser le but proposé, savoir le développement des débouchés d'exportation et l'augmentation de la production nationale, les tarifs soi-disant protecteurs restreignent les débouchés extérieurs et diminuent la production intérieure, il serait certain, évident, de l'aveu même de MM. Dauphin, Domergue et Méline, que le nouveau régime économique est une œuvre mauvaise qui mérite d'être attaquée et détruite.

C'est cette double démonstration que nous nous proposons de faire dans cet article, et, à raison de l'importance du sujet, nous faisons appel à l'attention bienveillante des lecteurs de la *Nouvelle Revue*.

Avant tout, il est nécessaire de déterminer avec soin la véritable nature de la *protection* ; il faut, comme le recommande avec tant de raison Voltaire, en cette matière comme en toute autre, s'attacher à définir les termes.

Comment, en effet, arriver à connaître les résultats du système protecteur si nous n'avons pas, au préalable, recherché et établi la nature de ce système ?

Qu'est-ce donc que la protection ?

Dans un article publié par la *Nouvelle Revue* à la date du 1^{er} mars dernier, la *Réforme de l'impôt*, nous avons donné une définition que nous avons placée sous l'autorité de M. Méline lui-même, en nous appuyant sur un document émané du *leader* du protectionnisme, et cette définition est celle-ci :

« La protection, c'est l'argent des autres. »

M. Domergue ne saurait désavouer cette définition, lui qui, dans la *Révolution économique*, publiée d'ailleurs sous le patronage de M. Méline, a écrit textuellement cette phrase :

« Les droits de douane ont été institués *dans l'intérêt du producteur national*. »

Pour ne pas nous répéter, nous renverrons le lecteur, pour les développements, à notre article ci-dessus cité, et nous nous résumerons en disant que le mot *protection* est synonyme de *renchérissement*.

Comment s'opère ce renchérissement ? Par le mécanisme des tarifs qui servent de barrière pour repousser les produits étrangers, et diminuent ainsi, sur le marché, la quantité des produits à vendre.

Raréfier pour renchérir, proscrire l'abondance, l'abondance ruineuse pour les producteurs, en vue de hausser artificiellement les prix, tel est le but et l'effet du système *soi-disant* protecteur.

La protection, c'est donc la disette organisée, organisée en vue de la cherté ; d'où il suit qu'elle déplace les richesses sans en créer, son effet se bornant, lorsqu'elle en produit, à faire sortir législative-

ment de l'argent de la bourse des consommateurs pour grossir d'autant la bourse des producteurs protégés.

Telle étant la *protection*, voyons si elle est capable d'atteindre le double but signalé dans la lettre de l'honorable sénateur Dauphin, savoir le développement de l'exportation et, en outre, l'augmentation de la production nationale.

Et d'abord, voyons ce qui concerne le développement des débouchés d'exportation.

« Vous voulez, dites-vous, à l'aide des tarifs protecteurs, augmenter les débouchés d'exportation » ?

Cette prétention est-elle sérieuse ?

Est-ce sérieusement que vous attendez l'extension des débouchés extérieurs d'un système qui proscriit, en principe, les importations étrangères comme dangereuses pour le travail national.

Si ce système est bon pour la France, il doit l'être apparemment pour les autres peuples ; et si les autres peuples, pour protéger leur travail, repoussent les importations de l'étranger, comment pouvez-vous songer au développement de nos débouchés d'exportation ?

Ce qui est *importation* pour un peuple est *exportation* pour un autre : cela est aussi sûr qu'il est sûr qu'un point d'arrivée implique un point de départ.

Dès lors, à quoi bon insister pour prouver que tout système restrictif quant aux importations est nécessairement restrictif relativement aux exportations ?

Nous pouvons tenir pour certain que, grâce à la politique de représailles — et nous en avons déjà un exemple dans nos rapports commerciaux avec l'Espagne et l'Italie — le système des tarifs restrictifs est la ruine des débouchés d'exportation.

Mais allons plus loin. Supposons que, malgré la fermeture du marché français, les nations étrangères laissent entrer les produits français sur leur marché.

C'est incontestablement le cas pour l'Angleterre, qui pratique résolument ce qu'on peut appeler le libre-échange unilatéral, et qui, repoussant toute politique de représailles, laisse entrer sur son marché en franchise, sans exiger de réciprocité, les produits étrangers.

Voici donc nos produits admis sur les marchés étrangers. Comment les tarifs douaniers vont-ils développer l'exportation ?

Protection, ne l'oublions pas, cela veut dire renchérissement.

Vainement on a cherché à le nier, de la part des protectionnistes, l'évidence est plus forte que les dénégations de parti pris, et M. Méline lui-même a dû reconnaître que les tarifs ont une répercussion inévitable sur les conditions de la production, en sorte que, renchérissant le prix des matières premières, de l'outillage et des approvi-

sionnements de toute sorte, ils entraînent forcément l'augmentation du prix de revient dans chaque branche de la production nationale.

Dès lors, à moins d'être aveugle, comment ne pas voir le coup funeste porté par ce système au développement des débouchés d'exportation ?

Quel est le champ de bataille sur lequel luttent les producteurs concurrents sur les marchés étrangers ?

Le terrain de la lutte, c'est le bon marché.

Toutes choses égales d'ailleurs, l'acheteur se décide invariablement en faveur du bon marché.

Nos produits exportés se trouveront donc dans une condition d'infériorité certaine vis-à-vis de leurs concurrents des pays libres, non protégés, dont les prix de revient, et par suite les prix de vente, seront moins élevés.

Que l'on consulte les statistiques commerciales, et l'on verra que, sur les marchés étrangers, c'est l'Angleterre libre-échangiste qui occupe le premier rang.

M. Dauphin ignore-t-il donc que, lors des difficultés qui ont surgi naguère entre le Portugal et l'Angleterre, des marchands portugais ayant, par patriotisme, retiré les commandes qu'ils avaient faites en Angleterre, nos journaux ont signalé aux fabricants français l'intérêt qu'ils auraient à prendre la place des manufacturiers au Portugal ?

On faisait remarquer alors que c'étaient les produits anglais qui tenaient, de beaucoup, le premier rang sur le marché du Portugal.

M. Dauphin ignore-t-il également que, malgré la différence des distances, les produits manufacturés de l'Angleterre libre-échangiste chassent des riches marchés de l'Amérique du Sud les produits similaires des États-Unis protégés ?

Cela est si vrai que le secrétaire des États-Unis, M. Blaine, désespérant de triompher des manufacturiers d'Angleterre par la lutte sur le terrain de la libre concurrence, a essayé d'organiser une union douanière de toutes les Amériques en vue de repousser les produits européens, pour assurer aux produits manufacturés des États-Unis le monopole de la vente.

Ce projet n'a échoué que devant la clairvoyance des représentants des États du Sud-Américain sentant qu'on leur proposait un marché de dupes.

M. Dauphin ignore-t-il enfin que, lors de l'agitation produite en Angleterre par le vote des bills Mac-Kinley, M. Gladstone, dans un discours à Dundee, en octobre 1890, protesta énergiquement contre toute politique de représailles.

Il fit remarquer que, au point de vue des producteurs anglais, s'ils voyaient se rétrécir leurs débouchés d'exportation aux États-

Unis, par contre et par compensation, ils verraient s'ouvrir devant eux et s'élargir les marchés des autres pays d'où seraient chassés les produits manufacturés des États-Unis, par suite du renchérissement de leurs prix de revient résultant des tarifs Mac-Kinley.

À quoi bon insister d'ailleurs ? N'avons-nous pas la meilleure de toutes les preuves dans l'attitude de nos industries d'exportation elles-mêmes, dans leurs protestations unanimes contre le nouveau tarif des douanes ?

Ainsi, soit par suite des représailles, soit à cause de l'augmentation des prix de revient, résultat inévitable de la répercussion des taxes, il est démontré à cette heure que le système soi-disant protecteur, loin de développer nos débouchés d'exportation, comme l'espère M. Dauphin, sera un obstacle permanent, insurmontable, au développement de nos exportations.

Telle est, sur ce premier point, notre réponse documentée, appuyée sur des faits précis, aux théories, aux pures théories de M. le rapporteur général Dauphin.

Reste à examiner la question de la production intérieure. La thèse des protectionnistes à cet égard peut se résumer ainsi : « Les importations sont funestes au travail national parce qu'elles tendent à remplacer, sur le marché, les produits français par les produits étrangers, et à ruiner ainsi notre agriculture et notre industrie.

« Les importations étrangères importent en même temps le chômage pour le travail national ; il faut donc organiser des lois de défense. Grâce à cette protection, la production se développera, le marché intérieur étant approvisionné avant tout par les producteurs nationaux. »

Telle est la doctrine de nos adversaires, et on reconnaîtra sans doute que nous ne l'avons pas affaiblie.

Dans le livre de la *Révolution économique*, M. Domergue l'expose, en effet, de la manière suivante :

« Les importations de produits étrangers importent en même temps le chômage pour nos ouvriers. Notre système, à nous, est sans prétention ; il repose tout entier sur cette idée très simple que la récolte née chez nous, que le produit fabriqué chez nous, contiennent à la fois des impôts, des revenus et des salaires, tandis qu'il n'y a rien de cela dans le produit étranger qui entre et se consomme. »

À cette thèse, ainsi posée, nous répondons — réponse décisive si elle est exacte : Les produits s'échangent contre les produits : le commerce étant un échange d'équivalents, tout produit étranger est payé par un produit d'égale valeur du travail national, en sorte que, si le produit importé est étranger par son origine, il devient national à partir du moment où il a été acheté et payé avec du travail national.

Cette objection, si elle est fondée, ruine par la base le système protecteur ; à cet égard, pour éviter les répétitions, nous renverrons le lecteur à notre article du 1^{er} novembre 1891, de la *Nouvelle Revue*, intitulé : *L'erreur fondamentale de M. Méline* ; nous y avons développé cette double proposition :

1°. Les importations de produits étrangers ne font aucun tort au travail national, puisque le commerce est un échange d'équivalents, et que le travail français paie le travail étranger ;

2°. La *protection* renchérissant le prix de tous les éléments de la production, il en résulte un gaspillage de capitaux tel que, sur la masse des capitaux de la nation, il faut prélever, pour chaque branche de la production nationale, une part plus forte que sous un régime de liberté ; d'où il suit que la protection restreint le nombre des entreprises productives.

Cette démonstration est décisive ; elle détruit de fond en comble le système soi-disant protecteur qui ne repose que sur une erreur grossière concernant le rôle de la monnaie, et nos adversaires, en évitant avec soin de la discuter, en ont reconnu toute la force.

Et comment les tarifs protecteurs auraient-ils la vertu magique de développer la production nationale ?

La protection, nous l'avons vu, déplace des richesses, mais elle est impuissante à en créer.

Les éléments de la production se décomposent en deux : la nature et le travail humain qui, lui-même, se divise en capital ou travail ancien et travail actuel.

Comment les tarifs protecteurs influent-ils sur chacun de ces éléments de la production ?

Sur les agents naturels — matériaux et forces naturelles — incontestablement, le système des tarifs ne peut exercer aucune influence utile, et c'est un axiome de la science générale que, dans la nature, RIEN NE SE CRÉE.

Quant au travail, les tarifs n'y touchent en rien ; il n'y a aucun article qui protège les ouvriers français contre la concurrence étrangère.

Reste l'élément capital : les tarifs agissent-ils sur cet élément ?

Incontestablement, mais cette action se borne à déplacer les capitaux.

Pour que la protection pût développer la production nationale, il faudrait que le miracle de la multiplication des matériaux vînt en augmenter le nombre et, malgré toute leur habileté, bien qu'ils aient l'habitude de se présenter comme des sauveurs, les protectionnistes ne sont pas encore parvenus à faire accepter leur prétention par ceux

qui, ennemis des rêveries creuses et des formules magiques, ne se laissent pas tromper par les apparences et vont au fond des choses.

Voici, par exemple, que par la taxe de 5 francs sur les blés, les protectionnistes ont la prétention d'avoir encouragé et développé la production agricole : certes, il est incontestable que, dans cette mesure de 5 francs par 100 kg, ils augmentent le profit du vendeur de blé et, par suite, encouragent la production de céréales.

Mais ce n'est pas tout, et nous avons vu ainsi que la moitié du phénomène économique.

Ces 5 francs, qui augmentent le profit du producteur, sortent de la bourse de l'acheteur, de la masse du public consommateur ; si, au lieu de 25 francs, l'acheteur a payé 30 francs, ce supplément de 5 francs, qui lui est extorqué par l'artifice des tarifs, est perdu pour lui ; il se trouve ainsi dans l'impossibilité d'acheter un produit quelconque valant 5 francs, par exemple des œufs, du beurre, etc. ; en sorte que, si la production agricole (pour les céréales) a été encouragée dans la mesure de 5 francs, la production agricole (pour l'élevage de la volaille ou du bétail) a été découragée exactement dans la même mesure. Si nous envisageons la production agricole en général, le développement de la production est donc nul, il se réduit à zéro.

En outre, le consommateur est spolié en ce que, pour 30 francs, il n'a qu'un sac de blé sous le régime protecteur, alors que, dans un pays libre, il aurait, avec cet argent, un sac de blé plus un objet quelconque valant 5 francs.

C'est-à-dire que, dans tout achat d'un produit protégé, il y a *deux pertes contre un profit* ; et si les grands propriétaires qui ont fait à M. Méline, tout récemment, le don d'une médaille, avaient fait de ladite médaille une image symbolique du système protecteur, ils auraient dû offrir au *leader* de la protection une médaille À DOUBLE REVERS.

Voilà l'illusion qui trompe nos protectionnistes : par l'artifice des tarifs, ils déplacent les capitaux et, avec eux, le travail ; ils les attirent ainsi vers une branche de production qu'ils favorisent en lui concédant un monopole, et ils s'imaginent que ces capitaux déplacés sont des capitaux créés.

Ces sauveurs se présentent comme des hommes providentiels et M. Méline n'a pas craint de soutenir, à la tribune du Parlement, que les tarifs protecteurs sur les blés et le bétail avaient sauvé l'agriculture nationale, alors qu'ils n'ont, tout au plus, sauvé que les fermages élevés des grands propriétaires.

Colbert, le fondateur du système, qui a voulu créer en France l'industrie manufacturière en organisant les tarifs protecteurs, n'a réussi qu'à diminuer la puissance et le développement de l'agriculture, et son historien, P. Clément, constatant les résultats de cette

soi-disant *protection*, reconnaît que l'agriculture française *en souffrit cruellement*.

Dans une excursion que je fis, il y a quelque temps, à l'île de Ré, je remarquai que la culture du blé y était peu pratiquée, les insulaires préférant se livrer à la culture de l'orge et, principalement, de la vigne.

J'en fis l'observation à quelques personnes et, comme je les entretenais de la question économique, je disais : « La nature vous a naturellement protégés contre l'invasion des produits du dehors : pourquoi payez-vous tribut au travail du continent en achetant du blé ?

« Si, au lieu de l'acheter, vous vous livriez à la culture de cette céréale, votre argent ne sortirait pas de l'île, et vous développeriez, chez vous, une branche de production de première nécessité, puis-elle fournit l'élément le plus utile de l'alimentation. »

Ces braves insulaires furent étonnés de ce langage, qui leur révélait les beautés du système cher à M. Méline : ils ne s'étaient pas doutés, jusque là, qu'en achetant *volontairement* leur blé sur le continent, ils payaient tribut au travail extra-insulaire, et ils n'avaient jamais regretté de faire sortir leur argent de l'île, puisque c'était pour obtenir du blé.

L'un d'entre eux me fit observer que s'ils se livraient à la culture du blé, il leur faudrait arracher des vignes ou cesser de cultiver de l'orge ; en sorte que ce prétendu développement du travail insulaire ne serait pas autre chose qu'un déplacement de travail, déplacement qui ne serait probablement pas avantageux, puisque c'était spontanément, en toute liberté, qu'ils se livraient à leur genre actuel de culture.

Actuellement, ils échangeaient leurs produits contre les produits du dehors et, s'ils achetaient leur blé, c'est qu'ils avaient plus de profit, apparemment, à faire autre chose et à l'échanger contre le blé du continent.

Le langage de cet insulaire était plein de sens, et c'est la meilleure réponse à faire aux pures théories de MM. Dauphin, Dommargue et Méline.

Prenez-y garde en effet, messieurs : en protégeant une branche de production incapable de se soutenir par ses propres forces, vous entretenez une industrie rachitique aux dépens des industries saines et vigoureuses ; vous ne créez pas des capitaux, vous les déplacez, vous les soutirez d'une branche de production vers une autre et, par ce système de spoliation réciproque résultant de la multiplicité des produits protégés, vous faites un gaspillage de capitaux tel qu'il amoindrit et restreint l'ensemble de la production nationale.

Notre preuve est donc faite sur ce second point comme sur le premier, et nous avons le droit de dire à nos adversaires :

« Vous n'augmentez pas plus la production nationale à l'aide de vos tarifs restrictifs que vous ne développez les débouchés d'exportation. »

S'il en est ainsi, si la protection ferme les débouchés extérieurs par l'effet des représailles et de l'augmentation des prix de revient ; si, d'autre part, elle opère à l'intérieur un gaspillage de capitaux tel qu'il amoindrit la production française, la conclusion est celle que, d'accord avec MM. Méline et Domergue, M. Dauphin a très nettement indiquée.

Vous avez écrit à M. Domergue : « Notre œuvre n'est bonne et inattaquable qu'à ces deux conditions : augmenter la production française et les débouchés d'exportation. »

Le résultat étant diamétralement opposé, et l'action des tarifs restrictifs étant en sens contraire de vos visées, vous avez vous-même, par avance, formulé la conclusion.

Votre œuvre est une œuvre mauvaise, une œuvre qu'il est urgent, dans l'intérêt même du travail national, d'attaquer et de détruire.

154. L'INTÉRÊT GÉNÉRAL D'UNE NATION ET LES INTÉRÊTS PARTICULIERS (1892).

[*La Nouvelle Revue*, 1892, tome 77.]

Qu'est-ce que l'intérêt général ? Qu'est-ce que l'intérêt particulier ? — Y a-t-il un signe certain, un criterium infaillible qui permette de reconnaître l'intérêt général d'une nation, de le distinguer de l'intérêt particulier de chacun des individus qui la composent ?

Certes tout le monde sera d'accord pour admettre que cette question est d'une fondamentale importance ; nul esprit sérieux n'en saurait dédaigner l'examen, et c'est surtout un devoir étroit pour tous les hommes investis d'un mandat public, notamment pour les membres du Parlement, sénateurs et députés, de s'en préoccuper et d'en poursuivre avec un soin jaloux la solution.

M. le président Floquet a bien mis en relief cette importance dans le passage suivant de son discours d'installation du 10 janvier 1890, au début de cette législature, discours qui a été affiché dans toutes les communes de France :

« Vous aurez à distinguer soigneusement dans l'élaboration du tarif des douanes entre les intérêts généraux du pays dont vous avez la garde et la protection, et les intérêts particuliers qui trop souvent cherchent à en prendre le masque. »

Paroles mémorables, qui méritaient entre toutes les honneurs de l'affichage, et qu'on ne saurait trop méditer !

Comment la majorité protectionniste du Parlement a-t-elle résolu le problème ainsi posé par le président de la Chambre des députés ? Interrogeons à ce sujet les documents officiels, les discours prononcés au Parlement, notamment ceux du chef incontesté, du *leader* des protectionnistes, de M. Méline.

M. Méline disait, dans un discours à la Chambre des députés en date du 21 décembre 1891 :

« Cette œuvre de justice et d'équité que nous avons accomplie, on l'a appelée la coalition des intérêts, comme si la masse des intérêts particuliers ne constituait pas l'intérêt général, comme si l'intérêt général n'était pas, dans tous les pays du monde, la moyenne des intérêts particuliers ! »

Tel a été le langage du chef de la majorité protectionniste : un député de la majorité, l'honorable M. Michon, de l'Aude, développant la même idée, soutenait naguère que l'intérêt général était l'intérêt du plus grand nombre, lequel intérêt était représenté en France « par les betteraviers du Nord et les viticulteurs du Midi » !

Voilà, d'après M. Méline et ses amis, en quoi consiste l'intérêt général : c'est la masse, la moyenne des intérêts particuliers.

Ajoutons, pour compléter la théorie de l'école protectionniste, qu'il est de l'essence même du système d'établir un conflit, un antagonisme irrémédiable entre les intérêts particuliers, puisque, de l'aveu même de M. Méline : « Si vous protégez l'un, vous atteignez forcément, inévitablement les autres ; en sorte que, par exemple, les droits sur l'avoine, sur le blé, sont payés par ceux qui achètent de l'avoine, du blé, et qui n'en produisent pas. » (Voir le discours de M. Méline à la Chambre des députés, au *Journal Officiel* du 10 juin 1890.)

L'intérêt général, finalement, c'est donc, dans ce système, la masse des intérêts particuliers d'une nation en conflit les uns avec les autres, se heurtant et se dépouillant réciproquement.

Cette doctrine est-elle vraie ? Ce désolant système nous donne-t-il la clef de ce problème grave ? Résume-t-il exactement la règle des rapports des intérêts ? Cette notion de l'intérêt général telle que nous la fournit M. Méline, le *leader* protectionniste, doit-elle être finalement acceptée ?

C'est une tactique usuelle, de la part des protectionnistes, de combattre leurs adversaires en se réclamant des faits de la pratique : M. Méline accuse volontiers l'école libre-échangiste de sacrifier les plus grands intérêts d'une nation à de pures théories ; d'autre part, M. Domergue, son *alter ego*, ne cesse de railler ceux qu'il appelle les

docteurs de l'école, leur reprochant de placer leurs théories, leur science au-dessus des faits.

Interrogeons donc les faits ; plaçons-nous sur ce terrain solide de l'expérience dont les protectionnistes revendiquent le monopole.

Le fait qui s'offre tout d'abord aux regards de l'observateur, dans cet ordre de choses, fait saillant, évident, qui crève les yeux, c'est la division du travail, la séparation des professions et des métiers.

La société, au point de vue des intérêts, est naturellement établie sur cette base : les hommes se sont spontanément, volontairement partagé les occupations, divisé les métiers, et par conséquent l'échange des produits, des services de toute sorte, s'en est suivi nécessairement.

La division du travail, l'échange des services entre les hommes, voilà les faits dont l'ensemble résume l'organisation de la société au point de vue qui nous occupe.

Les théoriciens du protectionnisme se sont-ils inspirés de ces faits *dans leur ensemble*, pour en dégager leur système ?

Chose étrange, les docteurs de cette école, prenant la moitié du phénomène économique pour le phénomène entier, ont constamment, systématiquement, disons le mot *aveuglément* négligé l'autre moitié : ils ont pris une demi-vérité pour la vérité entière.

Étant donnée la division du travail, les intérêts des producteurs et des consommateurs sont séparés, dans l'ordre social, en ce sens que *chacun produit ce qu'il ne consomme pas et consomme ce qu'il n'a pas produit*.

Considérez, par exemple, un agriculteur : il laboure, sème, moissonne, puis, sa récolte faite, il la vend au marché pour se procurer ensuite, par l'échange, par ses achats, les produits de toute sorte nécessaires à ses besoins et à ceux de sa famille.

De même pour tout producteur, quel que soit son métier : tout individu, au point de vue économique, doit donc être considéré sous un aspect double, *homo duplex* ; et, s'il est vrai de dire que tout homme est à la fois producteur et consommateur, il faut faire cette remarque essentielle que chaque producteur consomme non ses produits, mais la *valeur* de ses produits.

Et voyez l'opposition des intérêts : comme producteur, l'individu recherche, désire la cherté, ne s'intéressant qu'à la valeur possible de ses produits ; comme consommateur, au contraire, il recherche, désire le bon marché, le meilleur marché.

Vendre le plus cher possible, acheter le meilleur marché : voilà donc le double intérêt de chacun, suivant qu'il se présente sur le marché comme producteur ou comme consommateur, comme vendeur ou au contraire comme acheteur.

Quant à la moralité des vœux du producteur, il est facile de la juger : à ce titre, intéressé à la plus haute valeur, il désire la moindre quantité, la disette des produits ; en d'autres termes, il cherche à proscrire la concurrence, l'odieuse concurrence, mère de l'abondance qui avilit les prix.

Du point de vue du consommateur au contraire, loin d'être égoïstes ses désirs sont favorables au bien général, car il recherche l'abondance, la précieuse abondance qui amène à sa suite le bon marché souhaité.

Cela posé, que fait l'école protectionniste, cette école qui prétend s'inspirer avant tout des faits de l'expérience ? Oubliant constamment la seconde moitié des faits économiques, elle ne voit, ne regarde, n'a des yeux que pour les intérêts des hommes en tant que producteurs ; cette école ne voit pas, NE PEUT PAS VOIR LES INTÉRÊTS DES HOMMES EN TANT QUE CONSOMMATEURS.

Écoutez-les parler : « Nous voulons augmenter les profits des producteurs », dit M. Méline ; « Nous repoussons les importations étrangères qui amènent sur le marché une invasion, une inondation qui ruine nos producteurs en avilissant les cours », ajoute le même M. Méline ; « C'est pour le producteur national que les droits de douane protecteurs ont été institués », dit textuellement M. Domergue dans le livre de *la Révolution économique*, publié sous le patronage de M. Méline.

Si on leur objecte que cette soi-disant protection qui organise la disette en vue de la cherté s'exerce aux dépens de la masse du public consommateur, intéressé à l'abondance des produits de toute sorte, ils répondent comme ils ont fait dans les bureaux de la Chambre des députés, lors de la nomination de la fameuse Commission des douanes des 55 :

« Le producteur et le consommateur ne font qu'un, et leurs intérêts sont identiques ! »

Cependant, si la division du travail n'est pas un vain mot, si les professions et les métiers sont séparés dans la société, il est clair que, pour tout produit quelconque, le producteur et le consommateur font deux et que leurs intérêts, loin d'être identiques, sont opposés, le producteur voulant vendre le plus cher possible, le consommateur au contraire acheter au meilleur marché.

Dès lors, tout homme étant à la fois producteur et consommateur et les intérêts étant opposés entre producteurs et consommateurs, il s'ensuit forcément que l'intérêt général, c'est-à-dire la collection, l'ensemble des intérêts particuliers d'une nation, ne peut pas coïncider à la fois avec les intérêts des hommes comme producteurs et comme consommateurs.

Nous accordons à MM. Méline, Domergue et Michon que l'intérêt général est l'ensemble, la collection des intérêts particuliers, des intérêts du plus grand nombre : ce que nous leur reprochons, c'est de ne voir que la moitié du phénomène économique, le côté des producteurs, et, par suite, de confondre et d'absorber l'intérêt des consommateurs dans l'intérêt des producteurs, alors que, par suite de la division des métiers et des professions, ces deux ordres d'intérêts sont, relativement à tout produit quelconque, constamment séparés.

L'intérêt personnel de chacun étant double, tout individu étant producteur et consommateur, il est clair, par suite de l'opposition de ces deux ordres d'intérêts, que l'intérêt général ne peut pas coïncider à la fois avec les intérêts des hommes en tant que producteurs et avec ces mêmes intérêts en tant que consommateurs.

Il y a un choix à faire : il faut voir si l'intérêt général se confond, comme le croient les protectionnistes, avec les intérêts des producteurs, ou si, au contraire, il coïncide avec les intérêts des consommateurs.

Or, à cet égard, la moindre réflexion suffit pour montrer que l'intérêt général se confond avec l'intérêt des hommes au point de vue du consommateur.

Il faut tout l'aveuglement de l'esprit de système pour croire, comme font les protectionnistes, qu'en additionnant les intérêts égoïstes des producteurs intéressés à la disette, on obtient un ensemble, un total qui constitue l'intérêt général d'une nation.

Il est évident, au contraire, que c'est l'intérêt des hommes en tant que consommateurs, désirant et recherchant l'abondance des produits de toute sorte, qui est en parfait accord avec le bien général, avec l'intérêt commun d'un peuple.

Est-ce que cela ne ressort pas avec éclat de cet aveu de M. Méline, qu'il ne faut jamais oublier, à savoir que « protéger les uns, c'est atteindre et spolier forcément, inévitablement les autres » ? En sorte que si l'on rapproche de cette déclaration cette autre proposition du même M. Méline, à savoir que l'intérêt général est l'ensemble, la moyenne des intérêts particuliers des hommes en tant que producteurs, on arrive à cette conclusion que l'intérêt général serait l'ensemble des intérêts particuliers se dépouillant réciproquement !

L'étrangeté même d'une telle conséquence prouve invinciblement la fausseté du principe du point de départ.

Voyez, au contraire, comment, avec la doctrine libre-échangiste, les antagonismes disparaissent et l'harmonie se fait.

Placez-vous à notre point de vue, envisagez les intérêts des hommes en tant que consommateurs ; supposez l'abondance, une abon-

dance infinie, inépuisable, de produits de toute sorte, et dites si cette abondance est préjudiciable au bien de l'humanité, et s'il faut lui préférer la disette ?

Comment expliquer cette erreur véritablement monstrueuse des protectionnistes, prenant le mal pour le bien, additionnant des égoïsmes et faisant de ces égoïsmes additionnés la représentation du bien général ?

C'est que, comme disait Pascal, notre propre intérêt, notre intérêt immédiat, est un merveilleux instrument pour nous crever agréablement les yeux.

Admirez la casuistique du cœur humain, sous l'influence de l'intérêt immédiat.

Il y avait une fois — ceci n'est pas un conte — un pêcheur de harengs qui avait obtenu une audience d'un grand ministre, du premier ministre de son pays.

Ce grand ministre, qui préparait une grande réforme, voulant abolir les barrières de douanes du protectionnisme pour établir le régime du libre-échange, crut devoir demander à son visiteur ce qu'il pensait de ce projet de réforme.

« Je pense, Monsieur le ministre, répondit sans hésiter le pêcheur de harengs, qu'il faut établir la liberté pour tout, EXCEPTÉ POUR LES HARENGS. »

EXCEPTÉ POUR LES HARENGS ! Comme c'est humain, ce cri de l'égoïsme, et combien auraient fait la réponse du pêcheur !

Et remarquez que cet égoïsme est ce que j'appellerai un égoïsme intelligent : pour tout ce qu'il consomme, en tant qu'il s'agit de ses intérêts de consommateur, le pêcheur demande la liberté ; ici il est d'instinct libre-échangiste ; il demande la liberté pour tout, il n'en excepte que les harengs.

Il excepte les harengs à cause de son intérêt de producteur, de vendeur ; oubliant l'intérêt des autres, des consommateurs, il ne voit que son intérêt propre et y sacrifie celui des autres.

Prohiber l'entrée des harengs, c'est sa requête, parce qu'il y en aura moins sur le marché, et grâce à cette disette, il vendra ses harengs *plus cher*.

Le pêcheur de harengs, tout pénétré qu'il soit de l'esprit protectionniste, oubliant que les harengs sont pêchés pour être mangés, donne ici aux législateurs de la protection une double leçon :

D'abord, il fait admirablement la distinction entre le double intérêt personnel qui existe en chaque homme, l'intérêt du producteur, et, d'autre part, l'intérêt du consommateur.

Il condamne si bien la thèse protectionniste tant vantée par M. Méline et ses amis, à savoir que « le producteur et le consommateur

ne font qu'un, et que leurs intérêts sont identiques », qu'il demande la liberté pour tout ce qu'il achète, *la liberté pour tout* — et la protection pour ce qu'il vend —, « excepté pour les harengs ».

Ensuite, remarquez que son égoïsme est des plus intelligents, car, en demandant la liberté, l'abondance générale avec un monopole unique à son profit, il demande un état de choses qui pourra l'enrichir sûrement et d'une manière permanente.

En exploitant un marché riche, abondamment pourvu de tout, excepté de harengs, il pourra puiser, dans le milieu social, des richesses considérables, d'autant plus qu'il aura haussé artificiellement la valeur des produits qu'il vend.

Le système de la protection, au contraire, tel qu'il est organisé d'ordinaire, notamment le système que la majorité dont M. Méline est le chef vient d'organiser dans notre législation, est un régime d'égoïsme essentiellement *inintelligent*.

Remarquez, en effet, que dans ce système il y a sept cents articles, douze cents même en comptant les subdivisions des fils et tissus de coton, de laine, etc., qui sont protégés par les tarifs, c'est-à-dire dont l'importation est arrêtée par la barrière des douanes.

La rareté, la disette ainsi faite sur le marché est donc une rareté absolue, aussi étendue que possible : à la différence du pêcheur de harengs, investi d'un monopole unique, il y a douze cents producteurs, pourvus réciproquement d'un monopole ; si bien que chacun d'eux apporte ses produits sur un marché mal pourvu de tout, où le milieu est modifié, où la demande est raréfiée aussi bien que l'offre.

Dès lors, la valeur de chaque produit est elle-même modifiée par cette diminution de la demande, les prix dépendant essentiellement de l'offre et de la demande, et le système, manquant son but, épuisant la puissance de consommation de la clientèle, n'atteint même pas finalement l'idéal entrevu, *la cherté tant désirée* !

Que les législateurs de la protection fassent leur profit de la leçon que leur donne ce pêcheur de harengs, ce protectionniste intelligent, dont la réponse fit sourire le premier ministre d'Angleterre, le célèbre Robert Peel, il y a un demi-siècle environ !

Qu'ils apprennent de lui la notion de l'intérêt général !

S'il est vrai de dire que l'intérêt général est la réunion, la totalisation des intérêts particuliers, il est faux de prétendre, comme fait M. Méline, que ce sont les intérêts au point de vue producteur qu'il faut additionner : ce qu'il faut additionner, ce sont les intérêts personnels des hommes, en tant que *consommateurs*, lesquels intérêts réclament l'abondance, et, à cet effet, *la liberté pour tout*.

La liberté pour tout ! Que faut-il penser, dès lors, du système éclectique de ceux qui vont disant et répétant qu'en économie politique il n'y a pas de règles immuables, pas de principes absolus ?

Qu'ils y prennent garde : à ce langage fantaisiste, singulièrement capricieux, il y a une réponse qui se présente tout de suite à l'esprit, réponse écrasante : c'est cette raillerie terrible de Pascal à l'adresse de la justice positive des gouvernements de son temps :

« Plaisante économie politique qu'une rivière borne ! Vérité en deçà des Pyrénées, erreur au-delà ! »

Non, non, la vérité économique, non plus que la vérité morale, ne dépend pas d'un méridien ; ceux qui le disent et le croient prennent leurs caprices et leurs fantaisies pour la réalité des choses.

L'échange a une nature qui lui est propre, qui est indépendante des temps et des lieux ; si l'échange est bon, utile, favorable au bien général d'une rive à l'autre de la Garonne, il n'est pas moins bon, utile, favorable au bien général d'une rive à l'autre de la Bidasoa !

C'est le sens commun, le bon sens le plus élémentaire qui le dit.

Les politiciens éclectiques qui nient sérieusement l'existence de tout principe, de toute règle fixe en cette matière, sont des hommes d'État d'un ordre inférieur ; ils font de l'économie politique à la façon du pêcheur de harengs de Robert Peel !

La règle fixe, immuable, qui doit constamment guider le législateur, l'homme d'État digne de ce nom, c'est celle que posait avec tant de netteté l'éminent président de la Chambre des députés, celle que nous avons citée plus haut et que nous rappelons :

« Le législateur doit distinguer entre les intérêts généraux dont il a la garde et la protection, et les intérêts particuliers qui cherchent à en prendre le masque. »

Protéger l'intérêt général : tel est le devoir certain, immuable des hommes d'État, des législateurs ; et la question de savoir en quoi consiste l'intérêt général d'un peuple ne dépend pas du caprice ou des fantaisies des gouvernements.

L'intérêt général, nous le savons à cette heure, l'intérêt permanent d'une nation, c'est l'ensemble, la masse des intérêts particuliers des citoyens envisagés au point de vue du grand public consommateur.

155. LE DROIT DE PROPRIÉTÉ
ET LES PROPRIÉTAIRES FONCIERS (1892).[*La Nouvelle Revue*, 1892, tome 79.]

Un des phénomènes les plus étranges de cette fin de siècle, est, sans contredit, l'ardeur folle avec laquelle, dans l'Europe continentale tout au moins, les propriétaires fonciers s'évertuent à ruiner, de leurs propres mains, les fondements mêmes du droit de propriété.

Je veux parler du droit de propriété tel qu'il dérive du droit public moderne, des principes que nous appelons en France les principes de 1789.

D'après ces principes, la propriété a sa source, non plus dans la conquête, comme l'admettaient la société antique et la société féodale, mais dans l'effort propre de l'homme dans le travail.

En prenant pour point de départ la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, l'enchaînement des idées se construit ainsi : l'homme est un être libre, maître de lui-même, de ses facultés et de leurs produits.

La propriété ainsi entendue n'est pas autre chose que le droit, pour tout homme, de disposer librement de la valeur créée par son travail : elle est cela, ou elle n'est rien.

Ôtez au propriétaire la libre disposition de sa chose, à l'instant le droit de propriété s'efface, il est anéanti.

Vainement les légistes, s'armant des définitions de nos Codes, voudraient-ils objecter qu'on ne peut disposer de ses biens que dans les limites *permises par la loi* : la réponse est que cette définition, écrite dans l'article 544 du Code civil, est une traduction de la définition du droit romain, du droit des possesseurs d'esclaves de la société antique, définition en contradiction flagrante avec les principes de notre droit public moderne.

Le droit de propriété n'existe pas d'après le caprice, le bon plaisir, la permission du législateur, comme on le croyait dans la cité antique ; la propriété est un droit qui dérive de la nature même de l'homme ; la loi ne le crée ni ne l'organise, elle le constate, le reconnaît et a pour devoir de le protéger en lui donnant la garantie de la force publique.

Les limites de la propriété, comme celles de la liberté dont elle est un dérivé, sont, pour tout homme, dans le droit égal et semblable des autres hommes ; le droit de propriété de l'un s'arrête et se limite là où commence le droit des autres.

Ce droit ainsi entendu, le socialisme moderne sous toutes ses formes, notamment sous sa forme la plus usuellement acceptée, le collectivisme, le contredit et le combat formellement.

Partant de cette idée qui domine tout le système : à savoir que, dans la bataille pour la vie, les intérêts des hommes sont en état d'antagonisme, antagonisme nécessaire, résultant de la nature même des choses ; que, par suite, la liberté, la libre concurrence est un principe d'oppression et de ruine, le bien de l'un étant le mal de l'autre, et dans ce conflit des intérêts les plus forts, les mieux armés pour la lutte, c'est-à-dire les possesseurs du capital, écrasant les plus faibles, les non-capitalistes — partant de là, les socialistes, les collectivistes proclament le droit supérieur d'intervention de l'État pour faire cesser l'anarchie, et, à la place de l'antagonisme, rétablir l'ordre et l'harmonie.

À la liberté, à la libre disposition du produit du travail, principe destructeur, le socialisme oppose le principe d'autorité, le droit éminent de l'État organisant la société à son gré et, suivant le mot de J.-J. Rousseau, pliant docilement les hommes au joug de la félicité publique.

Tel étant le principe du socialisme, du droit éminent de l'État, destructeur de tout droit de propriété, on peut s'étonner que, sous l'empire de je ne sais quel vertige, la grande majorité des propriétaires fonciers ait embrassé avec tant d'ardeur la cause du socialisme d'État sous une de ses formes les moins incontestables, sous la forme de la tutelle sociale appelée du nom de *protection*.

Le *leader* incontesté des protectionnistes, M. Méline, l'a déclaré formellement dans la séance de la Chambre des députés du 9 juin 1890.

« Si vous protégez l'un, vous atteignez forcément les autres, c'est inévitable ; par exemple, les droits sur l'avoine, sur le seigle, sont payés par ceux qui consomment de l'avoine, du seigle, et qui n'en produisent pas. »

Cette formule exprime très exactement le vrai caractère du système soi-disant *protecteur* : le but consiste à augmenter les profits de certains producteurs ; le moyen est de renchérir artificiellement les prix en repoussant, par la barrière des tarifs de douane, les produits similaires étrangers, la rareté, la disette ainsi produite devant provoquer l'augmentation des prix.

Que ce système soit une manifestation du socialisme d'État, c'est ce qui ne saurait être sérieusement contesté : nous voyons en effet ici le législateur, usant et abusant de je ne sais quel droit providentiel, s'arroger le droit de pondérer, d'équilibrer à sa guise les profits des divers producteurs et violer manifestement la liberté d'achat des

citoyens, le droit de tout individu, en tant que consommateur, de payer les produits à sa convenance et à un prix librement débattu.

Surenchérir les prix, les hausser artificiellement par l'opération des tarifs, c'est, de toute évidence, une spoliation, une violation manifeste du droit de propriété dans la personne de tous les acheteurs des produits protégés. Les socialistes l'ont si bien compris que l'un d'eux, comparant les droits protecteurs aux revendications du socialisme, déclarait, dans un article du journal *la Justice* du 5 mars 1890, que si l'objectif des protectionnistes et des socialistes était différent, les procédés mis en œuvre étaient exactement les mêmes, en sorte que « le mouvement protectionniste ne pouvait qu'être favorable à l'éclosion et au développement du mouvement prolétarien ».

Comment se fait-il, dès lors, que les propriétaires fonciers se soient engagés avec tant d'empressement dans cette campagne protectionniste si favorable au mouvement prolétarien qui leur cause, à juste titre, une frayeur si grande ?

L'explication, hélas ! est bien simple, et la subtile casuistique du cœur humain va nous donner le mot de l'énigme.

Les propriétaires fonciers sont pleins de respect pour le droit de propriété et ne souffrent pas qu'on y touche, par voie législative ou autre, quand il s'agit de leurs propriétés ; ils sont moins enclins à le respecter et en admettent volontiers la violation à leur profit, quand il s'agit de la propriété... des autres.

C'est bien humain apparemment, et tout en prenant leur attitude au sérieux, gardons-nous de la prendre au tragique.

Pour ramener ces égoïstes à la bonne voie, au droit chemin dont ils n'auraient jamais dû sortir, il suffira de leur montrer les conséquences de cette spoliation, de ce système monstrueux de vol organisé par l'intermédiaire des lois.

La notion du droit et de la justice faussée dans les esprits, la liberté violée, la propriété spoliée, le socialisme d'en haut aidant à développer le socialisme d'en bas, les guerres de tarifs entre les peuples soulevant des colères, semant des germes d'irritation d'où peuvent naître demain des conflits internationaux, voilà plus qu'il n'en faut sans doute pour ramener à nous ces égarés.

Combien d'ailleurs se vérifie ici cette profonde parole de Pascal que « l'égoïsme est un merveilleux instrument pour nous crever agréablement les yeux » !

Pourquoi les propriétaires fonciers ont-ils déserté ainsi leur propre cause ; comment ont-ils pu passer dans le camp des socialistes d'État pour combattre avec eux ce détestable combat contre le droit de propriété ?

Sous l'impulsion de l'intérêt, parce qu'ils ont cru la prospérité de la propriété foncière liée d'une manière intime à la cause de la protection douanière.

Nous en avons entendu plus d'un exprimer devant nous leurs frayeurs, frayeurs réelles, à la pensée de la libre importation des blés et des bestiaux de l'étranger ; à les entendre, tout était perdu, c'en était fait de l'agriculture nationale si le libre-échange était demeuré la loi de nos relations avec les autres peuples.

Cependant, ces mêmes terreurs, ces frayeurs non feintes, elles avaient, il y a un demi-siècle, frappé également les grands propriétaires fonciers de l'Angleterre pendant toute la durée de l'agitation en faveur du libre-échange ; les landlords anglais criaient bien haut que l'agriculture nationale allait être sacrifiée à l'étranger, que le sol de l'Angleterre cesserait d'être livré à la culture.

Le libre-échange a été établi en 1846 ; depuis un demi-siècle l'agriculture anglaise a été livrée, sans défense, à la concurrence étrangère ; qu'est-il advenu de ces prédictions sinistres ?

Il est advenu que, sous le stimulant de la concurrence, les fermiers anglais ont doublé leur production de céréales à l'hectare ; le rendement qui était de 14 hectolitres à l'époque de la réforme est actuellement de 28 hectolitres au moins, alors que, en France, la moyenne de nos dernières années est de 16 hectolitres à peine ; l'élevage du bétail est aussi très florissant en Angleterre, et les grands propriétaires, ces protectionnistes si âpres d'autrefois, après l'expérience d'un demi-siècle de liberté, se sont convertis résolument au *free trade*.

Voilà les enseignements de l'histoire contemporaine, et cette leçon de choses est bien faite, apparemment, pour frapper les yeux de nos propriétaires fonciers.

Cette leçon devrait d'autant plus leur ouvrir les yeux que les meneurs du protectionnisme en France, travestissant odieusement les faits, proclament à l'envi que, par le libre-échange, l'Angleterre a sacrifié son agriculture à son industrie.

Notons ici une considération de la plus haute importance qui domine ce grave débat et que nos propriétaires ont toujours méconnue, c'est que le système protecteur en France a été inventé et établi, aux dépens de l'agriculture, en faveur de l'industrie manufacturière.

C'est pour développer l'industrie française, à l'imitation de l'Angleterre, que Colbert, le petit-fils d'un marchand de Reims, a le premier construit une barrière de tarifs protecteurs, et son historien, Pierre Clément, exposant les effets de cette mesure, n'hésite pas à reconnaître que l'agriculture nationale en a souffert cruellement.

Les promoteurs du mouvement protectionniste actuel, malgré leurs protestations de dévouement à l'agriculture, ont repris la tradition du colbertisme, et il suffit de se rappeler que M. Méline est le continuateur de M. Pouyer-Quertier, le filateur de Normandie, et de M. Feray, le grand industriel d'Essones, pour savoir de quel côté sont ses préférences.

N'a-t-on pas entendu M. Jules Ferry, le président de la commission des douanes protectionniste du Sénat, déclarer à la tribune du Luxembourg, lors de la discussion générale, en novembre dernier, que si les nations de l'Europe continentale s'étaient faites protectionnistes, c'était pour ne pas laisser à l'Angleterre le monopole de la production industrielle. D'après lui, ç'avait été une faute grave de la part de Michel Chevalier de pousser à la conclusion des traités de commerce de 1860 qui devaient faire de la France une nation purement agricole, échangeant les produits de son agriculture contre les produits de l'industrie anglaise.

D'après M. J. Ferry, l'*alter ego* de M. Méline, une nation a intérêt à développer son industrie d'une manière parallèle à son agriculture ; d'autre part, M. Méline, dans le discours qu'il a prononcé en février dernier au banquet de l'Association de l'Industrie, trahissant les secrètes préférences de son cœur, déclarait que cette fête avait pour lui un caractère *plus intime* que le banquet à lui offert quelques jours auparavant par la Société des agriculteurs de France. Qu'on le remarque bien en effet : par la nature de son sol, par sa constitution géologique, par l'abondance de ses eaux, par son climat, la France est avant tout essentiellement une nation agricole, alors qu'au contraire l'Angleterre est, au premier chef, une nation industrielle.

C'est donc par une imitation maladroite, contre nature, irréfléchie de l'Angleterre au détriment de l'agriculture nationale, *qui en souffrira cruellement*, que les meneurs du protectionnisme, par l'artifice des tarifs, vont soutirer les capitaux qui iraient naturellement à l'agriculture, pour les faire refluer vers des industries factices, de serre chaude.

M. Méline déclarait récemment à Lille, dans cette grande ville industrielle, que, grâce aux nouveaux tarifs, des usines, des fabriques nouvelles surgissaient dans le département du Nord ; or, il est évident que les industries ainsi artificiellement établies n'ont pu se créer qu'aux dépens du développement naturel de l'agriculture nationale.

Il est si vrai que les intérêts de l'industrie et ceux de l'agriculture sont opposés dans le système protecteur, que, malgré la solidarité entre ces deux branches de la production nationale, l'Association de l'industrie est absolument distincte de la Société des agriculteurs de France, et que c'est dans deux banquets différents que chacune de

ces associations a célébré le triomphe momentané du protectionnisme dans la personne de M. Méline.

Il n'en saurait être autrement, on le comprend, dans un système qui, de l'aveu de M. Méline, consiste à prendre l'argent des autres et qui ne protège les industriels qu'aux dépens des agriculteurs et réciproquement.

Un grand propriétaire de Normandie, M. Estancelin, a si bien compris que l'agriculture avait été sacrifiée à l'industrie par les nouveaux tarifs que, tout protectionniste qu'il soit, il a refusé de souscrire au banquet offert par les grands propriétaires à M. Méline, et, dans une lettre rendue publique, il a donné pour motif qu'on avait fait jouer à l'agriculture un rôle de dupe en lui donnant des tarifs de 15 à 16%, alors qu'on avait accordé à l'industrie une protection de 30 à 40%, et qu'il ne se sentait nullement d'humeur à féliciter le *leader* du protectionnisme d'avoir dirigé une pareille campagne.

Certes, une telle protestation mérite qu'on s'y arrête, de la part de nos propriétaires fonciers ; nous ajoutons, quant à nous qui défendons la liberté économique, que non seulement l'agriculture a eu des tarifs inférieurs à ceux de l'industrie, mais qu'en outre de cette duperie manifeste, l'agriculture souffrira bien cruellement des maux sans nombre que le système *protecteur* entraîne forcément après lui.

Que nos propriétaires fonciers cessent donc de s'associer à un mouvement de socialisme d'État dans lequel ils luttent ouvertement contre le droit de propriété ; qu'ils ne nous vantent plus, comme faisait M. Turrel, député de l'Aude, grand viticulteur, lors de la discussion générale du tarif des douanes, le bon sens, la clairvoyance et la logique de Proudhon, de l'apôtre du communisme !

M. Turrel avait sans doute voulu prendre modèle sur M. Dommergue, le lieutenant de M. Méline dans la campagne protectionniste, et sur Thomas Grimm du *Petit Journal*, non moins dévoué à la cause protectionniste, ces deux publicistes ayant, sous le patronage bienveillant de M. Méline, chanté, à maintes reprises, soit dans le livre de la *Révolution économique*, soit dans divers articles du *Petit Journal*, les louanges du publiciste qui réclamait l'anarchie comme le meilleur des gouvernements et qui manifestait son amour pour le droit de propriété par cette phrase fameuse :

« La propriété, c'est le vol. »

Revenant de cette aberration passagère, les propriétaires fonciers, combattant avec nous le bon combat contre le socialisme *sous toutes ses formes*, brûleront ce qu'ils ont adoré et adoreront ce qu'ils ont brûlé : fils de 1789, de cette Révolution glorieuse qui a proclamé, après Turgot, le principe de la liberté du travail, ils diront que ce principe étant vrai et juste, la loi doit le protéger.

156. DEUX PERTES POUR UN PROFIT (1893).

[*La Nouvelle Revue*, 1893, tome 83.]

Est-il vrai que le protectionnisme protège réellement, efficacement, la production agricole et industrielle d'une nation ?

Y a-t-il un profit certain à se couvrir de tarifs, suivant une formule chère au *leader* du protectionnisme, M. Méline, pour se défendre contre les hauts tarifs de l'étranger ?

Les intérêts des peuples sont-ils tellement opposés par leur nature que chacun d'eux doit repousser les importations des produits étrangers, et que, comme le disait un publiciste, M. Domergue, dans le n° du 20 octobre dernier de la *Réforme économique* — revue fondée sous le patronage de M. Méline — à propos du projet de traité franco-suisse : « En traitant avec la Suisse, nous nous dépouillerions au profit de l'Allemagne, au profit de toutes les nations à qui nous avons déjà concédé notre tarif minimum, en sorte que toute réduction de tarifs serait un sacrifice tel qu'il constituerait une duperie » ?

Il est impossible de méconnaître l'importance de ces questions, et qu'elles méritent au premier chef d'attirer l'attention.

Si les protectionnistes ont raison, la fraternité des peuples n'est qu'une chimère ; il faut rayer sans retard ce mot de la formule de la Révolution française et du programme des démocraties modernes.

Là où les intérêts sont opposés, la fraternité ne peut faire que des frères ennemis, et je ne sais pas d'ironie plus cruelle que le langage de ceux qui disaient naguère au peuple suisse, à propos du projet de traité de commerce :

« Vous avez droit à toutes nos sympathies, et vous pouvez être assurés de notre plus cordiale affection, mais notre intérêt bien entendu nous commande de vous tourner le dos et nous vous invitons à garder vos produits chez vous. »

Donc, pas de conciliation possible là-dessus, il faut de toute nécessité opter.

Si l'antagonisme est la loi des rapports économiques des nations, si cette vieille maxime « le profit de l'un est le dommage de l'autre », maxime empruntée par Montaigne à la cité antique, aux âges de la conquête et de la barbarie, doit s'appliquer aussi aux relations des peuples modernes, au monde du travail et de l'échange, c'est vainement que les philosophes et les publicistes nous vantent les bienfaits de la fraternité entre les hommes : ces philosophes prétendus ne sont que des utopistes, à la sagesse menteuse et fausse, prenant leurs illusions pour la réalité des choses, et l'intérêt commande impérieu-

sement aux peuples de résister à un sentimentalisme dangereux, qui ne pourrait aboutir qu'à l'appauvrissement et à la ruine de tous.

Voilà le problème économique dans sa gravité : abordons-le d'un cœur sincère, avec la ferme volonté de le résoudre, disposés à accepter la solution, quelle qu'elle soit, que nous indiquera notre raison.

Rappelons les données du problème, d'accord avec nos adversaires :

Une nation consent des réductions sur ses tarifs de douane *protecteurs* : ces réductions de tarifs sont-elles un sacrifice et une duperie ? Cette nation dépouille-t-elle ainsi ses producteurs au profit de l'étranger ?

Prenons pour exemple la réduction de tarifs proposée dans le projet de traité franco-suisse, sur les fromages suisses.

Déjà M. Méline, le *leader* protectionniste, au cours de la discussion générale sur le tarif des douanes, en mai 1891, disait à ce sujet, à la tribune de la Chambre des députés :

« Prenons le mouvement commercial pour les fromages, dont la production est si considérable en Suisse.

« En 1877, elle nous envoyait seulement 7 millions de fromages ; depuis, les fromages suisses ont reflué sur la France, et les importations se sont élevées de 7 millions en 1877 à 13 millions en 1886. »

Et M. Méline de s'effrayer de cette abondance de fromages sur notre marché, et de se demander si l'on voulait laisser la France devenir « le *déversoir* des autres marchés » !

La majorité du Parlement, partageant ses craintes, a frappé les fromages d'un droit de 15 francs.

D'après le projet de traité, le droit était réduit de 15 à 11 francs : cette réduction de 4 francs aurait-elle été une duperie, aurait-elle dépouillé nos producteurs au profit des producteurs étrangers ? Dans la pensée des membres de la majorité du Parlement qui ont rejeté le traité, l'avantage du maintien du tarif à 15 francs, c'est de permettre aux producteurs de fromages des Vosges et autres lieux de vendre leurs fromages à un prix plus rémunérateur : débarrassés, dans une certaine mesure, de la concurrence étrangère, grâce à la rareté ainsi opérée sur le marché, les producteurs pourront vendre leurs fromages plus cher.

Voilà la pensée qui a dicté le vote du Parlement : sans cela, ce vote n'aurait aucun sens.

Dans quelle mesure la cherté est-elle ainsi relevée ?

Supposons que la différence entre les deux tarifs profite tout entière aux producteurs protégés : en ce cas, ils vendront une quantité donnée de fromages 4 francs plus cher au tarif de 15 francs qu'au tarif projeté de 11 francs.

Un profit de 4 francs : voilà le profit, l'avantage certain, incontestable et incontesté, pour le producteur national, résultant du tarif protecteur, et M. Méline triomphant monte au Capitole, suivi de sa fidèle majorité, aux applaudissements de ses électeurs, les fromagers des Vosges.

Mais cet effet immédiat du tarif protecteur est-il l'effet unique du tarif ? L'opération se réduit-elle à ce profit incontesté ?

Ce profit, d'où le producteur protégé le tire-t-il ?

Ne soyons pas seulement un peuple spirituel, tâchons d'être un peuple sérieux, et nous verrons ce qui crève les yeux, à la plus simple réflexion, à savoir que ce profit est tiré de la bourse des consommateurs.

À côté et en face du profit de 4 francs du producteur protégé, nous avons donc déjà la perte égale de 4 francs du consommateur dépouillé.

Qui pourrait le contester ? Ce ne sera sans doute pas l'honorable M. Méline, qui disait textuellement, dans un discours à la tribune de la Chambre, en date du 9 juin 1890 :

« Si vous protégez l'un, vous atteignez forcément l'autre, C'EST INÉVITABLE. »

Donc, c'est un premier point acquis, le profit du producteur protégé est déjà compensé par la perte ÉGALE du consommateur dépouillé.

Mais ce n'est pas tout ; cette perte du consommateur n'est pas la seule perte résultant de l'opération du tarif ; à cette première perte, il faut en ajouter une seconde d'une égale importance. Laquelle ? La voici. La seconde perte, à la charge du tarif protecteur, c'est celle du producteur quelconque, agricole, industriel, ou autre, qui n'a pas pu vendre un produit valant 4 francs par suite de l'amoindrissement du pouvoir d'achat des consommateurs.

Tachons de bien établir cela : la question vaut la peine qu'on s'y arrête et qu'on y réfléchisse.

Si j'achète 15 francs, grâce à la protection, un produit que, sous un régime libre, j'aurais acquis au prix de 11 francs, il est clair que n'ayant plus dans ma bourse les 4 francs de renchérissement, je ne puis pas faire l'achat d'un produit quelconque valant 4 francs.

Or, tout achat implique apparemment une vente et, par suite, le défaut d'achat suppose une vente qui ne se fait pas, qui ne peut pas se faire.

La seconde perte causée par le tarif protecteur, c'est donc la perte du producteur quelconque, lésé dans ses intérêts, lui aussi, par le tarif, à cause de l'appauvrissement de sa clientèle.

Voilà comment, POUR UN PROFIT UNIQUE, le protectionnisme amène à sa suite, fatalement, inévitablement, DEUX PERTES ÉGALES CHACUNE AU PROFIT, soit, comme effet définitif, une perte sèche sans compensation pour l'ensemble de la richesse nationale.

Et ce qui se produit pour les fromages, dans l'exemple que nous venons de prendre, se produit dans tous les cas possibles et imaginables, on le comprend, d'application des tarifs dits PROTECTEURS.

Il y a, à notre tarif général des douanes, douze cents articles protégés ; lors de chaque achat d'un produit protégé quelconque, à la place du profit promis par les protectionnistes, c'est une perte sèche qui reste, comme résultat final, pour notre richesse nationale.

Est-ce vrai, cela ? La démonstration est-elle invincible ? Cherchons quelle objection on pourrait y faire.

Direz-vous que si la perte du consommateur est indéniable, la seconde perte, la perte du producteur lésé, ne se produira pas, parce que, si le consommateur n'a plus ses 4 francs pour acheter, le producteur protégé qui les a reçus les dépensera, en achetant le produit valant 4 francs à la place dudit consommateur ?

Mais la réponse est facile : il apparaît, à la plus simple réflexion, que si le producteur protégé est mis à même de dépenser 4 francs de plus, le producteur lésé, qui aurait reçu, sous un régime libre, les 4 francs du consommateur, les aurait également dépensés.

C'est-à-dire qu'il n'y pas à s'occuper de la circulation ultérieure des 4 francs ; ce qu'il faut s'attacher à observer, c'est l'effet entier, total, du tarif protecteur, la répercussion de ce tarif sur le consommateur appauvri dans sa puissance d'achat, d'où suit la double perte et de ce consommateur qui au lieu d'avoir deux produits n'en a qu'un, et du producteur quelconque lésé par l'amointrissement du pouvoir d'achat de sa clientèle.

Dira-t-on encore que, grâce à la concurrence intérieure entre nos producteurs de fromages, le renchérissement de prix ne sera pas de 4 francs, mais de 3 francs seulement ou de 2 francs ou même de 1 franc ?

La réponse est que, quel que soit le chiffre du renchérissement, la double perte signalée se produira toujours, dans la proportion du renchérissement ; toujours, comme résultat final, il restera une perte à la place d'un profit.

Donc, aucune réfutation sérieuse n'est possible et notre argumentation reste debout, avec toute sa force.

Que devient dès lors cette objection d'apparence si formidable — celle qu'on a appelée la grosse objection, l'objection décisive lors de la discussion du traité franco-suisse — l'objection que nous avons reproduite ci-dessus d'après M. Domergue :

« En traitant avec la Suisse, nous nous dépouillerons au profit de l'Allemagne, au profit de toutes les nations qui jouissent de notre tarif minimum, et toute réduction de tarifs de notre part serait une duperie. »

C'est le contraire qui est vrai ; c'est en gardant, en maintenant les hauts tarifs protecteurs que nous dépouillons la masse du public consommateur, M. Tout-le-Monde, au profit d'une oligarchie de privilégiés ; nous organisons ainsi un régime de pertes à jet continu, au lieu d'accroître les profits de l'ensemble de nos producteurs.

Que reste-t-il de cet antagonisme d'intérêts entre les nations, tant de fois invoqué par nos adversaires, et que M. Méline opposait au début même de son discours du 24 décembre dernier, lors de la discussion du traité franco-suisse, en répondant à M. Jules Roche :

« M. J. Roche a présenté avec une grande force les raisons de la Suisse pour obtenir les concessions, les réductions de tarifs qu'elle réclame ; il n'a oublié qu'une chose, c'est de faire valoir les raisons, les excellentes raisons de la France pour les refuser. »

« *Les excellentes raisons de la France pour les refuser* », eh bien, non il n'y a pas de raison, d'excellente raison, à donner d'un pareil refus !

Non, heureusement non, ces excellentes raisons n'existent pas : la vérité, au contraire, c'est qu'il y a toutes sortes de bonnes raisons à faire valoir pour abaisser la barrière de tarifs, dans l'intérêt bien entendu des nations.

À la place de ce monstrueux antagonisme que supposent les protectionnistes, il y a, sous un régime libre, harmonie d'intérêts entre les nations.

Si les producteurs de fromage de la Suisse ont intérêt à importer leurs produits sur le marché français, la masse du peuple français a intérêt à cette importation qui met à la disposition des consommateurs une abondance de produits — abondance qui est la véritable richesse des peuples — et l'ensemble des producteurs français n'a rien à perdre à cette importation, puisque, grâce au bon marché, elle permet aux consommateurs d'acheter des produits que, sous le régime de renchérissement factice des tarifs, ils ne pourraient pas acheter.

DEUX PERTES POUR UN PROFIT, c'est la devise du protectionnisme ; cette devise, si elle est vraie, il ne faut jamais qu'elle sorte de notre mémoire : la paix des nations modernes, l'avenir de la démocratie tout autant que le développement de la richesse en dépendent.

Deux pertes pour UN PROFIT : comment cette vérité a-t-elle pu être jusqu'ici méconnue dans notre pays ?

De quelle source mystérieuse pensait-on donc que sortiraient ces hausses de prix promises à nos producteurs abusés par le mécanisme des tarifs protecteurs ?

Du jour où le *leader* protectionniste a été amené à faire, du haut de la tribune, cet aveu significatif : « Si vous protégez l'un, vous atteignez l'autre, c'est inévitable », il semblait que le système qui enrichissait ainsi les uns en appauvrissant les autres aurait dû succomber sous la réprobation publique.

Mais l'égoïsme est toujours, comme du temps de Pascal, ce merveilleux instrument qui sert à nous crever agréablement les yeux.

Il a suffi à M. Méline, pour réussir, de s'adresser successivement à chaque branche de producteurs et de faire luire à leurs yeux l'appât du renchérissement par les tarifs.

Dès lors, le siège de la majorité était fait, la lumière ne pouvait plus luire pour ces aveugles.

C'est aux sages, aux esprits sérieux et réfléchis que nous nous adressons pour leur signaler l'erreur des protectionnistes.

L'erreur du protectionnisme, on ne saurait trop le répéter, vient de l'oubli des intérêts des hommes comme consommateurs.

Chose étrange : nos adversaires, qui affectent de nous appeler des théoriciens, et de se réclamer exclusivement des faits et de la pratique, ne voient pas, ne veulent pas voir ce fait qui crève les yeux, la division du travail, la séparation des fonctions et des métiers.

Les protectionnistes ne voient pas, ne veulent pas voir un fait sans lequel il n'y aurait pas d'état social, pas de société, mais des individus juxtaposés, sans lien entre eux.

La division du travail, en effet, c'est le lien qui réunit les hommes en société : la société, au point de vue économique, n'existe que par l'échange, conséquence nécessaire de la division du travail. Lisez les livres, les discours des théoriciens du protectionnisme ; partout et toujours il est question des intérêts de telle ou telle branche des producteurs, des heureux effets des tarifs élevés sur les prix de vente de leurs produits.

La répercussion de ces tarifs, de ces taxes douanières, est pour eux une quantité négligeable : comme s'il pouvait y avoir des ventes sans achats ; comme si l'augmentation des profits des vendeurs protégés n'impliquait pas l'appauvrissement des acheteurs spoliés !

Que dis-je ? L'ignorance est telle en cette matière qu'au cours de la discussion du traité franco-suisse à la Chambre des députés, il s'est rencontré un député qui, proclamant bien haut qu'il était un libre-échangiste de principe, se déclara opposé au projet de traité avec la Suisse, en se fondant sur le défaut de réciprocité, sur ce que les ré-

ductions de tarifs consenties par la Suisse étaient moindres que celles consenties par le gouvernement français.

Dans ce raisonnement, on retrouve à la base l'erreur du protectionnisme, l'oubli des intérêts des hommes en tant que consommateurs : ce soi-disant libre-échangiste ne comprend pas que les taxes protectrices agissent, à l'intérieur même du pays protégé, dans les rapports des nationaux les uns vis-à-vis des autres, puisque les taxes protectrices ne protègent utilement qu'en provoquant un renchérissement de prix ; il raisonne en comparant la situation des producteurs nationaux à celle des producteurs de l'étranger, abstraction faite de la masse du public consommateur !

Voilà l'erreur, la fondamentale erreur du protectionnisme ; nul n'a le droit de se dire libre-échangiste s'il appuie, dans la discussion de cette question, son argumentation sur une base aussi insuffisante, aussi étroite.

DEUX PERTES POUR UN PROFIT : c'est la conclusion à laquelle on arrive toutes les fois que, dans les données du problème, l'on rétablit ce facteur oublié par les protectionnistes, le consommateur, et le raisonnement qui aboutit à cette conclusion a la valeur d'un raisonnement mathématique.

À quel chiffre s'élèvent les pertes qu'un pareil régime infligera à notre pays ?

Aux États-Unis, d'après un calcul appuyé sur une argumentation des plus sérieuses, un publiciste remarquable, M. Mongredien, dans une brochure intitulée *le Fermier de l'Ouest américain*, a évalué à trois milliards par an le tribut payé par les agriculteurs aux industriels protégés, et cela avant l'établissement des tarifs Mac-Kinley, sous l'empire des anciens tarifs protecteurs !

De là une réaction, devenue inévitable à la suite de l'aggravation des tarifs par les bills Mac-Kinley ; l'élection, à la majorité des deux tiers des voix, du président Cleveland en novembre dernier, a marqué le triomphe éclatant du libre-échange.

Comment en douter en présence du programme qui a servi de plateforme électorale au parti vainqueur, au parti démocrate ?

Ce programme, les lecteurs de la *Nouvelle Revue* pourront, en le lisant, mesurer l'étendue de la victoire gagnée, dans la grande démocratie américaine, sur le protectionnisme.

« Nous dénonçons, y est-il dit, la protection comme une fraude, comme un vol au profit de quelques-uns, aux dépens de la majorité de la nation.

« Nous déclarons comme un principe fondamental que le gouvernement n'a pas le droit d'imposer et de percevoir des taxes de douane, sauf dans un but fiscal.

« Nous dénonçons la loi du tarif Mac-Kinley comme le comble de l'atrocité d'une législation de classe.

« Nous signalons ce fait que les foyers et les fermes du pays sont chargés d'une dette hypothécaire de douze milliards, non compris les autres formes de dettes.

« Nous dénonçons une politique QUI PROTÈGE SURTOUT LE TRAVAIL DES HUISSIERS. »

Quoi de plus net, de plus précis ?

Le protectionnisme y est dénoncé et flétri en termes sévères, et l'effet des tarifs soi-disant protecteurs est apprécié, comme il convient de faire, dans les rapports des nationaux les uns vis-à-vis des autres, au point de vue des pertes qu'ils infligent à la nation, sans préoccupation de réciprocité de tarifs de l'étranger.

En France, on a mis en avant des chiffres plus ou moins élevés pour évaluer l'étendue des pertes que causera l'application du système.

Dans le beau discours qu'il a prononcé au cours de la discussion générale du tarif douanier, en mai 1891, M. Léon Say disait que les pertes pourraient s'élever de deux à quatre milliards par an.

Qu'on y réfléchisse bien, d'ailleurs : ce ne sont pas seulement des richesses matérielles qui sont gaspillées par ce néfaste système ; quel qu'en soit le chiffre — chiffre énorme, si l'on songe que dans tout achat d'un produit protégé il y a, comme résultat final, une perte sèche pour l'ensemble de notre richesse nationale — ces pertes sont peu de chose auprès des ruines morales que ce système accumule après lui.

Gardons-nous d'incriminer les intentions ; c'est un système, ce ne sont pas des personnes que nous dénonçons, et nous n'oublions pas que l'un des plus grands génies de l'antiquité, Aristote, proclamait l'esclavage — cet odieux régime de vol légal qui dépouillait l'individu de sa liberté et du fruit de son travail —, proclamait, dis-je, l'esclavage une institution naturelle et nécessaire.

Le protectionnisme, ce régime de fraude et de vol légal, pour reprendre la formule des démocrates américains, est un reste d'esclavage, qui dépouille l'individu du fruit de son travail, et si les intentions sont hors de cause, nous avons le droit de flétrir le système qui porte de pareils fruits. La fraude, le vol dans la loi, quoi de plus effrayant, de plus démoralisateur ? Combien de temps un tel système est-il susceptible de durer en France ?

La loi ne peut pas être, ne doit pas être, entre les citoyens d'un même pays, un instrument de fraude et de spoliation, arrachant à la masse du peuple le fruit de son honnête travail, faussant la loi natu-

relle de l'équitable répartition des richesses, pour en faire jouir une minorité de privilégiés.

C'était la loi, l'effroyable loi des vieilles civilisations, des temps de la barbarie et de la conquête, que le grand nombre était sacrifié à une minorité de maîtres et d'opresseurs ; c'est l'honneur de la Révolution française d'avoir proclamé les droits de l'homme et du citoyen, et, au premier rang, la liberté du travail, qui implique la libre disposition des produits de ce travail.

Nous en appelons du suffrage universel mal informé au suffrage universel mieux informé ; nous lui dénonçons un système économique qui draine l'épargne des petits, des masses, ou plutôt qui empêche cette épargne de se former, qui la tarit jusque dans sa source en renchérissant artificiellement les prix des produits protégés.

Le protectionnisme est l'argent des autres ou il n'est rien : voilà le dilemme, et nous le plaçons sous l'autorité du *leader* protectionniste disant naguère à la tribune de la Chambre des députés :

« Si vous protégez l'un, vous atteignez inévitablement l'autre. »

N'ayez crainte : la démocratie française n'est pas moins avide de justice et de probité que la démocratie des États-Unis, et elle saura s'inspirer de l'exemple que lui fournit cette dernière.

Comment pourrait-il en être autrement ? La démocratie des États-Unis est la sœur aînée de la démocratie française.

Il y a plus d'un siècle passé, après la fameuse Déclaration d'indépendance des colonies américaines de 1776, la France a prêté le concours de ses armes à l'Amérique pour l'aider à conquérir son indépendance politique ; aujourd'hui, la démocratie américaine s'acquitte de sa dette en nous montrant le chemin, en nous aidant par l'influence toute-puissante de l'exemple — et quel exemple dans cet admirable programme du parti démocrate — à conquérir à notre tour notre indépendance économique.

Nous pouvons, sans crainte d'être téméraire, prédire la chute prochaine d'un régime qui, du point de vue moral, est la négation de la justice et de la propriété, et qui, d'autre part, au point de vue de la richesse matérielle, se résume dans cette formule :

DEUX PERTES POUR UN PROFIT.

157. LE TRAITÉ DE COMMERCE FRANCO-RUSSE (1893).

[*La Nouvelle Revue*, 1893, tome 85.]

On ne lui reprochera pas sans doute, à cette question, de manquer d'actualité. La conclusion d'un traité de commerce entre la France et la Russie est si bien dans la logique des choses, après ces

magnifiques, ces inoubliables fêtes de Toulon, de Paris, de Lyon et de Marseille, offertes à nos amis les marins russes, et auxquelles on peut dire que la nation française tout entière s'est associée, que le 28 octobre dernier, alors que les fêtes étaient terminées, le président de la Société d'agriculture de Borowistchi, près Saint-Petersbourg, adressait à notre ministre d'agriculture le télégramme suivant :

« Le président de la Société d'agriculture de Borowistchi, à l'époque de la création du ministère d'agriculture en Russie, au moment de l'organisation d'une grande Exposition, fait des vœux, au nom de la Société, pour le développement de l'échange des produits entre les deux grands États. »

Voilà bien, nettement formulée, l'expression d'un désir, d'un vœu en faveur d'un rapprochement, d'une union entre la Russie et la France sur le terrain économique.

Quoi de plus naturel, en effet, qu'une alliance commerciale, au moment où vient de se conclure une véritable alliance politique entre les deux peuples ?

Si les intérêts politiques sont concordants, harmoniques, entre les nations française et russe, est-il admissible qu'il y ait discordance, antagonisme entre les intérêts économiques ?

C'est la question.

I

Cette question, nous la posons après le président de la Société d'agriculture de Russie, heureux d'avoir rencontré, chez un des personnages de distinction de la nation russe, l'expression d'une pensée chère à tous les amis des franchises commerciales, et nous appelons sur ce sujet toute l'attention des lecteurs de la *Nouvelle Revue*.

Nous disons qu'au moment où des négociations sont engagées entre l'Allemagne et la Russie en vue d'un traité de commerce, d'une convention qui porte le nom de « traité de commerce et d'amitié », il nous paraît bon, utile, qu'une convention de même nature rattache la France à la nation amie.

Mais ici se dresse, comme un obstacle infranchissable, l'objection des *leaders* du protectionnisme :

« Quelle que soit notre sympathie, notre amitié pour la nation russe, nous n'avons pas le droit de lui sacrifier les intérêts de nos producteurs, les intérêts du travail national ; ces intérêts nous commandent de maintenir, pour leur protection, la haute barrière de douane qui repousse la concurrence des produits étrangers. »

Voilà l'objection : c'est celle que M. Méline opposait, après 1870, pour repousser l'introduction, sur notre marché, des produits

de l'Alsace-Lorraine ; c'est la même objection qui lui a servi à faire rejeter le traité de commerce projeté, en décembre dernier, avec la nation suisse.

Cette objection fondamentale, qui est le principe même du protectionnisme, qui repose sur « l'antagonisme naturel des intérêts entre les nations », il faut la saisir, l'étreindre corps à corps pour savoir ce qu'elle contient.

Est-elle vérité ou erreur, réalité ou fantôme ?

Cherchons, creusons sans parti pris d'aucune sorte ; appliquons-nous, de toutes nos forces, à résoudre le grave problème.

On raconte qu'un ambassadeur accrédité auprès du roi Victor-Emmanuel s'étonnait un jour, dans une conversation avec un tiers, de la facilité avec laquelle il avait obtenu des réductions de tarifs du ministre des affaires étrangères du royaume, le comte de Cavour, au cours de négociations relatives à la conclusion d'un traité de commerce.

La conversation ayant été rapporté à Cavour, le célèbre homme d'État fit cette réponse :

« J'ai cédé facilement, c'est vrai, mais c'était tout naturel : en cédaient, en consentant des réductions sur les tarifs de douane, j'ai servi les intérêts généraux de mon pays. »

Un autre grand homme d'État, un des plus grands hommes d'État de ce siècle, celui que ses concitoyens appellent le grand vieillard, M. Gladstone, répétant naguère une parole de son maître, Robert Peel, disait au parlement d'Angleterre :

« Défendons-nous contre les hauts tarifs de l'étranger, par nos libres importations. »

Certes, entre la doctrine formulée par ces grands hommes d'État et la doctrine protectionniste il y a une opposition radicale ; un abîme sépare la conception économique des Cavour, Robert Peel et Gladstone, de celle de M. Méline et de ses amis.

De quel côté est la vérité ?

Ne jurons sur la parole d'aucun maître et cherchons à nous faire une opinion avec les faits.

C'est ici, à vrai dire, la querelle des importations, la grande querelle entre les partisans du libre commerce et ceux de la protection.

« Admirez les résultats obtenus grâce aux tarifs protecteurs, disait M. Méline, à Lille, au mois de juin dernier : ils se résument en quelques chiffres. La diminution des importations, dans les quatre premiers mois de cette année, comparés à ceux de l'année 1891, est de 200 millions, ce qui signifie que nous avons remplacé 200 millions de produits étrangers par une somme équivalente de produits français, c'est-à-dire de travail français. Notre but a donc été atteint. »

La diminution des importations, tel était donc le but poursuivi par les protectionnistes, et M. Méline, on le voit, se félicite des résultats obtenus, de la diminution de 200 millions sur les importations de 1893, dans les quatre premiers mois, par rapport à l'année 1891, estimant que c'est autant de gagné pour le travail national.

Mais en quoi et comment les importations de produits étrangers peuvent-elles nuire au travail national ?

Pour que l'argument de M. Méline fût fondé, il faudrait que les producteurs étrangers, pris d'un accès subit de désintéressement, apportassent sur notre marché leurs produits pour rien.

Mais si nous partons de cette idée que les producteurs étrangers, semblables en cela à tous les producteurs, nous apportent leurs produits avec l'intention de les vendre le plus cher possible, l'argument tant vanté des protecteurs prétendus du travail national tombe et s'évanouit.

Si nous achetons les produits étrangers, nous les payons, et avec quoi les payons-nous, sinon avec le produit de notre travail ?

Toute importation de produits étrangers implique l'exportation de produits d'égale valeur pour les payer, et nous répondons à M. Méline que si nous avons eu en moins une importation de 200 millions dans les quatre premiers mois de cette année par rapport à l'année 1891, nous avons forcément subi une diminution d'exportation de 200 millions sur les produits de notre travail national.

En d'autres termes, le commerce est un échange d'équivalents, et le bon sens le plus élémentaire indique que le commerce international est de même nature et produit les mêmes effets que le commerce de département à département et de commune à commune.

Si les importations de nation à nation nuisent au travail national, les importations de département à département sont nuisibles au travail départemental et, de même, les importations de commune à commune nuisent au travail communal.

Il suffit de réfléchir à ce fait que nous devons solder les importations des produits étrangers par des valeurs effectives résultant de notre propre travail pour faire justice de l'argumentation protectionniste.

Voici, par exemple, un portefeuille en cuir de Russie, fabriqué à Moscou, importé sur le marché français et vendu 20 francs sur ce marché ; en quoi cette importation — et cet exemple est l'image de toutes les transactions relatives à un produit étranger quelconque —, en quoi, dis-je, cette importation peut-elle porter préjudice au travail français ?

N'est-il pas clair comme le jour que le paiement se fait avec du travail français, en sorte que le produit importé, étranger par son

origine russe, devient national à partir du moment où il a été payé avec du travail national ?

Et remarquez qu'il importe peu que le paiement se fasse en numéraire, ou en argent, ou en produits proprement dits ; dans l'un et l'autre cas, le paiement est fait avec du travail national, puisque l'or et l'argent sont des produits étrangers acquis par l'échange de produits équivalents de notre travail : vins, soieries, etc., que nous avons exportés dans les pays de mines.

S'il est vrai que le commerce n'est pas autre chose qu'un échange d'équivalents, — valeur contre valeur —, si la monnaie a pour fonction unique d'être l'instrument des échanges, ayant pour but de les faciliter, il s'ensuit que les produits s'échangent contre les produits, que le travail français paie le travail étranger, et, par suite, l'argumentation protectionniste est minée par la base.

Mais ce n'est pas tout : non seulement les importations de produits étrangers ne peuvent pas nuire au travail national, mais c'est le prétendu régime de protection, le régime de restriction des importations étrangères qui nuit effectivement au développement du travail national.

Mettons bien en lumière ce point.

Quel est le but avoué de la protection ? En nous reportant au passage du discours de M. Méline plus haut cité, nous voyons que le but du protectionnisme est de restreindre l'offre sur le marché en vue de provoquer le renchérissement des prix. M. Méline l'a dit, *expressis verbis*, à la tribune de la Chambre, dans la séance du 9 juin 1890 :

« Si vous protégez l'un, vous atteignez forcément les autres ; par exemple, les droits sur l'avoine, le seigle, le blé, sont payés par les cultivateurs qui achètent ces objets et ne les produisent pas. »

Donc protection, c'est renchérissement : le cuir est protégé ; pour que la protection soit efficace, il faut qu'il soit renchéri.

Supposons que le tarif renchérit d'un franc le produit similaire du portefeuille en cuir de Russie, fabriqué en France ; en ce cas, le consommateur, au lieu de payer vingt francs, paie vingt-et-un francs le produit français.

Si, par suite d'un traité de commerce avec la Russie, il y avait une réduction du tarif protecteur telle que le prix du produit en cuir de Russie fût ramené à vingt francs, je dis que, loin de nuire au travail national dans son ensemble, cette réduction de tarifs nous procurerait un profit net certain.

J'ai prouvé, dans un article de la *Nouvelle Revue* du 1^{er} juillet dernier, que tout achat d'un produit protégé entraîne *deux pertes contre un profit* ; je renvoie le lecteur à cet article pour les développements, je

me bornerai ici à rappeler, en la résumant, une argumentation qui n'a pas été et qui ne pouvait pas être sérieusement réfutée.

Grâce au tarif protecteur, le prix est renchéri de 1 franc ; le profit du fabricant français protégé est certain, il tire du tarif un surplus de prix de 1 franc.

Voilà le profit du travail national ; mais voici maintenant la double perte, non moins nationale.

Si le fabricant gagne 1 franc, le consommateur le perd, c'est clair, c'est forcé, M. Méline lui-même l'avoue.

Le consommateur perd le franc qui, sorti de sa bourse, a passé, par l'artifice du tarif, dans celle du fabricant : sous la protection, avec 21 francs il n'a donc qu'un portefeuille en cuir ; sous le régime du traité, avec ses 21 francs, il aurait un portefeuille de cuir russe valant 20 francs, plus un objet quelconque valant 1 franc, par exemple du vin, de la viande, etc.

Voyez-vous maintenant, avec les yeux de l'esprit, la seconde perte, c'est celle du viticulteur, de l'agriculteur, qui n'a pas pu vendre le vin, la viande, que le consommateur, dépouillé, n'a pas pu acheter.

Si vous apercevez bien cette double perte, en face du profit du producteur protégé, c'en est fait du protectionnisme ; il est prouvé que, loin de protéger le travail national, il lui nuit, puisqu'il laisse, en définitive, une perte sèche à la charge du travail national.

Si le tarif de douane élève le prix d'un produit d'une quantité donnée, la nation gagne cette quantité *une fois*, mais la perd *deux fois* : n'oubliez pas, lecteurs, ce principe, c'est le salut des nations au point de vue économique.

L'erreur, la fondamentale erreur du protectionnisme, apparaît bien maintenant ; cette erreur, elle vient de l'oubli des intérêts des hommes en tant que *consommateurs*.

Un protectionniste d'instinct, M. Paul de Cassagnac, dans un article de l'*Autorité* du 6 novembre dernier, avouait, avec une franchise qui l'honore, ses perplexités ; il disait : « Je suis ébranlé dans ma foi pour les tarifs car ce n'est pas tout que de produire, nos vignerons s'en aperçoivent ... *il faut écouler.* »

Il faut écouler. — Voilà ce que M. Paul de Cassagnac aperçoit maintenant, et, comme son patron, en voyant cela, il a trouvé son chemin de Damas.

Il faut écouler. — C'est le consommateur qui entre en scène, l'homme oublié, sacrifié, dont le tarif protecteur, le tarif de renchérissement, épuise la puissance de consommation.

Ce qui a trompé, jusqu'ici, M. Paul de Cassagnac, ce qui trompe M. Méline, c'est cette croyance que le prix d'un produit dépend uniquement de l'offre, de la quantité offerte sur le marché.

Le tarif restreint l'offre, donc il renchérit le prix, voilà ce qu'ils ont pensé.

Erreur, messieurs, ou plutôt vérité incomplète : le prix d'un produit ne dépend pas seulement d'une cause, mais de deux, il dépend et de la quantité offerte et de la quantité demandée, de l'offre et de la demande.

M. Paul de Cassagnac le comprend aujourd'hui, il s'instruit à la rude leçon de l'expérience.

Il faut écouler le vin, et le vin ne trouve pas d'écoulement. Pourquoi ? Parce que l'abondance s'est faite à l'intérieur du pays et que, d'autre part, vos tarifs de renchérissement ont appauvri votre clientèle, ont commencé à épuiser la puissance de consommation du public.

La protection ferme les débouchés extérieurs et diminue le débouché intérieur : voilà pourquoi, dans son résultat final, elle manque son but et produit plutôt la baisse que la hausse des prix.

M. Paul de Cassagnac n'est pas le seul qui ouvre enfin les yeux à la vérité ; après trente ans d'expérience, cette vérité a été comprise par les agriculteurs et les ouvriers des États-Unis.

De là la chute du président protectionniste Harrison et l'élection, à une immense majorité, du président Cleveland.

De là le dépôt d'un projet de loi portant l'abolition des tarifs Mac-Kinley, projet qui, à cette heure, est soumis à la discussion du parlement à Washington.

D'ailleurs, ce ne sont pas les arguments qui manquent pour combattre le protectionnisme, et nous pouvons procéder par la méthode de réduction à l'absurde.

L'idéal protectionniste, c'est vendre et ne pas acheter, exporter et ne pas importer.

Supposons que tous les peuples, convertis à la foi protectionniste, s'inspirent de cet idéal : quel sera le résultat ?

Tout le monde voudra vendre, personne ne voudra acheter ; chaque peuple voudra exporter, nul ne voudra importer.

Or, dites-moi, je vous prie, dans cet état d'antagonisme forcé, que votre système traîne après lui, comment, après avoir produit, vous ferez au dehors votre écoulement, pour parler comme M. de Cassagnac.

Exporter et ne pas importer ; mais sans importations, il n'y a pas d'exportations, car c'est la même marchandise qui est tout à la fois importée et exportée — importation au port d'arrivée, elle était d'abord, au port de départ, exportation.

Si donc vous restreignez les importations, vous restreignez forcément les exportations.

C'est si clair que je croirais faire injure aux lecteurs en insistant davantage.

La sagesse protectionniste ressemble à celle de ce juge de paix légendaire qui, chargé de trancher un différend entre deux plaideurs, dont l'un se plaignait que le défendeur eût conduit son cheval à un abreuvoir où il n'avait aucun droit, rendit une sentence ainsi motivée :

« Attendu que le cheval a été vu sortant de l'abreuvoir, mais qu'il n'a pas été prouvé qu'il y soit entré. »

De même, en sens inverse, les protectionnistes entendent qu'on développe les exportations, les points de départ ; mais ils demandent, en même temps, qu'on prohibe les importations, les points d'arrivée !

Si le ridicule tue, en France, un pareil système ne saurait longtemps y subsister.

II

De cette démonstration, sous son double aspect, il ressort que le principe prétendu du protectionnisme, l'antagonisme naturel des intérêts entre les nations, est un faux principe.

Par suite, la barrière de douanes, la haute muraille de Chine bâtie pour la défense de ce faux principe, doit être abattue, détruite.

Discutez-la donc, cette argumentation ; réfutez-la, passez-la au crible de votre plus sévère critique.

Il s'agit de savoir si les intérêts divisent les peuples qui tendent à se lier, à s'unir par les liens de l'amitié : les apparences y sont, et l'on peut s'y tromper.

Eh bien, nous demandons à nos lecteurs de France, au nom du patriotisme, de l'amitié pour la noble nation russe, de faire cet effort de secouer, pour un moment, leur indifférentisme économique ; nous leur demandons d'arrêter leurs réflexions sur ce grave sujet, de peser la valeur de nos arguments, de les juger.

Si, de cette appréciation critique, notre argumentation sort victorieuse, s'il apparaît que dans tout achat d'un produit protégé, il y a *deux pertes contre un profit* ; que, d'autre part, on ne peut concevoir les exportations séparées des importations, envisagez la grandeur du résultat :

C'est la barrière qui s'abat, c'est la chute de cette muraille de Chine qui isole la France de la Russie ; c'est la fin, entre les deux nations amies, de la ruineuse *guerre des tarifs* !

Et, puisque nous avons trouvé, dans le télégramme du président de la Société d'agriculture de Russie, l'expression d'un vœu en fa-

veur d'un traité de commerce franco-russe, nous nous adressons maintenant à nos lecteurs de Russie, à ceux qui désirent, comme nous tous Français, le maintien durable des liens d'amitié, et qui comprendront que l'union des intérêts, entrelacés par le commerce, sera le ciment de l'amitié politique ; nous disons aux publicistes, aux écrivains russes de la presse périodique et non périodique qui daigneront lire notre article :

Approfondissez, avec nous, le grave problème économique, jugez la valeur de notre argumentation, pesez avec soin tous les arguments, pour et contre ; demandez-vous si, pour la défense des intérêts bien entendus des deux nations amies, il faut faire la paix ou la guerre des tarifs.

Et je finis en disant à tous, lecteurs de France et de Russie :

Travaillons à faire la lumière, à dissiper la nuée épaisse des préjugés menteurs, à cimenter, par l'union des intérêts, l'union des cœurs déjà faite.

À l'œuvre pour le traité de commerce franco-russe !

158. LE COMMERCE EUROPÉEN DANS LES AMÉRIQUES ET LE PROJET D'UNION DOUANIÈRE PAN-AMÉRICAIN (1891).

[Congrès national des sociétés françaises de géographie, XII^e session, Rochefort-sur-Mer, 1891. — Compte-rendu. Séance du 8 août 1891.]

..... M. LE PRÉSIDENT donne la parole à M. Martineau, pour une communication sur *Le commerce européen dans les Amériques et le projet d'union douanière pan-américaine*.

M. MARTINEAU rappelle qu'il y a deux ans à peine, se réunissait aux États-Unis un congrès comprenant des délégués de tous les États d'Amérique à l'effet d'organiser une union douanière pan-américaine reposant sur le principe d'une prohibition complète à l'égard des produits européens. Ce projet ayant échoué parce qu'il était trop évident que les États-Unis de l'Amérique du Nord seuls profiteraient d'une telle convention, cette République s'attacha à réaliser le même objet en ce qui la concernait, au moyen des dispositions ultra-protectrices des bills Mac-Kinley.

À côté des États-Unis, le Canada, lui aussi, a adopté depuis longtemps une législation douanière protectionniste ; mais il existe dans ce pays un parti puissant disposé à abaisser les tarifs, et il y a lieu d'espérer qu'aux élections prochaines ce parti l'emportera, au grand profit du commerce français.

Aux États-Unis, les partisans de l'abaissement des tarifs ont déjà triomphé dans le scrutin pour l'élection de la Chambre des représentants. La question électorale a été posée sur ce principe de bon sens que chacun doit rester libre d'acheter ce dont il a besoin au meilleur marché, et de vendre ses produits le plus cher possible. Le peuple des États-Unis s'est dérobé, en cette circonstance, à la direction des politiciens, et a envoyé au Congrès une majorité libre-échangiste avec le mandat formel de faire passer dans la loi douanière ce principe de liberté, en faisant de la douane un instrument purement fiscal, destiné uniquement à procurer des revenus au Trésor fédéral, conformément à l'esprit de la Constitution des États-Unis, qui veut que les ressources de ce Trésor soient prises surtout dans les impôts indirects. C'est sur ce principe que s'est appuyé l'ancien président Cleveland quand il a voulu, comme l'Angleterre, à la suite de Cobden et de Robert Peel, faire de la douane une institution purement fiscale.

Cette révolution est grosse de conséquences pour l'avenir du commerce français sur ce vaste marché des États-Unis qui lui était fermé depuis la guerre de Sécession ; mais ces conséquences ne commenceront à se produire que lorsque les pouvoirs du Sénat et du Président actuels, partisans du système restrictif, auront passé en d'autres mains. Il est, toutefois, certain qu'à bref délai la réforme de la législation douanière sera accomplie et que les tarifs seront abaissés. C'est au commerce et à l'industrie de la France à se tenir prêts pour ce moment. (Approbation.)

M. Martineau termine en proposant au Congrès l'adoption du vœu suivant :

« Le congrès, considérant que la structure géographique du monde, la variété des produits suivant le climat et la diversité du génie des races s'opposent à l'isolement économique des divers peuples, émet le vœu que l'on emploie les moyens utiles à l'effet de développer l'influence française dans les deux Amériques. »

La proposition de vœu, mise aux voix, est adoptée.

M. Le docteur BOURRU dit qu'il a voté contre le vœu parce qu'il ne croit pas que la question soit de la compétence du Congrès.

M. LE PRÉSIDENT dit qu'en effet c'est une question d'économie politique plutôt que de géographie.

M. MARTINEAU explique qu'il a improvisé la rédaction de son vœu à la séance même.

M. VIBERT dit que, bien que libre-échangiste convaincu, il va faire des constatations protectionnistes.

Au lendemain de la guerre de Sécession, les États-Unis avaient une dette de 30 milliards ; grâce aux tarifs de protection qu'ils ont établis à cette époque, ils ont éteint leur dette ; en outre, et c'est ce qui fait que la France n'a plus d'intérêt à voir abaisser les tarifs aux États-Unis, ils ont créé chez eux, à l'abri de ces tarifs, une grande industrie nationale, laquelle se heurtera sur leur marché à l'industrie européenne, et contre laquelle celle-ci doit déjà lutter sur tous les marchés du monde. Cette protection, qui serait désastreuse en Europe, a donné aux États-Unis des résultats merveilleux. Ainsi donc, quand même les États-Unis réduiraient leurs tarifs, la France ne peut guère espérer y importer que des objets d'art ou de grand luxe.

Quant à l'Amérique du Sud, les marchés en seront ouverts au commerce français longtemps encore, jusqu'au moment où la République Argentine aura réalisé les mêmes progrès que les États-Unis. Alors, dans cinquante ou soixante ans, les marchés de l'Amérique du Sud seront fermés à leur tour.

M. MARTINEAU répond qu'un système douanier comme celui dont il prévoit l'établissement aux États-Unis, c'est-à-dire un système ayant pour unique objet de fournir des ressources au Trésor fédéral, donnerait des recettes bien plus considérables que celui de la prohibition complète, car ce qui n'entre pas dans un pays ne paie pas de droits de douanes. Les États-Unis ont donc un intérêt financier à ne créer que des droits modérés, ce qui laissera nécessairement leur marché ouvert.

D'autre part, plus le marché se développera, plus les États-Unis s'enrichiront, et plus le commerce européen aura de chances d'y trouver des débouchés et d'y écouler les produits dont il dispose ; les produits ne s'échangent que contre des produits ; ceux de l'Amérique auront ceux de l'Europe pour contre-valeur. Le résultat prévu par M. Vibert ne peut donc pas se produire.

159. RÉPONSE AUX *TABLETTES*
DES DEUX CHARENTES (1890).

[*Le Phare des Charentes*, 8 janvier 1890.

— Signé « Spartacus ». Attribution très probable.]

Notre ami Spartacus nous communique la note suivante :

Les *Tablettes*, rendant compte de la conférence de M. Martineau, disent que tout le monde est libre-échangiste en *théorie*.

Nous enregistrons cette parole ; elle condamne et flétrit, de la manière la plus formelle, le système de la *protection*. Ou cela n'a aucun sens, en effet, ou cela veut dire que le libre-échange est conforme à la justice et à l'intérêt général du pays ; par suite, cela veut dire que la *protection*, qui est l'opposé du commerce libre, est un système injuste et ruineux pour l'ensemble du pays.

Et c'est bien cela, en effet : la raison dit que la liberté est bonne ; mais les mauvais instincts, la cupidité rapace excitent les égoïsmes à s'enrichir aux dépens d'autrui.

Dès lors, comment les *Tablettes* peuvent-elles dire que, selon les circonstances, on peut aller de la liberté à la *protection*, c'est-à-dire de son propre aveu, à l'injustice, du mal au bien. C'est l'intermittence des fièvres paludéennes que vous offre ce journal ; mais il oublie que, même avec ses intermittences, la fièvre est un mal.

Quant à l'agriculture, si intéressante qu'elle soit, elle n'a pas droit à l'injustice, elle n'a pas droit à s'enrichir aux dépens des autres.

D'ailleurs, pour l'agriculture, la *protection*, c'est la *déception*, et nous le lui prouverons prochainement.

160. AVIS AUX AGRICULTEURS (1890).

[*Le Phare des Charentes*, 15 janvier 1890.

— Signé « Spartacus ». Attribution très probable.]

« Tout le monde est libre-échangiste en théorie ». Ce langage des *Tablettes* dans le compte rendu fait, d'ailleurs, de la façon la plus courtoise, de la conférence de M. Martineau, est particulièrement significatif ; il soulève tout un monde de réflexions, et nous aurons souvent l'occasion d'y revenir.

Si nous avons raison en théorie, nous, les amis de la liberté, c'est donc que nos adversaires ont tort en pratique. Si notre théorie est bonne, c'est donc que la liberté est conforme à la justice et à l'intérêt général du pays, c'est, par suite, que la *protection* est un système injuste et ruineux.

Ce ne sont pas seulement les *Tablettes* qui rendent hommage ainsi à ce grand principe de la liberté ; écoutez ce que disent, de leur côté, les fabricants de laine peignée du Nord, c'est-à-dire la fine fleur des partisans de la *protection*.

Nous avons publié, dans le dernier numéro du *Phare*, un résumé de la lettre qu'ils ont adressée au ministre du commerce, en vue de protester contre le droit de 10% à l'importation, sur les matières textiles, réclamé par la Société des agriculteurs de France.

On ne saurait trop méditer, de la part des agriculteurs, le sens et les conclusions de cette lettre.

Vous voulez être protégés pour la vente de vos produits, vous, agriculteurs, à l'égal des industriels ; vous réclamez, dans ce but, des droits de douane sur les produits agricoles venant du dehors : laines, lin, chanvre, etc. ; mais vous voyez comment vos alliés, dans cette campagne de restriction et de réaction économique, sont disposés à vous seconder et à vous aider.

Des droits sur les textiles, s'écrie-t-on de la part des fabricants de laine, mais vous n'y songez pas : rien n'est plus funeste qu'une telle mesure ; elle va troubler l'industrie dans son commerce intérieur et dans ses relations avec l'étranger.

La *protection* des textiles, c'est la *ruine* non seulement pour les manufacturiers, mais pour tous les employés, contremaîtres et ouvriers qui travaillent dans les manufactures.

La *protection* aux textiles, c'est l'élévation des prix des fils et des tissus, et, par conséquent, la diminution de la consommation intérieure. C'est, en outre, la ruine des fabricants dans leur commerce d'exportation : déjà, en ce moment, ils ont grand'peine à soutenir, sur les marchés du monde, la concurrence de l'Angleterre et de l'Allemagne ! Que deviendraient leurs produits, s'ils étaient soumis à des taxes sur les textiles, dont seraient exemptés les produits similaires de l'Angleterre et de l'Allemagne !

La ruine à brève échéance, telle serait, pour les industries, la conséquence d'une taxe douanière sur les textiles.

Voilà les doléances des fabricants de laine, et nous reconnaissons qu'elles sont fondées.

Mais que penser d'un régime qui entraîne à sa suite de pareilles conséquences, et a-t-on jamais, de la part des libres-échangistes, prononcé un plus sévère et plus terrible réquisitoire contre le régime *protecteur*, que viennent de le faire ainsi ces manufacturiers *protectionnistes* ?

Si ces fabricants avaient la moindre logique dans la conduite, ils devraient immédiatement renoncer à un régime aussi funeste et réclamer la liberté pour tous.

Mais allez donc demander de la logique à des gens qui, en fait de principes, ne connaissent que leurs appétits, et quels appétits !

Libres-échangistes, ils le sont pour ce qu'ils achètent ; mais, pour les produits qu'ils vendent, ils sont et entendent demeurer *protectionnistes*.

Voilà comment ces messieurs entendent la justice distributive !

Ils demandent à acheter, au prix réduit par la concurrence étrangère, la laine, le lin et le chanvre de nos agriculteurs ; mais ils enten-

dent revendre ensuite ces laines, lins et chanvres convertis en draps, à ces mêmes agriculteurs, au prix élevé, surenchéri du monopole.

Agriculteurs, mes amis, si vous ne voyez pas le jeu de dupes qu'on veut vous faire jouer ; si vous ne rompez pas avec ces singuliers alliés de l'industrie, en revenant résolument au libre-échange, c'est que vous serez des aveugles, ou tout au plus y verrez-vous jusqu'au bout de votre nez.

À moins de vouloir être les dindons de la farce et de jouer le rôle le plus ridicule dans cette triste comédie de la *protection*, vous devez renoncer à ce décevant système et revenir à la liberté et à la justice.

161. LA FORCE PRIME LE DROIT (1890).

[*Le Phare des Charentes*, 17 janvier 1890.

— Signé « Spartacus ». Attribution très probable.]

Les *Tablettes* protestent contre l'abus de la force, dont l'Angleterre vient de se rendre coupable vis-à-vis du Portugal, pour la solution du conflit existant entre les deux nations au sujet de la délimitation de leurs possessions respectives dans le sud-est de l'Afrique. Cette mise en pratique de l'axiome barbare « La force prime le droit » n'ajoutera point un brillant fleuron à sa couronne, dit notre confrère, et nous joignons à sa protestation notre protestation indignée.

Nous ferons remarquer, seulement, que c'est un ministère conservateur qui vient de faire cette scandaleuse démonstration de force brutale, et qu'il l'a faite en vue d'exciter, en sa faveur, l'adhésion des masses populaires, trop souvent admiratrices de la force, en vue d'assurer, aux élections prochaines, son triomphe sur les libéraux.

D'ailleurs, ce n'est pas seulement vis-à-vis des nations étrangères, c'est aussi vis-à-vis de la race anglo-saxonne à l'intérieur, que l'aristocratie, dans un intérêt oligarchique, a trop souvent appliqué cette insolente maxime de la force primant le droit.

La *loi céréale*, cette loi infâme qui excluait l'entrée du blé et de la viande du dehors en vue de grossir les rentes des aristocrates possesseurs du sol, sous prétexte de protection, était une de ses plus odieuses applications.

De même, en France, l'organisation du système protecteur, par Colbert, a été une application de cette maxime. Colbert, ministre d'un monarque absolu signant ses ordonnances de la fameuse formule : « car tel est notre bon plaisir », ne s'est guère soucié de savoir si, en créant un monopole au profit des manufactures, il violait ou non le droit du plus grand nombre des Français.

Il a appliqué inconsciemment, c'est son excuse, mais il a certainement appliqué la maxime barbare, puisqu'il a sacrifié les intérêts généraux du peuple, notamment ceux de l'agriculture, à une oligarchie d'industriels privilégiés.

Les *Tablettes*, en flétrissant, dans une de ses applications, la barbare maxime : « La force prime le droit », la flétrissent nécessairement et logiquement dans toutes ses applications possibles.

Le système de la protection est un abus de la force puisqu'il est une injustice légale, puisqu'il est un privilège qui viole l'égalité des citoyens devant la loi, puisqu'il organise l'exploitation et le pillage du plus grand nombre au profit d'une oligarchie de monopoleurs.

La flétrissure infligée à l'attitude du cabinet présidé par lord Salisbury rejaillit sur le système de restriction commerciale qui est une des moins contestables applications de la maxime barbare :

« La force prime le droit. »

162. UNE QUESTION DE JUSTICE (1890).

[*Le Phare des Charentes*, 19 janvier 1890.

— Signé « Spartacus ». Attribution très probable.]

Sous ce titre : *La puissance industrielle de l'Angleterre*, Thomas Grimm vient d'écrire, dans le numéro de mardi, 14 janvier dernier, du *Petit Journal*, un article dans lequel il conclut à la nécessité d'organiser la *protection* en France comme moyen de nous garantir contre l'invasion des produits de l'industrie anglaise, d'une part, et, d'autre part, contre celle des produits agricoles des États-Unis, dans le double intérêt de notre agriculture et de notre industrie.

Que l'on soit libre-échangiste ou protectionniste, qu'on adopte la liberté ou la restriction comme solution du problème économique, notre confrère du *Petit Journal* conviendra sans doute avec nous qu'il est impossible de discuter une question d'une importance plus fondamentale en ce qui concerne notre pays.

D'autre part, il faut observer que le moment actuel est bien choisi pour s'occuper de ce grave problème, étant donné que nous sommes à la veille de l'expiration de nos traités de commerce.

Dès lors, il importe, aux yeux de tous les hommes sincères qui recherchent avec la plus grande bonne foi de quel côté est la solution la plus avantageuse, de discuter, avec toute l'ampleur qu'il comporte, le problème économique posé à nouveau devant l'opinion et devant le Parlement.

Ce problème se pose à un double point de vue : au point de vue du droit, au point de vue de l'intérêt général.

Dans l'article du *Petit Journal* que nous venons de signaler, Thomas Grimm examine la question au point de vue utilitaire, seulement au point de vue purement économique.

Sans méconnaître l'importance de la question économique, nous devons faire remarquer à notre confrère que la question du droit et de justice mérite avant tout, au premier chef, de fixer l'attention.

Il s'agit, en effet, d'une question à résoudre par le Parlement, par nos assemblées législatives, et le premier devoir du législateur est d'être bien fixé sur la question de justice ; s'il allait se tromper, en effet, et ajouter une loi injuste à celles qui, encore trop nombreuses, hélas ! déshonorent notre législation.

Pour éviter ce grave péril, une loi consacrant l'injustice, il faut donc savoir de quel côté se trouve le droit, du côté de la liberté des échanges ou de la protection.

C'est sur ce point que nous croyons devoir, en premier lieu, appeler l'attention de notre confrère.

Il y a, dans notre droit public, deux principes essentiels admis sans conteste depuis la Révolution de 1789, et virtuellement inscrits dans la Constitution actuelle :

1°. Le principe d'égalité des citoyens devant la loi.

2°. Le principe qu'on ne doit d'impôt qu'à l'État.

Au nom de l'égalité des citoyens, la question se pose ainsi : la loi de protection douanière doit protéger tout le monde ou ne protéger personne.

Dilemme inflexible, hors de toute contestation.

La loi de douanes protège-t-elle tout le monde également ? Poser la question, c'est la résoudre.

La protection, en effet, consiste à écarter du marché national certains produits étrangers, en vue de surélever le prix de certains produits français ; à cet effet, le tarif de douane agit comme une barrière empêchant l'invasion.

Par la nature même de son mécanisme, la douane ne peut donc protéger que les branches du travail national dont les produits ont des similaires au dehors susceptibles de passer la frontière. Or, combien de branches de notre travail national qui ne sont pas protégées !

Ainsi, par exemple, les commerçants de toutes les catégories, banquiers, commissionnaires ; les artisans, les ouvriers des villes et des campagnes, les artistes, les citoyens qui rendent des services publics, etc., sont en dehors de la *protection*. Il y a donc, devant la loi de *protection*, deux catégories de citoyens : les protégés et les non-protégés, les privilégiés et les exploités.

Conclusion : Puisque la loi de douane ne protège pas tout le monde, elle ne doit protéger personne.

Ou plutôt, appliquant le mot dans son sens exact, la loi doit protéger la liberté de tous les citoyens : ne pouvant faire l'égalité dans la *protection*, elle doit réaliser l'égalité dans la liberté, c'est-à-dire la justice.

De même, la *protection* viole le principe « qu'on ne doit d'impôt qu'à l'État ».

Le *prix artificiel* résultant de la protection, le surplus du prix payé par l'acheteur du produit protégé passe, non dans les caisses du Trésor public, mais dans celles du producteur protégé, constituant ainsi une spoliation, une dîme prélevée sur la masse du travail national au profit d'une oligarchie de privilégiés.

C'est-à-dire que la *protection* est une violation manifeste des principes fondamentaux de notre droit public moderne, une violation de la Constitution qui nous régit.

Si ces conclusions sont certaines, et il nous paraît difficile d'en contester la justesse, notre confrère Thomas Grimm devra revenir sur ses conclusions et reconnaître que, loyalement, la protection est une injustice formelle, dont aucun législateur digne de ce nom ne saurait être complice.

163. UN COURANT À CHANGER (1890).

[*Le Phare des Charentes*, 24 janvier 1890.

— Signé « Spartacus ». Attribution très probable.]

On écrit de Lisbonne, à la date du 21 janvier dernier :

« Le mouvement contre les importations d'origine anglaise s'accroît au Portugal. Quatre des plus importantes maisons de Lisbonne ont envoyé des dépêches à Manchester et à Bradford, retirant des commandes pour une valeur de plus de dix millions de francs.

L'opinion unanime est que si le commerce français sait profiter de l'état d'excitation des esprits, le courant du commerce portugais sera facilement détourné vers la France. »

Quant au commerce français, nous ne sommes pas inquiets ; nos commerçants comprennent suffisamment leurs intérêts pour désirer faire leur profit de l'occasion ; mais il y a une condition préalable à remplir : pour détourner vers la France le courant du commerce portugais, il faudrait commencer par détourner de la France le courant de *protection* qui menace de la submerger.

Si le courant du commerce portugais, avant l'action brutale du ministère présidé par lord Salisbury, était dirigé vers l'Angleterre, c'est que l'Angleterre, étant un pays de libre-échange, produit tout au meilleur marché possible, en sorte que sur les marchés étrangers,

elle bat infailliblement ses concurrents des pays protégés, obligés, grâce à la protection, de payer cher tous les éléments qui entrent dans leurs frais de production, et partant obligés de vendre cher.

Voilà le secret de la supériorité de l'Angleterre sur les marchés extérieurs vis-à-vis de ses concurrents.

C'est pour cela que les États-Unis, sentant leur infériorité, voudraient former une Union douanière avec les États du centre et du sud de l'Amérique, pour écarter des marchés de ces riches contrées cette dangereuse et écrasante rivale.

On annonce que des commis voyageurs viennent d'arriver au Portugal, venant des États-Unis, d'Allemagne et de France. Qui obtiendra le plus de commandes ? Ceux évidemment dont, toutes choses égales d'ailleurs, les prix courants seront les plus modérés.

Nos législateurs devraient bien profiter de l'occasion pour mettre un grain de sagesse dans leur cerveau, beaucoup trop hanté par les préjugés protectionnistes, et se hâter de réduire ces tarifs protecteurs qui, jusqu'ici, ont fait de nos industriels, sur les marchés extérieurs, des producteurs protégés et battus.

Nous avons bien peur du contraire et nous ne nous faisons pas d'illusion. Nous prêchons dans le désert.

Mais patience, cette folie n'aura qu'un temps, et la raison finira bien par avoir raison.

164. LE MOUTON NATIONAL (1890).

[*Le Phare des Charentes*, 26 janvier 1890.

— Signé « Spartacus ». Attribution très probable.]

Je viens défendre, dans cet article, les intérêts du mouton national ; défense d'autant plus nécessaire que ces intérêts, si dignes de sollicitude, ont toujours été singulièrement négligés.

La faute en est d'ailleurs, en première ligne, à ce doux et inoffensif animal.

Il s'est toujours montré si patient, sa longanimité a été si extraordinaire ! Vainement on l'a tondue et retendue ; jamais, au grand jamais, il n'a fait entendre le moindre cri.

Ce mouton trop docile, tout le monde le connaît, c'est le bon public consommateur.

En ce moment même, à la veille de l'expiration de nos traités de commerce, alors que les journaux de toutes nuances sont remplis des réclamations, des doléances de nos industries de toutes sortes, agriculture, industrie manufacturière, et qu'on s'évertue à chercher les moyens de leur donner satisfaction — chose bien difficile ! — qui

donc a entendu parler des réclamations, si légitimes cependant, du consommateur ?

Hélas ! C'est le personnage oublié. Il est dans la coulisse, et sur la scène nul ne songe à lui.

C'est ainsi qu'une enquête vient d'être ordonnée ; des questionnaires viennent d'être envoyés par le Conseil supérieur du commerce à toutes les chambres de commerce, mais il n'apparaît pas qu'on en ait adressé de semblables au consommateur.

Et, cependant, en bonne justice, il devrait bien avoir voix au chapitre, lui aussi, ce personnage trop discret et trop réservé qui n'est autre que M. Tout-le-Monde.

Car enfin, dans la société telle qu'elle est constituée, sur le principe de la séparation des métiers, de la division du travail, s'il y a, d'un côté, les intérêts des agriculteurs et des industriels, il y a également, d'autre part, les intérêts de ceux qui consomment les produits de l'agriculture et de l'industrie.

Il est vrai que MM. les protectionnistes nous disent que producteur et consommateur ne font qu'un. Mais il nous sera permis d'objecter à ces hommes pratiques, qui affectent de traiter avec un dédain méprisant les théoriciens du libre-échange, qu'ils se font une idée singulière de la pratique des affaires.

Si ces Messieurs daignaient observer un peu ce qui se passe — et cela leur serait facile, il leur suffirait de faire une simple promenade au marché —, ils verraient que producteur et consommateur font deux, et la preuve, c'est qu'ils sont toujours en dispute ; il y a même une partie du marché où la dispute affecte des allures particulièrement vives et animées, c'est la Halle aux poissons.

Tenons donc pour certain, n'en déplaise aux théoriciens de la *protection*, qui prennent leurs fantaisies pour des réalités, que, relativement à tout produit, à tout service quelconque, il y a toujours en présence, dans chaque marché, deux ordres d'intérêts : d'un côté, l'intérêt du producteur, du vendeur ; de l'autre, l'intérêt de l'acheteur, du consommateur.

S'il en est ainsi, il nous sera permis d'interpeller les protectionnistes et de leur demander pourquoi ils ne nous parlent que de l'intérêt du producteur, oubliant systématiquement les intérêts des hommes en tant que consommateurs.

Il nous sera également permis de demander comment il se fait que, suivant l'exemple des adversaires de la liberté, la majorité des membres du Parlement, sénateurs et députés, chargés de protéger et de garantir les intérêts généraux des citoyens, se cantonnent dans une appréciation étroite et exclusive du problème économique, et n'examinent ce problème qu'au point de vue des producteurs, sacri-

fiant à l'égoïsme de ceux-ci les intérêts de la masse des citoyens en tant que consommateurs.

165. LA PROTECTION ET M. RIBOT (1890).

[*Le Phare des Charentes*, 2 et 5 février 1890.

— Signé « Spartacus ». Attribution très probable.]

La Chambre des députés, réunie dans ses bureaux, a nommé, mardi, la commission des 55 membres chargée de l'examen des questions douanières. Il est intéressant, à ce sujet, de connaître le langage tenu dans les bureaux par les députés les plus connus parmi ceux qui jouissent, à la Chambre, d'une grande autorité.

Au premier rang, nous pouvons citer M. Ribot, qui, par son talent, et son caractère, est une des personnalités les plus distinguées du Parlement.

Membre du premier bureau, il a formulé une opinion dont les journaux nous donnent l'analyse suivante :

« Protectionniste, M. Ribot fait remarquer que l'opinion qui prévaut dans l'industrie et qui est unanime dans l'agriculture, c'est que la France doit reprendre *la liberté de ses tarifs*.

Dans la pensée de M. Ribot, c'est surtout l'industrie qui a besoin de protection, mais il ne faudrait pas que cette protection s'exerçât au détriment de l'agriculture. »

Telle est l'analyse que nous fournissent les journaux du discours de l'honorable député du Pas-de-Calais.

Sur quoi nous nous permettrons de faire quelques observations.

Et d'abord, rappelons en quoi consiste la protection : c'est un système qui a pour but d'empêcher, par des tarifs de douane élevés, certains produits étrangers de venir faire concurrence, sur le marché français, aux produits nationaux similaires, en vue de permettre aux producteurs protégés de vendre leurs produits *plus cher*.

Priver les consommateurs de leur liberté d'achat en les obligeant à payer plus cher les produits protégés, tel est donc le but et l'effet du système dit *protecteur*.

M. Ribot, qui est protectionniste, nous dit que, d'après l'opinion dominante en industrie et en agriculture, la France doit reprendre *la liberté de ses tarifs*, c'est-à-dire que, faisant allusion aux traités de commerce qui viennent prochainement à expiration, M. Ribot se déclare opposé à leur renouvellement.

La France doit reprendre la liberté de ses tarifs. — Mais il y a une autre liberté, M. Ribot, que les citoyens français feront bien de

reprendre : c'est celle que vous et vos amis vous leur avez confisquée, à savoir leur liberté d'acheter.

Les citoyens français ont le droit d'échanger les produits de leur travail contre tout autre produit quelconque, et, quand vous mettez des barrières à la douane pour contrarier et entraver ces échanges, vous commettez une injustice, vous violez leur droit de propriété.

Et l'étroitesse de vos vues s'aperçoit à l'exclusivisme de votre langage.

Vous parlez de l'industrie et de l'agriculture, comme s'il n'y avait que des producteurs industriels et agricoles ; en outre, vous oubliez — oubli étrange, inconcevable — qu'en ces matières, il y a toujours en présence deux ordres d'intérêts absolument distincts : d'une part, l'intérêt des producteurs, des vendeurs ; de l'autre, l'intérêt des acheteurs, des consommateurs.

Oubli inconcevable, disons-nous, car la société est constituée sur le principe de la division du travail, de la séparation des professions et des métiers, et, par suite, si chaque individu est à la fois producteur et consommateur, il consomme non pas ses produits, mais la valeur de ses produits.

Oui, voilà notre grief, et il est fondé apparemment, contre M. Ribot et ses amis de la protection : ces messieurs ne voient qu'un côté de la question, une moitié du phénomène économique ; aveuglés par leurs préjugés, ils bornent leur horizon, ils ne regardent pas du côté du consommateur.

Le consommateur, c'est le personnage oublié ; quantité négligeable apparemment, comme la Chine.

En effet, il ne représente que l'intérêt général !

Et, d'autre part, voyez quelle conception de l'égalité hante l'esprit de M. Ribot : « C'est surtout, dit-il, l'industrie qui a besoin de protection », — et les consommateurs des produits de l'industrie, ils n'en ont donc pas besoin, eux ? — « Quant à l'agriculture, cependant, il ne faudrait pas que cette protection s'exercât à son détriment. »

Ce n'est pas nous qui le faisons dire à M. Ribot : l'industrie est l'enfant chéri, le Benjamin des monopoleurs : À elle la grosse part du gâteau, l'agriculture n'en aura que les miettes.

« Cependant, dit-il, il ne faudrait pas protéger l'industrie au détriment de l'agriculture. »

Mais au détriment de qui cette *protection* doit-elle donc s'exercer ? M. Ribot devrait bien nous le dire : il devrait bien nous faire savoir à quel chiffre il estime le préjudice causé par la protection à la masse du travail national.

Ce compte fait, il lui resterait à nous expliquer en vertu de quel principe de justice les législateurs distribuent ainsi des faveurs aux uns aux dépens des autres.

Voilà comment un des députés les plus distingués du Parlement entend les devoirs et la mission du législateur !

Au lieu de considérer la loi comme la garantie de la liberté et du droit de tous les citoyens, il estime qu'elle a pour mission de prendre aux uns pour donner aux autres ; de violer la liberté et la propriété de la masse des citoyens au profit d'une oligarchie de producteurs privilégiés !

Il nous faut revenir, en y insistant, sur ce passage du discours de M. Ribot, dans le premier bureau, lors de la nomination de la commission des douanes :

« C'est *surtout* l'industrie qui a besoin de protection ; mais il ne faudrait pas que cette protection s'exerçât aux dépens de l'agriculture. »

Nous voudrions bien savoir comment cette protection pourrait s'exercer sans préjudice pour l'agriculture. Ce langage de M. Ribot nous ferait supposer qu'il ne se rend pas exactement compte du mécanisme et des effets du système protecteur.

Allons, définissons les termes : il en est besoin en un sujet où il semble que l'on s'applique à tout embrouiller, à tout obscurcir.

Ou la protection est un mythe — plût à Dieu qu'elle le fût ! — ou bien elle consiste essentiellement à forcer les consommateurs des produits protégés à les payer *plus cher* qu'ils ne valent.

Par exemple, il y a un droit sur les tissus de laine mélangée, de *deux cent onze* francs par *cent* kilogrammes — une misère, comme on voit. Ce droit protège les industriels fabricants, mais c'est nécessairement aux dépens des consommateurs, y compris les agriculteurs quand ils achètent des tissus de laine pour eux et leur famille ; on voit que cette protection n'est pas minime, et combien nos agriculteurs ont à prélever sur leurs produits pour payer ce produit de l'industrie.

De même, pour les fils et tissus de coton, de fin, de chanvre ; de même, pour les machines agricoles, pour les bœufs de labour, pour les outils et ouvrage en fer, si employés en agriculture.

Et, ce qui est le comble du ridicule, sur les produits agricoles eux-mêmes, pour lesquels un droit protecteur est inscrit au tarif — bestiaux et céréales — l'agriculteur subit la protection à ses dépens,

non seulement pour sa nourriture et celle de sa famille, mais principalement pour celle de ses ouvriers.

La protection renchérit tout ; elle rend notamment la vie beaucoup plus chère, et, quand nous entendons nos agriculteurs se plaindre de la cherté des salaires, nous sommes fondés à leur dire que c'est en partie leur faute.

Oui, c'est leur faute, car s'ils réclamaient la liberté en tout et sur tous les produits inscrits au tarif général, ils ne paieraient pas des salaires renchérés par la cherté que la *protection* inflige aux ouvriers et à leurs familles.

La protection est donc un système qui n'enrichit les uns qu'aux dépens des autres ; c'est une exploitation et un pillage réciproques des industries protégées les unes à l'égard des autres, et c'est l'agriculture qui, vis-à-vis de l'industrie proprement dite, subit la plus forte exploitation.

Vous ne voulez pas, M. Ribot, que la protection industrielle s'exerce aux dépens de l'agriculture ; — ce sentiment part d'un bon naturel, mais la nature du système est plus forte que vos vœux si charitables, en sorte que pour l'agriculture, la *protection* est, comme nous l'avons souvent dit et répété, une véritable *déception*.

Consultons, en effet, le tarif général de 1881, qu'y voyons-nous ? C'est que les textiles : laines, lin, chanvre, sont exempts de droits ; c'est-à-dire que l'agriculture vend à l'industrie ses laines, lins, chanvres au prix réduit par la concurrence étrangère, pour les racheter ensuite, convertis en draps par nos fabricants protégés, au prix renchéri par le tarif de la douane protectrice.

Voilà bien, comme le dit M. Ribot, la faveur, le privilège marqué dont jouit l'industrie, et cela, nécessairement, inévitablement au détriment de l'agriculture, aussi bien qu'au détriment des autres branches du travail national.

Donc, et c'est notre conclusion finale, M. Ribot a tort de formuler ce vœu purement platonique : « Il ne faudrait pas que la protection de l'industrie s'exerçât au détriment de l'agriculture. »

C'est toujours aux dépens des autres que s'exerce votre soi-disant protection, et il n'y a qu'un régime qui protège également tout le monde, sans exception ni distinction et sans préjudice pour personne, c'est le régime de la liberté.

C'est pour cela que nous demandons et que nous ne nous lassons pas de demander : Justice pour tous, liberté pour tous, égalité devant la loi pour tous.

166. LA PROTECTION JUGÉE
PAR LES PROTECTIONNISTES (1890).

[*Le Phare des Charentes*, 7 février 1890.

— Signé « Spartacus ». Attribution très probable.]

Si l'on veut connaître, dans leur ensemble, les maux produits par le système *protecteur*, il suffit de se reporter à la lettre des manufacturiers de la laine peignée, dont nous avons donné le résumé dans notre numéro du 12 janvier dernier.

On peut trouver singulier que ce soient des protectionnistes qui dénoncent les maux produits par la *protection* : mais cela s'explique si l'on songe que la *protection* est un système qui s'étend à un grand nombre de produits ; or, si chacun est *protectionniste* pour ce qu'il vend, il est libre-échangiste pour ce qu'il achète.

C'est précisément ce qui arrive ici : on veut imposer un droit de 10% sur les laines à la douane ; or, si la laine est un produit agricole, elle est la matière première des manufactures de laine, et si nos manufacturiers demandent la *protection* pour leurs draps, ils réclament la liberté pour les laines qu'ils achètent.

Aussi, comme ils décrivent les inconvénients du droit protecteur : le drap sera enchéri, la consommation diminuera, et le commerce d'exportation sera ruiné !

Impossible de mieux dire, et nous remercions sincèrement nos manufacturiers de nous avoir épargné la peine de cette énumération : on peut être certain qu'elle est complète, et qu'ils sentent parfaitement l'étendue du mal qui leur serait infligé par le droit *protecteur*.

Il est vrai qu'ils ne s'occupent que de leur industrie ; mais s'ils n'ont souci que d'eux-mêmes et de leurs propres intérêts, rien n'est plus facile que de se rendre compte du mal infligé à la masse des intérêts généraux, il suffit d'étendre à tous ce qui s'applique, en effet, à raison de la généralité du tarif, à la masse du travail national.

Renchérissement du drap, diminution de la consommation, ruine du commerce d'exportation, tels sont, d'après ces messieurs, les effets de la taxe projetée sur les laines ; tels sont, disons-nous, en généralisant, et en appliquant à tout produit quelconque ce qu'ils disent du drap, les effets de toutes les taxes que nous inflige le système *protecteur*.

Le premier de ces effets, le renchérissement du produit protégé, est celui qui inflige le plus de mal, qui porte le coup le plus sensible à la richesse du pays.

Nous l'examinerons dans notre prochain article.

167. LA SOCIÉTÉ DES AGRICULTEURS
DE FRANCE ET LA LIBERTÉ (1890).

[*Le Phare des Charentes*, 14 et 16 février 1890.
— Signé « Spartacus ». Attribution très probable.]

Les *Tablettes* annoncent que, dans une réunion de la Société des agriculteurs de France, en date du 10 février dernier, sous la présidence de M. le marquis de Dampierre, l'assemblée a voté une résolution demandant au gouvernement de dénoncer les traités de commerce en vue *de rendre à la France sa liberté*.

Serait-il vrai que la Société des agriculteurs aurait émis un tel vœu ?

Rendre à la France sa liberté : il y a longtemps que nous l'avons émis, ce vœu ; et nous sommes agréablement surpris de voir cette importance société revenir ainsi à des idées raisonnables.

Oui, que la liberté soit proclamée, que chaque Français ait désormais le droit d'acheter au meilleur marché, comme il est libre de vendre sur les marchés extérieurs.

Autrement, si la Société des agriculteurs réclamait la liberté en vue de soumettre, par des tarifs *protecteurs*, les Français à la restriction de la liberté d'achat, ce serait un langage ridicule, et nous avons peine à comprendre qu'une nation réclame la liberté de donner des chaînes à ses citoyens.

La France, libre de ses mouvements, et les Français emmaillotés dans les langes de la *protection*, ô Voltaire, sont-ils assez enfoncés et perdus, ces monopoleurs, dans les broussailles de la métaphysique ?

Dans sa séance du 11 février, la Société des agriculteurs de France a émis le vœu que la loi n'intervienne pas dans les conventions entre propriétaires et exploitants, et que la liberté entière leur soit garantie pour le règlement de leurs intérêts respectifs.

Fort bien. Mais pourquoi cette même Société émet-elle le vœu que la loi intervienne dans les conventions entre ceux qui produisent le blé et ceux qui le consomment, en vue d'ôter à ces derniers la liberté de débattre leurs intérêts ?

Je mets les protectionnistes au défi de faire une réponse sérieuse ; ils ne répondront pas, estimant qu'il y a des circonstances où il faut Imiter de Conrart le silence prudent.

168. À QUI LA FAUTE ? (1890).

[*Le Phare des Charentes*, 2 mars 1890.

— Signé « Spartacus ». Attribution très probable.]

Sous ce titre, *Riches et Pauvres*, les *Tablettes* viennent de publier un remarquable article dans lequel l'auteur, faisant allusion au progrès du socialisme allemand, signale l'existence des idées socialistes en France, ajoutant que, cent ans après la Révolution de 1789, la société française est divisée en deux classes séparées par l'égoïsme et l'envie : les capitalistes et les ouvriers.

Le grand économiste Bastiat, ajoute-t-on, a démontré que la société devrait s'inspirer des préceptes de la justice et de la charité.

Nous sommes heureux, nous qui nous honorons d'être le disciple de ce maître illustre, de voir l'auteur de cet article s'inspirer de ses doctrines.

Mais pourquoi n'a-t-il pas mis sous les yeux de ses lecteurs le passage suivant du pamphlet *Propriété et Loi*, de Bastiat :

« Ce sont les *propriétaires fonciers*, je le déclare hautement, qui ont compromis le principe de la propriété par le système de la *protection douanière* ; en réclamant l'intervention de la loi pour équilibrer les richesses et pondérer les profits, ils ont ébranlé le principe de la propriété.

Ce sont les capitalistes qui ont demandé le nivellement des fortunes *par la loi*...

La *protection* a été la première manifestation du socialisme.

Ce que les propriétaires font *par la douane*, les classes pauvres veulent le faire par d'autres institutions, mais *le principe est le même* :

PRENDRE AUX UNS POUR DONNER AUX AUTRES. »

Et il termine par cette phrase sévère, mais malheureusement trop justifiée :

« Propriétaires, vous avez détruit dans les esprits la vraie notion de la propriété. »

Allons, ô *Tablettes*, un bon mouvement : secouez les chaînes de l'*esprit de parti*, le plus funeste ennemi de l'*esprit de justice*, et reprenez votre indépendance.

Ouvrez les yeux devant l'abîme, creusé par votre imprudente et funeste campagne en faveur de la protection, et réclamez la liberté des échanges, qui se confond et s'identifie avec le droit de propriété.

169. CONFÉRENCE ET LETTRE À M. DESCHANEL (1890).

[*Le Phare des Charentes*, 16 mars 1890.

— Signé « Spartacus ». Attribution très probable.]

M. Martineau, juge d'instruction à Rochefort, poursuit avec énergie sa campagne contre la protection. La semaine dernière, il a fait à Niort une seconde conférence qui a obtenu autant de succès que la première.

Après avoir étudié les effets désastreux que produit le système protecteur sur la richesse d'une nation, il cite cet exemple, qui est bien une preuve de la supériorité du libre-échange sur ce système :

« L'Angleterre, a-t-il dit, ouvre ses ports, l'Amérique ferme les siens, les protège de droits énormes, et cependant les Anglais trouvent le moyen d'aller faire concurrence aux produits américains sur le marché des États-Unis. »

M. Martineau a ensuite ajouté :

« Messieurs les protectionnistes ne sont pas tendres pour leurs adversaires. Ils traitent de la belle façon les économistes, les accusant de pontifier et de dogmatiser. Or, qu'est-ce qu'un dogme ? Un article de foi accepté sans discussion. Mais que réclame l'orateur ? De la discussion. Il demande des contradicteurs à tous les échos et les échos restent muets.

Le compte rendu d'une de ses conférences a été envoyé au *Petit Journal* par un de ses abonnés avec prière d'insérer, de réfuter. Le *Petit Journal* a fait le sourd.

Lorsque, au tribunal, le défenseur ne se présente pas, le demandeur a le droit de réclamer une condamnation par défaut. Eh bien, dans un débat où sont engagés les intérêts supérieurs de la patrie, lorsque nos adversaires font défaut, j'ai moi aussi le droit de demander à votre tribunal, celui de l'opinion publique, leur condamnation. »

Le *Républicain de l'Ouest*, auquel nous empruntons ces extraits, espère que M. Martineau rencontrera à Marans, où il fera une nouvelle conférence demain, dimanche, un défenseur du système protecteur assez convaincu pour accepter la discussion.

Terminons, en disant que M. Martineau vient d'adresser la lettre suivante à M. Paul Deschanel, député :

« Ce 13 mars 1890,

À M. Paul Deschanel, député d'Eure-et-Loir,

Monsieur,

Je vous ai adressé, il y a quelque temps, une brochure extraite du *Journal des économistes*, sur l'égalité dans la protection, en réponse au

brillant discours prononcé par vous à la Chambre des députés, en 1887, lors de la discussion du droit de 5 fr. sur les blés.

Vous m'avez fait l'honneur d'une réponse, fort courtoise, d'ailleurs, me disant que ma brochure était intéressante ; j'avoue que j'attendais autre chose ; j'attendais la réfutation des arguments développés dans mon écrit.

L'heure me paraît venue de continuer ce débat en le reprenant au point où il est resté.

Il s'agit, comme le dit M. Méline dans la préface de la *Révolution économique* de M. Domergue, du plus grand problème de notre époque.

Dans ces conditions, une discussion approfondie étant des plus opportunes, j'ai l'honneur de vous inviter à un débat contradictoire, en la ville de Niort, où j'ai projeté une conférence pendant les vacances de Pâques.

C'est sur le terrain choisi par vous, sur l'*Égalité dans la Protection*, qu'aurait lieu le débat, au jour et à l'heure que vous choisirez et que vous voudrez bien m'indiquer quelques jours à l'avance, afin que, étant magistrat, je puisse obtenir un congé de mes chefs hiérarchiques. Que si vous préférez que la discussion ait lieu à Paris, à la salle des conférences du boulevard des Capucines, je suis tout à votre disposition.

Dans ce débat l'honneur sera pour moi, un honneur dont je sens tout le prix ; pour vous, ce sera l'accomplissement d'un devoir, s'agissant de compléter un débat laissé par vous inachevé.

Vous répliquerez, je vous répondrai.

Veillez agréer, monsieur le député, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

E. MARTINEAU,
*Juge à Rochefort, membre de la Société
d'économie politique de Paris. »*

Au dernier moment, nous apprenons que M. Paul Deschanel a répondu à cette lettre en disant que les arguments développés dans la brochure que M. Martineau lui a fait parvenir « *lui avaient paru dignes d'attention et qu'il en tiendrait compte lors des prochains débats économiques à la tribune.* »

170. LES BEAUTÉS
DU SYSTÈME PROTECTEUR (1890).

[*Le Phare des Charentes*, 11 mai 1890.]

La Commission des douanes de la Chambre des députés, réunie sous la présidence de M. Méline, après avoir entendu le rapport de M. Viger sur la proposition de M. Peytral, tendant à exempter les blés durs employés à la fabrication de l'amidon de blanchissage du droit protecteur sur les blés, a adopté, comme on l'a vu plus haut, les conclusions de ce rapport, proposant à la Chambre un article ainsi conçu :

« Les blés durs, riz et maïs employés à la fabrication de l'amidon en aiguilles et en marrons destinés au blanchissage sont exemptés de droits. »

Pourquoi cette exemption des droits ? Dans l'intérêt de l'industrie du blanchissage, dit-on, pour lui fournir à meilleur marché la matière première de sa fabrication.

Fort bien ; mais alors pourquoi, dans l'intérêt de l'industrie des meuniers et des boulangers, pour leur fournir, à meilleur marché, le blé qui est la matière première de leur fabrication, ne déclare-t-on pas les blés durs, ou autres, exemptés de droits protecteurs ?

Serait-ce que l'industrie du blanchissage serait plus intéressante aux yeux de nos législateurs protectionnistes, que celle de la meunerie et de la boulangerie ?

Le bon marché des devants de chemise, des cols et des poignets, et généralement de tout ce qui concerne l'emploi de l'amidon, est-il regardé par ces messieurs d'un œil plus favorable que l'abondance du pain à bon marché sur la table des consommateurs et, notamment, des ouvriers dont ils se vantent si haut de défendre les salaires et le pain ?

Les anciens disaient : « Vivre d'abord, philosopher ensuite. »

Ces messieurs de la protection ont changé tout cela, ils disent :

« Porter des chemises, des cols et des manchettes bien repassés et à bas prix d'abord ; manger, et manger du pain renchéri par la protection, après ».

Voilà comment ils entendent améliorer la condition des travailleurs.

171. PROTECTION ET SOCIALISME (1890).

[*Le Phare des Charentes*, 11 mai 1890.

— Signé « Spartacus ». Attribution très probable.]

Les *Tablettes* se lamentent au sujet de la manifestation socialiste qui a abouti au dépôt du projet de limitation de la journée de travail à huit heures. Un de ses rédacteurs critique longuement ce projet en en signalant les inconvénients pratiques.

C'est toujours l'histoire des gens qui voient la paille dans l'œil du voisin et qui n'aperçoivent pas la poutre qui est dans le leur.

Demander qu'on règle par la loi les heures de travail, c'est du socialisme ; c'est le résultat des mauvaises doctrines, des tendances subversives de la classe ouvrière ; mais, à qui la faute, et qui a ouvert le chemin dans lequel sont entrées ces classes ?

Quand les capitalistes et les propriétaires font des lois pour tarifier et renchérir leurs bénéfices, les prix de leurs produits aux dépens des consommateurs, est-ce qu'ils ne font pas du socialisme ? Est-ce que ce ne sont pas eux qui sont entrés dans ce mauvais chemin, où ils se plaignent de voir marcher les autres classes ?

Est-ce que ce ne sont pas là des lois faites pour satisfaire l'égoïsme, les appétits dont les *Tablettes* parlaient naguère quand elles signalaient en haut l'égoïsme des jouisseurs, et en bas, dans les classes inférieures, l'envie ?

Eh oui, si les classes supérieures ont des appétits, les autres en ont aussi, et, ce qui est grave, c'est que les autres ont pour elles le nombre.

Si les *Tablettes* veulent avoir le droit de critiquer le socialisme à l'usage des *pauvres*, il faut qu'elles commencent par critiquer et combattre la *protection*, c'est-à-dire le socialisme *ad unum* des riches.

Jusque là, nous leur déniions tout droit de critique.

172. OÙ MÈNENT LES MAUVAIS CHEMINS (1890).

[*Le Phare des Charentes*, 23 mai 1890.

— Signé « Spartacus ». Attribution très probable.]

On lit dans l'un des derniers numéros des *Tablettes* :

« Il y a, en ce moment, une crise en Europe, qui menace d'une destruction totale les derniers vestiges de la liberté individuelle. On a commencé par la guerre aux patrons ; des *entrepreneurs de fumisterie socialiste* veulent leur dénier le droit de choisir leurs ouvriers.

C'est la négation de la loi légitime de l'offre et de la demande permise à tous. »

À qui la faute ?

Vous attaquez les entrepreneurs de fumisterie socialiste : au nom de la liberté, vous invoquez la loi de l'offre et de la demande !

Mais qu'avez-vous fait de la liberté ?

Qu'avez-vous fait de la loi de l'offre et de la demande, lorsqu'il s'est agi des lois de soi-disant *protection* ?

N'avez-vous pas, vous, *Tablettes*, sacrifié la liberté, sacrifié la loi de l'offre et de la demande, en foulant aux pieds, au profit et pour la satisfaction d'appétits égoïstes, le droit aux consommateurs d'acheter au meilleur marché possible ?

Ne demandez-vous pas, chaque jour, à vos amis du Parlement, de voter des lois restrictives de la liberté d'achat, des lois qui substituent les tarifs inventés par les législateurs à cette loi naturelle de l'offre et de la demande dont vous vous réclamez contre les ouvriers ?

Vous déclamez contre les entrepreneurs de fumisterie socialiste : vous n'en avez pas le droit.

Tant que vous n'aurez pas quitté le mauvais chemin dans lequel vous vous êtes engagés, vous avez le devoir de vous taire et de gémir en silence.

À l'aspect de l'abîme, la sagesse la plus vulgaire vous commande de revenir sur vos pas pour reprendre le droit chemin de la justice et de la liberté pour tous.

Qu'attendez-vous ? Que le mal soit sans remède, et que ce cri suprême : « Il est trop tard », qui est le mot de toutes les révolutions sociales ou autres, retentisse à vos oreilles ?

Allons ! Pas de faux amour-propres, secouez, ô *Tablettes*, les chaînes de l'esprit de parti, sinon, nous ne cesserons de vous crier : N'attaquez pas le socialisme, vous en faites !

Ne réclamez pas contre les entrepreneurs de fumisterie socialiste, VOUS EN ÊTES.

173. RÉPONSE À M. DELMAS (1890).

[*Le Phare des Charentes*, 24 août 1890.]

Mon cher directeur,

Je viens de lire, dans votre dernier numéro, le compte-rendu des fêtes de La Rochelle, et mon attention a été attirée par un passage du discours de l'honorable M. Delmas, au sujet de la question économique.

À ce sujet, M. Delmas s'est exprimé ainsi :

« En économie politique, le libre-échange et la protection ne nous *apparaissent* pas comme des dogmes, mais uniquement comme des procédés. Il faut, pensons-nous, suivant les conditions si variables de la concurrence internationale, user de l'un ou de l'autre avec tact, *à tour de rôle*, au mieux des intérêts généraux du pays. »

Je m'arrête à cette première partie, et crois utile de m'expliquer avec la plus entière franchise sur un point aussi important.

Je n'oublie pas, d'ailleurs, avec quelle courtoisie parfaite l'honorable député de La Rochelle m'a fait connaître son opinion en cette matière, au cours d'un entretien qu'il m'a fait l'honneur de m'accorder il y a quelque temps.

Cette opinion était celle qu'il vient d'exprimer dans son discours au banquet : il n'y a pas de dogmes en économie politique, il n'y a que des procédés.

M. Delmas, en parlant ainsi, confond les questions religieuses avec les questions de science.

Les dogmes sont des formules que les religions imposent à leurs fidèles et que ceux-ci doivent accepter sans discussion, étant des vérités révélées.

Les principes économiques sont des formules que la science dégage des faits et des réalités par la méthode d'observation et d'induction, par cette méthode dont M. Bourgeois, l'honorable ministre de l'instruction publique, vantait récemment l'utilité et les mérites à la distribution des prix de la Sorbonne.

M. Delmas dit : « La protection et le libre-échange ne nous *apparaissent* pas comme des dogmes. »

Il faut prendre garde aux apparences, elles sont trompeuses : les hommes qui ont étudié profondément les sciences savent que les apparences sont presque toujours contraires à la réalité.

La nature ressemble à ces femmes de l'Orient qui s'enveloppent d'un voile épais pour se dérober aux regards de la foule ; pour la contempler dans sa réalité, il faut soulever le voile et lui arracher ses secrets par le procédé de l'observation patiente, scrupuleuse, méthodique.

C'est ainsi que Galilée a découvert le mouvement de la terre autour du soleil, contrairement aux apparences ; c'est par le même procédé qu'Harvey a découvert, toujours malgré les apparences, la loi de circulation du sang.

De même, en économie politique, quand on interroge les faits, on arrive, contrairement aux apparences qui ont trompé M. Delmas, comme elles en trompent beaucoup d'autres, à se convaincre que la concurrence, qui n'est pas autre chose que la liberté, vaut mieux que

la restriction, et que les échanges sont bons, puisque la *force* est nécessaire pour les empêcher.

M. Delmas appartient à la démocratie républicaine, dans les rangs de laquelle il occupe la place due à son mérite ; qu'il soulève le voile qui lui cache les réalités, et, en allant jusqu'au bout, c'est-à-dire jusqu'au consommateur, pour observer les effets de la concurrence, il finira par voir que cette force, qui joue le rôle de l'équilibre dans le monde matériel, est la force démocratique par essence, mettant à la portée des masses, en abondance et à des prix de plus en plus réduits, les objets nécessaires à la satisfaction de leurs besoins.

En terminant, M. Delmas dit : « Quand un Pierre l'Ermite de l'une ou de l'autre doctrine vient déclarer que seule son Église a le secret du salut, nos négociants et nos agriculteurs ne peuvent s'empêcher de sourire. »

Toujours cette confusion déplorable entre la science et la religion, entre les dogmes et les principes.

M. Delmas ne s'aperçoit pas des dangers de cette confusion ; il a dit, au punch des maires, que la république était la seule forme de gouvernement admissible, et qu'en dehors d'elle, il n'y a pas de salut ; que dirait-il si la presse monarchique, reprenant son argument, lui répondait qu'on n'a pas pu s'empêcher de sourire de la part des conservateurs, en l'entendant affirmer que seule l'Église républicaine a le secret du salut ?

Je connais des négociants et des agriculteurs qui ont souri agréablement en entendant développer devant eux la doctrine de la liberté, ce sont les négociants et les agriculteurs de l'Angleterre, lorsqu'un fils de fermier, Cobden, s'est fait le Pierre l'Ermite de ce que M. Delmas appelle une croisade pour la liberté du commerce.

Un grand ministre, que l'aristocratie des propriétaires fonciers avait placé à la tête du gouvernement pour protéger les privilèges des protectionnistes, avait commencé par un sourire qui était une grimace en face des revendications du grand agitateur de la démocratie anglaise ; au bout de quelques années, ce ministre ayant appliqué sa vaste intelligence à l'étude approfondie des questions économiques, finit par reconnaître que les apparences l'avaient trompé, et que, pour le plus grand bien d'un peuple, il faut que chaque citoyen puisse diriger ses actes économiques d'après ce principe :

Acheter au meilleur marché et vendre le plus cher possible.

Ayant acquis cette conviction, ce ministre proclama solennellement ce principe à la tribune du Parlement, disant que c'était LE PRINCIPE DU SENS COMMUN.

La majorité finit par accepter également ce principe à la suite de sir Robert Peel, et, en 1846, une grande révolution pacifique s'accomplit en Angleterre par la substitution de la liberté à la protection.

C'est à cette révolution, d'ailleurs, que le port de Liverpool doit le prodigieux développement auquel il est arrivé.

Aux agriculteurs et aux négociants qui ne peuvent s'empêcher de sourire, nous dirons en terminant :

Sourire n'est pas répondre.

174. LA RÉVOLUTION ÉCONOMIQUE AUX ÉTATS-UNIS (1890).

[*Le Phare des Charentes*, 21 novembre 1890.]

Le *Petit Journal*, organe protectionniste, est tout stupéfait du résultat des élections dernières des États-Unis ; dans son numéro du dimanche 9 novembre courant, il dit :

« Les poètes seuls seraient capables d'expliquer le changement radical que les électeurs des États-Unis viennent d'opérer dans la direction économique de leur pays : les politiques y perdent, eux, leurs calculs et leur sagesse. »

Il est certain que les politiques du *Petit Journal* y ont été singulièrement trompés : la sagesse et les calculs de Thomas Grimm viennent de subir là une rude atteinte.

En effet, deux jours auparavant, Thomas Grimm écrivait dans ce même *Petit Journal*, que les États-Unis se ferment de plus en plus résolument devant les produits industriels de l'Angleterre ; or, au moment même où ces lignes paraissaient dans le *Petit Journal*, nous apprenions par le câble transatlantique la nouvelle du désastre des protectionnistes, et que les électeurs des États-Unis venaient d'affirmer résolument leur volonté d'ouvrir leur marché aux produits du monde entier.

On voit d'ici, l'effet qu'a dû produire cette nouvelle sur ce pauvre Thomas Grimm : il en a été tellement foudroyé que c'est un de ses confrères qui a écrit l'article sur les élections des États-Unis, Grimm ne se sentant pas la force d'écrire, n'osant pas avouer à ses lecteurs combien sa sagesse??? et ses calculs étaient en défaut.

Quelle révolution, en effet, au point de vue économique, et quelle énigme à déchiffrer pour nos protectionnistes français !

Au moment de la discussion des fameux bills Mac-Kinley, certains journaux français ayant signalé ce projet de loi comme un moyen de représailles contre le mouvement protectionniste européen, le *Petit Journal* et les autres organes protectionnistes protestèrent hautement contre cette appréciation, accusant leurs confrères

d'ignorance, soutenant que ces bills n'étaient que la conséquence naturelle du système adopté depuis vingt ans par les États-Unis.

Et, en effet, au point de vue protectionniste, rien de plus logique : la protection étant fondée sur ce principe qu'un peuple se ruine en important des produits étrangers qui ont leurs similaires à l'intérieur, parce que toute vente de produit étranger fait tort au travail national, il s'ensuit que l'idéal du système est une prohibition complète, un tarif assez élevé pour mettre obstacle aux importations du dehors, puisque toute importation, si modérée qu'elle soit, est une *nuisance* pour le travail national.

Logiquement donc, la protection à dose modérée est un système bâtarde et absurde, et il n'y a d'efficace qu'un système prohibitif.

En votant les bills Mac-Kinley, les protectionnistes des États-Unis marchaient donc résolument, de plus en plus, comme le soutenaient Thomas Grimm et ses confrères en protection, dans la voie que le parti protectionniste avait ouverte, il y a vingt-cinq ans, après la guerre de sécession.

Mais au moment où la majorité protectionniste votait ces lois, qui étaient le couronnement de l'édifice restrictif, la majorité du peuple était en opposition formelle avec eux, et il se trouvait que ces représentants des États-Unis ne représentaient que les caprices et les appétits d'une oligarchie de grands industriels, la grande masse du peuple ayant fait défection pour passer dans le camp de la liberté.

De là une lutte électorale ardente sur le terrain économique, et, de cette lutte, les républicains protectionnistes sont sortis écrasés et meurtris.

Avec cette énergie et cette netteté qui caractérisent la race anglo-saxonne, les électeurs ont signifié leur volonté de changer du tout au tout le système économique actuel.

Sans réciprocité, sans traités de commerce, ils veulent qu'on abaisse ces hauts tarifs de douane ; au marché fermé, ils entendent qu'on substitue un marché ouvert.

Comme l'Angleterre démocratique, après la défaite du parti aristocratique, en 1846, les États-Unis disent aux autres peuples :

« Nos ports, nos marchés vous sont désormais ouverts, sans condition, sans restriction ; apportez-nous vos produits, vous ne trouverez plus d'obstacle à vos importations, nous ne voulons garder qu'un tarif de douane purement fiscal, c'est-à-dire à un taux très modéré. » (Voir ci-dessous la déclaration de l'ex-président Cleveland).

Voilà le sens et la portée de ces élections mémorables : si le Sénat et le président résistent momentanément à la volonté du peuple, ils

subiront bientôt le châtement de cet attentat à la souveraineté du peuple.

L'ex-président des États-Unis Cleveland, dans une entrevue qu'il a eue avec un reporter de l'Association-Press, a dit :

« La nécessité de la réforme du tarif entraînant la réduction du coût des objets nécessaires à la vie et le devoir du parti démocratique de provoquer cette réforme, ont été pleinement démontrés mardi par la façon dont le peuple a voté.

Le parti démocratique, ajoute l'ex-président, n'a rien autre chose à faire qu'à continuer la lutte sans trêve ni merci, sur le terrain sur lequel elle a été portée, c'est-à-dire à exiger une sage réduction du tarif correspondant aux besoins raisonnables du gouvernement, en opposition au système qui enrichit une classe favorisée aux dépens de la masse du peuple. Tant que ce résultat n'aura pas été obtenu, la question de la réforme du tarif n'aura pas été tranchée et le parti démocrate ne sera pas libéré de ses engagements. »

175. LIBERTÉ OU PROTECTION (1891).

[*Le Phare des Charentes*, 25 janvier 1891.]

Le *Peuple*, du 14 janvier dernier, se demande si notre prochain tarif général de douanes sera libéral ou prohibitif, et, se basant sur le triomphe du protectionnisme aux élections de 1889, il dit que nos droits de douane seront sans doute établis dans un sens fortement protectionniste.

L'honorable M. Dupon, rédacteur de l'article, tout en déplorant cette tendance qu'il qualifie de protectionnisme à outrance et indiquant une réaction probable dans une dizaine d'années, conclut à une juste conciliation des deux doctrines opposées de manière à ce que le pays soit tour à tour, suivant les circonstances, libre-échangiste et protectionniste.

Je n'ai pas l'honneur de connaître personnellement M. Dupon, cependant je le connais par ce que m'en a dit mon regretté et distingué ami, M. Joseph Lair, et je sais qu'il est sincèrement, par tempérament et par conviction, attaché à la démocratie.

Dans ces conditions, et pour apprécier le mérite de cette conclusion, j'estime qu'il y a lieu d'examiner, au point de vue de la justice et de l'égalité, qui sont l'âme de tout régime démocratique, le caractère essentiel et le mécanisme de la soi-disant protection.

La protection, de l'aveu même de M. Dupon, est l'opposé de l'échange libre, de la liberté des échanges ; c'est donc inévitablement une entrave, une restriction à la liberté.

Pourquoi cette restriction et dans quel but ? Si nous interrogeons à ce sujet les *leaders* les plus autorisés, MM. Méline et consorts, nous arrivons à cette définition : La protection est un impôt établi au profit de certains producteurs au moyen des tarifs de douane, excluant du marché, en tout ou en partie (prohibition complète ou partielle) les produits similaires du dehors pour renchérir les prix.

Exemple : le blé se vend sur les marchés des pays libres, d'après la cote des marchés d'Anvers et de Londres, 19 fr. 50 les 100 kg ; pour renchérir les blés français, on met une taxe de 5 fr., de manière à écarter du marché français les blés étrangers dans l'intérêt de certains producteurs.

Conséquence : sur le marché français, la cote des blés est de 24 fr. 50 — ce qui fait la différence du droit, soit 5 fr. par 100 kg.

Donc, les producteurs de blé se font payer un impôt de 5 fr. par sac par tous les consommateurs : c'est le but du système, puisque M. Méline nous dit dans son livre de *La Révolution économique* (page 47) que le droit protecteur a été établi pour les producteurs.

Est-ce juste ? Est-ce conforme aux principes de la démocratie ?

Poser la question c'est la résoudre, car, de l'aveu de tous, le principe fondamental de toute démocratie est QU'ON NE DOIT D'IMPÔT QU'À L'ÉTAT.

On ne doit d'impôt qu'à l'État : je n'ai pas besoin d'autre argument pour réfuter la doctrine des restrictionnistes.

Celui-ci suffit : il est décisif, irréfutable.

Au mois de juillet dernier, dans une conférence à Cognac, c'est sur ce principe que j'ai combattu l'avis d'un auditeur, qui a déclaré qu'il était protectionniste parce qu'il voulait vendre son blé *cher*.

« Soit, ai-je dit, vous voulez vendre cher ; mais le consommateur, lui, veut acheter bon marché ; pourquoi et de quel droit entendez-vous vendre votre blé plus cher qu'au marché ?

« Voici, par exemple, un ouvrier : il n'est pas protégé, lui, contre la concurrence étrangère, puisque les ouvriers étrangers peuvent venir louer leurs services en France ; si donc il vend ses services au prix réduit par la concurrence étrangère, de quel front osez-vous lui refuser le droit d'acheter avec son salaire réduit ainsi par la concurrence étrangère, les produits dont il a besoin au prix réduit par cette même concurrence ?

« Si vous tarifiez légalement les profits de ceux qui vendent le blé, pourquoi ne tarifiez-vous pas légalement les salaires de ceux qui l'achètent ? Et si vous déclarez impossible la réglementation des

salaires, comment pouvez-vous vous permettre de réglementer les profits ?

« Cette taxe de 5 fr., c'est un impôt que vous mettez à la charge des acheteurs de blés ; de quel droit, sur quel fondement mettez-vous cette dette à la charge des acheteurs ?

« Prouvez que vous êtes créancier légitime de cet impôt : cette preuve vous ne la ferez jamais, car on ne doit l'impôt qu'à la collectivité, l'impôt n'est dû qu'à l'État.

« Votre taxe n'est pas un impôt, c'est une dîme ».

Voilà l'objection que je fis, et à cette objection, aucune réponse n'a été faite par mon interlocuteur.

Je signale ce côté de la question à ce vieux et vaillant champion de la démocratie qui rédige le *Peuple*, et je lui dis que les régimes d'absolutisme et de bon plaisir seuls peuvent établir des impôts dont le produit passe non dans les caisses du Trésor public, mais dans celles du trésor particulier *des protégés, des favoris*.

La protection est un privilège, ce n'est pas un droit ; la protection n'est pas un impôt, c'est une dîme.

Quelle conciliation peut-on établir entre l'impôt et la dîme, entre le privilège et la liberté ?

176. M. MÉLINE LIBRE-ÉCHANGISTE (1891).

[*Le Phare des Charentes*, 18 octobre 1891.

— Signé « X. ». Attribution très probable.]

M. Méline libre-échangiste !! Quelle plaisanterie, va-t-on dire : comment et depuis quand le *leader* de la protection aurait-il ainsi trouvé son chemin de Damas ?

Cependant rien n'est plus vrai : M. Méline est libre-échangiste, tout comme M. Léon Say ; seulement, à la différence de ce dernier, M. Méline est un libre-échangiste sans le savoir.

Écoutez, en effet, ce que disait, dans la séance du 11 mai dernier, à la Chambre des députés, l'honorable M. Méline :

« Le débat est très simple dans son principe, il se résume dans cette unique question : quels sont les tarifs qui conviennent le mieux à la France, qui sont les meilleurs pour porter la production nationale à son maximum de puissance ? »

Eh bien, si nous parvenons à démontrer que c'est le régime de la liberté du commerce, avec tarifs fiscaux, qui porte la production nationale à son maximum de puissance, la question posée par M. Méline sera résolue dans le sens de la liberté, et M. Méline se trouvera ainsi forcément amené à adopter la solution libre-échangiste.

Or, que ce soit le régime du libre-échange qui développe le mieux le travail national, c'est ce qu'il est très facile de prouver.

Mettons la preuve dans un exemple, lequel exemple servira de type, de modèle pour tous les échanges internationaux.

Supposons qu'une cargaison de maïs arrive des États-Unis dans le port de Bordeaux, valant cent mille francs.

En quoi cette importation étrangère peut-elle nuire au travail national ?

Si ce maïs se vend 100 000 fr., cela signifie qu'il s'échange contre une contre-valeur équivalente : quelle sera cette contre-valeur ?

De deux choses l'une : ou le capitaine du navire a un fret de retour ; il ramène du vin, par exemple, ou de l'huile, ou des soieries de Lyon ; en ce cas, pas de difficulté, le travail national ne reçoit aucune atteinte, puisque les 100 000 fr. de maïs étranger sont échangés contre 100 000 fr. de vin ou d'huile ou de soieries, produits du travail national.

Si, au contraire, le navire retourne sur lest, en ce cas le paiement se fera en argent. Mais, même dans ce cas, je dis que le paiement est fait avec du travail national.

L'argent, en effet, est lui-même un produit étranger que nous avons dû payer avec des produits du travail national ; chacun de nous n'a entre les mains de l'argent que parce qu'il a vendu un produit de son travail, parce qu'il a rendu des services à la société, et l'argent qu'il a est une valeur qui lui permet de se procurer une valeur équivalente à celle qu'il a vendue.

Voilà à quoi sert la monnaie ; c'est une forme transitoire donnée aux valeurs, aux produits du travail pour que chacun de nous puisse se procurer facilement les objets dont il a besoin.

Donc, produits ou argent, c'est toujours du travail national qui s'échange contre du travail étranger, et il en résulte que jamais, en aucun cas, les importations ne peuvent nuire au travail national.

Mais il y a mieux : ce qui nuit au travail national, ce n'est pas la liberté, c'est la soi-disant protection.

Protection, en effet, c'est renchérissement : la protection renchérit tout ce qu'elle frappe, sans cela elle ne servirait à rien du tout.

Matières premières, instruments de travail, tout cela est protégé, c'est-à-dire renchéri.

Conséquemment, dans un pays protégé, il faut un capital plus considérable pour toute entreprise, pour toute production quelconque, agricole, industrielle ou commerciale, que dans un pays libre.

Étant donnée la somme des capitaux existant en France, la protection diminue donc forcément le nombre des entreprises, puis-

qu'elle oblige à prélever une part plus forte pour monter une entreprise quelconque.

Donc, cela est mathématique, la protection, réduisant le nombre des entreprises, diminue, par là même, le travail national.

La liberté étant le régime qui donne le plus d'aliments au travail national, est donc le régime qui seul protège efficacement le travail national.

La question, dans les termes où M. Méline lui même l'a posée, se résolvant dans le sens de la liberté, il s'ensuit que M. Méline, ayant en vue de donner au travail national son maximum de puissance, est un libre-échangiste sans le savoir.

C'est-à-dire que, finalement, M. Méline est le Jourdain de la protection ; il est pour le libre-échange sans s'en douter.

177. PROTÉGER LES UNS,
C'EST 'CAROTTER' LES AUTRES (1892).

[*Le Phare des Charentes*, 10 février 1892.

— Anonyme. Attribution très probable.]

Les *Tablettes*, dans un style expressif et imagé — en argot militaire — se demandent, à propos de l'augmentation de prix de la bière, si le public sera assez simple, assez bête pour se laisser « carotter » un sou au profit des brasseurs teutons, sous prétexte qu'ils paient un centime de plus de droit à la douane, et leur conclusion est que c'est au consommateur à mettre le holà.

Nous ferons observer tout d'abord que ce n'est pas le brasseur teuton, — ou plutôt alsacien, car c'est surtout la bière de Strasbourg que l'on consomme en France, et nous croyions que parmi les brasseurs de cette partie de l'Allemagne, il y avait des gens qui méritaient notre sympathie — nous ferons observer, disons-nous, que ce n'est pas le brasseur étranger qui supporte les droits en définitive, pas plus que le paysan qui vient au marché de Rochefort ne supporte le droit d'entrée qu'il paie à l'octroi ; c'est toujours le consommateur qui paie, puisqu'il rembourse la taxe.

Nous ajouterons que c'est avec une satisfaction réelle que nous voyons les *Tablettes* protectionnistes s'occuper enfin du consommateur et prendre résolument sa défense.

C'est certainement l'indice d'une conversion... à gauche, du côté du libre-échange ; cela prouve, tout au moins, que l'on est toujours libre-échangiste pour ce qu'on achète.

Que faudrait-il pour achever cette conversion ?

Prouver à M. H. S. que la protection « carotte » les consommateurs.

Or, cette preuve est si facile que c'est à M. Méline lui-même, au grand chef de la protection que nous allons la demander.

M. Méline a dit à la Chambre des députés, le 9 juin 1890 : « Si vous protégez l'un, vous « atteignez » forcément les autres, — ainsi les droits sur l'avoine sont payés par les cultivateurs qui achètent de l'avoine et qui n'en produisent pas ».

Est-ce clair ?

M. Méline, il est vrai, n'a pas dit : « Vous carottez », il a dit : « Vous atteignez », mais on comprend aisément le motif de cette différence de langage.

M. Méline est un parlementaire qui ne parle qu'en style noble, comme il convient à la tribune d'une Assemblée.

Mais il est évident que, dans sa pensée, « vous atteignez », est synonyme de « vous carottez » ; la preuve, c'est que cet euphémisme charmant « vous atteignez » a besoin lui-même d'un complément direct que le doux M. Méline, involontairement sans doute, a retranché, et que nous devons ajouter :

« Vous atteignez... les poches des autres ».

Dès lors, la question posée par le rédacteur des *Tablettes* s'élargit et doit être ainsi formulée :

« Le bon public consommateur, M. Tout-le-monde, sera-t-il assez simple — disons le mot, assez bête — pour se laisser « carotter », sur chaque produit « protégé », un ou plusieurs sous ? »

C'est ce que l'avenir nous apprendra.

*Un consommateur qui ne
veut pas qu'on le « carotte ».*

178. LE CAUCHEMAR DE M. MÉLINE (1892).

[*Le Phare des Charentes*, 27 mars 1892.

— Signé « X. ». Attribution très probable.]

Les amis de l'honorable M. Méline sont, depuis quelques jours, assez inquiets à raison de l'état de santé de leur *leader*.

Il paraît que le célèbre organisateur de la disette est en proie, la nuit, à des cauchemars effrayants.

Un spectacle, toujours le même, s'offre à ses regards épouvantés.

M. Méline s'imagine traverser le pont de la Concorde pour se rendre au Palais Bourbon, et là, en regardant les eaux de la Seine, il

les voit, non plus incolores, mais d'une blancheur remarquable ; ces eaux sont transformées en un fleuve de lait.

« Un fleuve de lait, en croirai-je mes yeux, dit en monologuant le *leader* restrictionniste : Quel est donc le dieu malin qui se plaît à déjouer ainsi mes combinaisons les plus savantes et les plus protectrices ?

« Quoi ! j'ai fait voter, par ma fidèle majorité, des lois de restriction pour repousser le lait étranger, qui faisait une concurrence si dangereuse au lait national, et voici maintenant qu'une concurrence, bien plus redoutable apparemment, puisque le produit est d'une gratuité absolue, complète, vient menacer la production laitière du pays ? »

« L'eau de la Seine transformée en lait, en lait naturel !

« Quelle ironie du sort ! L'auriez-vous jamais cru, laitiers de la banlieue, vous qu'on accuse, si injustement sans doute, mais si fréquemment, d'ajouter d'eau le lait de vos vaches ! »

Et, le rêve se prolongeant, M. Méline voyait un grand nombre d'individus, munis de seaux, de vases de toutes sortes, qui s'empresaient d'accourir pour s'approvisionner du précieux liquide.

Quel cauchemar affreux ! Quelle source de ruine pour le pays !

On s'explique aisément les souffrances cruelles que doit éprouver le *leader* de la restriction et de la disette.

Ajoutez à cela que son cerveau travaille terriblement pour trouver les mesures nécessaires, les mesures qui doivent sauver cette branche si importante de la production nationale.

To be or not to be, être ou ne pas être, c'est bien la question, pour l'industrie laitière.

On nous assure, au dernier moment, que l'état de l'honorable M. Méline s'est sensiblement amélioré : à force de chercher, il a trouvé enfin le remède efficace.

Dans son dernier cauchemar, il a crié, comme jadis Archimède : *Eurêka ! Eurêka !* et traversant rapidement, dans le même costume qu'Archimède, le pont de la Concorde, il a fait voter, à la majorité protectionniste du Palais-Bourbon, une loi décrétant qu'on allait immédiatement tarir le fleuve de lait menaçant.

179. M. MÉLINE RÉFUTÉ... PAR M. MÉLINE (1892).

[*Le Phare des Charentes*, 6 avril 1892.

— Signé « X. ». Attribution très probable.]

M. Méline est un théoricien bien précieux pour ses adversaires ; son obligeance est telle que, pour nous éviter la peine de le réfuter, il se réfute lui-même.

Pour expliquer et justifier les taxes de protection, que nous dit-il, en effet ?

« Ces taxes, dit-il, ne sont pas des prohibitions, ce sont des tarifs *compensateurs* : notre pays est écrasé par des charges très lourdes, et il est juste que les producteurs étrangers paient des taxes à l'entrée sur leurs produits, sans cela le prétendu libre-échange n'est qu'un *dupe échange* ».

Voilà le langage de M. Méline ; voilà comment, à sa suite, nos protectionnistes expliquent l'institution des tarifs *protecteurs*.

Fort bien. C'est l'étranger qui supporte la taxe, et comme dit M. Méline, après M. Pouyer-Quertier, voilà un moyen des plus ingénieux d'équilibrer nos finances publiques, en faisant payer une partie de nos dettes par les étrangers !

Donc, c'est le producteur étranger qui paie définitivement. M. Méline le dit, les protectionnistes le répètent, et si ces Messieurs le disent et le répètent, c'est qu'apparemment ils le croient.

Mais voici maintenant que M. Méline, le réformateur M. Méline, s'avise de vouloir supprimer les octrois. C'est dans un banquet, après boire, qu'il nous a parlé de ce beau projet, lors du banquet qui lui a été offert récemment par les grands propriétaires, à l'Hôtel Continental.

Or, pour motiver cette suppression de l'octroi, que nous dit M. Méline ? Il dit ceci :

« Il faut supprimer tout au moins les taxes d'octroi QUI GRÈVENT LES OBJETS DE GRANDE CONSOMMATION POPULAIRE ».

Les taxes d'octroi qui grèvent la consommation ? — Mais vous nous disiez le contraire, tout récemment.

Vous et les vôtres, vous nous disiez que c'était le producteur étranger qui payait, qui supportait définitivement les taxes de douane.

La douane, c'est un octroi national — pour les produits que votre barrière laisse entrer —, vous n'aurez pas l'audace de contester ce point, cela est trop évident.

Si la douane est un octroi national, et, si l'octroi proprement dit, l'octroi municipal, grève, de votre propre aveu, la consommation des

habitants des villes, la douane, apparemment, grève aussi la consommation du pays !

Est-ce clair ?

Ce que c'est que de défendre une cause mauvaise ! On ne peut pas dire deux mots sans se contredire.

Si M. Méline était l'habile homme que vantent avec tant d'emphase ses partisans, il devrait suivre la maxime du sage : tourner sept fois sa langue dans sa bouche avant de parler ; que dis-je ? quand on a tort, la discussion ne vaut rien, et il ferait mieux de ne rien dire du tout, d'imiter de Conrart le silence prudent.

Concluons : si la douane est un octroi national, il en résulte, de l'aveu même de M. Méline, que les taxes douanières grèvent les consommateurs, c'est-à-dire tout le monde, tous les Français, et que ces droits prétendus compensateurs ont pour résultat de surcharger surtout la masse du public, qui, en outre des impôts qu'ils paient, ont à payer, par-dessus le marché, sous forme de renchérissement de prix, les impôts des *protégés* de cet ANCIEN RÉGIME MODERNE.

Allons, MM. les protectionnistes, empressez-vous... de ne pas répondre.

180. LA VRAIE LIBERTÉ ÉCONOMIQUE (1892).

[*Le Phare des Charentes*, 24 juin 1892.

— Signé « XXX ». Attribution très probable.]

Quand on lit les articles de polémique des journaux qui défendent le protectionnisme, les procédés mis en œuvre vous font songer à ceux qu'emploie le pêcheur lorsqu'il s'applique à brouiller l'eau pour prendre le poisson.

C'est ainsi qu'à propos d'un article paru dans la *Lanterne*, dans lequel l'auteur se disait le défenseur de la liberté économique, un rédacteur de la *Réforme économique*, revue protectionniste, s'exprime ainsi :

« Qu'est-ce donc que cette liberté que défend la *Lanterne* ? Est-ce la liberté d'avoir les mains liées, ce qui est le propre de ce régime des traités que défendent les libre-échangistes ? C'est justement pour posséder cette liberté que la France a renoncé au système des traités de commerce ».

Voilà, n'est-il pas vrai, qui est tout à fait admirable !

La *Réforme économique* a pour directeur un lieutenant de M. J. Méline, M. Domergue, l'auteur d'un livre intitulé *la Révolution économique*, dans lequel la liberté est traitée de haut en bas et dont le

dernier chapitre contient, comme conclusion, cette phrase significative.

« Il faut qu'une idée, SUPÉRIEURE À CELLE DE LIBERTÉ, l'idée de justice, préside au 1789 économique dont la France a besoin ».

Or, c'est dans cette revue, faite pour combattre le libre-échange, c'est-à-dire la liberté économique, qu'on nous dit, sans rire, que la soi-disant *protection* est la vraie liberté économique !!

Remarquez l'équivoque grossière grâce à laquelle on espère tromper le public.

Le régime des traités de commerce, qu'on vient de remplacer par des tarifs protecteurs, consistait dans un système de contrats internationaux réglant les rapports du commerce et dans lesquels on s'engageait réciproquement à ne pas hausser les tarifs convenus. C'est ce système que l'auteur de l'article confond *volontairement* avec le libre-échange et qu'il appelle un système de mains liées.

Ce sophiste, en fait d'indépendance et de liberté, ne connaît que l'indépendance et la liberté... des sauvages.

D'après lui, toutes les fois que l'on fait un contrat, une convention quelconque, on aliène sa liberté, en sorte que le régime des contrats, qui caractérise la civilisation moderne, est un régime de servitude, de despotisme !

D'ailleurs, le régime des traités de commerce ne se confond nullement avec la liberté économique, avec le libre-échange, et nos adversaires le savent bien, puisqu'un des défenseurs les plus autorisés du libre-échange au Parlement, M. Léon Say, est opposé au système des traités ; c'est donc une confusion voulue que celle dans laquelle tombe l'auteur de l'article.

La liberté économique, la vraie liberté économique, consiste dans le droit, pour tout citoyen, d'acheter au meilleur marché et de vendre le plus cher possible ; la soi-disant *protection* restreint ce droit en établissant à la douane une barrière de tarifs pour limiter les importations, organiser sur le marché la disette, et, par suite, la cherté.

Taxes de protection signifient donc taxes de renchérissement, et, par conséquent, pour apprécier les effets de ce régime, ce n'est pas à la frontière qu'il faut regarder, puisque les tarifs en barrent l'entrée, le plus possible, mais sur le marché national, où se vendent les produits protégés.

C'est là, sur ce marché, que la masse du public, les consommateurs des produits protégés, sont dépouillés de leur liberté d'acheter et par suite de leurs richesses, par le renchérissement artificiel des produits ; c'est là que le peuple protégé est placé sous le régime *des mains liées*.

Et voilà ce que l'écrivain de la *Réforme* appelle la vraie liberté économique !

181. LA NATIONALISATION DE LA DIÈTE,
PAR LE DOCTEUR VIGER (1892).

[*Le Phare des Charentes*, 20 juillet 1892.

— Signé « X. ». Attribution très probable.]

M. le docteur Albert Viger est un médecin de Châteauneuf-sur-Loire (Loiret), que ses concitoyens ont envoyé, en 1885, à la Chambre des députés, et dont ils ont renouvelé, en 1889, le mandat législatif.

L'honorable docteur, qui est un antiquaire distingué, s'est épris du vieux système de traitement des malades par la diète, et il a restauré, dans le Loiret, cet ancien régime médical.

Devenu député, par suite d'une illusion d'optique facile à comprendre, ses études spéciales l'ont porté à généraliser son système médical. C'est ainsi qu'il en est venu à appliquer à la France entière, en sa qualité de législateur, au corps social, en un mot, le vieux traitement diététique qu'il appliquait précédemment au corps humain, dans la personne de ses malades.

La diète, voilà le régime économique de M. le docteur Viger, lequel, transformant la France en un vaste hôpital, s' imagine, de la meilleure foi du monde, que tous les Français sont des infirmes, des malades auxquels son merveilleux traitement va restituer la vigueur et la santé !

Qu'on ne nous accuse pas d'exagération ; nous avons, pour établir notre preuve, l'attestation expresse, formelle, de l'honorable docteur lui-même.

Dans un discours qu'il a prononcé à la Chambre des députés, le 2 juin 1890, en qualité de rapporteur de la taxe de 3 fr. sur les maïs, M. Viger a dit textuellement ceci :

« On prétend que la protection ne sert à rien, vous pouvez cependant en constater les effets ; depuis le droit de 70 fr. contre les alcools étrangers, *il n'en entre plus*, ou du moins il n'en entre qu'une quantité infinitésimale. »

Quoi de plus formel ?

À ceux qui allèguent l'inutilité de la protection, M. Viger répond : « Vous voyez ses effets : nous avons protégé les alcools par un droit de 70 fr., depuis lors, il n'entre plus d'alcools étrangers ».

Conséquence, il y a moins d'alcools sur le marché, et les fabricants nationaux, grâce à cette moindre quantité, peuvent vendre leurs alcools plus cher.

Voilà comment procède la protection : de l'aveu même de M. Viger, elle organise la disette en vue de la cherté.

C'est un procédé imité de la nature, quand elle produit un fléau destructeur ; cette année, par exemple, la sécheresse extrême a causé la disette des foin, et, par suite, leur renchérissement, ce qui fait que les bestiaux seront soumis au régime du rationnement de la diète.

M. le docteur Viger, partant du même principe, a réussi à persuader à ses collègues de la majorité, qu'il fallait organiser la disette systématique de tous les produits agricoles et industriels en vue d'augmenter les profits des producteurs, mettant ainsi au rationnement et à la diète la masse des consommateurs nationaux.

Fer, houille, tissus de toute sorte, machines agricoles et autres, blé, pain, viande, beurre, fromages, poissons frais et salés, vins, alcools, tout est protégé, c'est-à-dire tout est rationné ; il n'est pas jusqu'aux tripes nationales qui ne soient protégées, et c'est sans doute à M. le docteur Viger que nous devons cette dernière et si précieuse espèce de protection.

Le projet du gouvernement, en effet, avait oublié de mentionner les tripes : heureusement la Commission veillait ; grâce à elle, la lacune fut comblée, et il n'est pas téméraire de penser que c'est M. le docteur Viger qui, par suite de ses connaissances spéciales, a remarqué cet oubli grave et l'a réparé en faisant protéger également les tripes nationales !

Voilà le traitement économique que M. Viger et ses amis ont appliqué à la France, et j'avais raison de dire, apparemment, en prenant les propres déclarations de l'honorable médecin du Loiret, que c'est un traitement diététique et que, grâce à ce nouvel ancien régime, les Français sont mis littéralement au régime de la diète forcée.

Oui, de l'aveu même de M. Viger, de par les droits protecteurs, il y a en France moins de fer, de houille, de matières, de tissus de tous genres, moins de blé, moins de pain, moins de viande, moins de beurre, moins de fromage, moins de poissons frais et salés, moins de vin, moins d'alcool, moins de tripes, moins, en un mot, de tous produits agricoles et industriels, que sous un régime de libre-échange !

Voilà comment ce médecin, épris de l'antique et des vieilleries de toute sorte, a traité le corps social, et, ce qui dépasse les bornes des illusions permises, cet excellent docteur s' imagine qu'il a, par cette nationalisation de la diète, par ce moyen en sens inverse de l'Évangile, procédant non par la multiplication, mais par la soustraction

des pains et de toute sorte de produits utiles, développé la richesse nationale et préparé le bonheur des Français !

182. LE MONOPOLE DES AGENTS DE CHANGE (1893).

[Société d'économie politique, réunion du
5 avril 1893. — *Journal des économistes*, avril 1893.]

La réunion, consultée par le Président, adopte pour sujet de discussion la question suivante présentée par le secrétaire perpétuel et posée par M. ALPH. COURTOIS :

Y A-T-IL DES RAISONS D'ORDRE PUBLIC SUFFISANTES POUR AUTORISER, À L'ENCONTRE DES LOIS ÉCONOMIQUES, LE MONOPOLE DES AGENTS DE CHANGE ?

M. Alph. Courtois rappelle d'abord que le décret des 14-17 juin 1791 eut pour objet de détruire, jusque dans leurs racines les plus vives, les corporations. L'article 2 « interdit aux citoyens d'un même état ou profession, aux entrepreneurs, à ceux qui ont boutique ouverte, aux ouvriers et compagnons d'un art quelconque, lorsqu'ils se trouvent ensemble, de se nommer ni présidents, ni syndics, ni secrétaires, de tenir des registres, prendre des arrêtés et délibérations, former des règlements sur leurs *prétendus* intérêts communs ». Il allait trop loin sans doute, il attaquait la liberté d'association, mais il atteignait son but.

Le Consulat, empruntant au régime tombé en 1789 quelques-unes de ses institutions, on lui attribua l'intention de reconstituer les anciennes corporations. Ce bruit, plus ou moins fondé, engagea Joseph Droz à écrire son premier ouvrage d'économie politique en vue de combattre l'idée prêtée au gouvernement. Est-ce ce travail qui arrêta le Premier Consul ou ce dernier n'eût-il jamais l'idée qu'on lui attribua ? Nous l'ignorons ; le gouvernement consulaire se contenta de reconstituer quelques corporations d'un genre spécial, entre autres la Compagnie des agents de change. L'arrêté du 3 messidor an IX (22 juin 1801) décida (art. 2) que le nombre des agents de change à Paris ne pourrait excéder 80. En fait, il fut sensiblement au-dessous d'autant plus qu'en 1809, la faillite d'un agent de change, Régnier, entraîna, avec sa destitution, celle de seize autres. Au commencement de la Restauration, il n'y avait que 50 charges pourvues de titulaires. Le nombre de 60 ayant été établi par ordonnance royale du 22 mai 1816, il y avait à pourvoir à la nomination de 10 titulaires ; c'est ce qui eut lieu sous Louis XVIII, mais remarquons-le, car c'est important, à titre gratuit. La loi du 28 avril 1816 a accordé

une faculté et non créé un droit : « Les agents de change *pourront* présenter à l'*agrément* de Sa Majesté des successeurs... Cette *faculté* de présenter des successeurs ne déroge point, au surplus, au droit de Sa Majesté de *réduire* le nombre des dits *fonctionnaires* ».

C'est important, on le comprend. Avant 1789, les charges d'agents de change étaient vendues par le gouvernement. On devenait agent de change moyennant *finance*. L'agent de change pouvait donc, jusqu'à un certain point, se regarder comme propriétaire de sa charge puisqu'il l'avait payée ; il ne la tenait du gouvernement qu'à titre onéreux. Le fameux aphorisme de Bossuet : « Il n'y a pas de droit contre le droit », aurait pu l'éclairer. C'eût été beaucoup demander à un agent de change de cette époque de méditer sur cet axiome juridique. Ne se rappelle-t-on pas, d'ailleurs, le mot de Pontchartrain à Louis XIV : « Quand Votre Majesté crée un office, Dieu crée immédiatement un sot pour l'acheter. » Actuellement, chaque agent de change a bien acheté sa charge, mais à qui ? À un prédécesseur qui, si on remonte à l'origine, l'a tenue gratuitement de l'administration gouvernementale. La première charge vendue le fut, dit-on, sur le pied de 30 000 francs, et sous la Restauration, cette prime a progressivement monté, pour dépasser 2 millions ; mais pourquoi cette hausse ? Purement et simplement parce que le nombre des intermédiaires a été limité quand l'importance du capital des valeurs mobilières s'est accrue dans les proportions colossales que l'on sait. Au fond, l'origine est toujours là. C'est toujours à titre gratuit que le gouvernement a nommé le titulaire originaire de chaque charge. L'acquéreur de cette charge, en payant une prime à son prédécesseur, n'a pas modifié l'origine gratuite de la nomination primitive. Ayant créé gratuitement des charges d'agents de change, le gouvernement peut les reprendre sans indemnité. Voilà le droit strict. Nous laisserons chacun en tirer des conclusions pratiques et, comme un jury, apprécier s'il y a des circonstances atténuantes qui puissent motiver une forme d'indemnité.

La constitution d'une profession sous forme de monopole artificiel est contraire à nos lois économiques. Nul d'entre nous ne le contestera. Mais y a-t-il des raisons d'ordre public suffisantes pour déroger à ce point aux principes de la science économique ? Là est la question posée.

Au point de vue de la moralité, par exemple ? L'agent de change ne devient pas tel par sa seule volonté ; il lui faut, après de nombreuses formalités, être admis par la Chambre syndicale. Le ministre des finances ne vient ensuite que pour la forme, pour confirmer la décision de la Chambre syndicale. Or, cette Chambre syndicale est plus sévère qu'on ne le croit dans ses choix. Tel n'a pas été admis par

suite d'antécédents fâcheux, tel autre parce qu'il avait une situation équivoque. J'ai connu un cas qui atteste une rigueur excessive. Un candidat repoussé par la Chambre syndicale parce que le père était failli non réhabilité. Lorsqu'il vient au parquet, l'agent de change est donc un sujet de choix. Il est, on peut le dire, trié sur le volet. Eh bien ! qu'est-ce que le monopole fait de lui ? Il altère son caractère, abaisse le niveau moyen de son sens moral. À quoi attribuer, si ce n'est à l'action délétère, démoralisante du monopole, des défaillances qui, si souvent, ont ému l'opinion publique, inquiété des intérêts légitimes ? Des agents de change laissant derrière eux un passif dont la compagnie décline prudemment la responsabilité. D'autres passant en cour d'assises. En temps de crise des démissions en masse et, grâce à la subtile distinction des faits de charge, des créanciers privilégiés au détriment de clients de bonne foi, mais peu expérimentés et trop confiants. L'étiquette éblouit tellement le public. N'a-t-on pas vu, tout récemment, le ministre des finances devoir rappeler aux agents de change qu'ils sont *obligés* d'offrir des reçus aux clients qui leur déposent espèces ou titres. Cette courte circulaire en dit bien long !

Au public de choisir, nous dit-on. Mais est-il vraiment libre de le faire quand on lui limite le nombre ? Et puis sa confiance supposée accordée à un titulaire, devra-t-elle nécessairement s'étendre à ses commis principaux susceptibles de se livrer à des opérations irrégulières qui peuvent échapper à l'œil du chef trop occupé ailleurs et qui sont toujours faites au détriment des intérêts du client et non de la charge ?

Toute corporation fermée devrait au moins faire corps et répondre et encore cela ne garantirait pas le public contre les malfaçons morales, car qui peut les connaître bien souvent si ce n'est celui qui les perpète et qui a intérêt à les tenir secrètes. Or ces malfaçons morales se développent naturellement à l'ombre du monopole comme les plantes parasites à l'humidité des caves. Il y a une sorte de génération spontanée.

L'État, pensera-t-on peut-être, n'est-il pas là pour surveiller ? D'abord il faut être bien peu initié aux affaires pour attendre de l'État une surveillance sérieuse et effective que l'intéressé direct est seul apte à exercer. Ce n'est pas la fonction du gouvernement. Puis la loi ne l'en a pas chargé ; bien plus elle a fait du secret professionnel une obligation imposée à l'agent de change, grave empêchement à la surveillance officielle de ses opérations.

Dans la coulisse, au moins, l'illusion n'existe pas. On ne compte que sur soi. On sait que l'on s'adresse à elle à ses risques et périls, pendant que la coulisse, à son tour, éperonnée par la concurrence,

cherche à être digne de la confiance du public pour attirer à elle la clientèle. L'intérêt, à défaut de devoir, est un frein moral et un frein bien puissant. En outre, chaque groupe de coulisse se forme en syndicat ouvert et libre, lequel impose des règles préventives qui sont une garantie pour le public. Être rayé d'un syndicat de coulisse, serait être condamné par ses pairs. Cela requiert une conduite plus réservée et on a pu constater que le niveau de la moralité y a gagné. En 1859 un procès célèbre¹ fut intenté par la Compagnie des agents de change à vingt-six coulissiers. Ces derniers furent condamnés pour courtage illicite, mais le plaignant (la Compagnie des agents de change) fut obligé de reconnaître, devant le tribunal, la parfaite honorabilité des vingt-six accusés. Un de ces derniers s'évanouit même d'émotion quand il fut contraint de s'asseoir sur le banc flétri de la police correctionnelle.

Mais laissons la morale de côté ; la cause est entendue et jugée par l'opinion publique. Aujourd'hui, comme en 1859, le parquet paraît s'être dit : « La coulisse faisant un chiffre d'affaires montant à telle ou telle somme, si je la tuais, cette somme d'affaires me reviendrait. » Nous sautons par-dessus l'impression pénible de voir des officiers ministériels, institués pour servir les intérêts du public, auxquels l'État fait l'honneur de déléguer une fraction de ses fonctions, substituer mesquinement leurs petits intérêts de boutique à l'intérêt général, surtout si grassement rémunérés d'ailleurs qu'ils sont par le monopole. Calculons purement et simplement. Eh bien ! ce raisonnement est profondément faux et l'expérience aurait dû l'apprendre aux agents de change de façon à ne plus retomber dans la grosse faute commise par eux en 1859. Telle affaire que peut faire la coulisse, le parquet ne peut pas nécessairement la faire. Il y a d'abord dans la coulisse, et c'est ce qui lui vaut sa supériorité, des spécialités que les soixante agents de change égaux dès le début ne connaissent pas. Puis les affaires ont des phases diverses ; elles débutent souvent dans la coulisse pour se boucler au parquet. Les anciens agents de change qui, généralement, avaient fait leurs premières armes dans la coulisse et y avaient acquis une expérience consommée, le savaient bien. Ils se rappelaient que les compagnies de chemin de fer ont d'abord vu, de 1843 à 1847, leurs titres négociés dans la coulisse pour ensuite, mais très tardivement, venir au parquet (pour le Nord dix-huit mois, pour le Lyon à Avignon vingt-et-un ; en moyenne sur 14 compagnies embrassant 3 847 km et au capital global actions de 1 077 500 000 francs, quatorze mois) ; si la coulisse n'avait pas exis-

¹ Voir l'histoire de ce procès dans le *Traité des opérations de bourse et de change* de M. Alph. Courtois, 11^e édition, 1892, page 20 et 209. (Note de l'original.)

té, les petites compagnies qui ont plus tard fusionné ne se seraient pas formées, n'ayant pu, à ces conditions de délai, trouver leur capital, et le public eût attendu quelque dix ou vingt ans de plus le superbe réseau dont notre pays est actuellement doté. Ce ne sont pas eux qui ont fait le *coup d'État* de 1859 ; ce sont les jeunes, les inexpérimentés qui leur avaient succédé, la plupart des anciens ayant profité de la hausse du prix des charges en 1855-1857 (2 400 000 francs après 400 000 francs en 1848) pour les céder à d'autres.

Après l'étranglement de la coulisse, le parquet a emprunté à sa victime certaines formes d'opérations, voulant laisser croire qu'il pourrait remplacer cet organisme auprès du public. Au grand détriment de ce dernier il a dû les abandonner ou les modifier sensiblement. Il y était impropre. Sa tentative fut néanmoins un hommage involontairement rendu aux services de l'ancienne coulisse ; mais il a dû faire faillite de ce progrès au marché.

Plus tard il reconnut son erreur ; il se rendit compte que l'existence de la coulisse, loin de lui enlever des affaires, en créait pour ainsi dire à son intention ; elle les élaborant, lui les achevant. Les affaires amènent les affaires, comme le nombre des intermédiaires les développe ; tout praticien le sait. La prospérité de la coulisse lui important, il revint, par intérêt, à des errements plus pratiques et la coulisse renaquit de ses cendres. Une ère de prospérité financière s'ensuivit et le marché, grâce à cette entente, fut en mesure de satisfaire aux énormes opérations qui précédèrent ou suivirent la guerre franco-allemande, comme jadis un accord semblable avait favorisé les affaires sous la Restauration et la Monarchie de juillet. Seulement si le marché eût été totalement libre, le public eût payé moins cher (prix et qualité) les services qu'il demandait à la bourse. Le monopole des agents de change est comme ces bancs de sable qui rendent la navigation plus dangereuse, donc plus coûteuse ; le marché libre, c'est le vaste océan dont l'étendue atténue les périls et favorise la navigation.

Est-ce parce que le parquet rend aux affaires plus de services que ne peut le faire la coulisse ? Mais, si le public se porte librement vers la coulisse de préférence au parquet, c'est qu'il en reçoit des services plus utiles ou à meilleur marché, et si le parquet fait la guerre à la coulisse, c'est que celle-ci sait mieux que lui attirer à elle les affaires. Le parquet recommence ce qu'il fit en 1859.

« Mais, dira-t-on, le crédit public est intéressé à l'existence de la Compagnie des agents de change. Voyez en cas d'emprunt ou de conversion, combien il est utile que le ministre des finances ait sous la main la Compagnie des agents de change de Paris, par celle-ci, celles des provinces (Lyon, Nantes, Bordeaux, etc.), et par toutes, le

public, banquiers, clients ordinaires, etc. C'est un régiment discipliné qui obéit aux ordres du ministre des finances comme l'armée au ministre de la guerre. » Sans doute, mais cet argument se retourne contre les agents de change. Leur institution fausse le crédit public. La liberté des transactions est violée par cette intervention administrative de l'une des parties sur le marché des valeurs mobilières. Ces principes autoritaires sont ceux du premier et du second Empire, si ce n'est de la Restauration et du gouvernement de juillet. Qu'on lise les *Mémoires d'un ministre du Trésor* de Mollien, on y trouvera réfutés par cet éminent esprit les errements auxquels applaudissent les partisans de la réglementation. Veut-on la liberté du marché, oui ou non ? Là est la question. Le gouvernement, pour faire connaître la vérité, si le public se trompe ou est trompé, a la tribune parlementaire ; y joindre l'intervention administrative, c'est on ne saurait trop le répéter, fausser les cours, chose fatale à toute époque et qui a facilité parfois la chute du gouvernement par la trompeuse illusion qui l'empêchait de voir le gouffre ouvert sous ses pas.

Quant aux transferts, certification de signatures, remplois, etc., etc., c'est affaire de notaire et non d'agent de change. Que l'on ait des notaires spéciaux pour ces fonctions soit, mais que ces notaires n'aient pas d'affaires financières à traiter par eux-mêmes, ni surtout à servir d'intermédiaires entre acheteurs et vendeurs.

M. ALFRED NEYMARCK dit que, dans une discussion de cette nature, les questions de personnes doivent être mises de côté. Les agents de change méritent la confiance du public et en sont dignes par leur grande honorabilité. Ils n'ont point fait la situation à laquelle les critiques peuvent s'adresser ; ce n'est pas par eux qu'a été établie la législation qui les régit. De même, sur le marché libre, se trouvent des maisons d'une honorabilité reconnue, traitant des opérations importantes, et dignes aussi de la confiance du public. Dans une société scientifique comme la nôtre, nous n'envisageons que l'intérêt général et c'est au seul point de vue économique qu'il convient d'examiner le sujet en discussion ce soir.

Liberté du travail, des échanges et des transactions ; circulation facile et à bas prix des biens mobiliers et immobiliers ; pas de monopoles ; pas de privilèges : telles sont les doctrines que les maîtres de la science économique ont toujours enseignées et défendues à toute époque. Il y a près d'un demi-siècle qu'Horace Say condamnait le monopole des agents de change en disant qu'il était « un mal » ; en 1859, cette même question du monopole était discutée à la Société d'économie politique par MM. L. Reybaud, Wolowski, Michel Chevalier, Courcelle-Seneuil, P. Coq, Courtois, Dupuit, de Parieu,

J. Garnier ; les principes de liberté qui nous sont chers ont été énergiquement affirmés et défendus.

Dans tous les monopoles qu'il a concédés à des sociétés ou à des particuliers ou qu'il s'est attribués à lui-même, l'État s'est réservé une part des bénéfices, sous une forme ou sous une autre. Il s'est fait la part du lion. Voyez les chemins de fer : quand l'actionnaire gagne 1 franc, l'État, lui, gagne 3 et 4 francs ; voyez les omnibus, le gaz, et tant d'autres sociétés jouissant d'un monopole accordé par les municipalités ; voyez encore ce que rapporte à l'État le monopole des tabacs, de la poste, des télégraphes. Partout, l'État ou les municipalités se sont réservé des avantages plus importants que ceux perçus par les actionnaires.

Que rapporte, au contraire, le monopole des agents de change ? Quelles redevances paie-t-il à l'État ? Quelles charges supporte-t-il ? Et cependant, depuis plus d'un siècle que ce monopole existe, tout a changé autour de nous : les hommes et les choses, les ministères et les gouvernements. La fortune mobilière a pris un développement inouï. Au commencement du siècle, 6 ou 7 valeurs étaient inscrites à la cote et représentaient deux ou trois cent millions. Aujourd'hui, c'est par milliards que se chiffrent et le capital des valeurs mobilières et les transactions qui s'effectuent à la bourse ; dans la France entière, il y a près de 4 000 banques, banquiers, sociétés diverses, agents financiers de toute nature, s'occupant de transactions mobilières : le monopole des agents de change est resté debout. Il y a toujours soixante agents pour faire face aux besoins financiers de notre époque, comme sous Louis XVI, Napoléon I^{er} ou Louis XVIII.

Et sans remonter si haut dans le passé, est-ce que depuis 1870 seulement, les transactions à la bourse, le nombre de valeurs cotées n'ont pas prodigieusement augmenté ?

Depuis 1870, dit M. Alfred Neymarck, l'État a émis pour 12 milliards de rentes françaises ; il a été créé 16 milliards d'actions et d'obligations diverses, sans compter les valeurs étrangères. Quand on compare la minuscule cote de la bourse de 1869 à celle de 1893, on voit immédiatement l'accroissement des titres négociables, et cependant pour traiter toutes ces affaires, le nombre des agents de change est resté le même !

Est-ce, du moins, au profit du public que cette situation a été maintenue ? Les droits de courtage officiellement perçus coûtent plus cher que sur le marché libre et dans la perception de ces droits on trouve de bizarres anomalies. On paie au parquet 40 francs pour un achat de 3 000 francs de rentes à terme, et près de 125 francs quand on les achète au comptant ; les mêmes courtages sont prélevés sur les titres libérés ou non libérés ; la double liquidation par mois

augmente considérablement les frais des opérations à terme ; elle procure aux agents double courtage et coûte au public doubles frais. Faut-il parler de réformes nécessaires auxquelles il n'a pas été donné satisfaction ? des différences de cours, parfois exorbitantes, sur les grosses et petites coupures de titres ? de la cote officielle hebdomadaire de la bourse qui indique bien le nombre de valeurs négociables, mais omet de mentionner celui des titres amortis ? Les cours ne sont pas affichés à l'intérieur du marché ; le public est obligé de s'en rapporter au bon vouloir de commis affairés plus ou moins complaisants ; les cotes des principales valeurs se négociant à l'étranger ne sont pas connues davantage ni affichées. On se borne à une courte dépêche de Londres et de Vienne : on oublie que les marchés d'Amsterdam, Berlin, Bruxelles, Francfort, Genève, ont une sérieuse importance. Et la cote des « changes », et celle du papier de banque ? Pour obtenir un renseignement complet, ce n'est pas aux agents que l'on s'adresse, mais aux courtiers.

Un des graves inconvénients du monopole, ajoute M. Alfred Neymarck, est évidemment de limiter le nombre des personnes qui pourraient exercer telle ou telle industrie. Pour être logique, il faudrait limiter aussi le nombre des affaires, empêcher l'activité humaine de grandir au fur et à mesure que, chez une nation, les richesses s'accroissent.

Si la « coulisse », si le marché libre a pris place et s'est développé à côté du marché officiel, c'est donc parce que le monopole des agents de change n'a pas répondu à tous les besoins de notre temps. Il en a été de même pour les courtiers de marchandises en 1866. Quand le gouvernement a demandé le rachat des offices de ces courtiers, M. Rouher disait, en juin 1866, à la tribune du Corps législatif, que ces courtiers n'avaient pas su remplir toutes leurs fonctions : « Il n'ont pu englober tous les *privilèges*, toutes les attributions qui leur avaient été données par les lois, si bien que *la force de la nécessité* a créé autour d'eux une quantité considérable d'autres courtiers faisant les opérations qui rentraient dans le privilège des courtiers institués par le Code de commerce ». Ces réflexions ne sont-elles pas véritablement d'actualité ? Pourquoi le public, la haute banque, s'adressent-ils à la coulisse ? C'est qu'ils trouvent assurément des facilités que ne leur donne pas le marché officiel.

On dit, il est vrai, que les agents de change ont le droit de créer 4 assesseurs par charge, ce qui ferait 240 personnes venant aider l'agent lui-même. Ces assesseurs, sans responsabilité, agissant pour le compte d'une maison seule, peuvent-ils avoir la même initiative, la même activité, la même influence que 240 maisons privées ayant chacune un capital social qui lui est propre, agissant pour son

compte, à ses risques et périls ? Le législateur a fait de l'agent de change un officier ministériel, et comme tel, il est soumis à de sévères obligations ; il ne peut faire une opération pour son compte ; il est un intermédiaire entre l'acheteur et le vendeur ; mais, d'autre part, c'est un « négociant » qui a des capitaux à rémunérer ; il doit avoir le souci des intérêts de ses commanditaires et éviter, quand de grands mouvements étendus en hausse et en baisse se produisent, de trop s'engager soit avec sa clientèle, soit avec ses propres confrères. Les banquiers du marché libre ayant plus de liberté pour acheter ou vendre, « arrêtent » une affaire quand elle leur est proposée ; de là de très grandes facilités pour les arbitrages, pour les opérations à terme, pour toutes les affaires internationales qui exigent autant de rapidité dans l'exécution que dans la conception.

Si la bourse et les rouages multiples dont elle se compose étaient mieux connus, combien d'erreurs, dit M. Alfred Neymarck, seraient vite dissipées ! On croit rêver quand on entend parfois des gens très sérieux se faire un acte de gloire et se décerner comme un brevet de moralité, lorsqu'ils s'écrient qu'ils n'ont jamais « mis les pieds à la bourse ». Il semble, en vérité que la bourse soit un mauvais lieu où se donnent rendez-vous tous les déclassés, tous les gens sans aveu, tous les spéculateurs dangereux, malhonnêtes et fripons ! On parle de ce va-et-vient perpétuel qui s'y produit comme dans « une maison de fous », de ces petits papiers qui s'échangent confidentiellement, de ces paroles qu'on chuchotte mystérieusement à l'oreille, de ces cris effroyables qu'on y entend ! La vérité encore, c'est que des opérations considérables s'échangent, sur une simple parole, entre les clients et les agents : un ordre verbal roulant sur des centaines de mille francs et des millions est exécuté immédiatement ; et cette bourse, si décriée, dont on accuse la moralité, donne ainsi un exemple de probité que tous les commerçants du monde pourraient lui envier. Le capitaliste ou le banquier qui renierait un ordre donné verbalement, ou sur une « fiche », c'est-à-dire sur un de ces « petits papiers » dont on a tant parlé, serait plus méprisé que celui qui serait dans l'impossibilité de payer ses différences ou de satisfaire à ses engagements.

On a parlé beaucoup aussi de la nationalité des courtiers étrangers, qui font partie de la coulisse. Ce n'est pas dans la Société d'économie politique, dit M. Alfred Neymarck, que ce nouveau protectionnisme financier serait en faveur. Quand des étrangers viennent chez nous, sont soumis et obéissent à nos lois, pourquoi les empêcher de travailler, comme tout le monde, pourquoi les exclure quand ils ne font rien de contraire à notre pays ? Agir autrement, ne

serait-ce pas se conduire comme les ouvriers qui se plaignent de la concurrence que viennent leur faire les ouvriers étrangers ?

Dans cet immense marché de capitaux, il y a sans doute bien des défaillances ; de nombreuses fautes ont été et y seront encore commises ; on peut citer des agents de change, des coulissiers, des banquiers, très répréhensibles, coupables et punis, mais l'exception ne détruit pas la règle, elle la confirme. Il ne faut pas plus médire du marché officiel que du marché libre. Tous deux ont rendu des services au crédit public et privé.

M. Alfred Neymarck rappelle, à ce sujet, le discours que M. Léon Say prononçait, à Saint-Germain, en 1880, lors de l'inauguration de la statue de M. Thiers, discours dans lequel notre président montrait un ministre, M. Teisserenc de Bort, chargé de l'intérim des finances, venant aux alentours de la place de la bourse, pour s'enquérir de l'état du marché, du taux des reports, du cours de la rente ; il avait reçu mission, si besoin en était, d'intervenir ; il s'agissait de surveiller les cours de la rente à la tenue de laquelle était intimement liée l'œuvre de la libération du territoire.

Que faisait le ministre pour obtenir ces indications qu'il attendait avec anxiété ? Allait-il consulter la grande corporation des agents de change ? Non : il ne dédaignait pas de s'adresser à des coulissiers, aujourd'hui si méprisés, à des remisiers, à des courtiers : il voulait être renseigné exactement et tous les concours financiers étaient alors accueillis avec empressement. La coulisse fit souscrire à nos emprunts libérateurs ; elle soutint les cours de nos rentes qui, émises à 82,50 et 84,50, s'élevèrent à 119 et 120. À cette époque, agents de change, courtiers et coulissiers ont rendu des services qu'il ne faut pas oublier.

Au point de vue économique, dit en terminant M. Alfred Neymarck, notre Société n'a donc rien à modifier aux opinions, aux principes qu'elle a toujours exprimés et soutenus. Mais si la liberté du marché, ce qui ne veut pas dire la licence et l'absence de contrôle et de garantie pour les tiers — liberté qui existe partout, sauf en Espagne et au Portugal — est désirable, il faut reconnaître que deux raisons peuvent motiver, non le monopole des agents de change, mais, du moins, leur institution : d'une part, la cotation *officielle* des cours, la garantie de leur sincérité ; d'autre part, la régularisation des transferts sur les rentes, les opérations sur les titres nominatifs ou ceux qui donnent lieu à des emplois ou réemplois pour des femmes mariées, des incapables, des interdits. C'est à leurs risques et périls que les agents de change effectuent ces transferts et ces opérations ; ils ont supporté et supportent souvent des pertes énormes, par suite d'une erreur, d'une inattention de ceux de leurs commis chargés de

ces services, par suite aussi de la mauvaise foi de leurs clients. On voit donc qu'il ne faut pas plus dire : « Abolissons les agents de change et établissons le marché libre », que de s'écrier : « Détruisons le marché libre et chassons les coulissiers ». Agents de change et coulissiers sont une force indispensable à un grand marché de capitaux comme le nôtre. On peut désirer l'extension du nombre des agents ; la diminution des frais de courtages ; des facilités plus grandes pour le public et des modifications sérieuses dans l'organisation de la place financière de Paris. Mais de telles réformes ne s'improvisent pas. Il faut qu'elles soient mûrement étudiées par les législateurs et par des hommes réunis dans une commission spéciale compétente ; les pouvoirs publics, à moins de commettre une lourde faute, doivent s'entourer de tous les renseignements que peuvent leur donner seuls ceux qui connaissent tout à la fois la théorie et la pratique des affaires.

M. CH. GIDE considère l'institution des agents de change comme absolument indigne d'intérêt. Ces agents sont, dit-il, la terreur d'une foule de gens, par exemple quand il s'agit du remploi d'une dot ; alors ils font toutes sortes de difficultés, prétextant leur responsabilité, etc. M. Gide estime que l'abolition du monopole est nécessaire.

M. E. MERCET, invité à prendre la parole, commence par déclarer qu'il est très délicat pour lui de faire connaître son opinion, car il possède de nombreux amis dans les deux camps. Il entretient d'excellentes relations avec bien des agents de change, il en entretient de non moins bonnes avec de très importantes maisons de coulisse et il ne lui conviendrait pas de prendre ouvertement parti contre l'une ou l'autre des deux corporations. Il aime mieux dire tout le bien qu'il pense de chacune d'elles ; comme services, comme organisation, comme surface, comme crédit, elles sont toutes deux de toute honorabilité.

M. Mercet se demande quelle est exactement la question posée.

Est-ce celle de l'utilité du monopole des agents de change ? M. Neymarck a fort bien indiqué, tout à l'heure, que la justification de ce monopole se trouvait dans la garantie donnée par la corporation aux opérations de transfert, remplois dotaux, etc., etc. M. Mercet ajoutera une seconde garantie, celle de l'exactitude des cours pratiqués, de l'officialité de ces cours.

Avons-nous, au contraire, à traiter ici la question même du conflit qui s'est produit et à rechercher la meilleure solution à intervenir ?

De l'avis de M. Mercet, le conflit aurait parfaitement pu être évité : l'accord existait à la bourse et les anciens agents de change, qui avaient toléré à côté d'eux pendant plus de trente ans une existence de fait de la coulisse, ne pensaient pas à l'attaquer. Ce sont les jeunes agents de change, les nouveaux titulaires, qui ayant acheté leurs charges à des prix assez élevés, n'ont pas trouvé des éléments suffisants de clientèle pour rémunérer leurs capitaux engagés et ont pensé à aborder un domaine exploité jusqu'alors par les maisons de coulisse. De là les difficultés si sérieuses de ces derniers mois. À ces difficultés sont venues s'ajouter celles provoquées par le remaniement du budget et la création de l'impôt sur les affaires de bourse. M. Tirard, ministre des finances, ne pouvait officiellement connaître que les agents de change pour l'application de cet impôt ; le faire supporter par les opérations des coulissiers aurait été reconnaître indirectement ces derniers, ou leur tendre un piège pour les atteindre par opérations illicites.

La question a atteint aujourd'hui la plus grande acuité, il n'y a que deux solutions possibles :

Ou bien racheter les charges d'agents de change et décréter la liberté du marché ;

Ou bien admettre les anciens errements et, par un *modus vivendi* à déterminer, reconnaître, avec une légalité plus ou moins complète, l'existence de la coulisse.

M. Mercet signale qu'un projet fort ingénieux avait été présenté par un député, M. Nivert, député de la Vienne, comme amendement au projet de loi d'impôt sur les opérations de bourse.

Ce projet consistait à donner comme rachat des charges d'agent de change 40 000 fr. de rente 3% à chaque agent de change, à créer 140 nouvelles charges, et à faire payer 15 000 fr. de patente et droits divers aux 200 maisons investies de ces fonctions.

Le gouvernement aurait eu ainsi 2 400 000 fr. à payer sur les rentes 3% données comme rachat et 3 000 000 à recevoir comme patentes et droits.

Il y avait dans ce programme une idée à discuter. L'orateur ignore pourquoi M. Nivert l'a abandonnée. M. Mercet termine en répétant qu'il n'est, suivant lui, pas d'autres solutions possibles que le rachat des charges et la liberté du marché, ou la reconnaissance de la coulisse et l'organisation d'un *modus vivendi* équitable pour tous les partis.

M. BRANTS rappelle que, depuis vingt-cinq ans, la Belgique a décidé la liberté de la profession d'agent de change.

La bourse est soumise à la police communale ; il y a des conditions d'admission à la bourse déterminées par le règlement et l'usage des places.

MM. Courtois, Neymarck et Mercet, dit M. LIMOUSIN, semblent avoir épuisé le sujet au point de vue technique. Mais la question n'a été envisagée en réalité qu'au point de vue de l'expédient, et il serait bon de la traiter à celui du principe.

L'orateur désire, en outre, saisir l'occasion pour raviver une discussion, jamais épuisée. Il lui semble que M. Courtois, dont l'antipathie pour le socialisme est universellement connue, est cependant tombé dans un des travers habituels des socialistes, en rédigeant la question. Il est dit dans cette question que le monopole est contraire aux lois de l'économie politique. Or, cette rédaction a l'inconvénient de présenter l'économie politique non comme une science, dans le sens moderne et exact du mot, mais comme un système. C'est le travers dans lequel sont tombés la plupart des fondateurs d'école socialiste : les Saint-Simon, Fourier, Cabet, Proudhon, Pierre Leroux, Colins, tous ont déclaré que leur système était la vraie science sociale, c'est-à-dire la science sociale, car il ne saurait y avoir, sur un ordre de phénomènes, deux sciences. Le mot qu'auraient dû employer ces hommes est « art social », c'est-à-dire la connaissance du système ou des règles de la bonne constitution de la société.

Il y a, dans cette pensée de *bonne* constitution, une notion d'opinion et de subjectivité qui n'est pas du domaine scientifique. La science n'a pas d'opinion, elle ne s'occupe pas de ce qui est bon ou mauvais mais simplement de ce qui est. Elle constate les phénomènes naturels d'un ordre particulier, reconnaît la manière dont ils se produisent, et donne aux règles que semble s'imposer la nature, le nom de *lois*. Il en est ainsi pour toutes les sciences, pour la science des phénomènes sociaux ou économie politique, comme pour les autres.

Un médecin sait que la production des maladies est le résultat d'un ensemble de lois naturelles. Il sait, en outre, que l'action de ces lois naturelles est contrariée par l'action d'autres lois, et il s'efforce de mettre ces lois secondes en œuvre après avoir constaté l'action des lois premières. De même un économiste praticien sait ou doit savoir que l'action de certaines lois sociales produit le mal, et que l'action de certaines autres produit le bien. Il s'efforce d'empêcher l'action des premières et de provoquer celle des secondes. S'il n'en était pas ainsi l'économiste ne pourrait pas dire que la protection douanière provoquera le renchérissement des choses, et la liberté des échanges, le bon marché. Il sait ou doit savoir que, dans l'un ou

l'autre cas, il y a action d'une loi naturelle. S'il n'en était pas ainsi, comment pourrait-il se permettre de prévoir ? En résumé, dans tous les phénomènes naturels — et les phénomènes sociaux sont des phénomènes naturels comme les phénomènes chimiques physiques ou mécaniques — il y a action d'une puissance supérieure agissant toujours de même manière quand les conditions sont identiques. Ce sont ces manières ou modes d'action qui, d'après la logique scientifique, sont dénommées *lois*, qu'elles produisent le bien ou le mal, suivant l'appréciation de la subjectivité humaine.

Dire qu'un phénomène qui se produit est contraire aux lois d'une science, c'est se mettre en contradiction avec la logique scientifique. Si un phénomène se produit, il est conforme à une « loi naturelle », c'est-à-dire à une « loi scientifique », car ce sont là deux expressions synonymes, la science n'étant que la connaissance de la nature. C'est tomber dans l'erreur qu'ont commise les créateurs de systèmes socialistes lorsqu'ils ont nommé science lesdits systèmes. Beaucoup d'économistes aussi y sont tombés et il importe, pour eux plus encore que pour les socialistes, de la signaler.

Un fait d'ailleurs met à nu l'erreur de cette manière d'entendre l'expression « *loi scientifique* », c'est que tous les hommes ne jugent pas de même les phénomènes naturels, conséquences de l'action des lois naturelles, et que ce qui est redouté par l'un peut être désiré par l'autre. C'est là le champ des opinions, des écoles de la subjectivité humaine ; au-dessus plane la conception supérieure de la science. Deux hommes peuvent connaître exactement l'action d'une loi naturelle, être complètement d'accord sur ce point, et cependant être absolument divisés sur la question de savoir s'il est bon d'en provoquer ou d'en empêcher l'action. C'est que leurs jugements diffèrent sur la qualité de cette action.

Pour ces raisons, l'orateur croit devoir critiquer l'acception que M. Courtois a donnée au mot « loi économique », non pour le vain plaisir de critiquer, mais parce que cette acception est de nature à faire entrer dans les esprits une conception inexacte et à amener la confusion entre l'idée de science et celle de système.

M. ALPH. COURTOIS rappelle qu'à la réunion du 5 juillet 1887, la question de savoir si l'économie politique et le socialisme sont en contradiction, ayant été posée par son ami M. Limousin et lui, il débuta en disant : « Qu'est-ce que l'économie politique ? C'est un ensemble de lois connues ou inconnues qui toutes ont l'homme pour objectif, mais sous un point de vue spécial : l'utile », et M. Courtois ajoutait : « connues ou inconnues. La science, en effet, est immuable ; ce qui varie, c'est l'ensemble des connaissances humaines

eu égard à la science qui nous occupe. Cet ensemble progresse, mais inégalement. Souvent même, il est arrivé aux esprits qui s'en occupent de s'engager dans une fausse route, puis d'être obligés de revenir sur leurs pas, l'erreur étant reconnue. Que peut être en ceci le socialisme, si ce n'est l'antipode opposé de l'économie politique, l'erreur ? Il n'y a pas de place pour lui parmi les sciences, car il ne pourrait y prendre que celle déjà occupée par l'économie politique. » Cette citation, dit en terminant M. Courtois, est une réfutation suffisante de la critique de mon excellent ami et contradicteur.

M. MARTINEAU est d'avis que Montesquieu a encore donné la meilleure définition des lois sociales. Quant à la question même, il estime que l'institution des agents de change est contraire à la notion de la liberté économique.

La séance est levée à onze heures un quart.

183. LE FONDEMENT DU COLLECTIVISME.
EXAMEN CRITIQUE DU SYSTÈME DE KARL MARX (1894).

[Brochure. 1894]

Préface

Mon cher Martineau,

Vous m'avez fait l'honneur de m'adresser une brochure dans laquelle, après avoir brièvement, mais clairement exposé les idées de Karl Marx, vous entreprenez d'en donner en quelques pages la réfutation. Vous avez bien voulu me dire que vous seriez heureux de connaître mon opinion sur ce travail ; heureux surtout si, ne le jugeant point indigne de mon approbation, je consentais à vous adresser quelques lignes, de nature à le recommander au public.

Je m'empresse de déférer à votre désir.

C'est avec le plus grand plaisir que j'ai lu vos pages si nettes et à mon avis si décisives. Oui, vous avez raison : les économistes, comme des assiégés qui ouvriraient eux-mêmes les portes de la place qu'ils défendent, ont trop souvent compromis par des concessions regrettables ou par des confusions dangereuses, les fondements mêmes de la science.

Oui, c'est une erreur grave, une erreur absolue que celle qui met la valeur dans les choses, indépendamment de toute action de l'homme sur les choses. Les choses sont neutres lorsqu'elles ne sont point hostiles, comme la végétation naturelle contre laquelle la culture

soutient depuis l'origine une lutte chaque jour renouvelée. Les choses sont utiles ou nuisibles ; mais, nuisibles ou utiles, elles sont sans valeur, aussi longtemps que l'homme, en appliquant à leur utilisation son intelligence ou ses forces, n'a pas mis en elles, par une sorte d'incarnation de sa personnalité, quelque chose de ce don sacré de la vie qu'il possède et dont il sent la valeur.

Oui, ce que nous payons et ce que nous devons payer, lorsque nous obtenons de nos semblables la possession ou l'usage des choses qui leur appartiennent, ce qui fait pour nous comme pour eux la valeur de ces choses et constitue ce que nous appelons la richesse ou la propriété, ce n'est pas l'utilité intrinsèque qu'elles recèlent, mais la dépense de vie humaine qui a été ou plutôt, comme vous le dites bien, qui serait, à l'heure actuelle, nécessaire pour se les procurer ou pour s'en procurer l'équivalent. Tout est à tous, disait au siècle dernier le sophiste Rousseau, par la destination de la nature. Oui, répondait l'économiste Quesnay, tout est à tous comme tous les mouchérons qui voltigent dans l'air sont à toutes les hirondelles qui les poursuivent. À toutes, c'est-à-dire à aucune, tant qu'ils n'ont pas été attrapés ; à celle qui les a attrapés lorsqu'elle a réussi dans cette chasse. Et si l'une d'elles se prévalant de cette communauté primitive vient lui dire : donne-moi ce moucheron qui est dans ton bec, car la nature m'y avait donné autant de droits qu'à toi, elle lui répondra : certainement autant ; pas d'avantage avant que je l'eusse pris, pas moins non plus, et c'est pour cela que l'ayant pris, j'ai acquis sur lui un droit que tu n'as point. Ce à quoi tu prétends, c'est à avoir sans peine ce qui m'a coûté de la peine ; ce que tu veux, ce n'est point le moucheron libre qui s'offrait à toi dans l'espace, c'est mon temps, ma chasse, ma peine.

Ainsi pour l'homme, ainsi de l'animal saisi par le sauvage, du fruit arraché à l'arbre de la forêt primitive, de l'arc, du filet, de la hutte qu'il a fabriquée en y employant l'effort de sa pensée, l'énergie de sa prévoyance, le dur labeur de ses mains. Et si, lorsqu'il est arrivé à se pourvoir de ces premières formes de propriété, son voisin les lui réclame au nom de la communauté primitive, il ne manquera pas, lui aussi, de répondre que ce qu'on lui demande, ce n'est pas ce que cette communauté primitive offrait à tous, mais ce qu'il a fait, lui, pour y puiser, sa peine, encore une fois, et les jours et les heures employés à user de ce droit même que l'on invoque, pour puiser dans le grand réservoir de la nature.

Ainsi, encore et de proche en proche, et jusqu'au dernier développement de la richesse et de la civilisation, de toutes les ressources que par le travail, par la science, les hommes sont parvenus à tirer de cet inépuisable réservoir. Tout, à l'exception de ce qui, comme l'air,

nous sert sans que nous ayons à nous en occuper, et qui dès lors, quelle que soit son utilité, n'a point de valeur, tout a été conquis, tout a été acheté au prix de cette chose sacrée qui seule vaut et dont la valeur est inappréciable : la vie humaine. Et c'est pour cela que tout ce qui ne peut s'obtenir sans effort et sans peine a de la valeur, c'est-à-dire doit se payer par un effort et une peine équivalentes. L'eau même, à la source, exige au moins la peine de la puiser dans le creux de sa main. Elle vaut un service correspondant, si c'est pour un autre que je prends la peine de la puiser. Elle en vaut un plus grand si, comme vous le dites bien, il faut l'aller chercher plus loin ou la faire venir par un plus grand travail. Toutes les utilités sont dans ce cas. Elles nous entourent, a dit notre maître ; mais il faut se baisser pour les prendre. Ce n'est point elles, ce n'est point ces qualités inappréciables et inévaluables qui les constituent que nous payons pour les obtenir ; c'est le service qui nous est rendu par celui qui, en consentant à s'en dessaisir à notre profit, les met à notre disposition. « Le produit, a dit encore admirablement Bastiat, n'est qu'un service prévu. »

Mais, et c'est là la loi admirable qu'il a plus que personne contribué à mettre en lumière, et que méconnaissent à l'envi tous ces prétendus réformateurs qui, sous prétexte de progrès, nous ramèneraient à la barbarie et au dénuement primitif, à mesure que les efforts se multiplient, que les produits s'accumulent, il devient plus facile d'obtenir ces produits, de rendre ces services, de faire ces efforts. Le rapport entre la peine à prendre et le résultat à obtenir diminue, et la valeur, par une conséquence naturelle, diminue avec elle. Parfois même, souvent pour mieux dire, elle va jusqu'à disparaître complètement. C'est le cas pour toutes les découvertes de la science, pour toutes les inventions réalisées, pour les assainissements qui rendent habitables des régions autrefois meurtrières, pour les progrès de l'hygiène, de l'instruction, de la moralité, pour tout ce qui s'appelle le patrimoine commun, héritage immense, incalculable, qui est, comme l'a remarqué Stuart Mill, la part de ceux-là mêmes que l'on appelle les déshérités. Communauté, insuffisante encore, insuffisante toujours, mais communauté grandissante, dont la propriété, suivant l'admirable expression de Bastiat, est l'infatigable et acharné pionnier.

C'est à cette communauté que tournent le dos les adversaires de la propriété. C'est à elles qu'ils sacrifieraient, si on les laissait faire, à la communauté primitive de misère et de souffrance. Ils se qualifient d'avancés : ce sont des rétrogrades. Ils croient que la richesse est une proie à se disputer ; c'est une moisson à semer et à récolter.

Vous essayez, mon cher Martineau, de dissiper cette erreur. Vous êtes de ceux qui, malgré l'épaisseur des ténèbres, ne cessent de croire au retour de la lumière ; de ceux qui, malgré les difficultés de la lutte, refusent de s'abandonner et de laisser le monde aller à la dérive ; on ne saurait trop vous en féliciter et vous en remercier, et c'est, puisque vous me fournissez la possibilité de le faire, ce que je suis heureux de faire tout haut et publiquement.

FRÉDÉRIC PASSY.

LE FONDEMENT DU COLLECTIVISME

EXAMEN CRITIQUE DU SYSTÈME DE KARL MARX

INTRODUCTION

J'entreprends d'examiner, dans cette brochure, le fondement du collectivisme, tel qu'il est posé dans le livre *Du Capital*, de Karl Marx, le représentant le plus autorisé du socialisme contemporain.

Nous sommes arrivés à une époque historique où l'étude des questions sociales s'impose à l'attention de tous ceux qui s'intéressent aux affaires publiques, à l'avenir des sociétés modernes, au progrès de la civilisation.

Un des orateurs les plus remarquables du socialisme en France, M. Jean Jaurès, écrivait tout récemment que le fait dominant de l'époque actuelle consiste dans le mouvement croissant du socialisme ouvrier et la naissance du mouvement socialiste dans les campagnes ; il ajoutait que le collectivisme « est le fond et la substance même du socialisme ».

L'importance de ce mouvement une fois signalée, s'adressant au gouvernement, M. Jaurès lui demande : « Que ferez-vous ? Procéderez-vous par la compression pour étouffer ce mouvement dont la croissance vous inquiète ? »

Il ne nous appartient pas, on le comprend, de répondre à cette question : en face de la doctrine du socialisme collectiviste nous entendons, pour notre part, nous placer sur le terrain des idées, de la science ; nous pensons que c'est par l'idée qu'il faut combattre l'idée, et nous avons la ferme volonté d'engager le combat avec un esprit

affranchi de tout préjugé, un cœur exempt de toute passion autre que celle de la vérité et de la justice.

C'est dans ces dispositions que nous allons rechercher s'il est vrai que le collectivisme, comme l'affirment les apôtres de ce nouvel Évangile, est l'expression exacte de la justice sociale, et s'il nous faut répudier ces grands principes de la liberté du travail et de la propriété individuelle, héritage de nos pères de la Révolution française, qui ne seraient, d'après le socialisme, qu'un instrument d'oppression et d'exploitation des masses ouvrières.

À cet effet, il nous faut analyser et discuter le fondement de la doctrine collectiviste, d'après Karl Marx.

Commençons par présenter un exposé fidèle de sa doctrine, en nous servant de la traduction française de Roy, approuvée par K. Marx : dans l'examen critique qui suivra, nous entendons demeurer constamment fidèle à la méthode qui seule permet d'atteindre la vérité dans cet ordre de connaissances, la méthode d'observation ; c'est de l'observation des faits que s'inspirera exclusivement notre critique.

Dans la préface de la traduction française, Karl Marx dit que tout jugement inspiré par une critique vraiment scientifique sera pour lui le bienvenu : nous prenons acte de cette parole du maître, nous ne demandons à ses disciples qu'une chose, c'est de ne pas la laisser tomber en oubli.

I. — La doctrine collectiviste de Karl Marx.

La doctrine de K. Marx peut se résumer de la manière suivante :

La richesse des sociétés dans lesquelles règne le mode de production capitaliste s'annonce comme une « immense accumulation de marchandises » : la marchandise est la forme élémentaire de cette richesse.

Chaque chose utile possède deux sortes de valeur : 1° la valeur d'usage, c'est-à-dire l'utilité, la qualité qui la rend propre à satisfaire nos besoins ; 2° la valeur d'échange ou valeur proprement dite, c'est-à-dire la propriété qu'ont les objets de pouvoir être troqués les uns contre les autres, de s'équivaloir et de s'échanger l'un contre l'autre.

Le blé, par exemple un quarteron de froment, s'échange dans les proportions les plus diverses avec d'autres articles, et cette valeur d'échange reste immuable, qu'on l'exprime en x cirage, y soie, z or, etc., elle doit donc avoir un contenu distinct de ces expressions diverses.

En représentant le rapport d'échange de deux marchandises par une équation, cette équation signifie que, dans ces deux marchandises diverses, il existe quelque chose de commun.

Ce quelque chose de commun, d'après K. Marx, c'est la quantité de travail que renferme chaque marchandise : « Une marchandise n'a une valeur qu'autant qu'elle contient du *travail humain matérialisé*. »

Quelle est la mesure de cette valeur ? La grandeur de cette valeur se mesure, nous dit Karl Marx — et il importe de bien saisir cette théorie qui sert de base à tout son système, — elle se mesure par la quantité de la substance « créatrice de valeur » contenue dans le produit du *travail*.

La quantité de travail à son tour a pour mesure sa durée dans le temps calculée par heure et jour, avec cette remarque que ce qui doit servir de mesure, « c'est le travail normal moyen », le temps nécessaire pour la confection d'un produit avec le degré moyen d'habileté et d'intensité.

Si, par exemple, avec une machine à coudre, on peut faire une chemise en un jour, la mesure de la valeur d'une chemise sera un jour, non les deux ou trois jours qui étaient nécessaires avant l'emploi de la machine. De même si le temps employé à la confection d'un habit est de deux jours, la valeur de l'habit sera double de la valeur de la chemise.

D'une manière générale, la valeur d'une marchandise est à la valeur de toute autre marchandise, dans le même rapport que le temps de travail nécessaire à la production de l'une est au temps de travail nécessaire à la production de l'autre.

Telle est la mesure absolue de la valeur, d'après K. Marx ; sur cette base, il a construit tout son système économique, de déductions en déductions, procédant suivant la méthode de son maître en philosophie, Hegel.

Cet échafaudage de déductions, nous allons le voir, est construit logiquement, avec une irréfutable justesse dans les conclusions ; mais si, nous attaquant aux prémisses, nous venons à démontrer que ces prémisses sont fausses, tout le système croulera : il ne restera plus rien de l'édifice des syllogismes, si nous arrivons à détruire la base fondamentale.

Partant de cette théorie de la valeur, K. Marx démontre que le capital a sa source dans la spoliation systématique des travailleurs.

« La circulation des marchandises, dit-il, est le point de départ du capital. Il n'apparaît que là où la production marchande et le commerce ont déjà atteint un certain degré de développement. L'histoire

moderne du capital date de la création du commerce et du marché des deux mondes au seizième siècle.

En considérant les formes économiques des marchandises, nous trouvons, pour dernier résultat, *l'argent*. Ce produit final de la circulation est la première forme d'apparition du capital. »

Ici apparaît, dans la doctrine de K. Marx, une confusion entre le capital et le numéraire, l'argent, analogue à celle faite par Proudhon dans sa fameuse doctrine de la *gratuité du crédit*.

L'argent étant, d'après K. Marx, la première forme d'apparition du capital, voici comment, dans son système, naît le capital.

« L'homme à l'argent, le futur capitaliste, se présente sur le marché des marchandises. Avec son argent, il achète des matières premières, des machines, des outils et, pour les mettre en œuvre, la force de travail de l'ouvrier. Il met l'ouvrier à la besogne, lui fait transformer les matières premières en produit fabriqué, puis il revend ces objets ainsi transformés et en tire un profit, un bénéfice, un excédent de prix. Cette plus-value, cet excédent de prix, s'ajoutera au capital primitif et ce capital accru deviendra une source indéfinie de nouvelle plus-value.

D'où vient cette plus-value ?

De l'épargne, de l'abstinence, du renoncement, comme le prétendent les économistes classiques ? En aucune façon.

Les échanges se faisant valeurs contre valeurs, les produits vendus par le capitaliste ne valent que ce que lui-même les a payés, par suite le prix de vente égale le prix d'achat, puisque l'échange ne crée pas de valeurs nouvelles.

Le capitaliste doit donc rentrer dans son argent, rien de plus, rien de moins ; s'il vend sa marchandise plus cher qu'elle ne vaut en trompant l'acheteur, il s'enrichit sans doute, mais comme son acheteur est appauvri d'autant, la société, au total, n'est ni plus ni moins riche qu'auparavant ; si, d'une manière générale, un échangiste vendait au-dessus du prix, comme chacun a été acheteur avant d'être vendeur, il a acheté également au-dessus du prix lorsqu'il s'est présenté sur le marché comme acheteur, et les différences, finalement, se compensent, en sorte que, là encore, on ne voit nullement apparaître la plus-value. »

Cette plus-value, quelle est donc sa véritable origine ?

K. Marx va nous l'apprendre.

« Reste une dernière hypothèse, dit-il, à savoir que le changement de valeur provienne de l'usage ou de la consommation de valeur de la marchandise. Or, il s'agit d'un accroissement de la valeur échangeable ; pour pouvoir tirer une valeur échangeable de la valeur usuelle d'une marchandise, il faudrait que l'homme aux écus eût

l'heureuse chance de découvrir, au milieu de la circulation, sur le marché même, une marchandise dont la valeur usuelle possédât la vertu particulière d'être source de valeur échangeable, de sorte que la consommer serait réaliser du travail et par conséquent créer de la valeur.

Et notre homme trouve effectivement sur le marché une marchandise douée de cette vertu spécifique, elle s'appelle puissance de travail ou force de travail.

Sous ce nom il faut comprendre l'ensemble des facultés, physiques et intellectuelles, qui existent dans le corps d'un homme, dans sa personnalité vivante, et qu'il doit mettre en mouvement pour produire des choses utiles. »

Comment expliquer cette étrange particularité de la force de travail de l'ouvrier, d'être la source, la source unique de la plus-value ?

Voici l'explication de cette vertu merveilleuse de la force de travail :

« L'homme à l'argent, le capitaliste, paie le travail à sa valeur. Quelle est cette valeur ? Le travail, comme toute autre marchandise, vaut ce qu'il a coûté de temps et de peine à être produit, il vaut ses frais de production, et les frais de production du travail sont ce qu'il faut de denrées et de produits de toute sorte nécessaires pour l'entretien de l'ouvrier et de sa famille : la valeur de ces denrées a pour mesure, nous le savons, le temps nécessaire pour les produire. »

Quel est ce temps nécessaire ? — Ce temps, d'après Marx, est inférieur à la durée ordinaire d'une journée de travail.

« La valeur de cette masse de marchandises nécessaires ne représente que la somme de travail dépensée dans leur production, METTONS SIX HEURES ».

Voilà le grand mystère dévoilé, la source d'iniquité d'où dérive tout capital !

Six heures suffisent, affirme Karl Marx, pour produire les denrées nécessaires à l'entretien de l'ouvrier et de sa famille pendant une journée.

Si l'ouvrier travaillait pour lui-même, au lieu de travailler pour un patron, il aurait six heures de travail à employer pour son entretien, et le surplus, il l'emploierait, soit en loisirs, soit en travaux à lui profitables ; au lieu de cela, étant obligé de louer ses services à ceux qui détiennent les instruments de travail, après avoir produit en six heures l'équivalent de sa subsistance, il produit, pendant le surplus des six heures, de la plus-value au profit de l'employeur.

Si nous supposons que la durée de travail soit de douze heures, il en résulte que le capitaliste, en payant la puissance de travail à sa valeur, c'est-à-dire moyennant une quantité de monnaie qui re-

présente six heures de travail, acquiert tout ce que produit la force de travail pendant la journée entière, pendant douze heures : ainsi il échange le produit de six heures contre un travail de douze heures.

Le profit net, la plus-value d'où naît le capital, apparaît nettement à cette heure : cette plus-value, qui profite exclusivement au possesseur des instruments de travail, c'est le produit des heures de travail qui dépassent les six heures de *travail nécessaire*, ce que Marx appelle le produit du *sur-travail*.

Si l'on demande pourquoi la valeur de la force de travail, pourquoi le salaire de l'ouvrier se limite à ce qui est strictement indispensable pour l'entretien de l'ouvrier et de sa famille, Karl Marx répond que c'est la conséquence de la loi impérieuse, inexorable, régissant, dans la société capitaliste, les rapports des ouvriers avec leurs employeurs.

De là, il est facile d'apercevoir les moyens, pour le capitaliste, d'accroître la plus-value. Un premier moyen consiste à augmenter le nombre de ses ouvriers ; autant d'ouvriers en plus, autant de plus-value ajoutée, c'est d'une logique rigoureuse.

Un autre moyen consiste à prolonger la durée de la journée de travail : plus il y aura d'heures employées au-delà de six heures de travail nécessaire, plus considérable sera le profit net, la plus-value.

Un troisième moyen, non moins ingénieux, consiste à diminuer la durée de « travail nécessaire » : si quatre ou cinq heures de travail suffisaient à produire les objets nécessaires à l'entretien de l'ouvrier et de sa famille, ce serait autant de gagné pour l'employeur, ce serait un accroissement de *sur-travail*, partant de la plus-value.

La coopération et le développement du machinisme ont produit ce résultat, cette diminution de la durée du « travail nécessaire », en sorte que tout le profit des machines et du développement de la grande industrie moderne, par suite des découvertes de la science, a été pour les capitalistes ; les ouvriers n'en ont tiré aucun avantage.

En outre, le développement du machinisme a eu pour conséquence la ruine de la moyenne industrie au profit de la grande, l'expropriation successive du petit industriel, de l'ouvrier possesseur de ses instruments de travail et finalement de l'industriel moyen au profit d'une véritable féodalité de grands industriels : d'où la diminution du nombre des possesseurs de capitaux et l'accroissement de la masse des salariés.

« En dernière analyse, dit Marx, toute plus-value, sous quelque forme qu'elle se cristallise : intérêt, rente, profit, n'est pas autre chose que la matérialisation d'une certaine durée de travail *non payé*. Le mystère du travail productif se résout en ce fait, qu'il dispose d'une certaine quantité de travail qu'il ne paie pas.

Chaque augmentation de capital appelant un accroissement proportionnel du nombre des travailleurs salariés, l'accumulation de la richesse à l'un des pôles de la société marche du même pas que l'accumulation, à l'autre pôle, de la misère, de l'asservissement et de la dégradation morale de la classe qui, de son produit, fait naître le capital. »

Partant de cette idée que, par lui-même, le capital est inerte, que c'est du travail mort qui ne peut se revivifier qu'en suçant, comme le vampire, du travail vivant, Marx conclut à la socialisation, à la remise à la collectivité de tous les instruments de travail.

« La terre, les mines, les outils et machines, les matières premières, tout appartiendrait à la masse, à la société. Ainsi les travailleurs, n'ayant plus à subir le parasitisme du capital, affranchis du tribut qu'ils paient aux possesseurs des instruments de production, recevraient la totalité du produit de leur travail, et la répartition des richesses serait faite conformément au droit et à la justice. »

Telle est, résumée aussi fidèlement que possible, la doctrine collectiviste de Karl Marx. En la comparant aux doctrines soutenues et développées par la plupart de nos socialistes français, les Fourier, Considérant, Louis Blanc, Cabet, sans même en excepter Proudhon, il faut reconnaître qu'on trouve chez K. Marx une somme de connaissances économiques de beaucoup supérieure à celle de nos socialistes de 1848.

Ceux-ci étaient des philanthropes, des rêveurs qui construisaient, de toutes pièces, des systèmes sociaux avec leur imagination. Au lieu d'étudier les lois naturelles de la société, ils inventaient des sociétés de fantaisie et, suivant la formule de Rousseau, transformaient la constitution physique et morale de l'homme pour l'adapter à leur société.

Karl Marx, au contraire, est un savant armé, comme il le disait lui-même, de toute la science de son temps, qui a étudié la doctrine d'Adam Smith, de Ricardo et des économistes ses contemporains.

Ce qui le sépare des grands économistes, c'est que, disciple d'Hegel, il procède par syllogismes, par l'emploi de la méthode deductive, construisant son système par abstractions, bâtissant sur un principe, sur sa théorie de la valeur, tout son édifice économique.

Cet exposé doctrinal exposé, passons à l'examen critique, analysons la doctrine de la valeur de K. Marx, base de tout son système.

II. — Le principe de la valeur.

La valeur, d'après Karl Marx, — c'est de la valeur d'échange que nous voulons parler — a son principe et sa source dans le travail, sous condition de matérialité.

Un produit quelconque n'a une valeur, nous dit-il, qu'autant que du travail humain est *matérialisé* en lui.

Quant à la mesure de la grandeur de cette valeur, elle se trouve « dans le temps social normal nécessaire à la production de la marchandise ».

Cette doctrine, K. Marx en a emprunté les éléments aux économistes, à Smith, à Ricardo. Les physiocrates plaçaient dans la terre la source de toute valeur ; réagissant contre ce système, Adam Smith assigna à la valeur pour origine le travail, en désignant sous ce mot, le travail manuel, appliqué à la confection d'un produit matériel.

Ricardo, reproduisant la doctrine du maître, a vu également dans le travail, appliqué à la matière, la source de la valeur, et il enseigne que c'est dans les frais, dans le coût de production, que se trouve la mesure de la valeur d'un produit.

La valeur est proportionnelle à l'intensité du travail : cette doctrine, on le voit, est commune à Ricardo et à K. Marx, et malgré les prétentions de K. Marx à l'originalité, on peut dire qu'il n'a guère innové, en ce qui touche le fondement même de tout son système, la théorie de la valeur.

Cette théorie est-elle vraie ?

La question revient à celle-ci : est-elle conforme aux faits ? explique-t-elle les faits, l'ensemble des faits, dans l'ordre économique ?

Voilà sur quel terrain se pose la question, et entre les théoriciens du collectivisme et nous, il n'y aura pas, apparemment, de désaccord là-dessus : pour savoir si la doctrine du maître est vraie ou fausse, qui voudrait soutenir que c'est à la capricieuse imagination, à la *folle du logis*, qu'il faut demander la réponse, plutôt qu'à l'observation exacte et complète des faits ?

Interrogeons donc les faits.

Un premier fait, qui domine tous les autres, est celui-ci : pour vivre, il faut que l'homme soit plongé dans un milieu où ses poumons soient en contact avec l'air atmosphérique : l'air a, pour l'homme, une utilité de premier ordre ; il est la condition de la vie.

Donc, au point de vue de l'utilité de l'air, de ce que K. Marx appelle, par une locution vicieuse, la *valeur d'usage*, pas de difficulté : l'air est utile, indispensable à la vie de chacun de nous.

L'air a de l'*utilité* ; a-t-il de la *valeur* ?

La réponse à cette question est unanime : de l'aveu de tous, l'air n'a pas de valeur.

Le motif mis en avant par la plupart des économistes, c'est que l'air est dépourvu de valeur parce qu'il est répandu à profusion, en quantité illimitée, en sorte qu'il est à la disposition de tous de manière à ce que chacun puisse en consommer autant qu'il lui en faut, sans en priver autrui.

Voilà le motif invoqué ; est-ce le vrai motif ?

Supposons qu'un homme ait à exécuter un travail au fond d'un fleuve ou sous la mer : il a besoin de rester en communication constante avec l'air extérieur, pour pouvoir respirer ; un appareil est nécessaire pour maintenir cette communication, il faut manœuvrer une pompe ; si, au lieu de prendre lui-même cette peine, de faire cet effort, il s'adresse à un autre homme et lui demande de manœuvrer la pompe, en ce cas, si la proposition est agréée, le dialogue suivant sera intervenu :

— « Vous me demandez de manœuvrer la pompe, c'est un effort à faire, mais si je prends pour vous cette peine, si je vous rends ce *service*, c'est à charge d'obtenir de vous, en retour, en échange, un service équivalent que nous allons débattre, évaluer.

— « C'est de toute justice, répondra le travailleur sous-marin, quel service me demandez-vous en échange du vôtre ? »

Là-dessus un débat va s'engager ; pour plus de commodité, le service sera apprécié en argent, en monnaie ; la valeur dépendra de circonstances diverses, notamment de ce fait qu'un nombre plus ou moins grand de personnes seront disposées à manœuvrer la pompe, finalement le taux de la valeur sera arrêté, après libre débat, et cette valeur sera en proportion du service rendu, elle sera plus ou moins haute suivant l'importance du service.

Nous voyons, en ce cas, apparaître la valeur.

Cependant, l'air n'a pas changé de nature ; aucun élément nouveau ne s'y est introduit, et j'ajoute — ce qui est un point à noter, d'importance fondamentale, — l'air est toujours répandu à profusion et en quantité illimitée, et la portion d'air mise à la disposition du travailleur sous-marin n'empêche pas les autres hommes de consommer la somme d'air dont ils ont besoin, aucune privation ne leur est imposée de ce chef.

La vérité est que si, dans les circonstances ordinaires, la valeur n'apparaît pas à l'occasion de l'air, c'est qu'il ne donne lieu à aucun échange, puisque c'est sans effort, sans peine, qu'est satisfait le besoin de respirer, en sorte qu'il n'y a lieu à aucune peine à prendre et par conséquent à payer : il y a là un phénomène individuel et non social.

Au cas du travailleur sous-marin, au contraire, la valeur apparaît, parce que nous apercevons alors un travail, une série d'efforts, de peines ; la peine prise par celui qui fait manœuvrer la pompe mérite d'être rémunérée, et le taux de la rémunération s'établit d'après le service rendu.

De même que l'air satisfait notre besoin de respirer, l'eau satisfait à notre besoin de boire, l'eau a donc de l'utilité ; a-t-elle de la valeur ?

Ici nous retrouvons la théorie courante en économie politique, d'après laquelle un objet est sans valeur lorsqu'il est répandu à profusion en quantité illimitée.

Dans un ouvrage sur la valeur, dû à un professeur distingué de l'Université de Vienne (Autriche), M. Charles Menger, nous trouvons l'exemple suivant :

« Un village possède une source abondante, dont les eaux forment un fort ruisseau qui va se perdre dans un fleuve voisin. C'est quelques milliers de seaux d'eau qui s'écoulent ainsi tous les jours sans que les habitants en aient cure. Que leur importe cette eau, il leur en faut 500 seaux par jour, et comme il y en a beaucoup plus, elle n'a aucune valeur. Mais voilà qu'on ressent une secousse souterraine et la source ne donne plus qu'un mince filet d'eau, juste pour les 500 seaux nécessaires au village.

L'eau a de la valeur maintenant, car si l'on en perdait un seau plein, l'un des habitants ne pourrait pas faire sa soupe, ou donner à boire à sa vache. »

Cette doctrine n'est pas scientifique ; l'eau est un élément que la nature met à la disposition de chacun, d'une manière gratuite, sous la seule condition d'aller la chercher.

Cela posé, de deux choses l'une : ou bien, dans l'exemple ci-dessus, chaque habitant du village va remplir son seau à la source, en ce cas, la valeur n'apparaît pas encore ; ou, au contraire, l'un des habitants, appelé d'un autre côté par ses affaires, par exemple, pour un voyage, charge un de ses voisins de lui remplir son seau.

« Prenez pour moi cette peine, lui dit-il, rendez-moi ce service, en échange je vous rendrai, de mon côté, un service, je vous ferai une commission à la ville voisine où je me rends. »

Si cette proposition est agréée, en ce cas, la valeur apparaît et, cela, qu'on le remarque bien, sans qu'il y ait lieu de distinguer si la source fournit plusieurs milliers de seaux d'eau ou si, au contraire, elle ne donne que juste de quoi remplir les 500 seaux nécessaires au village.

Quelle est l'origine de cette valeur de l'eau ? Trouvons-nous, en ce dernier cas, un élément nouveau s'ajoutant à l'hydrogène et à

l'oxygène ? — En aucune façon ; ce qui donne naissance à la valeur, c'est qu'il y a ici des efforts, des peines, des services qui s'échangent.

La preuve — preuve sans réplique — que la valeur est extrinsèque à l'eau, qu'elle provient exclusivement du service rendu, c'est qu'elle n'est pas fixe, invariable, qu'elle varie comme et avec le service lui-même.

Supposons, en effet, que l'un des habitants du village transporte son habitation, naguère voisine de la source, à une demi-lieue, à une lieue de ladite source ; au cas où il chargera son voisin de lui remplir son seau, comme par le passé, n'est-il pas certain, d'une certitude évidente, que le service réclamé en échange par le voisin sera plus grand que précédemment, d'autant plus grand que l'habitation sera plus éloignée ?

Ou encore, si ce voisin est le seul qui consente à remplir le seau d'eau, si nul autre ne veut se charger de ce soin, la valeur ne sera-t-elle pas plus considérable que dans le cas où plusieurs seraient disposés à le rendre ?

La valeur provient donc du service, puisqu'elle varie avec lui.

Prenons un autre exemple, que nous empruntons à une brochure fort remarquable de M. Alfred Naquet, sur *le Socialisme collectiviste et le socialisme libéral* :

« Dès qu'un objet n'abonde plus assez pour être à la disposition de tous en quantité illimitée (p. 17), *il prend une valeur* proportionnelle à sa rareté et à son utilité. Ainsi l'eau, qui n'a aucun prix sur les rives du Léman, en acquiert un immense dans certaines régions de l'Afrique australe où elle fait défaut. Là, le nègre qui connaît un puits, puits naturel, met plus de soin à n'en pas parler que nous n'en mettrions à conserver un flacon du plus précieux des vins. Le vin, qui est le produit du travail, vaut certainement beaucoup moins chez nous que l'eau dans ces contrées déshéritées. »

C'est, au fond, la même doctrine que celle de M. Charles Menger, et nous lui adressons les mêmes critiques.

« L'eau est sans valeur, n'a aucun prix sur les rives du Léman », dites-vous : sur les rives du Léman comme dans le Sahara ou dans l'Afrique australe l'eau a de l'utilité, parce qu'elle a des qualités qui la rendent propre à satisfaire notre soif, voilà les qualités intrinsèques de l'eau ; quant à la valeur, il importe peu, pour la voir apparaître, que nous soyions au bord du lac de Genève ou dans l'Afrique australe.

Voici, par exemple, qu'un voyageur se promène sur les bords du Léman ; cédant à un caprice, à une fantaisie quelconque, il avise un homme de peine, un journalier, et le charge de remplir pour lui une

barrique d'eau du lac, qu'il désire emporter comme souvenir de son voyage. Je dis qu'en ce cas le dialogue suivant va s'engager :

« Prends la peine de me remplir une barrique d'eau du lac, rends-moi ce service ! — Volontiers, répond l'homme, quel service me rendrez-vous en échange ? » — Un débat s'engage ; le service, pour plus de commodité, s'évalue en argent, en monnaie ; finalement le prix est fixé à 2 francs.

Voilà la valeur qui apparaît : elle n'est pas dans l'eau du lac, comme une de ses qualités intrinsèques — il n'y a pas de valeur intrinsèque — elle provient du service rendu par le journalier, lui donnant droit à un service équivalent, débattu entre les parties intéressées.

La preuve que la valeur provient du service, c'est que nous la voyons ici, comme dans tous les cas, varier comme et avec le service lui-même. Si plusieurs se présentent pour remplir la barrique, la valeur de l'eau baissera.

Transportons-nous maintenant dans les régions arides de l'Afrique australe : un voyageur est dévoré par une soif intense ; l'eau d'un puits est recherchée par lui, mais il ne connaît pas la contrée : il rencontre un nègre, un indigène :

— « Donne-moi de l'eau, j'ai grand soif, tu me rendras un immense service.

— De l'eau, répond le nègre, je sais où en trouver, mais en échange de ce service immense, vous me rendrez, en retour, un service équivalent.

— Mais quelle peine prendras-tu pour me procurer l'eau dont j'ai besoin ? Une peine bien légère, pourquoi donc me demander un prix très élevé ?

— Les puits sont rares, si vous n'acceptez pas mon offre, cherchez vous-même de l'eau.

— La contrée m'est inconnue, répond le voyageur, avant de trouver un puits, j'ai le temps de mourir de soif. »

La valeur est ici à un taux très élevé, elle est immense, comme dit M. Naquet, mais quand il attribue la valeur à l'eau comme une de ses qualités intrinsèques, il se trompe, la valeur est extrinsèque à l'eau, elle provient exclusivement du service rendu.

La preuve, répéterai-je, qu'elle tire son origine du service, c'est qu'elle varie avec lui. Si, dans notre exemple, au lieu d'un nègre, le voyageur en rencontre plusieurs, disposés à lui rendre le même service, la valeur baissera, preuve évidente qu'elle provient du service.

Sachons donc, dans nos analyses, faire les distinctions nécessaires : attribuons à l'eau, comme à l'air, l'utilité ; quant à la valeur, assignons-lui sa véritable origine, savoir l'échange, la transmission des peines, des efforts, des services entre les hommes.

M. Naquet ajoute, dans l'exemple cité : « *Le vin, qui est le produit du travail, vaut beaucoup moins chez nous que l'eau dans ces contrées déshéritées.* »

Ici, on le voit, M. Naquet oppose le vin, produit du travail, à l'eau, produit naturel.

Nous le regrettons pour le célèbre chimiste, mais il commet ainsi une erreur scientifique impardonnable pour un savant tel que lui. Il oublie cette vérité mise en lumière par la science moderne : « Rien ne se crée dans l'univers ; la quantité de matière est invariable et constante. »

« Rien ne se crée », donc l'homme est impuissant à créer même une parcelle, un atome de matière ; comment pouvez-vous dire, dès lors, que le vin est *un produit du travail*, par opposition à l'eau, *produit de la nature* ?

Les éléments du vin, comme ceux de l'eau, existent dans la nature, il n'est pas au pouvoir de l'homme de les créer ; le travail à faire pour arriver à la production du vin est plus complexe, plus long, incontestablement, que celui qui consiste à aller chercher l'eau au puits, mais ce travail n'est pas d'autre nature, il consiste à modifier, à transformer certaines substances, non à les créer.

Il n'y a pas, à proprement parler, de production matérielle, de produits matériels — de même que l'eau, le vin est un produit de la nature, et, ici encore, c'est dans le service que se trouve la véritable cause de ce qu'on appelle la valeur du vin.

Pour nier ces déductions, il faudrait commencer par nier le principe d'où elles découlent, le principe rapporté ci-dessus : « Rien ne se crée dans l'univers. »

Il nous suffira, sans doute, de faire appel à la science générale de M. Naquet pour l'amener à reconnaître son erreur, l'erreur de la doctrine par lui adoptée sur la valeur.

Quittons maintenant l'Afrique centrale et transportons-nous à Toulon.

C'est à la date du 13 octobre 1893 : date mémorable.

Ce jour-là la flotte russe, sous la direction de l'amiral Avelane, doit arriver dans le port ; pour recevoir dignement nos hôtes, nos amis les marins russes, des fêtes sont annoncées qui doivent durer plusieurs jours. De là, une affluence énorme d'étrangers, et une location des chambres en ville à des prix extraordinairement élevés. La valeur varie suivant la situation, le voisinage de la rade, le fait que la maison louée donne ou non sur la rue où devra passer l'amiral avec son cortège. On cite des chambres qui se sont louées, pour la durée des fêtes, jusqu'à 200 et 300 francs, même 400 francs par jour.

Pourquoi cette valeur énorme, alors qu'avant les fêtes, et depuis, la location n'a pas dépassé 2 ou 3 francs ?

Quelle épreuve pour la théorie de Karl Marx, qui proportionne la valeur à la durée, à l'intensité du travail ! Notre théorie, au contraire, fournit l'explication rationnelle de cette valeur si élevée ; les prix sont très élevés parce que les chambres sont très demandées, surtout celles qui sont les mieux situées, de là un service énorme procuré à ceux qui les recherchent, d'où une valeur extraordinaire.

Ici encore, nous voyons la valeur extrinsèque aux objets matériels, aux maisons, provenant du service rendu, et variant avec lui, s'élevant subitement de 2 à 3 francs jusqu'à 200 et 300 francs pour redescendre ensuite, les fêtes terminées, au prix normal de 2 à 3 francs.

Quelle théorie, en dehors de celle que nous soutenons, pourrait fournir une explication satisfaisante de ces phénomènes et des phénomènes analogues ?

Arrivons maintenant à l'exemple classique du diamant.

Ce brillant morceau de charbon cristallisé, a singulièrement exercé la verve des économistes. Deux maîtres illustres, Ricardo et J.-B. Say, les représentants les plus autorisés de l'économie politique en France et en Angleterre au commencement de ce siècle, ont discuté longuement sur ce sujet ; malheureusement la discussion devait demeurer sans résultat, étant donnée la doctrine de l'un et de l'autre sur le fondement de la valeur, Ricardo lui assignant pour principe le travail, J.-B. Say l'utilité des choses.

« Quelle erreur est la vôtre ! disait Ricardo à Say ; vous basez la valeur sur l'utilité des choses ; or, le diamant a une utilité fort contestable et cependant sa valeur est énorme ; l'eau, au contraire, dont l'utilité est des plus grandes, a une valeur pour ainsi dire nulle. »

Et J.-B. Say de répliquer : « Votre doctrine n'explique pas mieux la valeur du diamant ; cette doctrine enseigne que la valeur est proportionnelle à l'intensité du travail : cependant le plus léger effort, une découverte heureuse, peut mettre un homme en possession d'un diamant du plus grand prix. »

Discussion sans issue, on le voit, où éclate l'impuissance de l'une et de l'autre doctrine et qui nous montre le diamant comme la pierre de touche la plus sûre pour éprouver les diverses théories au sujet de la valeur.

Quelle est donc l'explication véritable de la valeur du diamant ?

Cette explication, nous l'avons, par avance, fournie. C'est ici, à vrai dire, entre le possesseur du diamant et celui qui désire l'acquérir, la même situation exactement qu'entre l'indigène de l'Afrique australe et le voyageur dévoré par la soif qui lui demande de l'eau.

— « Ce diamant, j'en ai grande envie, il satisfera ma vanité, mon orgueil, excitera la jalousie d'autrui.

— Soit, je vous le vendrai, mais j'en veux un très haut prix.

— C'est une injustice de votre part ; quelle peine avez-vous prise, quel travail avez-vous accompli pour avoir ce diamant ? La peine de vous baisser pour le ramasser.

— Les diamants sont rares, si ce prix ne vous convient pas, libre à vous de chercher un diamant semblable.

— Un diamant semblable, mais où le trouver, je chercherais toute ma vie peut-être sans découvrir le pareil ! »

Voilà, dans ce dialogue, comme dans le dialogue ci-dessus, l'explication vraie de la valeur du diamant.

L'école de Ricardo, celle de Karl Marx, placent la valeur dans le travail, dans l'intensité du travail ; erreur, profonde erreur : la source du travail gît, non dans le travail accompli par le producteur, mais dans le *travail épargné* à l'acquéreur de l'objet.

Remarquez l'attitude de chacune des parties en présence, au moment de la discussion sur la valeur : si le futur acquéreur, pour obtenir un abaissement du prix, plaide les circonstances extraordinairement heureuses de la découverte du diamant, le très léger effort accompli pour son acquisition par le possesseur, celui-ci porte, de son côté, son attention sur les difficultés, pour l'autre partie, de la découverte d'un objet semblable. Là où le premier voit le léger effort de la découverte, le second a les yeux fixés sur la difficulté extrême d'une autre découverte de ce genre ; de là, son extrême exigence.

Dans cet exemple, comme dans les précédents, nous trouvons la valeur extrinsèque au diamant, provenant exclusivement du service rendu. Ce qui le prouve, c'est que si, au moment de la discussion sur le prix, on annonçait la découverte de mines contenant des diamants en abondance, le prix baisserait, les prétentions du possesseur du diamant seraient de beaucoup réduites ; le service diminuant, la valeur diminuerait comme et avec lui ; d'où la légitimité de notre conclusion : la valeur est dans le service.

Il nous faut maintenant nous occuper d'un besoin d'une importance fondamentale, le besoin d'échanger.

Ce qui constitue la société, au point de vue économique, c'est l'échange, c'est cette faculté, qui distingue l'homme des animaux, de travailler les uns pour les autres, de se rendre des services réciproques.

Pourquoi l'échange, pourquoi ce besoin *sui generis* et quel avantage y a-t-il à lui donner satisfaction ?

Adam Smith, dans l'admirable chapitre sur la division du travail, de la *Richesse des nations*, a très bien démontré l'influence de la division du travail sur l'accroissement de la richesse.

Le grand économiste a porté exclusivement son attention sur ce point, parce qu'il assignait le travail comme source unique à la richesse des individus ; il se trompait là-dessus, la richesse étant le résultat de la coopération de l'homme et de la nature, du concours des forces naturelles et des forces humaines.

Complétant sur ce point les vues du fondateur de l'économie politique, nous ajouterons que l'avantage de l'échange, c'est que les agents naturels étant distribués sur la terre d'une manière inégale, la division du travail permet d'utiliser, suivant les climats et les régions, les forces naturelles de manière que chaque quantité de travail serve de véhicule à une proportion de plus en plus grande d'utilité gratuite, pour le plus grand bien des consommateurs, c'est-à-dire de l'humanité.

Ainsi, grâce à l'échange, les habitants des régions glacées du pôle peuvent profiter des avantages que la nature a conférés aux habitants des régions tempérées et des pays situés près de l'équateur, et réciproquement, les échanges se faisant valeurs contre valeurs. La concurrence force les producteurs à céder, par-dessus le marché, aux consommateurs toutes les utilités gratuites résultant du concours des forces naturelles.

L'échange primitif, c'est le troc pour troc, produit contre produit, service contre service.

Pierre dit à Paul :

« Cède-moi cet habit, je te céderai ce chapeau » : si l'accord se fait, l'échange aura lieu.

L'inconvénient du troc en nature est facile à comprendre ; le jurisconsulte romain Paul a très bien exposé les motifs de l'introduction de la monnaie, pour faciliter les échanges.

« La vente commença par l'échange : jadis, il n'y avait pas de monnaies et rien ne distinguait la marchandise du prix. Chacun troquait ce qui lui était inutile contre ce qui pouvait lui présenter de l'utilité. Mais comme il n'arrivait pas toujours que l'un possédât ce que l'autre désirait et réciproquement, on choisit une matière dont la constatation publique et durable permît de subvenir aux difficultés communes de l'échange ; par l'identité de l'évaluation, cette matière revêtue d'une empreinte officielle, ne porte plus le nom de marchandise mais de prix. » (Dig. 1, XVIII, tit. I, 1.)

Cette exposition est excellente : la monnaie est, en effet, une marchandise destinée à faciliter l'échange des autres marchandises :

à ce titre, elle doit être nécessairement pourvue de valeur, puisque les échanges se font valeurs contre valeurs.

Des produits de diverse sorte ont été usités comme monnaie, suivant les temps et les lieux.

Les métaux précieux, l'or et l'argent, ont été choisis de préférence, par les peuples civilisés, à l'effet de servir de monnaie.

La valeur de l'or et de l'argent diffère-t-elle au point de vue de l'origine, de ses causes, de la valeur de l'eau, du diamant, etc. ?

On parle couramment de la valeur intrinsèque de la monnaie d'or et d'argent, mais cette locution n'est pas exacte.

Pour l'or et l'argent, de même que pour les autres objets, il faut distinguer soigneusement l'utilité de la valeur : ici, comme pour l'eau et le diamant, nous dirons que l'or et l'argent ont de l'utilité, des qualités utiles à raison desquelles ils sont recherchés.

Quant à la valeur, il n'y a pas de valeur intrinsèque de l'or, non plus que de l'argent, pas plus qu'il n'y a de valeur intrinsèque de l'eau ou du diamant.

L'or, l'argent, dans les mines non encore exploitées, est sans valeur : la valeur apparaîtra du jour où un homme étant en possession du précieux minéral, un autre homme viendra en demander la cession.

« C'est un service que vous me demandez, dira le mineur, quel service me rendrez-vous en échange ? »

Sur ce point un débat va s'engager ; après débat, si l'échange est conclu, on pourra dire que les deux services échangés se valent, mais la valeur sera extrinsèque à l'or, elle aura sa source exclusivement dans le service rendu.

Ricardo a posé en principe que la valeur de l'or provient des frais de production, des frais d'extraction et de transport : la vérité est que si la concurrence a pour effet de proportionner la valeur de l'or, comme celle des autres produits, aux frais de production, cette pression extérieure n'existe pas toujours avec la même intensité : la véritable doctrine est celle qui proportionne la valeur de l'or, comme toutes les autres valeurs, au travail épargné à l'acquéreur, c'est-à-dire, finalement, *au service rendu*.

Voilà la source, l'origine vraie de la valeur de l'or, de la valeur de l'argent. Ici, comme dans les exemples précédents, nous voyons la valeur extrinsèque au métal précieux, provenant exclusivement du service rendu.

De cet exposé, nous pouvons déduire en passant la solution de la question si controversée du monométallisme et du bimétallisme.

Les bimétallistes réclament la fixation par la loi d'un rapport de 1 à 15,5 entre l'or et l'argent : cette relation légale est-elle possible sans faire violence à la nature des choses ?

La négative est certaine : la valeur de l'or et de l'argent varie comme la valeur du blé, du vin, du fer, etc. ... ; il n'est pas plus possible dès lors de fixer un rapport invariable entre la valeur de l'or et de l'argent qu'entre la valeur de l'or et de tout autre produit, par exemple, du blé.

Le législateur n'a ni qualité, ni droit pour fixer la valeur des services : la valeur est un rapport qui dépend essentiellement de la volonté libre des contractants.

On voit également combien profonde est l'erreur des socialistes qui, méconnaissant le rôle de la monnaie, la confondent avec le capital.

La monnaie est l'instrument des échanges, elle est le véhicule de la circulation des produits ; confondre la monnaie avec le capital, c'est commettre la même erreur que ceux qui confondent les wagons de marchandises avec les marchandises transportées.

L'argumentation de K. Marx n'est pas exempte d'obscurité au sujet du rôle de la monnaie ; lorsqu'il recherche l'origine du capital, il parle de l'homme à l'argent qui se présente sur le marché, sans se demander d'où vient cet argent et s'il n'a pas son origine dans le travail de celui qui le possède.

Proudhon a commis une confusion de même sorte dans l'exposé de sa fameuse doctrine de la gratuité du crédit. Pour dissiper cette obscurité, il importe de bien comprendre la fonction de l'or et de l'argent employés comme monnaie, à savoir que la monnaie est une marchandise qui a pour but de faciliter l'échange des services ; elle est sans doute, à ce titre, une portion de la richesse d'un peuple, de son capital, mais la richesse, dans son acception générale, comprend l'ensemble des utilités de toute sorte susceptibles de donner satisfaction aux besoins des sociétés.

Nous pourrions multiplier les exemples, passer successivement en revue tous les produits quelconques, blé, viande, huile, fer, charbon, etc., partout nous trouverions de la matière sous des formes diverses, des forces naturelles, qui sont des dons de la nature ; nulle part l'analyse ne nous montrerait la valeur comme un élément intrinsèque des choses ; la vérité est qu'elle résulte d'un rapport entre les services échangés.

M. Maurice Block, le savant économiste, qui combat cette doctrine dans son livre des *Progrès de la science économique depuis Adam Smith* (p. 291 et suiv.), objecte que « la nature ne travaille jamais gratuitement pour l'individu, parce que, pour s'emparer des forces na-

turelles, on est obligé de faire des dépenses. Ainsi, par exemple, pour s'emparer de la force élastique de la vapeur, il faut les machines que l'on sait. Pour utiliser une chute d'eau, il faut commencer par tracer des canaux, bâtir un moulin, et prendre des mesures pour avoir toujours juste la quantité d'eau nécessaire, ni trop, ni trop peu. »

M. Maurice Block conclut ainsi : « Constatons bien que lorsque les forces naturelles travaillent pour l'individu, ce n'est pas *gratuitement* : celui qui a besoin de leurs services doit les *conquérir* par un effort spécial, plus ou moins *onéreux*. »

Il y a, dans cette argumentation, une confusion évidente.

Prenons l'exemple du moulin à eau, invoqué par M. Block : « Que de dépenses à faire, nous dit-il, pour utiliser une chute d'eau : il faut tracer des canaux, bâtir un moulin, etc. »

Sans doute, ces dépenses sont nécessaires ; mais, ces dépenses faites, cet effort spécial accompli, la conquête est acquise, comme vous le dites vous-même, la chute d'eau est asservie et cet esclave ne coûte rien à vêtir ni à nourrir.

La preuve que l'objection est sans portée aucune, c'est que la farine du moulin dont les meules sont mises en mouvement par la chute d'eau revient moins cher et par suite coûte moins à acheter au consommateur, qui représente l'humanité, qu'avant l'invention du moulin à eau, à cette époque déjà ancienne où, pour convertir le blé en farine, il fallait un long et rude travail, le travail de ceux qui tournaient la meule, ce travail accompli à l'origine par des esclaves humains !

Et il en est ainsi dans toutes les branches de production : quand la voile a remplacé la rame, quand la vapeur a remplacé la voile, à chaque progrès accompli, c'est un fait incontestable que le prix du fret a baissé.

Comment M. Block peut-il expliquer cette baisse de prix en dehors de la *gratuité* des forces naturelles ?

C'est que, pour comprendre ces faits, il faut bien remarquer que s'il est nécessaire de faire intervenir des machines, de creuser des canaux, et si ces dépenses doivent être payées par l'acquéreur des produits, celui-ci paie non la dépense totale, mais l'intérêt de ces dépenses ainsi que les frais d'amortissement.

Une partie du travail à faire ayant été mise à la charge de la nature, les moteurs animés qui tournaient la meule ayant été remplacés par le moteur inanimé, la chute d'eau, il y a diminution dans le prix de revient, économie de main-d'œuvre, et, sous la pression de la concurrence, la masse des consommateurs profite de cette valeur anéantie, l'utilité *gratuite* ayant remplacé l'utilité produite par le travail humain, la seule utilité onéreuse, pourvue de valeur.

Cette argumentation fait justice de l'objection de M. Maurice Block ; elle réfute du même coup la doctrine analogue soutenue par les économistes qui nient la gratuité des agents naturels.

Jusqu'ici nous avons pris des exemples dans des objets matériels ; passons maintenant à une autre série d'exemples, où nous allons rencontrer la valeur en dehors de tout élément matériel.

Si je dis à mon voisin de campagne : « Faites-moi une commission à la ville voisine, je vous paierai 1 franc », et que la proposition soit agréée, en ce cas, aucun objet matériel n'apparaît ; je n'attribue pas de la valeur à un produit quelconque que je reçois en échange du prix convenu, mais à une commission faite, à un pur service.

De même, si je dis à quelqu'un : « Portez-moi une lettre à telle adresse », ou bien : « Déclamez devant moi une poésie de Victor Hugo, chantez-moi le grand air de *la Juive*, ou le *Miserere* du *Trouvère*, en échange, je vous paierai tel prix » — prix qui variera suivant le talent du déclamateur ou du chanteur, et qui s'élèvera très haut s'il s'agit d'un artiste hors de pair —, dans ces divers cas, je n'attribue pas non plus de la valeur à un produit reçu en échange du prix convenu, mais à un pur service.

De même au cas de la consultation de l'avocat, du médecin : quand je paie la consultation, je ne paie pas un objet, un produit matériel quelconque, je reçois un service, et je le paie à la valeur convenue.

Dans ces divers cas, la valeur apparaît en dehors de tout objet, de tout élément matériel ; c'est un fait certain, constant, indiscutable, d'où il résulte que nous rencontrons la valeur : 1° dans des *produits matériels* ; 2° dans de *purs services*.

Nous sommes amenés ainsi à nous poser cette question : étant donné que la valeur apparaît à la fois dans des objets matériels et dans de simples services et que cette valeur, partout semblable, ne peut avoir qu'une origine, une source unique, où est cette source, est-elle dans le produit ou dans le service ?

À cette question J.-B. Say a fait implicitement la réponse suivante : c'est dans le produit qu'est la source de la valeur.

En effet, examinant ce sujet après Adam Smith, qui refusait de reconnaître de la valeur aux purs services, qui identifiait la valeur avec la matière, J.-B. Say, rectifiant sur ce point la doctrine du maître, admit que les purs services avaient également de la valeur, mais en même temps, il les appela des *produits immatériels* ; par cette locution il indiquait bien nettement que c'était par analogie qu'il étendait aux services la valeur, et qu'il reconnaissait principalement la valeur dans la matière comme son maître Ad. Smith.

Cette doctrine n'est pas scientifique ; la vérité est, au contraire, que c'est par analogie et par extension qu'il faut attribuer aux produits la valeur ; la valeur a son origine, sa source unique dans le *service*.

La preuve en est que tout service reconnu et accepté comme tel est pourvu de valeur, tandis que les produits, les objets matériels, s'ils ne rendent pas de service, n'ont aucune valeur.

Qui ne connaît l'histoire de certaine cargaison de patins déchargée au Brésil ; les patins étaient nombreux, bien fabriqués, ils avaient coûté beaucoup de travail pour leur fabrication en France et leur transport au Brésil : il advint cependant que les patins restèrent pour compte au capitaine du navire. L'envoyeur avait oublié que le Brésil est situé sous l'équateur et que la glace y est inconnue. Personne ne se présenta pour acheter les patins, ils étaient sans valeur *parce qu'ils ne donnaient lieu à aucun service*.

La valeur est donc essentiellement dans le service ; cette preuve est, ce nous semble, irréfutable, cette démonstration est invincible.

Il suit de là, comme conclusion dernière, que la vraie doctrine scientifique, la seule qui explique les faits, tous les faits sans exception relatifs à cet ordre, est celle qui définit la valeur — à l'exemple du grand économiste Bastiat, de celui que nous proclamons notre maître — le rapport des services échangés.

Des exemples cités il ressort, en effet, que la valeur est extrinsèque aux choses ; qu'entre valeur et matière il n'y a aucun rapport possible, la matière étant un don de la nature ; que si les objets matériels ne sont pas acceptés comme services, ils n'ont aucune valeur, et qu'enfin la valeur apparaît, en dehors de tout élément matériel, dans de *purs services*.

Cette démonstration, on en conviendra, est concluante.

S'il en est ainsi, le système de Karl Marx est détruit de fond en comble, par la destruction du fondement sur lequel il repose.

Karl Marx, en effet, a donné pour base à sa doctrine collectiviste la théorie de la valeur empruntée par lui à Ricardo et à Smith, cette théorie qui assigne à la valeur pour origine le travail, sous la condition de la matérialité.

La valeur a sa source dans le travail appliqué à la matière, et elle est proportionnelle à l'intensité du travail ; tel est le fondement du système.

De là, par voie de déduction, cette idée que le salaire de l'ouvrier étant évalué par les frais de production de la force du travail, par la quantité de moyens de subsistance nécessaires pour l'entretien de l'ouvrier et de sa famille, il suffit de six heures au plus par jour pour produire les éléments de cet entretien, en sorte que le reste du temps

l'ouvrier crée de la plus-value pour l'employeur et l'ensemble de ces plus-values constitue le capital : puis de déduction en déduction, cette conclusion finale que le capital étant ainsi le résultat de la spoliation, il est nécessaire, pour abolir cette iniquité et constituer la société sur le principe de la justice sociale, de restituer le capital produit par le travail des ouvriers à la collectivité.

Tout cet échafaudage de déductions tombe et s'écroule avec le principe lui-même.

La valeur est le rapport des services échangés, voilà le vrai principe : loin d'être proportionnelle à l'intensité du travail du producteur, comme K. Marx l'enseigne, elle est proportionnelle au travail épargné à l'acquéreur, en d'autres termes, au service rendu. En outre, loin que la valeur soit inhérente à la matière, loin d'être du travail matérialisé, il faut dire qu'entre matière et valeur il n'y a aucun rapport.

Il nous faut insister, avant de conclure, sur ce dernier point, sur cette distinction essentielle entre l'utilité des choses et la valeur des services.

Ceux qui seraient tentés de ne voir là qu'une subtilité vaine et une pure dispute de mots se tromperaient étrangement.

Voyez, en effet, combien féconde est cette distinction et comment, grâce à elle, l'horizon économique s'éclaire et s'élargit.

C'est d'abord le droit de propriété qui est consolidé et dont la légitimité se place au-dessus de toute discussion.

Les hommes, en effet, d'après cette distinction, dans leurs rapports les uns avec les autres, ne sont propriétaires que de leurs services, de la valeur de leurs œuvres, et, sous la pression de la concurrence, ils se transmettent par-dessus le marché, toutes les utilités gratuites attachées à ces valeurs. À moins de contester à chacun la propriété de ses services, il est donc impossible de dénier à un homme le droit de propriété ainsi réduit à la propriété des valeurs.

En outre, sous l'impulsion de l'intérêt personnel, de ce principe fondamental que tous les économistes reconnaissent et proclament, en l'appelant la loi du moindre effort, tout producteur, quel qu'il soit, s'attache à diminuer ses frais de production, ses prix de revient, et il y réussit en augmentant, par l'influence de la science et du génie des inventeurs, les conquêtes de l'humanité sur la nature de manière à s'emparer des forces qu'elle recèle dans son sein.

Chaque progrès économique est marqué par l'intervention de plus en plus grande des agents naturels, des *utilités gratuites*, dans l'œuvre de la production : d'où l'anéantissement successif des valeurs, l'homme se débarrassant du fardeau de la peine, du travail, en utilisant l'action de la nature.

Or, cet anéantissement successif de la valeur, c'est une conquête pour l'humanité tout entière, pour la collectivité, c'est une communauté de biens véritable qui s'accroît et s'élargit sans cesse, puisque tous les hommes sont égaux devant *une valeur qui a disparu*.

Voilà l'importance de cette distinction entre l'utilité des choses et la valeur des services, son importance fondamentale.

Les économistes qui la repoussent, qui nient la *gratuité* des agents naturels, ne peuvent fournir une explication rationnelle du progrès économique.

M. Maurice Block, dans son savant ouvrage, plus haut cité, répète, après les économistes classiques, cette phrase :

« Il y a des biens *gratuits* tels que l'air, la chaleur, la lumière du soleil, ce sont des 'biens libres', les autres ne sont obtenus qu'au prix d'un effort, ils sont ainsi *appropriés*.

Les biens appropriés sont les seuls dont la science économique ait à s'occuper, nommons-les donc biens économiques » (p. 89).

Est-il vrai que la science économique n'ait à s'occuper que des biens appropriés ? En constatant et proclamant comme une loi économique la loi du *moindre effort*, M. Maurice Block a infirmé et condamné cette doctrine.

Le domaine des biens appropriés n'est pas séparé, par une ligne de démarcation définitive, du domaine des biens libres, des richesses gratuites, puisque la loi du moindre effort pousse l'homme à la conquête incessante, continue, des forces naturelles, des biens libres, des richesses gratuites.

Chacune des conquêtes de l'homme dans ce domaine est marquée par une réduction des frais, une diminution des prix de revient ; c'est une valeur anéantie qui est remplacée par de l'utilité gratuite.

Voilà les enseignements de la science, de la vraie science économique, de celle qui ne reconnaît qu'une méthode, la méthode inductive, et un seul maître, l'observation des faits.

Les hommes illustres qui ont été les fondateurs de l'économie politique, les Smith, les Quesnay, les Turgot, les Say, n'ont pas creusé et approfondi suffisamment ce problème de la *valeur* ; il n'y a pas lieu de s'en étonner et, J.-B. Say le disait avec raison, les savants montent sur les épaules les uns des autres pour arriver jusqu'aux sommets lumineux d'où l'on aperçoit les horizons de plus en plus étendus.

Mais ce que n'ont pas fait les maîtres, il est urgent que les disciples l'accomplissent ; ils ont pour devoir impérieux de résoudre ce problème, parce que la valeur est la pierre angulaire de l'édifice économique et que cet édifice est attaqué et menacé d'être pris d'assaut.

Qu'on se rende bien compte de la gravité du problème : la société, au point de vue économique, c'est l'échange.

Ce qui constitue la société, c'est ce fait que les hommes travaillent les uns pour les autres, qu'ils se rendent des services réciproques, qu'ils échangent leurs services, leurs travaux, leurs efforts.

La valeur fait son apparition avec l'échange : la science économique, qui est la science des échanges, est donc la science des valeurs, et si vous vous trompez sur cette idée première, c'est la doctrine tout entière qui est faussée.

La valeur, c'est la base de l'édifice économique : si votre fondement est fragile, quelle sera la solidité de l'édifice ? Au moindre souffle il croulera comme un château de cartes.

Or, cet édifice économique, il est urgent de le consolider, de le bâtir sur une base de granit.

Le grief socialiste contre la société capitaliste est celui-ci : la masse des travailleurs a été dépossédée, dépouillée de sa part dans les biens communs : « Des capitaux comme *la terre*, qu'il s'agit de reprendre à quelques-uns, dit M. J. Guesde dans sa brochure *Collectivisme et Révolution*, ne sont pas de création humaine, sont antérieurs à l'homme pour lequel ils sont une condition *sine qua non* d'existence : ils ne sauraient, par suite, appartenir aux uns à l'exclusion des autres, sans que les autres soient *volés*. »

Ce grief serait écrasant s'il était fondé : la doctrine enseignée par les économistes classiques, loin d'y répondre, de l'écarter, lui donne une force irrésistible.

Si la terre a de la *valeur*, comme cette valeur n'est pas de création humaine, il est clair que le droit de propriété est injustifiable.

L'argument de J. Guesde était formulé d'une manière bien plus saisissante encore par Proudhon :

« À qui doit revenir le fermage de la terre ? disait-il, au producteur de la terre sans doute. — Qui a fait la terre ? Dieu. — En ce cas, propriétaire, retire-toi. »

À cela, dans la doctrine qui attribue aux agents naturels de la valeur, il n'y a pas de réponse possible.

La réponse, d'après notre doctrine, sauf à fournir des développements, dans un autre travail sur la propriété foncière, est que la terre, antérieurement à l'effort humain, au travail de l'homme, a de l'*utilité*, mais n'a pas de *valeur*.

La réponse — réponse qui réduit à néant le grief socialiste, — c'est que s'il y a une action constante, continue, du fonds approprié, des biens économiques sur les biens *libres*, cette action, contrairement à la théorie socialiste, s'exerce dans le sens d'un développement de

plus en plus grand de l'utilité *gratuite*, d'une véritable collectivité progressive.

Ce qui, dans une société libre, où l'action de l'État garantit à chacun la liberté du travail et la propriété de ses fruits, conduit peu à peu les hommes à l'égalité progressive, c'est que, dans leurs rapports réciproques, les hommes n'ont d'autre propriété que celle des valeurs, lesquelles valeurs correspondent exclusivement à des services humains ; c'est ensuite que, sous la pression de la loi du moindre effort et de la loi de la concurrence combinées, chaque producteur est tenu de transmettre aux autres, au grand public consommateur, par-dessus le marché, toute la somme des *utilités gratuites* attachées aux valeurs, *utilités gratuites* qui augmentent sans cesse par l'anéantissement, la réduction continue des *valeurs*.

Voilà l'harmonie des sociétés libres ; voilà la base de granit posée à l'édifice économique.

Que si les socialistes nous reprochent, comme fait Karl Marx vis-à-vis des économistes en général, de chanter des idylles, la réponse est que nous chantons les louanges de la liberté, et que nous n'avons jamais défendu les privilèges, les monopoles, les injustices qui peuvent exister dans l'état social actuel.

III. — Résumé et conclusions.

Résumons la théorie de la valeur que nous venons d'exposer et de développer en opposition à la doctrine de Karl Marx.

La valeur est extrinsèque aux choses, aux matériaux et aux forces naturelles répandus dans l'univers. Ce qui est gratuit, en effet, n'a pas de valeur ; c'est là une proposition qui a l'évidence d'un axiome ; or, les matériaux et les forces naturelles sont des dons que la nature a faits aux hommes, gratuitement.

Ajoutons que le travail est impuissant à créer une parcelle, un atome de matière, puisque dans la nature *rien ne se crée* ; il n'y a donc à proprement parler ni production matérielle, ni produits matériels, et la production consiste uniquement à créer de l'*utilité*.

Loin d'admettre, avec K. Marx, que la valeur a sa source dans le travail appliqué à la production d'objets matériels, de marchandises, il faut reconnaître qu'entre la matérialité et la valeur, il n'y a aucun rapport.

La conception économique de K. Marx est donc singulièrement étroite lorsqu'il nous présente la richesse des sociétés sous la forme d'une « immense accumulation de *marchandises* » ; la vérité est que la richesse d'un peuple se compose de l'ensemble des utilités susceptibles de donner satisfaction à nos besoins de toute sorte.

La valeur a son origine dans le service rendu par un homme à un autre homme, service qui lui donne droit à un service équivalent réglé par la convention libre des parties, que ce service se fixe ou non dans un objet matériel.

Le service du médecin, de l'avocat, du commerçant, de l'artiste, a de la valeur au même titre que les produits de l'agriculteur et de l'industriel.

Quant à la mesure de la valeur, loin d'être proportionnelle, comme le dit Karl Marx, à l'intensité de l'effort du travail de celui qui rend le service, une analyse exacte prouve qu'elle est proportionnelle au travail *épargné* à celui qui le reçoit, ce qu'exprime très bien la définition de la valeur d'après Bastiat.

La valeur est le rapport des services échangés ; voilà la doctrine vraie.

Ainsi apparaît la fausseté de la théorie de K. Marx.

Cette théorie est infectée d'un double vice : 1° Elle matérialise la conception de la *valeur*, en en faisant un élément inhérent à la matière, une qualité intrinsèque de la marchandise ; 2° Elle proportionne la mesure de la valeur à l'intensité du travail du producteur, aux frais de production.

À ce double titre elle doit être rejetée, comme étant en contradiction avec les faits, partant en contradiction avec la vérité.

La fausseté de cette théorie démontrée, le système tout entier du collectivisme s'effondre et s'anéantit.

La base du système était dans la conception que Karl Marx s'était faite de la valeur, de son origine et de sa mesure ; c'est en s'appuyant sur cette théorie, en mesurant le salaire des ouvriers à la somme nécessaire pour en assurer l'entretien et la reproduction, qu'il avait déduit sa doctrine de la plus-value, du surtravail, produisant le profit net du capitaliste et donnant ainsi pour origine au capital la spoliation, l'exploitation par l'employeur de la force de travail de l'ouvrier.

La base détruite, l'édifice des syllogismes bâtis sur elle par le disciple d'Hegel s'écroule en même temps.

Là où la dialectique de K. Marx, partant d'un faux principe, nous montrait dans la liberté du travail et la propriété individuelle un régime de spoliation et d'iniquité, une saine observation des faits nous fait apercevoir la justice du droit de propriété fondé sur la propriété des valeurs, des services, en même temps qu'elle nous montre l'existence d'une véritable communauté, d'une collectivité de biens, composée de toutes les utilités gratuites fournies par la nature, collectivité qui va s'élargissant sans cesse par suite des découvertes de la science et de la réduction progressive des valeurs.

C'est-à-dire que cette doctrine, elle concilie tous les systèmes, elle absorbe dans la science l'utopie ; qui donc, ayant au cœur le sentiment de la justice, oserait contester le principe du droit de propriété réduit à la propriété des valeurs, des services ?

Cette doctrine, nous demandons qu'on la passe au crible de la plus sévère critique, nous avons le droit de demander qu'on la discute, qu'on essaie de la réfuter ; nous disons aux disciples de Karl Marx :

« Nous croyons avoir détruit le système économique édifié par votre maître, en détruisant le fondement même du système, la théorie de la valeur ; pour cette destruction, nous avons employé l'outil qui sert en même temps aux constructions solides et résistantes, nous avons utilisé la méthode inductive d'observation de la nature.

Si pour vous, comme pour K. Marx, tout jugement inspiré par une critique vraiment scientifique est le bienvenu, nous espérons que vous accueillerez ce travail critique en discutant la justesse de nos observations et des conclusions que nous en avons tirées. »

Et maintenant, en terminant, nous disons ceci : « Nous entendons le progrès et la justice sociale en ce sens que chaque homme, sous la garantie de l'État, soit maître de lui-même, de ses facultés, et de leurs produits.

Voilà notre idéal : est-ce le vôtre ?

Vous qui voulez l'affranchissement des masses laborieuses et l'avènement de la justice sociale, concevez-vous la société libre et basée sur la justice en dehors du droit, pour tout être à face humaine, de disposer à son gré de sa personne, de son travail, et des fruits de ce travail, sous la condition de respecter ce même droit égal chez les autres ? »

Voilà la question posée : si la démonstration que nous avons voulu faire dans cette brochure, si la distinction essentielle, fondamentale, entre l'utilité des choses et la valeur des services est vraie, si elle est reconnue invincible ; si, dans un État libre, tous les éléments, toutes les forces et les matières que la nature a mis *gratuitement* à la disposition des hommes sont et demeurent *gratuits*, les hommes n'étant propriétaires, dans leurs rapports respectifs, que de leurs efforts, de leurs services, et se transmettant par-dessus le marché, toutes les utilités naturelles, nous attendons en toute confiance la réponse.

184. LES PRÉJUGÉS DU ROI MIDAS
AU SUJET DE L'OR ET DE L'ARGENT (1896).

[Conférence du 15 juin 1896. — *Bulletin
de la Société de géographie de Rochefort*, 1896.]

On a disserté autrefois et on disserte aujourd'hui, avec plus d'ardeur que jamais, sur l'or et l'argent, sur leur rôle au point de vue monétaire ; l'attention des législateurs et des hommes d'État, non seulement en Europe, mais dans les autres parties du monde civilisé, est tournée actuellement vers la grave question du mono ou du bimétallisme, et l'élection du président des États-Unis, au mois de novembre prochain, se fera sur la question monétaire, sur la question du maintien du monométallisme-or ou de son remplacement par l'argent, réclamé par les *Silvermen*, les possesseurs de mines d'argent.

C'est, il faut le reconnaître, un phénomène étrangement regrettable que de constater les discussions qui règnent encore de nos jours sur un tel sujet, et que tant d'obscurité environne la question de l'or et de l'argent, de ce numéraire que nous employons tous, pauvres ou riches, et cela presque chaque jour.

De tous les préjugés répandus sur ce sujet, le plus dangereux sans contredit, celui qui a causé le plus de maux à l'humanité, c'est le préjugé, toujours persistant et vivace, qui, partant de cette idée que la richesse consiste exclusivement dans la monnaie, l'or et l'argent, confond la monnaie, le numéraire, avec la richesse.

Cependant il y a, tant dans l'histoire que dans la légende antique, des exemples bien frappants du danger de cette confusion.

On connaît la légende fameuse du roi de Phrygie, Midas : que, grâce à l'amitié du dieu Bacchus, il obtint la faveur de changer en or tout ce qu'il toucherait.

Privilege précieux, puisqu'il devait ainsi lui procurer la suprême richesse, l'or ; privilege fatal, car, tout ce qu'il touchait se transformant en or, l'infortuné monarque était exposé à manger et à boire littéralement... de l'or.

Ainsi, le roi Midas, dupe du préjugé vulgaire, était destiné à mourir dans les tortures de la faim, et il dut demander au dieu de lui retirer le funeste présent que son ignorance et son imprévoyance avait réclamé.

Le dieu lui conseilla, à cet effet, de se plonger dans le Pactole, ce qu'il s'empressa de faire, et depuis ce bain mémorable, le Pactole roule dans son lit des paillettes d'or.

Cette légende est sans doute l'œuvre d'un économiste ignoré de l'antiquité, qui a voulu ainsi détruire ce préjugé, cette confusion de l'or avec la richesse, en montrant les graves dangers.

Et, en effet, il suffit d'un instant de réflexion pour dégager de ce mythe une leçon salutaire d'économie politique.

Supposons un élève de quinze ans, d'une intelligence moyenne, chargé de faire une dissertation sur cette légende et de résoudre la question de savoir si l'or est la richesse exclusive des nations.

Quelle sera sa conclusion ?

« L'or, dira-t-il, n'est pas une chimère, c'est une réalité palpable ; mais il ne forme pas, comme on le croit, la richesse exclusive d'un homme ou d'un peuple, puisque le roi Midas, transformant en or tout ce qu'il touchait, était exposé à mourir de faim sur des tas d'or et à perdre ainsi le bien le plus précieux : la vie. »

Partant de là et observant les faits qui se passent dans le monde économique, notre élève apercevra la division du travail, et que, tel étant boulanger, tel autre maçon, boucher ou menuisier, etc., les hommes travaillent les uns pour les autres. De la division du travail résulte nécessairement l'échange des produits, des services entre les hommes.

Dès lors, rien de plus aisé que de comprendre le rôle économique, la fonction véritable de l'or et de l'argent au point de vue monétaire.

Les difficultés qu'entraîne l'échange direct, le troc pour le troc des produits et des services, a conduit les hommes à rechercher les moyens de rendre leurs échanges plus faciles, et les métaux précieux, notamment l'or et l'argent, ont été choisis de préférence par les peuples civilisés pour servir d'intermédiaires à l'effet de faciliter les échanges ; grâce à l'introduction de la monnaie, chaque producteur livre ses produits sans s'inquiéter de la question de savoir aux besoins de quel individu ils donneront satisfaction, et ces produits peuvent circuler sans difficulté, en ce sens qu'en échange, le producteur a reçu de la monnaie d'or ou d'argent, valeur intermédiaire universellement reconnue et acceptée par tous.

La conclusion finale est donc celle-ci : la monnaie d'or et d'argent est une richesse, une valeur ; mais, loin d'être toute la richesse, elle n'en est qu'une portion, une fraction minime ; son rôle véritable est de faciliter l'échange des produits, des services, qui sont de nature à satisfaire les besoins et les désirs. La vraie richesse consiste ainsi dans l'abondance des produits, des choses utiles, des moyens de satisfaction.

Telle est la leçon importante qui se dégage de cette légende si connue, de ce mythe célèbre du roi Midas.

Un autre exemple, non moins frappant, des dangers du préjugé vulgaire au sujet de l'or et de l'argent, tiré de l'histoire de l'Espagne du XVI^e siècle, de l'Espagne de Charles-Quint et de Philippe II :

À cette époque, ce fatal préjugé qui confond l'or avec la richesse, était des plus répandus : c'est ainsi que lors de la prestation de serment de Charles-Quint devant les Cortès, le nouveau roi d'Espagne s'engageait solennellement à ne pas laisser exporter du royaume l'or ni l'argent. Il était aisé de voir quelles étaient les illusions du monarque et des législateurs des Cortès. Prenant l'or et l'argent pour la richesse par excellence, ils entendaient se réserver le monopole des produits des mines d'or et d'argent du Nouveau Monde, du Mexique et du Pérou : ainsi ils seraient infiniment riches.

Telles étaient les illusions du peuple et du monarque : la réalité, c'est que, grâce à ce préjugé, les arts utiles, l'agriculture, l'industrie, le commerce, furent négligés ; d'autre part, l'abondance de l'or et de l'argent en amena la rapide dépréciation, la monnaie perdit les 9/10^e de sa valeur ; d'où une hausse effroyable du prix des produits de toute sorte.

À la fin du XVI^e siècle, en l'an 1594, les Cortès, signalant au roi la misère du royaume, dont ces législateurs ignorants ne comprenaient pas d'ailleurs la cause véritable, s'écriaient que la nation était épuisée — « regno consumido y abatado del toto. »

L'Espagne succombait, comme l'écrivait un historien, à une véritable apoplexie d'or et d'argent.

Est-il besoin d'insister, en signalant d'autres exemples, pour mettre davantage en lumière les dangers d'un tel préjugé ?

Non seulement cette confusion de la monnaie avec la richesse est de nature à ruiner un homme ou un peuple, à les faire périr de faim sur des tas d'or, mais elle est la source d'autres préjugés non moins redoutables, non moins funestes aux nations.

Si la monnaie est la richesse, il s'ensuit fatalement que ce que l'un gagne l'autre le perd, qu'un peuple ou un homme ne peut s'enrichir qu'aux dépens des autres, et de là cet axiome de Bacon et de Montaigne : « Le profit de l'un est le dommage de l'autre. »

En effet, la quantité d'or et d'argent existant à un moment donné dans le monde étant une quantité limitée, il en résulte que dans les pays qui n'ont pas de mines, il n'y a qu'un moyen d'augmenter la richesse du peuple, c'est de soutirer l'or et l'argent des autres, de les leur ravir par la force ou par la ruse.

Voltaire, dans le conte célèbre de *l'Homme aux quarante écus*, dupe de ce préjugé si répandu, ne manque pas de placer dans la bouche de l'un de ses personnages ces paroles :

« Pour enrichir un peuple, il faut attraper de l'étranger des millions de plus au moyen du commerce ; ainsi ce sera de l'argent à répartir sur chaque tête ; sans commerce à l'étranger, il n'y aura pas un écu de plus dans le royaume ; partant, le pays ne pourra pas augmenter sa richesse. Les hommes ne pourront ainsi avoir de l'argent, de la richesse, sans que d'autres en perdent : c'est la loi de toutes les nations, on ne respire qu'à ce prix. »

Voilà la loi de toutes les nations, la loi prétendue qui régit les rapports des peuples au point de vue économique, ainsi proclamée par Voltaire lui-même. C'est l'antagonisme des intérêts, le conflit à l'état permanent, chaque peuple faisant un effort pour attraper l'argent des autres, c'est-à-dire, dans ce système, pour les appauvrir et les ruiner ; efforts qui, entre nations d'égale puissance, se neutralisent, mais, au cas de forces inégales, aboutissent à la guerre et à l'écrasement du plus faible.

Telles sont les conséquences nécessaires de ce faux principe : la monnaie est la richesse ; d'où il suit que, ce principe étant faux, c'est pour leur malheur et leur ruine que les nations se font la guerre lorsqu'elles luttent pour conquérir des débouchés ; elles ne versent le sang de leurs soldats, elles ne gaspillent leurs trésors de guerre que pour aboutir à leur appauvrissement et à leur ruine commune.

C'est encore une conséquence de ce faux principe que la haine au capital et le système de gratuité du crédit que les apôtres du socialisme propagent dans leurs discours et leurs écrits.

Le capital d'une nation étant confondu avec le numéraire, l'or et l'argent, il est aisé de tourner contre l'intérêt du capital les préventions et l'hostilité des masses.

« Prends une pièce de cent sous, mets-la sous verre et regarde au bout d'un an, disent au peuple les théoriciens du socialisme, tu verras qu'elle n'a pas fait de petits. L'argent ne produit donc pas d'intérêts ; donc, ajoutent-ils, le capital ne produit pas d'intérêts, il faut s'empressement d'anéantir cette fiction de la production du capital. »

Telles sont les doctrines que les socialistes de 1848, Proudhon entre autres, répandaient au sein des masses ouvrières, et Proudhon avait ainsi prêché sa fameuse théorie de la Banque d'échange et du Crédit gratuit.

Pour faire justice de ces préjugés, de ces faux systèmes, il faut commencer par ruiner dans les esprits ce préjugé premier, qui est la source de tous les autres : la confusion du numéraire avec la richesse, avec le capital.

Le numéraire, ne nous laissons pas de le dire et de le répéter, n'est pas toute la richesse ; il est l'instrument destiné à faciliter la circulation des richesses, des capitaux. Ainsi, lorsqu'un producteur

quelconque, agriculteur ou commerçant, emprunte 10 000 fr., par exemple, ce n'est pas 10 000 fr. qu'il emprunte en réalité, c'est le matériel agricole ou le fonds de commerce qu'il achète avec le numéraire, et ce matériel agricole, ce fonds de commerce, sont des éléments productifs, produit d'un travail ancien qui doit être rémunéré et qui se rémunère par l'intérêt : l'intérêt, c'est le prix du service rendu par le prêteur à l'emprunteur.

Ainsi apparaît l'absurdité de ces systèmes de gratuité du crédit et de négation de l'intérêt, enfantés par l'ignorance et entretenus par les préjugés.

Les théories relatives au papier-monnaie sont la conséquence de cette même erreur fondamentale : la confusion du numéraire avec la richesse.

Le système fameux de Law, sous la Régence, les assignats de la première Révolution, sont autant de fruits de cet arbre empoisonné de l'erreur et du préjugé économique.

Law est représenté par les historiens comme un aventurier de génie, ardent, actif, désintéressé. Écossais d'origine, il voyagea en Angleterre et en Hollande, observa les phénomènes relatifs aux banques, l'intervention des papiers de commerce et de banque dans les échanges, et s'arrêta à cette idée que l'abondance de la monnaie est le principe de la prospérité du commerce, et que la monnaie de papier est supérieure à l'or et à l'argent, parce que, n'ayant pas de valeur, elle est plus aisée à obtenir.

« Law, dit notre grand historien Michelet, avait sa foi : il croyait que la richesse peut être une création de la foi, et il découvrit son merveilleux système qui changeait en or tout papier, qui divinisait son papier et en tirait l'or, ce Dieu du monde. »

Le régent fit bon accueil à l'aventurier écossais, qui lui promettait de rétablir l'équilibre dans les finances et d'universaliser la richesse en répandant à flots le papier-monnaie.

Law créa du papier qui, au début, fut gagé sur les richesses futures du Mississippi.

Le système eut un moment de succès prodigieux : les actions de la banque montèrent de 500 fr. à 20 000 fr. La rue Quincampoix fut le théâtre d'un agiotage effréné : le papier faisait prime sur l'or, et chacun se défaisait du vil métal pour prendre du papier ; dans la rue Quincampoix, on vit un créancier tirer l'épée contre son débiteur, qui voulait le payer en or.

Law put croire un instant que le succès couronnerait son œuvre, et que la richesse était véritablement une création de la foi.

Illusion pure : la nature des choses ne devait pas tarder à reprendre son empire ; on s'aperçut bientôt que les richesses du Mis-

mississippi, gage du papier, n'existaient qu'en imagination ; dès lors, les billets cessèrent de faire prime, la foi dans le papier alla diminuant ; la baisse une fois commencée augmenta rapidement, et finalement le système tomba, amenant une effroyable catastrophe, la ruine de plus d'un million de familles.

Law, disgracié, chargé de malédictions, faillit être lapidé et dut s'enfuir en Belgique.

Tel était cependant l'engouement persistant pour son système, que derrière la chaise de poste qui l'emmenait, une autre chaise de poste suivait, cherchant à rejoindre le fugitif, dans laquelle était un envoyé du tsar russe chargé d'offrir à Law d'aller appliquer son système en Russie.

L'histoire des assignats de la Révolution de 1789 nous fournit un autre exemple des effets du papier-monnaie. Les législateurs de la Constituante, qui, pour parer aux embarras financiers, eurent recours à cet expédient sans avoir des idées bien nettes en matière financière, comprenaient instinctivement que le papier n'avait par lui-même aucune valeur et que pour le faire accepter du public il fallait lui donner une garantie sérieuse en valeurs réelles. De là la création de quatre cents millions d'assignats, hypothéqués sur les biens nationaux. Mais, au fur et à mesure des besoins, les règles de la prudence furent mises en oubli et bientôt le nombre des assignats dépassa de beaucoup la valeur des biens qui en formaient le gage. Dès lors, la chute des assignats était marquée d'avance, comme celle du système de Law et pour les mêmes causes.

En l'année 1796, les assignats, après une baisse progressive, arrivèrent à une chute complète : à cette date, il y en avait en circulation pour quarante-cinq milliards !

De là, comme à la chute de la banque de Law, des catastrophes, des ruines sans nombre, et les victimes du papier-monnaie furent principalement les ignorants, les simples, étrangers au mouvement des affaires, et qui, tout entiers à leurs travaux, ne pouvaient apercevoir la baisse progressive du papier, des assignats, dont le cours forcé avait été décrété.

L'histoire prouve ainsi, par la plus saisissante des démonstrations, qu'on ne viole pas impunément les principes d'une saine économie financière.

Ces principes, quels sont-ils, et en quoi consiste la véritable richesse ?

Law, en s'imaginant que c'est la quantité de numéraire en circulation qui fait la prospérité du commerce, s'était lamentablement trompé. Les richesses circulent parce qu'elles sont utiles et le numéraire n'est que l'instrument qui facilite cette circulation.

Lorsqu'un homme a entre les mains une pièce de monnaie, par exemple 5 fr., cette pièce signifie que cet homme, par lui ou par ses auteurs, a rendu à la société un service estimé 5 fr., et n'en a pas reçu encore, en échange, un service équivalent. La pièce de 5 fr., entre ses mains, est une valeur intermédiaire, qui lui permettra de réclamer où et quand il voudra, ce service équivalent qui achèvera l'échange et fera que la société sera quitte envers lui. La société, en s'acquittant vis-à-vis de lui, deviendra débitrice de celui qui lui rendra le service et qui, pour prouver sa créance, recevra à sa place la pièce de 5 fr. et sera ainsi substitué à ses droits.

Dès lors, c'est une puérilité de croire qu'en multipliant le numéraire, l'or et l'argent, on multipliera les richesses véritables, effectives, lesquelles consistent en maisons, étoffes, vins, blé, viande, livres, etc. En effet, il est impossible que la société puisse rendre plus de services qu'elle n'en a reçus, et la multiplication de l'instrument des échanges ne peut avoir d'autre résultat que d'en déprécier la valeur et de faire, par suite, hausser le prix des produits ; si par exemple vous doublez, à un moment donné, la quantité du numéraire, de l'or et de l'argent, le résultat sera celui-ci : chaque produit, chaque service doublera de prix et au lieu de 5 fr. vaudra 10 fr.

Rappelons, à cet égard, un exemple célèbre, l'exemple classique des jetons sous le chandelier.

Dix joueurs, au commencement de la partie, ayant placé chacun 10 fr. sous le chandelier et pris dix jetons figurant chacun 1 fr., s'imaginèrent qu'en doublant la quantité des jetons ils en seraient deux fois plus riches ; donc, de 100 le nombre des jetons fut porté à 200 ; mais, ô mystification ! lorsque le chandelier fut levé, il se trouva que le nombre des pièces d'argent était resté le même, en sorte que, pour une pièce de 1 franc, il fallut, au lieu d'un jeton, en donner deux.

Ainsi, en doublant le nombre des pièces d'or et d'argent, du numéraire, vous n'augmenterez pas le nombre des choses utiles, des richesses effectives, et le résultat inévitable sera la hausse des prix, et ce qui valait hier 1 franc en vaudra 2.

L'histoire des systèmes de Law, des assignats, de même que l'histoire de l'Espagne du XVI^e siècle, en fournit la preuve éclatante, indiscutable.

Ainsi s'évanouissent, à la lumière des faits et des exemples tirés de l'histoire, ces préjugés décevants, dangereux, de la confusion de la richesse avec le numéraire, avec l'or et l'argent, d'où sortent, comme une lignée monstrueuse, ces faux systèmes du crédit gratuit, de la haine au capital, de l'antagonisme des intérêts des peuples, résumés dans la maxime fameuse de Montaigne : « Le profit de l'un est le dommage de l'autre. »

Dans l'univers social comme dans l'univers physique, il importe de ne pas confondre les apparences avec les réalités : la division du travail, ce phénomène qui crève les yeux et que notre légèreté nous empêche de remarquer, divise les hommes en producteurs et en consommateurs, et amène à sa suite la nécessité de l'échange des services ; d'où cette conséquence que le numéraire, l'or et l'argent, n'est qu'un instrument, un moyen destiné à faciliter l'échange des produits, qui sont les véritables richesses ; qu'en outre, pour apprécier les phénomènes économiques, il faut reconstituer la synthèse et envisager les effets de ces phénomènes, tant au point de vue des consommateurs que des producteurs.

Envisagés ainsi dans leur ensemble, comme il convient de faire, loin de provoquer l'antagonisme, nous trouverons, au contraire, que les faits de l'ordre économique tendent à l'harmonie, en ce sens que, au contraire de la fausse maxime de Montaigne, le profit de l'un est non le dommage, mais le profit de l'autre.

L'abondance des richesses, au sein d'un peuple, au lieu de nuire aux autres, leur est, au contraire, avantageuse, et ainsi l'économie politique s'accorde avec la morale, et les sentiments de haine, d'envie, ne sont pas seulement des sentiments bas et pervers, mais ils sont en même temps funestes à ceux qui les nourrissent vis-à-vis des autres.

Et de cette harmonie des intérêts des hommes et des peuples, substituée à l'idée d'antagonisme engendrée par les préjugés monétaires, par la confusion du numéraire avec la richesse, se dégage cette conclusion que la liberté et la propriété individuelle, en développant le plus possible les richesses des nations, sont les institutions les plus favorables à l'intérêt général.

Ainsi s'évanouissent ces chimères du socialisme, du collectivisme, fruits des préjugés économiques, des erreurs du roi Midas et de ses modernes disciples.

185. EXAMEN DU PAMPHLET DE PROUDHON SUR LA PROPRIÉTÉ (1896).

[Conférence du 21 décembre 1896. — *Bulletin
de la Société de géographie de Rochefort*, 1896.]

Le pamphlet de Proudhon sur la propriété, dans lequel le célèbre socialiste de 1848 à cette question : « Qu'est-ce que la propriété ? » fait cette réponse fameuse : « C'est le vol ! », présente, de nos jours, un intérêt de premier ordre, non à titre de curiosité historique, mais comme étude d'économie sociale, en vue d'en rapprocher les cri-

tiques de celles des socialistes contemporains, des théoriciens du collectivisme contre le droit de propriété.

Le problème de la propriété est, en effet, actuellement posé devant l'opinion publique, et les apôtres du socialisme contemporain, encourageant les masses ouvrières à la lutte contre les propriétaires et les capitalistes, concluent à la nécessité de la lutte des classes et de la conquête des pouvoirs publics, en vue de *l'expropriation politique et économique* de la bourgeoisie.

« La propriété, c'est le vol ! » Pour essayer d'établir la preuve de cet audacieux paradoxe, Proudhon a développé, dans son pamphlet, une série d'arguments, dont un seul mérite d'être signalé et mis en relief, c'est l'argument qui se résume dans cette apostrophe : « À qui doit appartenir le fermage de la terre ? — Au producteur de la terre, sans doute. — Qui a fait la terre ? — Dieu. — En ce cas, propriétaire, retire-toi ! »

Cet argument est spécieux ; il vaut qu'on s'y arrête et qu'on en scrute avec soin les fondements.

Proudhon part de ce principe, admis par les économistes, notamment par J.-B. Say, le grand économiste français du commencement de ce siècle, à savoir que la terre est naturellement pourvue de valeur, et il reproche au propriétaire foncier de se faire payer, en outre de son travail, la valeur naturelle de cet instrument, de ce laboratoire naturel, qui n'est pas son œuvre et qu'il n'a pas créé.

De là l'accusation de privilège, d'usurpation, de vol dirigée contre la propriété.

« Je tombe d'accord avec Say, dit Proudhon, que la terre est un instrument ; mais reste à savoir qui a droit de se faire payer l'usage du sol, de cette richesse qui n'est point le fait de l'homme. Le Créateur de la terre ne la vend pas, il la donne, et en la donnant il ne fait aucune acception de personnes. Comment donc, parmi ses enfants, ceux-là se trouvent-ils traités en aînés et ceux-ci en bâtards ? » (p. 72). Et plus loin (p. 139), Proudhon ajoute : « Si la terre est un instrument, comme le dit Say, quel en est l'ouvrier ? Est-ce le propriétaire ? Est-ce lui qui, par la vertu efficace du droit de propriété, lui communique la vigueur et la fécondité ? Voilà précisément en quoi consiste le monopole du propriétaire que, n'ayant pas fait l'instrument, il s'en fait payer le service. »

Telle est l'objection grave, redoutable, opposée par Proudhon. Si elle était fondée, elle entraînerait la ruine du droit de propriété, taxé à bon droit d'usurpation et de privilège.

Les économistes classiques, à la suite de J.-B. Say, reconnaissent que la propriété est une injustice ; ils soutiennent, néanmoins, qu'elle

doit être maintenue, par des motifs d'utilité sociale, comme une injustice nécessaire.

Les théoriciens du socialisme répondent, de leur côté, qu'il n'y pas d'injustice nécessaire et, à la suite d'un socialiste célèbre des États-Unis, Henry George, ils concluent à la *nationalisation* du sol.

« Des capitaux comme la terre, écrit M. J. Guesde, qui ne sont pas de création humaine, qui sont destinés à être le bien commun de tous, n'ont pu être appropriés par quelques-uns que par suite d'usurpation au préjudice des autres et de vol. » (Broch. *Collectivisme et révolution*).

Généralisant et étendant cette conclusion aux capitaux de toute sorte, usines, maisons, banques, etc., les collectivistes revendiquent la cessation du régime du privilège capitaliste et la remise à l'État des capitaux qui sont le résultat de l'accaparement, au profit d'une oligarchie de privilégiés, des richesses communes : terre et forces naturelles, gravitation, calorique, etc.

Telle est la position de la question : il s'agit de savoir si, comme le soutiennent, après Proudhon, les doctrinaires du collectivisme, d'accord sur ce point avec les économistes classiques, le régime de la propriété capitaliste entraîne fatalement, au profit des propriétaires, l'absorption des biens communs, si la terre et les agents naturels sont le monopole d'une oligarchie de privilégiés.

Pour le savoir, interrogeons les faits.

Un fait certain, d'une certitude indiscutable, c'est que, pour un homme isolé, la terre et les forces naturelles sont des instruments gratuits, essentiellement gratuits. Pour Robinson, dans son île, qui oserait contester que la terre est un don gratuit, et que, si elle est un instrument pourvu d'utilité, cet instrument est sans valeur ?

Donc Robinson entreprend de se faire agriculteur ; il défriche un coin de terre et le cultive ; incontestablement les forces végétales, l'action du soleil et de la pluie, nécessaires à la production, sont pour lui des éléments d'utilité *gratuite*.

Voici maintenant qu'apparaît Vendredi, et ainsi un embryon de société est formé : la terre va-t-elle prendre une valeur *naturelle* qu'elle n'avait pas auparavant ?

Une telle conclusion serait absurde : la nature des choses est indépendante du nombre d'individus existant sur un territoire donné, et, qu'il y ait deux ou plusieurs hommes ou un seul, la terre ne cesse pas d'être un don gratuit.

La seule question est de savoir s'il est au pouvoir du propriétaire, de Robinson, de se faire payer quelque chose par Vendredi pour l'usage de ce don gratuit, la puissance fertilisante de la terre.

Supposons que pendant que Robinson cultive le sol, Vendredi chasse ou pêche. Robinson, échangeant avec lui les produits du sol contre du gibier ou du poisson, va-t-il se faire payer la prétendue valeur naturelle du sol ?

Vendredi aurait une réponse toute prête : « Il y a des terres à côté. Si, outre ton travail, le service rendu, tu veux exiger quelque chose à raison de ce que la terre t'a aidé, je me mettrai à cultiver d'autres terres ; la nature m'aidera *gratuitement*, comme elle a fait pour toi. »

Ainsi, le droit de refus s'oppose à toute usurpation, à toute intervention d'une valeur quelconque provenant du sol.

De même au cas où Vendredi voudrait se faire payer la prétendue valeur naturelle du gibier ou du poisson, la réponse de Robinson, réponse décisive, serait celle-ci : « C'est la nature qui, gratuitement, t'a donné le gibier et le poisson ; si tu es trop exigeant, je chasserai ou irai à la pêche, tu n'as pas le monopole du gibier ou du poisson. »

L'échange se fera donc d'après cette règle : service pour service ; et, par-dessus le marché, chacun devra donner à l'autre tout ce que la nature aura mis dans la production.

Transportons-nous maintenant au sein de l'ordre social.

Un homme entreprend de se livrer à la culture, il clôt et défriche un coin de terre. Commet-il une usurpation et mérite-t-il l'anathème de Rousseau : « Maudit soit le premier qui, ayant enclos un terrain, s'avisait de dire : Ceci est à moi, et trouva des gens assez simples pour le croire » ?

Remarquez qu'avant toute culture du sol, la population était rare ; il fallait une lieue carrée pour faire vivre un homme ; dès lors, ce premier agriculteur qui défriche un coin de terre, en présence de cette quantité immense de terres incultes, ne cause pas plus de tort aux autres, que celui qui va prendre un verre d'eau à la rivière. Et non seulement il n'y a dans cette appropriation, aucune injustice, mais il y a même avantage pour les autres en ce qu'il les débarrasse d'un concurrent pour la pêche ou la chasse.

Ainsi, au regard de l'intérêt général comme au point de vue de la justice, il n'y a pas là l'ombre d'usurpation ni de privilège, et ce n'est que par une aberration étrange que les socialistes modernes ont repris, pour l'opposer au propriétaire, l'anathème de Rousseau.

« Mais, dira-t-on, si Rousseau s'est trompé en ce qui concerne l'origine de la civilisation, le grief subsiste de nos jours dans nos sociétés, où la terre toute entière est sous le régime de l'appropriation individuelle. »

La réponse est que si, dans la plupart des nations civilisées de l'Europe, la terre est toute entière appropriée, il existe toujours, dans

les contrées de l'Afrique, de l'Amérique, notamment, d'immenses espaces de terre sans culture, sans propriétaires.

Dès lors, dans les sociétés libres où le non-propriétaire a le droit d'acheter les produits du sol sur le marché du monde entier, il n'y a aucune trace d'usurpation ni de monopole ; les propriétaires fonciers sont impuissants à se faire payer quelque chose pour l'usage des forces naturelles et gratuites qui ont coopéré à la production.

L'objection subsiste toujours, décisive, sans réplique : « Il y a des terres sans culture à côté. »

Ainsi, le droit de propriété, au point de vue social, dans les rapports des hommes les uns avec les autres, n'entraîne ni usurpation, ni monopole, ni injustice d'aucune sorte ; il se réduit au droit, légitime apparemment, de réclamer service contre service, de se faire rendre un service équivalent au service rendu.

« La propriété, c'est le vol », ont répété, après Proudhon, les théoriciens du socialisme, confondant l'utilité avec la valeur, et faisant grief au propriétaire de se faire payer la valeur d'un instrument qu'il n'a pas créé, qui n'est pas son œuvre.

Grief imaginaire, fruit d'un défaut d'observation manifeste.

La terre, les forces naturelles, sont des dons gratuits et ils demeurent gratuits pour tous ; ils collaborent gratuitement à la production, et le producteur est obligé, dans l'échange, de livrer *gratuitement*, par-dessus le marché, au consommateur, qui représente l'humanité, tout le résultat de la collaboration des agents naturels.

Ainsi tombe le grief socialiste ; la propriété, purgée de tout élément de monopole ou d'usurpation, est ramenée au droit légitime, incontestable, de se faire payer les services rendus, les efforts, les travaux, œuvre propre du propriétaire.

Loin que la propriété soit le vol, qu'elle consacre l'usurpation, au profit d'une oligarchie, des biens communs destinés par la nature à tous les hommes, elle est, au premier chef, une institution démocratique, en ce qu'elle fait profiter l'humanité toute entière, dans la personne du consommateur, des fruits de la collaboration gratuite des matériaux et des forces répandus dans l'univers.

Les biens communs restent communs et cette communauté naturelle va s'étendant, s'élargissant sans cesse, sous l'influence du mobile propriétaire.

Démontrons ce point d'une importance fondamentale ; absorbons dans la science l'utopie en décrivant comment la propriété est génératrice d'une communauté, sans cesse croissante, de biens.

Interrogeons les faits.

Quelle est, dans tous les pays et dans tous les temps, la tendance permanente, constante, de tous les producteurs ?

Le travail étant une peine, l'homme cherche à l'économiser le plus possible en mettant à la charge de la nature le fardeau de la production. Aux prises avec la nature, il l'interroge pour pénétrer ses secrets, pour découvrir ses lois, pour la plier et l'asservir à l'œuvre productrice, et, à chaque progrès accompli, il économise du travail, il anéantit de la valeur en utilisant les forces gratuites de la nature.

Telle est l'œuvre constante du producteur, sous le mobile propriétaire : il économise le plus possible son travail, ses frais de production, ses prix de revient, et, l'économie réalisée, il est tenu, sous la pression de la concurrence, d'en transporter le profit à l'humanité dans la personne du consommateur, sous forme de réduction de prix.

Voici, par exemple, l'industrie du porteur d'eau : avant l'invention de la brouette et du tonneau, le transport de l'eau à domicile exige un travail long, pénible ; cela signifie que l'eau a une grande valeur, que l'acquéreur doit rendre service pour service, travail pour travail ; la brouette et le tonneau sont inventés, c'est le capital qui apparaît, c'est une part du travail primitif mise à la charge de la nature, d'où diminution de valeur ; plus tard, le travail du porteur d'eau est supprimé, remplacé par les tuyaux qui amènent l'eau à domicile : nouvelle application du capital, nouvelle diminution de valeur, l'action gratuite de la nature remplaçant l'action onéreuse du travail.

Autre exemple : jusqu'au XIV^e siècle, le travail des scribes était nécessaire pour copier les manuscrits, de là une valeur considérable des ouvrages de toute sorte ; mais Guttemberg invente l'imprimerie. C'est d'abord, pour lui, une source de hauts profits. Rien de plus équitable, c'est la récompense de son génie ; à chacun suivant sa capacité. Puis le temps fait son œuvre, l'invention trouve des imitateurs et la concurrence réduit les profits de l'imprimeur. C'est une valeur anéantie, au profit de qui ? Au profit des lecteurs, c'est-à-dire de l'humanité toute entière, sous forme de réduction de valeur des livres.

Il en est ainsi dans tous les ordres de production : partout, sous l'action du mobile propriétaire, les valeurs sont successivement réduites, les prix s'abaissent, et cette diminution de valeur va profiter non au propriétaire, au producteur, mais à l'humanité, sous forme de réduction de prix.

Or, toute diminution de valeur est un accroissement de la communauté, car tous les hommes sont égaux devant une valeur anéantie, et ce qui est gratuit est commun.

Quelle démonstration fut jamais plus certaine, plus évidente ? Qui pourrait contester, de nos jours, la baisse de valeur des produits

de toute sorte, et, notamment, ce phénomène si important de l'abaissement de l'intérêt des capitaux ?

Et s'il en est ainsi, comment les théoriciens du socialisme pourraient-ils persister dans leurs attaques contre le droit de propriété individuelle, en se plaçant au point de vue des masses, des intérêts de la démocratie laborieuse !

Quelle institution fut jamais plus bienfaisante, plus démocratique, que la propriété individuelle ?

Le grief de Proudhon et des théoriciens du socialisme contemporain contre la propriété, c'est qu'elle constitue un privilège, une usurpation, un vol ; c'est qu'une oligarchie de possédants a accaparé à son profit les biens que la nature a destinés à tous les hommes.

Grief imaginaire, fruit d'une erreur d'observation. Confondant la valeur avec l'utilité gratuite, Proudhon et les modernes socialistes se sont imaginés que la terre et les forces naturelles avaient par elles-mêmes une valeur et que les propriétaires se faisaient payer l'usage de cette valeur prétendue.

Or, non seulement il est faux de dire que les matériaux et les forces naturelles ont de la valeur par eux-mêmes, mais ces matériaux et ces forces, dons gratuits de la nature, le propriétaire, dans ses rapports avec les autres, est tenu d'en faire jouir l'humanité, dans la personne des consommateurs, et cette communauté de jouissances, elle va s'étendant et s'élargissant sans cesse, sous la pression de ce mobile tant décrié, le mobile propriétaire !

Harmonie admirable, malheureusement trop méconnue, de l'ordre social dans les sociétés libres !

Le propriétaire, le producteur, travaille pour lui ; c'est à son profit qu'il cherche à réaliser des innovations, à diminuer ses prix de production, à faire intervenir, incessamment, l'action gratuite de la nature ; mais, la concurrence survenant, le profit de cette intervention gratuite des forces naturelles lui échappe pour aboutir au consommateur, qui représente l'humanité sous la forme de réduction de prix.

Ainsi la propriété engendre la communauté des biens ; l'intérêt personnel, *sans le savoir, sans le vouloir*, réalise l'intérêt général.

Voilà le phénomène économique ignoré, méconnu par les théoriciens du collectivisme. Cet anéantissement successif de la valeur, ce développement indéfini de la communauté des biens, passe inaperçu, parce qu'il se réalise sous une forme négative. Sa réalité n'en est pas moins incontestable, et les conséquences, au point de vue de la propriété, sont d'une importance fondamentale.

Et d'abord, c'est la légitimité du droit de propriété qui s'en dégage d'une manière évidente, irréfragable. Quel grief resterait désormais debout, pour condamner un tel droit ?

Est-ce que Proudhon lui-même ne soutenait pas la doctrine de la mutualité des services entre les hommes ? Comment, dès lors, ses disciples pourraient-ils condamner un droit qui, dégagé de la confusion faite par le maître entre l'utilité gratuite des choses et la valeur des services, se réduit à la faculté de réclamer un service en échange du service rendu par le propriétaire lui-même ?

De même, les théoriciens du collectivisme, qui réclament l'affranchissement économique de l'humanité, ne peuvent pas s'élever contre une doctrine qui défend les droits du travail et réclame pour chacun la propriété de son œuvre propre, de ses services.

Cette doctrine, nous l'avons dégagée de l'observation entière, complète, des phénomènes économiques, mettant en lumière la communauté progressive des biens, œuvre de ce mobile, en apparence égoïste, l'instinct de la propriété.

Si cette doctrine est vraie, et nous ne croyons pas qu'elle soit susceptible d'une contestation sérieuse, étant basée sur les faits, elle détruit, par la base, tout l'édifice du socialisme collectiviste.

Puisse-t-elle être acceptée et vulgarisée de manière à pénétrer au sein des masses, dans l'intérêt même de la démocratie laborieuse et de l'avenir de la civilisation moderne !

186. LA PROPRIÉTÉ INDIVIDUELLE ET LE CAPITAL (1897).

[*Bulletin de la Société de géographie de Rochefort*, 1897.]

Je me propose d'examiner, dans cet écrit, si la propriété individuelle, sous le régime de la liberté du travail, la propriété capitaliste, comme la qualifient, dans un but de dénigrement, les théoriciens du collectivisme, est un système oppresseur et spoliateur, aboutissant, comme on le soutient de la part des socialistes, à la spoliation des ouvriers par les patrons, par les capitalistes, dont le capital serait le produit du travail des ouvriers.

Sur l'importance de la question, nul besoin sans doute d'insister : tous les publicistes sont d'accord pour reconnaître que le problème de l'organisation de la propriété est le premier de tous, qu'il constitue, par excellence, le problème social.

C'est ce que l'apôtre le plus éloquent du socialisme contemporain, M. Jaurès, reconnaissait nettement dans un article de la *Revue politique et littéraire*, de juillet 1894, en ces termes :

« La propriété capitaliste est celle qui livre à quelques hommes les moyens de production tous les jours plus développés tout ensemble et plus concentrés. Est-elle la forme définitive de la propriété, le suprême aboutissement du mouvement économique ? Ou bien, après le communisme primitif, après la propriété grecque et romaine, après la propriété féodale, après la propriété capitaliste actuelle, une forme nouvelle de propriété va-t-elle surgir ? Le régime capitaliste doit-il disparaître comme a disparu le régime féodal ? Voilà le problème social. Question vitale, décisive où tous les autres problèmes sont engagés et où il est nécessaire de prendre parti. »

Au dire de l'école socialiste, l'évolution historique et économique entraîne fatalement la propriété individuelle au collectivisme, à la propriété collective et sociale, parce que, sous le régime de la liberté du travail, il se constitue deux classes distinctes : la classe capitaliste et la classe ouvrière, et que les intérêts de la classe ouvrière sont en opposition avec ceux des patrons, des capitalistes, le capital étant le produit du surtravail des ouvriers, seuls producteurs de la richesse sociale.

Certes, une telle doctrine, qualifiée de socialisme scientifique et présentée comme la résultante nécessaire de l'évolution économique, est de nature à étonner et à surprendre ; elle mérite d'être analysée et examinée avec le plus grand soin.

Est-il donc vrai que les intérêts des hommes, laissés à leur libre cours, aboutissent fatalement à l'antagonisme, et qu'il se forme, sous le régime de la liberté du travail, deux classes opposées, patrons et ouvriers, dont la première, la classe capitaliste, s'enrichit en exploitant le travail de l'autre, en sorte que, sous un tel régime, les riches deviennent toujours plus riches et les pauvres toujours plus pauvres ?

C'est ce qu'il importe de rechercher.

Entendez comment les doctrinaires du collectivisme expliquent l'origine du capital et le développement de la propriété capitaliste.

Le capital entre en scène — ce sont les propres termes de Karl Marx — sur le marché, sous forme d'argent, d'argent qui, par des procédés spéciaux, doit se transformer en capital.

Comment s'opère cette transformation ? Un exemple va mettre ce point en lumière : voici qu'un marchand achète pour 1 000 fr. de coton et qu'il le revend ensuite 1 100 fr. ; en définitive, il a échangé 1 000 fr. contre 1 100 fr., monnaie contre monnaie, c'est-à-dire que la somme finale se compose de la somme primitivement avancée, 1 000, plus un excédent, 100 ; cet excédent est la plus-value, et ce mouvement, cette circulation économique, qui ajoute un surplus à la somme d'argent primitive, la transforme en capital.

Quelle est l'origine de cette plus-value, dont la masse croissante constitue le capital ? Peut-on la trouver dans la circulation, dans le mouvement des marchandises ? — Non, répondent K. Marx et ses disciples ; la circulation n'implique qu'un changement de forme, et il n'en peut résulter qu'un échange d'équivalents : dans sa forme nouvelle, l'échange des marchandises étant aussi un échange d'équivalents, ne peut être une source de profits, de plus-value.

De là, pour le dire en passant, les théoriciens du socialisme concluent, avec le maître, que les commerçants qui s'interposent entre le producteur et le consommateur sont des intermédiaires parasites, dont la fortune est faite de la spoliation d'autrui.

Dès lors, si la somme des valeurs jetées dans la circulation ne peut s'y augmenter, si l'industriel qui a acheté des matières premières pour les transformer s'enrichit en tirant profit de cette transformation, œuvre de ses ouvriers, comment expliquer son profit, et qu'ayant acheté 1 000 fr., il puisse revendre 1 100 fr. ? Comment le possesseur d'argent qui achète d'abord des marchandises à leur valeur et les revend ce qu'elles valent, peut-il, à la fin, retirer plus de valeur qu'il n'en avait avancé ?

Épuisant toute la série des hypothèses, si nous reconnaissons que l'accroissement de valeur, source du capital, ne peut provenir de cet argent lui-même, s'il ne peut pas non plus s'effectuer dans la revente de la marchandise, puisque la marchandise ne fait que s'échanger contre son équivalent en argent, on est forcément, logiquement conduit à une dernière hypothèse, à savoir que notre possesseur d'argent doit trouver sur le marché une marchandise dont l'usage possède la vertu particulière d'être source de valeur : cette marchandise, c'est la marchandise-travail, c'est la force de travail de l'ouvrier ; la valeur du travail de l'ouvrier se déterminant par les moyens de subsistance, il en résulte que l'ouvrier qui travaille douze heures, par exemple, produit de la plus-value pour le maître, parce que dans six heures, en moyenne, il a produit la contre-valeur des moyens de subsistance qui lui sont nécessaires.

Telle est, fidèlement résumée, la doctrine du socialisme collectiviste sur l'origine et le développement du capital, de la propriété capitaliste.

On voit comment s'explique, dans ce système, la formation de la propriété capitaliste, ce qu'on appelle la métamorphose de l'argent en capital : avec l'argent, notre capitaliste en herbe va sur le marché acheter des matières premières, des instruments, et enfin le facteur, le producteur unique de la richesse, la force de travail de l'ouvrier, cette source précieuse de la plus-value, dont l'excédent de travail va enrichir le maître et constituer le capital.

À l'exposé d'une telle doctrine, présentée par ses auteurs comme le dernier mot de la science, vous serez peut-être tentés de sourire et de hausser les épaules de dédain. Prenez garde, cependant, que cette doctrine a conquis, de nos jours, une immense foule d'adeptes, qu'elle résume en elle les aspirations du socialisme contemporain et que des hommes d'une incontestable intelligence y ont donné leur adhésion.

Un économiste célèbre, M. de Laveleye, n'a pas craint de dire que cette doctrine repose sur des principes admis par les maîtres de l'économie politique, principes dont K. Marx n'a fait que tirer, avec sa logique d'acier, la conclusion rigoureusement nécessaire.

Les principes auxquels M. de Laveleye fait allusion se ramènent à ce principe fondamental, posé par les fondateurs de l'économie politique, Adam Smith et Ricardo, à savoir que la valeur a pour origine le travail manuel appliqué à des produits matériels.

Acceptez ce principe, tenez-le pour vrai, et la doctrine collectiviste va trouver là une base solide, et l'argumentation de Marx sera, comme le dit l'économiste belge, irréfutable, invincible.

Voici un produit qui a coûté 10 fr. à fabriquer ; du fabricant il passe chez l'intermédiaire, le marchand au détail, qui le vend 12 ou 15 fr., c'est-à-dire avec une plus-value. Qui produit la plus-value ? Ce ne peut pas être, avec cette doctrine, le transporteur ou le marchand, puisque le produit n'a subi aucune transformation, aucune main-d'œuvre depuis sa sortie des ateliers du fabricant. Le produit chez le marchand est ce qu'il était chez le fabricant, et la seule hypothèse qui résolve le problème est donc que la plus-value provient du travail de l'ouvrier, du travail manuel, source unique de la valeur. Et alors on nous dit, de la part des socialistes : une usine, une fabrique, une grande propriété foncière sont du capital parce qu'ils ne sont pas mis en valeur par leurs propriétaires, mais par des salariés qui sont obligés de partager la valeur des marchandises qu'ils créent avec des capitalistes qui n'ont rien produit.

Nous sommes ramenés ainsi à la question première, au problème fondamental. Quelle est la source de la valeur ? Question fondamentale, en effet : Proudhon disait qu'elle était la pierre angulaire de l'édifice social, et P. Lafargue, le gendre de K. Marx et l'héritier de sa doctrine, déclare que la valeur est le nœud gordien de la science et que, pour coucher à terre l'échafaudage des arguments de Marx, il faudrait d'abord saper la base, l'analyse de la valeur.

Attaquons-nous donc à la base, éprouvons la solidité de la pierre angulaire de l'édifice socialiste.

Est-il vrai que la valeur a sa source dans le travail manuel, incarné dans des produits matériels ?

Une définition n'est vraie qu'à la condition de s'appliquer à tout le défini, de l'embrasser tout entier, de ne laisser aucun élément de fait en dehors de son acception. Or, si nous regardons autour de nous, si nous interrogeons les faits, combien ne trouvons-nous pas de travaux, d'ordres divers, qui sont pourvus de valeur et qui, cependant, ne s'incarnent dans aucun produit matériel ?

Le transporteur, voiturier ou batelier, le marchand en gros ou en détail, le commissionnaire, le banquier, l'avocat, le médecin, exécutent des travaux qui ne s'incarnent dans aucun produit ; tous ces travailleurs ne créent pas de produits, ils rendent des services immatériels, et cependant ces services sont pourvus de valeur, puisqu'ils sont rémunérés, échangés contre des produits matériels, contre le produit intermédiaire qui est l'instrument de l'échange, la monnaie, et cela spontanément, librement, par ceux qui les reçoivent.

M. Lafargue, qui est médecin, devrait constater par expérience, si l'esprit de secte et de système n'aveuglait ses victimes, la fausseté de la doctrine marxiste : la consultation qu'il donne à un client a une valeur apparemment, au même titre que le produit que le client, après sa consultation, va chercher chez le pharmacien, puisque le client la paie en bon argent, en espèces sonnantes et trébuchantes, et l'on sait quelle valeur atteignent les consultations des grands médecins, des célébrités du monde médical. Est-il besoin d'insister, de passer en revue des exemples multiples ?

La doctrine de la valeur, base de l'édifice socialiste, est donc étroite, incomplète, partant fausse. Karl Marx se trompe lourdement lorsqu'il dit, au début de son livre du *Capital*, que la richesse des sociétés s'annonce comme une immense accumulation de marchandises et que la marchandise est la forme élémentaire de cette richesse. Non, il n'en est pas ainsi, ce tableau est tronqué, c'est une réduction étroite. La société économique embrasse un domaine plus vaste, plus étendu : elle comprend tous les travaux utiles, sans distinction, sans qu'il y ait lieu de rechercher si ces travaux s'appliquent ou non à des marchandises, à des produits matériels.

La société, au point de vue économique, c'est l'échange des services, c'est, dans cette grande ruche travailleuse de l'humanité, l'ensemble des services que, grâce à la division du travail, les hommes se rendent les uns aux autres pour donner satisfaction à leurs besoins respectifs, pour accomplir cette loi dont parle La Fontaine, lorsqu'il nous dit :

Il se faut entr'aider, c'est la loi de nature.

À proprement parler, il n'y a pas de produits matériels, par cette raison sans réplique que rien ne se crée dans l'univers, et que la matière — qui existe en quantité invariable — nous est fournie par la

nature, partant est essentiellement gratuite ; loin que la valeur soit attachée à la matière, il est vrai de dire qu'il n'y a rien de commun entre ces deux idées : matière et valeur.

Cette rectification faite, toutes les subtilités de la dialectique socialiste se dissipent et la lumière vient éclairer les faits.

Reprenons l'exemple de Marx : un marchand achète du coton 1 000 fr. ; il le revend de 1 100 fr., avec un profit ; d'où provient ce profit, cette plus-value de 100 fr. ?

Vous prétendez, vous socialistes, que le mouvement des marchandises, que leur circulation ne peut créer aucune valeur, que le capital commercial ni le capital financier ne peuvent s'accroître parce que la marchandise ne subit aucun changement de forme ? Qu'importe, si le marchand qui fait la revente rend service à l'acheteur, à la clientèle ; or, ce service, il est aisé de l'apercevoir, il crève les yeux.

Quand j'achète du coton à un marchand de Rochefort, il tient cette étoffe à ma disposition dans ses magasins ; ce marchand m'épargne la peine d'aller à Rouen acheter le coton à la fabrique ; il me rend service, il est juste, dès lors, que je lui rende un service équivalent, et c'est l'appréciation comparée de ces deux services qui en établit la valeur. De même l'épicier du coin, qui me vend du poivre et de la cannelle, me rend service en m'évitant la peine d'aller à Goa ou aux îles Moluques acheter mes épices. Le marchand, le commerçant, ce prétendu parasite tant attaqué et calomnié, est donc un producteur au même titre que l'agriculteur ou l'industriel, puisqu'il rend des services.

Produire, c'est créer, non de la matière — l'homme est impuissant à la créer —, mais de l'utilité.

Autre exemple, emprunté à un disciple du maître, à M. Lafargue :

« Faites circuler un quintal de blé de Chicago à Londres, à Paris, à New-York et à Chicago, en le faisant passer par dix marchands et spéculateurs, et le quintal de blé, revenu à Chicago, son point de départ, n'aura pas augmenté de valeur. » (*Journal des économistes*, septembre 1884, p. 383).

Il serait à souhaiter que cette phrase fût reproduite par toute la presse anti-socialiste, pour permettre de juger le sens pratique des maîtres du socialisme collectiviste.

Admirez ce voyage de circum-navigation d'un quintal de blé de Chicago à Paris, aller et retour ; ce qui est plus admirable encore, c'est la réflexion du publiciste socialiste, faisant remarquer qu'à son retour à Chicago, le quintal de blé n'aura pas augmenté de valeur ! Si les marchands de blé faisaient des opérations du genre de celle

que cite M. Lafargue, il est probable qu'ils auraient bientôt déposé leur bilan. Est-il besoin de répondre que lorsqu'un quintal de blé est transporté de Chicago à Paris, c'est qu'apparemment le besoin s'en faisait sentir sur le marché de Paris, et qu'à Chicago, pays de grande production, où le blé est produit en vue de l'exportation, est en surabondance, il a évidemment une valeur moindre que sur les marchés étrangers, où le vendeur le dirige d'après l'état des cours et les besoins du marché.

On voit, par cet exemple, à quelle conclusion ridicule et absurde aboutissent, dans la pratique, les faux systèmes économiques.

Mais comment expliquer qu'un tel système ait pu germer dans le cerveau de Karl Marx et devenir, à la suite d'une propagande active, le système socialiste par excellence, le socialisme scientifique ? Représentons-nous, à cet égard, le penseur allemand vivant, vers le milieu de ce siècle, dans un pays où la féodalité domine encore et où la société apparaît divisée en classes distinctes, ayant des intérêts opposés. Après de brillantes études de droit, nourri de la philosophie d'Hegel, convaincu que l'antinomie est la loi des phénomènes, que, par suite de l'évolution historique et économique, la propriété privée doit fatalement se transformer en propriété collective, il s'adonne à l'étude de l'économie politique ; il y trouve, comme dominante, cette doctrine des fondateurs de la science, à savoir que la valeur a sa source dans le travail manuel et qu'elle se matérialise dans des produits.

Dès lors, pour expliquer la formation du capital commercial ou industriel, pour comprendre le phénomène de la formation de la plus-value et comment un commerçant qui achète un produit fabriqué 1 000 fr. le revend 1 100 fr. avec un excédent de valeur, son embarras est grand.

Logicien rigoureux, dialecticien subtil, il écarte l'hypothèse d'une plus-value provenant du transporteur ou du commerçant lui-même, qui n'est pas un producteur, d'après sa doctrine, qui ne peut ajouter aucune valeur au produit, puisqu'il ne lui fait subir aucun changement de forme ; d'hypothèse en hypothèse, il est conduit à l'explication que nous savons. C'est dans la force de travail de l'ouvrier, facteur unique de la richesse sociale, qu'il trouve l'origine de la plus-value, la source du capital. Cette explication, qui satisfait son esprit logique, il l'accepte d'autant mieux qu'elle va lui permettre d'expliquer l'antagonisme des classes, l'opposition des intérêts entre la classe capitaliste et la classe ouvrière, l'exploitation des ouvriers par les patrons. Cette conclusion s'impose, en effet, dans ce système, que le capital, sous le régime de la liberté du travail, est le produit de la spoliation, et la justice exige, dès lors, que la propriété capitaliste,

œuvre du travail sociétaire des ouvriers, soit restituée à ses auteurs, que de propriété privée, elle devienne collective et sociale.

Telle est cette fameuse doctrine du socialisme collectiviste. C'est, vous le voyez, un édifice logiquement construit, et on conçoit qu'un dialecticien tel que Marx, qui va jusqu'au bout de ses prémisses sans se soucier des faits, ait bâti ce système sur la doctrine de la valeur dominante en économie politique, sur cette doctrine de Smith et de Ricardo que la valeur a sa source dans le travail manuel incarné dans des produits matériels.

M. de Laveleye a raison, cette argumentation du disciple d'Hegel est irrésistible, irréfragable, et M. Lafargue a dit très justement que, pour coucher à terre l'échafaudage des sophismes de Marx, il faut commencer par saper la base, l'analyse de la valeur.

C'est, Messieurs, ce que je crois avoir fait victorieusement ; je crois avoir démontré par les faits, par l'observation exacte et complète des phénomènes de l'ordre économique, que la valeur n'a pas sa source dans la matérialité des produits, qu'elle gît essentiellement dans le service rendu.

Cette rectification faite, cette erreur fondamentale établie, le socialisme prétendu scientifique croule par la base, l'échafaudage des sophismes de Marx est couché à terre.

Que vaut désormais, en effet, cette théorie de la plus-value, du capital fruit du surtravail des ouvriers ? Pas n'est besoin de se mettre l'esprit à la torture et de parcourir tout un cercle d'hypothèses pour aboutir à cette explication si invraisemblable, d'une subtilité si raffinée, du maître du collectivisme voyant l'origine du capital dans ce qu'il appelle le surtravail des ouvriers ; la vérité est que le commerçant, l'industriel, l'entrepreneur sont des producteurs au même titre que l'ouvrier manuel, qu'ils rendent des services et ont, dès lors, le droit de retirer de la société des services équivalents.

Loin d'augmenter la richesse des riches aux dépens des pauvres, la propriété capitaliste, la propriété individuelle développe, au contraire, la richesse générale au profit de tous.

Considérez, en effet, que l'intérêt personnel, ce mobile indomptable de l'humanité, pousse le producteur à diminuer ses efforts, sa peine, ses prix de revient en vue de faire concourir de plus en plus les forces naturelles, la vapeur, la lumière, l'électricité à la production des richesses. Remarquez, en outre, que ces forces de la nature sont gratuites, essentiellement gratuites, que le capital, les machines, les moyens de production de plus en plus perfectionnés mettent en œuvre ces forces naturelles, et vous comprendrez alors que cette intervention croissante des forces gratuites de la nature amène à sa

suite un abaissement de valeur des produits de toute sorte qui profite à tous et notamment aux plus pauvres, aux ouvriers manuels.

Loin de provoquer l'antagonisme des classes, la propriété privée est, au contraire, un instrument admirable d'harmonie et d'union, puisqu'elle est le stimulant du progrès, et que tout progrès accompli dans l'ordre économique se traduit par une baisse de valeur et par le développement indéfini d'une véritable communauté de biens.

Ainsi la propriété capitaliste, loin d'aboutir, comme le prétend M. Jaurès, à une oligarchie de plus en plus concentrée, développe, au contraire, une communauté, une véritable collectivité de biens, et les hommes, dans leurs rapports respectifs, sous un régime libre, ne sont et ne peuvent être propriétaires que de leurs œuvres propres, de leurs services.

Si cette doctrine, ainsi construite sur les ruines du collectivisme en poussière, est vraie, si elle repose sur un fondement solide, sur l'observation exacte, entière, des phénomènes sociaux, il importe de la répandre, de la vulgariser, de la faire pénétrer dans les esprits.

C'est, en effet, l'honneur de l'esprit humain qu'il a pour la vérité une affinité naturelle, et les erreurs des grands philosophes, des penseurs de tout ordre sont, en réalité, des vérités partielles, des vérités incomplètes.

Karl Marx, dans la préface du *Capital*, prétend qu'il a appliqué le premier la méthode d'analyse aux sujets économiques, et son gendre et disciple Lafargue ajoute, de son côté, que Marx est un analyste incomparable ; la vérité, c'est que l'analyse de Marx a été imparfaite, incomplète, et que sur la question fondamentale, sur la notion de valeur, il s'est lourdement trompé ; il n'a pas su démêler une confusion malheureusement trop répandue ; il a confondu, après son maître Ricardo, l'utilité avec la valeur.

Ce qui a échappé à Marx, ce qui échappe, hélas ! à la plupart d'entre nous, élevés à l'école de l'antiquité, plongés dans un milieu social réfractaire à la vérité économique, où la propriété privée était le résultat de la spoliation, où le travail manuel, œuvre d'esclaves, était dédaigné et méprisé, ce qui échappe aux races latines, aveuglées par leurs préjugés, qui ne voient que des ombres dans la caverne de Platon, c'est l'intelligence de ce qui se passe dans le monde du travail libre et de l'échange.

Antagonisme de classes, domination par la force, spoliation par la conquête et l'esclavage au profit d'une oligarchie d'oisifs, tel était le monde ancien sous le régime du travail asservi. Mais comment pourrait-il en être ainsi dans le monde moderne, le monde du travail libre ? Comment, de causes radicalement opposées, le même effet, l'antagonisme et l'oppression d'une classe par une autre, pourraient-

ils surgir ? La logique repousse comme absurde cette conclusion, qui est celle de l'école socialiste, et les faits économiques, envisagés dans leur ensemble, ne la repoussent pas moins.

Dans le domaine économique, si vous savez le pénétrer d'un regard profond et clair, deux régions s'offrent à l'observateur : l'une, celle de l'utilité gratuite, commune, résultat du concours de la nature, des matériaux, des forces du monde physique à la production des richesses ; celle de l'utilité onéreuse, de la valeur, fille du travail humain, de l'œuvre propre du producteur ; régions mobiles, dont les frontières, à chaque progrès accompli, sont modifiées en ce sens que, grâce aux découvertes de la science et aux inventions des producteurs, le concours des forces naturelles gratuites se substitue de plus en plus, pour chaque résultat donné, à l'action du travail humain, seule pourvue de valeur, et ainsi, en même temps que se rétrécit et diminue le domaine de la valeur, celui de la gratuité et de la collectivité va s'accroissant sans cesse.

Admirable et consolant spectacle, qui montre l'harmonie et l'ordre là où l'observation superficielle des docteurs du socialisme n'aperçoit que l'antagonisme et l'anarchie des intérêts en lutte dans la concurrence universelle.

C'est, en effet, le rôle de la propriété privée, sous le régime du travail libre, d'engendrer une communauté, une collectivité de biens indéfinie, puisque, obéissant à l'intérêt, le producteur s'efforce d'abaisser ses frais, ses prix de revient, et que, sous la pression de la concurrence, il est tenu de transmettre au consommateur, sous forme de réduction de valeur, le produit de la collaboration gratuite des forces naturelles ainsi conquises et domptées.

Mais, nous dit-on de la part de M. Jaurès, et c'est en répondant à cette objection que j'entends clore cette étude, le monde évolue, et la propriété, comme toute autre institution, est soumise à cette grande loi de l'évolution des phénomènes, et, déroulant sous nos yeux le tableau historique des transformations qu'a subies la propriété à travers les âges, communisme primitif, propriété grecque, romaine, féodale, capitaliste, il demande si le régime capitaliste ne doit pas disparaître comme a disparu le régime féodal ?

La réponse, et vous la pressentez, Messieurs, c'est que si les phénomènes sont essentiellement mobiles, les lois qui les gouvernent sont déterminées et fixes ; il en est ainsi dans le domaine des sciences physiques, où les phénomènes de la chaleur, de l'électricité, de la lumière, indéfiniment mobiles, sont gouvernés par des lois invariables et fixes.

De même, dans l'ordre économique, la mobilité des phénomènes n'exclut pas la fixité des lois, et c'est un étrange parallèle que celui

de la propriété moderne avec la propriété féodale, comme s'il y avait une comparaison possible entre deux institutions, dont l'une, la propriété féodale, était imposée par la force, alors que, dans le régime issu de la Révolution de 1789, la propriété moderne est la fille du travail libre et de l'épargne.

Vainement le monde évoluera, les générations pourront succéder aux générations, il sera toujours vrai, toujours juste de reconnaître le droit de propriété du producteur sur son œuvre, du travailleur sur les produits de son travail, et que c'est à celui qui a fait l'effort, qui a pris la peine, que doit revenir la satisfaction.

En résumé, et pour conclure, des considérations que je viens de développer, il ressort que, loin d'aboutir au collectivisme, à la propriété sociale et collective, l'évolution économique, celle que réclame le progrès, doit se faire de plus en plus dans le sens de la liberté et de la propriété individuelle ; qu'ainsi le socialisme collectiviste, loin d'être une doctrine scientifique, est, au contraire, un système faux, basé sur une erreur certaine, sur cette croyance erronée que la valeur a sa source dans le travail manuel, matérialisé dans des produits.

Cette erreur fondamentale démontrée, le socialisme croule par la base, il est ruiné de fond en comble.

187. LA THÉORIE DU SALARIAT ET L'HISTOIRE DES SALAIRES AU XIX^e SIÈCLE (1898).

[*Bulletin de la Société de géographie de Rochefort*, 1898.]

La question du salariat est une des plus importantes de l'économie sociale, et si elle a préoccupé les économistes depuis Adam Smith et Turgot, elle a été l'objet, de la part des diverses écoles socialistes, d'une attention toute spéciale.

L'abolition du salariat est le desideratum et la conclusion des divers systèmes socialistes ; l'école qui prédomine actuellement, celle du socialisme collectiviste d'après Karl Marx, reprenant, après ses devanciers, les critiques contre le salariat, dénonce ce régime de rémunération comme la dernière forme de la servitude, reproduisant ainsi un mot célèbre de Chateaubriand, et elle soutient que c'est là un système d'exploitation d'une classe par une autre, de la classe ouvrière par la classe capitaliste, parce que le capital tire exclusivement son origine du *sur-travail* des ouvriers.

Ces critiques sont-elles fondées ? Le salariat est-il en réalité un système d'exploitation d'où est absente toute liberté et qui ne serait qu'une dernière forme d'esclavage ?

Examinons, avec l'attention qu'elle mérite, cette question si importante, qui forme, à vrai dire, le fonds et le tréfonds de la question sociale.

Qu'est-ce que le salaire ? C'est le règlement, à *forfait*, de la part du travailleur dans les produits créés par la coopération du capital et du travail.

Voici du blé ; pour que la récolte soit engrangée, des travaux nombreux et de longue haleine sont nécessaires : défrichement d'une terre, dessèchements, clôtures, nivellement, labour, ensemencement, emploi de machines, charrues, moissonneuses, batteuses, construction d'une grange, etc., etc. Ces travaux anciens, préparatoires, c'est ce qu'on appelle des capitaux.

Ces capitaux, qu'on le remarque bien, car nous sommes ici dans le vif de la question, représentent du travail accompli ou payé avec un travail équivalent, ce qui revient au même, par le propriétaire capitaliste ; ils sont destinés à rendre plus productif le travail actuel, grâce aux outils, aux machines qui mettent en œuvre les forces gratuites de la nature ; le concours du travail, des travailleurs, est indispensable, d'autre part, pour que l'œuvre utile, la moisson et la récolte du blé, se réalise. Ce produit final, le blé, est donc le produit de deux facteurs, le résultat de la coopération du capital ou travail ancien et du travail actuel.

Quoi de plus clair, de plus précis ? Qui voudrait s'inscrire en faux contre cette proposition ?

Il suit de là que le produit doit se partager entre les deux facteurs de la production, le capital et le travail, suivant des proportions à déterminer après libre débat entre les coopérateurs. Qui aura la plus grosse part, du capitaliste ou du travailleur ? Celui des deux qui aura le moins besoin de l'autre, et il y a une formule qu'il faut retenir pour se faire une idée exacte de ces choses, c'est que lorsque deux ouvriers courent après un maître, la part de l'ouvrier diminue ; si, au contraire, deux maîtres courent après un ouvrier, la part de l'ouvrier augmente.

Mais l'ouvrier, le travailleur, a des besoins journaliers à satisfaire, besoins plus ou moins grands, suivant qu'il est célibataire ou marié et père de famille : tous les jours il faut se nourrir, se vêtir, se loger, et la récolte est loin ; il la faut attendre souvent pendant neuf à dix mois ; que dis-je, dans les années mauvaises, où la gelée, la grêle, ont dévasté les champs, la récolte est nulle, l'œuvre du travailleur a été stérile.

Situation douloureuse pour le travailleur qui n'a pas d'avance, et qui se retrouve, en remontant le cours de l'histoire : aux temps primitifs où l'humanité, après être sortie de la vie sauvage, où la chasse

et la pêche fournissaient aux hommes leurs seuls moyens d'existence ; après la période pastorale, où les peuples pasteurs, vivant de la vie nomade, faisaient paître leurs troupeaux sur des terres non appropriées, avaient, par un progrès marqué, abordé la culture du sol et commencé quelques ébauches d'agriculture.

Dans ces temps reculés, la coopération du capital et du travail s'est produite nécessairement sous la forme d'une association avec partage des produits et communauté des risques.

J'ajoute qu'à ces commencements de la vie agricole, les premiers colons durent se borner à cultiver des plantes qui devaient produire promptement des récoltes ; néanmoins, vous comprenez la dureté de ces temps pour les travailleurs, soumis à cet aléa, à cette incertitude cruelle du lendemain, redoutant la privation, la misère et la mort pour le cas de perte des récoltes.

Comment sortir de cette situation, qui apparaissait comme nécessaire, inextricable ? Comment faire disparaître un aléa résultant de la nature même des choses ; par quel moyen pourrait-on remédier à cette insécurité du lendemain ?

Ce moyen, l'humanité l'a trouvé, c'est le salariat.

Remarquez quelle était l'association agricole à ses débuts : un homme qui avait épargné, fait des avances, et qui s'était procuré ainsi des moyens de production, des outils, qui avait amassé des provisions pour vivre pendant la durée de l'opération, entreprenait une culture ; il s'adjoignait un travailleur, un ouvrier, après convention pour le partage des produits de la culture.

Les inconvénients de ce système sautent aux yeux : au lieu d'unité de direction, la culture est soumise aux fluctuations résultant de la contrariété possible de vue entre les associés. Pour le travailleur, c'est l'aléa surtout qui est le danger à redouter ; de là le désir de la fixité dans la rémunération du travail, en sorte qu'affranchi des risques de l'entreprise, le travailleur obtienne ainsi ce bien précieux, la sécurité, alors que le propriétaire aura les bénéfices comme compensation des risques, en même temps qu'il aura seul la direction.

Ainsi le salariat réalisait une amélioration pour les deux parties, mais surtout pour les travailleurs, et il est singulier que les théoriciens du socialisme, qui se posent en défenseurs des classes ouvrières, aient méconnu tellement cette institution qu'ils la représentent comme une dégradation et un état d'esclavage.

La vérité est que si l'accord s'est fait entre les deux associés, pour transformer l'association primitive en salariat, c'est que ce système donnait en même temps satisfaction aux deux parties en présence : le capitaliste y trouvait l'avantage de l'unité de direction, au lieu des tiraillements et des conflits de l'association primitive ; l'ouvrier,

d'autre part, y gagnait ce bien si précieux, la sécurité, l'affranchissement des risques de l'aléa.

Telle est l'origine du salariat. Ce régime tant décrié est né spontanément, librement, de l'accord des volontés du capitaliste et de l'ouvrier, et son avènement a été un progrès marqué sur l'association primitive avec communauté des risques.

Les premiers socialistes s'imaginaient qu'en prêchant l'association comme remède aux maux du salariat, ils avaient trouvé une panacée précieuse : singulière illusion ! Ces rêveurs ne voyaient pas qu'ils proposaient purement et simplement une mesure de réaction, un retour à la primitive association, à cette association si pleine d'imperfections et de dangers pour la classe ouvrière ; ils ne comprenaient pas qu'ils allaient ainsi rétablir cette épée terrible de Damoclès, l'aléa, l'incertitude du lendemain, que l'institution du salaire avait eu pour but d'écarter et de supprimer.

Loin d'être en contradiction avec l'idée d'association, le salariat est une association véritable, une association perfectionnée : le produit se partage toujours entre les deux facteurs de la production ; mais la part du travailleur, de l'ouvrier, est déterminée d'avance, *à forfait* : quels que soient les résultats de l'entreprise, sa part est assurée, *fixe*.

Mais, dit-on de la part des socialistes, où est la part de propriété de l'ouvrier fileur, du mineur, du journalier agricole, de tous ces travailleurs si dignes d'intérêt ? Jusqu'ici, ils n'ont pas eu la moindre parcelle de propriété. La réponse est que les socialistes ont une conception tout à fait erronée et fautive de la propriété. La propriété n'est pas exclusivement fixée dans les fonds de terres, les usines, les mines ou les maisons ; il y a, en outre, la propriété des services, et la justice est satisfaite lorsqu'aucun obstacle n'est apporté au libre usage des facultés de chaque travailleur et à son droit de discuter et d'évaluer le prix de ses services ; le salaire est une propriété aussi et lorsqu'à force de travail et d'épargne, l'ouvrier achète une maison ou une terre, il ne fait que donner une autre forme aux valeurs qu'il possédait jusqu'alors et qui étaient sa propriété, sous forme de monnaie, d'argent.

L'erreur socialiste gît surtout dans ce préjugé vulgaire qui attache une idée de privilège à la possession des fonds de terre et des mines, s'imaginant que la terre a une valeur naturelle indépendante du travail ; cette erreur a été accréditée par la doctrine des premiers économistes, de Ricardo notamment, sur la rente foncière, doctrine qui persiste encore aujourd'hui, mais qui est en contradiction avec les faits et surtout avec la diminution persistante de la valeur des propriétés foncières et, d'une manière générale, de tous les capitaux.

Ce préjugé écarté, le grief ne tient plus debout et ne mérite pas de retenir plus longtemps notre attention.

Reste l'argument principal, celui que Chateaubriand formulait dans ses *Mémoires d'outre-tombe*, en flétrissant le salariat comme la dernière forme de la servitude, et que les socialistes ont repris en affirmant que la liberté prétendue du contrat entre le capitaliste et l'ouvrier n'est qu'un leurre, une illusion, l'ouvrier étant pressé par le besoin, par la faim, et obligé ainsi de subir la loi du capitaliste qui, lui, peut attendre.

L'objection est spécieuse ; voyons si elle est décisive.

Que la situation du capitaliste soit meilleure que celle de l'ouvrier, c'est là un point incontestable : quand le travail *ancien* et le travail *actuel* se trouvent en présence, le travail *ancien* a cet avantage qu'il est fixé dans un objet possédé, et quand on possède, quand on a des avances, on peut attendre.

Donc, le capitaliste peut attendre, et j'ajoute que c'est précisément pour cela que tout le monde aspire à devenir capitaliste, à cause des avantages de la situation ; mais ce que les socialistes n'ont pas compris, c'est que l'infériorité de la position du travailleur tient à la nature des choses et non au mode de rémunération adopté.

Abolissez le salariat et remplacez-le par l'association, en quoi la situation du travailleur vis-à-vis des capitalistes sera-t-elle améliorée ?

L'objection, d'apparence si formidable, des socialistes serait fondée si la présence du capital était une cause de préjudice pour les travailleurs, si elle empirait leur situation ; mais, au contraire, loin de nuire au travail, le capital, quelle que soit la dureté des capitalistes, quelque rigoureuses que soient leurs exigences, rend service aux ouvriers ; le capital est au travail ce que le pain est à la faim, et l'amélioration du sort des travailleurs dépend, avant tout, principalement de l'abondance et du développement des capitaux.

Pourquoi ? Par cette raison bien simple que si les travailleurs se font concurrence entre eux, il en est de même des capitalistes. Lorsque les capitaux sont abondants, c'est le travail qui fait la loi, parce que l'ouvrier, en face d'un capitaliste trop exigeant, s'adresse à un autre, et alors se vérifie cette maxime que, lorsque deux patrons courent après un ouvrier, le salaire hausse inévitablement.

Ainsi, au lieu de chercher l'amélioration de leur sort dans des combinaisons chimériques, les ouvriers, éclairés par l'expérience et par la science, qui n'est que l'expérience exactement observée, doivent avoir pour objectif principal le développement des capitaux et leur abondance.

Comment peuvent-ils influencer sur ce résultat ? Par leur esprit de sagesse, en évitant d'effrayer le capital, de susciter des agitations

systématiques, de menacer enfin les capitalistes d'expropriation et de mainmise sur la richesse acquise, toutes menaces qui provoquent l'alarme et poussent les capitalistes à cacher leurs capitaux et à les placer à l'étranger, ce qui diminue d'autant l'aliment du travail national. L'histoire est là pour le prouver : à toutes les époques de troubles et de révolutions, toutes les classes de la nation ont été éprouvées, mais plus particulièrement les classes laborieuses, par suite du gaspillage des capitaux et de leur émigration au dehors.

S'il en est ainsi, si le capital, par sa présence et sa multiplication, favorise les intérêts des travailleurs, la thèse du socialisme collectiviste est fautive et il faut rejeter, comme absurde, la doctrine de Marx, d'après laquelle le capital serait un vampire qui s'engraisse et se grossit de la substance des travailleurs.

Dans ce système, à mesure que se développe le mode de production capitaliste, les riches deviennent toujours plus riches et les pauvres toujours plus pauvres ; « la richesse, comme dit Marx, s'accumule à l'un des pôles de la société et la misère à l'autre. »

Quelle réponse ferons-nous ?

On sait l'histoire de ce philosophe de l'antiquité devant qui un sophiste niait le mouvement : pour toute réponse, le philosophe se mit à marcher ; le sophiste confus, s'enfuit, poursuivi par les rires et les huées de l'assistance. Nous ferons aux sophistes du socialisme la même décisive réponse.

Vous prétendez que sous le régime capitaliste la condition des pauvres, des travailleurs, va se détériorant sans cesse, qu'ils s'appauvrissent de plus en plus ; voilà votre affirmation, voyons les faits.

En examinant le mouvement des salaires, en France, depuis le commencement de ce siècle, nous trouvons :

1°. Pour les salaires agricoles, de l'année 1788 à 1875, d'après la statistique d'un économiste des plus distingués, M. de Foville, une hausse progressive, continue, s'est élevée jusqu'à 300%. Dans le siècle précédent, de 1700 à 1780, le mouvement de hausse a été infiniment moins accentué, il n'a été que de 11% ;

2°. De même pour les salaires industriels, en distinguant les salaires de la grande industrie de ceux de la petite industrie ; dans la grande industrie : usines, mines, métallurgie, les salaires ont haussé ; pour les filatures et tissage de coton, de 50 % depuis trente ans ; industrie lainière, hausse de 50 %, de 1830 à 1860, et de 233% depuis l'année 1868. Dans les charbonnages, la moyenne de hausse, de 1843 à 1884, a été de 104% ; dans la métallurgie, de 1855 à 1875, la hausse moyenne a été de 60%.

Pour la petite industrie, à Paris, depuis 1853, nous constatons une hausse moyenne de 48% ; dans les villes chefs-lieux de départe-

ment, de 63%. D'une manière générale, on remarque que la hausse a été assez lente pour les gros salaires, mais plus rapide pour les salaires inférieurs.

Voilà la réponse des faits aux assertions des socialistes. Au lieu d'un mouvement rétrograde, c'est un mouvement ascensionnel que nous constatons, pour les salaires de tout ordre.

Ce qui est tout à fait décisif, c'est la comparaison du mouvement des salaires au XIX^e siècle avec ceux des siècles précédents. Nous avons vu au XVIII^e siècle, pour les salaires agricoles, avec quelle lenteur ils se sont augmentés : de 11 % seulement dans quatre-vingts ans ; au XIX^e siècle, au contraire, c'est une ascension rapide, d'autant plus que la production capitaliste se développe grâce à l'introduction des machines de plus en plus perfectionnées dans l'agriculture. C'est la preuve sans réplique des bienfaits, pour la classe ouvrière, de l'abondance et du développement des capitaux.

Remarquez, en effet, que ce n'est pas seulement le salaire *nominal* — salaire exprimé en argent — qui s'accroît d'une manière si rapide à mesure que les capitaux eux-mêmes croissent et abondent, c'est aussi le salaire *réel* : je veux dire les moyens de satisfaction de toute sorte que le travailleur peut se procurer avec son argent.

Un célèbre statisticien anglais, Sauerbeck, a étudié le mouvement des valeurs, des prix des principaux produits agricoles et industriels de consommation courante, depuis un demi-siècle, et il a constaté que de 1865 à 1896, dans un espace de trente ans, il y a eu, relativement à quarante-cinq de ces produits, une baisse progressive de valeur de 30 à 50% ; et ce mouvement, qu'on le sache bien, n'est pas achevé.

Pourquoi ? Parce qu'il est la conséquence d'une loi économique malheureusement trop ignorée, trop méconnue. C'est à savoir que dans la production des richesses, la nature collabore avec le travail humain, mais le concours de la nature est gratuit, en sorte que lorsque, grâce aux progrès de la science et au développement des machines, les forces naturelles augmentent leur collaboration en remplaçant le travail de l'homme, *seul pourou de valeur*, la valeur du produit diminue.

Voilà l'explication de la statistique de Sauerbeck, de cette diminution croissante de valeur des produits agricoles et industriels qui, sans la compréhension de cette loi, est un mystère indéchiffrable.

Rapprochez cette baisse de valeur des produits de la baisse de l'intérêt des capitaux et de la hausse du salaire nominal des ouvriers, et vous comprendrez combien fausse et funeste est la doctrine du socialisme collectiviste ; funeste pour la classe ouvrière surtout, qu'elle

pousse à la haine du capital, à la guerre des classes, c'est-à-dire à la misère et à la ruine.

La conclusion à tirer de cette étude sur le salariat est que, contrairement aux assertions socialistes, le salaire n'est pas une forme de servitude, c'est une forme de rémunération qui constitue un progrès, un perfectionnement de l'association primitive du capital et du travail avec communauté des risques ; au regard de l'ouvrier, l'association nouvelle lui procure ce bien inestimable, la sécurité, la fixité de rémunération.

Ce qui se dégage aussi de ces considérations, c'est que le capital n'est pas le monstre, le vampire que disent les socialistes ; c'est le fruit d'un travail *ancien* qui rend des services, de grands services, et qui est payé sous forme d'*intérêt*, *loyer*, *fermage*. Le service que rend le capital consiste surtout à faire concourir à la production les forces de la nature, forces *gratuites*, ce qui diminue progressivement la valeur des produits.

Que ces vérités se vulgarisent, qu'elles pénètrent jusque dans les masses profondes, dans les classes laborieuses, et l'humanité y gagnera d'éviter la guerre des classes, les haines d'ouvriers contre capitalistes : la civilisation pourra ainsi se développer sans crises redoutables, d'une manière continue et progressive.

188. RAPPORT SUR LES PROJETS D'IMPÔTS PROGRESSIFS SUR LES SUCCESSIONS ET SUR LE REVENU (1897).

[*Bulletin de la Société de géographie de Rochefort*, 1897.]

Le bureau de la Section agricole m'a chargé de vous présenter un rapport sur deux projets de loi présentés dans cette législature, à notre Parlement, et qui sont actuellement soumis à ses délibérations : l'un, relatif à la réforme des droits de succession ; l'autre, établissant le système de l'impôt sur le revenu.

La caractéristique de ces deux projets, l'idée maîtresse qui y domine, c'est la substitution dans nos lois d'impôts, de la progression à la proportionnalité : dans chacun de ces projets, à l'impôt proportionnel est substitué l'impôt progressif.

À ce titre, j'estime qu'il convient de grouper ensemble l'examen de ces deux projets et, après avoir résumé l'économie de chacun d'eux, de rechercher avec le plus grand soin le mérite de l'innovation proposée et si, tant au point de vue de la justice que de l'intérêt général du pays, il convient de remplacer l'impôt proportionnel par l'impôt progressif.

Sous le bénéfice de ces considérations préliminaires, j'aborde, tout d'abord, l'examen du projet relatif à l'impôt progressif sur les successions.

L'économie de ce projet de loi est la suivante :

En premier lieu, il comprend la déduction des dettes dans la liquidation des successions. Ensuite, il organise, en matière de droits de succession, le système de la progressivité de la manière ci-après :

En ligne directe, le projet réduit le droit, actuellement fixé à 1,25%, à 0,50%, sur les parts successorales de 1 à 1 000 fr., et à 1% sur les parts de 1 000 à 2 000 fr. De 2 000 à 10 000 fr. la taxation actuelle est maintenue. À partir de 10 000 fr., la progression suivante est proposée :

De 10 000 à 50 000 fr.	1,50%
De 50 000 à 100 000 fr.	1,75%.
De 100 000 à 250 000 fr.	2,00 %
De 250 000 à 500 000 fr.	2,50%.

Et ainsi de suite, progressivement, jusqu'au maximum de 4%.

En ligne collatérale, entre frères et sœurs, le tarif actuel étant de 8,5%, la taxe au-dessous de 1 000 fr. serait de 4,25% et de 8,10% au-dessous de 10 000 fr. Au-delà, la taxe monterait de 8% à 9,5, 10, 10,5, 11, 12, 13 et 14% de la valeur de la succession, d'après le montant de la part héréditaire.

Au-delà de ce degré successoral, entre oncles et neveux, le droit, actuellement de 8,5%, serait élevé à 10% de 1 000 à 2 000 fr., montant ensuite à 10,5, 11, 11,5, 12, 13, 14, 15 et jusqu'à 16%.

Aux autres degrés de parenté, jusqu'au sixième et dernier, la taxe actuelle de 10% est remplacée par des taxes graduées, allant de 12 à 18% entre cousins germains ; ensuite, de 14 à 20% entre parents au 5^e et 6^e degré. Entre étrangers, la taxe de 14,25 s'élèverait de 14 à 20%.

Examinons, pour n'y plus revenir, le mérite de ce projet, en ce qui touche la déduction des dettes dans la liquidation des successions. À cet égard, le projet réalise un progrès incontestable. Rien de plus inique que le système qui, se basant sur l'actif brut d'une succession, fait payer la taxe, indépendamment de la déduction du passif. Supposons, par exemple, une succession de 100 000 fr. grevée d'un passif de 80 000 fr., à côté d'une autre succession, de 100 000 fr. également, mais non grevée de dettes d'aucune sorte ; l'héritier de la première succession, qui ne recueille en réalité que 20 000 fr. d'actif net, paie cependant une taxe aussi élevée que le second, qui recueille un actif cinq fois plus considérable. L'iniquité est flagrante ; nos jurisconsultes les plus éminents l'avaient depuis longtemps dénoncée, et notre illustre compatriote, M. Dufaure, avait déjà, de son

temps, proposé un projet destiné à faire disparaître cette injustice en faisant la déduction du passif. Ici, il n'y a donc lieu, à mon sens, qu'à donner notre approbation pure et simple au projet de loi.

Ce point examiné, passons maintenant à l'examen du projet de loi sur l'impôt sur le revenu.

L'économie de ce projet est la suivante : l'impôt proposé ne s'appliquerait qu'aux revenus supérieurs à 2 500 fr. par an ; au-dessous de ce chiffre, le citoyen serait exempt de la taxe. Mais il y a lieu de remarquer qu'il s'agit du revenu global de chaque famille, comprenant celui du mari, de la femme et des autres membres de la famille habitant sous le même toit, et que l'impôt proposé laisserait subsister l'impôt foncier et les patentes : ce qui fait de l'impôt proposé un impôt de superposition.

Le taux de la progression proposée est le suivant :

Tout revenu inférieur à 2 500 fr. est exempt de l'impôt.

La fraction de revenu supérieure :

à 2 500 fr.	jusqu'à 5 000 fr.	paierait 1%
de 5 000 fr.	— 10 000 fr.	— 2%
de 10 000 fr.	— 20 000 fr.	— 3%
de 20 000 fr.	— 50 000 fr.	— 4%
au-dessus de 50 000 fr.		— 5%.

Le chiffre du revenu serait évalué d'après les décisions d'une commission siégeant au chef-lieu de la commune.

La partie essentielle, dominante, de ces deux projets, c'est le remplacement de l'impôt proportionnel par l'impôt progressif :

C'est ici l'innovation la plus grave. Avant d'en examiner le mérite, distinguons, en les définissant, l'impôt proportionnel de l'impôt progressif.

L'impôt est dit proportionnel lorsqu'il frappe les contribuables au prorata de leurs facultés, de leurs ressources ; il est progressif, au contraire, lorsqu'il a son assiette établie de manière à frapper les citoyens en raison directe de la différence de leur condition, de leur fortune, comme on le voit, ci-dessus, dans la taxe proposée sur le revenu, le pourcentage variant suivant le montant total des revenus du contribuable.

La présentation de projets de loi de cette sorte n'est pas une innovation dans notre législation nationale. Déjà, le 18 mars 1793, sous la Convention nationale, une loi avait été votée, établissant un impôt progressif sur le luxe et la richesse ; cette loi est restée à l'état de lettre morte.

En 1848, sous la Constituante, le ministre des finances Goudchaux avait élaboré un projet de loi analogue au projet actuel des successions, établissant une taxe progressive sur les successions. La

commission des finances repoussa le projet. Un motif très pressant fut mis en avant, qui milite également contre le projet actuel, à savoir que la base logique d'une taxe progressive ne peut porter que sur la fortune totale du contribuable. Or, ici, la taxe ne peut être évaluée que sur la part héréditaire recueillie, c'est-à-dire sur une fraction de la fortune de l'héritier. En effet, tel héritier riche peut recueillir une part héréditaire modique, alors, au contraire, qu'une part héréditaire importante peut échoir à un héritier pauvre.

Ce motif a une grande force ; mais la raison la plus puissante pour faire écarter toute application de l'impôt progressif, doit être tirée du caractère même et du but de la taxe progressive, comparés à ceux de la taxe proportionnelle.

Le but de la progression, de l'aveu de tous ses partisans, c'est de niveler les fortunes, de corriger les inégalités des conditions en frappant le riche plus que le pauvre, en dégageant les masses dépossédées par les propriétaires capitalistes de la terre et des autres richesses fournies par la nature, et qui sont l'héritage commun de tous les hommes. Buonarotti, l'historien de Babœuf et de la République des égaux, avait bien mis en relief ce caractère de la taxe progressive en disant, au sujet de la loi du 18 mars 1793, votée par la Convention, que l'impôt progressif serait un moyen efficace de morceler les terres et de bannir le luxe, sauf la difficulté d'atteindre l'estimation exacte des fortunes, l'évaluation du revenu des immeubles étant facile, mais la difficulté étant insurmontable relativement à l'évaluation des capitaux mobiliers, à cause de la facilité de les cacher. Sauf cette difficulté, l'historien du communisme approuvait entièrement le projet de taxe progressive, la taxe devant niveler les conditions et corriger les privilèges de fortune.

Nous estimons, au contraire, que toute taxe progressive doit être repoussée, précisément pour le motif qui la fait approuver par les théoriciens du communisme, à cause du rôle que l'on y fait jouer à l'État, que l'on investit de la mission de distribuer à son gré la richesse et de niveler les conditions. C'est là, à notre avis, et nous croyons en pouvoir apporter la preuve jusqu'à l'évidence, donner à l'État un rôle arbitraire et injuste, en faire un instrument de spoliation, alors que son vrai rôle est, au contraire, de protéger la liberté et la propriété des citoyens.

L'impôt, envisagé au point de vue rationnel, n'est et ne doit être que le prix d'un service public : toute l'économie des sociétés repose sur un échange de services entre les citoyens, et ce qui fait la légitimité de l'impôt, c'est qu'il est la rémunération des services rendus au contribuable par les fonctionnaires, dont l'ensemble constitue les pouvoirs publics, l'État. À ce titre, c'est à juste raison que l'on a

comparé l'impôt à l'assurance, en ce sens que la contribution payée par le citoyen est la prime d'assurance, le prix du risque garanti par l'État, assureur de la sécurité pour la personne et les biens du contribuable.

La conception de l'État niveleur, distributeur des richesses entre les citoyens, prend sa source dans cette idée, dans ce préjugé, malheureusement trop répandu, que la richesse des uns est un privilège établi au préjudice des masses, et que les prolétaires ont été dépossédés par les propriétaires, par les capitalistes, des richesses fournies par la nature, la terre, les mines et les forces naturelles, vapeur, gravitation, électricité, etc.

C'est, à ce point de vue, une pensée généreuse, un sentiment de solidarité dont il faut reconnaître le caractère élevé, qui a guidé les promoteurs de l'impôt progressif. C'est pour corriger les injustices de la fortune et ses inégalités, qu'ils proposent d'exempter de l'impôt une certaine catégorie de citoyens, pour en rejeter le fardeau sur les plus riches.

Nous ajoutons que s'il était vrai que la richesse des riches est faite aux dépens des masses ; si la société était organisée de telle sorte que la propriété serait un privilège, un agent d'inégalité, nous nous rangerions au nombre des défenseurs de ce mode d'impôt, parce qu'il faut que l'égalisation se fasse parmi les hommes, et les privilèges doivent disparaître d'une société véritablement démocratique.

Mais ce que nous affirmons avec une conviction entière, profonde, c'est que cette idée, qui sert de base à l'impôt progressif, est une immense erreur ; loin d'être un privilège, la propriété, dans un État libre, est, au contraire, l'instrument le plus puissant d'égalisation qui existe au sein de la société. Cette erreur lamentable est le fruit de l'ignorance profonde qui règne dans notre pays en matière de richesses, où l'on s'imagine, avec Montaigne, que le profit de l'un est le dommage de l'autre, et que les richesses des uns ne peuvent être acquises qu'aux dépens d'autrui, en sorte qu'il ne saurait exister, au sein d'un peuple, un état de prospérité générale. Cet état d'ignorance est entretenu par nos préjugés classiques, par le souvenir des sociétés de l'antiquité, tant vantées par nos écrivains, où un petit nombre de privilégiés vivaient de rapines, de conquêtes, au détriment des masses réduites en esclavage.

Dans des sociétés ainsi organisées, la richesse des riches était, en effet, un privilège, un monopole, une spoliation ; mais, dans les États modernes, dans les civilisations fondées sur le travail libre, c'est le contraire qui est vrai.

Pour nous en convaincre, interrogeons les faits. Incontestablement, il existe des richesses naturelles ; la nature apporte au travail

de l'homme, pour produire les richesses, un concours utile : les matériaux et les forces répandus dans l'univers. En agriculture, par exemple, si le laboureur est astreint à un travail pénible pour tracer les sillons de son champ, il lui serait impossible de faire germer ou mûrir un épi de blé sans le concours de la loi végétale, du soleil, de la pluie. Pour prendre un exemple célèbre, sans l'inondation périodique du Nil, l'agriculteur égyptien ne pourrait récolter ses riches moissons. Il en est de même dans les autres branches de production.

Mais ce concours de la nature est gratuit, essentiellement gratuit, et il demeure tel pour les consommateurs qui représentent l'humanité ; les produits n'ont de valeur que celle que leur donne le travail de l'homme, en ce sens que dans leurs rapports réciproques, dans les échanges, les producteurs ne peuvent se faire payer que leurs travaux, leurs efforts, leurs services.

Dès lors, si vous remarquez que tous les producteurs, quels qu'ils soient, agricoles et autres, s'appliquent constamment à économiser leurs frais généraux, leur prix de revient, et qu'ils y parviennent grâce au concours de plus en plus actif des forces naturelles, en faisant intervenir, à l'aide d'un outillage toujours perfectionné, l'eau, le vent, la vapeur, l'électricité, etc. ; si vous remarquez, en outre, que les producteurs sont forcés, par la concurrence, de transporter au consommateur, sous forme de réduction de prix, l'action gratuite de ces forces naturelles ainsi conquises, vous serez amené à cette conclusion nécessaire, à savoir : que la propriété, le mobile propriétaire, loin d'être un agent d'inégalité et de privilège, est, au contraire, une institution démocratique par excellence ; qu'elle provoque, au sein des sociétés, une communauté de biens, en ce sens que tous les progrès accomplis par les producteurs, les conquêtes qu'ils font sur les forces naturelles, vont profiter, en définitive, à l'humanité, représentée par le consommateur, sous forme d'anéantissement successif de la valeur, de réduction de prix.

Ce n'est pas là une vaine déclamation, c'est un fait incontestable, attesté par l'expérience de chaque jour, et qui ressort des travaux de tous nos statisticiens. L'honorable président du conseil, M. Méline, citait récemment, à la tribune de la Chambre, sans rencontrer de contradiction, un travail du statisticien anglais Sauerbeck, d'où il résulte que dans les vingt dernières années, de 1875 à 1895, quarante-cinq produits agricoles et industriels, les plus grands produits de consommation internationale, ont subi, dans tous les pays civilisés, une diminution progressive de valeur, variant de 30 à 50%. De même, c'est un fait certain que l'intérêt des capitaux de toute sorte a baissé progressivement, dans les pays riches : de 50%, taux de l'intérêt chez

les Romains, il est actuellement à 3% et même à 2,5 pour les capitaux engagés dans le sol.

Et la preuve que cette baisse des prix depuis vingt ans, attestée par le statisticien anglais, n'est pas un fait accidentel, anormal, c'est que si vous interrogez l'histoire des valeurs, des prix depuis un siècle, vous y verrez que la plus grande cherté s'est produite au temps des guerres du Consulat et de l'Empire, de 1800 à 1815, et que dans toutes les périodes de paix, les valeurs ont subi une diminution, les prix ont baissé, en dépit de tous les obstacles apportés à la concurrence générale.

Ainsi s'évanouit, à la lumière des faits, le préjugé socialiste, qui dénonce la propriété individuelle comme un privilège nuisible aux masses, qui auraient été dépouillées de l'usufruit de la terre brute. Loin d'être un privilège, la propriété est, au contraire, un instrument d'égalité, puisque, dans les États libres, les propriétaires ne se font payer que la valeur de leurs services et transmettent gratuitement aux autres les utilités fournies par le concours de la nature. Loin d'avoir dépossédé les masses de la jouissance des richesses naturelles, la propriété leur procure cet usufruit au centuple en tirant de l'inertie les forces naturelles, en les utilisant de plus en plus dans la production.

Prenons, pour élucider ce point si important, un exemple emprunté à la production agricole. Voici un champ saturé d'humidité, terrain formant cuvette ; pour épuiser l'eau, le cultivateur va, chaque jour, avec un vase, en retirer une partie ; c'est un long et pénible travail qu'il faut renouveler tous les ans, et que devra, chaque année, rembourser l'acquéreur de la récolte. Cependant, le cultivateur s'avise de niveler son terrain, de creuser un fossé ; désormais, l'eau s'écoulera naturellement, suivant les lois physiques.

Remarquez, ici, que ce travail de nivellement et de creusement du fossé, c'est un travail permanent, ce qu'en langage technique on appelle un capital. Qui paiera les frais ? Non l'acquéreur de la récolte annuelle, mais la série des acquéreurs, série indéfinie, tant que le champ en produira : loi de l'intérêt, salaire réparti sur un nombre indéfini de consommateurs.

Considérant, en outre, qu'il y a un travail de la nature, gratuit, qui se traduit par économie de travail humain, le consommateur en profite sous forme de réduction de prix.

Ce que j'ai dit du fossé, du nivellement du sol, j'aurais pu le dire du drainage. J'aurais pu prendre un exemple dans ces travaux si utiles, si importants, de dessèchement des marais, entrepris dans notre région au commencement de ce siècle. Ces capitaux, ces canaux creusés, c'est grâce à eux que ces terrains si riches ont été rendus

productifs, source de richesses si importantes pour les producteurs agricoles de cette région de l'Ouest.

Cette analyse, complétez-la dans votre esprit, reconstituez la synthèse économique de l'humanité. L'homme, ce roseau pensant, si faible en face des forces de la nature, la domine par son intelligence, la courbe sous le joug, l'asservit à la production. Ces forces gratuites, il les substitue aux forces onéreuses du travail humain.

Remontons, par la pensée, le cours de l'histoire ; figurons-nous les progrès depuis les temps primitifs, depuis les premiers instruments grossiers, les haches de pierre ou de silex, jusqu'à ces machines puissantes, prodigieuses, de nos grandes usines métallurgiques et de nos établissements modernes, et vous comprendrez alors les phénomènes économiques, vous saurez en quoi consiste le progrès, et la statistique de Sauerbeck sera expliquée.

Cette décroissance de valeur des produits de toute sorte, c'est le résultat du concours, de plus en plus actif, des forces gratuites de la nature dans la production ; c'est la justification de notre thèse, à savoir : que la propriété est le puissant agent d'égalisation qui, de l'égalité primitive des hommes dans le dénûment et la misère, les conduit à une égalité progressive dans l'aisance et le bien-être, en développant, au sein de l'ordre social, une communauté croissante de bien (tous les hommes étant égaux devant les valeurs anéanties, et tout ce qui est gratuit étant forcément commun à tous).

Vous comprendrez ainsi combien fausse et funeste est la doctrine socialiste, qui montre dans le capital un ennemi, un concurrent du travail.

Écartons de notre esprit le préjugé qui fait de la monnaie, du numéraire, le synonyme du capital. Considérons que la monnaie n'est qu'une faible partie du capital, qu'elle a pour rôle et pour but unique de faciliter les échanges, d'être le véhicule de la circulation, des richesses. Songeons que le capital d'une nation, c'est l'ensemble des matières premières, des provisions, des instruments de toute sorte sans lesquels aucun travail utile et productif ne serait possible, depuis l'aiguille de l'ouvrière jusqu'aux machines les plus puissantes ; que ces capitaux sont le fruit d'un travail ancien et fécondant la production, en s'associant au travail actuel ; que c'est grâce à eux que les forces naturelles, l'eau, le vent, la vapeur, l'électricité, interviennent de plus en plus, apportent un concours progressivement important dans la production ; vous verrez que la propriété capitaliste, loin d'être, comme le soutiennent les théoriciens du collectivisme, un vampire, un travail mort qui épuise le travail vivant de l'ouvrier, est, au contraire, l'ami et le bienfaiteur de tous et, notamment, des masses laborieuses, puisqu'en sollicitant de plus en plus le

concours des forces de la nature, il soulage les travailleurs du poids du plus rude travail, tout en augmentant les jouissances de l'humanité.

Loin que le capital soit l'ennemi du travail, il est vrai de dire que les travailleurs ne peuvent améliorer leur sort que par l'accroissement et l'abondance des capitaux. Plus les capitaux abondent, en effet, plus l'intérêt baisse, plus le travail est demandé, d'où suit cette double conséquence : baisse de prix des produits de consommation, hausse des salaires, phénomène apparent, visible à tous les yeux dans les pays les plus riches, par exemple en Angleterre, où, en même temps que les salaires sont très élevés, les produits sont au plus bas prix.

Ainsi s'écroule le fondement même sur lequel repose le système de la progressivité de l'impôt. Basé sur cette idée que la propriété est un privilège, un agent d'inégalité, le système de l'impôt progressif tombe faute de support, du moment qu'il est prouvé que, loin d'être un privilège, la propriété capitaliste est un droit légitime, fondé sur les services rendus, et un moyen d'égalisation.

Ce qui importe, dès lors, dans l'intérêt même des masses de la démocratie des travailleurs, c'est de laisser à la propriété son plein et libre développement ; loin de spolier le capitaliste, il faut, au contraire, assurer au capital toute liberté et sécurité, repousser partout la progression de l'impôt, qui décourage l'épargne et fait raréfier les capitaux.

Le progrès des démocraties ne consiste pas seulement dans le développement de leurs richesses ; il comporte également l'élévation de leur niveau moral. À ce point de vue, l'impôt progressif est entaché d'un vice irrémédiable : en faisant deux classes de citoyens, les uns exempts d'impôts, les autres obligés d'en supporter tout le poids, ce système fiscal excite et développe au plus haut degré cette passion basse, l'envie, que Proudhon flétrissait, de son temps, en l'appelant le poison, le fléau des démocraties.

D'autre part, rien de moins fondé que l'invocation des idées de justice sociale et de solidarité, pour justifier ce mode d'impôt. La justice sociale est une formule sonore, mais redondante et vide ; nous ne connaissons que la justice, sans épithète, qui ne peut pas ne pas être sociale, puisqu'elle consiste dans le règlement des rapports des hommes par le respect mutuel de leurs droits et de leurs libertés. Loin d'être juste, l'impôt progressif est une injustice manifeste, puisqu'il consacre la spoliation des uns au profit des autres. Quant à la solidarité, elle ne saurait se passer de la justice et elle ne peut consister à dépouiller les uns de leur propriété pour le bénéfice des autres.

Créé en vue de protéger et de favoriser la masse des citoyens pauvres, l'impôt progressif, ne le perdons pas de vue, est, en réalité, — et les considérations développées ci-dessus nous dispenseront d'insister longtemps sur ce point — une institution funeste, surtout pour ceux qu'elle a voulu favoriser.

En frappant d'une taxe progressive les valeurs successorales et le revenu des contribuables, on aboutirait fatalement au résultat prévu et signalé par l'historien de Babœuf, Buonarotti, à savoir que les valeurs mobilières se cacheraient, qu'elles émigreraient à l'étranger, émigration impossible à empêcher et dont l'histoire moderne offre plus d'un exemple.

De là une double conséquence : la première, c'est que, les capitaux se raréfiant dans le pays, l'inexorable loi de l'offre et de la demande produirait son effet, et la classe qui vit de salaires verrait son sort aggravé par l'abaissement du taux des salaires, résultat de la rareté des capitaux. Tel serait le premier, l'inévitable effet de cette taxe inaugurée pour protéger les masses ouvrières en frappant les riches ; elle tournerait au préjudice de ceux mêmes dans l'intérêt desquels elle est proposée. C'est, d'après l'incidence, la répercussion certaine qui en dériverait, une taxe nuisible, surtout aux masses laborieuses.

En second lieu, au point de vue de la propriété terrienne, l'impôt progressif est une taxe des plus dangereuses, et c'est la seconde conséquence que je me propose, en terminant, de signaler à l'attention de notre Section agricole.

Les capitaux mobiliers se dissimulant et émigrant au dehors pour échapper à la taxe spoliatrice, les propriétés immobilières, terres, maisons, usines, seules impossibles à dissimuler, subiraient tout le poids de l'impôt. Il s'ensuivrait de là, et cette conséquence ne saurait échapper à votre sagacité, que les immeubles de tout genre, notamment les biens ruraux, champs, prés, vignes, bois, etc., seraient atteints par une dépréciation, un avilissement de prix notable, les propriétaires fonciers cherchant à vendre à tout prix, en vue de réaliser leur fortune, de la transformer en valeurs mobilières pour la soustraire à l'impôt.

Vous pouvez vous figurer ce que serait cette dépréciation de la valeur des biens fonciers, en songeant au brusque abaissement des prix qui se produit sur un produit quelconque, lorsque tout le monde offre le produit en vente et qu'il ne se présente pas d'acheteurs.

Je résume d'un mot ma pensée : l'application de l'impôt progressif serait un désastre pour la propriété immobilière, pour nos cultivateurs, nos propriétaires ruraux, si nombreux, si intéressants, qui, avec cette passion de la terre, qui est la passion maîtresse du cultivateur, ont l'habitude de placer toutes leurs épargnes, les fruits de leur

rude labeur, dans l'acquisition de ces propriétés rurales, morcelées, subdivisées à l'infini, par suite de l'augmentation, de plus en plus considérable, du nombre des propriétaires fonciers.

Telle serait l'incidence fatale, la répercussion inévitable de ce mode d'impôt.

Il ne faut pas s'y tromper, c'est ici une question d'une importance fondamentale, c'est le principe même de la propriété individuelle qui est en jeu. Un des partisans les plus autorisés de l'impôt progressif, l'économiste allemand A. Wagner, l'avoue dans ce passage significatif, tiré du tome II de son *Traité de la science financière* : « Si vous êtes pour la propriété individuelle, il est impossible que vous acceptiez l'impôt progressif, créé en vue de niveler les fortunes, de prendre aux uns pour venir en aide aux autres ; si, au contraire, vous êtes un adversaire de la propriété, établissez l'impôt progressif, l'instrument est bon. »

Qu'ajouter après un aveu aussi dépouillé d'artifice ? Pour tous ceux qui répudient l'utopie collectiviste, qui veulent sincèrement, résolument, le maintien et l'affermissement de la propriété individuelle, la conclusion s'impose, la plus élémentaire logique leur commande de repousser l'impôt progressif, cet instrument de spoliation, d'organisation du communisme.

Songez-y bien, l'heure est grave : nous sommes à un tournant de l'histoire, et de nouveaux barbares sont là qui guettent la civilisation. Ils crient hautement que les masses ont été dépouillées, dépossédées par les détenteurs du capital ; que la fortune des riches est faite de la misère et de l'exploitation du travailleur, en sorte que les capitaux doivent être restitués à l'État, à la collectivité (lecture de la *Petite République*).

À ce langage, on reconnaît les disciples de Montaigne. C'est le préjugé classique qui apparaît, résumé dans la maxime : « Le profit de l'un est le dommage de l'autre », qui assimile le travail à la guerre, confondant ainsi les notions les plus opposées. Malheureusement, ce préjugé a tellement pris possession des esprits que si vous interrogez les adversaires du socialisme-collectivisme, ils répondront, pour la plupart, en gémissant, qu'ils sont, eux aussi, des disciples de Montaigne, nourris de la même maxime, et qu'ils ne voient pas bien comment les riches peuvent s'enrichir autrement qu'en appauvrissant et dépouillant les masses laborieuses.

Pour sauver la propriété moderne, la propriété individuelle, fille légitime du travail et de l'épargne ; pour bien la défendre contre ses ennemis, il faut la bien comprendre, il faut voir en pleine lumière cette vérité que, loin de dépouiller les masses de leur avoir, le fruit de leur travail, la propriété capitaliste féconde le travail actuel et élargit

progressivement les jouissances de l'humanité en tirant de l'inertie les forces de la nature pour les faire concourir gratuitement à l'œuvre productive.

C'est-à-dire qu'à la place de la funeste maxime des sociétés anciennes, maxime anti-sociale, anti-humaine : « Le profit de l'un est le dommage de l'autre », a surgi une autre maxime, qui régit le monde du travail libre, et se résume dans ce fécond principe : « Le profit de l'un est le profit de l'autre. »

Cette maxime, si elle est vraie, renverse par la base tout l'édifice du socialisme, construit sur l'antagonisme des intérêts et sur la lutte des classes, du capital et du travail.

Loin qu'il y ait antagonisme entre les hommes, dans les États libres, c'est l'harmonie qui se dégage de l'ensemble des phénomènes économiques, et si vous suivez jusqu'au bout, c'est-à-dire jusqu'au consommateur, qui représente l'humanité, les effets du travail libre et de l'échange.

Loin de nuire aux masses, la richesse des possesseurs de capitaux leur profite, puisque le capital est cette puissance qui tire de l'inertie les forces gratuites de la nature et les fait concourir de plus en plus à la production, élargissant le cercle des jouissances humaines et soulageant de plus en plus les masses laborieuses par l'élévation des salaires et la baisse du prix des objets de consommation.

Le profit de l'un est le profit de l'autre : retenons bien cette maxime, fixons-la dans nos esprits ; il y va du salut de la société moderne, de l'avenir de la civilisation.

Cette devise du monde moderne, des civilisations basées sur le travail libre, il faudrait la graver en lettres d'or sur le marbre de la tribune de nos Assemblées législatives, en sorte que dans leurs discussions elle soit placée sous les yeux de nos législateurs, pour les guider, les orienter, comme l'étoile polaire dirige le navigateur sur les mers.

Messieurs, il y a deux jours à peine, on faisait, à l'Académie française, l'éloge d'un homme illustre, d'un des plus grands bienfaiteurs de l'humanité, de Pasteur ; l'orateur, cherchant à dégager l'enseignement que fournissent la vie et les œuvres de ce grand savant, disait, en terminant, que la vertu la plus haute et la plus féconde à inculquer à un peuple, c'est l'amour de la vérité. Pour grandir notre patrie et la mettre au premier rang des nations, disait-il, il faut lui inculquer le culte de la science, il faut savoir regarder la vérité en face et se jurer de ne jamais la fausser, même en vue d'un intérêt apparent.

Permettez-moi, en terminant ce rapport, de reprendre ces éloquentes paroles, pour honorer cette grande mémoire ; tâchons, à l'exemple de Pasteur, d'aimer et de rechercher avant tout la vérité.

Et combien précieuse est la vérité économique qui, corrigeant les instincts égoïstes, l'instinct de la force brutale et de la domination, montre dans la liberté la conciliation de l'intérêt individuel avec l'intérêt général, si bien qu'en travaillant pour soi, chacun travaille, sans le savoir et sans le vouloir, dans l'intérêt de tous !

Cette solidarité naturelle des intérêts, l'histoire nous en fournit la preuve indéniable ; elle nous montre dans les États libres, malgré les entraves encore existantes, la baisse progressive des valeurs de toute sorte sous l'action du mobile propriétaire.

La conclusion qui ressort avec éclat de ces développements, dont je prie qu'on excuse la longueur, c'est que la propriété individuelle est le plus puissant instrument d'égalisation des sociétés, l'agent par excellence du progrès démocratique ; c'est, par suite, qu'il faut repousser l'impôt progressif, cet instrument avoué de spoliation, contraire aux intérêts des masses laborieuses, non moins qu'à ceux de la propriété en général et surtout de nos propriétaires ruraux, impôt anti-démocratique.

Pour tous ces motifs, je propose, Messieurs, d'adopter notre conclusion, tendant au rejet de l'impôt progressif sur les successions et sur le revenu.

189. Y A-T-IL INCOMPATIBILITÉ ENTRE LA RÉPUBLIQUE ET LE SOCIALISME ? (1897)

[*Revue politique et parlementaire*, t. XIII, juillet 1897.]

Y a-t-il incompatibilité entre la République et le socialisme ? Le socialisme est-il, au contraire, le complément naturel et logique de la République ?

Une polémique intéressante a été récemment engagée, sur cette question, entre les journaux anti-socialistes et socialistes.

M. Jaurès, notamment, prenant à partie le journal le *Temps*, a protesté avec la plus grande énergie, dans le numéro de la *Lanterne* du dimanche 18 avril dernier, contre la thèse de l'incompatibilité du socialisme et de la République soutenue par le *Temps*.

« C'est, dit le *leader* socialiste, une singulière audace de proclamer l'incompatibilité de la République et du socialisme », et, pour combattre cette idée, il argumente ainsi : « La République, c'est la nationalisation du pouvoir politique arraché aux familles royales et

remis au peuple tout entier ; le collectivisme, c'est la nationalisation du pouvoir économique arraché à l'oligarchie capitaliste et remis au peuple tout entier ; le socialisme est donc le complément de la République, et il appelle les producteurs à se gouverner eux-mêmes dans la communauté économique, comme la République appelle les citoyens à se gouverner eux-mêmes dans la communauté politique ».

Telle est, textuellement reproduite, l'argumentation qui paraît décisive à M. Jaurès pour réfuter la thèse du *Temps*, thèse qu'il qualifie durement, la traitant de ridicule et d'absurde.

Examinons, de notre côté, cette grave et importante question avec toute l'attention qu'elle mérite.

Le moyen le plus sûr d'éviter toute équivoque et de s'entendre, dans toute polémique, est incontestablement de définir avec soin les termes. C'était l'opinion de Voltaire, et le conseil est toujours bon à suivre.

Pour savoir s'il y a, ou non, incompatibilité entre la République et le socialisme, commençons par définir la République et le socialisme.

En ce qui concerne la République, nous acceptons la formule de M. Jaurès ; c'est, nous dit-il, la nationalisation du pouvoir politique, arraché aux familles royales et remis au peuple tout entier. Telle est, en effet, la République ; ce qui fait l'excellence de cette forme de gouvernement et sa supériorité sur la monarchie, c'est que, brisant le joug de la tutelle politique, sous laquelle étaient courbés les sujets de la royauté absolue, elle a restitué aux citoyens leurs libertés et leurs droits ; pour ne parler que de notre histoire nationale, l'idée républicaine a été la résultante de l'admirable travail philosophique de ce grand siècle, qui a été le XVIII^e siècle, qui a trouvé son aboutissement dans la Révolution de 1789.

Au despotisme, à l'absolutisme royal, a été substitué le régime des libertés publiques, et nous pouvons résumer l'idée républicaine, à ce point de vue, dans cette formule précise : liberté politique.

M. Jaurès lui-même proteste contre cette assertion du *Temps* que les socialistes seraient les adversaires de la République parlementaire ; il soutient que les socialistes sont les vrais parlementaires dans la mesure où la défense du Parlement se confond avec la défense des libertés publiques.

Liberté politique, telle est donc la formule qui résume de la manière la plus précise et la moins contestable la conception de la République ; sous ce régime, la liberté de l'homme et du citoyen est pleinement reconnue et proclamée, et le pouvoir politique appartient au peuple tout entier ; transformé de sujet en citoyen, l'individu a repris sa dignité ; en reprenant sa liberté, il est devenu son propre

maître trouvant dans sa conscience, dans sa raison, le principe directeur de sa conduite ; armé du bulletin de vote, il est apte à gouverner les intérêts des autres, les intérêts généraux de la nation.

La République ainsi définie, reste maintenant à définir le socialisme : sur ce point, nulle difficulté possible. M. Jaurès, dans diverses publications, a nettement formulé la conception économique du socialisme : répondant à M. Goblet, qui se déclarait socialiste, tout en protestant de son respect pour le principe de la propriété individuelle, M. Jaurès soutenait qu'il était impossible d'être tout ensemble socialiste et partisan de la propriété individuelle, et il résumait sa pensée en disant que « le collectivisme est le fond et la substance même du socialisme ».

Dans la *Revue politique et littéraire* du 1^{er} juillet 1894, M. Jaurès, développant sa pensée, disait que le socialisme conclut à la propriété sociale, collective, à la remise à l'État des moyens de production et d'échange dont les capitalistes sont en possession.

Le journal de M. J. Guesde, la *Petite République* du 18 avril dernier, formule avec la même netteté la thèse socialiste, dans ces termes : « Sont socialistes, ceux qui veulent substituer à la propriété et à la production capitalistes la propriété et la production sociales », et l'écrivain socialiste ajoute que ces trois mots : *socialisme*, *collectivisme* et *communisme*, expriment la même idée en des termes différents et que seules l'ignorance ou la mauvaise foi pourraient soutenir le contraire.

Ainsi, d'après les théoriciens les plus autorisés du socialisme, ce système économique consiste dans un régime de propriété et de production en commun, sous la direction de l'État : le mode de gouvernement des intérêts des producteurs, dans l'État socialiste, consiste en ce que, loin de laisser à chaque producteur la liberté de régler son travail, de discuter la valeur de ses services et de disposer des fruits de son travail, tout cela, propriété et production, est socialisé, réglementé souverainement par l'État : en d'autres termes, le socialisme est un régime sous lequel l'individu, le citoyen, est déclaré incapable de diriger lui-même ses intérêts privés et de disposer à son gré des produits de son travail ; il est mis en tutelle économique.

M. Jaurès, dans ses *Origines du socialisme allemand*, a pris soin de préciser ce point de la manière la plus nette, dans ce passage significatif :

« Comment le socialisme est-il issu de la philosophie hégélienne ?

À la vérité, Hegel a esquissé dans la société civile ce que l'on appelle socialisme d'État ; il n'a pas précisément recommandé le collectivisme, mais il a, le premier, comparé l'État à un organisme,

ensuite il n'a placé la liberté vraie et complète, ni dans l'individualité de la personne, ni dans le prétendu libre arbitre, mais dans l'État, de façon à ce que l'État seul soit la liberté parfaite. Or, cela est presque du socialisme. »

« Puis, lorsqu'Hegel a mis l'État au-dessus de la société, il a poussé les hommes à *soumettre toute leur vie*, c'est-à-dire *même leurs biens*, à l'unité, à la loi, à la raison divine de l'État. Voilà les appuis que le socialisme a empruntés à la philosophie hégélienne du droit. » (*Revue socialiste* d'août 1892, p.160).

Telle est donc la doctrine économique du socialisme : l'État est divin, il est la forme parfaite de la liberté vraie, à lui appartient la direction de l'individu qui est soumis, lui et ses biens, à la raison divine de l'État.

Le régime de la *manus* du droit romain offre la plus grande analogie avec ce système : l'individu *in manu* n'avait pas de personnalité propre, tout ce qu'il pouvait acquérir appartenait à un maître, qui avait la direction de sa personne et de son travail.

Si nous rapprochons maintenant la conception économique du socialisme de la conception politique de la République, telle que M. Jaurès lui-même l'a formulée, que trouvons-nous ? Dans la République, le citoyen, armé de son bulletin de vote, gouverne les intérêts généraux du pays, il organise l'État ; dans le socialisme, ce même citoyen, privé de toute personnalité, est absorbé dans l'État, il est proclamé incapable de gouverner ses propres intérêts.

Liberté politique, tutelle économique, telle est donc, finalement, la double formule politique et économique du régime socialiste : or, c'est là ce que M. Jaurès appelle deux systèmes identiques, ajoutant que le socialisme est le complément de la République par ce motif que « le socialisme appelle les citoyens à se gouverner eux-mêmes dans la communauté économique ».

Certes, jamais on ne vit plus monstrueux illogisme, et on se demande par quelle aberration d'esprit un philosophe, tel que M. Jaurès, a pu être conduit à rapprocher, à proclamer identiques des concepts aussi contradictoires !

Eh quoi ! Voici qu'en tant que citoyen dans la République socialiste, armé de mon bulletin de vote, électeur et éligible, je suis reconnu capable d'organiser l'État, de gouverner les intérêts généraux ; comme individu, dans ce même État socialiste, je suis déclaré incapable de gouverner mes intérêts privés ; la direction de ma personne, de mes biens, la faculté de choisir ma profession, de disposer des fruits de mon travail, tout cela m'est enlevé pour être remis à l'État, aux hommes d'État ; je suis ainsi placé *in manu*, en tutelle perpétuelle, et vous dites que le socialisme est le complément rationnel de

la République, et vous appelez à vous les libres et droits esprits pour qui la science et la justice sont deux aspects identiques de la logique, ceux qui veulent mettre de la logique dans leurs idées et dans leur conduite !

C'est la phrase textuelle d'un des vôtres, de M. Fournière, dans un article de la *Petite République* du 29 avril dernier !

Votre logique, nous la connaissons maintenant, elle se résume dans cette double formule : liberté économique, tutelle économique.

Tel est le socialisme scientifique, le socialisme émancipateur !

Vainement M. Jaurès accumulera les subtilités et les sophismes, jamais il ne sortira de ce cercle ; ce dilemme se dresse devant lui, invincible : ou le citoyen est libre politiquement, capable de gouverner les intérêts généraux, et alors, *a fortiori*, il est capable de gouverner ses intérêts privés ; ou il est incapable de gouverner ses intérêts propres, et alors sur quel fondement la République socialiste appelle-t-elle les citoyens à se gouverner eux-mêmes et à régler les intérêts généraux ?

Non, les libres et droits esprits, ceux qui veulent mettre de la logique dans leurs idées et dans leur conduite, en face de ces contradictions manifestes, ne peuvent pas se ranger sous les plis de votre drapeau.

Ces contradictions, comment les expliquer ? D'où vient que, partant de la liberté politique, de l'émancipation du citoyen, le socialisme aboutit ainsi à la tutelle économique, à la main-mise de l'État sur la personne et les biens de l'individu ?

C'est que, se réclamant d'une prétendue observation des phénomènes économiques, les théoriciens du socialisme et du collectivisme ont fait cette découverte *scientifique*, que la liberté conduit à l'oppression, que le régime de la libre concurrence aboutit à l'antagonisme des classes capitaliste et travailleuse et à l'organisation d'une oligarchie financière.

Mais s'il en est ainsi, si le libre mouvement des intérêts conduit à l'antagonisme et à l'oppression d'une classe par une autre, où est le remède et qui substituera à cet antagonisme naturel l'harmonie des intérêts ?

— L'État, nous dit-on, l'État divin de Hegel.

L'État, cette entité métaphysique, serait en possession du merveilleux secret ? — Mais qu'est-ce donc que l'État, et où est-il, cet État divin, capable de transformer les individus et de plier tous ces intérêts naturellement antagoniques, de manière à substituer à l'anarchie l'harmonie et l'ordre ?

Dans le système politique accepté par M. Jaurès et par les théoriciens du socialisme, je vois des citoyens, armés du bulletin de vote

organisant le Gouvernement, l'État, l'ensemble des pouvoirs publics : comment ces individus *humains*, par leur vote collectif, vont-ils constituer un État *divin* ?

Il faut qu'on nous explique ce phénomène véritablement merveilleux : nous avons le droit de réclamer cette explication, nous ne sommes plus au temps des thaumaturges, nous ne jurons sur la parole d'aucun maître, et la formule d'Hegel ne nous apparaît pas comme un axiome, un dogme devant lequel il nous soit commandé de nous incliner sans le discuter.

À défaut d'Hegel, nous demandons à son disciple Jaurès de nous expliquer le mot de l'énigme : nous sommes assez irrespectueux vis-à-vis du maître pour demander une interprétation de sa formule, et le philosophe français qui nous transmet sa doctrine, qui se réclame de la logique et de la science, a le devoir de répondre à notre interrogation précise, catégorique.

Comment des individus humains peuvent-ils créer un État divin ?

En attendant la réponse à cette question si naturelle, si légitime, nous nous permettons de rappeler à M. Jaurès un mot de Pascal au sujet de l'humanité et de sa véritable nature ; ce mot célèbre, c'est que l'homme n'est « ni ange, ni bête ».

190. LIBERTÉ ET SOCIALISME. RÉPONSE À M. JAURÈS (1899).

[Brochure, 1899. — Extrait du *Monde Économique*.]

La *Revue de Paris* a publié, dans son numéro du 1^{er} décembre dernier, un article de M. Jaurès sur le socialisme et la liberté. L'apôtre du socialisme s'est attaché, dans ce travail, à combattre ce qu'il appelle un malentendu au sujet de l'idée socialiste. Ce malentendu, qu'il qualifie d'erreur fondamentale, porte sur la nature et l'essence même du socialisme collectiviste. « Les représentants de la bourgeoisie libérale combattent ce système, dit M. Jaurès, parce qu'ils le considèrent comme un régime de réglementation et de contrainte ; ils le repoussent par crainte d'entraver le développement de la liberté de l'esprit, de la liberté politique et de la liberté du travail : malentendu déplorable au dire de l'orateur socialiste ; loin d'être opposé à la liberté, le socialisme collectiviste, au contraire, est l'épanouissement de la liberté, de toutes les libertés, il en est même la condition nécessaire. » C'est pour prouver cette thèse paradoxale que M. Jaurès a écrit son article, où il a mis en œuvre toutes les subtilités de sa dialectique.

C'est l'ordre social qui est remis en question ; il s'agit de savoir si la société actuelle, basée sur le double principe de la liberté du travail et de la propriété individuelle, repose sur des fondements solides et durables ; si elle a devant elle les longs espoirs et un avenir assuré, ou si, au contraire, elle porte dans ses flancs les germes d'une corruption et d'une dissolution prochaine, étant assise sur l'injustice et l'exploitation systématique des travailleurs par une oligarchie de capitalistes oisifs. Ce régime inauguré par nos pères de la Révolution de 1789, qui laisse aux individus la responsabilité de pourvoir à leurs moyens d'existence, qui leur permet de passer les uns avec les autres de libres contrats, en leur garantissant la propriété privée des capitaux acquis par leur travail et leur épargne, est-il un régime définitif, assurant la justice à tous ? Ou, au contraire, en abandonnant la production des richesses aux hasards d'une concurrence anarchique et meurtrière, ne livre-t-il pas les faibles, les prolétaires, sans défense à une lutte inégale avec les puissants, les capitalistes, lutte dans laquelle les prolétaires sont fatalement destinés à l'écrasement ? En conséquence, la distribution des richesses ne s'opère-t-elle pas de la manière la plus injuste, les travailleurs, les salariés, étant dépouillés, par l'action fatale du système de production capitaliste, d'une portion du fruit de leur travail au profit des capitalistes, dont le capital n'est formé que du travail *non payé* des ouvriers ?

C'est la question : les socialistes collectivistes répondent qu'en effet la société actuelle est vouée à une dissolution et à une mort prochaine, qu'elle est déchirée par l'antagonisme des classes, par l'exploitation des masses ouvrières au profit des propriétaires et des capitalistes, provoquant une inégalité croissante de richesses, qui fait que les riches deviennent toujours plus riches et les pauvres toujours plus pauvres, d'où suit la nécessité d'une lutte de classes en vue de l'expropriation politique et économique de la classe des propriétaires et de la remise des capitaux, des moyens de production à la collectivité.

C'est ce régime de copropriété sociale des capitaux, des moyens de production, que M. Jaurès nous présente comme l'épanouissement de la liberté, de toutes les libertés.

M. Jaurès est un fils de la Grèce ancienne, de l'Attique : il a emprunté à son maître en rhétorique, le divin Platon, les subtilités de sa dialectique, le charme et les séductions de son style. Prenons garde et, pour échapper à la fascination, ôtons les fleurs et mettons à nu la pensée. L'article de M. Jaurès peut se résumer ainsi : Le mal-

entendu qui a conduit les libéraux à repousser le socialisme collectiviste comme un régime de réaction, de réglementation et de despotisme, a sa source dans la confusion qu'ils ont faite entre le socialisme collectiviste et le socialisme d'État ; entre ces deux sortes de socialismes, il y a un abîme. Le socialisme d'État laisse subsister le régime de production capitaliste avec ses éléments essentiels, le patronat et le salariat : il se borne à exercer du dehors une intervention en vue d'adoucir les excès du capitalisme, de protéger les prolétaires, les faibles, contre la domination du capitalisme tout-puissant, pour empêcher l'écrasement des faibles par les forts, et cette intervention s'exerce forcément par voie de réglementation et de contrainte. Le collectivisme, au contraire, supprime le régime capitaliste, il abolit la propriété privée des moyens de production et crée ainsi une société nouvelle où les classes sont fondues ensemble puisque tous sont copropriétaires des capitaux ; dès lors, par suite de l'abolition des classes, il n'y aura plus d'antagonisme entre les hommes et l'harmonie résultera de l'organisation interne du système, sans qu'il soit besoin de lois de réglementation, de restriction et de contrainte.

Et qu'on ne dise pas que ce régime est un système de nivellement, d'où la liberté serait absente, en sorte que ce serait la servitude universelle ! La réponse est que, dans l'ordre économique actuel, la liberté est le privilège d'une oligarchie, le luxe d'une minorité. Dans le régime actuel, la classe ouvrière est à l'état de dépendance, sous la loi du salariat : il y a ainsi deux classes bien distinctes — les possédants et les non-possédants — et les artisans, les petits producteurs sont dévorés par les gros capitalistes, ils sont écrasés par la concurrence inégale de la grande industrie ; ainsi la multitude ouvrière est de plus en plus tenue au-dessous de la propriété. Seul le socialisme collectiviste, en universalisant la propriété, en donnant à tous la copropriété des moyens de production, peut réaliser la liberté pour tous, l'affranchissement du prolétariat, la liberté étant inséparable de la propriété.

D'ailleurs, si la liberté était en contradiction avec le collectivisme, la tendance de l'humanité serait vers la servitude, car l'évolution économique conduit fatalement au collectivisme ; elle y pousse par l'action de deux forces : la concentration croissante des capitaux d'une part, et, de l'autre la force progressive des syndicats et des groupements ouvriers ; la propriété collective se réalisera ainsi par l'accord du mouvement capitaliste et de la force ouvrière. La loi de l'histoire destine la propriété capitaliste à l'absorption dans la propriété sociale, et quand l'ordre socialiste sera réalisé, la liberté de l'individu sera entière, complète, il sera affranchi de l'égoïsme de

classe, du côté de la bourgeoisie, et de la misère de classe du côté du prolétariat. Les deux classes ainsi réconciliées seront également victorieuses : le prolétariat y aura gagné le droit de copropriété sociale qui l'émancipera définitivement ; quant à la bourgeoisie, si elle perd le monopole de la propriété, les joies égoïstes de domination, elle y gagnera en noblesse et en grandeur. L'unité socialiste sera un progrès. La révolution sociale ayant brisé la bourgeoisie, les fils de bourgeois pourront entrer dans l'ordre nouveau ; comme il n'y aura plus d'intérêt de classe, l'idéal humain sera élargi pour tous. Mais il ne sera plus permis au bourgeois de réaliser son rêve d'universelle domination, et d'exploitation des travailleurs ; il n'y aura plus, dans le régime nouveau, de patronat ni de salariat.

La liberté de l'individu, dans l'ordre socialiste, sera donc souveraine ; au-dessus de l'individu, il n'y aura rien, ni roi ni capitaliste. Les trois postulats de l'individu sont : l'éducation universelle, le suffrage universel et la propriété universelle. C'est ce qu'avaient compris les socialistes de la Révolution, Babeuf et Buonarotti : ils étaient individualistes en ce qu'ils voulaient compléter l'œuvre sociale de la Révolution, œuvre incomplète et hypocrite qui n'avait institué qu'une liberté théorique et qui préparait, en réalité, la servitude du prolétariat en constituant, sur les ruines de la noblesse, une oligarchie nouvelle, l'oligarchie des bourgeois investis du monopole de la puissance industrielle par l'avènement du régime de la grande production.

Le socialisme transformera également les idées de patrie et de famille, en les montrant non comme des organismes supérieurs et sacrés, mais comme des institutions qui n'ont pas leur but en elles-mêmes et qui doivent donner des garanties à l'individu, qui doivent s'incliner devant la souveraineté du droit de l'individu. L'homme recevra ainsi du socialisme le droit absolu à la pensée libre et un droit indestructible de propriété : nulle force d'oppression ne pourra plus désormais l'écraser.

Les penseurs socialistes de ce siècle, Babeuf, Fourier, Saint-Simon, Karl Marx lui-même, ont affirmé la liberté de l'individu ; partout les socialistes affirment la liberté, toutes les libertés : liberté politique, liberté de vote, liberté de conscience, liberté du travail. Vainement objecterait-on que, dans un manifeste fameux, Karl Marx a fait appel à la dictature du prolétariat ; il s'agit d'une dictature momentanée, dans la période de passage de la société actuelle au régime nouveau : une fois la révolution accomplie, le prolétariat disparaîtra par l'abolition et la réconciliation des classes, il ne survivra pas à sa victoire. D'ailleurs, la période de combat pourra être courte, car l'idée socialiste s'étend et pénètre partout, et des forces innombrables

vont se rallier au drapeau du collectivisme ; tous l'accepteront à l'exception d'une infime minorité qui n'opposera pas de résistance sérieuse.

Le socialisme victorieux aboutira ainsi, par la suppression des classes ennemies, à la suppression de tout antagonisme ; dans la société collectiviste, il ne saurait y avoir de tyrannie socialiste, tous les producteurs ayant des intérêts communs, ayant leur part de la propriété sociale : ainsi le régime nouveau saura concilier l'harmonie de la vie générale avec la spontanéité des forces individuelles, grâce à la suppression des deux institutions par lesquelles se manifestait l'antagonisme des classes : le patronat et le salariat.

Désormais l'État, le pouvoir central n'aura à intervenir que pour coordonner la production et empêcher toute entreprise destinée à rétablir le salariat ; sauf cette intervention, toute liberté sera laissée à l'initiative des individus.

Tel est, résumé aussi fidèlement que possible, le système développé par M. Jaurès.

Et d'abord, il est un premier reproche, un reproche des plus graves, que nous avons le droit d'adresser au *leader* socialiste : c'est que son œuvre est une œuvre d'imagination, dénuée de tout caractère scientifique.

M. Jaurès fait appel, pour le triomphe de son système, aux hommes de science et de pensée ; il réclame leur concours au nom de la vérité et de la justice. Mais que peuvent avoir à faire les savants des rêveries de cet homme d'imagination, habitués qu'ils sont à assujettir leur pensée aux sévères rigueurs de la méthode scientifique ? Il n'y a pas, pour un savant, deux méthodes pour atteindre la vérité ; dans les sciences sociales comme dans les autres sciences de même ordre, la seule méthode scientifique, c'est la méthode d'observation, la méthode inductive d'observation de la nature. En outre, un philosophe tel que M. Jaurès devrait savoir, depuis Aristote, que l'homme est naturellement un être sociable, en sorte que l'état de nature de l'homme, c'est l'état social.

Vérité bien simple, difficile à contester, et qui cependant est constamment oubliée ! Si l'état de société est l'état de nature de l'homme, que signifient ces formules qui reviennent à chaque instant dans le langage de M. Jaurès : « Nous rêvons de créer une société nouvelle sans précédent dans les fastes de l'histoire. » « Lorsque nous aurons conquis le pouvoir, nous construirons un nouvel ordre social » ? Il ne s'agit pas de rêveries, ni d'aller, à la suite de Platon, s'égarer dans les

nuages sur les ailes de l'imagination : il faut, comme parle Bacon, chausser les souliers aux semelles de plomb de l'observateur.

Pour connaître les lois qui doivent régir les sociétés humaines, ce qu'il faut, c'est interroger par l'observation la nature de l'homme, car les lois apparemment doivent être en conformité avec la nature des êtres auxquels elles s'appliquent ; l'œuvre à faire, l'œuvre vraiment scientifique, c'est donc une œuvre d'observation et d'analyse.

Écoutons, à ce sujet, ce que dit un disciple de Karl Marx, mieux qualifié que tout autre pour traduire la pensée du maître, M. Paul Lafargue, disciple et gendre de Marx : répondant à M. Paul Leroy-Beaulieu qui reprochait à Karl Marx de n'avoir pas organisé et créé un ordre social nouveau, il s'exprime ainsi : « Un homme de science doit-il reprocher à Marx de s'être tenu à la critique positive de la réalité au lieu de se lancer dans la construction fantaisiste de mondes nouveaux ? Un homme de science demanderait-il à l'anatomiste et au physiologiste d'user leur imagination à bâtir des organismes nouveaux, des chimères, au lieu de disséquer et de vivisecter les animaux de l'inconsciente nature ? » Et rappelant l'œuvre des socialistes de la première moitié du XIX^e siècle, les Saint-Simon, Owen, Fourier, M. Lafargue qualifie leurs systèmes « d'élucubrations », de constructions « fantastiques » ; puis il montre dans l'œuvre de Marx une œuvre de socialisme scientifique, procédant de la méthode d'analyse, de l'observation patiente et raisonnée « des phénomènes économiques » (*Journal des Économistes* de septembre 1884, p. 381).

M. Jaurès, disciple infidèle du maître, se réclame de la liberté, du libre droit de l'individu, tel qu'il le conçoit, alors que Marx, niant la liberté, le libre arbitre, enseigne que l'humanité est entraînée fatalement dans le processus des forces économiques ; le leader socialiste, s'imaginant à la suite de Platon, de Thomas Morus, de Fénelon et de tous nos écrivains classiques que le législateur est investi d'une puissance souveraine qui l'élève au-dessus de l'humanité, reprend à son compte les constructions idéales, les élucubrations des socialistes de la première moitié du siècle, mêlant ainsi ses rêveries à l'œuvre de socialisme scientifique entreprise par Marx. C'est ce vice de méthode qui infecte l'œuvre de M. Jaurès, qui la corrompt et la détruit.

Le leader socialiste eût fait sagement de consulter, sur ce point, l'article de la *Revue de Paris* du 15 octobre 1895, consacré par M. Duclaux à Pasteur. « Le savant, dit M. Duclaux, doit avoir de l'imagination à certaines heures, mais, à d'autres heures, il faut qu'il prenne humblement la livrée de l'expérience. L'imagination se met en branle et se fait une représentation des choses, une vision intérieure apparaît ; désormais son rôle est terminé, qu'elle disparaisse de la scène. Le rôle de l'observation commence, il faut que le savant

soumettre à l'examen l'idée qui lui a traversé l'esprit, qu'il traite en ennemie cette vision qui l'a ébloui. Beaucoup ne franchissent pas le pas et restent du côté du mirage. »

Le mirage qui a ébloui le leader socialiste, il nous le décrit en ces termes : « Nous rêvons de faire entrer la liberté, l'égalité fraternelle dans la vie quotidienne et profonde des sociétés qui est le travail. Nous voulons, pour chaque homme, une part de propriété dans les moyens de production, c'est sur ces bases que nous voulons bâtir la cité des esprits dont parle Leibnitz. »

La liberté, l'égalité fraternelle dans le travail ! Quel rêve étrange et combien Marx aurait ri, de son rire méphistophélique, s'il eût pu lire cette formule sous la plume d'un de ses prétendus disciples !

Si M. Jaurès avait passé cette rêverie au crible de la critique scientifique, il en aurait bien vite aperçu la vanité et le mensonge. La fraternité, c'est l'amour, le dévouement, le sacrifice, et qu'est-ce que cette organisation socialiste du travail où l'on fait entrer l'amour et le sacrifice dans la loi positive ? Comment un philosophe tel que M. Jaurès peut-il ignorer que la fraternité est un sentiment spontané, essentiellement volontaire, qu'on ne peut la décréter sans la détruire et l'anéantir ? La loi a pour sanction la force, et je me demande comment nos socialistes collectivistes peuvent se représenter la fraternité du travail, sortant du décret législatif qui doit fonder la société nouvelle ? Jusqu'à quelle limite entendent-ils que la fraternité socialiste soit décrétée ? car rien n'est plus vague qu'une telle formule ; il y a, dans l'amour, dans le sacrifice, des degrés infinis ; le sacrifice peut aller jusqu'à l'abandon non seulement de la fortune mais de la vie. En outre, quelle sera la vertu, le mérite de ce sacrifice décrété, de cette fraternité de commande ? Toutes ces questions s'imposent à un esprit sérieux.

Pour expliquer comment le socialisme collectiviste est un régime de liberté, d'épanouissement de toutes les libertés, et non un système de compression et de contrainte, M. Jaurès soutient qu'on a confondu, à tort, le collectivisme avec le socialisme d'État ; régimes très différents, dit-il, en ce sens que le socialisme d'État laisse subsister le salariat et l'antagonisme des classes et se borne à décréter des lois de protection pour réprimer les excès du capitalisme, tandis que le collectivisme supprime la propriété privée des moyens de production et fait disparaître ainsi tout antagonisme de classes par la suppression des classes elles-mêmes : « dès lors, l'harmonie étant artificiellement établie entre les classes réconciliées, il ne saurait être question, comme dans le socialisme d'État, de lois de restriction et de contrainte. »

Ô liberté, que de crimes on commet en ton nom ! Le mot de Mme Roland est toujours vrai, avec cette variante que ce sont des paradoxes que nous dénonçons ici à la place de crimes. La liberté du régime collectiviste ! M. Jaurès va nous en tracer lui-même le portrait fidèle : dans son discours sur la crise agricole à la Chambre des députés, il disait, à la séance du 3 juillet 1897 :

« Que ferons-nous quand nous serons les maîtres, quand le peuple socialiste aura le pouvoir ? Nous dirons aux paysans : 'Désormais, c'est la nation qui est votre maître, prenez la terre, la nation vous laisse les fruits du travail et la possession du domaine' ; et en même temps que nous libérerons, que nous doterons les travailleurs du sol, les prolétaires qui jusqu'ici n'ont pas eu la moindre parcelle de la propriété, nous dirons aux paysans petits propriétaires : 'Vous qui vous serviez de la terre comme instrument de travail, gardez-la, *puisque nous la donnons aux autres*, mais vous êtes libérés de l'impôt, vous êtes libérés de l'hypothèque, vous êtes libérés de la spéculation et de l'usure, vous êtes libérés de la dette.' »

Tel est l'idéal de liberté de la société collectiviste, le tableau que nous en trace M. Jaurès pour la production agricole ; appliquons à l'ouvrier de l'usine, de la mine, à l'employé des maisons de banque et de commerce le langage que nous venons de citer en notant que le pouvoir central, suivant l'expression de M. Jaurès, interviendra pour coordonner la production, l'échange et la distribution des produits, et nous serons édifiés sur le degré de liberté dont jouiront les citoyens sous le régime du socialisme collectiviste.

C'est la nation qui sera souveraine, maîtresse de toutes les propriétés capitalistes, de tous les moyens de production, usines, terres, mines, machines de toute sorte ; comparez ce système idéal de liberté et de justice sociale au régime que Louis XIV traçait dans ses instructions au dauphin : « Tout ce qui est dans l'étendue de nos États vous appartient ; les rois sont seigneurs absolus et ont naturellement la disposition pleine et libre de tous les biens qui sont possédés par les particuliers », et dites-nous quelle différence sépare le régime collectiviste d'avec celui de la monarchie absolue ?

Dira-t-on que c'est la nation qui remplace le monarque de droit divin dans la souveraine propriété des biens ? Mais la nation n'est pas un personnage vivant, c'est une entité métaphysique, il faut bien qu'elle ait un représentant, et ce représentant c'est l'État, le pouvoir central, figuré par les hommes d'État en possession du pouvoir socialiste. C'est-à-dire que, dans la société collectiviste, M. Jaurès et ses amis remplaceront Louis XIV dans la souveraine et absolue propriété des biens et en disposeront à leur gré, suivant leur bon plaisir.

M. Jaurès, à l'exemple de J.-J. Rousseau, est un fils de l'antiquité classique ; la lecture de Plutarque en a fait un admirateur des grands hommes de la cité antique, des législateurs qui, dominant de haut les individus, inventaient des systèmes de société et les imposaient aux peuples. Il s'en explique très nettement dans un passage de son article où, signalant l'opinion d'un philosophe distingué, M. Boutroux, il dit que ce penseur ne redoute pas de voir la nation moderne chargée, comme la cité antique, d'une haute fonction civilisatrice (p. 500). Ailleurs, il se demande par quelle voie sera institué l'ordre nouveau (p. 515), il dit que l'homme, en entrant dans la communauté sociale, recevra du socialisme le droit absolu à la pensée libre et un droit indestructible de propriété. À ce langage, qui ne se souvient de la parole de Bossuet signalant, dans son style magnifique, le pouvoir de Dieu : « Tout part de sa puissante main. »

Pensée libre, travail, production, échange, propriété, tout émane du pouvoir socialiste. C'est l'absolutisme de la cité antique où la loi était toute-puissante, où le citoyen, suivant la doctrine de Socrate et de ses disciples Platon et Aristote, n'avait de droits et de libertés que par la permission du législateur.

La liberté de M. Jaurès ressemble à la charte du roi Louis XVIII, du monarque de droit divin à ses fidèles sujets : c'est une liberté octroyée.

Et le *leader* socialiste s'étonne que cette partie notable de la bourgeoisie, qui tient par-dessus tout à la liberté, qui estime que son bien le plus précieux est la liberté de l'esprit et qui considère toutes les libertés affirmées par la Révolution de 1789, notamment la liberté du travail et la liberté politique, comme un reflet de la liberté de l'esprit, il s'étonne, dis-je, que la bourgeoisie libérale repousse le socialisme comme une diminution de la liberté, comme un régime de restriction et de contrainte ! M. Jaurès, c'est son excuse, ne comprend ni la liberté vraie, ni la véritable propriété. C'est un fils de l'antiquité égaré dans le monde moderne ; il n'a vu que des ombres dans la caverne de Platon.

Et cependant, si M. Jaurès avait fait son profit de l'observation si juste et vraie d'Aristote, s'il avait remarqué que l'homme est destiné, par sa nature, à la vie en société, il aurait dissipé bien vite ces ombres vaines et la pleine lumière se serait faite dans son esprit. Il aurait compris le sens de cette admirable définition des lois de Montesquieu, « les lois sont les rapports nécessaires qui dérivent de la nature des choses » ; avec Turgot il se serait élevé à la notion exacte de la liberté du travail ; il aurait répété après lui cette magnifique formule, préambule de l'édit d'abolition des jurandes et des maîtrises : « Dieu, en donnant à l'homme des besoins, en lui rendant nécessaire la

ressource du travail, a fait du droit de travailler la première de toutes les libertés, la plus sacrée et la plus imprescriptible de toutes. »

Voilà la liberté vraie, celle qui sort des entrailles mêmes de la nature humaine !

La nature a donné à l'homme des besoins et, pour les satisfaire, elle l'a pourvu de facultés, de là la liberté, le droit de travailler ; lorsque l'homme a travaillé, qu'il a fait un effort, c'est à lui que doit revenir le résultat : ce droit du travailleur sur son œuvre, sur le produit de son travail, c'est la propriété. L'avènement du régime collectiviste n'est donc pas nécessaire pour donner à l'homme le droit absolu à la pensée et au travail libre et un droit indestructible de propriété ; l'homme a naturellement le droit de penser et de travailler librement et le droit de s'approprier le produit de son travail.

Ce droit, les préjugés classiques des socialistes les empêchent de le voir et de le proclamer : les possesseurs d'esclaves de la cité antique ne pouvaient pas le reconnaître, ils ne pouvaient pas, sans détruire les fondements de l'esclavage, affirmer la liberté naturelle de l'homme, le droit naturel de propriété du travailleur sur son œuvre, sur le produit de son travail ; dès lors, ils avaient fait reposer la liberté et la propriété sur la loi, c'est-à-dire sur la volonté capricieuse et souveraine du législateur.

Telle est l'illusion de M. Jaurès, le mirage trompeur dont il est la dupe : il voit la liberté et la propriété à travers le prisme de ses préjugés classiques et il loue M. Boutroux, un autre philosophe épris comme lui de l'antiquité, de charger la nation moderne, comme la cité antique, d'une haute fonction civilisatrice.

L'absorption de l'individu, du citoyen dans l'État, la souveraineté du législateur disposant, suivant ses caprices et ses fantaisies, de la liberté et des droits des individus, c'est ce que le *leader* socialiste appelle une haute fonction civilisatrice !

L'idéal de cette haute fonction, c'est le régime de la République des jésuites du Paraguay !

La tentative de M. Jaurès pour réconcilier le socialisme collectiviste avec la liberté est une œuvre vaine, condamnée à un échec certain : la distinction qu'il essaie d'établir entre le socialisme d'État et le collectivisme au point de vue de la liberté est une subtilité et un paradoxe. « Le principe et le fond du socialisme d'État, dit-il, c'est de protéger la classe non possédante, le prolétariat, contre les excès du capitalisme, d'où la nécessité de lois de réglementation et de contrainte ; le collectivisme, au contraire, en supprimant la propriété privée des moyens de production, crée une société nouvelle où il ne sera plus nécessaire de protéger une classe contre une autre, puisqu'il

n'y aura plus de classes ; par suite, il ne sera plus besoin de lois de restriction et de contrainte. »

Et M. Jaurès ajoute : « Le socialisme d'État est une sorte de pesimisme social qui croit à la nécessité d'intervention de l'État entre des forces irréductiblement hostiles ; il ne croit pas, comme les économistes, à l'harmonie naturelle des intérêts, ni, comme le collectivisme, à l'institution révolutionnaire de l'harmonie des intérêts par un système nouveau de production et de propriété. »

S'il était besoin d'une preuve nouvelle pour établir que M. Jaurès n'a pas la notion exacte de la vraie liberté, nous la trouverions, à coup sûr, dans ce passage. De deux choses l'une en effet : ou l'harmonie des intérêts entre les hommes se fait naturellement, par le libre jeu des activités, des volontés individuelles, et alors la liberté est la règle qui doit présider à leurs rapports sociaux ; ou bien, au contraire, comme le croient les socialistes collectivistes ou autres, la libre concurrence provoque un antagonisme qui amène à sa suite l'écrasement des pauvres par les riches, des prolétaires par les capitalistes : alors il faut, de toute nécessité, avoir recours à la restriction et à la contrainte pour plier à l'harmonie ces intérêts naturellement hostiles. Voilà le dilemme, il faut choisir. Que signifie, dès lors, cette affirmation de M. Jaurès que le socialisme collectiviste ne saurait être un régime de restriction et de contrainte, qu'il est, au contraire, la condition nécessaire de la liberté et doit donner le plus large essor à toutes les libertés ? Dire que les intérêts sont naturellement en état d'hostilité, d'antagonisme, cela implique la nécessité d'une force extérieure, d'une contrainte qui pèse sur ces intérêts pour les plier à l'ordre et à l'harmonie. Vainement prétend-on que l'ordre et la justice se produiront dans la société collectiviste sans réglementation ni contrainte, par l'action organique d'un système nouveau de production et de propriété, c'est là une logomachie incompréhensible.

M. Jaurès, en dépit de ses affirmations et de ses paradoxes, sent bien la force de l'objection, il se pose à lui-même, à nouveau, l'objection « toujours renouvelée », nous dit-il. « En supposant la propriété privée des moyens de production abolie, on oppose que la liberté des individus aura perdu tout fondement, et leur activité tout ressort, en même temps qu'il n'y aura plus ni liberté économique, ni liberté politique. » La réponse du *leader* socialiste est intéressante à recueillir, l'embaras s'y trahit visiblement. La seule réponse qu'il trouve n'est pas une réponse directe : il élude l'objection et, prenant l'offensive, reproche à ses adversaires de conclure contre la civilisation

en proclamant que, pour faire subsister la liberté, il faut que la classe ouvrière demeure à l'état de dépendance sous la loi du salariat. Ici, nous saisissons sur le vif l'idée maîtresse du socialisme collectiviste, à savoir que le salariat est, après l'esclavage et le servage, une dernière forme de servitude. « Pauvre race humaine, s'écrit M. Jaurès, qui ne peut élargir la liberté sans la briser ! Il est impossible d'universaliser la propriété sous la forme actuelle ; en dehors de la remise à la collectivité des moyens de production, des capitaux, la propriété, sans laquelle il n'y a pas de liberté, restera le privilège d'une minorité, d'une oligarchie ; il faut donc, pour la réalisation de l'idéal démocratique, universaliser la liberté en universalisant la propriété, qui en est la condition nécessaire. »

L'abolition du salariat est la *delenda Carthago* des socialistes : leur grief contre le régime de production capitaliste, c'est qu'il laisse subsister le salariat et conséquemment ce qu'ils appellent l'antagonisme des classes, le conflit des intérêts des propriétaires et des salariés.

Et ici se pose une première question : On objecte l'antagonisme des classes capitaliste et prolétarienne, la nécessité de la lutte pour l'affranchissement de la classe des non-possédants, de la classe opprimée ; mais, pour qu'il y ait un antagonisme de classes, il faut qu'il existe des classes ; or, est-il bien sûr que dans la société issue de la Révolution de 1789, il existe deux classes en présence : les propriétaires et les prolétaires ? Qui donc pourrait fixer la limite entre les deux classes, tracer la ligne de démarcation ? C'est une conception fausse, étroite, de la propriété, qui fait qu'on restreint l'acception de ce mot à la terre ou aux capitaux : la propriété, au sens vrai du mot, s'applique d'une manière générale à toute œuvre quelconque due à l'effort, au travail d'un producteur ; la propriété, c'est le droit de s'appliquer à soi-même le résultat de son effort, ou de le céder à autrui en échange d'un service équivalent. Tout homme est propriétaire de son effort propre, de ses services ; le plus misérable des êtres humains est maître de ses bras, de ses facultés, du produit de ses facultés ; en ce sens, et c'est la véritable signification du terme, le qualificatif de propriétaire s'applique à tous les hommes, et la distinction des propriétaires et des prolétaires, cette vieille distinction classique, n'est qu'un anachronisme et un préjugé emprunté aux Romains.

Il n'y a pas de non-propriétaires ; il n'existe pas un homme au monde qui n'ait la propriété de ses bras, de ses facultés, pas un homme qui ne soit propriétaire de ses services. Dans une société libre où tous les citoyens sont égaux devant la loi, il n'y a pas, il ne peut pas y avoir de classes, de castes en antagonisme ; certes, il y a des inégalités de fortune comme il existe des inégalités de taille, de santé,

d'intelligence, comme il existe des paresseux et des hommes de travail, mais ces inégalités de richesses ne constituent pas des castes différentes, puisqu'aucune ligne de démarcation n'est tracée, par la loi, entre les citoyens et que tel placé aujourd'hui parmi les riches, parmi les possesseurs de capitaux peut descendre demain au rang des ouvriers et réciproquement.

Que valent dès lors les attaques des socialistes contre l'ordre social actuel ? Pour la réalisation de l'idéal démocratique, ils veulent universaliser la propriété afin d'universaliser la liberté, dont elle est la condition nécessaire, et de réconcilier les classes antagonistes ; la réponse est que dans une société libre il n'existe pas de classes ; ajoutez à cette première observation que la propriété, dans une société ainsi constituée, est universalisée : tout homme, tout producteur est maître de ses facultés ; il est propriétaire de la valeur de ses services.

Mais, nous dit-on, le régime capitaliste dissocie la propriété d'avec le travail, le salariat tient l'ouvrier sous la dépendance du capitaliste ; l'ouvrier est exploité en ce sens qu'il ne reçoit qu'une partie du produit de son travail ; le reste, sous forme de *sur-travail*, profite au maître et c'est ce *sur-travail* qui crée le capital et enrichit le maître. Ainsi s'accumulent, suivant la formule de Marx, aux deux pôles de la société, d'un côté, la richesse croissante des riches, de l'autre, la pauvreté progressive des pauvres, et M. Deville, le traducteur de Marx, ne craignait pas de dire, du haut de la tribune de la Chambre des députés, à la séance du 6 novembre 1897, que les socialistes, observateurs fidèles des faits, dénonçaient le salariat comme un régime de servitude, d'exploitation systématique de l'ouvrier, et que, forcément, fatalement, l'ouvrier, par l'effet de ce régime, ne recevait pas la totalité du produit de son travail.

Voilà le système : voyons si M. Deville et M. Jaurès ont observé fidèlement la réalité, s'ils n'ont pas été dupes d'un mirage. Nous sommes ici, qu'on le remarque bien, dans le vif de la question : si M. Jaurès entend réconcilier la liberté et le socialisme, s'il nous signale le socialisme collectiviste comme la condition de la liberté, c'est qu'à ses yeux la propriété est inséparable de la liberté et que le salariat est un régime qui dissocie la propriété d'avec le travail, en enlevant à l'ouvrier la propriété à laquelle il a droit dans le produit, pour l'attribuer au patron oisif. Le grief socialiste est-il fondé ? Pour le savoir, remontons le cours de l'histoire, assistons à la naissance du salariat. Voici deux hommes en présence : l'un, à force de travail et d'épargne a accumulé quelques provisions et, grâce à cette avance, il s'est construit une barque et des filets ou, ce qui revient au même, il a acheté, du produit de son travail, la barque et les filets ; l'autre est

un jeune matelot qui, sans avances, n'a que ses bras et son énergie à mettre au service de la production. Tous les deux, après discussion, s'associent pour aller à la pêche, après avoir convenu qu'ils partageront le poisson dans certaines proportions. Nous sommes ici sous le régime tant vanté par les socialistes, sous le régime de l'association, avec droit de direction pour chacun. Cependant, après une expérience de quelque durée, le matelot pêcheur est frappé des inconvénients de l'association : des tiraillements fâcheux se sont produits avec le patron de la barque au sujet de la direction à donner à l'entreprise ; d'autre part, si la pêche est abondante quelquefois, elle est rare et presque nulle à d'autres moments ; dans les périodes mauvaises, comment vivre et faire vivre sa famille ? L'association ainsi faite, avec *risques communs*, c'est l'aléa, c'est l'incertitude du lendemain, cette épée de Damoclès suspendue sur la tête de l'ouvrier, le tourment continu de sa vie. Il aspire à la fixité, à la sécurité du lendemain, et, dans ses veilles et ses insomnies, il se demande comment faire pour arriver à réaliser ce rêve : ce rêve, c'est le salariat qui va en faire une réalité. L'ouvrier, le matelot, librement, volontairement, après examen fait de la situation, propose au patron de pêche de transformer l'association aléatoire, à risques communs et direction commune, en une association nouvelle où le patron prendra à sa charge la totalité des risques et recevra, en compensation avec le produit de la pêche, la direction exclusive de l'entreprise : quant au matelot, il aura une part fixe, indépendante des résultats de la pêche, et, pour plus de facilité, cette part sera évaluée en argent.

Voilà l'origine du salariat, de ce régime d'antagonisme et de servitude, au dire de M. Jaurès et des socialistes, où le travail serait fatalement exploité par le capital ! M. Jaurès insistera, disant que, grâce à l'abolition du salariat, tous les producteurs seront désormais des associés : je réponds que le salariat n'a pas brisé l'association, il l'a transformée avec un progrès et un perfectionnement à l'avantage des deux parties, et l'avantage précieux de l'ouvrier, c'est qu'il a gagné la fixité ; la preuve, d'ailleurs, preuve péremptoire et décisive, que le salariat a été un perfectionnement et un progrès au regard de l'association primitive, c'est qu'il s'est opéré librement, d'un accord commun.

Liberté dérisoire, nous dit-on ; dans cette lutte où l'ouvrier, pressé par le besoin, est dans l'impossibilité d'attendre, il sera fatalement amené à succomber ; dans ce contrat entre le capital et le travail, le faible, le salarié est à la merci du puissant, du capitaliste. Je réponds, d'abord, que la situation de l'ouvrier est la même sous le régime de l'association ; cette situation, en effet, est indépendante du mode de rémunération des services, elle tient à la nature même des choses.

Il est incontestable que le capitaliste, qui peut attendre, est dans une situation meilleure que l'ouvrier qui n'a pas d'avances. Mais si la situation du travailleur qui chôme est pleine de périls, d'autre part, quand le capital est sans emploi, il ne produit pas d'intérêt. La vérité est que c'est la partie qui a le moins besoin de l'autre qui fait la loi, et la preuve que le capital a d'ordinaire un besoin pressant de travail, c'est que si nous consultons les statistiques, nous remarquons que, dans les pays civilisés, le salaire a constamment haussé. C'est un fait incontestable que, dans les pays riches, dans ceux où le *self-government* est le plus développé, là où l'intervention de l'État, du pouvoir central, se fait le moins sentir, l'Angleterre et les États-Unis notamment, le taux des salaires s'est élevé d'une manière à peu près constante. Chez nous, en France, M. Jaurès reconnaît et proclame que la force du prolétariat est en voie de croissance, par suite des groupements syndicaux. D'ailleurs, et c'est une considération d'importance fondamentale, l'intérêt des masses ouvrières, de celles qui vivent de salaires, c'est que le capital se développe, qu'il s'accroisse de plus en plus, provoquant de nouvelles industries, car si le travail fait concurrence au travail, les capitaux se font aussi, entre eux, une concurrence active, et l'ouvrier, en face d'une demande croissante de travail, outre qu'il voit son salaire hausser, a une liberté de mouvements plus grande, en ce sens qu'il peut quitter plus aisément telle usine pour une autre qui est mieux à sa convenance.

Que signifient dès lors ces déclamations véhémentes contre « l'antagonisme qui déchire dans la société actuelle les classes capitaliste et prolétarienne » ? Si cet antagonisme était réel, si, comme dit Marx, il y avait aux deux pôles de la société actuelle une accumulation croissante de richesses d'un côté, et de l'autre une accumulation de misères, nous assisterions dans les pays riches, en Angleterre, aux États-Unis, en France, à ce désolant et douloureux contraste d'une oligarchie de capitalistes vivant dans le faste et dans le luxe, et d'un prolétariat de plus en plus misérable. Or, c'est le contraire qui est vrai, et il n'est pas un homme de bonne foi qui ne doive reconnaître que l'amélioration du taux des salaires et de la condition matérielle et morale des ouvriers est un des phénomènes les plus certains de l'état social actuel.

Il faut insister sur cette vérité, parce qu'elle réduit à néant toute la doctrine socialiste du prétendu antagonisme des classes et de l'écrasement des masses ouvrières par l'oligarchie capitaliste. Partout où le capital se développe, les riches deviennent toujours plus riches il est vrai, et la première partie de la formule socialiste se trouve ainsi vérifiée ; mais, à l'encontre de cette formule, ce qui est vrai également c'est que loin que les pauvres deviennent toujours plus pauvres,

ils voient au contraire leur condition s'améliorer de plus en plus. Les statistiques en fournissent la preuve. La comparaison des salaires ouvriers de l'Angleterre et des États-Unis, c'est-à-dire des pays les plus riches, avec les salaires des ouvriers des autres nations, prouve jusqu'à l'évidence que, plus les capitaux augmentent et se développent, plus la richesse générale se développe en même temps, au grand profit des masses ouvrières.

Comment le développement des capitaux profite-t-il aux masses qui vivent de salaires ? Il leur profite de deux manières : 1° les salaires haussent ; 2° les objets de consommation et autres diminuent de valeur. Sur ce dernier point M. Jaurès n'élèvera pas apparemment de contestation ; dans son discours sur la crise agricole à la Chambre des députés, dans la séance du 26 juin 1897, il disait : « Sur les céréales, le bétail, les vins, les bois, sur tous les produits de la terre de France il s'est fait dans l'ensemble, depuis une vingtaine d'années, une baisse de prix d'environ un tiers, et elle s'est produite avec une telle étendue et une telle régularité qu'elle apparaît comme une sorte de loi naturelle, de phénomène irrésistible. » Eh oui sans doute c'est une loi naturelle, une loi bienfaisante du développement des capitaux et du régime capitaliste, et ce bienfait profite surtout aux ouvriers qui, avec leur salaire croissant, peuvent se procurer à plus bas prix les produits agricoles et industriels nécessaires à leurs besoins. Ce phénomène est tellement évident que c'est à raison de cette réduction croissante de valeur des produits de toute sorte que s'est créé le mouvement protectionniste auquel nous avons assisté en France et dans les autres contrées du continent européen, mouvement auquel M. Jaurès a fait allusion dans le discours précité.

Ainsi la thèse socialiste de l'antagonisme prétendu des classes capitaliste et prolétarienne dans la société actuelle est ruinée et s'effondre de toute part : d'un côté, il est démontré que, dans une société de citoyens libres et égaux en droit, il n'existe pas, il ne peut pas exister de castes, de classes, au sens économique du mot ; de l'autre il résulte des statistiques les mieux établies, les moins contestables, que loin de provoquer un antagonisme quelconque, il y a au contraire une harmonie constante entre le capital et le travail, entre les deux facteurs de production des richesses, harmonie qui s'explique d'autant mieux que le capital n'est pas autre chose que du travail ancien, qu'il est donc un élément de même nature que le travail actuel. Il ne reste rien debout, non plus de l'argument fondé sur l'état prétendu de dépendance et de servitude des salariés vis-à-vis des possesseurs de capitaux ; il est démontré, à cette heure, que la situation des ouvriers à l'égard des capitalistes est indépendante du mode de rémunération de leurs services ; sous le régime de l'as-

sociation, elle est identiquement la même que dans le système du salariat.

M. Jaurès, avec son cerveau modelé à l'antique, s'imagine que les hommes, lorsqu'ils ont le malheur d'être libres de passer, entre eux, de libres contrats, ne profitent de cette liberté que pour arriver à dominer et asservir leurs semblables. C'est ainsi que la propriété individuelle, la propriété privée des moyens de production, n'est à ses yeux qu'un régime d'oppression et d'exploitation de la classe ouvrière par les propriétaires ; le capital, l'ensemble des moyens de production n'est pas autre chose, nous dit-il, que le fruit du sur-travail, du travail *non-payé* des ouvriers, le produit de la spoliation des travailleurs au profit d'une oligarchie de privilégiés.

Le maître l'a dit dans son livre *du Capital* : « Il y a, de par Aristote, une distinction essentielle à établi entre l'*Économique* et la *Chrématisique* : l'*Économique* se borne à procurer les biens nécessaires à la vie et qui sont utiles soit au foyer domestique, soit à l'État, c'est là la vraie richesse ; mais il est un autre art d'acquérir qui est la *Chrématisique*, qui fait qu'il semble n'y avoir aucune limite à la richesse : c'est le commerce des marchandises qui se transforme en art de se faire de l'argent ; pour la *Chrématisique*, la circulation est la source de la richesse et elle semble pivoter autour de l'argent, car l'argent est le commencement et la fin de ce genre d'échange, son but est l'acquisition de l'argent et son accroissement à l'infini. » Et c'est sur cette théorie aristotélique que nous voici ramenés au temps du *Magister dixit* et que l'on nous veut doctement faire croire, grâce à une fausse théorie sur le rôle de l'argent et sur la notion de valeur, que le capital possédé par les propriétaires est le fruit de la spoliation des travailleurs par les oisifs.

Écoutons, à cet égard, la parole du maître, de Karl Marx : « Toute plus-value, sous quelque forme qu'elle se présente, intérêt, rente, profit, n'est pas autre chose que la matérialisation d'une certaine durée de travail *non payé*. Le mystère de la richesse du capitaliste se résout en ce fait qu'il dispose d'une certaine quantité de travail qu'il ne paie pas. » Et si l'on se demande comment les masses ouvrières, éclairées par les docteurs du socialisme sur la spoliation dont elles sont victimes, laissent subsister un état de choses où une portion de leur travail ne leur est pas payée, on nous répond que c'est la fatalité, le déterminisme des phénomènes qui le veut ainsi, parce que la valeur d'une marchandise est déterminée, sous le régime capitaliste, par le quantum de travail humain, socialement nécessaire à sa production, qu'elle contient, et que la valeur de la marchandise-travail,

de la force de travail de l'ouvrier possède cette vertu particulière, véritablement merveilleuse, d'être source de valeur échangeable.

« L'homme à l'argent, nous dit Marx, le futur capitaliste, se présente sur le marché muni d'argent : il achète les matières premières, les machines à leur juste prix, et, pour les mettre en œuvre, la force de travail de l'ouvrier ; or, la métamorphose de son argent en capital, en une plus-value qui va accroître la somme de l'argent avancée qui, de 100 portera le capital à 110, par exemple, va se produire grâce à ce fait que *six heures* suffisent en moyenne pour les frais d'entretien de l'ouvrier qui fixent la valeur de son salaire ; le capitaliste profitera par suite de tout l'excédent du travail de l'ouvrier au-delà de six heures : ainsi la valeur du produit s'accroîtra à son profit, l'argent sera métamorphosé en capital, en un capital qui sera le fruit du travail extra, du travail *non payé* des ouvriers.

Certes, il n'y a pas d'exagération à soutenir que nous sommes reportés aux temps du Moyen-âge, du *Magister dixit*, et il faut aux socialistes collectivistes une foi robuste pour accepter les yeux fermés une pareille doctrine. — « Mais, nous dit-on, Marx était armé de toute la science de son temps, il a fondé son système sur le principe de la valeur formulé par les économistes les plus autorisés, Adam Smith et Ricardo ; pour coucher à terre l'échafaudage de l'édifice collectiviste, il faudrait saper la base, la définition de la valeur. »

Et en effet c'est la base qui est fragile, c'est cette pierre angulaire de l'édifice qui s'ébranle et croule au premier choc de la discussion. Votre conception de la société économique, mes maîtres, est incomplète, étroite et fautive ; vous nous présentez la richesse des sociétés comme une accumulation de marchandises et, par suite, la valeur comme une qualité intrinsèque de la marchandise inhérente à elle et matérialisée, se résolvant dans le quantum de travail humain socialement nécessaire à la production : erreur, profonde erreur. La marchandise n'est pas, comme le croient les socialistes, l'élément premier de la richesse ; cet élément premier c'est le service humain, matérialisé ou non dans des marchandises, et la valeur est le rapport des services échangés.

Est-il donc besoin d'une longue démonstration pour en établir la preuve ? Le travail de l'écrivain, de l'avocat, du médecin, ne se matérialise pas apparemment dans des marchandises, et cependant il est pourvu de valeur, puisqu'il se paie et s'échange contre d'autres valeurs quelconques matérialisées ou non. D'autre part, que la valeur ne se mesure pas à la durée du travail social nécessaire à la production, c'est ce que l'observation fait apparaître jusqu'à l'évidence. Comparez, je vous prie, la valeur des terrains dans une ville naissante avec la valeur de ces mêmes terrains à l'époque du développe-

ment de cette ville devenue une grande cité industrielle et commerçante ; livrez-vous à une observation de même sorte en ce qui concerne les terrains et les constructions d'une station de bains, comparez ce que valaient à l'origine les terrains de Cannes, de Nice, de Biarritz, de Royan, avec leur valeur actuelle ; comparez les constructions élevées dans ces villes balnéaires avec des constructions identiques d'un de nos villages ou d'un endroit isolé de toutes autres habitations, et dites si, après examen et réflexion, on peut accepter comme vraie et fondée sur l'observation des faits, la définition de la valeur de Kart Marx ?

L'erreur de Marx, qui a été aussi celle de ces grands esprits, Adam Smith et Ricardo, c'est d'avoir cru que la valeur d'un objet était unilatérale, qu'elle s'appréciait uniquement d'après le travail nécessaire à sa production, tandis que la valeur est un rapport entre deux services échangés, rapport qui exige que l'on tienne compte de l'influence des milieux, de la demande aussi bien que de l'offre.

Et voyez comme, à la clarté de ce flambeau, l'horizon économique s'illumine. M. Lafargue, le gendre et disciple de Marx, expose, dans l'article précité du *Journal des Économistes*, que « l'analyse de Marx démontre démontre que la circulation des marchandises ne crée aucune valeur (p. 69 du *Capital*), par conséquent, le capital commercial et le capital financier sont impuissants à accroître le capital par leur circulation. Par exemple, dit-il, faites circuler un quintal de blé de Chicago à New-York, à Londres, Paris, New-York et Chicago, en le faisant passer par dix marchands et spéculateurs, et le quintal de blé, revenu à Chicago, son point de départ, n'aura pas augmenté de valeur. » De là, M. Jaurès et ses amis concluent que les commerçants sont des parasites, n'étant pas des producteurs. Il faut remercier M. Lafargue de nous avoir fourni cet exemple qui va nous permettre d'apprécier le sens pratique des sectateurs du collectivisme, en même temps que l'exactitude de leur doctrine. L'exemple choisi est admirable, et sans être curieux nous ne serions pas fâché de connaître le marchand de blé de Chicago qui va faire faire ainsi à un quintal de blé un voyage de circumnavigation de Chicago à New-York, Londres et Paris, avec retour à New-York et Chicago ; ce doit être un de ces personnages qui, à l'exemple de Panurge, ont le sens des affaires tellement développé qu'ils sont destinés à finir à l'hôpital. On comprend qu'il n'est pas un commerçant sérieux qui puisse songer à une pareille fantaisie et que si un quintal de blé est expédié de Chicago à Paris c'est que, d'après l'état des cours et les besoins du marché, la valeur du blé à Chicago, pays de surabondance où le blé est destiné à l'exportation, est moindre évidemment qu'à Londres ou à Paris, où l'insuffisance de la production fait hausser les cours.

L'exemple de l'écrivain socialiste n'a donc aucune portée et nous ferons remarquer à M. Lafargue, aussi bien qu'à M. Jaurès, que les commerçants ne sont pas des parasites, qu'ils sont des producteurs au même titre que les agriculteurs et les industriels lorsqu'ils rendent des services, services qui consistent à mettre les produits à la portée des consommateurs, à prendre pour autrui de la peine, à travailler pour les autres, ce qui leur donne le droit de demander en échange un service équivalent.

Voilà l'origine des erreurs du socialisme collectiviste. M. Jaurès et ses amis ont bâti leur système sur une base fautive : ils ont matérialisé la valeur, en ont fait une condition unilatérale, ne comprenant pas que la source de la valeur est dans le service humain et que, loin d'être unilatérale, elle dépend de deux éléments, l'offre et la demande, qu'elle consiste en un rapport entre deux services échangés.

Mais ce n'est pas tout : après avoir, suivant l'expression de M. Lafargue, couché à terre l'échafaudage de l'édifice socialiste en sapant la base, la doctrine de la valeur, il nous faut achever notre tâche, établir que la propriété individuelle, que M. Jaurès dénonce comme un système d'exploitation des masses laborieuses et un privilège au profit d'une oligarchie, est au contraire une institution fondée sur la justice ; que, loin de reposer sur l'antagonisme des classes et l'écrasement des faibles par les forts, elle est essentiellement démocratique.

Quelle est l'objection de M. Jaurès et des socialistes contre la propriété individuelle, contre la propriété privée des moyens de production ? Le grief est double : d'abord les socialistes accusent la propriété privée de dissocier le travail d'avec la propriété, en ôtant en même temps à l'ouvrier son droit à la direction de l'entreprise ; en second lieu, ils soutiennent que les propriétaires ont monopolisé, à leur profit, les moyens de production, les capitaux, dont la concentration s'opère au profit d'une oligarchie de plus en plus réduite en nombre. Le premier grief ne nous retiendra pas longtemps ; l'exposé que nous avons fait plus haut de la genèse du salariat a facilité singulièrement notre réponse : c'est librement, spontanément, en vertu d'un contrat avantageux aux deux parties contractantes, que le travailleur a renoncé à tout droit sur sa quote-part de propriété dans le produit dû à la collaboration du capital et du travail. Est-ce à dire pour cela qu'il y ait eu, comme dit M. Jaurès, dissociation, divorce de la propriété et du travail ? En aucune façon, et cette objection prouve l'étroitesse de conception des socialistes au sujet du droit de propriété : l'ouvrier, en effet, devient, en échange, propriétaire de son

salaire, et cette propriété lui est précieuse, par suite de la certitude qu'il y trouve d'être mis à l'abri des risques de l'entreprise. Il perd, il est vrai, son droit à la direction de l'entreprise commune, mais c'est la compensation équitable, au profit du capitaliste, des risques qu'il a pris en entier à sa charge, et ce serait une étrange manière d'entendre la justice que de réclamer, au profit de l'ouvrier, l'affranchissement des risques sans compensation au profit de l'autre partie.

Reste l'accusation de monopole, de privilège, d'accaparement des moyens de production au profit d'une minorité de plus en plus concentrée. M. J. Guesde, dans sa brochure *Collectivisme et Révolution*, s'expliquant au sujet de la propriété foncière, dit en termes formels : « Des capitaux comme la terre, que l'homme n'a pas faite, qui forme l'héritage commun de la grande famille humaine, ne peuvent appartenir aux uns à l'exclusion des autres sans que les autres soient volés. » C'est la répétition de la fameuse apostrophe de Proudhon au propriétaire foncier dans son pamphlet sur la propriété : « À qui doit appartenir le fermage de la terre ? — Au producteur de la terre sans doute. — Qui a fait la terre ? — Dieu. — En ce cas propriétaire, retire-toi. » L'objection se retrouve chez un autre socialiste célèbre des États-Unis, Henry George, et, ce qui est plus grave, on trouve également, dans les écrits de la plupart des économistes, l'accusation de monopole et de privilège dirigée contre la propriété du sol.

En dépit de ces accusations, la vérité est que la propriété foncière n'est ni une usurpation, ni un monopole, ni un vol. Vainement on objecte que le propriétaire n'a pas fait la terre, qu'il n'en est pas le producteur. Si l'objection était fondée, elle s'appliquerait à tous les objets quelconques, mobiliers ou autres : celui qui porte à sa bouche un fruit ou un produit quelconque du sol ne l'a pas fait non plus, en ce sens que les éléments en sont fournis par la nature ; à ce compte, il faudrait lui dénier le droit de se l'approprier. Les socialistes confondent ici l'utilité avec la valeur. La nature a produit la terre, elle en a fourni les éléments, mais c'est l'homme qui en a produit la valeur. Combien profondément vrai est le mot de Michelet : « L'homme a fait la terre. »

Examinons la situation du premier qui, ayant enclos un terrain, s'avisa de dire : « Ceci est à moi. »

La population était rare, disséminée sur de vastes espaces, il fallait une lieue carrée à peu près pour faire vivre un homme ; le premier agriculteur, certes, ne pouvait être considéré comme coupable d'une injustice au regard des autres hommes, il n'était pas, quoiqu'en dit Rousseau, un usurpateur, et malgré les anathèmes de Proudhon et de J. Guesde, il n'était pas non plus un voleur. La terre qu'il s'appropriait était sans valeur aucune ; en s'en emparant non

seulement il ne faisait de tort à personne, mais il rendait service aux autres en se livrant à une occupation nouvelle qui, grâce à l'échange, allait permettre à ses anciens compagnons de chasse ou de pêche de lui céder du gibier ou du poisson contre des produits du sol. Dira-t-on que la situation a changé par suite de l'appropriation de toutes les terres dans les pays civilisés ? La réponse est que, tant qu'il y aura, sur la surface du globe, des espaces de terre non appropriés, la propriété foncière ne constituera pas un privilège, les non propriétaires ayant la faculté de contenir les prétentions des possesseurs du sol, soit par le droit d'échanger les produits de leur travail contre des produits agricoles du dehors, soit en allant occuper les terres libres dans les pays où il en existe encore.

Que signifie dès lors cette accusation d'usurpation, de privilège, de vol dirigée contre la propriété foncière par les socialistes ?

C'est une lamentable erreur. Depuis notre grand Lavoisier, c'est un principe incontestable et incontesté que la quantité de matière existante dans l'univers est constante, qu'elle ne peut être augmentée ni diminuée. Rien ne se crée, rien ne se perd : ce fécond principe domine le monde de la matière ; comment donc un homme de science peut-il croire encore que la production des richesses est matérielle, qu'elle consiste, de la part de l'homme, à créer une parcelle quelconque de matière. Comment nos socialistes collectivistes, qui se réclament de la science, peuvent-ils soutenir, par exemple, que les commerçants sont des parasites, non des producteurs, sous prétexte qu'à la différence des agriculteurs et des industriels, leur travail ne porte pas sur la création de produits matériels ? Partant du principe de Lavoisier et de la science moderne, il est bien clair qu'entre la matière et la notion de valeur, il ne peut y avoir aucun rapport puisque la matérialité est un élément fourni par la nature, un élément essentiellement gratuit. Lorsque M. J. Guesde, à la suite de Proudhon et de Stuart Mill, jette l'anathème à la propriété foncière, que l'homme n'a pas faite, en criant à l'usurpation et au vol du capital terrien, il commet une déplorable confusion : la terre, avant l'occupation par le travail de l'homme, n'est pas un capital, elle est un instrument naturel, gratuit par conséquent ; elle a de l'utilité, elle n'a pas encore de valeur. Voulez-vous une preuve nouvelle de cette distinction d'importance fondamentale ? La preuve aussi décisive, aussi indiscutable que celle que nous venons de fournir, que la valeur n'est pas matérielle, qu'elle n'est pas inhérente aux choses de la matière, c'est que nous la rencontrons en dehors de tout objet matériel, par exemple dans la consultation du médecin, de l'avocat, là où il ne se rencontre que le service humain purement et simplement.

Donc la valeur est dans le service de l'homme, service échangé, après libre discussion, contre un service jugé équivalent, que ce service porte ou non sur des objets matériels.

Armé de ce principe fondamental de la science moderne, nous avons le droit de porter à M. Jaurès et aux socialistes de toute sorte le défi d'élever l'ombre même d'une objection sérieuse contre la légitimité de la propriété privée.

L'homme, pressé par le besoin, applique ses efforts, son travail, à l'utilisation des matériaux et des forces que lui fournit la nature : il devient propriétaire de tout le produit de son travail. Le droit de propriété naît ainsi, basé sur cette idée : toute production appartient à celui qui l'a créée parce qu'il l'a créée. La propriété des capitaux repose sur le même fondement : les capitaux, terres, usines, maisons, outils, machines, sont des instruments de travail dont les éléments sont fournis gratuitement par la nature, leur valeur prend sa source dans le travail. La propriété en revient donc à celui qui en est le producteur : en reprenant l'exemple de la barque et des filets de pêche, nous disons que c'est à celui qui, par son travail et ses épargnes, a construit la barque et les filets ou qui les a acquis en échange, par l'intermédiaire de la monnaie, qu'appartient la propriété de ces instruments.

Voici donc une vérité mise dans tout son jour, c'est qu'il n'y a aucune usurpation, aucun privilège dans la propriété privée : les éléments matériels étant gratuits, il n'y a aucune injustice, de la part d'un producteur quelconque, à se les approprier. Donc pour le producteur, incontestablement, les éléments matériels, les forces naturelles sont des instruments gratuits : reste à savoir si cette gratuité existe pour tous ; si, dans la société fondée sur la division du travail et l'échange des services, le consommateur, qui représente la collectivité, tire profit de cette gratuité.

Si le profit reste à l'avantage exclusif du producteur, les socialistes ont raison, la société capitaliste est mal construite, elle repose sur le privilège, le monopole, le conflit des égoïsmes, l'antagonisme des intérêts ; sinon, si le profit définitif aboutit au grand public consommateur, à la collectivité, en ce cas, l'harmonie se fait naturellement et la liberté est la meilleure et la plus juste des organisations sociales. Mais que dis-je ! la question ne peut pas faire doute, même pour M. Jaurès, puisqu'il a constaté lui-même, dans son discours sur la crise agricole, l'aboutissement final de la gratuité au profit de la collectivité ; c'est ce qui résulte du passage cité plus haut : « L'abaissement des valeurs, des prix sur l'ensemble des produits agricoles,

s'est effectué avec une telle régularité que ce phénomène apparaît comme une sorte de loi naturelle, irrésistible. » Expliquons la cause de ce phénomène : c'est que la concurrence universelle entre les producteurs agricoles a pesé sur eux, les a contraints à réduire la valeur de leurs services ; grâce à elle, les éléments naturels, les matériaux et les forces qui ont coopéré *gratuitement* à la production demeurent *gratuits* pour la collectivité représentée par le public consommateur. Cette gratuité, que le producteur utilisait pour la satisfaction de son intérêt personnel, lui échappe et, sous forme de réduction de prix, de valeur, va profiter à l'intérêt général, à la collectivité.

Voilà, M. Jaurès, l'œuvre de la propriété individuelle, de la propriété privée des moyens de production, sous le régime de la liberté du travail ! Que venez-vous nous parler des privilèges de l'oligarchie capitaliste et de la restitution à la collectivité des moyens de production ? Le producteur, dans un État libre, dans une société organisée d'après les principes de la Révolution de 1789, n'est propriétaire que de son œuvre propre, du produit de son travail ; vainement essaierait-il d'enfler la valeur de ses services en monopolisant à son profit les forces naturelles, les matériaux que la nature lui fournit gratuitement : la liberté, la libre concurrence lui arrache le monopole de cette gratuité, elle en transporte le profit à l'humanité tout entière, à la collectivité.

Voilà la vérité, la loi de l'évolution économique constatée et reconnue par M. Jaurès lui-même !

Mais M. Jaurès, loin d'applaudir, charge de malédictions cette loi bienfaisante et démocratique ; par une aberration étrange, par un phénomène de myopie véritablement extraordinaire, M. Jaurès n'apercevant, dans l'économie de la société actuelle, que la lutte des producteurs entre eux, troublé à cet aspect, accuse la liberté meurtrière et anarchique de provoquer l'antagonisme des classes et il nous offre le remède dans la suppression de la libre concurrence et la socialisation de la production et de l'échange. Je réponds à M. Jaurès — et la réponse sera brève — qu'il n'a regardé la médaille que par le revers ; il s'est arrêté à la moitié du phénomène, que la division du travail nous offre fractionné, coupé en deux ; il a oublié de faire la synthèse économique en regardant du côté du consommateur, qui représente la collectivité : il a observé tout, dans la société actuelle, sauf le côté harmonique. En toutes choses il faut considérer la fin, et la production n'a pas sa fin en elle-même, sa fin est dans la consommation, dans la satisfaction des intérêts de tous ; si donc la gratuité — et c'est l'évidence — profite finalement à la collectivité représentée par le consommateur, les critiques de M. Jaurès et des socialistes contre la société actuelle sont sans portée aucune et la

socialisation de la propriété par l'expropriation des propriétaires est une odieuse injustice, une spoliation imposée par un régime de despotisme et d'universelle servitude.

Certes, dans ce pays de bon sens et de clarté qu'est la France, il est véritablement prodigieux d'entendre M. Jaurès affirmer que le socialisme, la socialisation de la production, de l'échange et de la distribution des richesses est un régime d'épanouissement de la liberté, de toutes les libertés, y compris la liberté du travail, qu'il cite formellement. La liberté du travail, prenez garde, c'est le régime de la concurrence « anarchique et meurtrière » : à moins que vous ne contestiez la formule de Turgot, comment pouvez-vous comprendre la liberté du travail sans concurrence ? Remarquez que la concurrence, c'est le résultat du droit de l'individu humain de choisir, par lui-même, le genre de travail qu'il entend exercer. L'individu humain, qui a la responsabilité de son existence et de son développement, ainsi que de l'éducation des siens, consultant ses aptitudes, choisit, au mieux de son intérêt, tel ou tel métier, telle profession. Lui reconnaissez-vous ce droit, et si vous le reconnaissez, que signifient vos déclamations contre la concurrence ? Que si vous le niez, votre affirmation du principe de la liberté du travail n'est qu'un leurre et une hypocrisie.

Ce n'est pas tout : ce producteur, ce citoyen libre qui a conscience de sa dignité, revendique le droit de disposer à son gré du produit de son travail, il entend être maître d'apprécier la valeur de ses services. Or, ce droit d'appréciation, d'évaluation du prix de ses travaux, de la valeur de ses services, vous le lui confisquez, vous l'en dépouillez comme vous le dépouillez de la liberté du travail, puisque vous socialisez tout à la fois la production, l'échange et la répartition des richesses.

Voilà la liberté du socialisme collectiviste, le développement, l'épanouissement de toutes les libertés ! — C'est, dit-on, que la liberté ainsi tolérée n'est que de l'anarchie, un régime d'antagonisme des classes où les forts écrasent les faibles. Mais, s'il en était ainsi — et nous croyons avoir suffisamment réfuté cette thèse —, si la pente naturelle des intérêts aboutissait à l'antagonisme et à l'écrasement des faibles par les forts, où donc, pour coordonner ces mouvements antagonistes, pour plier à l'harmonie ces intérêts discordants, prendriez-vous votre point d'appui ? L'invincible nature, Rousseau l'a reconnu, tend toujours à reprendre son empire, et quel moyen le socialisme tient-il en réserve pour changer la nature humaine et

arracher du cœur de l'homme ce mobile indomptable, l'intérêt personnel ? Il y a un mot de Pascal qu'il ne faut jamais oublier, c'est que l'homme n'est ni ange ni bête ; pour changer la nature de l'homme, il faudrait être un ange ou un archange, un être supérieur à l'humanité, à ses erreurs, à ses faiblesses, un être dépourvu du fatal mobile de l'intérêt personnel. Voilà la difficulté du problème, elle est de nature à faire réfléchir, sans doute, un philosophe aussi distingué que M. Jaurès.

Cependant M. Jaurès affirme que la fatalité de l'évolution économique conduit au socialisme collectiviste, que la concentration des capitaux par la substitution de la grande industrie et du grand commerce à la petite et moyenne production, jointe à l'organisation croissante des forces du prolétariat, prépare l'avènement de ce régime nouveau. Examinons la valeur de cette objection. Et d'abord, que le perfectionnement de l'outillage dû au progrès des sciences et de la technique, que l'emploi de machines de plus en plus parfaites ait transformé les conditions de l'industrie moderne en développant la grande industrie ; que le commerce ait été modifié également par suite de l'établissement de grands magasins, c'est là un point de fait incontestable. Est-ce un progrès ou un recul ? Le *leader* socialiste constate, en le déplorant, que cette évolution amène la ruine de la petite et de la moyenne production ; c'est, dit-il, l'effet ordinaire du régime capitaliste que les puissants écrasent les petits, les faibles, mais les expropriateurs, les grands capitalistes seront plus tard, et ce sera leur juste châtiment, expropriés à leur tour par le socialisme collectiviste. Ici, nous trouvons à nouveau la déplorable méthode d'analyse économique de M. Jaurès et des socialistes ; au lieu d'observer jusqu'au bout, jusqu'au consommateur, les effets de l'avènement de la grande industrie et du grand commerce, M. Jaurès s'arrête à mi-chemin, à l'effet produit dans les rapports des producteurs concurrents les uns vis-à-vis des autres, et remarquant la disparition des petits et moyens industriels impuissants à lutter contre des concurrents mieux outillés, il accuse les gros capitalistes d'exproprier et de ruiner les petits. C'est la vieille querelle des entrepreneurs de diligence contre les chemins de fer, des marins de la marine à voile contre les bateaux à vapeur, des ouvriers des métiers à la main contre les métiers mécaniques.

J'ai connu, dans mon enfance, une industrie familiale depuis lors ruinée : tous les agriculteurs de mon village, au lieu de prendre leur pain au boulanger, avaient un four et faisaient eux-mêmes le pain à la maison ; cependant, au bout de quelque temps, les fours des particuliers cessèrent de fabriquer le pain, et tous nos cultivateurs,

spontanément, librement, renoncèrent à cette fabrication pour prendre leur pain chez le concurrent qui avait ruiné leur industrie.

Le boulanger plus habile, avait battu, sur le champ de bataille de la concurrence, ses rivaux moins bien favorisés, il les avait écrasés ... à coups de bon marché. L'industrie de la boulangerie familiale avait succombé, parce que les producteurs avaient intérêt à leur défaite : ils étaient battus et contents de l'être, ayant désormais du pain à meilleur marché qu'auparavant.

Voilà la différence qui sépare les champs de bataille dans les luttes du travail des champs de bataille des luttes guerrières : dans les luttes de la guerre, les plus forts tuent les plus faibles ; dans les luttes du travail, sur le champ de bataille de la concurrence, le faible qui succombe ne tombe que parce qu'il est bon, dans l'intérêt général, qu'il succombe. Ici, dans l'exemple que je viens de citer, la démonstration est saisissante, elle s'impose à l'esprit et le frappe par son évidence ; dans l'expropriation prétendue du petit et du moyen producteur par la grande industrie et le grand commerce, le résultat est le même, mais il apparaît moins clairement, parce que le producteur et le consommateur sont séparés et qu'il faut un effort de l'esprit, une synthèse économique, pour apprécier les effets de la supériorité de l'industrie victorieuse au point de vue de la collectivité.

L'humanité est ainsi faite que le progrès est un enfantement, et l'enfantement s'opère dans la douleur ; les socialistes, au spectacle de la douleur, s'insurgent et projettent de la supprimer ; ils ne prennent pas garde qu'ils ne pourraient réussir qu'en supprimant du même coup l'enfantement.

Oui, il est vrai que le petit et le moyen producteur, impuissants à lutter, succombent devant le grand producteur mieux outillé : c'est l'histoire de la ménagère du village qui ferme le four de la maison ; mais, ce qui est vrai aussi — et ce que les socialistes ne voient pas parce qu'ils ne voient que la moitié du phénomène économique — c'est que la petite industrie ne succombe que parce qu'il est utile, dans l'intérêt collectif de la société, qu'elle disparaisse, l'intérêt de la collectivité étant d'obtenir, au meilleur marché, avec le moins de travail possible, les produits de consommation.

Quand l'industrie des copistes a disparu, par suite de l'invention de l'imprimerie, certes, il y a eu un moment de crise, mais la transition a été de peu de durée et l'humanité y a gagné des avantages immenses : M. Jaurès reprocherait-il à Gutenberg et à ses successeurs d'avoir, par leur industrie perfectionnée, écrasé et exproprié les copistes ?

Si vous avez foi dans l'humanité, laissez le génie de l'homme faire son œuvre, inventer des machines puissantes, faire intervenir de

plus en plus, dans la production, les forces *gratuites* de la nature à la place des forces *onéreuses* du travail humain. Les faibles, les petits, pourront succomber, mais cette mort sera suivie d'une résurrection sous une autre forme et un progrès nouveau sera acquis, à chaque fois, à l'humanité ; devant elle, à chaque progrès, le champ des satisfactions s'élargira d'une manière indéfinie.

En ce qui touche la concentration des capitaux qui s'opérerait, d'après les socialistes, aux mains d'une ploutocratie, d'une minorité de privilégiés, c'est ici une légende que contredisent les statistiques les moins contestables ; c'est la légende de l'antagonisme des classes et de la richesse croissante des riches contrastant avec la misère progressive des pauvres. J'ai établi plus haut et je me borne à rappeler, en renvoyant aux statistiques, notamment à un travail des plus remarquables de M. Alfred Neymarck, que dans les pays civilisés, à mesure que les capitaux se développent, la richesse générale progresse et les travailleurs obtiennent ce double profit de voir leurs salaires hausser en même temps qu'ils acquièrent, à des prix de plus en plus réduits, les objets de consommation, d'où des facilités croissantes pour le développement de la petite épargne, des petits capitaux. Il est vrai que, pour la grande production, il est nécessaire d'avoir des capitaux de plus en plus considérables, mais c'est par le concours des actionnaires, c'est par la réunion d'une quantité de petits capitaux que se forment les sociétés par actions, les grandes sociétés industrielles et commerciales, comme les petits ruisseaux font les grandes rivières.

La concentration des capitaux aux mains d'une minorité de privilégiés, chimère ; l'expropriation et la ruine définitive des petits et des moyens producteurs rejetés dans les rangs du prolétariat de plus en plus misérable, autre chimère. C'est aussi une chimère non moins étrange que cette idée de l'évolution économique aboutissant finalement à l'unité de production et de vente. Observez d'un regard profond et clair le mouvement des sociétés modernes, et vous verrez qu'avec le développement de la grande industrie et du grand commerce il se produit une division du travail, une séparation des métiers et des professions mieux entendue, plus perfectionnée ; vainement M. Jaurès nous montre le développement des coopératives de production et de consommation, il se fait illusion sur l'avenir des coopératives, notamment des coopératives de production. D'ailleurs, quelque multipliées qu'elles puissent être, elles n'arriveront jamais à l'unité, à la suppression de toute concurrence. Le *leader* socialiste se rend bien compte des difficultés de cette unité finale de production et de vente ; de là son affirmation de l'idée de patrie, en contradiction avec l'internationalisme socialiste : nous avons besoin, dit-il, de la

patrie, de la répartition des peuples en nationalités différentes pour la réalisation de notre idéal collectiviste.

L'échec retentissant de la tentative faite naguère pour l'accaparement des cuivres prouve l'impossibilité d'aboutir au monopole, à la suppression complète de toute concurrence dans une branche quelconque de production. Dans la grande République des États-Unis, malgré les barrières de la douane protectionniste favorables à l'établissement des monopoles, les grandes associations, les *trusts* gigantesques, n'arriveront jamais au monopole absolu, et si elles parvenaient un jour, dans le cercle de la nationalité américaine des États, à menacer la masse du peuple de monopoliser la vente des produits, on aurait bientôt renversé les barrières et rétabli la concurrence par l'importation des produits étrangers. Que malgré la différence des races, la diversité des langues, des mœurs, on puisse arriver un jour, sur toute la surface du globe, à un régime d'association universelle, à l'unité de production et de vente, c'est une chimère tellement prodigieuse que M. Jaurès lui-même n'ose pas, sans doute, y arrêter sa rêverie.

D'autre part, les groupements ouvriers en corporations, en syndicats, ne sauraient aboutir à une fédération universelle. Ici encore M. Jaurès fait appel à l'idée de patrie, de nationalité, contrairement au cri fameux de l'internationalisme socialiste : « Prolétaires de tous les pays, unissez-vous. » L'unité totale, la fédération de tous les prolétaires du monde entier, le *leader* socialiste sait bien qu'il est impossible de la réaliser. Il a d'autant plus conscience de cette impossibilité qu'il sait à quelles difficultés il se heurte pour aboutir, en France, à l'unité d'action socialiste ; je ne parle pas de l'unité de groupement et de fédération entre les syndicats ouvriers qui est loin d'être faite, je parle de la concentration des sectes diverses du socialisme existantes dans notre pays.

Comment l'association de ces chimères, concentration des capitaux et groupement des forces prolétariennes, pourrait-elle jamais réaliser l'unité collectiviste ? Quel rapport peut-il exister, d'ailleurs, entre l'association volontaire et l'association forcée, imposée par la loi dans le système du socialisme collectiviste ? Dès lors, nous pouvons nous rassurer, il n'y a rien, dans l'évolution économique actuelle, qui menace de nous conduire fatalement au régime de servitude universelle que nous promet M. Jaurès.

Dans l'article de M. Jaurès, il est un passage qui se recommande à l'attention : c'est celui où il met en parallèle les deux idées de

patrie et de justice. Ici, le *leader* socialiste, pénétré du danger de la doctrine de salut public des nationalistes, a secoué le joug des préjugés de la cité antique, il a rompu les liens qui le retenaient captif. Aussi, tout illuminé qu'il est de la lumière de vérité, quelle hauteur et quelle netteté de vue ! Transcrivons cette belle page : « La patrie n'est pas un absolu, elle n'est pas le but, la fin suprême. Que signifie ce cri que poussent quelques-uns : 'La patrie au-dessus de tout' ; s'ils veulent dire qu'elle est au-dessus du droit humain, de la personne humaine, nous disons non. Non, elle n'est pas au-dessus de la discussion. Elle n'est pas au-dessus de la conscience. Elle n'est pas au-dessus de l'homme. Le jour où elle se tournerait contre les droits de l'homme, contre la liberté et la dignité de l'être humain, elle perdrait ses titres. La patrie n'est et ne reste légitime que dans la mesure où elle garantit le droit individuel. Le jour où un seul individu trouverait, hors de l'idée de patrie, des garanties supérieures pour son droit, pour sa liberté, pour son développement, ce jour-là l'idée de patrie serait morte : c'est sauver la patrie que de la tenir dans la dépendance de la justice. »

À ce langage superbe, je reconnais et je salue un fils de la cité moderne, de la lignée de ces Constituants de 1789 qui, sur les ruines du droit divin, de la souveraineté absolue de l'État, ont fondé le droit humain, le droit de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. La justice sociale n'est que la garantie et la sanction du droit supérieur de l'individu, de ce droit inscrit dans la nature même de l'homme, dans sa conscience, dans sa raison. Au-dessus du suffrage universel, de la volonté arbitraire et du caprice des majorités, il y a la liberté de l'homme et du citoyen, et si un homme n'a pas le droit d'attenter à la liberté d'un autre homme, 100 millions d'hommes n'ont pas davantage ce droit.

Mais s'il en est ainsi, si l'homme est de sa nature un être libre, maître de lui-même et de ses facultés, prenez garde, c'est votre justice sociale, votre propriété sociale, qui s'en vont en fumée ; c'est votre édifice du socialisme collectiviste qui s'écroule tout entier, ruiné par vos propres mains !

Quand vous affirmez le droit prétendu de la communauté du pouvoir central qui la représente, de socialiser la production, l'échange et la distribution des richesses ; quand, au nom du droit supérieur, du droit absolu de souveraineté de la nation sur la propriété, vous réclamez l'expropriation économique des possesseurs des moyens de production ; lorsque, vous adressant aux ouvriers des champs et de l'usine, vous leur dites : « Prenez ce champ, cette usine, nous vous en donnons la possession ; désormais, vous n'aurez d'autre maître que la nation » ; quand vous dites ces choses vous parlez la langue des

nationalistes, du comité de salut public. Vous ne garantissez pas le droit individuel, vous le violez. Vous ne mettez pas la nation, la patrie dans la dépendance de la justice, c'est la justice que vous dépouillez de sa souveraineté, que vous soumettez à la dépendance de la nation, de la volonté et du caprice des majorités.

Cette contradiction levée, voyez comme tout s'harmonise et s'enchaîne par des chaînes de fer et de diamant, comme parlait Platon, dans la doctrine du droit moderne, du droit de l'individu humain. M. Jaurès reproche à la société actuelle, au régime de production capitaliste d'être un système d'exploitation de l'homme par l'homme, parce que les travailleurs, seuls producteurs de la richesse, ne reçoivent pas la totalité du produit de leur travail, étant obligés de servir l'intérêt des capitaux et la rente du sol aux propriétaires oisifs. Il s'est expliqué là-dessus dans son discours à la tribune de la Chambre sur la crise agricole : « Les ouvriers industriels, dit-il, ont mis des siècles à s'apercevoir que c'est DE LEUR SEUL TRAVAIL qu'est faite la substance de toutes les richesses ; les paysans supportent leur vie de dénuement parmi ces richesses agricoles créées évidemment PAR LA SEULE VERTU DE LEUR TRAVAIL ajoutée à la vertu du soleil et de la terre » (*Journal Officiel*, séance du 19 juin 1897, p. 1588). Ainsi, l'assertion est nette : Les travailleurs seuls, les ouvriers manuels des champs et de l'usine sont les vrais producteurs, seuls ils produisent la richesse ; le capital est du travail mort qui par lui-même est improductif.

Voilà la pure doctrine collectiviste. M. Jaurès la répète après son maître Karl Marx. D'où vient cette idée ? De la doctrine de la plus-value qui, elle-même, tire son origine de la doctrine de Ricardo. Nul doute à cet égard ; Engels, l'ami et le collaborateur de Marx, s'en explique formellement dans la préface de la *Misère de la philosophie* de Marx : « Le socialisme moderne, dit-il, en tant qu'il procède de l'économie politique bourgeoise, se rattache presque exclusivement à la théorie de la valeur de Ricardo : les socialistes ont proposé l'application égalitaire de la doctrine ricardienne, d'après laquelle la valeur de chaque marchandise est uniquement déterminée par la quantité de travail manuel exigée pour sa production. »

C'est-à-dire que la question revient à savoir si la théorie ricardienne est vraie ou fausse ; vraie, elle peut servir de base au système qui donne pour origine au capital le *sur-travail* des ouvriers ; fausse, le système tombe, faute de fondement pour le soutenir. Or, nous avons fait plus haut la démonstration de la fausseté de la doctrine ricar-

dienne, et M. Jaurès ne dira pas qu'il a vérifié les faits par l'observation, M. Jaurès n'a rien vérifié du tout.

Je réponds au *leader* socialiste : Votre fausse doctrine, votre théorie matérialiste de la valeur vous a conduit à une confusion entre l'utilité des choses et la valeur des services. Vous n'avez pas aperçu le vrai fondement de la propriété qui est dans la liberté de l'homme, dans le droit du producteur sur son œuvre propre. L'homme est un être libre, maître de lui-même, de ses facultés et de leur produit : voilà l'enchaînement des idées, d'après l'enchaînement des faits. Ni la terre, ni les éléments matériels des choses, ni les forces de la nature n'ont de valeur, la valeur est la fille du service humain, elle est le rapport de deux services échangés. Dès lors, non seulement la propriété du sol ou de tout objet quelconque n'est pas une usurpation ou un privilège, mais la propriété est, au contraire, une institution démocratique, lorsqu'elle agit en fonction de la liberté, sous la pression de la libre concurrence. Pourquoi ? Parce que toutes les conquêtes du producteur sur la nature, au lieu de tourner à son profit exclusif, vont profiter finalement au consommateur, c'est-à-dire à la collectivité, sous forme de réduction de prix, de valeur. C'est un fait que vous avez constaté vous-même, mais sans en comprendre le sens et la portée au point de vue démocratique. Vous attaquez l'intérêt et la rente comme une spoliation au détriment des travailleurs : l'intérêt et la rente sont le prix légitime d'un travail ancien qui n'a pas encore reçu sa rémunération.

Quelle déplorable erreur est l'erreur socialiste. M. Jaurès veut proscrire l'intérêt et la rente, alors que le plus grand intérêt des travailleurs, des ouvriers est dans l'abondance et le développement des capitaux et, par suite, de l'intérêt et de la rente. Je m'explique par un exemple. Le travail des copistes, avant l'invention de l'imprimerie, était un travail pénible et long, aussi les livres étaient rares et chers : les masses laborieuses, dépourvues de livres, étaient plongées dans l'ignorance. L'imprimerie a été inventée, et lorsque la concurrence est intervenue entre les imprimeurs, à mesure que l'art d'imprimer et les machines ont reçu des perfectionnements, le prix des livres a baissé de plus en plus. Pourquoi ? Parce que, grâce aux machines, le travail des copistes, travail coûteux, a été remplacé par l'intervention des forces *gratuites* de la nature ; cependant, il a bien fallu payer le travail exigé pour la confection de l'outillage et des machines, mais ce travail se rémunère par le mécanisme de l'intérêt, par un salaire réparti sur un nombre indéfini d'acquéreurs de livres.

Voilà l'intérêt, son origine et sa portée démocratique : c'est le prix d'un travail, prix légitime d'un service rendu, d'un travail ancien qui prend le nom de capital, et l'intervention du capital est essen-

tiellement bienfaisante, surtout pour les masses laborieuses, parce qu'elle est le signe qu'une force de la nature est intervenue dans la production des richesses, force *gratuite*, au lieu et place d'une force humaine qu'il fallait payer, et dont le remplacement par la force naturelle et gratuite a provoqué une diminution de la valeur des produits.

Telle est l'origine et l'explication de la légitimité de l'intérêt et de la rente du sol. Voilà l'harmonie des intérêts dans une société libre, quand la dignité et les droits de l'être humain sont respectés, quand le droit du producteur sur son œuvre propre, sur le fruit de son travail est reconnu, quand la propriété privée des capitaux, des moyens de production, ainsi que leur rémunération par l'intérêt et la rente sont placés sous la garantie de la loi !

Avez-vous lu ce passage célèbre du livre des Héros de Carlyle : « C'est l'acte le plus haut des facultés de l'homme qui produit un livre. C'est la *pensée* de l'homme, la vraie vertu thaumaturgique par laquelle l'homme produit toutes choses quelles qu'elles soient. Tout ce qu'il fait, et tout ce qu'il détermine, est le vêtement d'une pensée. La cité de Londres avec toutes ses maisons, ses palais, ses machines à vapeur, ses cathédrales, son énorme et incommensurable commerce et son tumulte, qu'est-ce autre chose qu'une pensée, que des millions de pensées fondues en une, l'énorme et incommensurable esprit d'une pensée, incarnée en brique, en fer, fumée, poussière, palais, parlements, fiacres, docks de Catherine, et le reste ! Pas une brique n'a été fabriquée sans que quelque homme ait eu à *penser* à la fabrication de cette brique ; un livre est la plus pure incarnation qu'une pensée d'homme puisse avoir. »

L'illustre voyant de Chelsea, en écrivant ces lignes, a fait une œuvre économique de la plus haute portée ; il a, sans le savoir et sans y songer, trouvé le vrai fondement de la production, le germe de la valeur. Oui, c'est la pensée de l'homme qui est la vraie vertu par laquelle l'homme *produit* toutes choses. M. Jaurès, égaré par la théorie matérialiste de Marx qui place le fondement de la valeur des marchandises dans le travail manuel, s' imagine que les ouvriers des champs et de l'usine sont les seuls producteurs de la richesse ! Quelle conception lamentable et comment un haut et libre esprit, un philosophe tel que le *leader* socialiste, a-t-il pu faire sienne une doctrine aussi étroite ? Il n'y a pas de travail manuel, à proprement parler, puisque la main n'est que l'instrument de l'esprit, pas plus qu'il n'y a de produits matériels, l'homme étant impuissant à produire, à créer

un atome de matière. Cette erreur initiale a faussé toute la conception économique de M. Jaurès.

La richesse étant, à ses yeux, l'œuvre exclusive du travail des ouvriers manuels, il devait forcément conclure à l'abolition d'un ordre social où le capital, produit du travail d'une classe, était possédé par une autre classe et à la nécessité de la lutte des classes pour arriver à l'expropriation politique et économique des propriétaires, à la remise des capitaux, des moyens de production à la collectivité des citoyens. Ainsi l'harmonie serait établie, la réconciliation s'opérerait entre les classes par la distribution, à chaque citoyen, d'une part de copropriété sociale.

Mais comment concilier ce système avec la liberté ? M. Jaurès a résolu la difficulté en soutenant que la liberté complète n'existe pas sans la propriété et que l'affranchissement des masses ouvrières, courbées sous la servitude du salariat, ne pouvait résulter que du régime collectiviste, qui leur attribuait une part de copropriété sociale dans les moyens de production. Le *leader* socialiste a fait des efforts prodigieux, il a épuisé toutes les subtilités de sa dialectique, toutes les ressources admirables de son rare talent d'écrivain, pour essayer de justifier sa thèse. Vains efforts, la thèse est fausse, et l'article de M. Jaurès n'est qu'un brillant exercice de rhétorique.

Je me trompe. Il y a la page que j'ai citée, celle où M. Jaurès a rapproché les deux idées de justice et de patrie et en a cherché la conciliation. Cette page restera, parce que sous la beauté de la forme, enveloppe périssable, il y a ce qui dure, une pensée profonde et vraie, une vérité éternelle et sacrée. Cette vérité que, dans nos sociétés modernes, pour leur salut, il faut dire bien haut et crier sans cesse à tous, c'est l'affirmation de la souveraineté de la justice, du respect du libre droit de l'individu sur lui-même et en face des autres ; c'est que la justice, c'est le respect de la liberté des autres.

En proclamant cette vérité, M. Jaurès a libéré son esprit : d'un coup d'aile, il s'est élevé sur ces hauts sommets d'où l'on aperçoit les vastes horizons. De là il a vu la vanité et le mensonge du prétendu droit social, de la souveraineté de la nation, de la toute-puissance du nombre ; sous ses yeux, ces fantômes se sont dissipés en fumée. Qu'il reste sur ces hauteurs, et lui qui affirme la liberté de l'esprit, la liberté politique, il affirmera aussi la liberté, la vraie liberté économique ; il verra, en étendant au loin ses regards, que si la loi de la gravitation universelle maintient en équilibre le monde matériel, il y a une autre

grande loi qui fonde l'équilibre du monde économique, cette autre loi de gravitation, c'est la liberté.

Dans le paragraphe qui termine son article de la *Revue*, M. Jaurès dit que c'est le socialisme qui, en établissant la copropriété sociale des capitaux, des moyens de production, réconciliera les classes ennemies dont l'antagonisme déchire la société actuelle ; M. Jaurès se trompe, la conciliation se fera par la liberté. Dans une société libre, les hommes ne sont et ne peuvent être, dans leurs rapports respectifs, propriétaires que de leur œuvre propre, de la valeur de leurs services. Ce qui a fait illusion, ce qui a porté à croire que la propriété privée engendre des inégalités, des privilèges, et fonde la domination d'une oligarchie de privilégiés, c'est que, confondant l'utilité des choses avec la valeur, on a matérialisé la valeur, on a attribué de la valeur aux éléments matériels et aux forces de la nature. Les économistes classiques, à la suite de Ricardo et de Stuart Mill, ont maintenu la confusion, et les socialistes, comme dit Engels, ont tiré les conclusions égalitaires de la fausse théorie de la valeur de Ricardo. Confusion déplorable, en ce qu'elle a masqué la vue d'un phénomène d'une importance fondamentale ; elle a laissé dans l'ombre le mécanisme de la combinaison des forces humaines avec les forces naturelles dans la production.

Regardez à l'œuvre les producteurs : tous, quels qu'ils soient, dans quelque ordre de production qu'ils exercent leur activité, ils cherchent à produire le plus possible avec le moins d'efforts, de travail ; dans ce but ils sollicitent les forces naturelles, ils vont à la conquête de ces forces pour mettre à leur charge l'œuvre productive ; ils font travailler l'eau, le vent, la vapeur, l'électricité à la satisfaction des besoins humains. C'est la loi de l'évolution économique ; à chaque progrès accompli, le travail humain a été remplacé, dans une certaine mesure, par une force naturelle gratuite. Au profit de qui ? De l'inventeur d'abord, du producteur ; juste récompense de son œuvre, stimulant nécessaire des inventions. Mais voici que la liberté vient remplir son rôle ; d'autres producteurs agissent qui font intervenir également la force naturelle gratuite ; sous la pression de la liberté, de la libre concurrence, le profit de l'intervention de la force gratuite échappe au producteur, il devient, par la réduction de la valeur, le bien de tous, de la communauté, de la collectivité.

L'intérêt personnel, cet égoïsme que les socialistes dénoncent comme la source des inégalités, des privilèges et des antagonismes de classe, ne peut pas, sous l'empire de la liberté, contenu par l'action des autres égoïsmes, tourner au détriment du bien de tous : ces deux puissances réunies, l'intérêt privé et la liberté, se combinent pour réaliser le bien collectif.

Admirable mécanisme, où l'intérêt privé, sans le savoir, *sans le vouloir*, sert à la réalisation du bien général !

L'humanité n'a pas besoin, en vérité, que les hommes d'État mettent leur cerveau à la torture pour inventer des systèmes de solidarité artificielle ; la solidarité, c'est la liberté qui la mène à sa suite, comme sa compagne naturelle ; la propriété privée, dans une société libre, engendre une collectivité, une communauté de biens progressive, indéfinie ; il n'est pas un progrès, quel qu'il soit, accompli par un individu humain, qui ne profite à tous les individus humains, à la collectivité toute entière. Observez bien les faits, chassez de votre esprit ces ombres qui l'obscurcissent, cette confusion funeste entre l'utilité et la valeur, entre l'utilité des choses et la valeur des services, et vous comprendrez le mouvement et l'harmonie du monde social, de l'évolution économique, sous l'empire de la liberté.

Il est temps de conclure. M. Jaurès demande en terminant où est, dans le système collectiviste, la tyrannie socialiste ; il affirme que « par la réconciliation des classes, par la copropriété sociale des capitaux, des moyens de production, l'antagonisme ayant disparu et les classes étant abolies, il ne saurait y avoir lieu à une tyrannie quelconque, le pouvoir central ne pouvant avoir un intérêt contraire à celui de la communauté » ; toute liberté, d'ailleurs, ajoute-t-il, sera laissée à l'initiative, à l'énergie individuelle, le pouvoir central n'interviendra que pour « coordonner la production ».

Je réponds : la tyrannie socialiste, elle est dans la socialisation de la production, de l'échange et de la distribution des richesses, dans cette intervention du pouvoir central dans tous les actes de la vie économique des individus, sous prétexte de coordonner la production et de faire régner la justice sociale.

La liberté du socialisme collectiviste, c'est la liberté tempérée par la réglementation de l'autorité centrale, c'est cette liberté dont parle Figaro où il est permis à l'individu de tout faire ..., excepté ce que la loi défend. Dans la société collectiviste, l'individu est libre, à la condition qu'il obéisse aux règlements d'autorité qui lui ordonnent de travailler dans telle ou telle branche de production, qui lui fixent la durée de son travail, qui en règlent le prix, qui établissent dans quelle mesure il recevra tels ou tels produits nécessaires à sa consommation ; voilà la liberté du socialisme collectiviste !

J'en appelle de M. Jaurès mal informé à M. Jaurès mieux informé ; j'affirme qu'il n'y a pas de justice sociale, pas plus que de copropriété sociale, pas de souveraineté de la nation au-dessus du

libre droit de l'individu sur lui-même et en face des autres, au-dessus du droit du producteur sur son œuvre, sur le produit de son effort propre, de son libre travail. Il n'y a pas de droit contre le droit, et le droit c'est la justice, et la justice, c'est le respect de la liberté des autres.

Considérez que la liberté est cette puissance démocratique qui accroît et élargit sans cesse le domaine de la communauté des biens, au profit de l'humanité ; qui arrache au producteur égoïste le profit de ses conquêtes sur la nature, pour en attribuer le bienfait à tous, pour en faire le bien collectif de la grande famille humaine, et vous reconnaîtrez que, supérieure à toutes les inventions des hommes d'État, elle réalise, sans blesser les droits d'aucun individu, sans enchaîner les énergies individuelles, cette copropriété sociale revendiquée par les théoriciens du socialisme collectiviste : cette copropriété, elle la réalise dans la mesure que détermine la justice, non en dépouillant les capitalistes, en expropriant les possesseurs des moyens de production, mais en maintenant dans le domaine collectif les matériaux et les forces que la nature a mis gratuitement à la disposition de tous.

Voilà l'œuvre féconde de cette puissance qui seule peut donner la solution au problème social, la liberté.

Mais ici, écartons toute confusion, toute équivoque. La liberté n'est pas le socialisme. Elle en est l'opposé, la négation. Entre la liberté et le socialisme, entre le libre droit de l'individu sur lui-même, sur ses facultés et sur leurs produits et ce régime de réglementation, de restriction et de contrainte qu'est le socialisme collectiviste, il y a une différence profonde ; un abîme les sépare.

À moins que M. Jaurès ne prouve l'identité des contraires, il ne pourra jamais établir qu'il y a identité entre la liberté et le socialisme.

191. LE MONITEUR DES EAUX DE VIE DE COGNAC.
PROPOS D'UN LIBRE-ÉCHANGISTE (1900).

[*Revue économique de Bordeaux*, n° 73, juillet 1900.]

Sous la signature d'un ami de notre Société, M. Martineau, nous trouvons dans le *Moniteur des eaux-de-vie de Cognac* une lettre adressée à M. Vivier, et dans laquelle son auteur fait le procès des théories protectionnistes. M. Martineau conclut ainsi :

« C'est à la lumière de l'histoire que nous devons nous éclairer, nous qui voulons l'abolition des barrières protectionnistes et l'établissement de la liberté des échanges, pour rechercher le chemin le plus sûr qui doit nous conduire à la victoire ; l'obstacle à vaincre,

c'est une erreur publique, c'est un préjugé ou plutôt un ensemble de préjugés économiques contre les importations des produits étrangers, dans l'intérêt prétendu du développement du travail national ; c'est cette erreur, c'est ce préjugé économique qu'il faut combattre et détruire.

La balance du commerce, le *travail national*, le danger des importations étrangères, voilà les armes de combat du vieil arsenal protectionniste ; aux libre-échangistes à trouver les armes perfectionnées, que les progrès de la science moderne leur fourniront en grand nombre, et au moyen desquelles ils n'auront pas de peine à renverser et à abattre ces barrières douanières dignes du Moyen-âge, mais dans lesquelles étouffé la civilisation moderne. »

192. LE TESTAMENT DU PRÉSIDENT MAC-KINLEY (1901).

[*Revue économique de Bordeaux*, n° 80, novembre 1901.]

Un événement important, qui au point de vue économique peut être la préparation d'une ère nouvelle entre les peuples, nous est signalé d'Amérique. Le Président de la République des États-Unis, M. Mac-Kinley, dont le nom a été jusqu'à ce jour le symbole du protectionnisme, du prohibitionnisme, dans un discours prononcé à Buffalo s'est élevé nettement contre la politique économique par lui soutenue jusque-là :

« La période de l'exclusivisme est passée, a-t-il dit, l'expansion de notre commerce est un problème pressant. Les guerres commerciales sont sans profit. »

Les guerres commerciales sont sans profit. Quel aveu dans la bouche de l'homme d'État protectionniste ! Ainsi, ce fameux tarif Dinghley, son œuvre principale, destiné à protéger et à développer le travail national en fermant l'entrée du marché des États-Unis aux produits des autres nations, notamment aux produits européens, n'a été en réalité qu'une déception, un leurre : il n'a été d'aucun profit pour les producteurs des États-Unis.

Certes, si nous nous plaçons au point de vue des rapports des citoyens des États-Unis les uns à l'égard des autres, il nous serait facile de faire ressortir l'injustice odieuse de ce système de spoliation, d'exploitation, qui est le protectionnisme, le régime soi-disant protecteur du travail national, et qu'en réalité, les producteurs agricoles, les fermiers de l'Ouest américain, sont les premières victimes d'un système qui ne leur est d'aucun secours, puisque aucun article du tarif ne les protège contre la concurrence étrangère, en sorte qu'ils vendent leurs produits au prix fixé par la libre concurrence, tandis qu'ils sont obli-

gés d'acheter les produits industriels et des fabriques au prix renchéri par le monopole ; par où l'on voit que dans cette démocratie laborieuse les tarifs protecteurs constituent un régime de privilèges au profit de l'industrie, au détriment des classes agricoles.

Mais ce que nous nous proposons principalement d'examiner, c'est la situation faite par les hauts tarifs aux industries protégées : c'est le résultat final de cette protection tant vantée. Ce résultat, c'est le président Mac-Kinley, désabusé par l'expérience, qui nous le fait connaître : cette guerre commerciale a été sans profit pour les producteurs protégés.

Pourquoi ? il eût été intéressant d'en trouver l'explication dans la harangue du Président ; ce défaut de développements, on peut en pressentir les motifs dans la partie de cette harangue où il dit qu'il faudrait employer les tarifs de douane à étendre et à développer les marchés extérieurs.

C'est qu'en effet le vice principal des hauts tarifs protecteurs consiste en ce qu'ils nuisent aux industries mêmes qu'ils prétendent favoriser, en ce sens qu'ils diminuent leurs débouchés extérieurs, ils leur ferment l'accès des marchés étrangers. Le premier résultat de la protection est de provoquer une guerre de tarifs entre les peuples ; par mesure de représailles, les nations étrangères ferment leur marché à leur tour : « Vous repoussez mes produits ; je repousse les vôtres. »

Voilà l'origine des guerres commerciales, de ces mesures vexatoires qui, de l'aveu même de M. Mac-Kinley, ne sont plus en harmonie avec l'esprit de ce temps.

Mais ce n'est pas tout, et les mesures de représailles ne sont pas la seule cause pour laquelle une nation qui hérisse ses frontières de hauts tarifs de douane voit se fermer devant elle l'accès des marchés extérieurs ; en dépit des représailles, la fermeture des marchés extérieurs n'est jamais complète et d'ailleurs il est des pays, comme l'Angleterre libre-échangiste, où l'on ne pratique pas cette politique de représailles qui, finalement, est nuisible à un pays où l'on comprend que l'intérêt général d'un peuple est du côté du public consommateur, en sorte que le marché anglais est ouvert sans réciprocité aux produits des autres nations.

Or, sur les marchés extérieurs, les tarifs protectionnistes sont nuisibles aux industries protégées, parce qu'ils renchérissent les frais de production, ils augmentent le coût de revient des produits, et l'avantage reste finalement sur le champ de bataille de la concurrence où on lutte à coups de bon marché, à la nation qui, à l'exemple de l'Angleterre, produit au meilleur marché possible, parce qu'elle ne

renchérit ni ses machines ni ses matières premières par le moyen des tarifs de douane.

Un exemple va montrer, à cet égard, la différence d'un pays protégé avec un pays libre. Les statistiques démontrent que l'Angleterre, sous le régime du libre-échange, a doublé l'importance de sa marine marchande, pendant qu'à l'inverse, aux États-Unis, sous l'influence du régime protectionniste, le nombre des navires de commerce diminuait au moins de moitié ; si bien que les trois quarts au moins des produits des États-Unis sont transportés sur des navires au pavillon anglais. La raison en est facile à saisir : les navires actuels, les grands steamers, sont construits en fer. Or, l'industrie du fer aux États-Unis est protégée par des tarifs fort élevés, de 80%, alors qu'en Angleterre aucun tarif de douane ne protège la dite industrie pas plus que les autres ; il en résulte que, par suite du renchérissement artificiel résultant des tarifs, la construction des steamers aux États-Unis est chère, incomparablement plus chère qu'en Angleterre ; par suite, et de ce chef seulement, le prix du fret est à meilleur marché sur les navires anglais. Ajoutez à cela que, dans un pays protégé comme les États-Unis, où l'on repousse systématiquement l'importation des produits étrangers, les navires américains courent la chance de revenir fréquemment à vide sur lest et, dans ce cas, la cargaison d'aller doit payer double fret : elle paie le fret du retour à vide, alors qu'un navire anglais, pouvant toujours retourner en Angleterre sans obstacle à l'importation, y revient chargé et fait supporter le fret de retour à la cargaison de retour, et vous comprendrez comment, d'après les statistiques, le développement de la marine marchande de l'Angleterre libre-échangiste s'est produit parallèlement à l'amoinдрissement correspondant de la marine marchande des États-Unis.

On voit, par cet exemple, quelle infériorité notable le régime soi-disant protecteur amène à sa suite pour une industrie protégée sur les marchés extérieurs, à l'avantage des industries concurrentes des pays de libre-échange :

Qui dit protection, dit renchérissement ; et le champ de bataille des industries rivales, sur les marchés extérieurs, toutes choses égales d'ailleurs, c'est le bon marché.

Les industriels protégés des États-Unis ont subi les conséquences préjudiciables de cette infériorité économique vis-à-vis de leurs concurrents étrangers, notamment des industriels de la libre Angleterre, et les statistiques, à cet égard, sont singulièrement éloquentes, si éloquentes qu'elles ont opéré la conversion de M. Mac-Kinley.

Ainsi donc, soit à cause des représailles, soit par suite du renchérissement du coût de production, les tarifs de protection douanière

nuisent aux producteurs protégés en leur fermant l'accès des marchés extérieurs.

Il a fallu la dure leçon de l'expérience pour instruire le président Mac-Kinley des effets désastreux du protectionnisme, expérience d'autant plus concluante que, pour apprécier les résultats de cette politique économique de restriction par l'action des hauts tarifs, il s'est placé, non au point de vue des consommateurs dont l'intérêt s'identifie avec l'intérêt général d'un peuple, mais au point de vue des producteurs mêmes que cette législation avait pour but de protéger.

Il est démontré ainsi, par cet aveu de l'homme d'État qui avait été le promoteur du tarif Dinghley, que la protection se retourne contre ceux-mêmes au profit desquels elle est établie, résultat qui se comprend facilement si l'on songe que la protection ne protège une industrie qu'au détriment des autres, de sorte que, dans un pays soumis à ce régime, les industries se dépouillent les unes les autres par l'intermédiaire des tarifs de restriction qui organisent la disette en vue du renchérissement artificiel des produits.

Le chef du protectionnisme des États-Unis a appris ainsi à ses dépens une leçon que nous recommandons à nos protectionnistes français : c'est que la richesse d'un producteur consiste non à ruiner sa clientèle, mais à avoir une clientèle riche, parce que chaque branche de production, par son développement, fournit aux autres des moyens d'échange, des débouchés.

Le jour où, sous la pression de l'évidence, le chef du protectionnisme en France, M. Méline, a fait du haut de la tribune de la Chambre des députés cet aveu dépouillé d'artifice : « Si vous protégez un producteur, vous atteignez forcément les autres, c'est inévitable », ce jour-là, il a prononcé de son côté l'arrêt de mort du système protectionniste, parce qu'aux yeux de tout homme clairvoyant il a prouvé que la protection ruine les industries mêmes qu'elle a la prétention de favoriser, puisqu'elle ferme les marchés extérieurs, de même qu'elle appauvrit le marché intérieur en réduisant la puissance de consommation de la clientèle.

Le lâche attentat d'un forcené, qui a frappé à mort le président Mac-Kinley au lendemain même du jour où il a prononcé le discours mémorable où il a publiquement reconnu son erreur et annoncé le changement de sa politique économique, a fait, de ce discours, le testament politique de M. Mac-Kinley. Le peuple des États-Unis, qui a réprouvé unanimement l'attentat et qui porte le deuil de son chef, tiendra à honneur d'exécuter son testament.

Souhaitons, dans l'intérêt bien entendu de la patrie française, que la leçon profite à tous les peuples et que la France répudie une

politique économique condamnée par le leader du protectionnisme de la grande République américaine.

193. LE PRINCIPE DE LAVOISIER ET LA THÉORIE DE LA VALEUR
DE RICARDO ET DU SOCIALISME COLLECTIVISTE (1903).

[Conférence du 3 juin 1903 à la Société d'économie politique
de Bordeaux. — *Revue économique de Bordeaux*, n^{os} 91, juillet 1903,
92, septembre 1903, et 93, novembre 1903.]

Messieurs et chers collègues,

Je me propose de faire à la Société d'économie politique de Bordeaux, dans cette réunion du 3 juin, une communication sur la question la plus importante de la science économique, la théorie de la valeur. Je vous demande toute votre bienveillante attention, vous rappelant que, sous la présidence de notre éminent président, M. Marc Maurel, nous avons combattu ensemble, il y a quelques années, le bon combat contre ce régime de restriction et de disette qualifié hypocritement de protection du travail national et qui ne protège que les privilèges d'une oligarchie de grands propriétaires et de riches industriels, aux dépens de nos grands ports de commerce et aussi en foulant aux pieds l'intérêt général, l'intérêt du grand public consommateur.

Si des circonstances extraordinaires ont pu favoriser l'établissement en France d'un pareil régime, il faut reconnaître cependant qu'il y a eu une cause permanente et profonde à laquelle il a dû son succès, cette cause c'est l'ignorance économique du pays. Aussi les Sociétés d'économie politique ont le devoir de faire la lumière dans les esprits et de discuter, d'étudier les questions les plus propres à éclairer ce grave problème du commerce international, notamment la théorie fondamentale de la valeur.

Stuart Mill a écrit, dans son livre de la *Liberté*, que les fondements d'une science ressemblent aux racines d'une plante qui, bien que cachées aux regards et se développant dans le sol, n'en nourrissent pas moins la plante ; la comparaison est plus ingénieuse que juste, et il paraît plus sûr d'admettre que, s'agissant d'une branche des sciences morales et politiques, il faut que la lumière éclaire toutes les parties de ces sciences, aussi bien les fondements que le reste, et même que les notions fondamentales doivent surtout être bien mises en relief, la doctrine doit en être exposée avec netteté et précision.

Que la théorie de la valeur soit fondamentale en économie politique, c'est ce que toutes les écoles reconnaissent, aussi bien les

socialistes que les économistes, et Proudhon, Karl Marx, M. P. Lafargue et M. Jaurès, disciple de Marx, l'ont admis et proclamé bien haut, aussi bien que les maîtres de l'économie politique. La société, en effet, au point de vue économique, est fondée sur la division du travail, par conséquent sur l'échange des services, et comme les échanges se font valeurs contre valeurs, la science économique, science des échanges, peut être définie la science des valeurs.

Aucune question ne mérite donc d'attirer l'attention des économistes, leurs méditations approfondies, à un plus haut degré que cette question théorique de la valeur.

À cet égard, il y a lieu d'être surpris que les économistes contemporains, pour la solution du problème, aient négligé et méconnu, comme ils l'ont fait pour la plupart, le principe que le génie de Lavoisier a découvert, ce principe dont la portée est immense : « Rien ne se crée dans l'univers. »

« Rien ne se crée dans l'univers, la quantité de matière existante ne peut être augmentée » ; c'est ici un principe sur lequel les économistes, aussi bien que les chimistes modernes, doivent porter leurs méditations, qu'ils ont à envisager dans toutes ses conséquences, aussi vastes qu'inattendues ; il implique, tout d'abord, que la puissance de l'homme s'arrête à cette limite : créer ; qu'il n'est pas en son pouvoir d'ajouter un atome aux éléments de la matière, non plus qu'une force à la quantité de forces existantes dans le monde.

Chose étrange : lorsqu'il s'est agi de la théorie de la production, les économistes contemporains se sont mis d'accord pour reconnaître que la production consiste à créer, non de la matière, mais de l'utilité. Ici, l'influence du principe de Lavoisier s'est manifestée dans toute sa plénitude. J.-B. Say, notre grand économiste, avait le premier, avec sa grande sagacité, mis à profit la découverte que Lavoisier venait d'apporter à la science ; tous les économistes, à la suite de J.-B. Say, ont reconnu la vérité du principe, dont l'évidence s'est imposée à leur esprit.

Mais quand il a été question, non plus de la théorie de la production, mais de celle de l'échange, de la théorie fondamentale de la valeur, J.-B. Say ne s'est plus occupé du principe qui lui avait paru si important en matière de production, il a restreint son étendue et sa portée économique à ce dernier phénomène, et les économistes contemporains ont fait de même ; pour la plupart ils ont placé la valeur dans les choses comme un élément intrinsèque, inhérent à la matière et aux forces naturelles : c'est ainsi que la théorie qui paraît devoir prédominer, dans la doctrine actuelle, est celle d'un économiste autrichien, M. de Böhm-Bawerk, qui place la valeur dans l'utilité finale des choses.

Et pourtant si la production consiste à créer de l'utilité, non de la matière, si la matière n'est pas création humaine, quel rapport peut-on concevoir entre ces deux idées : matière et valeur ? La matérialité des éléments employés dans la production des richesses étant, tout entière, l'ouvrage de la nature, est-ce que l'idée de gratuité, opposée à celle de valeur, ne s'y attache pas d'une manière nécessaire ?

La valeur signifie que ce qui en est pourvu, le producteur ne le cède à autrui que moyennant rémunération ; comment admettre, dès lors, qu'antérieurement à l'intervention du travail, de l'effort humain, une parcelle quelconque de matière puisse être pourvue de valeur ; qui donc a jamais vu la nature, en échange de sa collaboration à l'œuvre productive, réclamer pour ses services une rémunération quelconque ? C'est, à vrai dire, une conséquence rigoureuse, forcée du principe de Lavoisier une fois admis, que la matérialité étant fournie exclusivement par la nature, est essentiellement gratuite.

À la théorie de l'utilité finale des choses, admise par les économistes contemporains, je réponds qu'une doctrine, pour être vraie, pour mériter d'être rangée parmi les vérités acquises à la science, doit embrasser la généralité des phénomènes économiques, comme une définition doit s'appliquer à tout le défini, qu'une théorie incomplète est une théorie fausse ; dès lors si, parmi les phénomènes économiques, nous en trouvons un très grand nombre où nous rencontrons l'existence de la valeur, en dehors de tout élément matériel, il s'ensuivra nécessairement que la doctrine de l'utilité finale des choses exposée comme fournissant l'explication de la valeur est fausse, puisqu'elle est convaincue d'impuissance à expliquer tous les phénomènes.

À cet égard, Bastiat a fait une démonstration décisive, dans ses *Harmonies économiques*, en rappelant l'analyse des jurisconsultes romains, au sujet des contrats innomés, en quatre catégories : *Do ut des*, produit contre produit ; *do ut facias*, produit contre service ; *facio ut des*, service contre produit ; *facio ut facias*, service contre service, si les produits s'échangent contre des services, par exemple dans la consultation de l'avocat, du médecin, dans l'enseignement du professeur, etc. C'est donc que la valeur est un élément commun au produit et au service ; d'où ce dilemme : ou la valeur existe originellement dans le produit, et s'étend par voie de conséquence au service ; ou, au contraire, c'est dans le service qu'est l'élément primitif, irréductible de la valeur. La question ramenée à ces termes, la solution qui s'impose est que c'est dans le service qu'est la valeur, puisqu'un produit matériel n'a de valeur qu'à la condition de rendre service, et qu'une fois le produit achevé sa valeur n'est pas fixe,

comme elle serait si la valeur était une qualité inhérente, intrinsèque aux choses, mais qu'elle flotte et varie comme et avec le service.

Rien de plus probant à ce sujet que l'histoire d'une cargaison de patins expédiée au Brésil par un producteur imprévoyant. Les patins étaient bien confectionnés, élégant, ils avaient coûté beaucoup de travail ; cependant, comme dans ce pays des tropiques ils ne répondaient à aucun besoin, ils ne pouvaient rendre aucun service, nul ne se présenta pour en acheter et leur valeur fut ainsi réduite à zéro ; ils restèrent pour compte à l'expéditeur ; en langage économique ce fut une marchandise offerte et non demandée.

De même si nous prenons l'exemple de l'eau qui a été choisi par M. de Böhm-Bawerk pour la démonstration de sa théorie, la preuve que la valeur n'est pas dans l'utilité finale de l'eau c'est que, plus la source sera éloignée, plus l'acquéreur paiera cher la quantité d'eau qui lui sera apportée ; ce n'est pas l'utilité de l'eau apparemment qui change avec la distance, c'est incontestablement le service qui varie, qui est plus ou moins grand ; c'est donc finalement que la valeur est dans le service rendu, puisqu'elle varie avec lui.

Le principe de Lavoisier nous a ainsi conduit à cette conclusion que la valeur est fille de l'effort, du service humain. Le producteur utilise les éléments matériels et les forces que lui donne la nature : s'il les utilise à son profit, c'est un service qu'il se rend à lui-même ; si c'est au profit des autres, de sa clientèle, en ce cas il rend service à autrui et a le droit, en retour, de réclamer un service équivalent, et c'est dans la libre appréciation des services échangés qu'est le fondement de la valeur.

Que devient, à la lumière du principe de Lavoisier, la théorie de l'école d'Adam Smith et de Ricardo qui enseigne que la valeur tire son origine du travail manuel appliqué à des produits matériels, et, en généralisant la question, que devient aussi la théorie fondamentale du socialisme collectiviste, la théorie de la valeur que K. Marx, le fondateur de ce système, a empruntée à Ricardo ?

Sur l'origine de la doctrine collectiviste aucune contestation n'est possible : Engels, l'ami et le collaborateur de Marx, s'en est expliqué notamment dans la préface du livre *la Misère de la Philosophie* de Marx, où il observe que les socialistes ont tiré les conclusions égalitaires de la théorie de la valeur de Ricardo : partant de ce principe que la valeur a sa source dans le travail manuel appliqué à des produits matériels, les socialistes ont conclu que les ouvriers manuels formaient la seule classe productive de richesses.

M. Jaurès, disciple fidèle du maître, l'a déclaré très nettement dans son discours à la Chambre des députés sur la crise agricole : « Les ouvriers de l'industrie, disait-il, ont mis des siècles à s'aperce-

voir que c'est *de leur seul travail* qu'est faite la substance de toutes les richesses ; les paysans supportent leur vie de misère parmi ces richesses agricoles créées évidemment *par la seule vertu de leur travail*. » (*Journal Officiel*, séance du 19 juin 1897, p. 1588.)

Ainsi, l'assertion est nette : les ouvriers manuels des champs et de l'usine sont les seuls producteurs, les seuls créateurs de richesses. Et remarquez que M. Jaurès présente cette idée comme étant l'évidence même ; ailleurs, dans une conférence faite aux étudiants le 10 février 1900, il repousse comme sans portée aucune toutes les objections faites à la théorie fondamentale de la valeur selon Marx. « Vous savez, dit-il, que les objets créés par la production capitaliste deviennent dans le mécanisme social valeur d'échange, et que la valeur respective des produits est mesurée par la quantité de travail humain qui est socialement nécessaire pour la production de ces marchandises. » La doctrine socialiste, partant du principe de Ricardo, en a dégagé tout naturellement cette conclusion que le salariat est un régime qui ne donne pas à l'ouvrier tout le produit de son travail, puisque la valeur tout entière du produit est son œuvre, d'où il suit que le profit du capitaliste provient du *surtravail*, du travail non payé de l'ouvrier. M. Jaurès tire en effet cette conclusion : « Le capitaliste, dit-il, retient une partie du travail incorporé par le travailleur, par le salarié, à la marchandise, et c'est ce *surtravail* qui est le principe même du profit capitaliste » ; et le *leader* socialiste d'ajouter : « J'ai eu beau étudier, analyser les objections faites, la théorie de Marx m'a paru résister merveilleusement. Il est impossible que le capitaliste ne prenne pas son profit quelque part ; ce profit ne peut *évidemment* procéder que de ce que le travailleur introduit de travail non payé dans la marchandise. » De là, dans la doctrine socialiste, l'antagonisme nécessaire, la lutte des classes et la nécessité, pour l'avènement de la justice sociale, de la restitution à la collectivité de cette propriété capitaliste qui est le fruit de la spoliation.

Remarquez que les prémisses données, la théorie ricardienne de la valeur à la base, tout l'édifice socialiste se construit logiquement ; si la valeur tire sa source du travail manuel des ouvriers appliqué à des produits matériels, Marx a raison de dire que la société capitaliste apparaît sous la forme d'une immense accumulation de marchandises et que la marchandise est l'élément premier de la richesse. Sur cette base, le capital apparaît comme tiré du *surtravail*, travail non payé des ouvriers, d'où l'antagonisme des classes, leur lutte nécessaire et la socialisation au profit de la collectivité des travailleurs spoliés de la propriété capitaliste, fruit de la spoliation, par l'abolition de l'intérêt, du profit, de la rente. Cette explication ainsi fournie, le principe du socialisme collectiviste étant tiré de la théorie

de la valeur de Ricardo, reprenons notre question : que devient, à la lumière du principe de Lavoisier, la théorie de la valeur de Ricardo et du socialisme marxiste ? L'opposition des deux principes est manifeste ; le principe de Lavoisier et la théorie ricardienne de la valeur sont antagoniques, contradictoires. Si le principe de Lavoisier est vrai, la théorie ricardienne de la valeur disparaît : elle est détruite de fond en comble.

La valeur, nous dit Ricardo, et après lui K. Marx, provient du travail des ouvriers manuels, elle est proportionnelle à leur travail social appliqué à des produits matériels. Cette théorie, qui paraît si évidente à M. Jaurès, ne résiste pas au premier choc de la discussion ; de produits matériels, il n'en existe pas ; scientifiquement, le travailleur ne crée pas de produits matériels, puisque la matière est de création naturelle, extra humaine ; il n'y a pas non plus, à proprement parler, de travail manuel, puisque la main n'est qu'un instrument — *mens agitât manum* — ; elle agit sous l'impulsion du cerveau qui la dirige. Ainsi, armés de ce puissant principe de Lavoisier, nous accomplissons l'œuvre sollicitée par Lafargue, le disciple de Marx ; pour abattre l'échafaudage des sophismes de K. Marx, nous commençons par saper la base, la théorie de la valeur ; la base détruite, tout s'écroule.

Mais ce n'est pas tout ; si le faux principe de la valeur de Ricardo aboutit logiquement à des antagonismes, à des luttes de classes, à des résultats inharmoniques, en un mot, à des calamités de toute sorte soi-disant enfantées par la liberté, par la libre concurrence, qualifiée d'anarchique, il semble que le vrai principe, le principe scientifique qui en est l'opposé, doit nous conduire à des conclusions diamétralement opposées, à l'harmonie et à la solidarité des intérêts.

Pour le savoir interrogeons les faits. Un fait incontestable, un phénomène économique reconnu et proclamé par toutes les écoles, par les protectionnistes et par les socialistes comme par les économistes statisticiens, c'est que depuis un quart de siècle environ il se produit une baisse de valeurs continue qui porte sur tous les produits, industriels et agricoles, de même que sur la propriété terrienne elle-même ; un célèbre statisticien, Sauerbeck, a constaté, à l'aide de tables appelées « Index numbers », les mouvements des valeurs, cette allure descendante des prix. Ce phénomène est le plus marquant de tous les phénomènes économiques de l'histoire contemporaine ; il a été signalé et mis en relief dans une remarquable conférence sur les traités de commerce faite au Grand-Théâtre de Bordeaux, le 24 avril

1895, par notre regretté Léon Say. Le fait est constant ; quelles appréciations nous en apportent les diverses écoles ? Notez, à cet égard, le jugement de M. Méline et de M. Jaurès, du *leader* protectionniste et d'un des principaux *leaders* socialistes.

Protectionnistes et socialistes sont d'accord pour déplorer, comme un mal profond, résultat fatal de l'anarchie du régime de la libre concurrence, cette décroissance continue des valeurs qu'ils regardent comme une décroissance, un amoindrissement de richesses ; ils s'ingénient à chercher des remèdes à ce qu'ils nomment la crise économique enfantée par le progrès industriel et agricole, par le développement des machines et le perfectionnement des moyens de communication, chemins de fer, navigation à vapeur, télégraphes et téléphones ; ils ont imaginé de construire la barrière des hauts tarifs de douane en vue de susciter des obstacles à cet abaissement des valeurs.

C'est ici une déplorable confusion entre la richesse et la valeur ; la vérité, c'est que les protectionnistes et les socialistes tournent le dos au progrès : ils n'ont vu que des ombres dans la caverne de Platon.

Dissipons cette confusion funeste, cause de tant et de si effroyables calamités pour les peuples, à la lumière du principe de Lavoisier.

Dans la production des richesses, l'homme s'empare du sol, des matériaux et des forces ; ce faisant, il n'usurpe aucune valeur, puisque ces objets, incontestablement pourvus d'utilité, sont sans valeur — de par le principe de Lavoisier ; d'autre part, si, d'une manière absolue, le producteur devient ainsi propriétaire du sol et des éléments matériels, cette propriété, dans ses rapports sociaux, avec les autres hommes, n'est que la propriété des services humains, puisque les échanges se font valeurs contre valeurs ; puisque, sous la pression de la concurrence, de la liberté, il est contraint de céder par-dessus le marché le produit de la collaboration gratuite de la nature à la production.

Considérons la propriété capitaliste, cette propriété monopolisée au dire des socialistes, produit prétendu du surtravail des salariés ; le propriétaire, pressé par son intérêt propre, cherche à économiser son travail, à y substituer l'action gratuite des forces naturelles ; il invente des outils, des machines ; il fait faire par l'eau, le feu, l'électricité, etc., le travail fait par ses nerfs et ses muscles, d'où ce résultat final : à mesure que ces forces gratuites remplacent le travail de l'homme, le propriétaire, le capitaliste, sous la pression de la concurrence, est forcé de baisser la valeur, et c'est l'humanité, finalement,

qui profite de l'intervention de la force gratuite sous forme de réduction de prix.

Le capitaliste n'est propriétaire qu'en apparence seulement, du sol, des matériaux et des forces de la nature. Sous l'impulsion de son intérêt propre, il voudrait faire tourner à son profit les forces productives de la terre et des autres puissances de la nature ; mais voici que, sous la pression de la liberté, de la concurrence, ce profit lui échappe, et la conquête de la force gratuite est acquise, en définitive, à la collectivité, à l'humanité, représentée par le consommateur, sous forme de réduction de valeur.

La preuve certaine, irréfutable de cette réduction progressive des valeurs, nous l'avons empruntée aux représentants les plus autorisés des écoles socialistes, à M. Jaurès, à M. Méline, qui a tiré, de cette baisse progressive des valeurs, l'argument le plus puissant au profit du régime du protectionnisme, en se plaçant au point de vue des intérêts exclusifs des producteurs.

Pour élucider ce point si important, prenons un exemple emprunté à la production agricole : Voici un champ saturé d'humidité, un terrain en forme de cuvette ; pour épuiser l'eau, le cultivateur va, chaque jour, avec un vase en retirer une partie ; c'est un long et pénible travail qu'il faut renouveler tous les ans, et que devra, chaque année, rembourser l'acquéreur de la récolte. Cependant, le cultivateur s'avise de niveler le terrain et de creuser un fossé ; désormais, l'eau s'écoulera naturellement, en vertu de l'action des lois physiques : remarquez que ce travail de nivellement et de creusement du fossé est un travail de nature permanente, un capital. Qui en remboursera la valeur ? Ce ne sera pas, comme auparavant, l'acquéreur de la récolte de l'année où ce capital a été créé, mais la série des acquéreurs de récoltes, tant que le champ en produira : l'intérêt, qui est le salaire du travail accompli, sera réparti sur un nombre indéfini de consommateurs, et la conséquence de cette intervention du capital, c'est que la valeur des récoltes va baisser, parce que le travail humain, seul pourvu de valeur, a été remplacé par une force naturelle, et comme cette force naturelle est gratuite, en diminuant le travail de l'homme, elle diminue en même temps la valeur, et c'est la collectivité, représentée par le consommateur, qui en profite sous forme de réduction de prix.

Voilà l'explication du phénomène économique signalé par toutes les écoles, même par M. Jaurès et M. Méline, phénomène dont les protectionnistes et socialistes ont si peu compris la portée et les conséquences. Confondant la richesse avec la valeur, méconnaissant l'intérêt véritable de l'humanité, ils se sont insurgés contre cette baisse progressive des valeurs, et ont cherché, dans l'intervention de

la loi positive, sous forme de tarifs protectionnistes, ou d'organisations sociales artificielles, des remèdes à ce qu'il considèrent comme une loi d'airain, une loi anarchique et funeste, contre ce que les socialistes appellent l'expropriation de la moyenne et de la petite production et les protectionnistes l'invasion du marché par la concurrence étrangère.

Ce que j'ai dit du fossé, du nivellement du sol, j'aurais pu le dire du drainage, de tout autre travail permanent destiné à faire intervenir l'action des forces naturelles : cette analyse, complétez-la dans votre esprit, reconstituez la synthèse économique du monde. L'homme, ce roseau pensant, si faible en présence des forces de la nature, les domine par la puissance de son esprit ; il en comprend les lois et, les soumettant à son empire, les utilise à la production des richesses, en substituant aux forces onéreuses du travail humain les forces gratuites répandues dans l'univers. Remontons le cours de l'histoire ; figurons-nous, par la pensée, les progrès accomplis depuis les premiers instruments grossiers, les haches de pierre ou de silex de l'homme préhistorique, les charrues si imparfaites des premiers âges de l'agriculture, les outils primitifs des industries naissantes, jusqu'à ces machines puissantes, prodigieuses, de notre agriculture perfectionnée et de nos grandes usines modernes, toutes les grandes forces de la nature asservies et domptées, contraintes à travailler au profit de l'humanité, qu'elles déchargent d'un immense labeur : l'eau, le vent, la vapeur, l'électricité, etc., et alors, à la lumière du principe de Lavoisier, nous comprendrons en quoi consiste le progrès économique ; les statistiques de Sauerbeck nous apparaîtront avec leur véritable signification.

Ici, je reprends ma question : je demande pourquoi les économistes, qui se sont mis d'accord pour reconnaître que la production consiste à créer de l'utilité, non de la matière, n'ont pas appliqué à la théorie de l'échange, de la valeur, le principe de Lavoisier, comme ils ont fait à la théorie de la production ?

De l'aveu de tous, le producteur, avant toute intervention de son travail, trouve à son profit gratuitement les forces de la nature, le sol et tous autres éléments matériels, c'est ce qu'ils appellent les richesses naturelles gratuites. Ici, pas de difficulté, nul ne peut contester une proposition qui est l'évidence même ; reste à savoir si, dans la société économique fondée sur la division du travail où le producteur est distinct du consommateur, cette gratuité, incontestable vis-à-vis du producteur, existe aussi, après l'échange, au profit du consommateur, qui représente l'humanité.

Telle est la question qui se pose avec sa haute et vaste portée. Or, les statistiques de Sauerbeck en main, je dis que cette conclusion

s'impose à tout esprit réfléchi, à savoir que les matières et les forces naturelles, gratuites pour le producteur, incontestablement demeurent gratuites à travers toutes les transactions sociales ; que, sous la pression de la concurrence, c'est-à-dire de la liberté économique, elles passent, par-dessus le marché, du producteur au consommateur, sous forme de baisse de valeur.

S'il en était autrement, en effet, si cette gratuité demeurait le profit exclusif du producteur, on n'aurait pas davantage, sans doute, le droit de dire que les matériaux et les forces de la nature ont de la valeur, mais le résultat serait le même, en ce sens que le consommateur qui représente l'humanité ne profiterait pas de l'accroissement d'intervention des forces naturelles dans la production des richesses ; mais la preuve de la vérité de notre conclusion, c'est ce phénomène économique signalé et reconnu par toutes les écoles, par M. Méline, par M. Jaurès, comme par M. Léon Say et tous les économistes et les statisticiens, ce phénomène de la baisse des valeurs, baisse continue qui apparaît dès lors non comme un accident, une crise passagère, mais comme une véritable loi, suivant l'expression de M. Jaurès et de M. Léon Say.

En outre, comment expliquer autrement le protectionnisme, cette levée de boucliers de producteurs contre la concurrence qui n'a sa raison d'être que dans le désir de refréner la puissance niveleuse de la concurrence sous l'action de laquelle s'opère cette réduction, cette baisse progressive des valeurs que les producteurs redoutent et à laquelle ils opposent la barrière des hauts tarifs de douane ; que les socialistes collectivistes, agissant d'une manière plus radicale, entendent supprimer complètement ?

La doctrine qui s'appuie sur le principe de Lavoisier peut seule expliquer et justifier ce phénomène économique ; seule elle est donc la doctrine scientifique, capable de dissiper la confusion entre la valeur et la richesse.

Le grief socialiste contre la propriété, qualifiée par cette école de privilège capitaliste, est que les propriétaires ont monopolisé à leur profit le sol et les forces naturelles et que le capital est le produit du surtravail des ouvriers manuels, seuls producteurs de la richesse.

« Des capitaux comme la terre, dit J. Guesde dans son ouvrage sur le *Collectivisme et la Révolution*, que l'homme n'a pas faite, ne peuvent être pris par les uns au préjudice des autres, sans que les autres soient volés. » C'est, sous une forme plus rude, la même conclusion que Stuart Mill et les autres économistes de cette école ont formulée en flétrissant la propriété foncière du nom d'usurpation et de monopole. De même, c'est en s'appuyant sur la théorie de la rente de Ricardo que le célèbre socialiste américain Henry George a

conclu à l'abolition de la propriété foncière et à la nationalisation du sol.

D'où sort cette conclusion socialiste ? De la déplorable confusion faite par les économistes classiques et par l'école socialiste entre l'utilité et la valeur. Le sol, vierge de tout travail, les matériaux et les forces naturelles ont de l'utilité, ils n'ont pas de valeur : la valeur provient du service humain, de l'effort épargné à autrui, si bien que quand le travail de l'homme est remplacé par une force gratuite de la nature, la valeur diminue. Or, une valeur anéantie sort du domaine de la propriété pour entrer dans celui de la collectivité ; ainsi, dans cette société régie par la libre concurrence, tout est commun à tous, à l'exception des valeurs, qui sont les services humains.

Ainsi, à la lumière de notre principe de la distinction entre l'utilité des choses et la valeur des services, de vastes horizons s'ouvrent devant nous : La liberté, la libre concurrence, tant maudite par les socialistes et les protectionnistes, est cette puissance bienfaisante et démocratique qui amène à sa suite le progrès, en développant, dans la société, une collectivité, une communauté croissante de biens au profit de tous. L'utopie est ainsi absorbée dans la science ; la collectivité des biens rêvée par l'école collectiviste est réalisée, dans une société libre, à condition que la liberté soit respectée et que la propriété capitaliste soit sauvegardée, propriété inébranlable puisqu'elle se réduit à la propriété des valeurs : c'est le mobile propriétaire qui, à son insu, réalise la collectivité gratuite des biens ; l'intérêt personnel, sans le savoir, sans le vouloir, réalise l'intérêt général.

Nous trouvons l'harmonie et la solidarité des intérêts là où la fausse science, basée sur le principe erroné de la valeur de Ricardo, ne nous montrait que le désordre et la lutte, l'antagonisme des classes.

Si nous recherchons à un autre point de vue la cause des sophismes protectionnistes et socialistes, nous la trouvons dans ce fait : l'oubli des intérêts des hommes en tant que consommateurs.

La société économique consiste dans la division du travail, où le producteur est d'un côté, le consommateur de l'autre, puisque les hommes travaillent les uns pour les autres ; le phénomène économique entier, complet, se compose donc de ces deux intérêts du producteur et du consommateur que nous trouvons divisés, scindés dans la société ; on voit alors comment les socialistes se trompent. C'est que, sous l'empire de l'esprit de secte et de système, ils s'obstinent à n'observer les phénomènes économiques que dans les rap-

ports des producteurs entre eux ; ils oublient constamment, systématiquement, d'observer les effets de la liberté, de la concurrence, sur le public consommateur.

Bastiat, dans son livre, malheureusement inachevé, des *Harmonies économiques*, remarque avec raison que les économistes qui admettent le faux principe de la valeur du sol et des forces naturelles ne peuvent pas soutenir logiquement le principe de la propriété. Dans leur système, en effet, la propriété n'est qu'un privilège, un monopole usurpé, puisqu'en s'appropriant des valeurs naturelles ils se font payer le prix de services qu'ils n'ont pas rendus, justifiant les attaques de Proudhon qui, dans son pamphlet sur la *Propriété*, apostrophe ainsi les propriétaires fonciers : « À qui doit revenir le fermage de la terre ? — Au producteur de la terre, sans doute. Qui a fait la terre ? — Dieu. En ce cas, propriétaire, retire-toi. »

De même, si la propriété est dans ce système flétrie du titre de privilège et d'usurpation, de vol, le phénomène de la réduction progressive des valeurs, par suite du développement du capital, est inexplicable, et d'ailleurs les économistes de l'école de Ricardo n'ont jamais cherché à l'expliquer. Loin de là, ils l'ont méconnu complètement en disant, comme fait M. Block dans son livre des *Progrès de la science économique*, que les biens non appropriés, les richesses gratuites sont en dehors du domaine de la science, et que les biens appropriés pourvus de valeur sont les seuls dont la science économique ait à s'occuper. Les économistes de cette école oublient l'effort constant des producteurs pour substituer l'action gratuite des forces de la nature à l'action onéreuse du travail humain et que le progrès consiste précisément dans la substitution de ces forces gratuites de la nature au travail de l'homme, de la communauté à la propriété. Ce phénomène d'évolution harmonique, si bien démontré par les statistiques de Sauerbeck, a échappé à l'observation des économistes dont M. Block a résumé la doctrine ; non seulement ils n'ont pas su l'observer, mais ils en nient l'existence en affirmant que la science ne doit s'occuper que des valeurs des biens appropriés.

M. Jaurès écrivait, en avril 1900, au sujet du Congrès international des savants, « qu'un jour viendra où les hommes, habitués à se sentir unis par un haut objet commun, éprouveront comme une impossibilité morale de se haïr et de se combattre. » Ce sont là, certes, des nobles paroles ; mais, pour que cet idéal se réalise, pour que les hommes se sentent unis par un haut objet commun, il ne faut pas que leurs intérêts soient en état d'antagonisme comme le croit l'école collectiviste. M. Jaurès croit avec son maître K. Marx que la liberté, que la libre initiative des hommes en tant que producteurs a pour effet de produire la spoliation des travailleurs par les oisifs du prolé-

tariat, par les capitalistes, d'où il résulte que, pendant que la richesse s'accumule à l'un des pôles de la société, au pôle opposé s'accumule la misère progressive des masses prolétariennes : s'il en était ainsi, cette union des hommes, souhaitée par M. Jaurès, ne serait qu'une vaine chimère.

Comment le *leader* socialiste ne voit-il pas ce qui crève les yeux, que le régime collectiviste, qui est son idéal, est un régime de compression, de despotisme, fait pour plier à l'harmonie et à l'ordre les intérêts qu'il croit en état naturel d'antagonisme et d'anarchie, et qu'il y a ainsi un abîme entre cet idéal et cet autre idéal d'un haut objet commun qui reliait les hommes ? M. Jaurès a-t-il oublié ce que J.-J. Rousseau, son maître, a écrit, à savoir que, dans toute organisation artificielle l'invincible nature tendrait toujours à s'insurger et à reprendre son empire, cette nature des intérêts contradictoires et, d'après sa théorie, en état d'anarchie ?

Heureusement nous savons que ce prétendu régime d'antagonisme naturel des intérêts n'existe que dans l'imagination des publicistes qui soutiennent cette thèse ; nous leur répondrons ce qu'Hamlet disait à Horatio : « Il y a plus de choses dans le ciel et la terre que votre philosophie n'en a su rêver. »

Et maintenant, arrivons à la conclusion ; notre grand écrivain Edgard Quinet disait que, pour refaire un monde, il suffit d'un point fixe, pur, incorruptible. Le principe de Lavoisier nous apparaît comme ce point fixe capable de refaire le monde économique, de renouveler la science économique, comme il a renouvelé la Chine, avec ses corollaires : la libre concurrence, la propriété des valeurs, la communauté progressive des utilités, c'est-à-dire la solidarité naturelle des intérêts, sans distinction de classes.

Construite sur cette base, sur ce roc inexpugnable, l'économie politique pourra défier toutes les attaques. Aux objections des adversaires nous aurons une réponse toujours prête ; nous répondrons invariablement : Pour renverser l'échafaudage de notre construction, il vous faut la saper par la base ; pour détruire l'économie politique, commencez par détruire le principe de Lavoisier.

N'ayons crainte ; c'est une enclume qui usera tous les marteaux des sophistes.

L'économie politique, ainsi constituée, sera une puissance souveraine : elle sera cette puissance qu'a figurée Bartholdi dans sa belle statue de « la Liberté éclairant le monde » ; aveugle qui ne la verra pas.

Les hommes de science et de pensée, les yeux toujours fixés sur cette distinction essentielle de l'utilité et de la valeur qui découle du principe de Lavoisier, apercevant clairement ces deux régions tou-

jours distinctes, mais toujours mobiles du monde économique — si nettement indiquées par les « Index numbers » des statisticiens : d'un côté, les valeurs, fruit de l'effort humain, le domaine de la propriété ; de l'autre, les valeurs anéanties par le progrès, le domaine des utilités gratuites, de la collectivité des biens, de la communauté progressive, avec leur évolution harmonique, saisis d'admiration et de respect, comme le fut Newton après avoir découvert la grande loi de la gravitation universelle qui régit le monde de la matière ; les savants, dis-je, s'inclineront avec respect devant la libre concurrence, ils salueront dans la liberté économique cette autre grande loi de gravitation qui régit le monde social et en maintient l'équilibre.

Rendons grâce à Lavoisier, en associant à sa gloire celle de Bastiat, qui a formulé le premier, d'une manière scientifique, cette fière doctrine du progrès par la liberté et par la justice, que le génie de Turgot avait entrevue de son temps.

À la lumière de ce principe : « Rien ne se crée dans l'univers », qui a permis à la chimie moderne de dissiper et de détruire les erreurs des alchimistes du Moyen-âge, l'économie politique dissipera les ténèbres accumulées par les alchimistes de la sociologie ; elle chassera devant elle, comme le soleil chasse les nuées, ces vains fantômes aussi dangereux pour l'avenir des peuples, pour leur prospérité, qu'ils sont vains et vides : le protectionnisme et le socialisme collectiviste.

Observations présentées à la Société d'économie politique de Bordeaux en réponse aux conclusions de la conférence de M. Ernest Martineau.

I. — M. Lubet répond à M. Martineau qu'il paraît fort difficile d'appliquer à toute la science économique le principe de Lavoisier : « *Dans la nature rien ne se crée, rien ne se perd.* »

Ce principe, reconnu exact pour les sciences physico-chimiques, lorsqu'il s'agit d'atomes et de molécules réunis en poids et volumes constants ou lorsqu'il s'agit d'analyse et de synthèse chimique, n'a pas la même portée, la même force démonstrative dans les sciences économiques.

Celles-ci, en effet, ont pour objet la richesse susceptible d'être produite, distribuée ou consommée par l'homme vivant en société, c'est-à-dire la richesse soumise à une volonté libre, capable de modifier l'utilité, la valeur des choses, de violer même les lois économiques dites naturelles.

Dans l'état actuel des connaissances humaines, et tant que les documents statistiques n'enregistreront pas avec une exactitude suffisante les manifestations de la vie économique, les *Œconomiques* de-

meureront tributaires des lois morales qui régissent les individus aussi bien que les sociétés. C'est au moins prématurément qu'on s'efforce d'introduire dans l'économie politique un principe de chimie.

Quelque ingénieuse que soit l'idée d'appliquer le principe de Lavoisier à la théorie de la valeur, nous ne pouvons l'admettre comme fondement de toute la science économique, à moins de considérer l'homme comme un automate obéissant aveuglément à une puissance secrète, assez semblable à l'énergie, qui transforme le mouvement en chaleur, lumière, électricité et réciproquement, ou bien encore aux forces invariables que révèlent l'analyse et la synthèse chimiques.

Réplique de M. Martineau :

À l'objection de M. Lubet qu'il paraît difficile d'appliquer à toute la science économique le principe de Lavoisier, « *Rien ne se crée* », la réponse est facile.

Tous les économistes s'accordent à reconnaître que la production consiste à créer, non de la matière, mais de l'utilité. C'est, au dire de M. Block dans son livre des *Progrès de l'économie politique depuis Smith*, une vérité acquise à la science. Or, cette vérité, c'est J.-B. Say qui l'a, le premier, proclamée, et il l'a fait en appliquant à la science économique le principe que Lavoisier venait de découvrir : « Rien ne se crée dans l'univers matériel. » Par quelle étrange inconséquence refuserait-on d'appliquer à l'échange des richesses ce que tous les économistes reconnaissent applicable à la production, le principe que rien ne se crée ?

La science est une, et ce n'est que pour faciliter nos recherches, à cause de l'infirmité de l'esprit humain, qu'il existe une division des sciences. Pour une intelligence infinie, il n'y a qu'une vérité.

Si le principe de Lavoisier est vrai, les économistes qui refuseraient de l'appliquer en matière économique s'engageraient dans une voie fausse, parce qu'il ne peut pas y avoir contradiction entre les principes de la science économique et un principe admis et reconnu vrai dans tout autre ordre de sciences.

La conséquence invincible, indiscutable du principe de Lavoisier, c'est que les matériaux et les forces que l'homme emploie à la production des richesses avant toute intervention du travail de l'homme, sont fournis par la nature, et par conséquent, gratuits *pour le producteur*, puisque la nature ne se fait pas rémunérer pour ses services.

Cette gratuité ne peut être modifiée dans l'échange, parce que la nature des choses est toujours la même, quelles que soient les complications des phénomènes de la vie économique.

Qu'arrive-t-il dans l'échange ? Un fait reconnu par tous les observateurs socialistes ou statisticiens et attesté par les statistiques de Sauerbeck : c'est que, depuis trente ans notamment, il s'est produit une baisse de valeurs portant sur tous produits agricoles ou industriels, même sur les capitaux. Pourquoi ? Parce que, sous la pression de la libre concurrence, les producteurs ont livré au public consommateur, *gratuitement*, par-dessus le marché, les résultats du concours de la nature, forces et matériaux, à la production agricole ou industrielle, ne se faisant payer que les services humains, seuls pourvus de valeur.

Le progrès économique consiste précisément dans la diminution des valeurs résultant du concours croissant des forces gratuites de la nature.

Donc, dans l'échange comme dans la production des richesses, le principe de Lavoisier trouve sa nécessaire application.

Sans doute, l'homme est un être dont la volonté est libre ; mais, sous peine de mutiler l'homme, il faut reconnaître qu'il est doué d'intelligence et de sensibilité ; en outre de sa volonté libre, comme être sensible, il cherche son bonheur, et, comme le travail est une peine, il cherche à faire plus avec moins, à obtenir, avec le moindre effort, le plus grand résultat ; et, par l'invention des outils et des machines, il substitue le travail *gratuit* de la nature au travail de ses muscles et de ses nerfs, parce que son intelligence lui a permis de connaître les lois de la nature.

Tout économiste qui ne distingue pas l'utilité gratuite de la valeur et qui ne remarque pas cette évolution de la vie économique, où la réduction des valeurs se fait progressivement, ne voit pas complètement les phénomènes économiques ; il s'engage dans une voie fautive et dangereuse aussi, parce qu'il ne voit pas l'harmonie des lois économiques et s'expose à aboutir, comme M. Gide, par exemple, à des conclusions socialistes et protectionnistes, pour remédier au mal soi-disant enfanté par la libre concurrence, à savoir : la baisse des valeurs.

II. — M. Jean Villate observe que les socialistes ont apporté quelque tempérament aux théories de Lasalle et de Karl Marx. Les chefs actuels du collectivisme ne répudient pas le travail intellectuel, qui, comme le travail manuel — et souvent plus que lui, parce qu'il guide, dirige et canalise ses efforts — produit des utilités.

La valeur est une chose tellement complexe, composée d'éléments si nombreux et si divers, que la plupart des économistes sont d'accord pour reconnaître l'impossibilité d'en donner une définition exacte et complète. L'utilité, la rareté, la « *substance créatrice de valeur* », suivant l'expression de Marx, c'est-à-dire le travail incorporé dans le produit, constituent les principaux mais non les seuls éléments de la valeur. C'est la conclusion à laquelle se sont ralliés les économistes qui ont étudié ce grave problème, dans le XLI^e Congrès des sociétés savantes, qui s'est tenu à Bordeaux au mois d'avril 1903.

Au surplus, il semble à M. Villate que si l'on admettait dans ce qu'elle a d'absolu la théorie de M. Martineau, on risquerait de donner un nouvel argument aux collectivistes, car elle aboutit logiquement à restreindre le droit de propriété aux seules transformations de la matière.

Réplique de M. Martineau.

La réponse faite à M. Lubet abrégera la réponse à faire à l'objection de M. Jean Villate. Si les socialistes ont apporté quelque tempérament à la théorie de M. Marx, ce n'est que par inconséquence, en faisant de l'opportunisme.

La seule question est de savoir si leur principe est vrai ou faux ; or, le principe de la valeur qui est la base du collectivisme est faux, parce qu'il fait de la valeur le résultat exclusif du travail manuel appliqué à des produits matériels. La preuve en est que les socialistes appellent les commerçants des *non-producteurs*, des parasites, parce qu'ils ne créent pas des produits.

Une foule d'éléments entrent dans le service humain et le modifient ; mais, sous peine de contredire le principe scientifique de Lavoisier, il faut reconnaître que les services humains seuls sont pourvus de valeur, que les matériaux et forces naturelles sont gratuits, essentiellement gratuits.

Si le Congrès des sociétés savantes, tenu en avril dernier à Bordeaux, a méconnu le principe de Lavoisier, cela est fâcheux parce qu'il s'est mis en contradiction avec une vérité scientifique, et la principale cause des progrès du protectionnisme et du socialisme d'État est due précisément à ce défaut de distinction entre l'utilité gratuite et la valeur, à ce que la plupart des économistes ne voient pas que le progrès économique consiste précisément dans la réduction de la valeur et dans l'accroissement du domaine de la collectivité gratuite.

Le droit de propriété est contesté par les socialistes, parce qu'ils prétendent que le capital est le produit du travail *non payé* des ou-

vriers, que la propriété capitaliste accapare au profit des propriétaires la terre et les forces et matériaux que la nature offre aux hommes.

La théorie de Lavoisier permet seule de réfuter le socialisme, parce qu'elle aboutit à cette conclusion : propriété légitime des valeurs, puisque la valeur représente des services humains, du travail ; propriété féconde, puisque au lieu d'accaparer et de monopoliser au profit des propriétaires les forces et matériaux de la nature, elle livre gratuitement dans l'échange ces forces et matériaux à l'acheteur, au consommateur, — et collectivité progressive de ces utilités gratuites.

III. — M. Joseph Benzacar demande quel rapport y a-t-il entre le principe de Lavoisier et le commerce international, par exemple ?

La réponse à M. Benzacar est que, grâce au libre-échange, chaque peuple participe à la gratuité résultant de la variété des climats, de la plus ou moins grande fécondité du sol, etc. ; c'est la raison d'être du commerce.

Le système compensateur qui consiste à attendre, pour commercer avec un autre peuple, que les frais de production soient égalisés et compensés, est l'absurdité même ; c'est la négation du commerce, qui est fondé précisément sur la différence des prix.

194. LE PRINCIPE DE LAVOISIER ET LE COMMERCE INTERNATIONAL (1904).

[Société d'économie politique de Bordeaux, séance du 26 janvier 1904.
— *Revue économique de Bordeaux*, n° 95, mars 1904.]

..... La parole est ensuite donnée à M. Ernest MARTINEAU, président du Tribunal de La Rochelle, qui expose ses idées sur l'application du principe de Lavoisier à l'économie politique et notamment au phénomène de l'échange international.

Le conférencier cite le mot de Montaigne « le profit de l'un est le dommage des autres ». Cela pouvait bien être exact du temps de Montaigne, mais aujourd'hui, au contraire, l'idéal du citoyen, c'est de servir sa patrie et l'humanité ; car le profit de l'un est le profit de l'autre. L'énonciation de ce truisme suffirait à démontrer l'utilité, la nécessité, les avantages généraux du commerce international.

M. Martineau rappelle en termes émus le souvenir de l'entente cordiale qui s'est manifestée le 26 novembre dernier entre la France et l'Angleterre par les visites réciproques des représentants des deux grandes nations.

Il parle à ce sujet des opinions discordantes et si variables de M. J. Chamberlain, qui a complètement renié ses opinions d'il y a vingt

ans en cherchant à ressusciter la théorie de la balance du commerce, refusant ainsi de reconnaître l'influence néfaste de la protection sur le développement des richesses. C'est un régime de piétinement sur place dans lequel les industriels aussi bien que les agriculteurs s'évertuent, comme autrefois les Danaïdes, à remplir continuellement un tonneau percé des deux bouts. Le protectionnisme déplace les richesses mais n'en crée pas. Il est incapable d'en créer. Persuadés que la cherté des choses se réalise par la rareté, les protectionnistes ont dit : « Ce qui fait la richesse des hommes, c'est la disette des choses. » Et ils ont essayé, par des moyens empiriques, par toutes sortes de procédés plus ou moins politiques, d'agir sur la production, sur l'échange et sur la consommation, comme si la liberté toute seule ne pouvait pas réaliser ce que recherche le producteur, la cherté, mais la cherté naturelle et normale. La liberté de l'échange, ajoute-t-il, c'est le corollaire de la liberté de travail.

Passant à une deuxième catégorie d'idées, l'orateur entre dans des considérations d'ordre purement métaphysique ; il déclare que la science est une, que les divisions scientifiques sont purement artificielles et n'ont été établies qu'à cause de l'impuissance de l'intelligence humaine à embrasser d'un seul coup la vérité adéquate à l'ensemble des phénomènes naturels.

Après ces observations préliminaires d'un caractère général, M. Martineau dit que, d'après la formule de J.-B. Say, produire des richesses, c'est créer non de la matière, mais de l'utilité. Comme l'a montré M. Yves Guyot, le critérium du progrès, c'est la loi du moindre effort. Il n'est pas douteux que l'Angleterre, par exemple, a intérêt à prendre nos produits et que nous avons intérêt à prendre les siens en vertu de la loi de l'économie de l'effort. Ainsi, en définitive, contrairement à la prétention consciente ou inconsciente des protectionnistes, les produits ne s'échangent que contre des produits. La monnaie n'est que la représentation de ces produits ; c'est le signe de la richesse et non pas la richesse elle-même.

Le travail national sert à payer le travail étranger. Le travail national n'est pas atteint par l'échange international. Cet échange est le sentiment le plus efficace du progrès et le plus fécond artisan de la richesse publique.

Toutes les fois que l'échange international s'exerce sans entraves, librement, il réalise progressivement, et selon les mérites, une répartition plus équitable de la richesse universelle ; il établit entre les peuples des liens indissolubles d'intérêt qui rendent de plus en plus difficiles les brutalités de la guerre et font entrevoir ce rêve lointain caressé par toutes les intelligences d'élite, la fraternité des peuples fondée sur l'harmonie des intérêts.

M. BENZACAR déclare qu'il ne prend pas position sur le problème du libre-échange et de la protection ; il a voulu seulement rechercher si Lavoisier, à la fois chimiste et économiste, avait eu la conscience d'être libre-échangiste ; si cet illustre savant qui avait nettement formulé un principe, base de la plupart des recherches physico-chimiques, avait subi en économie politique l'influence réflexe de sa propre découverte.

Or les œuvres économiques de Lavoisier nous le font apparaître d'abord comme un *colbertiste* ; puis comme un *physiocrate*, mais un physiocrate pour ainsi dire honteux. Dans ses opinions sur le commerce et l'agriculture en 1787, Lavoisier trouve singulier qu'un pays agricole comme la France soit obligé pour se procurer du blé de recourir à l'Angleterre. On peut dire sans aucun doute que Lavoisier n'était pas un libre-échangiste, qu'il concevait parfaitement l'application de son principe dans le domaine de la science chimique et qu'il en eût répudié l'extension ingénieuse à la science économique.

D'ailleurs, il faut bien reconnaître que le protectionnisme moderne ne s'appuie pas uniquement, comme le soutient M. Martineau, sur la *balance du commerce* : le protectionnisme national a pour fondement cette idée discutable assurément qu'un peuple ne peut pas être livré économiquement à la discrétion de tous les autres peuples. C'est là évidemment le reflet de l'idée formulée par Lavoisier lui-même. Quant à la conservation de certaines industries vitales (agricoles ou manufacturières), il n'est pas possible, disent les protectionnistes modernes, qu'un pays s'en désintéresse complètement et ne fasse pas des sacrifices afin de les aider à soutenir la lutte internationale.

Lavoisier lui-même semblait donc contredire à l'avance l'application que M. Martineau voudrait faire aujourd'hui de ce principe : « Dans la nature, rien ne se crée, rien ne se perd. » En terminant, M. Benzacar observe qu'il s'est borné à restituer à Lavoisier ses véritables tendances.

M. SAUVAIRE-JOURDAN ne croit pas exact de dire que tous les systèmes protectionnistes soient complètement condamnés par la raison.

Il est incontestable que, dans l'échange, les produits se paient par des produits. Ni List, ni aucun théoricien marquant ne s'est jamais élevé contre cette idée fondamentale.

D'autre part, on ne peut pas nier que si, dans certaines circonstances déterminées, dans un milieu et dans des conditions toutes particulières, le libre-échange relatif est susceptible de favoriser un puissant développement de richesse, il y a aussi, à côté de cette situation

avantageuse et à certains égards, des inconvénients qui doivent attirer l'attention des hommes d'État. On peut dire que la protection est dans certains cas un sacrifice nécessaire. Exemples : le maintien de la métallurgie directement nécessaire à la défense nationale, à la production des outils destinés à préparer et à transporter les objets nécessaires à l'alimentation du pays. C'est ce qu'on pourrait appeler : 1° *le protectionnisme militaire*. On peut encore envisager un autre cas où la protection est nécessaire. Exemple : la vigne française à l'époque du phylloxera. Il est indispensable que dans cette circonstance ou d'autres analogues, une partie du pays vienne au secours de l'autre partie en s'imposant temporairement des sacrifices représentés par des droits de douanes qui permettent de maintenir à un certain niveau le prix des produits nationaux. C'est ce qu'on peut appeler : 2° *le protectionnisme de transition*.

Il y a encore ce qu'on pourrait nommer : 3° *le protectionnisme éducateur*. Exemple : pourquoi un pays purement agricole ne tenterait-il pas aussi de réussir dans l'industrie ? C'est ce protectionnisme éducateur qui inspira Colbert pour l'industrie de la transformation de la laine. C'est encore l'exemple des États-Unis et de l'Allemagne qui, grâce à ce système de protectionnisme éducateur, sont devenus des pays agricoles des pays d'industries.

Voilà quelques cas dans lesquels, par exception à la règle générale de l'échange, il est nécessaire d'avoir recours à la protection partielle.

M. MARTINEAU répond que M. Chamberlain ne s'est placé dans aucun des cas cités par M. Sauvaire-Jourdan. D'après les explications mêmes de l'homme d'État anglais consignées dans sa récente brochure sur « *Les projets fiscaux de l'Angleterre* », l'argument fondamental est la théorie de *la balance du commerce*.

Quant aux autres considérations développées par M. Benzacar, il est évident que Lavoisier ne pouvait pas pressentir toutes les applications de son principe. En tout cas, si Lavoisier n'était pas partisan du libre-échange, cela démontre que le célèbre chimiste n'était pas logique.

Quoi qu'il en soit, les mandataires d'un peuple, les législateurs élus par le suffrage des citoyens, ont-ils le droit de s'attribuer un mandat dépassant le droit même du mandant ? L'essentiel n'est pas d'avoir l'industrie de la laine, l'essentiel est d'avoir de la laine. La protection éducatrice n'est pas plus fondée en droit que la protection transitoire, car le délégué ne peut pas avoir plus de droit que le mandant. La délégation s'arrête où s'arrête le droit du mandant. Or, de même que le citoyen ne peut pas imposer à ses concitoyens l'obli-

gation stricte de lui venir en aide dans des infortunes trop vaguement déterminées, de même le mandataire, député, sénateur, n'a pas le droit d'élargir sa délégation en faisant supporter aux uns les inconvénients subis par les autres.

La séance est levée à onze heures.

195. L'ÉVOLUTION DU COLLECTIVISME (1900).

[Réunion de la Société d'économie politique (de Paris)
du 5 octobre 1900. — *Journal des économistes*, octobre 1900.]

M. MARTINEAU expose ainsi la question :

Au moment, dit-il, où malgré leurs querelles intestines les *leaders* du collectivisme aspirent à réaliser l'unité de leur parti, en vue d'aboutir à ce qu'ils appellent l'expropriation politique et par suite l'expropriation économique de la classe bourgeoise, il est intéressant d'examiner le mérite d'un système qui n'aspire à rien moins qu'au gouvernement économique de la société, et cela au nom de la science, en s'intitulant le socialisme scientifique.

Le Congrès socialiste international qui vient de tenir ses assises à Paris et qui réunissait toutes les fractions du socialisme universel, a résumé les aspirations de tous les socialistes en concluant à l'abolition du capitalisme et à la transformation de la propriété individuelle des moyens de production en propriété collective ; de même, malgré leurs dissentiments, M. Guesde et M. Jaurès sont d'accord sur le but final, le collectivisme appliqué aux capitaux, aux moyens de production, sous prétexte que la propriété des capitaux repose essentiellement sur le sur-travail des salariés, sur l'exploitation des travailleurs au profit des oisifs.

Est-il vrai que cette doctrine qui aboutit, en définitive, à la lutte de deux classes sociales antagonistes, la bourgeoisie et le prolétariat, sous le régime de la libre concurrence, est la résultante des faits, la conclusion des principes fondamentaux de la science économique ? Dans une conférence faite à l'Hôtel des sociétés savantes en mars dernier, aux étudiants collectivistes, M. Jaurès, reprenant la doctrine fondamentale de K. Marx sur la valeur et le sur-travail, affirmait avec force l'évidence de cette doctrine, que le profit du capitaliste ne pouvait provenir que du *sur-travail*, du travail *non-payé* des salariés.

Résumons cette doctrine, d'après l'exposé de K. Marx. Le capitaliste, l'homme à l'argent, achète avec son argent, sur le marché, des machines, des matières premières, et, pour les mettre en œuvre, la force de travail de l'ouvrier, source unique de la valeur ; il revend ensuite les produits fabriqués avec un profit, une plus-value. D'où

provient cette plus-value ? Elle ne peut provenir ni de l'argent qui a servi de moyen d'achat, ni de la revente de la matière première devenue marchandise, puisque la marchandise, dans la revente, passe simplement de sa forme naturelle à la forme argent, donc, conclut Marx, elle ne peut provenir que de la force-travail de l'ouvrier, et s'il en est ainsi, le capitaliste retient une partie du travail incorporé par le travailleur dans le produit, sans le payer. D'où la distinction, sous le régime capitaliste, de deux classes antagoniques, dont l'une vit aux dépens de l'autre : d'une part, la classe bourgeoise ; de l'autre, le prolétariat ; et la nécessité, pour l'émancipation des travailleurs et la réalisation de la justice sociale, de la transformation de la propriété des capitaux en propriété collective.

Les collectivistes affirment que les faits confirment leur doctrine, mais la vérité est que la base fondamentale de tout le système est dans la théorie de la valeur de Ricardo, comme le reconnaissait P. Lafargue, disciple et gendre de K. Marx, reprochant à M. Paul Leroy-Beaulieu de ne pas avoir examiné et discuté la base de l'édifice collectiviste, la théorie de la valeur. Si nous examinons le mérite de cette théorie qui assigne comme source unique à la valeur le travail manuel appliqué à des objets matériels, nous pouvons lui opposer, dit M. Martineau, une double objection pour en prouver la fausseté.

La première objection se tire du principe de Lavoisier, à savoir que rien ne se crée dans le monde matériel. Il suit de là qu'il n'y a pas de production matérielle, pas plus d'ailleurs qu'il n'y a de travail manuel. La production consiste à créer de l'utilité, non de la matière ; et, quant au travail, même celui du manœuvre, il est mal à propos qualifié manuel, en ce sens que la main n'est que l'instrument de l'intelligence de l'homme. Ainsi la matérialité est fournie par la nature, donc gratuite. Pour Robinson, incontestablement, les matériaux et les forces de la nature n'ont pas de valeur, ils sont *gratuits* : la survenance de Vendredi et d'autres hommes ne peut pas changer la nature des choses ; il en résultera seulement des rapports de société, des échanges de services, et alors apparaîtra la valeur ; la valeur, en réalité, n'est pas unilatérale, c'est un rapport, le rapport des services échangés, que ces services s'appliquent ou non à des objets matériels.

La preuve peut en être fournie à un autre point de vue : c'est ainsi que, dans la société, les services proprement dits, qui ne revêtent pas une forme matérielle, la consultation de l'avocat, du médecin, s'échangent contre des marchandises, des objets matériels ; les services purs ont de la valeur comme les produits ; il faut donc que la définition de la valeur, pour être exacte et complète, s'applique aux services proprement dits comme aux marchandises. Le principe de la

valeur, d'ailleurs, est dans le service, car si une marchandise ne rend pas de services, par exemple, une cargaison de patins envoyée au Brésil, elle sera sans valeur sur le marché ; preuve décisive que la valeur est dans le service humain.

Remarquons, en outre, que toutes les fluctuations de valeurs des objets matériels, des produits de toute sorte, procèdent des variations de services ; qu'il s'agisse d'immeubles, terres, maisons ou de marchandises proprement dites, les produits ont plus ou moins de valeur suivant qu'ils sont susceptibles de rendre plus ou moins de services.

Et la preuve de la gratuité des forces et des matières fournies par la nature ressort, de la façon la plus formelle, de cette constatation de faits affirmée par M. Jaurès lui-même (*Journ. Off.* du 7 juin 1897, p. 168), dans un discours à la tribune de la Chambre des députés, à savoir que, depuis vingt années environ, il y a eu sur les céréales, les vins, les bois, en un mot sur l'ensemble des produits agricoles, une baisse de prix d'environ un tiers ; d'autre part, M. Méline a lui-même constaté et reconnu ce même phénomène économique, s'appliquant d'ailleurs aussi bien aux produits industriels qu'aux produits agricoles. Phénomène certain, incontestable, dont la cause est dans le développement des machines qui, faisant intervenir de plus en plus les forces de la nature dans la production, ont amené ainsi la diminution du travail de l'homme, des services humains, et, par suite de cette action croissante des forces naturelles, gratuites, ont provoqué la baisse des valeurs. S'il en est ainsi, la fausseté de la théorie de la valeur de Ricardo et de K. Marx est démontrée et la base elle-même du collectivisme s'écroule, entraînant avec elle la ruine du système tout entier.

Le vice principal de cette théorie, c'est d'avoir fait de la valeur une conception unilatérale en la faisant résider dans le travail du producteur, et en concluant à une proportionnalité démentie par les faits, alors que la valeur est un rapport et qu'elle dépend autant de la demande que de l'offre.

Que devient, dès lors, cette fameuse théorie de la plus-value, du *sur-travail* des salariés, du capital-vampire s'engraissant de la substance des travailleurs ? La société économique consiste dans l'échange des services, et les services des travailleurs manuels sont soumis, comme les autres, à la loi de l'offre et de la demande.

Loin de nuire aux masses laborieuses, le capital leur est utile en ce que l'abondance des capitaux provoque une hausse des salaires, en même temps qu'en faisant intervenir de plus en plus les forces gratuites de la nature dans la production, il amène cette baisse progressive des valeurs constatée et reconnue par M. Jaurès, au grand avantage de l'humanité représentée par le consommateur.

De même, il ne reste rien du prétendu antagonisme des classes propriétaire et prolétaire ; tout homme est propriétaire de ses services, de la valeur de son travail et loin d'être un privilège, la propriété est un droit légitime, le droit du travailleur à disposer de la valeur des services par lui rendus.

L'émancipation des travailleurs manuels ne peut pas être la résultante d'un système qui met la production et l'échange des richesses en commun sous la direction du gouvernement devenu le tuteur des citoyens ; singulier régime que celui où les citoyens libres politiquement seraient en tutelle au point de vue économique, en sorte qu'ils seraient reconnus capables de gouverner les autres, par leur droit de vote et d'éligibilité, tout en étant en même temps incapables de se gouverner eux-mêmes ! La vérité n'est pas dans cet amas de contradictions : l'harmonie des intérêts ne peut se trouver que dans un régime de liberté et de justice.

Les socialistes parviendront-ils à réaliser l'unité de leur parti ? C'est le secret de l'avenir ; quant aux économistes, d'accord sur la méthode à suivre, la méthode d'observation et d'induction, puissent-ils s'accorder sur le principe de la valeur, fondement de toute la science économique.

Les socialistes et les protectionnistes reconnaissent et proclament comme un phénomène incontestable la baisse progressive de valeur des produits de toute sorte : ce phénomène, la science doit en fournir l'explication, et il n'y a qu'une explication possible, c'est la gratuité de l'intervention des forces de la nature dans la production.

Gratuité des matériaux et des forces de la nature, valeur des services humains comparés dans l'échange, tel est le double principe que les économistes doivent proclamer pour être les interprètes fidèles des faits et de la réalité. Cela faisant, ils auront, pour parler comme M. P. Lafargue, détruit le collectivisme en le sapant par la base, en ruinant le fondement de tout le système, la fausse doctrine de la valeur de Ricardo et de K. Marx.

Avant que la parole ne soit donnée à M. René Worms, qui l'a demandée pour répondre à M. Martineau, le secrétaire perpétuel lit une lettre de notre confrère, M. E. d'EICHTHAL, où se trouve le passage suivant :

« Quelque éloquents que seront d'ailleurs les membres de la Société d'économie politique, ils ne le seront pas plus que les événements récents auxquels nous venons d'assister et qui prouvent combien avaient raison ceux qui ne voyaient plus dans le socialisme actuel qu'une organisation électorale et une agitation révolutionnaire. La débâcle du collectivisme marxiste, d'une part, et la scission

du socialisme français en deux partis purement politiques sont des leçons de choses bien importantes et qui relèguent le socialisme contemporain hors du domaine à proprement parler scientifique. Il ne faudra plus traiter le socialisme de doctrine, mais soit d'une aspiration vers l'intervention de l'État, soit d'un moyen d'agitation électorale plus ou moins puissant sur le suffrage universel : n'étant plus une doctrine, il ne connaîtra plus même un semblant d'unité, mais comptera autant d'écoles ou de sectes qu'il y a de nuances dans l'étatisme (et elles sont nombreuses) ou de façon de flatter les préjugés ou les convoitises populaires (et elles sont à l'infini). Je crois donc au talent de tel ou tel orateur socialiste et à l'influence qu'il pourra avoir sur certains groupes ; je ne crois plus du tout à la grande unité socialiste qu'on nous promettait ou dont on nous menaçait. Réduit à la diversité de caractères ou d'attaques, le socialisme n'en est pas moins dangereux par le trouble qu'il jette dans les esprits et les idées fausses qu'il sème, et les libéraux doivent, moins que jamais, désarmer dans leur ardeur à soutenir l'initiative individuelle contre ceux qui voudraient la noyer dans l'action d'un État démocratique plus ou moins collectiviste d'aspirations. »

M. René WORMS demande à présenter une observation sur la manière dont M. Martineau vient d'exposer le collectivisme. D'après cet orateur, le collectivisme sort tout entier de la théorie de la valeur de Karl Marx. C'est là une idée fort répandue, qu'acceptent à la fois les socialistes et les économistes, parce que les uns et les autres croient y trouver leur compte : les socialistes, en ce que cette théorie, entourée d'un si savant appareil, en impose aux profanes ; les économistes, en ce qu'elle dérive des vues de Ricardo et même d'Adam Smith sur la valeur, ce qui leur permet de revendiquer pour ces ancêtres de l'économie politique la paternité de ce qui semble être le plus original dans l'œuvre de Marx. Mais ce n'en est pas moins une idée assez critiquable. En réalité, le collectivisme ne repose que partiellement sur cette théorie. Si elle était sa seule base, il faudrait raisonner comme suit : toute la valeur vient du travail donc elle doit tout entière appartenir au travailleur qui l'a créée ; celui-ci a droit au produit *intégral* de son œuvre. Or, telle n'est pas la conclusion du collectivisme. D'après ses plus autorisés représentants, le travailleur ne pourra recevoir sa rémunération qu'après que, sur le produit de son travail, la société aura prélevé une portion importante, destinée à faire face aux besoins de ses services publics, et en particulier à la conservation, à l'entretien et à l'amélioration de son outillage. Il y a donc un droit éminent de l'État sur le produit du travail ; ce droit est reconnu par Marx et par ses successeurs, non pas en vertu de leur

théorie de la valeur, mais en vertu de principes qu'ils ont reçus en héritage des formes antérieures du socialisme. Car de tout temps — depuis Platon jusqu'aux auteurs français qui ont été les précurseurs directs de Marx — le socialisme a affirmé ce droit de l'État en face du droit de l'individu. Sur ce point donc, Marx s'est inspiré, non de Ricardo ou d'Adam Smith, mais des communistes. Il faut ajouter ce principe du droit de l'État, qu'ils lui ont transmis à son principe de la valeur, pour se rendre un compte exact des bases de son collectivisme.

M. Worms, d'un autre côté, regrette que M. Martineau ait cru devoir se borner à l'examen des thèses de Marx, alors que le titre de sa communication était « l'évolution du collectivisme ». Cette doctrine s'est, en effet, notablement transformée depuis les premiers écrits de son fondateur. La théorie de la valeur, dont il vient d'être parlé, s'est élargie. Marx lui-même a bien vite cessé de considérer tous les travaux comme produisant, dans un même temps, une même valeur : il a distingué le travail qualifié du travail simple. On ne songe plus, dans son école, à ne considérer comme travaux productifs de valeur que les seuls travaux manuels. Le troisième volume du *Capital* présentait déjà une théorie de la valeur notablement différente de celle que donnait le premier, et beaucoup moins éloignée des idées généralement reçues. De même, le matérialisme historique, autre conception essentielle de Marx, est devenu moins étroit. À l'origine, il prétendait expliquer toute la vie sociale par les faits économiques, et toutes les transformations sociales par celles de l'outillage productif. Il a dû comprendre que les facteurs mentaux comptent au moins autant que les facteurs matériels dans l'évolution humaine, et il a alors donné de l'outillage une définition plus compréhensive, où il fait parfois entrer tout le bagage des connaissances scientifiques. — Enfin, la politique collectiviste a évolué de la même façon. Marx, tout d'abord, prônait la révolution à main armée. Les circonstances ont amené ses successeurs à lui préférer la révolution pacifique, la conquête des pouvoirs publics par le jeu du suffrage universel. Au début, le collectivisme paraissait surtout répondre aux besoins des ouvriers de l'industrie. Mais il a ensuite voulu gagner les travailleurs des campagnes, et alors il a modifié ses formules : les populations rurales étant fermement attachées au principe de la propriété individuelle, il a réclamé désormais, non plus la concentration de la terre entre les mains de l'État, mais son morcellement entre celles de tous les cultivateurs. Il a voulu, pareillement, gagner tour à tour le prolétariat intellectuel, la petite bourgeoisie, parfois même les classes dirigeantes, et pour y parvenir il a chaque fois modifié sa tactique. Il devient ainsi sans cesse plus ouvert, il atténue chaque jour davantage

sa sécheresse et son aspérité primitives. S'il y perd en cohésion logique, il y gagne en valeur concrète et en action. Il y aurait à faire sur cette évolution de curieuses études, dont amis, adversaires et simples curieux des théories collectivistes pourraient également profiter.

M. Adolphe COSTE reconnaît avec M. Martineau qu'il est préférable d'avoir à discuter avec un socialisme qui se réclame de la science, plutôt qu'avec un socialisme sentimental et indéterminé, tel que celui de 1848. Au moins y a-t-il une base précise de discussion, et si l'on se trouve en présence d'une erreur scientifique, peut-on espérer la rectifier avec le temps. L'excellent discours de M. René Worms vient de montrer que Marx lui-même n'a pas cessé de corriger sa propre doctrine. L'erreur fondamentale des marxistes, qui paraît résider dans leur théorie de la valeur, est-elle imputable, comme on semble l'admettre, à Ricardo et même à Adam Smith ? M. Coste ne le croit pas. Sans doute, ces grands économistes avaient déclaré que le travail est le fondement de la valeur, mais cette analyse dernière du phénomène de la production n'avait qu'un caractère philosophique et pratiquement ils se gardaient bien de négliger l'analyse des éléments immédiats de la production : matières premières, frais généraux, salaires de la main-d'œuvre, direction de l'entreprise, intérêts du capital, etc. Cette analyse immédiate une fois opérée, ils n'avaient pas tort de faire remarquer que les matières premières représentent du travail antérieur et que le capital est du travail accumulé, conservé et transmis souvent d'une génération à une autre. Dire que la valeur n'est pas autre chose en définitive que du travail humain, au sens le plus général du mot, ce n'est pas dire que dans la valeur qui est produite sous nos yeux il ne faille tenir compte que du travail actuel et manuel. Voilà, semble-t-il, le sophisme fondamental qui est à la base de la théorie marxiste de la valeur : une équivoque a fait confondre le travail en général, sans distinction du temps et du lieu où il s'est produit, avec le travail spécial et actuel de la main-d'œuvre, dans la fabrication présente ; et cette équivoque a fait transformer une analyse philosophique et dernière des choses en une analyse immédiate pouvant servir à une réforme pratique de la répartition des richesses. — C'est à peu près comme si je disais, continue M. Coste, que mon voisin M. Schelle, qui est un des économistes les plus spirituels de notre temps, n'est qu'une combinaison d'air et d'eau. Cela serait vrai *lato sensu*, car l'air et l'eau contiennent à peu près tous les éléments dont sont formés nos organes : le corps de l'homme, dans la proportion de huit ou neuf dixièmes, n'est que de l'eau ; mais quelle lumière, je vous le demande, le psychologue et le médecin, pourraient-ils tirer d'une analyse aussi élémentaire ?

C'est pourtant ce qu'ont prétendu faire les marxistes, lorsqu'en parlant de ce principe que la valeur n'est que du travail, ils ont voulu fonder la répartition de la richesse sur la proportionnalité du travail fourni par chacun des coproducteurs. En fait, si une telle doctrine était applicable, il n'y aurait pas une très grande modification apportée à la situation des travailleurs manuels, puisque M. Worms nous a expliqué que Marx entendait attribuer à l'État ou à la collectivité la part nécessaire pour entretenir et développer le capital, et rémunérer les services publics. Ce serait simplement transporter à la collectivité ce qui revient aujourd'hui aux capitalistes individuels ; il est douteux que ce transport fit hausser notablement le salaire des ouvriers il serait même possible qu'il le fit baisser, si l'administration du capital était moins bien faite par les fonctionnaires de la collectivité que par les capitalistes actuels. Mais toute la question n'est pas là, et le principal but visé par les socialistes dans cette répartition administrative de la richesse produite, est de soustraire le producteur en général, et le travailleur en particulier, aux méfaits de la concurrence, aux irrégularités meurtrières de l'offre et de la demande...

Nous autres économistes (il faut bien faire aussi notre *meâ culpa*), nous avons le tort assez souvent de fermer les yeux sur les souffrances qui résultent du désaccord entre le prix de revient des produits et le prix auquel ils peuvent se vendre sur le marché. Alors que les producteurs ne parviennent pas à comprendre pourquoi le prix de vente ne leur rembourse pas le coût loyal de leur produit avec un bénéfice régulier, nous ne trouvons à leur opposer que la loi de l'offre et de la demande, qui est en effet inéluctable parce qu'elle représente la force des choses ; et nous avons l'air de penser qu'un fait qui s'impose est toujours un fait juste. Eh bien ! non ; la force des choses, comme toutes les forces brutales, peut entraîner des répercussions très douloureuses et fort injustes pour les individus, qui se sentent atteints et punis pour des faits qu'on ne saurait leur reprocher. C'est ce sentiment de l'injustice des choses qui donne naissance, d'une part, au socialisme chez les travailleurs et, d'autre part, au protectionnisme chez les cultivateurs et les industriels.

Les économistes, à mon avis, combattraient plus utilement ces deux doctrines aussi erronées que décevantes, s'ils reconnaissaient franchement et humblement les souffrances occasionnées par la discordance entre les prix de la production et les prix du marché, et s'ils s'efforçaient en même temps de rechercher par quels moyens cette discordance peut être atténuée ou évitée. Certes, on ne peut supprimer les effets rigoureux de l'offre et de la demande sous un régime agricole, industriel, commercial et financier donné ; mais ce régime peut être modifié dans beaucoup de ses parties, et le fonctionnement

de l'offre et de la demande en étant régularisé, se trouve par cela même adouci. Nous avons aujourd'hui l'exemple de certains produits qui ont acquis une fixité relative dans la valeur extrêmement remarquable : tels sont les métaux précieux, l'or du moins (si l'on fait abstraction de la révolution monétaire dont l'argent a beaucoup souffert). La réduction au minimum de la variabilité de la valeur de l'or a été obtenue par l'universalisation du marché qui fait que, dans tous les pays du monde, étant donnée l'insignifiance des frais de transport, il y a preneur pour toutes les quantités produites. Une grande fermeté dans les prix s'observe également pour les valeurs mobilières internationales : ce résultat n'a été acquis que grâce à une foule d'institutions, telles que la multiplicité des bourses, c'est-à-dire des marchés où l'on concentre à des dates fixes toutes les offres et toutes les demandes pour les compenser entre elles, éviter les échanges inutiles et satisfaire aux besoins réels ; une spéculation active et vigilante qui supplée aux insuffisances et aux irrégularités quotidiennes tantôt de l'offre et tantôt de la demande ; de nombreux moyens de crédit qui soutiennent cette spéculation ; une extrême rapidité d'information et une grande facilité de transport qui permettent, avec une sécurité suffisante, de réaliser des arbitrages d'un pays à un autre et d'égaliser les prix, etc., etc. Quelle différence entre cette organisation commerciale des titres de bourse et celle qui est afférente aux simples marchandises ! Il y a fort peu de marchandises qui jouissent de marchés étendus, fort peu dont les cours soient soutenus par une spéculation internationale disposant de moyens de crédit importants, gênée comme elle l'est par les douanes, les législations restrictives et les différences de procédés commerciaux. Aussi assistons-nous quelquefois à des variations de prix aussi soudaines qu'injustifiées, qui ont la répercussion la plus fâcheuse sur la production. Si tout cela est vrai pour les produits fabriqués, combien davantage pour le travail, pour la main-d'œuvre des ouvriers. Notre éminent doyen, M. de Molinari, réclamait dès 1844 la création des bourses du travail et visait, à l'aide des chemins de fer, à la mobilisation des travailleurs ; un autre de nos distingués confrères, M. Yves Guyot, poursuit l'organisation commerciale du travail. Tous les deux n'ont d'autre but que de régulariser le fonctionnement de l'offre et de la demande. Ces projets si méritoires nous font sentir les lacunes de notre régime économique, ils font comprendre la véritable cause des souffrances des travailleurs et des producteurs, qui poussent les uns vers le socialisme, les autres vers le protectionnisme, et ils montrent enfin la manière positive de combattre ces deux erreurs sociales.

M. Jules FLEURY croit devoir expliquer l'expression d'« alchimistes » appliquée par lui, dans une interruption, à Ricardo et à Adam Smith. Il tient à dire que ce mot ne signifie en aucune façon, appliqué aux chimistes qui ont précédé Lavoisier : *charlatans*. Il signifie seulement des savants qui, avant la constitution de la science sur des bases positives, étudiaient un peu à l'aventure les phénomènes de la nature et en donnaient souvent des explications fort peu rationnelles, que nous trouvons aujourd'hui fantaisistes ou même ridicules ; ce qui n'empêcha pas beaucoup d'entre eux d'être des gens de réelle valeur qui ont rendu à la science de véritables services. De nos jours même, et cela depuis Lavoisier, ne pourrait-on pas appliquer cette expression d'alchimiste à Berzélius, par exemple, qui a si bien indiqué la voie des synthèses chimiques où nos savants modernes ont fait de si belles découvertes, mais qui a écrit, par contre, sur la théorie des alcalis, dans son grand *Traité de chimie*, qui date de 1829, des choses absolument étranges, dont rirait un écolier de nos jours ? Les amis de Ricardo, d'Adam Smith et d'autres économistes antérieurs n'ont donc pas à protester contre l'épithète d'alchimistes appliquée à ces précurseurs.

M. MACQUART fait remarquer que le salaire *intégral* dont parlent souvent les collectivistes cités par MM. Martineau et René Worms n'est et ne peut être, en l'état actuel des choses, qu'un mythe et ne saurait être touché par aucun ouvrier ; il existe à cela une raison grave : c'est que, par l'effet du protectionnisme, ce salaire est réduit par l'impôt inique prélevé au profit des industriels protégés. Fait étrange pourtant : les ouvriers sont protectionnistes !...

M. MARTINEAU réplique quelques mots aux observations de M. R. Worms. D'autre part, il fait remarquer que la fameuse concentration de l'industrie, dont les collectivistes font un si grand état, est assez illusoire, car les grands capitaux qui y sont employés sont formés par un concours de tout petits capitaux, et les actions sont singulièrement démocratisées, répandues entre les mains de petites gens de toutes conditions.

Quant aux énormes profits du capitaliste, ils s'accompagnent aussi de bénéfices palpables à l'avantage du consommateur ; M. Aynard a bien fait voir jadis les effets de la transformation intelligente grâce à laquelle le commerce, l'industrie appliquent la formule à laquelle le *Bon Marché* a dû son grand succès : *Small profit, large return*.

Le désideratum des collectivistes, dit M. Albert DEHAYNIN, est d'attribuer à l'ouvrier toute la plus-value acquise du chef de la main-d'œuvre.

La plus-value est une base qui a le défaut d'être aussi peu constante et aussi instable que possible.

Les théoriciens collectivistes s'imaginent sans doute que la plus-value est régulière et proportionnelle à l'importance du travail effectué, tandis qu'en fait elle est extraordinairement variable, tantôt large ou même excessive, tantôt faible ou même nulle, parfois même elle se change en moins-value. Il n'est pas rare, en effet, de voir des articles manufacturés dont la valeur tombe poids pour poids au-dessous du prix de la matière brute. On peut même ajouter que cette extrême variabilité de la plus-value tend à s'accroître, comme le constatent les statistiques. Depuis vingt ans, un grand nombre d'industries, et non des moindres, ont traversé deux périodes décennales que l'on peut décomposer ainsi : cinq années très médiocres, deux ou trois désastreuses, deux ou trois prodigieusement rémunératrices. Comme il n'est pas possible d'établir des moyennes décennales au profit d'ouvriers nécessairement plus ou moins nomades, on voit que la théorie du salaire intégral, si elle avait été appliquée dans les vingt dernières années, aurait donné à l'ouvrier une rémunération variant dans la proportion de 1 à 25, suivant les époques. Les variations eussent été en effet d'autant plus grandes que dans certains cas le salaire effectif fût tombé à un chiffre dérisoire qui n'eût pas suffi aux besoins les plus essentiels de l'existence.

Le rôle du capital est précisément de faire face à ces insuffisances de la plus-value, sauf à les compenser dans des temps meilleurs. Sa fonction est donc celle d'assureur. Il assure les risques moyennant un prélèvement sur la plus-value.

Le risque est au-dessus des forces de l'ouvrier ; il en est affranchi par le capital, c'est-à-dire par le travail accumulé qui n'a pas de besoins immédiats. Ce n'est pas la plus-value, c'est le risque qui est le pivot sur lequel tourne la machine économique. Dès qu'un ouvrier économe et laborieux a mis de côté 500 francs, c'est-à-dire cent journées de travail, il est en état d'entreprendre, parce qu'il peut attendre un résultat plus ou moins aléatoire sans se préoccuper exclusivement du produit de la journée ou de la quinzaine.

Cet exemple rudimentaire, mieux que tout autre, justifie les deux propositions classiques, à savoir :

1° Que le capital n'est que du travail accumulé ; 2° que le travail accumulé est l'assureur nécessaire du travail.

Il en est aussi le régulateur.

On peut concevoir l'État comme fournisseur ou bailleur des instruments de travail ; on peut même le concevoir, quoique ce soit déjà plus difficile, comme assureur du travail. Cette double charge de premier établissement et de fonds de roulement est énorme, effrayante, mais l'esprit la peut concevoir.

On ne conçoit pas l'État intervenant comme régulateur de toutes les industries.

Cette fonction convient à l'industrie privée parce qu'elle se règle elle-même jour par jour et heure par heure sur son intérêt, qui consiste à réduire son risque. Or ses deux plus gros risques sont : 1° de trop produire, parce que l'encombrement des produits détruit la plus-value dont elle vit ; 2° de ne pas produire assez ni en temps utile, parce qu'en pareil cas elle perd sa clientèle en la laissant aller chez le producteur concurrent.

Supposez l'État devenu seul patron et par conséquent seul acheteur et seul vendeur. Il n'aura pas, comme l'industrie privée, la préoccupation incessante de conserver, d'augmenter sa clientèle en la contentant. Il ne verra pas venir la disette et ne se rendra compte de la surproduction que lorsque ses magasins seront encombrés. C'est qu'en effet, se trouvant seul sur le marché et toute spéculation ayant disparu, il ne sera pas averti de la raréfaction des produits par la hausse, ni de la pléthore par la baisse des cours. Il n'y aura plus de baromètre pour annoncer la tempête.

L'État, c'est un ou plusieurs hommes. Il y a des fonctions essentielles et vitales chez les nations comme chez les individus, qu'on ne peut pas livrer à l'arbitraire humain. Nos organes nutritifs échappent à notre volonté et à notre action et cela est fort heureux. Le corps social serait bien malade si l'État prétendait régler le fonctionnement de notre appareil économique.

M. É. LEVASSEUR, président, a souvent dit que la Société d'économie politique ne devait pas craindre de traiter de temps à autres des questions de théorie générale en dehors des questions de pratique et d'actualité. Ce sont des discussions d'école ; elles sont à leur place dans une société scientifique ; elles éclairent les principes. La séance d'aujourd'hui prouve qu'elles ne sont pas moins intéressantes que les autres, car elle comptera au nombre des plus solidement nourries que nous ayons eues cette année. Le président remercie M. Martineau d'avoir posée la question.

Il l'a non seulement posée, mais il a nettement exposé l'idée génératrice du collectivisme ; cette idée, c'est la plus-value de Karl Marx. Si elle était fondée sur la réalité des faits, elle accuserait une iniquité et motiverait la condamnation de l'organisation du travail

basée sur la liberté. Mais la prétendue plus-value n'est qu'une hypothèse. M. Martineau lui oppose le vrai principe de la valeur qui est le service rendu, et le régulateur de cette valeur qui est l'offre et la demande. Service contre service : c'est à Bastiat qu'appartient la formule. Comme Bastiat, M. Martineau pense que les matériaux et les forces de la matière sont gratuits et qu'ils ne valent que par l'emploi que l'intelligence humaine en fait ; que tout produit des services, par conséquent, a un caractère immatériel. Le président, ne voulant pas entrer dans la discussion, réserve pour une autre circonstance les observations qu'il aurait à présenter sur un sujet qu'il traite toujours à propos de la production au Conservatoire des arts et métiers.

M. Worms a pris la question à un autre point de vue et l'a fait avec un talent d'exposition dont le président a déjà eu des preuves. Puisque l'évolution est le titre à l'ordre du jour, c'est à l'évolution économique historique, politique, qu'il s'est attaché. Toute science évolue, les sciences morales surtout et tout particulièrement la science économique, parce que la manière d'être de la vie sociale qui est son domaine est dans un développement continu. L'école libérale d'économie politique elle-même a évolué ; non seulement des horizons nouveaux se sont ouverts, mais l'assiette même de beaucoup de théories fondamentales s'est déplacée depuis Ricardo et J.-B. Say. Il n'est pas étonnant que le socialisme ait fait de même et il n'y a pas à le blâmer s'il s'est éclairé sur certains points en étudiant les économistes. Ne devons-nous pas nous-mêmes au socialisme d'avoir porté plus attentivement nos études sur les questions de la répartition ? Socialisme et économie politique travaillant sur le même terrain, quoique dans des camps opposés, se rencontrent et se pénètrent parfois. C'est, il me semble, dit M. Levasseur, ce qui a inspiré M. Coste quand il a dit que la connaissance des éléments de la production ne devait pas empêcher de rechercher les moyens d'améliorer la répartition. M. Dehaynin n'est pas contraire à cette recherche, quand il montre le double rôle du patron comme assureur et comme régulateur et la nécessité de ce rôle dans le mouvement économique. Le prétendu principe scientifique de la plus-value n'a pas tenu devant la critique, et ses partisans, sans l'abandonner complètement parce qu'ils n'en ont pas trouvé d'autres, ne l'évalent plus avec la même confiance. Mais cela n'affecte pas le socialisme qui doit son succès à des causes autres que la logique. « Le socialisme, a dit M. Levasseur, dans l'*Ouvrier américain*, est un Protée qui reste lui-même sous des formes diverses et même contraires. »

La séance est levée à onze heures.

196. LETTRES À JOSEPH CAILLAUX (1903).

[Archives départementales de la Sarthe. Fonds Joseph Caillaux.]

I.

La Rochelle, le 22 janvier 1903.

Monsieur le député,

Je trouve en rentrant à La Rochelle après une absence de quelques jours votre dernière lettre, où vous voulez bien me faire savoir que vous vous occupez toujours de la question des Ports francs.

Je partage votre avis au sujet de l'utilité de cette institution, en ce sens qu'elle est limitée, que des industries puissantes ne pourront en faire qu'un usage restreint.

Pour moi, outre que le port franc sera une leçon de choses précieuse pour montrer la supériorité du travail libre, de la production à bon marché, sur le travail dans un pays protégé où on est obligé de payer cher son outillage, ses matières premières, au prix renchéri par les hauts tarifs du protectionnisme, le principal avantage que je trouve, c'est que la discussion du projet au Parlement nous fournit une occasion excellente de dire la vérité au pays, de lui dénoncer un régime qui le conduit à sa ruine.

Quel est notre principal ennemi ? C'est l'ignorance générale en matière économique. C'est elle qui soutient ce régime de prétendue protection qui est un régime de spoliation où les industries protégées se dépouillent réciproquement par l'artifice des tarifs.

Oui, le terrain est admirablement choisi pour dénoncer l'incohérence, la contradiction d'un régime où le but est en contradiction avec le moyen, où on nous dit que le secret pour s'enrichir est d'*exporter* le plus possible et où le mécanisme adopté, le tarif de douane, est une barrière à l'exportation, parce qu'il sert en même temps de barrière d'entrée et que, par le renchérissement qui résulte pour notre production, il chasse nos produits des pays étrangers à cause de la concurrence écrasante, à coups de bons marchés, des produits des pays libres.

Cette infériorité est avouée par M. Méline lui-même dans l'article de la *République* de fin octobre dernier où il combat les ports francs.

Dès lors nous pouvons le prendre dans les cornes de ce dilemme : « Ou vous croyez ce que vous dites, ou vous ne le croyez pas. Au second cas, vous êtes un homme d'État disqualifié. Si, au contraire, vous avez confiance dans votre principe de la balance du commerce, vous devez abandonner votre mécanisme des tarifs, mé-

canisme défectueux, pour accepter les ports francs qui lèvent la barrière de sortie tout en maintenant la barrière d'entrée — réalisant ainsi l'idéal de protectionnisme ».

M. Méline ne peut pas s'évader, nous l'y retenons captif. De là nous pouvons montrer que protection c'est renchérissement, que la protection raréfie pour renchérir, qu'elle crée la disette en vue de la cherté et qu'ainsi cet effrayant régime organise la disette sous prétexte de nous enrichir, qu'il oublie systématiquement l'intérêt général représenté par le grand public consommateur.

Voilà ce que nous pouvons dire, ce qu'il faut dire au pays du haut de la tribune au jour de la discussion, en mettant M. Méline en demeure de s'expliquer et de se justifier.

Voilà le rôle que je voudrais vous voir prendre, à vous, Monsieur le député, après votre discours du 5 décembre dernier : il y a là de quoi tenter une noble ambition ; vous prendriez ainsi en France le rôle de Robert Peel en Angleterre.

Remarquez que vos paroles auraient un grand retentissement dans le pays et au Parlement ; dans la Chambre vous ralliez une majorité parce que, la barrière d'entrée étant maintenue, les députés n'auront pas peur de leurs électeurs et vous suivront ; vous pourrez ainsi faire le tableau des contradictions et de l'absurdité d'un système où le but est en désaccord avec le moyen et qui organise, sous prétexte de l'enrichir, la disette dans le pays.

Tel est le grand rôle qui s'offre à vous, ancien ministre, qui serez ministre dans l'avenir, à coup sûr, et qui devez être ministre des finances avec le programme de Robert Peel disant du haut de la tribune : « Tout homme, quand il est libre, se conduit d'après ce double principe qu'il achète au meilleur marché et vend le plus cher possible ; il faut donc que la législation d'un peuple libre mette chaque citoyen à même *d'acheter au meilleur marché et de vendre le plus cher possible* ».

Faites cela, Monsieur, prenez cet exemple comme un glorieux modèle à suivre et vous serez un grand ministre, vous rendrez à votre pays le plus signalé des services en l'arrachant au joug d'un système ruineux où les intérêts généraux sont sacrifiés à une oligarchie de grands propriétaires et d'industriels pourvus de monopoles.

Je serais heureux, Monsieur le député, si vous pouviez accepter ce plan qui consiste à enlever d'abord la barrière de sortie pour enlever ensuite la barrière d'entrée, emportant ainsi par morceaux la citadelle du protectionnisme, en éclairant le pays.

Croyez, Monsieur le député, à mes sentiments les plus distingués.

E. Martineau

II.

La Rochelle, le 30 janvier 1903.

Monsieur le député,

Je vous adresse, par ce courrier, sous ce pli recommandé, quelques documents qui pourront vous intéresser, documents publiés par le Cobden-Club dont je suis membre honoraire.

J'y ai joint un article qui a paru dans la *Nouvelle Revue* où je l'ai fait insérer en 1892. Permettez-moi, à cet égard, d'ajouter que, dans la collection de la *Nouvelle Revue*, en 1892 et 1893, j'ai publié un certain nombre d'articles qui, au dire de madame Ledusse, ont fait une certaine impression sur les lecteurs et auxquels les protectionnistes ont répondu par des injures à l'adresse de Mme Ledusse, ce qui n'a rien de surprenant, suivant le mot bien connu « Tu te fâches, Jupiter, c'est donc que tu as tort ».

La colère des grands protecteurs a pris, il est vrai, une forme peu chevaleresque, mais c'est là une question d'éducation et ces messieurs, apparemment, ne sont pas obligés de se conduire en hommes bien élevés et courtois.

Croyez, Monsieur le député, à mes sentiments les plus distingués et dévoués.

E. Martineau

III.

La Rochelle, le 11 février 1903.

Monsieur le député,

Je crois qu'en présence de l'ignorance incontestable de notre pays en matière économique le meilleur moyen de l'éclairer est de lui donner des leçons de choses ; c'est à ce point de vue que j'attache beaucoup d'importance à la création des ports francs, à cause de la comparaison à faire entre les industries des zones franches et celles du reste du pays.

Ce qu'il importerait surtout de faire, ce serait de montrer à nos cultivateurs combien on se moque d'eux en leur faisant croire que c'est à leur profit qu'on a établi le protectionnisme.

Les fermiers ni les petits cultivateurs n'en peuvent tirer aucun profit, les premiers payant un fermage surélevé, en sorte qu'il leur faut verser aux grands propriétaires le profit du prix artificiellement élevé du blé, et les petits cultivateurs achetant plutôt que vendant du blé, pour la plupart.

À cet égard, en ce qui concerne les *œufs* et le *beurre*, d'après une information récente, notre exportation de beurre et d'œufs diminue

sur le marché anglais et c'est le Danemark qui nous fait la concurrence la plus redoutable.

Pourquoi ? C'est que les cultivateurs de là-bas, plus avisés que les nôtres, repoussent les droits protecteurs, sachant que dans l'ensemble, ils leur causent plus de pertes que de profits.

Ne croyez-vous pas qu'il serait de la plus haute importance de profiter de l'occasion pour demander au gouvernement la nomination d'une commission chargée d'aller au Danemark étudier sur place la situation agricole et les causes de notre infériorité sur le marché anglais ?

Vous trouverez certainement chez la plupart des membres du gouvernement, notamment chez M. Rouvier, votre successeur aux finances, un appui énergique, et le résultat serait écrasant pour le protectionnisme après la publication du rapport de la commission.

Nos cultivateurs finiraient par ouvrir les yeux en présence du danger et aussi lorsqu'ils verraient qu'à ce fallacieux régime ils ont plus de pertes que de profits.

Ces pauvres gens ne se doutent pas que s'ils sont spoliateurs et pour rien : ils sont surtout dépouillés par ce régime qui leur fait payer plus cher leurs animaux de labour, leurs charrues, leur fer, etc.

Je me souviens qu'un député, M. Raoul-Duval, avait eu recours à un procédé excellent : il avait fait, dans les communes de sa circonscription, une statistique des électeurs qui vendaient du blé en quantité moyenne, et de ceux qui en achetaient ou qui n'en vendaient pas, et le résultat avait montré que la plus grande partie était dépouillée par ce fameux régime de protection nationale.

De plus, il relevait ceux qui achetaient de l'avoine ou autres produits protégés, et il avait facilement prouvé à ses électeurs que la colonne des pertes dépassait de beaucoup celle des minces profits de ce régime de restriction et de disette qui procède par la rareté en faisant le vide sur le marché, à la manière de la gelée du phylloxéra et autres fléaux de même sorte.

Croyez, Monsieur le député, à mes sentiments les plus distingués et dévoués,

E. Martineau

IV.

La Rochelle, le 5 mars 1903.

Cher Monsieur,

Peu de jours après l'envoi de ma dernière lettre, j'ai reçu du Cobden-Club, dont je suis membre honoraire, une brochure très

intéressante, très suggestive, au sujet de la situation économique agricole au Danemark.

Je vous l'adresse sous pli recommandé, avec un journal qui contient le compte rendu d'une conférence que j'ai faite à Niort dimanche dernier, et un projet d'article que je vous prie de faire insérer dans un journal, soit le *Matin*, ou le *Siècle*, ou tout autre avec lequel vous êtes en relation et qui combat le protectionnisme.

Au sujet de l'envoi d'une commission au Danemark, certes, cela ne va pas tout seul, cependant il y a au Sénat un membre du Cobden-Club qui a reçu certainement, comme moi, la brochure dont je parle et qui pourra vous être un précieux auxiliaire près du Ministre de l'agriculture, c'est M. Clemenceau.

Après tout il s'agit d'une mission d'une haute importance pour nos beurrieres, nos exportations de produits agricoles en général, et l'argent dépensé ainsi le serait très utilement.

Au sujet de la statistique dans notre circonscription, il y aura lieu de comprendre tous les fermiers parmi ceux qui n'ont aucun intérêt à la protection, tout le profit ne faisant que glisser entre leurs mains pour passer aux propriétaires sous forme de surplus de fermage : c'est ce que Cobden a prouvé, avec la dernière évidence, aux fermiers anglais qui, tous, l'ont parfaitement compris.

Ceci est admirablement exposé dans le livre de Bastiat intitulé : *Cobden et la Ligue* (t. 3 des œuvres complètes).

Tous les habitants des villes, commerçants et autres, tous les ouvriers, sont exploités, sans compensation aucune, par cet odieux régime qui nous ferme les marchés extérieurs et appauvrit le marché intérieur.

Je viens de lire ce matin l'extrait d'un article d'un journal russe qui se plaint des taxes que les deux pays s'imposent, se faisant ainsi la guerre par leurs tarifs : singulier moyen de resserrer l'alliance !

Voilà où conduit l'ignorance, le préjugé de la balance du commerce, et il est triste de penser que, malgré les admirables écrits de Bastiat et les discours de Cobden, les gouvernements de l'Europe continentale soient aussi ignorants, d'une ignorance crasse qui autorise toutes les entreprises des aigrefins du protectionnisme, et cela parce que les gouvernements ne peuvent rien sans les majorités législatives, dans les pays soumis au régime parlementaire.

Ce qui prouve que c'est à l'opinion publique qu'il faut s'adresser pour l'éclairer.

À cet égard la tribune du Parlement est un admirable instrument de vulgarisation, et c'est là que de vigoureuses paroles, mettant à nu l'absurdité de la balance du commerce, et ses dangers mêmes pour

nos producteurs, sont de nature à produire une impression profonde en réduisant l'adversaire au silence.

Je suis persuadé que le document du Cobden-Club que je vous envoie vous intéressera vivement.

Croyez, cher monsieur, à mes sentiments les plus dévoués.

E. Martineau

197. LA RÉFORME DE L'ENSEIGNEMENT DANS NOS ÉCOLES
DE DROIT ET LA TRADITION DU DROIT ROMAIN (1899).

[*Journal des Économistes*, mai 1899.]

La question de la réforme de notre éducation nationale est à l'ordre du jour. C'est surtout l'enseignement secondaire classique, à propos de la réforme du baccalauréat, qui est en butte à des critiques sévères, et des voix autorisées ont combattu le système traditionnel de l'enseignement du grec et du latin comme base de l'éducation.

Je voudrais, dans ce même ordre d'idées, examiner la question de l'enseignement supérieur dans nos Facultés de Droit, rechercher s'il est bon, s'il est utile de conserver, de maintenir intacte la tradition qui place le droit romain à la base de l'enseignement du droit dans nos écoles ; j'entends me restreindre à l'examen de cette question au point de vue de la propriété, de son principe, de son fondement essentiel.

La question de la propriété est, on en conviendra sans doute, une question de premier ordre. Les socialistes en ont fait l'objet principal de leurs attaques. C'est un privilège, crie M. Jaurès, nous le voulons détruire ; c'est, sous forme de propriété foncière, une spoliation, un vol, ajoute de son côté un autre apôtre du collectivisme, M. J. Guesde.

Examinons, au point de vue du droit romain, le principe, le fondement de la propriété ; nous aurons à voir ensuite les conséquences, dans notre droit moderne, de cet enseignement traditionnel.

I

Le droit de propriété, d'après la loi romaine, est une création de la loi positive ; il repose sur la volonté souveraine du législateur qui l'a créé. Ce droit porte, dans la langue des Romains, un nom significatif : il s'appelle le *dominium ex jure Quiritium*. Pour comprendre toute l'étendue et la portée de cette formule, il faut remarquer que l'expression Quirites signifie : hommes à la lance. Les Romains étaient les Quirites, les hommes à la lance, parce qu'ils étaient organi-

sés pour la guerre et la conquête. Leur grand poète national, Virgile, avait bien marqué cette destinée du peuple roi dans ce vers célèbre :

*Tu regere imperio populos, Romane, memento.*¹

La lance, l'instrument de la conquête, était aux yeux des Romains le symbole de la propriété, parce qu'elle était le moyen d'acquisition des biens par le pillage, le butin pris sur l'ennemi. De là cette remarque du jurisconsulte Gaius : « Les Romains plantaient, devant le tribunal des centumvirs, qui jugeait les questions de propriété, une lance comme symbole du *justum dominium* parce qu'ils regardaient, comme la propriété par excellence, le butin pris sur l'ennemi. »

Telle est, incontestablement, la nature du droit de propriété chez les Romains ; c'est un droit fondé sur la violence et la conquête ; le symbole de la propriété ainsi comprise, c'est le fer de la lance.

Ce juste droit, *justum dominium*, est-il fondé sur la raison et sur la droite justice ?

Les jurisconsultes qui ont appelé le droit romain « la raison écrite » ont-ils été dupes d'un engouement inexplicable et ont-ils payé un lourd tribut à l'erreur ? Portons la question devant notre conscience et interrogeons-la froidement.

Voici deux hommes en présence : l'un d'eux a labouré et commencé un champ, il l'a débarrassé des mauvaises herbes qui l'infestaient ; grâce à son labeur, à ses sueurs répandues sur les sillons, la semence a levé et une moisson abondante a poussé qui va le récompenser de ses longs travaux ; au moment de faire la récolte, voici qu'un autre homme plus fort, plus vigoureux, surgit qui le chasse violemment de son champ et vient à sa place s'emparer de la moisson et se l'approprier.

À qui appartient, en raison et en justice, la propriété de la moisson ? À celui qui l'a produite à la sueur de son front ou à celui qui s'en est emparé violemment ; au producteur ou au spoliateur ?

Aucun doute n'est possible : la moisson appartient au producteur et celui qui s'en est emparé par la force a commis une spoliation, une injustice odieuse ; ici, sans paradoxe, on peut dire que cette propriété, c'est le vol. Or, ce qui est vrai de deux hommes est vrai de deux peuples, car le nombre des usurpateurs n'a pas apparemment la vertu de transformer l'injustice en droit et la spoliation en propriété.

La question est ainsi résolue, et il faut reconnaître que nos juristes enthousiastes du droit romain se sont lamentablement trompés : la propriété romaine, le *dominium ex jure Quiritium*, ce droit

¹ Souviens-toi, Romain, que tu es fait pour gouverner les peuples.

acquis par le fer de la lance, est le contraire de la propriété véritable — qui est le droit du producteur sur son œuvre propre, sur le fruit de son travail ; la propriété ainsi entendue, c'est la spoliation.

Aussi remarquez comment les jurisconsultes romains, dans leur définition de la propriété, évitent de s'expliquer sur les causes, sur les origines du droit : la propriété, disent-ils, c'est « le droit de jouir et de disposer des choses, dans les limites permises par la loi. » Le droit de jouir, de disposer, ce sont les effets, les attributs de la propriété qu'ils mettent en relief ; ils ne nous disent rien des causes, des origines. Il était d'autant plus impossible aux jurisconsultes de mettre en lumière les origines du droit de propriété, qu'en outre de la conquête et du pillage des propriétés des vaincus, les Romains avaient également organisé leur état social sur l'esclavage : ils s'emparaient à leur profit du produit du travail des esclaves. Ainsi, dans la société romaine, le travail était d'un côté et de l'autre les produits du travail ; de par la volonté arbitraire des législateurs, les produits du travail étaient attribués à ceux qui ne les avaient pas créés.

Quel fondement rationnel, dans un pareil état social, pouvait-on donner à la propriété ? Ne pouvant justifier le droit, les jurisconsultes romains ont donné pour fondement à la propriété la loi, c'est-à-dire la volonté souveraine du législateur.

Les économistes philosophes disent : la propriété est un droit naturel fondé en raison et en justice ; c'est le droit du producteur sur son œuvre, sur le produit de son effort propre, de son travail et de son industrie.

Le devoir du législateur, dès lors, est précis et nettement déterminé : loin d'être un souverain maître, libre d'organiser la propriété suivant son bon plaisir, il a pour mission de mettre les lois positives d'accord avec le droit inscrit dans la raison et dans la conscience, avec ces lois naturelles dont Montesquieu a dit qu'elles étaient les rapports nécessaires qui dérivent de la nature des choses et qui veulent, en matière de propriété, que les fruits du travail appartiennent au producteur, au travailleur.

Tel est le principe des économistes, des philosophes. C'est dans ce cercle qu'ils renferment le pouvoir du législateur.

Le principe des jurisconsultes romains est tout différent, diamétralement opposé : dans l'impuissance où ils étaient de justifier un état social fondé sur la conquête et l'esclavage, ils ont fait reposer le droit sur la loi, c'est-à-dire sur la volonté arbitraire du législateur, lui confiant ainsi une souveraineté absolue et illimitée : ils ont posé ce principe funeste, gros de dangers de toute sorte : c'est la loi positive qui crée les droits, qui crée la liberté, qui crée la propriété.

Si la loi crée les droits, elle peut les détruire, à plus forte raison les modifier à son gré ; or, cela, c'est le fondement du socialisme, du communisme.

II

La Révolution de 1789, en proclamant, dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, ce qu'elle a appelé les droits naturels et imprescriptibles de l'humanité, a rompu avec la tradition romaine, avec les principes de la cité antique, de la souveraineté de l'État ; au-dessus de la volonté du législateur, elle a placé la souveraineté de la justice, du droit de l'individu humain, de ce droit qu'elle qualifie de droit naturel et imprescriptible. Malheureusement l'éducation nationale, l'éducation classique, avait imprimé dans les esprits le préjugé de la cité antique, de la tradition romaine : « C'est la loi qui crée les droits », et, par une inconséquence étrange, les législateurs de la Révolution, les grands hommes qui lui imprimèrent la direction, Mirabeau aussi bien que Robespierre, oubliant les principes de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, ont repris à nouveau la tradition classique ; tous ont proclamé cette idée que le droit de propriété est une création de la loi positive, de la loi écrite.

La tradition romaine, nous la retrouvons également dans la définition de la propriété par les législateurs du Code civil ; l'art. 544 est ainsi conçu : « La propriété est le droit de jouir et de disposer des choses de la manière la plus absolue, pourvu qu'on n'en fasse pas un usage prohibé par les lois et les règlements. » C'est la traduction de la définition romaine, avec cette addition que ce n'est pas seulement la loi, mais les règlements d'administration publique qui peuvent modifier et régler l'étendue et les limites de la propriété. Dans ces conditions, que devient le droit de propriété, soumis à l'arbitraire et au bon plaisir des législateurs et des gouvernements ? Cependant, si nous interrogeons les jurisconsultes, même les plus illustres, nous ne trouvons dans leurs ouvrages aucune critique de la définition du Code civil ; loin de là, ils trouvent toute simple et naturelle cette idée que la propriété dépende de la loi et du gouvernement.

Comment pourrait-il en être autrement, alors que le droit romain, dans nos Facultés, sert de base à l'enseignement du droit ? Il n'est pas surprenant que, dans l'esprit de la plupart de nos professeurs, on persiste à l'admirer comme une œuvre incomparable, un indiscutable dogme, en un mot comme « la raison écrite ».

Écoutons, à ce sujet, un de nos plus distingués professeurs d'économie politique des Facultés de l'État, M. Charles Gide ; il écrit,

sous le chapitre de la propriété, les lignes suivantes : Après avoir critiqué la définition des économistes qui donnent pour fondement à la propriété le travail, il dit : « Les jurisconsultes sont plus prudents et plus exacts. Il est à remarquer que ni le Code civil français, *issu pourtant de la Révolution*, ni bien moins encore les textes du droit romain, dans les définitions qu'ils donnent du droit de propriété, n'y ont fait entrer le travail. Ils acceptent la propriété comme un fait, sans se préoccuper de la justifier. »

J'en demande pardon à M. Gide, mais quand il affirme que le Code civil français est issu de la Révolution, en ce qui touche la théorie de la propriété, il commet une lamentable erreur : s'il avait rapproché la définition du Code civil des textes du droit romain, il aurait vu que c'est identiquement la même formule ; alors, loin de soutenir que le Code civil français est issu sur ce point de la Révolution, il aurait dû, pour être exact, reconnaître que le Code civil a renié, en cette matière, les principes de la Révolution, ces principes du droit moderne que nos pères ont proclamé dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. J'ajoute que la sagacité du savant professeur est singulièrement en défaut, pour n'avoir pas aperçu les motifs qui ont porté les jurisconsultes romains et les législateurs du Code civil à accepter la propriété comme un fait, *sans se préoccuper de la justifier*. Combien mieux inspiré a été M. Berthelot, notre grand chimiste, lorsque, comparant l'état social des Romains à la société française de notre temps, il disait, du haut de la tribune de la Chambre des députés, dans la séance du 18 mai 1888 :

« Dans l'antiquité, il a existé des peuples de brigands, comme les Spartiates et les *Romains*, car un peuple purement militaire, qui n'a ni travail ni industrie propre, qui a renoncé à produire par lui-même et à travailler, et qui ne vit que du travail des autres, est un peuple de brigands. »

Voilà, nettement indiqués, les motifs pour lesquels les jurisconsultes romains n'ont pas fait entrer le travail dans leur définition de la propriété, du *dominium ex jure quiritium* ; voilà pourquoi ils ont accepté la propriété comme un fait, sans se préoccuper de la justifier.

Si M. Ch. Gide n'avait pas été aveuglé par ses préjugés de juriste, par son fanatisme pour le droit romain, il aurait vu que la propriété romaine n'a de la propriété que le nom, qu'elle est, en réalité, une spoliation, puisque le peuple romain, suivant l'expression, si juste dans sa sévérité, de M. Berthelot, était un peuple de brigands, puisqu'il vivait du produit du travail des autres.

Dans les dernières éditions de ses *Principes d'économie politique*, M. Gide, développant sa doctrine, ajoute que les jurisconsultes avaient parfaitement raison, au point de vue juridique, de ne pas faire

figurer le travail parmi les modes d'acquérir. « Le travail, dit-il, dans l'antiquité, ne pouvait servir à acquérir la propriété, puisqu'il était presque uniquement servile. » Il est fâcheux de rencontrer, chez un auteur tel que M. Gide, un pareil manque de sens philosophique et critique. Si le travail ne servait pas à acquérir la propriété chez les anciens, par suite de l'esclavage, c'est que la force, la violence, arrachait au producteur, au travailleur, le fruit de son travail pour l'attribuer à un maître. Mais cette attribution légale, ce *dominium ex jure quiritium*, c'était une spoliation véritable, qui n'avait de la propriété que le nom ; le droit de propriété de l'esclave n'en existait pas moins, bien qu'il fût violé ; on le violait, donc il existait. Ce qui lui manquait, c'était la sanction de la force publique et la garantie des lois positives.

Le jurisconsulte a le devoir, surtout lorsqu'il est doublé d'un économiste, de signaler en le flétrissant le caractère de la soi-disant propriété romaine ; il doit, pour faire la lumière dans les esprits sur la théorie de la propriété, mettre en relief cette idée que la propriété romaine était le contraire et l'opposé de la véritable propriété.

Loin de là, M. Ch. Gide, qui approuve la doctrine des jurisconsultes romains, critique la théorie des économistes qui donnent à la propriété le travail pour fondement.

« Faisons, dit-il, l'inventaire de notre patrimoine. Voici une maison qui vient de la famille ; des bois, des prairies qui ne sont le produit du travail de personne ; des marchandises et des récoltes qui sont le produit du travail des ouvriers et des fermiers. » Telle est la conception économique du professeur de Montpellier. Sans approfondir la question, nous répondrons que M. Gide se fait une singulière idée du droit de propriété. La maison qui vient de la famille appartient à l'héritier, en vertu du droit de libre disposition, qui est essentiellement lié au droit de propriété du producteur sur le produit de son travail. Les marchandises et les récoltes appartiennent au marchand et au propriétaire, par suite du traité à forfait conclu avec les ouvriers et les fermiers, qui a réglé la part des ouvriers par un salaire en argent, laissant au capitaliste la propriété totale des marchandises et des récoltes, dont une part lui revenait en vertu de la collaboration du capital, qui n'est pas autre chose que du travail ancien. Quant aux bois et aux prairies qui ne seraient le produit du travail de personne, la réponse est que M. Gide méconnaît ici le principe de la valeur qui repose, non sur la matérialité des choses, mais sur le rapport des services échangés. Ce n'est pas le travail du propriétaire qui a créé les éléments matériels des bois et des prairies, mais c'est lui qui en a créé la valeur.

III

La conclusion qui ressort de cette rapide étude, c'est que la tradition romaine, dans l'enseignement du droit, pervertit et fausse dans les esprits la notion exacte du droit de propriété. Elle conduit tout droit les jurisconsultes, même les plus distingués, comme M. Gide, à considérer la propriété comme une création de la loi positive, une institution artificielle due seulement à des considérations d'utilité générale. En outre, elle fait remonter au législateur, investi d'une puissance arbitraire et illimitée, la source des droits et des libertés reconnus aux citoyens par les lois positives, conception dangereuse et autoritaire qui met les droits des individus à la merci du caprice et du bon plaisir des majorités législatives. Cette théorie est en contradiction formelle avec les principes du droit moderne, de la Révolution de 1789, inscrits dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen.

C'est cet enseignement qui a vicié les conceptions politiques et sociales des socialistes, qui les a conduits à cette contradiction étrange, rationnellement inexplicable, de deux programmes manifestement opposés ; l'un, le programme politique, où ils revendiquent les libertés, toutes les libertés politiques ; l'autre, le programme économique, où ils foulent systématiquement aux pieds les libertés individuelles, les droits de l'individu, les libertés du travail et de l'échange.

Si nous voulons, suivant la formule de M. Berthelot, organiser notre législation sur le modèle des peuples de brigands de l'antiquité, qui vivaient du fruit du travail des esclaves et du pillage des nations vaincues, nous n'avons qu'à maintenir dans notre enseignement supérieur la tradition romaine, à laisser subsister à la base de notre droit national l'enseignement du droit romain, du droit des quirites, des hommes à la lance, faussant ainsi dans les esprits la notion du droit, de la véritable liberté, du vrai droit de propriété, et facilitant le développement du socialisme et du communisme.

Si, au contraire, nous qui formons une démocratie laborieuse, qui veut vivre du produit de son travail et non du fruit du travail des autres, nous voulons mettre de la logique et de l'esprit de suite dans notre législation, il nous faut résolument réformer un enseignement vicié par la base ; reprenant la tradition de 1789, de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, nous devons établir, sur les ruines de la cité antique, des traditions romaines répudiées et envisagées uniquement au point de vue historique ; il nous faut établir, dis-je, un système d'enseignement qui prendra pour fondement le droit de l'individu, les droits naturels et imprescriptibles de liberté et de

propriété inscrits dans la conscience et dans la raison de tout individu humain. Ainsi, nous limiterons les droits et l'autorité du législateur et, répudiant les théories du socialisme et du communisme, nous mettrons au-dessus de toute atteinte la souveraineté de la justice, le respect de la liberté et de la propriété.

198. LA LOI D'ÉVOLUTION ET DE PROGRÈS MORAL DES SOCIÉTÉS ET LE SOCIALISME (1899).

[*Journal des Économistes*, juillet 1899.]

Les socialistes invoquent le mouvement historique des sociétés, les lois fatales de ce qu'ils appellent la concentration croissante des capitaux, dans les mains d'une ploutocratie de plus en plus restreinte, jointe à la concentration progressive des travailleurs en syndicats professionnels et au développement du machinisme et de la grande production qui rend de plus en plus nécessaire le travail collectif, pour conclure que le collectivisme est l'aboutissement nécessaire de l'évolution économique et que c'est à la classe ouvrière, au prolétariat conscient de sa destinée, de sa mission historique, à provoquer l'expropriation économique des capitalistes, pour réaliser la socialisation des moyens de production. Telle est la doctrine des socialistes contemporains, des théoriciens du socialisme collectiviste, et ils proclament la nécessité de cette révolution sociale pour mettre fin à l'exploitation des masses ouvrières, pour aboutir à un état social où il n'y aura plus ni oppression, ni exploitation d'aucun individu humain.

Je prie qu'on remarque que le grief principal des socialistes contre la société actuelle, c'est ce qu'ils appellent la concurrence anarchique et meurtrière qui met aux prises les producteurs et qui fait que la société est déchirée par l'antagonisme des intérêts. À cette lutte inégale, homicide, où les faibles, nous dit-on, les prolétaires sont fatalement destinés à l'écrasement, il faut substituer un régime d'harmonie et d'union où les classes seront fondues ensemble, où l'État, le pouvoir central dirigera la production en commun, en même temps qu'il règlera la durée du travail et la valeur des services de chaque citoyen. Ainsi, la Révolution sera achevée par l'avènement de la justice sociale et par l'affranchissement, par l'émancipation de toutes les classes de la société.

Est-il bien sûr que ce régime tant vanté par nos socialistes fin de siècle, par les J. Guesde, Jaurès et tutti quanti, soit le dernier mot du progrès et qu'il assure l'affranchissement, l'émancipation des individus et des classes de la société ? Je ne vois pas bien, je l'avoue, cet

affranchissement, cette émancipation des citoyens de l'État collectiviste ; il m'est impossible de partager les illusions de M. Jaurès affirmant que « les constatations économiques et les hautes exigences morales de la vie intérieure aboutissent au socialisme, que la haute conception de la moralité et de la dignité humaine conduit au socialisme qui est le sommet où mènent tous les chemins qui montent ». (*Petite République* du 4 mai 1899, *L'idée socialiste*.)

Certes, ce sont là de nobles aspirations, mais le système collectiviste est-il capable d'y donner satisfaction ? Peut-il réaliser cette conception si haute de la moralité et de la dignité humaine ?

Je vois, dans ce système, de l'aveu même de M. Jaurès, que c'est le pouvoir central qui sera chargé de coordonner les mouvements de la production, de régler les heures de travail, de fixer par un règlement la valeur des travaux, le prix des services de chacun des citoyens de l'État socialiste. Est-ce là un progrès certain, un moyen efficace de relever le niveau de la moralité et de la dignité des citoyens ?

M. Jaurès condamne l'organisation catholique comme une institution basée sur le principe d'autorité, qui ne peut être par suite qu'une force d'oppression ; comment ne voit-il pas que le socialisme collectiviste repose sur le même fondement, qu'il n'est et ne peut être qu'un régime d'oppression et de despotisme ?

De quel droit et à quel titre, si ce n'est en s'appuyant sur le principe d'autorité, les socialistes confisquent-ils à leur profit la direction du travail des producteurs, des citoyens ; de quel droit viennent-ils se substituer aux travailleurs pour évaluer, pour tarifier le prix de leurs travaux, pour apprécier la valeur de leurs services ?

Au point de vue de la moralité, de la dignité humaine, est-ce qu'il n'appartient pas à chaque citoyen, en tant que producteur, d'apprécier la valeur de ses services, de comparer avec une pleine et entière indépendance le service qu'on lui offre pour juger s'il est équivalent à celui qu'on lui demande en échange ? En cherchant à remplacer le jugement de l'intéressé par celui de l'État, ne voyez-vous pas que vous offensez la dignité humaine, que vous supprimez le ressort le plus puissant de la perfectibilité ?

C'est à force de tomber que l'enfant apprend à marcher ; sous prétexte que l'homme peut se tromper, qu'il peut tomber dans l'erreur, vous voulez qu'il n'apprenne pas à marcher, à se rectifier, à prendre de plus en plus conscience de son rôle d'homme.

De même que les Romains avaient décrété, dans leur législation, la tutelle perpétuelle des femmes à cause de l'infériorité prétendue de leur sexe, vous décrivez — c'est le progrès à votre manière — vous décrivez la tutelle perpétuelle des hommes, à cause de l'infirmité de leur nature tournée vers le mal : c'est ainsi que vous interprétez la loi

d'évolution des sociétés humaines, que vous procédez à l'émancipation, à l'affranchissement de l'humanité.

De quel droit et à quel titre, je le répète, supprimez-vous ainsi, dans la personne des citoyens transformés en sujets de l'État, le droit d'appréciation, d'évaluation de leurs services respectifs ?

— C'est, nous dit-on, qu'il est du devoir de l'État de protéger les faibles, les humbles, ceux qui, dans la bataille de la vie, sont dans un état d'infériorité vis-à-vis des autres, vis-à-vis des puissants, des capitalistes.

Examinons la valeur de l'argument.

L'État, c'est un personnage important dans l'antiquité classique, chez les Grecs et surtout chez les Romains, un personnage trop important dans ces temps de civilisation esclavagiste et guerrière.

L'État intervenait alors pour organiser la domination des forts sur les faibles, des vainqueurs sur les vaincus et sur la descendance de ces derniers : son intervention, loin de protéger les faibles, les opprimait, les écrasait de tout son poids, tellement que, transformant leur nature, elle les dégradait jusqu'à les réduire au rang des choses ; elle en faisait des esclaves.

Au Moyen-âge et jusque dans les temps modernes, si nous continuons à interroger l'histoire, nous voyons l'intervention de l'État s'exercer constamment dans le sens de la domination des puissants sur les humbles et les faibles. Voilà l'histoire de l'État et de son intervention économique autant que politique à travers les siècles.

— Nous voulons changer tout cela, répondent les théoriciens du socialisme : nous mettrons le cœur à droite ; notre État à nous sera dirigé par des êtres bons, dévoués, exempts des passions et des erreurs des hommes ; notre État sera l'État modèle.

— L'État modèle ! Ainsi sera réalisé sans doute le rêve de Rousseau : « il faudrait des dieux pour gouverner les hommes. » Si ce ne sont pas des dieux, tout au moins des archanges ou des anges.

Pascal a un mot à ce sujet que les théoriciens du socialisme feraient bien de méditer : « L'homme n'est ni ange ni bête, et celui qui veut faire l'ange... » nous n'achèverons pas la citation ; nous renvoyons les socialistes au texte de Pascal.

Rendons justice à M. Jaurès, il ne va pas jusqu'à soutenir la thèse de l'infailibilité de l'État.

Il disait naguère à la tribune de la Chambre des députés : « *L'État n'est nullement infailible*, donc il doit respecter la liberté de penser, la liberté philosophique. »

— Fort bien ; mais alors votre système de tutelle économique, votre intervention de l'État dans le domaine de la production et de

l'échange, tout ce régime de servitude et de compression est détruit par la base, il tombe en poussière.

Si votre État n'est pas infaillible, pourquoi substituez-vous son jugement à celui de chaque intéressé pour apprécier, pour évaluer la valeur des services ? Ce n'est pas la peine, en ce cas, de changer le gouvernement des intérêts, de remplacer une faillibilité par une autre, et la faillibilité qui se trompera le moins souvent, à coup sûr, sera celle de l'intéressé lui-même.

Reprenant les propres paroles de M. Jaurès, je dis : « L'État n'est nullement infaillible, donc il doit respecter la liberté des contrats, la liberté économique. »

Qu'avez-vous à répliquer à cette objection ?

Le philosophe Jaurès n'aurait-il donc de respect et d'égards que pour la liberté philosophique et l'esprit de système l'aveuglerait-il au point de l'empêcher de voir les autres libertés ?

Est-ce que la liberté de juger, de comparer, d'apprécier les services que l'on m'offre en échange de ceux qu'on me demande n'est pas aussi précieuse que la liberté de philosopher ?

On l'a dit avec raison : *primo vivere, deinde philosophari* : le soin de la vie matérielle est le premier dans l'ordre des besoins de l'humanité ; la logique la plus élémentaire commande donc aux théoriciens du socialisme, partant du principe de la faillibilité de l'État, de placer au premier plan la liberté économique.

Ainsi, la contradiction est flagrante ; partant de la faillibilité de l'État pour conclure à la liberté philosophique, vous n'expliquerez jamais comment vous pouvez en même temps conclure à la tutelle économique.

La contradiction est d'autant plus forte que ce n'est pas seulement en matière philosophique, mais aussi en matière politique, que M. Jaurès et, avec lui, les autres théoriciens du socialisme, se réclament de la liberté.

C'est au nom de la dignité de l'homme, de la libre pensée, de la libre science que M. Jaurès proteste contre la tyrannie de l'État en matière politique comme en matière philosophique : dans la plupart de ses écrits, le mot de liberté se retrouve à chaque instant sous sa plume et, s'il aspire au collectivisme, c'est pour favoriser, nous dit-il, l'expansion, l'épanouissement de l'individualité, pour aboutir à l'affranchissement des masses ouvrières.

C'est, en vérité, un étrange spectacle, et ces théoriciens du collectivisme, qui protestent avec raison contre l'assimilation de leur système économique à l'anarchie, font preuve ici d'une anarchie singulière dans les idées.

Est-ce que les questions sociales, en effet, se distinguent des questions politiques par une ligne de démarcation nettement tranchée ? Loin de là, l'étymologie elle-même prouve l'identité de signification de ces deux termes : politique, social ; c'est ainsi que la définition de l'homme d'Aristote, πολιτικόν ζῷον, est traduite communément par les mots : animal *social*.

« C'est dans l'intérêt des humbles, dites-vous, des faibles, pour les protéger, que l'État socialiste doit intervenir, en matière économique », mais vous oubliez qu'il y a aussi des humbles, des faibles d'esprit qu'il faudrait protéger, en matière politique, contre les autres, contre les charlatans de toute sorte, contre les rhéteurs habiles et les sophistes subtils : pourquoi donc, dans deux cas semblables, identiques, concluez-vous différemment : ici à la liberté ; là, à la tutelle ?

La contradiction est si criante que M. Jaurès lui-même va nous la dénoncer.

Dans sa thèse de Sorbonne sur *les origines du socialisme allemand*, il dit :

« Au point de vue socialiste, ceux qui proclament le néant d'une liberté de pure *indifférence*, ceux qui, en philosophie et en théologie, rejettent une fausse et menteuse image de la liberté, ceux-là, en matière économique, répudient une vaine image d'une liberté qui n'a que le nom de liberté. » (*Revue socialiste*, numéro de juin 1892, p. 649).

C'est à merveille, et on voit ici la parfaite concordance des doctrines : théologiens, philosophes autoritaires, socialistes, tous crient ensemble anathème à la liberté, qu'il s'agisse de la liberté philosophique et politique ou de la liberté économique.

Mais alors, pourquoi cette opposition dans la doctrine actuelle de M. Jaurès et des socialistes marxistes en général, entre leurs théories philosophiques et politiques d'une part et, de l'autre, leur théorie économique ?

Cette fausse et menteuse image de la liberté rejetée, disiez-vous, par les philosophes et les théologiens, cette liberté de pure indifférence dont vous dénonciez naguère le néant, voici que vous en vantez aujourd'hui la vérité et les charmes, vous vous prosterner devant elle ; cette idole que vous brûliez, vous l'adorez maintenant sous les traits de la liberté philosophique et politique ; par contre, vous la répudiez et lui criez toujours anathème sous la forme de la liberté économique. Singulière logique, en vérité, que la logique de ce maître en philosophie !

Ces distinctions subtiles, inexplicables, loin de porter la conviction dans les esprits, provoqueront invinciblement le doute, la dé-

fiance contre de telles doctrines : pour tout esprit logique, la liberté est une et indivisible et M. Jaurès n'a pas le droit de la fractionner arbitrairement au gré de ses conceptions, de ses fantaisies économiques

Là où la liberté est absente, la servitude règne : la socialisation de la production et de la distribution des richesses, sous la tutelle de l'État, c'est une conception de théologien, une doctrine rétrograde : c'est la destruction de l'œuvre économique de la Révolution française, de ce glorieux principe de la liberté du travail que Turgot venait de proclamer et qui marquait l'avènement de l'ordre nouveau fondé sur la justice où tout individu humain, sous la garantie de l'État, doit être maître de lui-même, de ses facultés et de ses services, où la liberté de chacun ne doit avoir d'autre limite que la liberté égale des autres.

La contradiction de doctrine des théoriciens du socialisme, sur ce point fondamental, nous pourrions la relever à chaque page de leurs écrits, de leurs discours ; voici, par exemple, qu'au chapitre 1^{er} du *Capital* de K. Marx nous trouvons cette phrase : « La vie sociale ne sera dégagée du nuage mystique qui en voile l'aspect que le jour où s'y manifestera l'œuvre d'hommes *librement associés, agissant consciemment et maîtres de leur propre mouvement social*. » Certes, le système de servitude, de tyrannie de l'État qui constitue le fond du collectivisme est combattu avec une grande force dans ce remarquable passage !

Comment osez-vous, après cela, dénier à l'homme le droit d'agir consciemment et d'être maître de ses propres mouvements économiques en appréciant lui-même, en toute liberté, la valeur de ses services ?

Écoutez maintenant un disciple de Marx : M. Jaurès prononçait naguère, du haut de la tribune de la Chambre des députés, ces paroles :

« L'idée qu'il faut sauvegarder avant tout, c'est l'idée qu'il n'y a pas de vérité sacrée ; c'est l'idée qu'aucune puissance ne doit limiter le perpétuel effort, la perpétuelle recherche de la race humaine ; que l'humanité siège comme une grande commission d'enquête dont les pouvoirs sont sans limite ; c'est l'idée que toute vérité qui ne vient pas de nous est un mensonge ; c'est l'idée que dans toute adhésion que nous donnons, notre esprit critique doit rester en éveil, et que si Dieu lui-même se dressait devant nous sous une forme palpable, le premier devoir de l'homme serait de lui refuser l'obéissance et de le considérer comme l'égal avec qui l'on discute, non comme le maître que l'on subit. » (Chambre des députés, séance du 13 février 1895).

Vit-on jamais condamnation plus éclatante, plus décisive, plus solennelle de toute la doctrine socialiste que celle-là ?

Quoi ! vous affirmez, avec cette hauteur, l'indépendance de la pensée humaine ! vous proclamez comme le premier devoir de l'homme en face de Dieu lui-même, de le regarder comme l'égal avec qui l'on discute, non comme un maître qu'on subit, et vous nous vantez ensuite, en matière économique, un régime de réglementation où la valeur des services de chaque citoyen devra être imposée, réglée par l'autorité, par l'État, que vous qualifiez avec votre maître Hegel, d'État Divin ?

Mais en face de ce Dieu-État que vous dressez devant moi, et qui veut m'imposer un tarif pour la valeur de mes services, j'entends, en vertu de votre propre doctrine philosophique, j'entends exercer ce que vous appelez mon premier devoir, le devoir de lui refuser obéissance, de ne pas le subir comme un maître, de traiter avec lui d'égal à égal et de discuter son tarif !

Qu'avez-vous à objecter à cela ? Quelle objection pourriez-vous faire qui ne fût en contradiction formelle avec le langage que je viens de rappeler ?

Je dis, en reprenant votre propre formule, qu'il n'y a pas de puissance investie, en matière économique, du droit de limiter le droit de tout homme de rechercher, d'apprécier, de discuter la valeur de ses services, de comparer les services qu'on lui offre à ceux qu'on lui demande en échange.

Quelle indéchiffrable énigme que la logique des théoriciens du socialisme !

Voici une doctrine philosophique qui exalte la puissance du citoyen, de l'individu humain ; de par cette doctrine, toute vérité qui ne vient pas de nous est discutable, dans toute adhésion que nous donnons notre esprit critique doit rester en éveil et on ajoute avec orgueil qu'en face de Dieu lui-même, c'est le premier devoir de tout homme de lui refuser obéissance et de discuter avec lui.

Telle est la doctrine qui vient d'être défendue et développée avec éclat à la tribune de la Chambre par M. Jaurès, aux applaudissements du groupe socialiste tout entier.

Et maintenant, si nous demandons à ce même orateur quelle est sa doctrine économique, il nous répond qu'en cette matière le citoyen est tenu à l'obéissance passive, qu'il n'a ni à rechercher, ni à apprécier, ni à discuter la valeur de ses services, que tout cela est arbitré, évalué, réglé souverainement par l'État.

Que devient, en ce cas, l'indépendance du citoyen, son droit de libre recherche, de libre discussion, ce droit que, d'une manière générale, vous lui attribuez ?

La contradiction est formelle ; il faut choisir entre l'une ou l'autre de ces doctrines ; ou bien l'obéissance passive, la réglementation souveraine par l'État, de la valeur des services de chaque individu, ou la libre discussion, la libre recherche, le droit pour tout citoyen de se dresser en face de l'État Divin et de le considérer comme un égal, le droit de tenir à l'État socialiste ce langage :

« Je n'accepte pas le tarif que vous voulez m'imposer et qui règle, d'après vous, le prix de mes travaux, la valeur de mes services. J'ai une autre idée de cette valeur et je ne veux pas subir votre règlement, règlement que je considère comme préjudiciable à mes intérêts. Nul ne doit subir de maître, m'avez-vous dit, et toute vérité, qui ne vient pas de nous, nous avons le droit de la considérer comme un mensonge ; au nom de cette doctrine que vous m'avez enseignée, je m'insurge contre votre règlement, j'entends rester maître de régler, suivant mon propre jugement, la valeur de mes services ».

À ce langage quelle objection sérieuse, je le répète, pourrait être opposée ?

Au point de vue de la moralité, de la dignité humaine, que de réflexions se présentent à l'esprit ! Voici un philosophe, un ancien professeur de philosophie qui vient soutenir, sans rire, que c'est un progrès, au point de vue moral, d'organiser un système social où chaque individu devra abdiquer, entre les mains de l'État, la direction de son travail et le droit de discuter la valeur de ses travaux, de ses services. Ni liberté de travailler et de disposer du produit de son travail, ni responsabilité d'aucune sorte à ce point de vue, l'État se chargeant du rôle de Providence économique ; voilà la moralité du système, c'est en ce sens que le philosophe Jaurès entend le relèvement du niveau moral de l'humanité.

Les jésuites du Paraguay, ces éducateurs fameux, ces redresseurs émérites de la moralité humaine, n'entendaient pas autrement le gouvernement des États et le développement de la civilisation, et l'on sait comment ils ont fait l'éducation des Indiens et haussé leur niveau moral, à quelle hauteur ils ont fait monter leur conception de la dignité qui convient à l'homme libre et au citoyen !

Il faut tout l'aveuglement de l'esprit de système pour obscurcir, aux yeux de M. Jaurès et des socialistes, la notion de la vraie moralité, de la dignité véritable, et c'est pour nous un sujet d'étonnement douloureux de songer qu'un philosophe tel que M. Jaurès ne comprend pas qu'il ne peut y avoir de progrès moral que par le développement, chez l'homme, du sentiment de sa responsabilité.

Vous déplacez la responsabilité, dans la vie économique, vous enlevez celle qui incombe à l'individu pour la transporter à l'État, et nous montrant avec orgueil votre œuvre, vous vantez la haute mora-

lité du système alléguant que l'humanité, en vous suivant, est en route pour les sommets.

Cependant, à la réflexion, il paraît difficile d'admettre que des doutes ne surgissent pas dans votre conscience sur l'efficacité morale du socialisme. Si le progrès de la moralité marchait de pair, dans votre esprit, avec le développement de l'irresponsabilité de l'individu, comment expliquer que, dans une affaire célèbre, qui est la préoccupation actuelle de la France, vous vous appliquiez à rechercher les responsabilités, à réclamer, comme sanction légitime, le châtimement de chacun des coupables dans la mesure respective de leurs fautes, et que cette responsabilité, vous la poursuiviez dans l'intérêt de la patrie, comme une leçon utile, efficace, capable de prévenir le retour de pareils scandales ?

Si la responsabilité est utile et efficace en ce cas, si elle est morale, comment l'irresponsabilité de l'individu, du travailleur dans la vie économique, serait-elle un progrès moral, un relèvement de la dignité humaine ?

Nous attendons la réponse de M. Jaurès et nous concluons, tant au point de vue de l'évolution historique que du progrès moral des sociétés, que le socialisme, qui absorbe l'individu dans l'État et lui enlève la direction de son travail ainsi que le droit d'apprécier et de discuter la valeur de ses services, est un système de réaction, en opposition avec les tendances naturelles des peuples, telles que les manifeste le mouvement historique, aussi bien qu'avec le relèvement de la moralité et de la dignité humaine.

199. LES CONTRADICTIONS DU SOCIALISME (1900).

[*Journal des Économistes*, février 1900.]

Pascal a écrit, dans une de ses immortelles *Lettres Provinciales*, que lorsqu'on oppose les discours aux discours, ceux qui sont véritables et convaincants confondent et dissipent ceux qui n'ont pour eux que la vanité et le mensonge. Le grand écrivain entendait dire que, pourvu que la discussion fut libre, le triomphe définitif était assuré à la vérité ; il y a, pour les amis de la vérité, quelque chose de plus réjouissant et de plus rassurant encore, c'est que les théoriciens des fausses doctrines se chargent, par leurs contradictions, de se réfuter et de se confondre eux-mêmes.

Voici, par exemple, sur le terrain des doctrines économiques, que les doctrinaires du socialisme contemporain se présentent à nous comme armés de toute la science de leur temps, à la différence des rêveurs et des utopistes du socialisme de 1848. Ils s'intitulent les

représentants du socialisme scientifique et ils nous vantent leur doctrine du collectivisme comme le dernier mot de la science économique, la résultante nécessaire de l'évolution des phénomènes économiques actuels.

« Karl Marx, — écrit D. Lafargue, disciple et gendre du fondateur du collectivisme, — fut un analyste d'une extraordinaire puissance, qui n'a jamais prétendu avoir inventé de toutes pièces une science nouvelle ; il a, au contraire, commencé par se nourrir de la littérature économique de tous les pays ; il n'a fait que déduire les conséquences des principes posés par les maîtres de la science et il les a employés à édifier les théories du socialisme scientifique. » (*Revue socialiste*, n° de septembre 1892).

Un autre disciple de Marx, M. Vaillant, disait à la tribune de la Chambre des députés : « Ce qui fait l'autorité et la valeur de Marx à nos yeux, c'est que, comme Darwin pour les sciences naturelles, il a porté dans l'analyse des faits économiques, dans l'étude de la genèse du capital et du capitalisme, la méthode de l'évolution et la science historique : en ses œuvres se trouvent le résumé et la source féconde de la science sociale ». (Chambre des députés, séance du 10 février 1894).

De même, M. G. Deville, traducteur et disciple de Marx : « Notre socialisme sort des faits, il est le résultat de l'évolution économique que nous constatons avec tout le monde, y compris les économistes eux-mêmes. » (Séance de la Chambre des députés, 6 novembre 1897).

Même langage chez les autres disciples de K. Marx, M. Guesde, M. Jaurès. Ce dernier, dans son œuvre de propagande, se plaçant sur le même terrain scientifique, fait appel à tous les hommes de science et de pensée, il leur signale le mérite de la doctrine collectiviste, doctrine fondée sur les faits, sur la réalité des phénomènes économiques qui, dans leur évolution, doivent aboutir fatalement à la substitution de la propriété collective à la propriété actuelle.

Ainsi l'affirmation est nette, précise : la doctrine socialiste de Marx n'est pas une œuvre d'imagination, c'est une œuvre de science résultant d'une analyse patiente, d'une observation raisonnée des faits sociaux, c'est la conséquence des principes posés par les maîtres de la science économique, et pour écarter toute équivoque, le disciple le plus autorisé de Marx, son gendre Lafargue écrivait dans le *Journal des Économistes*, numéro de septembre 1884 :

« Marx s'est tenu à la critique positive de la réalité au lieu de se lancer dans la construction fantaisiste de mondes nouveaux, à la différence des socialistes de la première moitié du siècle qui avaient élucubré dans leurs têtes des mondes nouveaux. Marx, renonçant à

inventer, s'est mis critiquer les doctrines économiques ; avec lui le socialisme est entré dans la période scientifique. »

Ces citations, puisées aux sources mêmes, suffisent pour établir que c'est bien sur le terrain de la science, en s'appuyant sur la méthode d'analyse et d'observation des savants modernes, que se placent les socialistes contemporains, les théoriciens du collectivisme. Cependant, après avoir pris ainsi nettement position sur ce terrain, M. Jaurès, l'un des principaux *leaders* du socialisme, faisant appel aux penseurs et aux savants, et leur marquant le but à atteindre, déclare que l'œuvre socialiste est une œuvre de reconstruction et de refonte totale de la société, qu'il s'agit de créer une humanité nouvelle, une société sans précédents dans les fastes de l'histoire ; il ne s'agit rien moins que de réformer l'humanité, de changer le cœur humain en substituant à l'intérêt qui divise le mobile du dévouement fraternel. M. Jaurès avait déjà produit cette déclaration à la Chambre des députés au cours de la discussion soulevée par lui sur la crise agricole et les remèdes socialistes, et cela aux applaudissements du groupe socialiste tout entier : « Nous voulons, disait-il, abolir l'intérêt personnel, principe désorganisateur, pour lui substituer la fraternité, le dévouement fraternel. »

Dans ce langage, nous retrouvons les formules chères à Platon, Thomas Morus, Fénelon, Rousseau et autres constructeurs de sociétés, sortant, comme la Minerve antique, tout équipées du cerveau de leurs inventeurs. Aux yeux de ces publicistes, l'humanité n'était pas un sujet d'observation, mais une matière à expérience ; l'état social était considéré par eux comme une institution artificielle contraire à l'état de nature, une invention des publicistes et des législateurs, en un mot, pour parler comme Rousseau, le résultat d'un contrat social.

Qui ne voit la contradiction dans laquelle tombent ainsi les socialistes, et que si les sociétés humaines sont une œuvre d'invention et de convention arbitraire, c'en est fait du socialisme scientifique et on ne s'explique ni la prétention des collectivistes de faire œuvre de science, ni l'appel adressé aux penseurs et aux savants par M. Jaurès.

Quel rôle pourraient avoir à remplir les savants dans l'invention d'une société fantaisiste ? Les savants procèdent non par invention, mais par observation : au lieu d'inventer des sociétés imaginaires et de se poser en réformateurs du cœur humain, ils se bornent à observer les phénomènes sociaux et à dégager, par l'induction, les lois générales qui gouvernent ces phénomènes.

Ainsi, il n'y a pas à en douter, les théoriciens du collectivisme se mettent en contradiction formelle avec l'idée même du socialisme scientifique lorsqu'après s'être réclamés de l'observation des phénomènes économiques contemporains et s'être posés en continuateurs

des maîtres de l'économie politique, ils lâchent la bride à leur imagination et nous proposent de refaire et de créer l'humanité en arrachant du cœur de l'homme le mobile de l'intérêt pour y substituer la fraternité.

Autre contradiction, non moins étrange, qui porte sur le principe fondamental du collectivisme ; ce principe, c'est que, dans la société actuelle, le capital est le produit de la spoliation, du *sur-travail* des ouvriers. Le salariat, d'après la doctrine de Marx, est un régime d'exploitation systématique des ouvriers en ce sens que ceux-ci, après avoir, dans une partie de la journée de travail, gagné le montant de leur salaire de la journée, produisent pendant le reste du temps de la *plus-value* qui profite au patron et constitue son capital : de là un antagonisme radical entre les deux classes de la société, les capitalistes et les prolétaires, d'où il suit que pendant que les richesses s'accumulent dans la classe capitaliste, à l'autre pôle de la société les pauvres deviennent de plus en plus pauvres.

Un tel résultat ne peut s'expliquer que par le défaut de lumière des ouvriers qui ne se rendent pas compte de l'exploitation dont ils seraient les victimes, ou par l'impossibilité de défendre leurs intérêts vis-à-vis des patrons. Cependant, quel spectacle s'est offert à nos yeux tout récemment lors de la grève des mineurs de la Loire ? L'origine de la grève était, de la part des ouvriers, une réclamation tendant à la hausse de leurs salaires, à la suite de la hausse survenue dans le prix de la houille ; notons en passant que l'exercice du droit de grève, de la part des ouvriers, prouve jusqu'à l'évidence que, chez les ouvriers comme chez les autres hommes, l'intérêt personnel est une sentinelle vigilante, et qu'ils ne craignent pas d'user de cette arme redoutable, lorsqu'ils estiment que la rémunération de leur travail n'est pas suffisante, que la valeur de leurs services et au-dessous d'un taux équitable.

À la suite de cette grève, pour arriver à régler le conflit entre la compagnie et les ouvriers, des arbitres furent institués de part et d'autre, et M. Jaurès, arbitre choisi par les ouvriers, après examen de la situation avec l'arbitre de la compagnie, obtint une augmentation de salaires de 0 fr. 30, et jugeant que les intérêts des ouvriers avaient reçu satisfaction, il proposa à ceux-ci d'adopter cet arrangement et de mettre fin à la grève. Les ouvriers, se rangeant à l'avis de leur arbitre, acceptèrent en effet l'arrangement qui leur était offert, estimant, comme M. Jaurès, qu'ils avaient ainsi obtenu satisfaction.

Que devient, en présence de ces faits, le principe du collectivisme, le fameux principe de la plus-value capitaliste produite par le *sur-travail* des ouvriers ?

Si M. Jaurès estimait que la hausse des salaires consentie par l'arbitre de la compagnie n'était pas suffisante et que l'exploitation capitaliste subsistait toujours, comment a-t-il pu accepter l'offre et la faire accepter aux ouvriers mineurs ? D'autre part, comment les ouvriers, les premiers intéressés à ne pas subir l'exploitation capitaliste, ont-ils pu se ranger à l'avis de leur arbitre et reprendre le travail, s'ils se voyaient et se sentaient victimes d'une exploitation inique ?

Ainsi apparaissent les contradictions des *leaders* du socialisme, leurs discours et leurs écrits de la veille contredisant ceux du lendemain, et réciproquement.

Ces mêmes contradictions, nous les retrouvons chez d'autres socialistes, chez ceux dont Bastiat disait que ce sont des socialistes pourvus de cinquante mille francs de rente, je veux dire chez les doctrinaires du protectionnisme.

Dans un document tout récent, dans une lettre que vient de publier la *Revue politique et parlementaire*, lettre adressée au directeur de cette revue, M. Méline, le *leader* de la protection, dénonce le péril collectiviste et, signalant les penseurs, les économistes qui veulent introduire le plus de justice possible dans les rapports du travail et du capital, il déclare en propres termes qu'ils se sont mis à la tête de la « grande évolution mutualiste qui résoudra le problème social par la liberté, par l'harmonie générale ». (*Revue pol. et parlam.*, n° de janvier 1900, p. 12).

Dans ce même ordre d'idées, la *Réforme économique*, revue protectionniste fondée sous le patronage de M. Méline, a publié, dans son numéro du 2 octobre 1898, un article de M. Domergue, son rédacteur en chef, à propos d'une grève, où nous trouvons formulée également, avec une grande énergie, l'affirmation du principe de la liberté économique : « L'intervention de l'État dans la fixation des conditions du travail, dit M. Domergue, contribue à fausser l'esprit des ouvriers, à entraver le libre exercice de l'industrie, à fausser le jeu de la loi de l'offre et de la demande ».

Certes, il n'est pas un économiste qui ne signerait de son nom ces lignes, sorties de la plume de M. Méline et de M. Domergue : mais comment l'esprit de système peut-il aveugler ces doctrinaires du protectionnisme au point de leur cacher la contradiction inouïe de ce langage avec le principe même de la protection ?

Qu'est-ce, en effet, que la protection douanière, sinon l'intervention de l'État dans le domaine économique, en vue d'entraver le libre exercice de l'industrie et du commerce et de fausser le jeu de la loi de l'offre et de la demande ?

Ce n'est pas M. Méline, apparemment, qui pourrait contester cette proposition, lui qui avouait, du haut de la tribune de la Chambre

des députés, lors de la discussion du tarif général des douanes, en mai 1891, que les droits de douane protecteurs avaient été établis dans l'intérêt, et au profit des producteurs protégés, en sorte, disait-il, que « si vous protégez l'un, vous atteignez forcément l'autre. »

« Si vous protégez l'un, vous atteignez forcément l'autre », cela veut dire que protection, c'est renchérissement ; cela signifie que le jeu des tarifs de douane a été inventé par les protectionnistes pour atteindre et fausser le jeu libre de la loi de l'offre et de la demande en diminuant, en restreignant l'offre, en créant la cherté par la disette artificielle des produits sur le marché.

Est-ce assez clair et la contradiction est-elle assez formelle ?

Ainsi se vérifie la proposition que ce travail a pour but de mettre en lumière, à savoir que les socialistes, par leurs contradictions, se réfutent et se confondent eux-mêmes. Si, en effet, l'évidence est le *criterium* de la vérité, la contradiction, de l'aveu de tous les logiciens, est la marque et le signe infaillible de l'erreur.

Les socialistes collectivistes se réclament de la science et de ses méthodes d'observation et d'analyse, ils font appel aux penseurs et aux savants et en même temps ils se vantent, comme tous les constructeurs d'utopies, de créer de toutes pièces des sociétés nouvelles dans lesquelles, à la façon des médecins de Molière, ils transformeront l'humanité en mettant le cœur à droite.

Ils condamnent la libre concurrence comme un principe d'antagonisme et d'anarchie et dénoncent le capital comme le produit du travail extra, du sur-travail des ouvriers, et en même temps ils vantent le mérite de la libre pensée et de la libre discussion, et ils signalent la puissance croissante des forces ouvrières, et que les grèves sont entre leurs mains une arme sûre pour amener le triomphe de leurs revendications et les défendre contre l'exploitation capitaliste.

« Combattre et penser, c'est toute la vie — disait récemment M. Jaurès après le dernier Congrès socialiste —, c'est ce qui fait la grandeur et la dignité de l'homme. » Soit, mais, ô philosophe égalitaire, c'est à la condition que cette vie de combat et de pensée libre ne soit pas seulement le lot de quelques privilégiés, mais le bien commun de tous. Or, ce n'est pas ainsi que vous l'entendez, et la société nouvelle que vous rêvez de créer est une société dans laquelle vous offrez aux masses populaires de les dispenser de combattre et de penser, en vous réservant de combattre et de penser pour elles.

Et pourquoi toutes ces incohérences de pensée et de langage ? parce que nos néo-socialistes se sont engoués du système d'un sophiste allemand qui nie le libre arbitre et enseigne que les hommes ne sont qu'un troupeau sans volonté et sans initiative, entraîné fatalement dans le *processus* des forces économiques, et qui a imaginé

une théorie de la valeur fondée sur la durée du travail et tarifiée arbitrairement par l'État, sans songer que le travailleur est une force libre et que c'est son premier droit comme son premier devoir d'évaluer et de discuter lui-même le prix de son travail, la valeur de ses services.

Voilà l'idéal de ces penseurs, de ces publicistes qui vantent leur système de production et de répartition des richesses par l'État comme un régime d'affranchissement et d'émancipation de l'humanité !

D'autre part, les socialistes du *protectionnisme* dénoncent le péril collectiviste, ils invoquent la liberté comme solution du problème économique et reprochent aux collectivistes de faire intervenir l'État dans les rapports du travail et du capital et de fausser le jeu de l'offre et de la demande ; et, en même temps, ils inventent et organisent un système arbitraire d'intervention de l'État qui, par le jeu des tarifs de la douane *protectrice*, a pour but et pour effet de fausser le jeu de l'offre et de la demande, et d'entraver le libre exercice de l'industrie et du commerce !

Ces contradictions aussi évidentes, aussi certaines que la lumière du jour, il ne suffit pas de les dénoncer, il faut en même temps que nous y trouvons la preuve de l'erreur et de la fausseté des systèmes socialistes, indiquer en terminant la solution dernière et définitive du problème.

Les possesseurs d'esclaves de l'antiquité avaient pour maxime que le doute devait se résoudre en faveur de la liberté. *In dubio pro libertate* : ce principe, admis par les philosophes esclavagistes anciens, nos philosophes modernes ne peuvent pas, apparemment, le répudier ; la solution qui s'impose dès lors aux doctrinaires du socialisme, à quelque école qu'ils appartiennent, collectivistes ou protectionnistes, c'est que leurs contradictions théoriques, qui indiquent tout au moins un doute dans leur esprit, doivent se résoudre en faveur de la liberté.

M. Jaurès, philosophe épris d'idéal et qui a prouvé avec éclat dans une circonstance récente, en combattant pour le droit et pour la justice, qu'il repoussait la doctrine dégradante du fatalisme matérialiste, a pour devoir de mettre sa doctrine économique en harmonie avec sa doctrine morale, en affirmant le principe du droit, pour le travailleur, de repousser toute intervention arbitraire de l'État et d'évaluer et discuter lui-même, en toute liberté, le prix de son travail, la valeur de ses services.

D'autre part, un publiciste tel que M. Méline, a, lui aussi, pour devoir de faire concorder toutes les parties de son programme économique et politique.

Comment M. Méline qui, dans la lettre de la *Revue politique et parlementaire* que nous avons citée plus haut, raille les hommes poli-

tiques qui ne voient dans la liberté que le moyen d'écraser leurs adversaires et affirme en même temps le principe de la liberté économique ; comment, dis-je, M. Méline pourrait-il persévérer dans un système de *protection* du travail national où la liberté prétendue n'est qu'un moyen d'écraser et de dépouiller la masse de la nation au profit d'une oligarchie de privilégiés, et où les citoyens pour lesquels il réclame la liberté du travail se voient confisquer la liberté de disposer du produit de leur travail ?

Finalement donc que les amis de la liberté et de la justice se rassurent, qu'ils aient foi dans la victoire définitive de la vérité ; à une condition cependant, c'est qu'ils combattent sans cesse et sans relâche, qu'ils ne cessent de signaler et de mettre en lumière, de manière à les montrer à tous, les contradictions du socialisme.

200. LES PRINCIPES DE LA RÉVOLUTION DE 1789 ET LE SOCIALISME (1900).

[*Journal des Économistes*, avril et juin 1900.]

Un publiciste de talent, M. Francis de Pressensé, affirmait récemment, dans un article du journal *l'Aurore* du 17 mars dernier, que le socialisme est le seul héritier légitime de la Révolution de 1789, qu'il a pour mission de défendre, de continuer et d'achever, et il dénonçait, en les blâmant, les défaillances des hommes politiques qui, infidèles à l'idéal de la Révolution, se refusent à accepter, « en dépit de l'étreinte toute puissante de la logique, les conclusions socialistes des prémisses politiques ». Le socialisme dont parle M. de Pressensé, c'est le collectivisme, ce régime économique que M. Jaurès représente comme le fond et la substance même du socialisme, et qui consiste dans l'expropriation économique des capitalistes et la remise des capitaux à la nation pour en faire une propriété collective et sociale.

M. de Pressensé, qui vient de se convertir au socialisme, et qui est, comme tout néophyte, enflammé d'un zèle ardent pour la doctrine nouvelle qu'il vient d'embrasser, identifie ainsi les principes du socialisme collectiviste avec ceux de la Révolution, et il nous laisse à entendre que c'est la logique de ses prémisses politiques qui l'a conduit, à l'exemple de M. Jaurès, à accepter les conclusions du socialisme contemporain.

Si Karl Marx, le fondateur du collectivisme, pouvait sortir un instant de sa tombe et revenir parmi les vivants, il serait singulièrement étonné d'entendre un pareil langage dans la bouche de ses disciples français ; il se demanderait comment ils ont pu trouver un

lien logique entre ses conceptions économiques et les principes de la Révolution, ces principes qu'il n'a cessé d'accabler de ses railleries, lui, le théoricien du matérialisme historique, l'adversaire des droits naturels et de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen qu'il appelait ironiquement, dans son livre *Du Capital*, « le pompeux catalogue des droits de l'homme ».

Si M. de Pressensé avait lu avec attention l'ouvrage du *Capital* où Marx a exposé et développé les principes du collectivisme, il aurait remarqué combien le socialiste allemand était réfractaire à l'idée du droit individuel et de la liberté ; pour s'en convaincre, d'ailleurs, il lui eût suffi de lire et de méditer ce passage de la préface : « Je n'ai pas peint en rose le capitaliste et le propriétaire foncier ; mais il ne s'agit ici des personnes qu'autant qu'elles sont la personnification de catégories économiques, les supports d'intérêts et de rapports de classes. *Mon point de vue*, d'après lequel le *développement de la formation économique* de la société est assimilable à la marche de la nature et à son histoire, peut moins que tout autre rendre l'individu responsable de rapports dont il reste socialement la créature, quoi qu'il puisse faire pour s'en dégager. »

Que peut-il y avoir de commun entre la conception des droits de l'homme, telle que l'ont entendue les législateurs de la Révolution, conception absolue d'esprits imbus de l'idée de Montesquieu, que les lois sont les rapports nécessaires qui dérivent de la nature des choses et qui voulaient, sur les ruines de la monarchie de droit divin, fonder le droit humain, et le système économique d'un disciple d'Hegel, qui, exagérant encore la doctrine du maître sur l'État divin et son autorité, nie l'idée même du droit individuel et enseigne que les hommes, semblables à des feuilles que le vent emporte, sont entraînés par la fatalité historique de l'évolution qui emporte toutes choses, dans le processus des forces économiques ?

Pénétrons plus avant dans notre sujet : mettons en parallèle les principes de la Déclaration des droits de l'homme avec ceux du socialisme. L'article 2 de la Déclaration dit : « Les droits de l'homme et du citoyen sont la liberté, la propriété, la sûreté, et la résistance à l'oppression. » La signification de ce texte n'est pas douteuse ; l'histoire l'éclaire d'une lumière éclatante : la préoccupation principale des législateurs de 1789 a été d'affranchir le travail et de libérer la propriété des servitudes de l'Ancien régime ; ils ont voulu protéger, par la garantie des lois, la personne et les biens de chaque citoyen, et en mettant en relief le droit de résistance à l'oppression, ils ont été préoccupés surtout de la résistance à la tyrannie de l'État, en souvenir des maux de l'Ancien régime.

Qui ne se souvient de cet épisode célèbre de la Révolution : l'entrée triomphale de Mirabeau à Marseille, sa voiture dételée par une foule enthousiaste et, au moment où des hommes voulaient s'atteler à la voiture, le grand orateur s'y opposant d'un geste et disant : « Les hommes ne sont pas faits pour porter des hommes, et vous n'en portez déjà que trop ! »

L'œuvre de la Révolution était ainsi nettement indiquée ; il s'agissait avant tout de désemmailloter l'homme, de lui restituer la liberté de ses mouvements : c'était l'État oppresseur que Mirabeau signalait au peuple comme l'ennemi à abattre.

Sous le régime de droit divin de la monarchie absolue, en effet, la réglementation était partout ; le droit humain, la liberté, nulle part.

Le droit de travailler, le premier de tous les droits, était un droit domanial et royal ; l'édit de Turgot de 1776, l'édit fameux d'abolition des jurandes et des maîtrises, avait été rapporté quelques années après et la servitude du travail rétablie jusqu'à la Révolution. Les hommes de la Révolution, en reprenant l'œuvre glorieuse de Turgot, en abolissant d'une manière définitive les corporations, les jurandes et les maîtrises, ont repris à leur compte et se sont approprié la déclaration qui forme le préambule de l'édit de 1776 : « Dieu, en donnant à l'homme des besoins, en lui rendant nécessaire la ressource du travail, a fait du droit de travailler la première de toutes les libertés, la plus sacrée et la plus imprescriptible de toutes. »

Ainsi, sur cette question essentielle, primordiale, de l'organisation du travail, le principe que proclame la Révolution, à la suite de Turgot, c'est la liberté, le droit pour tout homme de disposer à son gré de ses facultés, de son activité propre, ce droit que la monarchie de droit divin avait confisqué pour en faire un droit domanial et royal.

Or, la liberté du travail, c'est le principe que le socialisme condamne et flétrit sous le nom de concurrence meurtrière et anarchique ! La libre concurrence, en effet, c'est la liberté considérée au point de vue économique. Si je suis libre de mes mouvements, libre de travailler à mon gré, cela signifie que j'ai la faculté de choisir la profession, le métier, le genre de travail que j'estime le plus conforme à mes aptitudes, à mon intérêt : le libre choix d'un métier, c'est le régime de la libre concurrence ; la liberté est telle, ou elle n'est qu'un mot vide de sens. Le socialisme proscriit la liberté du travail, il détruit l'œuvre de Turgot, l'œuvre de la Révolution ; reprenant les traditions de l'Ancien régime, il fait du droit de travailler un droit domanial, il remet à l'État, aux hommes d'État le soin de diriger à leur gré la production, de distribuer les tâches, les fonctions, d'ordonner à chaque individu de travailler à telle ou telle branche de la production

nationale : l'État socialiste reprend à son profit la formule dont François I^{er} signait ses décrets souverains : Car tel est notre bon plaisir.

Par quelle aberration d'esprit un publiciste de la valeur de M. de Pressensé peut-il voir, dans ce retour au système de l'Ancien régime, la continuation et l'achèvement de l'œuvre de la Révolution, l'application du principe de liberté contenu dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen ; comment peut-il soutenir sérieusement que les hommes dont l'idéal est la liberté politique sont obligés, sous l'étreinte toute-puissante de la logique, d'accepter les conclusions du socialisme tendant à ce régime de réglementation, de servitude économique ?

M. de Pressensé ignore-t-il donc la doctrine exposée dans l'ouvrage de M. Jaurès sur les origines du socialisme allemand et que l'orateur socialiste, signalant le lien qui rattache la doctrine du socialisme à la philosophie d'Hegel, déclare en propres termes que « lorsqu'Hegel a mis l'État au-dessus de la société civile, lorsqu'il a déclaré qu'en l'État était incluse la vraie religion, la véritable philosophie, il a poussé les hommes à soumettre toute leur vie, même leurs biens, à la loi, à l'unité, à la *raison divine de l'État* ; qu'ainsi il a fourni des appuis à la doctrine du socialisme. »

Entre l'État divin du socialisme et l'État divin de l'Ancien régime, où est la différence ? Dira-t-on en reprenant la formule de Louis Blanc que, dans la doctrine socialiste, l'État procède de l'élection, en sorte que c'est l'*État serviteur*, à la différence de l'État monarchique qui, procédant de l'hérédité, était l'*État maître* ? Mais où est la garantie que l'État socialiste, investi d'un pouvoir illimité, sera un État serviteur, où est son certificat d'infailibilité, et n'est-ce pas le cas de répéter le *quis custodes custodiet*¹ des anciens ?

D'ailleurs, il est une question qui se pose dans cet ordre d'idées et qui, malgré sa gravité, ne paraît pas avoir préoccupé beaucoup les docteurs du socialisme : l'État socialiste, nous dit-on, est une application de la doctrine de l'État divin d'Hegel, c'est l'État idéal des démocraties modernes.

L'État idéal des démocraties modernes ! Mais comment cet État démocratique est-il au-dessus de la société civile, comme dit M. Jaurès, dans ses origines du socialisme allemand ? Singulière démocratie, en vérité, que cette démocratie socialiste où l'État, ce fameux État-serviteur créé et organisé par les citoyens, par les membres de la société civile, se trouve placé en dehors et *au-dessus de la société civile* !

¹ Qui gardera les gardiens ?

J'avoue que si j'étais tenté de me convertir au socialisme, comme l'a fait M. de Pressensé, je me déferais singulièrement de cette conception pseudo-démocratique d'un État au-dessus de la société civile ; les membres de la société me paraissent mis ainsi dans une posture inférieure et humiliante, et je ne conçois pas clairement quelle peut être, dans une telle organisation sociale, la dignité et la noblesse d'attitude des citoyens.

Quelle logique étrange, en même temps, que cette logique socialiste qui fait sortir un État divin du suffrage des démocraties modernes ; comment des individus humains peuvent-ils, par leurs votes, constituer un État divin ?

Dans l'État divin de l'Ancien régime, on racontait aux foules ignorantes et superstitieuses que le prince était un fils des dieux, un envoyé du ciel ; les peuples, crédules, acceptaient la légende sans la discuter. Dans l'État divin du socialisme où l'on fait descendre la souveraineté du ciel sur la terre, où l'on part du principe démocratique qui place la souveraineté dans le peuple, dans les individus qui composent le peuple, la légende ancienne ne peut plus servir ; et comme les socialistes contemporains se présentent à nous à titre de représentants du socialisme scientifique, nous sommes en droit de réclamer une explication rationnelle : il faut qu'on nous démontre en vertu de quelle logique, partant du principe démocratique des suffrages du peuple, d'individus humains, on aboutit à cette conclusion que l'État, constitué grâce à ces suffrages, est un État divin.

Nous sommes arrivés à un moment de l'histoire où une pareille question est tout à fait opportune.

On nous annonce à grand fracas, avec une assurance hautaine, que la fatalité de l'évolution historique amène avec elle la transformation de la propriété privée en propriété collective et que le prolétariat, constitué en parti de classe, marche à la conquête du pouvoir politique pour procéder à l'expropriation économique de la classe capitaliste. Dans l'introduction de l'histoire socialiste, destinée principalement à raconter aux ouvriers et aux paysans l'histoire depuis 1789 jusqu'à la fin du XIX^e siècle, M. Jaurès affirme que le « mouvement économique et politique, la grande industrie, la croissance de la classe ouvrière qui grandit en nombre et en ambition, le malaise des paysans écrasés par la concurrence et investis par la féodalité industrielle et marchande, tout jusqu'au trouble moral de la bourgeoisie intellectuelle qu'une société mercantile et brutale offense, paraît-il, dans ses délicatesses, tout prépare une nouvelle crise sociale, une nouvelle et plus profonde révolution où les prolétaires saisiront le pouvoir pour transformer la propriété et la moralité. »

Telle est la prédiction maintes fois annoncée par les prophètes du socialisme.

Nous avons dès lors le plus grand intérêt à examiner et à discuter les titres du socialisme à la prise de possession du pouvoir politique ; il nous importe beaucoup de savoir si le socialisme est ou non l'expression suprême de la science économique, si l'État divin qu'il nous vante comme l'idéal politique des démocraties modernes n'est pas plutôt un fantôme créé par l'imagination de penseurs en proie au délire de l'orgueil. Ces deux questions sont liées l'une à l'autre intimement, par un lien indissoluble.

Si l'État divin est un fantôme, le socialisme n'est et ne peut être qu'une chimère. Pourquoi ? La raison en est simple. Le socialisme veut supprimer la concurrence, la libre concurrence qu'il dénonce et flétrit comme un principe de désordre et de ruine : à l'intérêt, principe désorganisateur, il entend substituer un mobile nouveau, la fraternité, l'amour : dans ce but, il charge l'État du soin d'opérer cette révolution, de décréter l'abolition de l'intérêt, d'organiser à la place la production, le travail fraternel. Il ne s'agit de rien moins que de transformer l'humanité, de dénaturer l'homme en arrachant de son cœur le mobile de l'intérêt, l'instinct de la conservation et du développement, pour n'y laisser agir qu'un mobile unique, la fraternité, le dévouement fraternel. M. Jaurès le disait, à la tribune de la Chambre des députés, lors de l'interpellation sur la crise agricole. « Le socialisme veut créer une humanité nouvelle sans précédent dans les fastes de l'histoire ; nous rêvons de créer l'égalité fraternelle dans le travail. »

On voit la difficulté du problème. J.-J. Rousseau l'avait bien compris dans son *Contrat social*, où il fait du législateur un personnage extraordinaire, extra-humain : « *il faudrait des dieux, s'écrie-t-il, pour donner des lois aux hommes.* » Et, en effet, pour créer un ordre social nouveau où l'homme sera transformé, dénaturé, il faut de toute nécessité que le législateur soit en dehors et au-dessus de l'humanité, inaccessible à ce mobile commun à tous les hommes, l'intérêt personnel : il faut, en un mot, un *État divin*.

Aussi le philosophe de Genève, après avoir expliqué comment le législateur ne peut compter ni sur la force ni sur l'assentiment du peuple, s'exprime ainsi : « Voilà ce qui força de tout temps les pères des nations à recourir à l'intervention du ciel et à honorer les dieux de leur propre sagesse. Cette raison sublime est celle dont on met les décisions dans la bouche des immortels pour entraîner, *par l'autorité divine*, ceux que ne pourrait ébranler la prudence humaine. Mais il n'appartient pas à tout le monde de faire parler les Dieux. »

L'État divin des républiques de la Grèce et de Rome, Rousseau lui-même en fait l'aveu dans ce passage célèbre, était un régime créé par l'imposture des législateurs qui se posaient en fils des dieux, envoyés du ciel sur la terre pour donner des lois aux hommes. Nos modernes socialistes auraient-ils la prétention de reprendre ce procédé antique, d'une moralité si relevée ? Sinon, et à défaut de supercherie ou d'imposture, nous les mettons au défi de justifier la doctrine de l'État divin au sein des démocraties modernes.

Si vous n'êtes ni des dieux, ni des archanges ou des anges, si vous participez, comme le reste des mortels, à la nature humaine, vous êtes impuissants à créer une humanité nouvelle ; vous ne pouvez pas même tenter de transformer l'humanité, de dénaturer l'homme : votre doctrine du socialisme s'évanouit et s'en va en fumée. Que si vous essayez de vous poser en envoyés du ciel, persuadés que vous êtes de ceux à qui il appartient de faire parler les dieux, suivant la formule de Rousseau, il nous suffira pour toute réponse de vous rappeler que l'homme n'est ni ange ni bête, et que le temps des thaumaturges est passé, que les démocraties modernes ne sont pas disposées à se laisser bernier par les modernes pères des nations.

Ainsi l'État divin est un fantôme ; le socialisme, une chimère. Si la liberté, la libre concurrence était, comme le croient les socialistes, un principe désorganisateur, provoquant et développant l'antagonisme entre les classes, il faudrait se résigner, en gémissant, à en subir les effets : les réformateurs seraient, à l'exemple d'Archimède, incapables faute de point d'appui de soulever le monde social et d'en créer un nouveau ; mais il n'en est rien, et cet antagonisme prétendu des classes capitalistes et prolétariennes sous le régime de la liberté n'est qu'une apparence, vaine, superficielle ; cette opposition des classes est une invention du socialisme. Loin d'être conforme aux principes de la Révolution, elle est en contradiction formelle avec eux, avec la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen.

Dans une société constituée d'après les principes de la Révolution, où la liberté et la propriété de tous et de chacun sont placées sous la garantie des lois, où nul privilège n'est établi et institué au profit d'une oligarchie quelconque, il n'est pas possible de concevoir l'existence de classes, de castes distinctes, opposées ; et, en effet, nul ne saurait dire, raisonnablement, où se trouve la ligne de démarcation entre les deux classes, où finit le prolétariat, où commence le capitalisme ?

C'est méconnaître étrangement la pensée des législateurs de la Révolution, des auteurs de la Déclaration des droits de l'homme, que de supposer qu'ils ont fait une législation de classes au profit de la bourgeoisie, de la classe capitaliste et au préjudice du prolétariat :

en formulant la déclaration des droits, ils ont voulu garantir les droits de tous sans exception ni distinction d'aucune sorte, et les différences de fortune existant entre les hommes sous un tel régime ne constituent pas plus un privilège au profit des plus riches que les différences de taille, de santé, d'intelligence.

Je ne sais pas de conception plus fausse que celle des socialistes, lorsqu'ils affirment que l'oppression naît de la libre concurrence, et que les antagonismes qu'elle engendre donnent naissance à une classe privilégiée, la classe capitaliste, et, d'autre part, à une classe opprimée, le prolétariat ouvrier.

Ainsi, nous aboutissons toujours à cette conclusion que loin d'être en conformité avec les principes de la Révolution de 1789 et de la Déclaration des droits de l'homme, les principes du socialisme sont en contradiction formelle avec eux. Le socialisme n'est pas, quoi qu'en dise M. de Pressensé, l'héritier légitime, le continuateur des traditions et des doctrines de la Révolution, il en est l'opposé et la négation. La preuve est faite en ce qui concerne le principe de la liberté du travail, de la libre concurrence, principe proclamé par la Révolution et nié et détruit par la doctrine socialiste de la réglementation du travail ; de même, pour le prétendu principe de la distinction des classes capitaliste et prolétarienne affirmé par le socialisme en opposition avec le principe de liberté et d'égalité pour tous, sans privilèges ni restrictions d'aucune sorte, proclamé par la Révolution de 1789.

Pour achever la démonstration, il reste à établir que le principe de la propriété collective et sociale du socialisme est l'opposé et la négation du principe de la propriété individuelle proclamé et garanti par la Déclaration des droits de l'homme de 1789 ; ce sera l'objet d'un prochain article.

Le principe de la propriété collective du socialisme est-il en opposition avec le principe de la propriété individuelle, proclamé et garanti par la Déclaration des droits de l'homme de 1789 ?

Poser une pareille question c'est, semble-t-il, la résoudre. Les fondateurs du collectivisme, Marx et Engels avaient, dès 1848, publié ce qu'ils appelaient à cette époque, leur manifeste communiste, et leurs disciples contemporains, continuant la tradition, revendiquent ce qu'ils appellent également le communisme, un communisme restreint, appliqué aux moyens de production : dès lors, n'est-ce pas l'évidence même que le socialisme collectiviste loin d'être, comme on l'affirme de la part de M. de Pressensé et des socialistes, le

complément et l'achèvement de la Révolution de 1789, en est, au contraire, l'opposé et la négation ? Propre et commun sont deux termes qui expriment des idées opposées, contradictoires, et on ne voit pas comment il serait possible d'arriver à les concilier. Cependant on soutient, de la part des socialistes, que la propriété individuelle n'est nullement menacée par les revendications du socialisme collectiviste, que seule la propriété capitaliste, la propriété des moyens de production est en cause, comme étant entachée de spoliation.

Écoutons, à ce sujet, un socialiste autorisé, M. G. Deville, traducteur de Marx et qui a publié un abrégé de la doctrine collectiviste ; dans un discours à la tribune de la Chambre des députés, le 6 novembre 1897, il disait : « On nous reproche de réclamer la suppression de la propriété individuelle ; or, nous ne voulons pas plus la suppression de la propriété individuelle que nous ne voulons la réalisation de cette propriété au profit des uns et au détriment des autres. Nous voulons que tous, sans exception, soient appelés à bénéficier de la propriété individuelle : nous voulons conserver cette propriété à ceux qui l'ont encore, nous voulons la rendre à ceux qui l'ont perdue, nous voulons la donner ceux qui, jusqu'ici, en ont été privés ». Et l'orateur socialiste ajoute que : « ce sont les collectivistes qui sont les seuls défenseurs véritables de la propriété individuelle, qui mettront chacun à même de jouir véritablement de ces droits de liberté et de propriété qui, d'après la déclaration des droits de l'homme si souvent invoquée, appartiennent à chaque homme ».

Passant à la distinction de la propriété capitaliste et de la propriété individuelle, l'orateur socialiste dit : « Pour nous, il y a une distinction essentielle entre la propriété capitaliste et la propriété individuelle : la propriété capitaliste — que nous voulons transformer en propriété sociale — c'est la propriété des moyens de production qui repose essentiellement et qui ne peut pas ne pas reposer sur l'exploitation du travail d'une masse salariée.

« Tant qu'il y aura capital et production capitaliste il y aura, quoiqu'on fasse, exploitation, c'est là un fait fatal, indépendant de la volonté des détenteurs et des victimes : le capital, en effet, se tire de la *plus-value*, du *sur-travail* des salariés. C'est sur les ruines de la propriété individuelle que naît et grandit la propriété capitaliste, celle qui réclame le concours d'une collectivité de salariés et repose ainsi sur le travail des autres, c'est cette propriété capitaliste ainsi entendue, que nous voulons transformer en propriété sociale ».

Le *Journal officiel* du 7 novembre 1897, qui reproduit ce discours, signale en même temps les applaudissements que l'orateur a recueillis du groupe socialiste parlementaire où figuraient alors des

leaders tels que J. Guesde et Jaurès ; c'est dire que la distinction formulée par M. Deville entre la propriété capitaliste et la propriété individuelle est acceptée et reconnue par le parti collectiviste tout entier.

Reste à savoir si cette distinction est fondée sur la nature des choses, si la propriété des moyens de production, la propriété capitaliste est, comme le soutiennent les théoriciens du collectivisme, une propriété privilégiée, disons le mot, une spoliation des travailleurs au profit des oisifs.

Certes, la question mérite d'être discutée, et il ne suffirait pas, pour la trancher, de faire appel aux passions et de crier que les socialistes veulent le partage des biens et la spoliation des riches au profit des pauvres.

Rendons justice à Marx et à ses disciples contemporains. En se réclamant, comme ils font, de la science, en s'intitulant les représentants du socialisme scientifique, ils donnent à la discussion une base sérieuse. M. Paul Lafargue, disciple et gendre de Karl Marx, disait dans un article du *Journal des Économistes* de septembre 1884, où il répondait à M. Paul Leroy-Beaulieu : « Si vous voulez coucher à terre l'échafaudage des sophismes prétendus de Marx, il faut d'abord saper la base, la théorie de la valeur ». En effet, tout l'édifice du collectivisme repose sur la théorie de la valeur empruntée par Marx à Ricardo ; cette distinction de la propriété capitaliste et de la propriété individuelle, sur laquelle M. Deville insiste avec tant d'énergie, est la conséquence de la théorie de la plus-value qui, suivant la doctrine collectiviste, est le produit du *sur-travail* des ouvriers et repose essentiellement sur l'exploitation du travail des masses salariées ; cette théorie de la plus-value elle-même repose sur la théorie marxiste la valeur.

Marx place le fondement de la valeur dans le travail manuel appliqué à des objets matériels. Il nous montre la richesse des sociétés comme une immense accumulation de marchandises, et la marchandise, suivant lui, est l'élément premier de la richesse. La valeur de la marchandise est déterminée par la durée moyenne du travail social, nécessaire à sa production, qu'elle contient. De là, il conclut naturellement que la richesse du capitaliste est un vol fait à la masse des travailleurs manuels, les seuls créateurs de la valeur, de la richesse. En effet, quand l'homme à l'argent, suivant son expression, achète sur le marché les matières premières, les machines, et pour les mettre en œuvre la force de travail de l'ouvrier, supposons qu'il paie 100 ses divers achats, et qu'il revende ensuite le produit fabriqué 110, cette plus-value de 10 est le profit capitaliste, l'argent a fait des petits, le capital est né, et ce capital, cette métamorphose de l'argent en

capital se produit grâce au travail des ouvriers : il est leur ouvrage unique, le produit de leur *sur-travail*.

M. de Laveleye, dans son ouvrage sur le *Socialisme contemporain*, observe que si l'on accepte la théorie de la valeur de Ricardo, on est conduit logiquement à adopter les conclusions de Marx, et on aboutit forcément au collectivisme.

Il est curieux de suivre en effet, dans le livre du *Capital*, la série des déductions du socialiste allemand. Il part de cette idée que la circulation des marchandises est le point de départ du capital.

Tout argent qui circule pour acheter des marchandises en vue de les revendre, se transforme, dit-il, en capital. La valeur avancée, 100 par exemple, se conserve dans la circulation et y ajoute une valeur nouvelle — elle devient 110, comme dans notre exemple ; cet excédent, c'est la *plus-value*. D'où provient cet excédent, cette *plus-value* ? De la circulation des marchandises ? cela est impossible ; d'une part, l'accroissement de valeur par lequel l'argent doit se transformer en capital ne peut pas provenir de cet argent lui-même : s'il sert à acheter, il ne fait que réaliser le prix des marchandises qu'il paie ; d'autre part, l'accroissement de valeur ne peut provenir non plus de la marchandise, car, dans la revente de la marchandise, celle-ci passe tout simplement de sa forme naturelle à sa forme argent, et lors de l'achat, il ne s'opère qu'un échange d'équivalents.

Comment donc expliquer l'origine de la plus-value ? Une seule explication reste possible, c'est qu'elle provient du sur-travail, du travail extra des ouvriers.

Le mystère de la richesse du capitaliste est ainsi dévoilé : il se résout en ce fait, que le capitaliste dispose d'une certaine quantité de travail qu'il ne paie pas : c'est qu'en effet la force de travail de l'ouvrier possède cette vertu particulière, vraiment merveilleuse, d'être une source de valeur : la valeur de cette force de travail est déterminée, comme toutes les autres valeurs, par le temps de travail socialement nécessaire à la production de ses frais d'entretien, et six heures suffisent en moyenne à produire les frais d'entretien de l'ouvrier, le capitaliste profite donc de l'excédent du travail de l'ouvrier au-delà des six heures.

Telle est, d'après Marx et les néo-socialistes contemporains, l'origine de la plus-value, de la propriété capitaliste.

Certains économistes ont comparé l'ouvrage de Karl Marx à un casse-tête chinois ; d'autres, comme M. de Laveleye, sont effrayés à l'idée d'être pris dans les engrenages de la logique *d'acier* de ce disciple d'Hegel : il importe toutefois de surmonter l'aridité de la lecture du *Capital* en songeant à l'importance du sujet, et d'autre

part, pour juger la valeur des conclusions, il faut examiner les prémisses et en apprécier la solidité.

À la base de l'édifice collectiviste, nous trouvons la théorie de la valeur fondée sur la durée moyenne du travail manuel socialement nécessaire à la production de la marchandise : cette théorie est-elle vraie ? Les faits économiques étudiés avec soin, d'une manière complète, sans lacune ni omission d'aucune sorte, y trouvent-ils leur explication ? C'est ce qu'il s'agit d'examiner.

M. Lafargue ne tarit pas d'éloges sur le compte de Marx et de sa puissance d'analyse ; l'analyse de Marx, nous dit-il dans l'article précité du *Journal des Économistes* (n° de sept. 1884), démontre que la circulation des marchandises ne crée aucune valeur, par conséquent le capital commercial et le capital financier sont impuissants à accroître le capital par leur circulation.

Pour prouver l'exactitude de la doctrine socialiste, M. Lafargue prend l'exemple suivant : il suppose que l'on fait circuler un quintal de blé de Chicago à New York, à Londres et à Paris avec retour à New York et Chicago en le faisant passer par dix marchands et spéculateurs, et il fait remarquer que le quintal de blé, revenu à Chicago, son point de départ, n'aura pas augmenté de valeur. L'écrivain socialiste triomphant conclut de là à l'exactitude de l'analyse du maître et dénonce les commerçants comme des non-producteurs, des parasites ; les seuls travailleurs utiles, productifs, sont les travailleurs manuels, dont le travail produit des marchandises, des objets matériels.

M. Lafargue, je le crains, s'est trop pressé de monter au Capitole, et l'exemple qu'il nous donne, loin de prouver l'exactitude de la doctrine socialiste, est merveilleusement choisi pour en démontrer la fausseté.

Je prie qu'on remarque à cet égard le manque absolu de sens pratique des écrivains socialistes ; où donc M. Lafargue a-t-il vu, autrement que dans un rêve, un commerçant expédier des marchandises en leur faisant faire un voyage de circum-navigation, avec billet d'aller et retour ? Cette fantaisie d'un marchand de blé expédiant un quintal de blé de Chicago à Paris pour le faire retourner à Chicago son point de départ, après l'avoir fait passer par l'intermédiaire de dix marchands et spéculateurs, est véritablement stupéfiante, et M. Lafargue eût voulu démontrer l'absurdité de la doctrine socialiste qu'il ne s'y serait pas pris autrement. Il est clair comme le jour, pour tout homme pratique au courant des affaires, que lorsqu'un marchand expédie du blé de Chicago à Paris, ce n'est pas pour le faire retourner à Chicago, mais bien parce que, d'après l'état des cours et les besoins du marché, la valeur du blé à Paris est plus grande qu'à

Chicago, pays de surabondance où les cours sont faibles et où le blé est destiné à l'exportation.

L'exemple choisi, loin d'être favorable à la doctrine socialiste, se retourne donc contre elle ; il prouve que les socialistes sont réduits, pour essayer de justifier leur système, à inventer des faits imaginaires, contraires à la réalité des faits économiques.

S'il n'y avait de travail productif de valeur que le travail manuel appliqué à la création des marchandises, des produits matériels, comme le soutiennent les socialistes, comment expliquer la fortune des commerçants de toute sorte, marchands en gros et en détail, voituriers, banquiers, des avocats, des médecins, des artistes, etc. ? Toute cette classe de citoyens ne créent pas de produits, ni ne fabriquent des marchandises, ils se bornent à rendre des services ; or, la preuve que ces services sont pourvus de valeur, c'est que librement, volontairement, le public les paie et les rémunère effectivement, et que ces services sont acceptés en échange des marchandises, des produits matériels.

Ceci est catégorique, véritablement décisif.

Si les services proprement dits s'échangent contre des marchandises, c'est qu'ils ont entre eux quelque chose de commun, à savoir la valeur, et puisque cet échange se fait librement, après discussion et débat sans contrainte d'aucune sorte, c'est la preuve sans réplique de l'étroitesse et de la fausseté de la doctrine socialiste, qui nous représente la valeur comme inhérente aux marchandises, aux produits matériels, et qui considère la marchandise comme l'élément premier de la richesse.

Oui, cette doctrine est étroite, incomplète, partant fausse ; le socialisme soi-disant scientifique est une doctrine anti-scientifique.

La théorie de la valeur qui est à la base du collectivisme, sur laquelle repose tout l'échafaudage du système, comme dit M. Lafargue, est une théorie construite *à priori*, fantaisiste, elle est contraire aux faits, aux découvertes de la science moderne.

Depuis Lavoisier et grâce aux découvertes de la chimie basées sur l'observation la plus certaine, c'est un principe incontestable et incontesté que l'homme est impuissant à créer de la matière, que la quantité de matière existant dans l'univers est invariable, ce qu'exprime cette proposition : « Rien ne se crée. »

Rien ne se crée dans la nature, par suite les socialistes ont tort de soutenir, avec Karl Marx, que la production consiste à créer de la matière, et que les seuls producteurs sont les travailleurs manuels. Il n'y a pas de production matérielle en ce sens que les éléments des produits matériels, des marchandises, existent dans la nature, que la nature les fournit gratuitement, et le rôle du travail se borne à des

transformations, à des modifications de la matière en vue de donner satisfaction aux besoins des consommateurs ; il n'y a pas non plus, à proprement parler, de travail manuel, car la main n'est que l'instrument de l'intelligence.

Ainsi, nous sommes conduits à cette conclusion que la société est un échange de services mutuels et que tous ceux-là sont des travailleurs, des producteurs, qui rendent à autrui des services, sans distinguer si ces services se matérialisent ou non dans des marchandises, dans des produits matériels.

Que reste-t-il dès lors de la construction socialiste, de l'édifice du collectivisme ? Cette construction s'écroule faute de fondement pour la soutenir.

La théorie de la plus-value sur laquelle repose la distinction entre la propriété capitaliste et la propriété individuelle est basée elle-même sur la théorie marxiste de la valeur, laquelle détermine la valeur d'après la durée moyenne du travail social nécessaire à la production des marchandises ; or, il est démontré à cette heure que cette théorie est fausse, qu'elle n'embrasse pas la totalité des phénomènes économiques, il est prouvé, par l'observation exacte et complète des faits, que le principe de la valeur s'applique non seulement aux marchandises, aux produits matériels, mais aux services de toute nature incarnés ou non dans des objets matériels.

Et ce n'est pas tout : non seulement la théorie socialiste de la valeur est fautive à raison de son étroitesse, mais à un autre point de vue sa fausseté apparaît également. Dans la conception de Marx et de ses disciples, l'origine de la valeur est unilatérale. Marx la fait dériver du travail manuel, de la durée moyenne du travail social appliqué à la production, tandis qu'en réalité la valeur, qui est un rapport entre les services échangés, dépend de deux causes et non d'une seule ; elle dépend non seulement du travail, de la production, mais aussi de la demande, en sorte qu'il est impossible de se faire une idée exacte de la valeur d'un service sans tenir compte du milieu. C'est un point facile à vérifier et que l'on peut observer partout.

Si, comme le soutiennent les socialistes, la valeur dépendait uniquement de la durée moyenne du travail appliqué à la production, cette valeur serait indépendante du milieu, elle ne subirait pas l'influence de la demande, alors qu'au contraire, dans la réalité l'influence de la demande joue un très grand rôle.

Voici, par exemple, un immeuble construit à Paris et un autre immeuble, exactement semblable, construit par le même architecte, dans un village perdu de Bretagne ; la durée moyenne du travail social appliqué à la production de chacun des immeubles est identiquement égale ; croit-on qu'il en sera de même de la valeur des im-

meubles ? Ce que je dis des constructions élevées au-dessus du sol, peut s'appliquer aussi au sol sur lequel les constructions sont édifiées ; un mètre carré de terrain a plus de valeur à Paris qu'à Bordeaux, à Bordeaux qu'à Rochefort, à Rochefort que dans une petite ville et ainsi de suite, suivant une gradation descendante où l'influence du milieu est prépondérante. Ces faits, qui sont d'une observation facile à vérifier, faits dont l'évidence est indiscutable, achèvent de réduire à néant la doctrine fondamentale du collectivisme.

À la lumière de ces faits, de cette doctrine véritablement scientifique de la valeur considérée comme le rapport entre les services échangés, que devient la doctrine de la plus-value, de la propriété capitaliste entendue au sens socialiste comme provenant du *sur-travail* des ouvriers, de l'exploitation des masses ouvrières ?

M. Deville, armé du principe socialiste de la valeur fondée sur le travail manuel appliqué à la production des marchandises et proportionnelle à la durée moyenne du travail social nécessaire à la production, nous montrait, dans la société capitaliste, l'antagonisme des classes ; à l'entendre, la propriété des capitaux repose essentiellement sur l'exploitation des masses salariées, c'est là un fait fatal, nécessaire, résultant de ce que la circulation des marchandises n'est pas créatrice de valeur, en sorte que la plus-value, le profit du capitaliste au cas de travail salarié, ne peut s'expliquer par cette circulation du capital commercial et du capital financier ; dès lors, pour expliquer la formation de la plus-value, dans l'embarras où la théorie marxiste de la valeur place les socialistes, ils s'ingénient à chercher cette source de la plus-value aussi mystérieuse pour le moins que celle du Nil. Cette source fameuse, ils croient l'avoir enfin découverte dans la force de travail de l'ouvrier, à raison de la vertu merveilleuse qu'elle posséderait d'être elle-même source de valeur, parce que sa valeur d'échange est déterminée, disent-ils, comme toutes les autres, par la durée moyenne du travail social nécessaire à sa production et que six heures suffisent par jour pour produire les frais d'entretien des travailleurs, en sorte que l'excédent des six heures de travail est employé par l'ouvrier à produire de la plus-value pour le capitaliste.

Cette explication bizarre, embrouillée, et où la fantaisie joue un si grand rôle, surtout dans cette fixation de six heures de travail pour la production des frais d'entretien du travailleur — comme si les frais d'entretien étaient une quantité fixe, invariable ! — cette étrange explication, dis-je, est acceptée sans difficulté par les disciples de Karl Marx, dont la foi robuste les amène à s'incliner devant la parole du maître comme devant un dogme sacré.

Quoi qu'il en soit, cette doctrine est sans portée, sans autorité scientifique, et, pour en faire justice, il suffit de démontrer que la

valeur, comme nous l'avons établi, est proportionnelle non à la durée moyenne du travail social, mais au service rendu.

Sortons de ces subtilités, de ces explications embarrassées et voyons les faits.

Si cet antagonisme de classes dénoncé par les socialistes, sous le régime de la libre concurrence, était fondé ; si, comme le soutient Marx, le développement du machinisme, en accroissant la richesse des riches, augmentait de plus en plus la misère des masses, en sorte que parallèlement à la richesse des capitalistes, à l'autre pôle de la société, il y aurait accroissement de la misère des classes pauvres, exploités systématiquement par la classe capitaliste, ce phénomène de la pauvreté progressive des masses se manifesterait surtout dans les pays où le développement des machines est le plus considérable, où la libre concurrence exerce principalement son action anarchique et ruineuse, suivant la formule socialiste, par exemple en Angleterre, aux États-Unis, en France. Or, il suffit d'ouvrir les yeux et de comparer la situation des masses ouvrières dans les pays où la libre concurrence est le plus développée avec celle des ouvriers des autres pays pour voir que c'est le contraire qui est vrai.

Partout où le capital se développe, où les machines interviennent de plus en plus dans la production des richesses, on voit en même temps les salaires hausser et la condition des classes ouvrières s'améliorer d'une manière progressive.

Ceci est décisif contre la thèse socialiste ; c'est la preuve manifeste, évidente, sans réplique, de la fausseté de cette théorie. Les socialistes se vantent d'être des hommes de science, de s'appuyer, non sur des spéculations *à priori*, mais sur les faits, sur l'évolution des phénomènes économiques dans la société actuelle. Or, non seulement ils ne peuvent invoquer à leur appui les phénomènes économiques, mais ces faits, aux yeux de tout observateur de bonne foi, sont en opposition formelle avec leur système. Les statistiques des salaires, dans les pays libres, accusent une hausse constante des salaires des ouvriers, en même temps qu'un abaissement progressif de l'intérêt des capitaux.

Voilà le fait, plus éloquent que tous les arguments, que toutes autres démonstrations. Rien de plus facile, d'ailleurs, à expliquer à la lumière de la vraie théorie, de la théorie scientifique de la valeur.

Si les ouvriers se font concurrence entre eux, il en est de même des capitaux, dans leurs rapports réciproques, et comme la valeur est proportionnelle au service, il est clair que l'abondance des capitaux doit, en amoindissant leur service, en faire baisser la valeur.

La loi économique est donc celle-ci : à mesure que les capitaux abondent, l'intérêt baisse et le salaire hausse.

Hausse des salaires, cela veut dire que les services des ouvriers augmentent de valeur ; dans le débat entre capitalistes et ouvriers l'avantage demeure finalement à celui des contractants qui a le moins besoin de l'autre, et là où les capitaux abondent on conçoit que les capitalistes se disputent les travailleurs, car le capital ne peut rien sans le travail, et si le chômage des travailleurs ne leur rapporte pas de salaire, le chômage des capitaux les laisse improductifs d'intérêts.

Non seulement le salaire nominal hausse dans les pays où il y a abondance de capitaux, mais le salaire réel augmente, en ce sens qu'avec l'argent du salaire nominal, les ouvriers achètent les objets de consommation à des prix de plus en plus réduits.

Ceci ne peut être dénié, même par les socialistes, tant l'évidence est manifeste. M. Jaurès le constatait, à la tribune de la Chambre des députés, dans la séance du 26 juin 1897. Il disait : « Sur les céréales, le bétail, les vins, les bois, sur tous les produits de la terre de France, il s'est fait dans l'ensemble, depuis une vingtaine d'années, une baisse de prix d'environ un tiers et elle s'est produite avec une telle étendue et une telle régularité qu'elle apparaît comme une sorte de loi naturelle et de phénomène irrésistible. » Les statistiques de Sauerbeck ne laissent aucun doute à ce sujet, et le même phénomène de baisse s'est manifesté sur les produits industriels.

Ainsi, ce fait de l'abaissement progressif de valeur des produits agricoles et industriels, dans la société économique actuelle, est un phénomène incontestable et incontesté : Or, à qui profite cette baisse de produits ? À tout le monde, à tous les consommateurs, mais principalement aux masses ouvrières.

M. Jaurès qui, comme tous les socialistes, n'a jamais fait de synthèse économique et qui voit des antagonismes partout — parce qu'il n'examine les faits que dans les rapports des producteurs entre eux, au lieu de compléter son examen en allant jusqu'au bout de l'évolution et en regardant du côté des consommateurs, qui représentent l'intérêt général —, M. Jaurès, dis-je, n'observe cette évolution que pour la maudire et la signaler à la malédiction des agriculteurs et des ouvriers agricoles, et il se demande si elle est le résultat d'une loi naturelle et fatale.

C'est, en effet, une loi naturelle de l'évolution économique sous le régime, tant abhorré par les socialistes, de la libre concurrence, mais une loi bienfaisante et harmonique, qui, bien comprise, réduit à néant la thèse socialiste de l'antagonisme des classes, en même temps qu'elle nous montre le vrai caractère de la propriété capitaliste, de cette spoliation prétendue des masses ouvrières, qui, en réalité, est une propriété essentiellement démocratique.

Les capitaux sont des instruments de travail qui font concourir la nature, qui la forcent à collaborer à la production des richesses : l'eau, le vent, la vapeur, l'électricité viennent peu à peu remplacer l'effort humain, faire le travail que primitivement il fallait faire à force de bras : or, si la valeur est fille du service humain, les forces et les matériaux fournis par la nature sont gratuits ; le producteur qui les utilise cherche à faire tourner à son profit cette gratuité, mais la concurrence lui arrache le profit de cette conquête sur la nature, elle réduit la valeur en réduisant le service, l'effort humain, et finalement la conquête se réalise au profit de l'humanité représentée par le consommateur sous forme de baisse de valeur, de réduction de prix.

Telle est la loi naturelle de l'évolution économique sous la pression de la liberté, de la libre concurrence.

Et voyez combien lamentable est l'erreur des socialistes, et quels effets funestes elle produit en excitant la haine des ouvriers contre les capitalistes, en dénonçant la plus-value, le profit capitaliste comme une spoliation des travailleurs au profit du parasitisme des employeurs !

Cette propriété capitaliste, telle qu'elle existe actuellement, c'est, pour les masses ouvrières, l'instrument du progrès, de l'émancipation véritable.

Loin d'être une spoliation au préjudice des ouvriers, elle provoque par son développement la hausse des salaires et la baisse progressive de la valeur des produits, des objets de consommation.

Il est surprenant que Marx, qui a entrevu cette vérité économique que la valeur est la fille du travail, de l'effort humain, qui s'est rendu compte également de la gratuité des éléments naturels, des matériaux et des forces fournis par la nature, n'ait pas compris plus exactement le mécanisme de la production, de la combinaison des forces naturelles et du travail humain dans la production.

Si le socialiste allemand avait analysé avec soin les phénomènes économiques de cet ordre, il aurait vu que le producteur, dans quelque ordre de choses qu'il exerce son activité, se conduit d'après le principe du moindre effort ; en ce sens que, le travail étant une peine, il cherche à économiser le plus possible d'efforts pour un résultat donné : de là l'invention des outils, des machines, qui, emprisonnant et conquérant les forces naturelles, les contraignent à concourir à la production, à remplacer et à économiser le travail, l'effort humain.

Donc le producteur invente un outil, une machine ; il fait intervenir une force naturelle, force gratuite : qui profite de cette force gratuite ? L'inventeur d'abord. Tant que son secret n'est pas découvert, il utilise à son profit la force gratuite : c'est la récompense de son invention, le prix de ses efforts, de son génie ; plus tard la

concurrence intervient, la valeur diminue et la force gratuite, grâce à la libre concurrence, tourne au profit de l'humanité représentée par le consommateur.

Telle est l'œuvre du capitaliste sous le régime de la libre concurrence. Vous dites qu'il dépouille les masses ouvrières, que la plus-value capitaliste est le produit du sur-travail des ouvriers, que l'intérêt et le profit sont une spoliation des travailleurs par les oisifs.

Vous ne prenez pas garde que le point de départ de l'humanité est l'égalité dans la misère ; au commencement des sociétés, il n'existait aucun capital, tout se faisait à force de bras, par le travail humain, aussi les produits étaient rares et chers, il fallait, pour les payer, une quantité énorme de travail humain. C'est grâce au capital, à la propriété capitaliste, que les forces naturelles et gratuites sont intervenues dans la production, et si tout intérêt, tout profit était refusé au producteur de l'instrument de travail, le développement des capitaux serait frappé d'inertie, le progrès économique serait à tout jamais paralysé.

M. Deville nous dit, au nom de l'école socialiste, que sans propriété il n'existe pas de liberté véritable, et qu'il faut universaliser la propriété parce que si le travailleur n'est pas propriétaire des moyens de production, des outils, il est dans la dépendance du capitaliste qui possède les moyens, les instruments de production. M. Deville ne voit pas que les moyens de production ne poussent pas spontanément, comme les champignons dans les champs, qu'ils ont coûté du travail à leurs possesseurs, et que ce travail a droit à une rémunération au même titre que celui du travailleur actuel : il ne se rend pas compte que l'intérêt, le profit du capitaliste n'est pas autre chose que le salaire d'un travail, salaire réparti ingénieusement sur un nombre indéfini de consommateurs.

Dans un pays libre où le travail et l'échange des services ne sont entravés par aucune loi oppressive, un homme n'est et ne peut être propriétaire que de la valeur de ses services : tout ce que la nature met dans la production, matériaux et forces, est et demeure gratuit, et ce qui fait le caractère démocratique, essentiellement démocratique de la propriété ainsi entendue, c'est que par suite de la solidarité des intérêts, loin qu'il y ait antagonisme entre les classes, l'harmonie résulte de ce que tout progrès économique accompli par un producteur quelconque va profiter finalement, grâce à la libre concurrence, à l'humanité toute entière représentée par le consommateur, sous forme de réduction de valeur, de prix.

M. Jaurès et, avec lui, l'école socialiste, nous en voudraient d'insister sur cette baisse progressive des valeurs dans la société actuelle ; économistes et socialistes, tous sont d'accord pour reconnaître l'exis-

tence et l'action de cette loi économique, ainsi que cela résulte de l'extrait du discours de M. Jaurès que nous avons cité plus haut.

L'erreur des socialistes, c'est de s'imaginer que l'action de cette loi est malfaisante, funeste aux masses ouvrières, en un mot anti-démocratique : ce qui les trompe, c'est qu'ils n'observent que la moitié des phénomènes économiques, ils ne s'occupent que des intérêts des producteurs en tant que tels, de ces intérêts que vient heurter et froisser la libre concurrence ; ils ne voient pas que l'intérêt général est du côté des consommateurs et que cette baisse progressive des valeurs, qui mécontente le producteur en tant que tel, est un bienfait pour le consommateur qui représente les intérêts généraux de l'humanité.

Les socialistes confondent la richesse avec la valeur : de là leurs malédictions contre la concurrence qui, en réduisant les valeurs, leur apparaît comme une cause d'appauvrissement et de ruine ; de là leurs déclamations contre les machines qui viennent remplacer les forces humaines dans la production ; à ce point de vue, et n'observant que superficiellement les phénomènes économiques, les luttes des producteurs entre eux, ils ne voient partout que conflits, antagonismes d'intérêts, sous le régime de la liberté. D'autre part, trompés par la théorie incomplète de la valeur de Ricardo, ils ont, comme dit Engels, tiré les conclusions socialistes qui en découlent, en réclamant pour le travail manuel seul créateur de la richesse, d'après cette théorie, le produit intégral de la production.

La fausseté de la théorie de la valeur de Ricardo une fois démontrée, il s'ensuit que les conclusions socialistes doivent être rejetées comme entachées du même vice originel.

Il est temps de nous résumer et de conclure.

L'école des néo-socialistes, des théoriciens du collectivisme, reconnaît et proclame, comme l'école économiste, le principe de la propriété individuelle fondée sur le travail ; elle répudie et condamne, à ce titre, ce qu'on appelle dans ce système la propriété capitaliste, la propriété des moyens de production, comme entachée de spoliation et provenant du sur-travail des salariés : à l'appui de cette théorie, elle invoque la théorie de la valeur qui fait du travail manuel appliqué à des marchandises, à des produits matériels, la source unique des richesses.

Nous avons prouvé, jusqu'à l'évidence, l'étroitesse et la fausseté de cette théorie qui matérialise la valeur, qui méconnaît les découvertes de la science moderne et s' imagine que le producteur crée des produits matériels, alors que son action se borne à transformer les éléments fournis par la nature ; cette rectification faite, nous avons élargi le domaine économique en montrant que la valeur s'attache

non aux produits matériels, mais aux services, aux efforts humains échangés ; nous avons établi que la valeur n'a pas une cause unique, mais qu'elle est un rapport entre les services échangés, que loin de dépendre uniquement de la durée moyenne du travail, comme le croient les socialistes, elle dépend également du milieu où les services sont offerts, de la demande aussi bien que de l'offre.

Cette démonstration faite, la théorie socialiste de la plus-value s'écroule faute de fondement, de point d'appui ; il ne reste plus rien pour justifier la distinction de la propriété soi-disant capitaliste et de la propriété individuelle : la plus-value, le profit capitaliste est, comme le salaire de l'ouvrier, le prix légitime d'un travail ancien, d'un service rendu qui n'a pas encore reçu sa récompense, c'est un salaire réparti sur un groupe indéfini de consommateurs.

En revendiquant, pour la collectivité, cette propriété de la plus-value, des moyens de production, en réclamant la transformation de la propriété capitaliste en propriété sociale, les socialistes réclament une injustice, ils demandent que l'on dépouille les possesseurs de capitaux au profit de la collectivité.

Non seulement nous avons justifié le principe de la propriété des capitaux, des moyens de production au profit des capitalistes, mais nous nous sommes appliqué à mettre en relief le caractère démocratique de cette propriété ; c'est grâce à la propriété, au profit qu'en tire le propriétaire, que le producteur est stimulé dans son œuvre d'accumulation des capitaux, et comme les capitaux sont destinés à faire intervenir de plus en plus les forces gratuites de la nature et à faire baisser ainsi la valeur des produits, il s'ensuit que le mobile propriétaire provoque le développement, dans la société économique, d'une communauté, d'une collectivité de biens indéfinie.

La conclusion finale qui se dégage de ces prémisses, c'est qu'il n'y a aucune distinction à faire entre la propriété soi-disant capitaliste et la propriété individuelle ; que toutes les deux, dans un pays libre, sont légitimes au même titre, étant les filles du travail, d'un travail ancien ou actuel ; par suite, nous avons raison de soutenir que le principe de la propriété collective du socialisme est en opposition avec le principe de la propriété individuelle proclamé par la Déclaration des droits de l'homme de 1789.

201. LE PRINCIPE DE LAVOISIER
ET LE SOCIALISME SCIENTIFIQUE (1901).[*Journal des Économistes*, octobre 1901.]

Dans sa brillante conférence sur le livre *Travail* de Zola, conférence faite à Paris le 15 mai 1901, au théâtre Maguera, M. Jaurès, signalant les préoccupations économiques et sociales qui se marquent avec une énergie croissante dans les œuvres du grand écrivain, fait observer que, pour l'œuvre sacrée d'affranchissement des travailleurs, Zola semble ne vouloir se fier qu'à la science, qui, par son action et sa souveraine autorité, doit préparer la libération définitive des hommes et le bonheur de tous.

Cette remarque faite, le *leader* socialiste objecte que la science seule, sans le combat des hommes, ne suffira pas ; au sens où il l'entend, ce combat, c'est la lutte de classe, la bataille du prolétariat contre la bourgeoisie, de la classe opprimée contre la classe privilégiée des propriétaires, des possesseurs du capital ; il ajoute, avec une menace à l'adresse de la bourgeoisie, qu'il dépend de cette classe privilégiée d'aider à la transformation de la propriété privée des capitaux en propriété collective, et qu'ainsi avertie, c'est elle qui portera la responsabilité totale des éventualités violentes, des catastrophes qui peuvent accompagner ce qu'il appelle l'affranchissement du monde du travail.

Cette objection de M. Jaurès est tout au moins une affirmation présomptueuse : la question est précisément de savoir si la classe capitaliste, la classe des propriétaires des moyens de production est une classe privilégiée, si le socialisme collectiviste est véritablement, comme le prétendent ses docteurs, un socialisme scientifique. S'il était démontré, au contraire, que la propriété des capitaux, loin d'être un privilège, est un droit légitime, fondé en raison et en justice, la conclusion du *leader* tomberait, faute de prémisses solides, et il resterait que Zola a eu raison de se fier à la puissance de la science pour la solution définitive de la question sociale.

Examinons, avec l'attention qu'elle mérite, cette grave question.

I

D'où vient l'objection de M. Jaurès et pourquoi conclut-il à la nécessité d'un combat de classes, pour aboutir à ce qu'il appelle l'affranchissement du monde du travail ? C'est que, dans la doctrine du socialisme collectiviste, le capital des riches est formé par le sur-travail, par le travail *non-payé* des ouvriers, en sorte que les ouvriers

forment une classe inférieure subissant l'oppression de la classe privilégiée des capitalistes, et cette théorie fameuse de la plus-value, considérée comme la source du capital, repose elle-même sur cette idée fondamentale qu'il n'y a de richesse produite que celle qui résulte du travail des ouvriers manuels, incorporé dans des produits matériels, et que la valeur des produits est proportionnelle à la durée moyenne du travail social qui y est incorporé.

Tout dépend ainsi de cette idée mère de la valeur, de la vérité ou de la fausseté de la doctrine socialiste sur ce point fondamental. Est-il vrai, oui ou non, que les travailleurs manuels dont le travail s'incorpore dans des marchandises, dans des produits matériels, sont les seuls producteurs, les seuls créateurs de richesses, en sorte que les autres classes de la société ne sont que des parasites, vivant du travail non-payé, du sur-travail des prolétaires de la classe opprimée ?

À la doctrine socialiste ainsi énoncée, nous opposons un principe acquis à la science, qui a pris place au premier rang des vérités scientifiques, le principe que Lavoisier a découvert et mis en pleine lumière : « Rien ne se crée dans l'univers ; la quantité de matière existante est invariable et ne peut être augmentée. »

Ce grand et fécond principe, qui a renouvelé la chimie moderne, a une importance qui dépasse les limites de cette science et qui nous apparaît comme capitale également au point de vue économique, parce qu'il fournit à l'économie sociale une base solide, inébranlable.

Et d'abord, en ce qui touche la vérité du principe, il est incontestable et incontesté ; lorsque Lavoisier, à la suite d'expériences nombreuses et variées, l'a formulé pour la première fois, il a subi le sort commun à toutes les idées que les savants émettent en s'inspirant de la méthode d'observation inductive de la nature, il a été contesté, critiqué, contrôlé ; malgré tout, il a résisté victorieusement à toutes ces critiques impuissantes et vaines, et il est admis aujourd'hui universellement comme un principe scientifique.

Au point de vue économique, il s'ensuit que le rôle de l'homme, du travailleur humain, dans la production des richesses, consiste uniquement à transformer, à modifier les matériaux, les objets matériels, non à les créer : la puissance de l'homme s'arrête à cette limite ; il est incapable de créer une parcelle de matière, d'ajouter un atome à la quantité d'atomes fournis par la nature.

Vérité importante, d'une importance fondamentale, qu'il est d'autant plus nécessaire de bien mettre en lumière que son étendue et sa portée sont malheureusement trop méconnues.

La nature fournit à l'homme, dans la production des richesses, les matériaux et les forces répandus dans l'univers, tous les matériaux, toutes les forces exclusivement : ou cette proposition n'a au-

cun sens, ou elle signifie que les matières et les forces que le travailleur humain utilise et met en œuvre pour la satisfaction de tous ses besoins sont des éléments *gratuits*, essentiellement *gratuits*. Il y a là, qu'on le remarque bien, deux idées reliées ensemble par un lien indestructible ; on ne peut pas séparer l'idée de gratuité de cette autre idée que les matières et les forces de l'univers sont l'œuvre exclusive de la nature, et ce qui fait pour nous l'objet d'un douloureux étonnement, c'est que des économistes éminents, tout en admettant que la matière est de création naturelle, et que l'action du travail se borne à créer de l'utilité, se refusent à admettre cette autre proposition, à savoir que la matérialité est un don *gratuit* et que, dans la production des richesses due à la collaboration des forces naturelles et du travail de l'homme, l'action de l'homme est seule créatrice de valeur.

Cependant aucun économiste sérieux n'a essayé de soutenir ce bizarre paradoxe que la nature ait jamais réclamé et se soit fait payer une part quelconque dans la production des valeurs ; non, jamais une assertion aussi téméraire n'a été formulée.

Si nous interrogeons à ce sujet M. Maurice Block, qui a résumé, dans son livre *Les progrès de la science économique depuis Adam Smith*, les doctrines des principaux économistes, il nous dit au chapitre de la valeur, que « tout producteur dispose parfois d'un concours particulier de la nature *qu'il a le droit de se faire payer* » ; il ajoute ensuite, en critiquant sur ce point Bastiat, « que cette proposition : « La nature travaille gratuitement » est une phrase creuse, si elle signifie que nous ne rétribuons pas la nature pour obtenir sa collaboration, et qu'elle est fausse, si elle prétend dire que la nature travaille spontanément pour nous, car nous sommes obligés de nous emparer d'elle et de la faire travailler comme une esclave en dirigeant ses forces et en les surveillant. »

Cette argumentation du savant économiste, qui résume ainsi la doctrine que nous combattons, repose sur une confusion qui saute aux yeux : si nous prenons l'exemple cité par M. Block, l'emploi du moulin à eau, qui nécessite, nous dit-il, un effort spécial pour la conquête de la force naturelle de la chute d'eau : la construction de canaux, le moulin à bâtir, etc., la réponse est que cet effort spécial accompli par l'homme, la conquête est réalisée, et cette esclave qu'est la chute d'eau ne coûte rien à vêtir ni à nourrir ; et la preuve que l'objection est sans portée aucune, c'est que la farine du moulin dont les meules sont actionnées par la chute d'eau revient moins cher qu'avant l'invention du moulin à eau, à cette époque déjà ancienne où, pour convertir le blé en farine, il fallait l'emploi de forces humaines, où le travail était accompli par des esclaves qui tournaient la meule.

La force naturelle fait aujourd'hui l'œuvre du travail humain, le moteur animé qui tournait la meule a été remplacé par le moteur inanimé, la chute d'eau ; qu'en résulte-t-il ? Une diminution dans le prix de revient, une économie de main-d'œuvre ; c'est une valeur anéantie qui profite au producteur d'abord, tant qu'il garde le secret de son invention, mais finalement, sous la pression de la concurrence, c'est l'humanité représentée par le consommateur qui profite de la conquête sous forme de réduction de valeur, de prix.

Et il en est ainsi dans toutes les branches de production ; le producteur, sous la pression de son intérêt, cherche partout et toujours à économiser de la main-d'œuvre, à conquérir les forces naturelles pour faire faire, par l'eau, par le vent, la vapeur, l'électricité, etc., le travail accompli primitivement par les muscles des travailleurs humains, et lorsque la conquête est réalisée, malgré les dépenses faites pour emprisonner la force naturelle et pour l'utiliser, cette force travaille *gratuitement*, et en se substituant au travail onéreux du producteur humain, elle anéantit chaque fois de la valeur. Que devient cette valeur anéantie ? Sous la pression de la concurrence, elle tourne au profit de l'humanité représentée par le consommateur, sous forme de réduction de prix.

Est-ce assez clair, et la démonstration est-elle suffisamment formelle ? Combien de temps faudra-t-il la répéter, après Bastiat, pour qu'elle apparaisse aux yeux des savants qui se réclament de la méthode d'observation avec tout l'éclat de l'évidence, pour qu'elle prenne rang, enfin, parmi les vérités définitivement acquises à la science ?

Certes les faits abondent, pour justifier cette doctrine, et on peut dire que ces faits qui la confirment sont reconnus par toutes les écoles, aussi bien par les socialistes et par les protectionnistes que par les économistes eux-mêmes.

Écoutez M. Jaurès : dans son discours sur la crise agricole à la Chambre des députés, en juin 1897, il disait : « Sur les céréales, le bétail, les vins, les bois, sur tous les produits de la terre de France, il s'est fait dans l'ensemble, depuis une vingtaine d'années, une baisse de prix d'un tiers environ, et elle s'est produite avec une telle étendue et une telle régularité qu'elle apparaît comme une sorte de loi naturelle, de phénomène irrésistible. »

À cette assertion du *leader* socialiste, produite ainsi du haut de la tribune de l'assemblée, a-t-il été fait une objection quelconque ? En aucune façon, et qui donc en effet l'aurait critiquée ? Ce n'est pas apparemment M. Méline, qui, pour essayer de justifier le relèvement des tarifs de la douane dans le sens protectionniste, avait déjà, avant l'orateur socialiste, signalé à cette même tribune, lors de la discussion du tarif général des douanes en l'année 1891, cette baisse crois-

sante de valeur des produits, en montrant qu'elle se manifestait aussi bien pour les produits de l'industrie que pour ceux de l'agriculture. De même, dans la *Réforme économique*, revue protectionniste dirigée sous l'influence de M. Méline, le rédacteur en chef, M. Domergue, a insisté maintes fois, en se faisant l'écho des doléances des producteurs industriels et agricoles, sur cette diminution de valeur des produits de toute sorte, et il suffit de parcourir la collection de cette revue pour s'en convaincre.

Quant aux économistes, on peut voir, en parcourant les statistiques des valeurs qu'ils ont publiées, qu'ils reconnaissent et proclament comme certain et indubitable le même phénomène.

Ainsi, toutes les écoles sans distinction s'accordent à reconnaître l'existence et la régularité de cette loi naturelle, de ce phénomène irrésistible de la baisse de valeur des produits, pour parler comme M. Jaurès. Or ce phénomène ne peut pas s'expliquer, scientifiquement, de deux manières ; une seule explication est possible : Si les produits baissent de valeur de plus en plus, si ce phénomène apparaît avec tant de régularité depuis un quart de siècle, c'est que cette période de la vie des sociétés civilisées a été marquée par des progrès véritablement merveilleux de la science, et le génie des inventeurs faisant l'application à l'industrie des découvertes des savants, a produit des machines de plus en plus perfectionnées qui, tant dans l'agriculture que dans l'industrie, ont remplacé le travail de l'homme par l'action des forces naturelles conquises et domptées ; ainsi ces forces *gratuites*, dont la gratuité est démontrée par le principe de Lavoisier, en se substituant au travail humain, seul productif de valeur, anéantissent de plus en plus, par leur intervention progressive, de la valeur.

Voilà l'explication du phénomène reconnu et constaté par toutes les écoles, et je défie qu'on puisse en fournir une autre ; et si toute autre explication est inadmissible, si la raison et l'expérience s'accordent pour établir le bien-fondé de notre proposition fondamentale : « la nature ne concourt pas à la production de la valeur ; loin de là, elle l'anéantit de plus en plus », cette doctrine de la gratuité des forces naturelles dans la production des richesses et dans les transactions de la vie économique des sociétés est la seule doctrine scientifique.

Voulez-vous, sous une autre forme, la démonstration de cette vérité ? Prenons un exemple classique en économie politique, que Marx a essayé de railler en l'appelant *robinsonade*, tout en s'en servant lui-même, prenons Robinson dans son île.

Ici, la démonstration est vraiment saisissante ; avant l'intervention du travail, de l'effort propre de notre insulaire, il est de toute évidence que les matériaux et les forces, répandus autour de lui dans

l'île, sont gratuits, essentiellement gratuits, et que plus la nature sera libérale, moins il aura d'efforts à faire pour arriver à satisfaire ses besoins.

S'il se fabrique un arc et des flèches, c'est qu'il aura agi sous la pression de son intérêt bien entendu : il aura calculé que, tout compte fait, cet *effort spécial* qui consiste à dépenser de la peine et du temps à cette fabrication lui épargnera beaucoup plus d'efforts, dans l'avenir, lorsqu'il s'agira de prendre du gibier, parce qu'il rendra sa chasse productive. Voilà ce que fera Robinson, en dépit de ce que dit M. Maurice Block, à savoir que la nature ne travaille pas spontanément et que nous sommes obligés de faire un effort spécial pour nous emparer d'elle et pour la faire travailler comme une esclave.

Donc, tout est gratuit pour Robinson dans les matières et les forces naturelles de l'île du Désespoir ; que si Vendredi survient, est-ce que son apparition va changer la nature des choses et transformer en valeur la gratuité des matières et des forces de la nature ? Non, apparemment : la gratuité subsistera toujours, seulement un embryon de société se formera entre les deux insulaires, une division du travail va être ébauchée ; Robinson, plus ingénieux que Vendredi, s'aidant d'instruments grossiers qu'il fabriquera à grand-peine, mais dont il comprend l'utilité pour l'aider dans son travail, va faire de l'agriculture, il défrichera un coin de terrain.

Supposons qu'il échange des légumes contre du gibier avec Vendredi ; le concours de la nature va-t-il entrer pour quelque chose dans l'évaluation, dans la fixation de la valeur respective des produits échangés ? Robinson réclamera-t-il quelque chose pour la rente du sol ; dira-t-il, en se réclamant de la doctrine de Ricardo : « Les économistes de l'école anglaise s'accordent à soutenir qu'il y a une valeur naturelle de la terre, des puissances fécondantes productives et indestructibles du sol, et que le producteur agricole se fait payer cette valeur dans le prix de vente de ses produits, ainsi tu vas me payer le prix de mon travail, de mes efforts, du service que je te rends, et, en outre, tu me paieras une certaine valeur pour rétribuer les puissances fécondantes du sol » ?

La réponse de Vendredi à cette prétention étrange, ne se ferait pas attendre : « Il y a de la terre à côté, dirait-il, et si tu veux me faire payer quoi que ce soit pour la prétendue valeur naturelle du sol, je ferai comme toi, je défricherai un coin de terre et me livrerai, de mon côté, au travail agricole ; les puissances naturelles du sol faciliteront *gratuitement* mon travail, comme elles font pour le tien. »

La réponse serait la même apparemment de la part de Robinson si Vendredi, de son côté, essayait de faire entrer en ligne de compte dans l'évaluation, dans le calcul de la valeur, la puissance productive

de la nature dans la production du gibier, et s'il voulait, de ce chef, ajouter quoi que ce soit à la valeur de ses efforts, de son service.

Ainsi, sauf au cas de recours à la violence, la réponse de chacun des échangistes à la prétention de l'autre de réclamer une part quelconque de valeur pour l'intervention de la nature serait qu'il y a des terres et du gibier gratuits, essentiellement gratuits, pour tout producteur, et que nul ne peut monopoliser à son profit les matériaux et les forces répandus dans l'univers.

II

Que devient dès lors la théorie du collectivisme, du socialisme soi-disant scientifique ? Certes, ses docteurs sont unanimes à célébrer, sur le mode lyrique, les mérites de l'œuvre du maître, de Karl Marx, à vanter la grandeur, la beauté morale, la vérité de cette doctrine ! À les entendre, Marx fut un analyste incomparable qui, armé de toute la science des maîtres de l'économie politique, d'Adam Smith et de Ricardo, et poussant l'analyse à des profondeurs où ils n'avaient pas atteint, a découvert enfin la véritable théorie du principe fondamental de l'économie politique, du principe de la valeur, d'où il a dégagé la théorie du sur-travail, du travail non payé des ouvriers manuels, source première et unique du capital, de la propriété capitaliste, si bien qu'en dernière analyse « toute plus-value, sous quelque forme qu'elle se produise, loyer, fermage, intérêt, rente, profit, n'est pas autre chose que la matérialisation d'une certaine durée de travail *non-payé*. »

M. Paul Lafargue, disciple et gendre de Marx, dans un article publié par le *Journal des Économistes* de novembre 1881 raillait M. Paul Leroy-Beaulieu, lui reprochant de n'avoir pas su s'attaquer dans sa critique du collectivisme, à la base fondamentale du système, à la théorie de la valeur, cette pierre angulaire de l'édifice économique, et M. Jaurès, de son côté, dans une conférence sur Bernstein et l'évolution de la méthode socialiste, du 10 février 1900, reprenant l'examen de la doctrine fondamentale de la valeur et du sur-travail selon Marx, répétait, après le maître, que la valeur respective des produits est mesurée par la quantité de travail humain socialement nécessaire pour la production des marchandises et incorporé dans ces marchandises, et que le profit du capitaliste provient de ce qu'il ne donne aux salariés, sous forme de salaires, qu'une partie de la valeur du travail incorporé par eux à ce produit ; l'orateur socialiste est tellement convaincu de la vérité de cette doctrine qu'il ajoute :

« Pour moi j'ai beau étudier, analyser les objections faites à la théorie de Marx, elle m'a paru résister merveilleusement, et toutes

les objections de principe dirigées contre le fond même de la théorie me paraissent sans portée. »

Cependant, à la lumière du principe de Lavoisier, que reste-t-il de cette doctrine tant vantée ?

Vous dites que la valeur provient du travail de l'ouvrier incorporé dans les produits matériels, que le commerçant n'est qu'un intermédiaire parasite, parce qu'il n'incorpore aucun travail à la marchandise, c'est ainsi que vous expliquez que le profit du capitaliste n'étant pas fait de rien, suivant votre formule, ne peut provenir que du travail non payé des salariés ; mais, si Lavoisier ne s'est pas trompé, s'il est vrai que l'homme ne crée pas, par son travail, une parcelle quelconque de matière, votre système croule par la base, puisqu'il n'y a pas à proprement parler de production matérielle.

Il n'y a pas, dans l'œuvre de l'homme, de production matérielle, entendez-le bien : tout, dans la matière, est l'œuvre de la nature ; le producteur la transforme, la modifie, il ne la crée pas. Donc, pas de production possible de la matière ; il n'y a pas non plus de travail manuel : cela n'existe pas, en réalité, parce que la main n'est qu'un instrument, un outil, elle est l'instrument du cerveau, de l'esprit de l'ouvrier qui la dirige.

Ainsi, dans cette définition de la valeur, étroite, étriquée, tous les éléments qui la constituent s'évanouissent et sont réduits à néant : or, cette définition, c'est la base, le fondement du système, la pierre angulaire de toute la construction collectiviste. Que signifie, dès lors, cette phrase par laquelle commence le livre du *Capital* : « La richesse des sociétés où règne le mode de production capitaliste s'annonce comme une immense accumulation de marchandises et la marchandise est la forme élémentaire de cette richesse. » Erreur, profonde erreur, la marchandise n'est pas la forme élémentaire de la richesse, cet élément premier, c'est le service, l'effort humain sous quelque forme qu'il se produise, qu'il s'incorpore ou non à une marchandise, à un produit matériel.

La valeur a son origine dans le service rendu par un homme à un autre, que ce service soit un effort de l'intelligence, en dehors de tout objet matériel, comme le service du médecin, de l'avocat, du professeur, de l'artiste, ou qu'il s'incorpore dans un produit, dans un objet matériel, comme le travail musculaire, le travail de l'ouvrier manuel. C'est si vrai que, par inconséquence évidente en contradiction avec l'étroitesse de sa fausse doctrine, M. Jaurès, rendant involontairement hommage à la vérité, a dit dans sa conférence sur le travail cette phrase significative :

« Le travail est l'acte de création par lequel *l'esprit de l'homme* impose sa forme, son utilité à la matière ; qu'il s'agisse des objets fa-

briqués par l'artisan, ou du marbre éternel créé par l'artiste, ou de la matière obscure des mots que le poète arrange en rythmes souverains : toujours le travail se caractérise par ceci, qu'il impose à la matière la forme de l'esprit ; le travail est donc la forme créatrice de la pensée. »

Le travail est la forme créatrice de la pensée : voilà la vraie doctrine de la valeur, et nous remercions l'orateur socialiste de l'avoir formulée, avec toute sa largeur et son étendue ; il a ruiné ainsi de ses propres mains la doctrine qui sert de base au socialisme, il a contredit ainsi cette partie de sa conférence sur Bernstein où il signale le travail *manuel*, incorporé dans des produits, dans des marchandises, comme étant la source unique de la valeur.

M. Jaurès ne peut plus maintenant répéter, après Marx, cette absurdité que le commerçant est un non-producteur, un intermédiaire parasite, sous prétexte qu'il n'incorpore aucun travail à la marchandise : la vérité est que le commerçant est, au même titre que l'agriculteur ou l'industriel, un producteur, puisqu'il applique son esprit, ses efforts, son travail, à rendre service aux autres hommes, à leur épargner de la peine, à mettre à leur portée les produits dont ils ont besoin. Il peut d'autant moins persister dans sa fausse doctrine que, par son propre exemple, il en démontre l'insuffisance et l'étroitesse. En effet, répondant à des attaques d'une certaine presse qui lui reprochait d'être un capitaliste, un parasite, le *leader* socialiste a déclaré qu'il n'était pas un capitaliste, mais qu'il vivait du produit de son travail personnel. Or, apparemment, M. Jaurès n'est pas un travailleur manuel, incorporant son travail dans des marchandises, dans des produits matériels.

Comment un philosophe aussi éminent n'a-t-il pas été conduit, par la réflexion, à reconnaître la fausseté de la théorie marxiste de la valeur ? Comment ne s'est-il pas posé cette question que sa situation personnelle aurait dû lui suggérer :

« Je publie des écrits et je fais des discours qui ont une valeur, puisque je vis du produit de ces œuvres, et qu'en échange je me procure des aliments, des vêtements, etc., en un mot des objets matériels qui servent à satisfaire mes besoins ; cependant mes travaux ne peuvent pas, à parler sérieusement, être considérés comme des travaux manuels incorporés dans des produits matériels, dans des marchandises. Ce que je fais, bien d'autres le font aussi ; les écrivains, les avocats, les professeurs, les magistrats, les artistes n'appartiennent pas non plus à la catégorie des travailleurs manuels, et ils vivent comme moi de leur métier ; il faut donc, pour que ces services d'ordre purement intellectuel s'échangent contre des marchandises, qu'ils aient quelque chose de commun avec ces marchandises, et ce

quelque chose de commun, c'est qu'ils sont également pourvus de valeur ; s'il en est ainsi, la théorie fondamentale du socialisme, la théorie de la valeur qui matérialise ce concept en le rattachant exclusivement au travail manuel du salarié incorporé à des marchandises est forcément incomplète, trop étroite, partant fausse ; cette fausseté, d'ailleurs, je l'ai démontrée moi-même, le jour où dans ma conférence sur le livre *Travail* de Zola, j'ai assimilé le travail du sculpteur et du poète à celui de l'artisan en posant ce large et fécond principe, que le travail est la forme créatrice de la pensée en général. »

Nous sommes en droit de nous étonner que M. Jaurès ne se soit pas posé cette question qui aurait provoqué, de sa part, des réflexions de nature à lui ouvrir les yeux et à rectifier sa conception de la valeur, en lui montrant que le principe de la valeur gît non pas comme il le croit à tort, dans le produit matériel, mais dans le service.

Et non seulement cette rectification se serait, à coup sûr, faite dans son esprit, mais en même temps, il aurait été amené à modifier une autre doctrine non moins fausse qui obstrue son cerveau, je veux parler de la singulière doctrine socialiste du capital.

« Je ne suis pas un capitaliste, dit M. Jaurès, parce que je ne suis ni propriétaire foncier, ni actionnaire d'une société financière quelconque, je suis tout simplement un travailleur qui vit du produit de son travail. » M. Jaurès se trompe : le fait qu'il vit de son travail n'empêche pas qu'il soit un capitaliste, et que les revenus que lui procure ce travail proviennent d'une double source ; ils se décomposent en intérêts du capital qu'il possède et en salaire de son travail actuel. C'est ici une distinction des plus logiques et dont on contesterait difficilement la justesse.

Quand M. Jaurès prononce un discours, quand il écrit un article de revue ou de journal, ces œuvres de son esprit sont à la fois le produit d'un travail ancien et d'un travail actuel. Avant de produire des œuvres pourvues de valeur, l'orateur socialiste s'était préparé pendant de longues années à cette production, il avait accumulé des connaissances littéraires, historiques, philosophiques, et ces connaissances accumulées dans son cerveau constituent, à son profit, un capital intellectuel tout aussi réel que le capital de l'agriculteur, de l'industriel ou du commerçant, incorporé dans des produits matériels ; or, la rémunération de ce capital se fait, comme pour les capitaux de toute sorte, par la loi de l'intérêt, qui n'est autre qu'un salaire réparti sur un nombre indéfini de consommateurs, au sens économique du mot.

M. Jaurès est un capitaliste comme M. Jourdain était un prosateur, sans le savoir, et ce qui provoque en nous un étonnement pénible, c'est cette ignorance économique d'un esprit aussi distingué et

qui, depuis quelques années, nous paraît avoir cherché à observer les phénomènes de l'ordre économique.

M. Jaurès répète, après son maître Marx, que le capital est le produit du sur-travail, du travail non payé des ouvriers. Cependant il n'a pas besoin d'observer bien profondément les phénomènes de cette société capitaliste, objet de ses anathèmes, pour s'apercevoir des fortunes considérables réalisées par des médecins, des avocats, des artistes, etc., par des hommes qui, apparemment, n'emploient pas des salariés à leur service et dont les talents expliquent et légitiment la fortune. Lorsque des travailleurs de cet ordre emploient leurs économies à acheter une ferme ou un hôtel à Paris ou des actions dans une société industrielle, de quel droit et à quel titre vient-il soutenir, suivant sa doctrine socialiste, que ce capital est le produit d'une spoliation, qu'il provient du travail *non payé* des salariés ?

Ainsi, à tous les points de vue, la doctrine du socialisme collectiviste est étroite, incomplète, partant fausse.

Armé du principe de Lavoisier, en ayant toujours présent à l'esprit ce lumineux et fécond principe que le génie du grand chimiste a découvert : « Rien ne se crée dans l'univers matériel », nous sommes amenés à cette conclusion que la théorie de la valeur sur laquelle repose tout l'édifice du socialisme collectiviste est infectée d'un double vice : 1° elle matérialise le concept de la valeur en en faisant un élément incorporé à la marchandise, une qualité intrinsèque de la matière, alors qu'au contraire la matière est un don purement gratuit de la nature, et que la valeur gît exclusivement dans l'effort humain, dans le service rendu par un homme à autrui ; 2° elle proportionne la valeur à l'intensité du travail, à la durée moyenne du travail, proportionnalité qui est contraire à tous les faits, la valeur étant proportionnelle plutôt au travail *épargné* à l'acquéreur, en un mot au service rendu.

C'est en s'appuyant sur cette fausse théorie que Marx et ses disciples ont édifié leur doctrine de la plus-value, du travail non payé des salariés, comme source de la propriété capitaliste, donnant ainsi pour origine au capital la spoliation, l'exploitation par le capitaliste de la force de travail du salarié. La base détruite, le reste de la construction socialiste, notamment cette fameuse théorie de la plus-value, s'écroule forcément avec le fondement qui lui servait de point d'appui.

III

Et maintenant il y a lieu de conclure : ou il faut, en proclamant avec M. Brunetière la faillite de la science, rejeter le principe de Lavoisier comme toutes les autres vérités scientifiques, ou bien, rendant

hommage à ce grand principe, il faut proclamer la faillite du socialisme soi-disant scientifique.

Entre le principe de Lavoisier et le principe du socialisme collectiviste, il y a une opposition, une contradiction flagrante, irréductible : si le principe de Lavoisier est vrai, il n'y a pas de production matérielle et la nature ne concourt pas à la création de la valeur, et alors le principe fondamental du socialisme, son principe de la valeur et de la plus-value est faux, puisqu'il repose sur cette idée que la valeur a sa source exclusive dans la production matérielle, dans le travail des ouvriers manuels incorporé dans des marchandises.

Valeur d'usage opposée à la valeur d'échange, produits matériels mis en opposition avec les produits immatériels, travail productif des ouvriers manuels opposé au parasitisme, au travail improductif des commerçants, des entrepreneurs, des directeurs d'usine, des artistes, etc., en un mot des non-travailleurs manuels, toute la doctrine du socialisme collectiviste repose sur ces distinctions pompeusement décorées du titre de doctrine scientifique, distinctions qui s'évanouissent et se dissipent en fumée au contact du vrai principe scientifique, du principe de Lavoisier.

Théoriciens du collectivisme, du socialisme soi-disant scientifique, si pour vous, comme pour votre maître Marx, tout jugement inspiré par une critique vraiment scientifique est le bienvenu, nous attendons, pour nous réfuter, que vous veniez démontrer, sans subtilités et sans sophismes, que le principe de Lavoisier, sur lequel repose notre critique de votre faux système, n'est pas un principe scientifique.

202. LE CENTENAIRE D'EDGAR QUINET ET LES CULTIVATEURS DANOIS (1903).

[*Journal des Économistes*, mai 1903.]

Que signifie le titre de cet article qui, au premier abord, peut paraître étrange ? Quel rapport peut-il exister entre le centenaire du grand publiciste français et ce petit peuple des agriculteurs du Danemark ? C'est ce qui sera éclairci au cours de ce travail et nous sommes persuadés que, loin d'être considéré comme une bizarrerie, le rapprochement indiqué dans notre titre apparaîtra au lecteur comme la chose du monde la plus simple et la plus naturelle.

I

Le gouvernement vient de célébrer, comme il convenait, le centenaire d'Edgar Quinet, du contemporain et de l'ami de Michelet

avec lequel il professa, en même temps, au Collège de France. Poète, professeur, historien, homme politique, Quinet a été tout cela ; son principal titre de gloire, c'est, après qu'il se fut consacré spécialement à l'étude des questions sociales et politiques, d'avoir professé une philosophie morale qui se résume dans cette simple et magnifique formule : « Sois une conscience. »

« Sois une conscience », c'est, à vrai dire, le résumé de la doctrine morale des plus grands philosophes depuis Socrate jusqu'à Kant. C'est en effet la maxime de Socrate : « Connais-toi toi-même », appliquée à la morale, c'est-à-dire : Apprends à connaître ta nature, et cherche dans cette connaissance la règle de ta conduite vis-à-vis des autres ; c'est la maxime du philosophe de Königsberg : « Agis de telle sorte que la maxime de ta conduite puisse devenir une règle de législation universelle », suis la voie droite que t'indique le devoir, qui est la conscience de notre droit propre dans autrui, qui t'ordonne de respecter dans les autres la dignité de l'être libre, c'est cette noble et pure doctrine de l'humanité fin en soi où le droit est défini « l'ensemble des conditions suivant lesquelles l'arbitre de l'un s'accorde avec celui de l'autre, sous une loi générale de liberté. »

Le ministre de l'Instruction publique, M. Chaumié, dans son remarquable discours lors de la célébration du centenaire de Quinet, a bien mis en relief la beauté morale de cet enseignement : « Sauver la conscience humaine, en préparer le libre et complet épanouissement, en assurer l'indépendance, la dignité, la noblesse, lutter toujours et sans cesse contre ceux qui veulent la tromper, l'obscurcir ou l'asservir, tel a été, a-t-il dit, le but constant des efforts d'Edgar Quinet. »

C'est qu'en effet, pour mesurer toute l'étendue de ce précepte : « Sois une conscience », il faut noter qu'en même temps qu'il commande le respect du droit d'autrui, en sorte que la limite du droit de chacun se trouve à cette ligne de démarcation où commence le droit égal des autres, il prescrit à l'homme de ne pas souffrir qu'on porte atteinte à son droit, et de lutter avec une inlassable énergie pour faire respecter sa liberté, sa dignité d'être libre.

Cette haute et fière doctrine, nul peuple plus que le peuple français — dont ça été la mission historique d'être le soldat du droit et de la civilisation et qui a proclamé les Droits de l'homme et du citoyen — nul peuple, disons-nous, n'est plus apte à la comprendre et, l'ayant comprise, à l'adopter et en faire la règle de sa conduite ; et c'est en effet au peuple de France surtout, à ce peuple qu'il aimait tant et pour lequel il rêvait la gloire de devenir l'idéal des peuples modernes, que Quinet a dédié ce grand précepte.

Cependant, l'histoire contemporaine signale une défaillance morale de ce peuple de France, en même temps qu'elle nous montre,

chez un petit peuple du nord de l'Europe, petit par le nombre, mais grand par le caractère, chez le peuple des cultivateurs du Danemark, une remarquable application du précepte de Quinet.

Il s'agit ici d'un épisode de la vie économique des cultivateurs danois. C'était au temps peu éloigné où un vent de réaction économique soufflait sur l'Europe continentale et où les nations hérissaient leurs frontières de hauts tarifs de douane dans le but de repousser mutuellement leurs produits à l'importation : les nations voisines du Danemark, la Suède, l'Allemagne, venaient, à l'exemple de la France, d'établir des taxes protectrices sur les produits agricoles, et le gouvernement danois, suivant l'impulsion donnée, crut devoir consulter les sociétés d'agriculture du pays sur l'opportunité d'établir également au profit des agriculteurs des taxes de faveur, en repoussant les produits similaires agricoles de l'étranger.

La question fut posée devant une réunion de 200 délégués constituant la fédération des sociétés agricoles danoises et représentant 35 000 cultivateurs environ ; après examen, la proposition fut repoussée, pour quel motif ? C'est ce qu'il est intéressant de remarquer : le motif du rejet de la proposition, c'est que « les cultivateurs danois, respectueux de l'égalité des droits des citoyens du pays, ne se reconnaissaient pas le droit de renchérir artificiellement la nourriture du peuple des villes, en repoussant à la frontière l'importation des produits agricoles similaires des autres nations » ; et cette délibération mémorable fut prise à la presque unanimité des délégués.

Quel exemple et quelle leçon !

Si Edgar Quinet pouvait soulever la pierre de son tombeau et reprendre sa vie mortelle, il serait fier de ce petit peuple de cultivateurs — ce peuple, ami de la France d'ailleurs, et nous le notons en passant —, peuple qui à un projet de nature à flatter ses appétits, son égoïsme de classe, faisait une réponse si noble et si digne, réponse empreinte de la plus haute moralité.

« Sois une conscience », a dit le philosophe, et ces cultivateurs du Nord ont été fidèles à l'enseignement : ce peuple agricole a interrogé sa conscience et il a écouté sa voix, cette voix qui lui ordonnait de respecter le droit des autres, la liberté des autres, des citoyens des villes, et il a repoussé le privilège injuste qu'on lui offrait de renchérir artificiellement la nourriture du peuple des villes et de s'enrichir ainsi à ses dépens.

Ce qui est admirable ici, dans cet acte de la vie économique des cultivateurs danois, c'est qu'ayant à choisir entre le privilège offert, l'appel adressé à leur cupidité, et le devoir qui leur commandait de respecter le droit du public consommateur, ils n'ont pas hésité à repousser le présent, la faveur offerte, et à obéir à leur conscience.

Peut-être ont-ils aperçu tout l'odieux de ce système de protection prétendue, qui organise la disette sur le marché pour renchérir les prix des produits, système qui procède à la manière des fléaux de toute sorte, de la gelée, de la grêle, du phylloxera, et qui ne peut pas ne pas procéder de cette sorte, car il n'y a pas d'autre moyen à la portée des législateurs pour renchérir artificiellement les prix que de faire la disette, de restreindre l'offre, de chasser du marché l'abondance ; et la conscience de ces honnêtes cultivateurs s'est révoltée à l'idée de faire le vide sur le marché, dans une certaine mesure, et de diminuer ainsi la quantité des produits nécessaires à l'alimentation du peuple des villes.

Disons-le tout de suite, comme c'est notre conviction profonde, si le peuple de France n'a pas agi comme les cultivateurs danois, s'il a cédé à l'appel fait à sa cupidité, à son égoïsme de classe, c'est que sa conscience morale a été obscurcie et que la question ne lui a pas été posée comme elle devait être posée, sur le vrai terrain où elle se place, et qu'ont si bien vu les cultivateurs du Danemark.

Qu'a-t-on dit, en effet, à nos agriculteurs pour entraîner leur adhésion ? On leur a dit et répété qu'il s'agissait de sauver l'agriculture nationale mise en péril par la concurrence étrangère, qu'il fallait équitablement compenser les charges de la production nationale avec celles des concurrents des autres nations ; ainsi on n'a mis en présence que deux personnages seulement : l'agriculteur national et son concurrent étranger, on a soigneusement laissé dans l'ombre ce personnage oublié, toujours et systématiquement oublié par les dirigeants du protectionnisme, le public consommateur, le peuple des villes qui consomme ces produits que lui vend le peuple des campagnes, ce personnage qui représente l'intérêt général parce que c'est pour lui que travaille l'agriculteur, pour lui que sont faits ces produits agricoles, et qu'il est aussi absurde qu'odieux de nuire au but sous prétexte de protéger le moyen.

Pour faire taire les scrupules de nos cultivateurs, on leur a dit que le producteur et le consommateur ne font qu'un, et à la faveur de cette équivoque on a réussi à obscurcir la conscience de nos producteurs nationaux — car on croit facilement ce que l'on désire — et le peuple de nos cultivateurs n'a pas cherché à approfondir le problème moral posé devant sa conscience. Ainsi il lui a échappé qu'il portait atteinte au droit des autres, il n'a pas vu cette violation du droit des citoyens des villes que les cultivateurs danois ont si nettement aperçu et qui les a fait reculer, ce renchérissement artificiel provoqué par le mécanisme des hauts tarifs de douane et dont on lui a masqué la vue en prétendant que, grâce au développement de la production agri-

cole nationale à l'abri des tarifs protecteurs, les prix des produits alimentaires ne seraient pas surélevés.

Nous en appelons du peuple de nos cultivateurs mal informé à nos cultivateurs mieux informés, nous leur disons que la question économique est en même temps une question morale, une question de conscience ; aux deux personnages qu'on lui a montrés, sur la scène de la vie économique, nous joignons ce troisième personnage nécessaire, puisque c'est pour lui que les produits sont faits, c'est à lui qu'ils sont destinés, ce personnage qu'on a laissé toujours dans l'ombre et qu'il en faut sortir pour le replacer en pleine lumière, au premier plan, CET HOMME OUBLIÉ qui a ses droits, sa liberté, qu'il faut respecter, l'acheteur des villes, le consommateur.

Cet oubli réparé, nous n'avons aucun doute sur la réponse finale de nos cultivateurs : ce peuple de cultivateurs de nos campagnes, dont l'instruction s'est notablement perfectionnée depuis un quart de siècle, se posera le problème comme l'ont fait les cultivateurs danois, il tiendra à honneur d'être le disciple fidèle du grand publiciste dont le gouvernement de la République vient de fêter le centenaire, et dont on a rappelé le précepte de haute morale : « Sois une conscience. » À l'exemple des privilégiés de 1789, notre peuple agricole aura sa nuit du 4 août, il renoncera, la main sur la conscience, à cet odieux et injuste privilège de la protection douanière.

Que si nos agriculteurs hésitaient, s'ils s'imaginaient qu'en renonçant à la faveur des tarifs ils sacrifient leurs intérêts, nous pouvons les rassurer, nous viendrons au secours de cette faiblesse, hélas ! bien humaine, qui trop souvent fait sacrifier le devoir à l'intérêt, nous leur dirons — et la preuve en sera facile à faire — qu'en faisant leur devoir, en suivant le droit chemin de la justice, ils y trouveront, comme ont fait les cultivateurs danois, bénéfice et profit.

Comment et pourquoi les cultivateurs danois ont-ils trouvé, dans l'absence des taxes de protection, bénéfice et profit ? La raison en est simple ; les taxes de protection sont des taxes de renchérissement, en sorte que les cultivateurs soi-disant protégés ont à payer les taxes protectrices qui grèvent les produits agricoles tels que les maïs, avoine, seigle, etc., qu'ils achètent et qu'ils ne produisent pas ; par suite, sur les marchés étrangers où le champ de bataille de la concurrence entre les produits des divers peuples est le bon marché, l'avantage appartient aux producteurs des pays libres qui, achetant à bon marché leurs matières premières et leurs outils, peuvent vendre à meilleur marché.

C'est ainsi que sur le marché de l'Angleterre, les statistiques démontrent que nos exportations sur ce grand et riche marché, en beurre et en œufs notamment, sont en voie de décadence, de dimi-

nution croissante, et que notre concurrent le plus redoutable est le peuple des cultivateurs danois dont la production agricole est de plus en plus active et prospère.

M. Méline devrait bien le comprendre, lui qui écrivait en octobre dernier, dans un article de la *République française*, où il combattait la création des ports francs, que les producteurs de la France protégés à l'intérieur auraient à subir sur les marchés étrangers une concurrence désastreuse de la part des producteurs des zones franches qui, n'ayant pas à payer des taxes protectrices, seraient en mesure de vendre à meilleur marché et les chasseraient ainsi de ces marchés extérieurs. Ce qui est vrai pour les producteurs des zones franches l'est, à plus forte raison, pour ceux des pays libres comme le Danemark, et ainsi notre démonstration est d'une évidence telle qu'elle s'est imposée au chef du protectionnisme lui-même, elle est indiscutable.

L'intérêt véritable de nos producteurs agricoles est donc en accord parfait avec le droit et la morale, la protection est finalement une déception. En renonçant à leurs privilèges, ils ne feront pas seulement une bonne action, ils feront aussi un calcul profitable.

II

Le ministre de l'Instruction publique, M. Chaumié, dans le discours dont nous avons donné ci-dessus un extrait, a cité un admirable passage de Quinet :

« Le banni, disait-il à un exilé, est celui qui, dans son champ paternel, à son foyer, se sent proscrit par la conscience des hommes de bien. Mais toi, tu habites avec le droit ; partout où tu es, si tu restes fidèle à toi-même, tu es dans le foyer de tes pères... On ne t'enlèvera pas la cité de la conscience. Pour refaire un monde, que faut-il ? Un point fixe, pur, lumineux. Travaille à devenir ce point incorruptible, sois une conscience. »

C'est au peuple de France qu'il voulait grand, le plus grand de tous, qui, dans sa pensée, devait être le peuple lumière, à s'inspirer de ces paroles du maître, de ce haut et fier langage, à en faire le guide de sa conduite.

Le monde à refaire, c'est celui de la cité antique, de la domination et de l'oppression en vue de la spoliation des richesses au profit d'une oligarchie de privilégiés ; sur ses ruines, il faut bâtir la Jérusalem nouvelle, la cité moderne assise sur le droit et la liberté. Voilà l'œuvre à faire, l'œuvre de justice, et comme la société, au point de vue économique, consiste dans la division du travail et dans l'échange des services, le problème économique est doublé d'un problème moral.

Ce qu'il fallait démontrer avant tout, ce qui était décisif — si la preuve était faite —, c'est que la formule protectionniste : « le producteur et le consommateur ne font qu'un », qui a pu obscurcir la conscience de nos producteurs, est une formule menteuse et fausse. Or, la preuve est faite à cette heure, et, pour la faire, il suffisait de provoquer un instant la réflexion de ce peuple d'Athéniens, du peuple léger et frivole que nous sommes ; il fallait montrer ce qui crève les yeux, à savoir que, dans la société économique, les hommes travaillent *les uns pour les autres*, d'où il suit, d'une certitude qui ne laisse aucune place au doute, que nous trouvons toujours, quand nous sommes en face d'un problème économique, un rapport d'homme à homme à régler ; que toujours, nécessairement, il y a d'un côté le producteur, le vendeur, et de l'autre côté l'acheteur, le consommateur.

Cette preuve faite, l'hésitation n'est plus possible : la liberté de l'un ayant pour limite la liberté égale des autres, en face de la liberté de vendre du producteur se dresse la liberté égale, également respectable, la liberté d'achat du consommateur.

Le peuple des cultivateurs danois ne s'y est pas trompé ; il a fait son devoir, il a respecté la liberté d'achat du consommateur. Ce même devoir s'impose, aussi impérieux, au peuple des cultivateurs de France, et, pour remplir ce devoir, il lui faut saisir cette occasion du centenaire de Quinet.

Ce devoir accompli, cette nouvelle nuit du 4 août marquant l'abolition des privilèges de la protection douanière, quelle date glorieuse dans notre histoire nationale ! Il est aisé de prévoir le langage des historiens de l'avenir.

« C'était, diront-ils, au temps où l'on célébra, en France, le centenaire d'un grand écrivain, d'Edgar Quinet ; par l'organe d'un des ministres du gouvernement de la République, la philosophie de ce grand homme fut portée à la connaissance du peuple, résumée dans cette maxime : « Sois une conscience. » Et alors, comme il fut prouvé clairement que le problème économique est aussi un problème moral, le peuple des cultivateurs de France entendit la voix de sa conscience qui lui criait : « Tu n'as pas le droit de violer le droit des autres, parce qu'il n'y a pas de droit contre le droit ; tu fais une injustice aux autres, au peuple des villes, en renchérissant artificiellement le prix des produits agricoles », et, ayant entendu cette voix, il lui obéit, fidèle au précepte : « Sois une conscience. » »

Oui, que le peuple de nos cultivateurs fasse son devoir, qu'il soit une conscience, et il deviendra ce point fixe, lumineux, dont parle Quinet, ce point incorruptible capable de refaire le monde écono-

mique. Pourquoi ? parce que quand la France parle ou agit, sa parole, ses actes, ont partout leur retentissement.

On entend ses paroles, on voit ses actions jusqu'aux extrémités du monde.

La lumière faite dans la conscience du peuple français, comment n'illuminerait-elle pas, par exemple, la conscience de ce grand peuple de la République des États-Unis du nord de l'Amérique, de cette République, sœur de la nôtre, à qui nous avons donné la belle œuvre de Bartoldi : « La liberté éclairant le monde » ?

La liberté, elle est toujours, comme le dit un vieil adage, semblable à la lance d'Achille qui guérissait elle-même les blessures qu'elle faisait.

Vous avez peur, ô producteurs timorés, de la liberté économique, de la libre concurrence des producteurs du monde, et vous ne voyez pas que le moyen le plus sûr de soutenir cette concurrence tant redoutée, c'est de produire au meilleur marché, et que vous ne pouvez produire au meilleur marché que grâce à cette même libre concurrence, qui vous ouvre le marché du monde pour acheter vos matières premières et vos instruments de travail ? Vous ne comprenez pas que, une fois débarrassés de ces taxes de protection, de renchérissement que vous vous payez les uns aux autres, vous serez merveilleusement outillés pour faire valoir vos qualités natives, pour rivaliser avec vos concurrents du dehors d'activité, d'intelligence et d'énergie ; vous ne comprenez pas, non plus, que la liberté a deux faces et que, sur ce marché ainsi agrandi, devenu le marché de l'univers, si vous subissez la concurrence des vendeurs, vous aurez, en compensation, à votre profit, la concurrence des acheteurs ?

La clientèle du monde ! voilà apparemment qui vaut mieux, pour des producteurs, qu'une clientèle limitée aux frontières du pays, clientèle appauvrie systématiquement par ce régime protectionniste, qui renchérit au détriment des consommateurs le prix des produits.

Singulier régime, en vérité, qui a la prétention d'enrichir successivement chaque industrie favorisée en appauvrissant les autres, en épuisant leur puissance de consommation, et où on ne comprend pas que ce qui fait la richesse d'un producteur, c'est la richesse de sa clientèle, en sorte que la valeur d'un produit dépendant de deux éléments, l'offre et la demande, chacun de ces éléments agit dans le sens de la hausse ou de la baisse, et que sous le régime de la liberté, si la concurrence des vendeurs agit dans le sens de la baisse des prix, la concurrence des acheteurs, agissant inversement dans le sens de la hausse, fait monter les prix.

La clientèle de l'univers ! Que nos producteurs y réfléchissent bien, c'est, à notre époque de progrès, où les découvertes merveilleuses de la science moderne ont supprimé l'obstacle des distances, en dépit des barrières de la douane protectionniste, alors que la concurrence est plus âpre et plus active que jamais, c'est le moyen unique de développer la prospérité d'une industrie quelconque, de l'agriculture comme de toute autre branche de production, car les profits étant très limités pour chaque unité de vente, la richesse d'un producteur ne peut résulter que de la multiplicité des ventes, c'est-à-dire de l'étendue et de la richesse de la clientèle.

Ainsi, en rentrant dans le droit chemin de la justice, nos agriculteurs y trouveront leur véritable intérêt, leur intérêt permanent !

Assez et trop longtemps nous avons dépensé de vaines paroles, des discours retentissants qui s'en allaient en fumée, pour honorer la mémoire de nos grands morts ; il faut, cette fois, que le centenaire d'Edgar Quinet laisse après lui quelque chose de durable, que nous adhérons, autrement que du bout des lèvres, au précepte qui résume sa philosophie morale !

« Sois une conscience » a-t-il dit : eh bien ! nous serons cette conscience, nous ferons notre devoir, tout notre devoir ; nous apprendrons de lui à respecter le droit, la liberté des autres ; à l'exemple des cultivateurs danois, notre peuple d'agriculteurs renoncera à ses injustes privilèges qui, sans profit véritable, font la disette sur le marché pour arriver au renchérissement des prix : cela fait, ce sacrifice accompli, la nouvelle s'en répandra dans le monde entier et les peuples étrangers, qui ont l'habitude de se tourner vers la France, apprenant que le peuple français a brisé les hautes barrières de la douane protectionniste pour obéir à la voix de sa conscience, pour appliquer le précepte de Quinet, ces peuples interrogeront aussi leur conscience et, comme nous, ils finiront par entendre son clair et ferme langage.

La nation française aura, finalement, cette gloire que Quinet a rêvée pour elle, à savoir que, marchant dans le chemin de la liberté et du droit, elle servira de guide et de modèle à l'univers.

203. L'ARGILE HUMAINE ET LE POTIER SOCIALISTE (1904).

[*Journal des Économistes*, septembre 1904.]

Dans un récent article de M. Jaurès, intitulé *Position nette*, publié par son journal *l'Humanité*, article que nous signalons à l'attention de

nos lecteurs (il porte la date du 27 août dernier), il y a entre autres cette phrase remarquable, une véritable perle socialiste :

« Comment Guesde imagine-t-il que le prolétariat saura organiser la propriété et le travail selon des lois nouvelles d'égalité, pétrir à nouveau toute l'argile humaine et lui souffler une âme communiste, si sa force défaille à pratiquer et à défendre la liberté républicaine ? »

Si, dans cet article, M. Jaurès a voulu prendre nettement position vis-à-vis de son antagoniste, J. Guesde, il faut le remercier d'avoir nettement exposé l'œuvre à faire pour atteindre l'idéal du régime collectiviste ; il ne s'agit de rien moins, on le voit, que de pétrir à nouveau toute l'argile humaine pour lui souffler une âme communiste.

M. Jaurès avait déjà, dans un autre discours, annoncé que quand le parti socialiste serait le maître de l'État, il créerait une société nouvelle, sans précédent dans les fastes de l'Histoire. C'est, sous une autre forme, la même pensée qu'il réédite aujourd'hui. On a quelquefois défini le régime collectiviste en disant qu'il se résume en deux éléments : un berger et un troupeau ; d'après M. Jaurès, il faut modifier de la manière suivante la formule : Le collectivisme, c'est un potier d'une part ; de l'autre, de l'argile humaine que le potier pétrit comme cire molle.

Le potier, c'est le prolétariat, ou plutôt (car ici, nous sommes dans les broussailles de la métaphysique allemande, et M. Jaurès, au lieu d'aller jusqu'au bout de sa pensée a eu le tort de personnifier une abstraction), le potier, c'est l'État divin incarné dans l'homme d'État à qui sera confié le pouvoir créateur. L'argile humaine, c'est vous, c'est moi, c'est tout le monde, sauf M. Jaurès, car il est bien entendu que c'est lui qui sera le Pontifex maximus, le délégué de l'État divin investi du pouvoir de nous pétrir, au nom et pour le compte du prolétariat.

L'État divin pétrissant, pour le prolétariat, l'argile humaine, quelle bizarre et étrange conception, pour un homme d'État qui se réclame de la démocratie moderne et de la Déclaration des droits de l'homme de la Révolution

Dans un article de la *Revue politique et parlementaire*, de juillet 1896, j'ai posé à M. Jaurès la question suivante, j'ai dit au leader socialiste : « Vous prétendez, dans votre brochure sur les *Origines du socialisme allemand*, que lorsque votre maître en philosophie, Hegel, a proclamé que l'État était divin, qu'en lui seul résidait la liberté parfaite, il a jeté les fondements du socialisme parce qu'il incitait ainsi les hommes à remettre leur personne et leur fortune à l'État ; expliquez-nous, en ce cas, vous qui vous inspirez des doctrines républicaines et reconnaissez aux électeurs, investis du suffrage universel

le principe de tout pouvoir politique ; expliquez-nous comment les suffrages d'individus *humains* peuvent constituer un État *divin*. »

À cette question nette et précise, question déjà ancienne puisqu'elle date de huit ans, M. Jaurès n'a jamais répondu.

La question cependant a son importance puisqu'il s'agit des bases mêmes du socialisme ; de l'aveu de M. Jaurès, c'est la question fondamentale. En effet, si l'État n'est pas divin, si le législateur, l'homme politique en qui s'incarne l'État, est un simple mortel, un délégué, un mandataire d'électeurs qui n'ont pu lui confier d'autres pouvoirs et d'autres droits que ceux qu'ils possèdent eux-mêmes, il est clair comme le jour qu'il ne peut pas s'agir, pour l'État, d'être vis-à-vis de l'humanité comme le potier vis-à-vis de l'argile ; l'État, dans ce cas, ne peut être, comme le dit la Déclaration des droits de l'homme, qu'une agence de garantie, avec la mission de mettre la force publique au service du droit de tous et de chacun.

Il est donc indispensable que M. Jaurès s'explique d'une manière catégorique sur ce point. M. Jaurès nous doit cette explication ; il nous la doit non seulement pour mettre au-dessus de tout soupçon la sincérité de ses convictions socialistes, mais parce qu'il a fait appel, à maintes reprises, aux hommes de science et de pensée, et qu'il doit à ces hommes de ne pas laisser supposer qu'il cherche à éluder, en gardant le silence, une question gênante.

La démonstration une fois faite, lorsque M. Jaurès aura fait sa preuve, en sorte que la formule de l'État socialiste sera à peu de choses près celle de l'État monarchique ou césarien : Napoléon, *par la grâce de Dieu* et la volonté nationale, etc., nous lui demanderons quelle différence existera entre l'État divin, socialiste, pétrissant comme cire molle l'argile humaine, et cette congrégation fameuse des Jésuites, dont la règle est que le Jésuite est comme un cadavre, comme un bâton entre les mains du supérieur général.

Bâton de bois ou bâton de cire, il importe peu apparemment, et si les citoyens, dans le régime collectiviste, sont un bâton de cire aux mains du législateur, de l'homme d'État, chargé de les pétrir, M. Jaurès a tort de nous dire qu'il veut créer une société sans précédent dans les fastes de l'histoire.

Vous vous trompez, Monsieur, il y a eu dans l'histoire un précédent à votre régime collectiviste : ce précédent, c'est la République des Jésuites du Paraguay.

204. UN CAMPAGNOL INVISIBLE À L'ŒIL NU (1904).

[*Journal des économistes*, octobre 1904.]

Niort, 5 octobre 1904.

Il en est des campagnols comme des éclipses.

Chacun sait qu'il y a des éclipses invisibles à Paris et en France qui, au contraire, sont visibles en Angleterre et à Londres et réciproquement ; là même où elles sont visibles, pour bien les voir il faut les regarder avec un verre.

De même, les campagnols qui ravagent en ce moment nos campagnes en France ne sont pas visibles en Angleterre mais, à l'inverse, il y a un campagnol d'une espèce particulière qui, actuellement, est invisible en France à l'œil nu mais qui a été visible, et qui a été vu en Angleterre et chassé du pays ; ce campagnol, c'est le protectionnisme.

Les ravages de ce campagnol-là sont considérables, mais ils sont invisibles à l'œil nu ; pour les voir, il faut mettre des lunettes.

Non pas qu'il soit besoin de fortes lunettes : avec des verres ordinaires, un moment d'attention suffit. Il y a même ceci de curieux, c'est que le protecteur en chef de cette espèce de campagnols, M. Méline, fournit obligeamment les lunettes pour les voir.

En effet, qu'est-ce qu'un campagnol, que lui reproche-t-on, et pourquoi cherche-t-on un virus pour s'en débarrasser ?

Un campagnol est une petite bête qui ravage et détruit les productions de la terre, raisins, légumes, céréales, et qui remplace ainsi l'abondance par la disette : là, par exemple, où un vigneron aurait fait cent barriques de vin, il n'en récolte que cinquante, et ainsi pour les autres récoltes.

De là les souffrances du pays qui voit son marché mal approvisionné, d'où il résulte que par suite de la cherté résultant de la rareté des produits, chacun est insuffisamment pourvu, et les pauvres gens, notamment les ouvriers, à cause de la cherté des prix, sont obligés de boire de l'eau.

Cela posé, qu'est-ce que le protectionnisme et comment opère-t-il ? M. Méline va nous l'apprendre :

« Si vous protégez Pierre, dit-il, vous atteignez forcément Paul, C'EST INÉVITABLE : par exemple, la taxe de 3 francs sur l'avoine est payée par Paul, le cultivateur, qui achète de l'avoine pour ses chevaux. » (*Voir l'Officiel* de mai 1890).

Comment se fait-il qu'un tarif qui joue à la frontière, à la douane, produise son effet sur le marché où se vendent les avoines,

le blé, le pain et autres produits et renchérisse les prix, pour l'avoine de 3 francs, pour le blé de 7 francs par 100 kilos ?

Ici, regardons bien, nous allons voir les ravages de ce campagnol.

M. Méline et ses amis, ayant observé les ravages du campagnol ordinaire et autres bêtes malfaisantes de cette sorte, qui changent l'abondance en rareté et par la rareté produisent la cherté, voulant favoriser les producteurs, lesquels veulent vendre cher leurs produits, n'ont trouvé rien de mieux pour arriver à leurs fins, que d'opérer sur le marché une disette artificielle, une rareté qui sera cause de la cherté.

Ces protecteurs ont dit à leurs protégés : nous allons chasser du marché par la barrière des tarifs de douane les produits étrangers qui vous font concurrence : de là une disette, une rareté qui, aux dépens des acheteurs mais à votre profit, corrigera l'abondance ; nous ferons la cherté par la disette. De là les tarifs du protectionnisme.

La protection, c'est la disette ou ce n'est rien.

Remarquons bien, en effet, que le seul moyen à la disposition des législateurs, pour enrichir leurs protégés à nos dépens, c'est de faire la rareté, la disette sur le marché.

La preuve, c'est que lorsque la récolte est abondante, la concurrence intérieure avilit les prix et les tarifs ne jouent plus, ils font l'effet D'UN CAUTÈRE SUR UNE JAMBE DE BOIS.

De là les gémissements de M. Méline au sujet de la surproduction : cet étonnant homme d'État se plaint sans cesse de ce qu'on produit trop, de la surproduction du coton, de la laine, comme il dit dans son jargon, cet organisateur de la disette.

Le voyez-vous bien, maintenant, le campagnol du protectionnisme ?

Les fermiers d'Angleterre, les cultivateurs du Danemark, ont mis leurs lunettes, l'ont bien vu et bien observé, et ils ont trouvé un virus qui les en a débarrassés.

Dimanche dernier, j'ai réussi à le montrer aux cultivateurs du canton de Surgères : tous ceux-là l'ont vu qui ne se sont pas volontairement bouché les yeux.

Si j'avais eu affaire aux cultivateurs des autres parties de la France, aux fermiers, aux petits agriculteurs, je crois bien qu'ils l'auraient vu aussi, avec les lunettes fournies par M. Méline. Je conseille aux propriétaires, grands et petits, aux grands propriétaires surtout, de prendre le plus tôt possible des lunettes pour le voir et pour se mettre à la recherche d'un virus. Attention, messieurs les propriétaires, c'est ici une espèce de rongeurs toute spéciale.

Ce campagnol-là ronge les racines... DU DROIT DE PROPRIÉTÉ.

205. LE RÉGIME PROTECTIONNISTE C'EST LA DIÈTE ! (1904).

[*Journal des Économistes*, novembre 1904.]

Je dois quelques explications aux lecteurs du *Journal des Économistes* au sujet du titre de cet article. Un accident léger m'ayant privé momentanément de l'usage de la main droite, un jeune étudiant en droit, qui s'intéresse aux questions économiques, s'offrit obligeamment pour me servir de secrétaire.

Je lui dictai un article portant ce titre : Le régime protectionniste, c'est la disette. Reprenant ensuite, en le développant à un point de vue nouveau, le thème que j'ai déjà traité dans mon article d'octobre dernier sur le campagnol du protectionnisme :

« Cette variété de campagnol, lui dictai-je, se distingue du campagnol ordinaire si justement redouté de nos agriculteurs, en ce que les ravages de celui-ci s'exercent sur les récoltes alors qu'elles sont encore sur pied, tandis que le campagnol protectionniste fait sa mauvaise besogne après les récoltes faites, sur le marché où se vendent les produits ; c'est là qu'il ronge, détruit, transforme l'abondance en disette, en vue de produire la cherté. »

Protection, en effet, c'est renchérissement ; protéger, c'est forcément, de l'aveu même de M. Méline, fort expert en la matière, c'est inévitablement renchérir ; protection, c'est donc disette, puisque les législateurs n'ont aucun autre moyen à leur disposition pour créer une cherté artificielle, que d'opérer la rareté des produits, de faire le vide sur le marché.

« Étrange régime, ajoutai-je, qui enchaîne notre liberté d'acheter et nous place sous la tutelle d'un protecteur qui, pour nous enrichir, applique ce principe : La richesse, c'est la disette. »

La dictée finie, je priai mon secrétaire improvisé de me remettre le manuscrit pour le lire. Quelle ne fut pas ma surprise en m'apercevant que partout où j'avais dicté disette, mon fallacieux secrétaire avait écrit : diète. Je m'adressai à lui d'un air sévère, d'autant plus qu'il me sembla que le traître souriait, d'un air malin, dans sa barbe naissante.

« Que signifie, lui dis-je, cette substitution de diète à disette ? Si la chose ne s'était produite qu'une fois, je mettrais la faute au compte d'une étourderie, d'une distraction passagère, mais cette faute se répète partout ; chaque fois que j'ai dicté : disette, vous avez écrit : diète. »

— Est-ce bien une faute, objecta-t-il avec un grand sang-froid, et croyez-vous que j'ai trahi votre pensée en remplaçant disette par diète ?

Et comme je me préparais à répliquer, il ouvrit un dictionnaire au mot diète et lut :

« Diète, abstinence complète ou partielle d'aliments. » — Vous voyez bien, ajouta-t-il, que diète, disette, c'est la même chose. La racine des deux mots paraît bien être identique ; et puis si, au lieu du gros morceau de pain de la liberté, je suis réduit au petit morceau de pain de la protection, je suis rationné apparemment, mis au régime de l'abstinence partielle ; si, en outre, par suite du renchérissement du pain résultant de la disette du blé, le vide est fait dans ma bourse, il ne me reste plus le moyen d'acheter du beurre pour mettre sur mon pain, et c'est l'abstinence totale, complète de l'aliment beurre. Est-ce clair, et n'avais-je pas raison de dire que je n'ai nullement trahi votre pensée en mettant diète à la place de disette ?

J'étais, je l'avoue, à bout d'objections, étonné et ravi à la fois de la force de cette argumentation, de la sagacité de cette jeune intelligence. Cependant, pour contrôler ses dires, je le priai de me passer le dictionnaire, voulant me rendre compte par moi-même de la définition dont il m'avait donné lecture. Je remarquai alors que, dans le dictionnaire, à la suite des mots : abstinence d'aliments, se trouvait ce complément : « pour cause de maladie ». Ceci me fit réfléchir ; il me parut que mon secrétaire avait, avec intention, troqué la citation, la définition donnée, et, pensant le trouver en défaut, je lui fis remarquer que le mot diète décidément ne pouvait convenir, puisque la diète étant une abstinence d'aliments en cas de maladie, il faudrait supposer, pour l'exactitude de sa substitution, que le peuple français tout entier était malade, hypothèse évidemment inadmissible.

La réplique ne se fit pas attendre :

— Je soutiens, au contraire, répondit-il sans sourciller, que c'est votre manière de voir qui est inadmissible.

Peut-on admettre, en effet, qu'un peuple qui laisse opérer dans ses lois, non la multiplication mais la soustraction des pains et, du reste, la soustraction de tous les produits protégés, qui se laisse ainsi condamner, par les docteurs de la Faculté protectionniste, au régime du carême forcé à perpétuité ou à temps, est-il possible d'admettre que ce peuple soit à l'état sain ? Non ; pour se laisser traiter de la sorte, ce peuple, à coup sûr, a une fêlure au cerveau.

— Ce n'est pas précisément exact, dis-je ; le cerveau de ce peuple n'est pas fêlé, il n'est qu'obscurci par des préjugés absurdes.

— Mais encore, répliqua-t-il, vous voyez bien qu'il n'est pas à l'état sain, et qu'il faut le purger.

Que répondre à cela ? Il ne me restait qu'à m'incliner et à conclure, d'accord avec lui, à la nécessité d'une purge, au moyen de quelques grains de bon sens, pour rendre à ce peuple, protégé de

cette étrange sorte, assez de lucidité d'esprit pour lui faire voir que ce qui constitue la vraie richesse des hommes, c'est l'abondance des choses.

Et voilà pourquoi, toute réflexion faite, j'ai conservé le titre de cet article, tel que mon secrétaire l'a écrit :

« Le régime protectionniste, c'est la diète. »

206. L'ARITHMÉTIQUE DE M. MÉLINE (1904).

[*Journal des Économistes*, décembre 1904.]

L'arithmétique de M. Méline est une arithmétique spéciale, laquelle est engendrée de son économie politique, non moins spéciale, qui s'appelle l'économie politique nationale.

À la réflexion, on comprend qu'un protecteur, un conducteur de peuples, ait son arithmétique à lui, comme il a son économie politique.

Cette tutelle perpétuelle des hommes renouvelée, avec progrès, du droit romain qui avait organisé la tutelle perpétuelle des femmes, cette protection, en un mot, de M. Méline, ne se peut expliquer que parce que le protecteur est d'essence supérieure, qu'il est un envoyé de la Providence, le sauveur du monde de l'agriculture et de l'industrie comme on l'appelle, et ce sauveur ne peut évidemment pas se servir de l'arithmétique, non plus que de l'économie politique dont fait usage le commun des mortels.

Naguère encore, au temps où il était le rapporteur général de la Commission des douanes de la Chambre des députés, alors que son protectorat n'était pas encore institué, M. Méline professait le dédain des théories et des principes.

« Il n'y a pas de science économique, disait-il, il n'y a pas de principes engagés dans la question douanière ; la politique des intérêts est une politique au jour le jour, en sorte qu'un peuple a intérêt, suivant les circonstances, à être tantôt libre-échangiste, tantôt protectionniste, comme l'a si bien compris M. de Bismarck. »

Et à l'exemple du chancelier de fer, comme aussi de Bonaparte, M. Méline appelait les économistes des sectaires, des idéologues.

Aujourd'hui, mû par des motifs d'ordre conservateur, alors que son protectorat est organisé, le *pontifex maximus* du protectionnisme croit qu'il est opportun d'avoir des principes ; à cet effet, il vient de fabriquer une science à son usage, la science de l'économie nationale ; science à vrai dire bizarre, d'aspect étriqué, qui s'arrête aux frontières, vérité en deçà des Pyrénées, erreur au-delà.

Or, ce nationalisme économique a conduit l'homme d'État des Vosges à adopter une arithmétique non moins spéciale, non moins nationale.

Quelle arithmétique ? C'est ce qui sera expliqué par l'entretien que je vais conter. Je causais récemment avec un professeur de mathématiques du lycée de R ...

— Quelle solution, dis-je, donneriez-vous au problème suivant :

Étant donné à additionner ces quantités :

$$(+ 3 - 3) + (+ 7 - 7) + (+ 15 - 15)$$

quel résultat trouvez-vous comme somme ou total ?

Le professeur regarda un instant le papier sur lequel étaient écrites ces données et, haussant les épaules, me demanda si je voulais me moquer de lui.

— Pas du tout, c'est très sérieusement que je vous demande votre solution.

Là-dessus, il voulut bien condescendre à ce qu'il appelait une fantaisie bizarre de ma part et répondit :

— Eh bien ! cela fait zéro au total, et vous ajouteriez au problème cent mille autres quantités de même sorte, que ce serait toujours le même résultat, des zéros additionnés ensemble donnant toujours au total zéro.

— Cependant, dis-je, je connais quelqu'un qui, ayant à résoudre le même problème, a trouvé pour résultat : $(+ 3 - 3) + (+ 7 - 7) + (+ 15 - 15) =$ sept cent trente millions.

— Allons donc, répondit-il, ce ne peut être qu'un fou, à moins que ce ne soit un ignorant qui ne sait pas l'*a b c* de l'arithmétique.

— L'homme qui a trouvé cette solution, dis-je, n'est pas un personnage vulgaire, c'est notre protecteur, c'est celui qui dirige nos destinées au point de vue économique, c'est le sénateur des Vosges, M. Méline.

— En vérité, vous m'étonnez, est-il bien possible que nous soyons protégés par un mathématicien de cette force ?

— Veuillez considérer que si vous protégez Pierre, vous atteignez forcément Paul ; par exemple, le droit de 3 francs sur l'avoine est payé par Paul, le cultivateur, qui achète de l'avoine pour ses chevaux : il suit bien de là que la protection déplace des richesses, mais qu'elle n'en produit pas, puisque, s'il y a 3 francs de plus dans la bourse de Pierre, c'est qu'il y a 3 francs de moins dans la bourse de Paul.

— C'est l'évidence même. Il y a un déplacement dans les fortunes, mais au total l'accroissement de la richesse nationale est zéro.

— Et ainsi, du reste, pour tous les autres produits protégés : l'addition de tous ces zéros, comme vous le disiez, ne peut donner au total que zéro.

— Pour trouver un total de sept cent trente millions, il faut que M. Méline ait une arithmétique à lui.

— C'est ce qui a lieu, en effet, son arithmétique lui vient de son économie politique.

— Et je montrai au professeur un article de la *République française* du 6 décembre 1903, signé : J. Méline, où il est dit que grâce à la protection, nous avons fait des pas de géant et réalisé un bénéfice, un accroissement de richesse nationale de 730 millions sur notre bilan économique d'il y a dix ans.

— Voilà qui est bizarre, conclut le professeur. M. Méline escamote la soustraction, il ne montre que l'addition, comme si cet argent de la protection tombait de la lune.

C'est ainsi, en effet, que ce prestidigitateur fait des dupes.

Comme dit M. Frédéric Passy, il trompe les paysans, il leur montre l'œuf qu'il leur donne, mais il cache le bœuf qu'il leur prend. Sans cet escamotage, ce régime de pillage organisé ne durerait pas une heure.

Ce renard des Vosges se moque des dupes qu'il exploite au profit de la minorité de ses protégés, de ses favoris ; mais qu'il sache bien que nous démasquerons ses manœuvres, et que le moment est plus proche qu'il ne croit où le peuple français saura apprécier, pour ce qu'elle vaut, son arithmétique nationale.

207. L'INSTITUT AGRICOLE INTERNATIONAL ET SON UTILITÉ (1905).

[*Journal des économistes*, mars 1905.]

Un événement capital vient de se produire, capable de changer la face économique, non seulement de l'Europe, mais du monde.

Il s'agit du projet de création d'un Institut agricole international, dont l'initiative est due au jeune roi d'Italie Victor-Emmanuel III.

Pourquoi un Institut international agricole et dans quel but ?

Le monarque italien s'en explique dans une lettre adressée à M. Giolitti, président du Conseil des ministres du royaume :

« C'est, dit-il avec une grande loyauté, un citoyen des États-Unis d'Amérique qui m'a exposé l'idée de cette institution et cette idée m'a paru bonne et prévoyante.

« Il s'agit de rapprocher les unes des autres les classes agricoles des différentes nations, qui actuellement vivent sans aucun lien, de

les amener à confondre leurs intérêts de manière à les protéger sur les marchés qui, pour les produits les plus importants du sol, deviennent de plus en plus universels.

« Cet Institut deviendrait un organe de solidarité entre tous les agriculteurs, et ainsi un puissant élément de paix. »

Déjà des adhésions sont arrivées de différents pays, de M. le président Loubet, des rois d'Espagne et du Portugal, de l'empereur de Russie, du roi de Serbie, etc., et tout fait prévoir que le projet aboutira.

Ce projet répond en effet à un désir, à un besoin de rapprochement entre les peuples qui s'est manifesté depuis quelques années, et qui a frappé tous les esprits réfléchis.

Notons tout d'abord comme un fait historique digne des médiations du philosophe politique, que c'est de Rome qu'est partie l'initiative de cet Institut.

Que les temps sont changés et quelle différence, quel saisissant contraste entre la Rome moderne et celle des anciens !

Le patriotisme des Romains de l'antiquité, c'était la haine de l'étranger : pour eux l'étranger était un ennemi, *hostis*. Virgile, leur grand poète national, rappelant au peuple-roi sa mission dans le monde l'invitait à se souvenir qu'il avait à soumettre les autres nations par la force des armes à son empire.

Or voici que, dans cette même Rome, autrefois en état d'hostilité ouverte, d'antagonisme vis-à-vis des autres peuples, c'est une institution destinée à relier tous les peuples, par la solidarité des intérêts et par la paix, qui est hautement affirmée par le chef de l'État lui-même et proposée par lui aux gouvernements des autres nations.

Noble initiative, qui sera un titre d'honneur pour le jeune roi qui en a assumé la tâche et qui paraît bien décidé à la faire aboutir.

Les avantages que présente cette institution sont considérables et il convient de les examiner.

C'en est fait, désormais, de la légende menteuse et fausse que les dirigeants du protectionnisme ont cherché à accréditer en prétendant, avec leur audace accoutumée, que les peuples tendaient de plus en plus à s'isoler, à se suffire à eux-mêmes, à s'enfermer derrière leurs tarifs de douane comme à l'abri d'autant de murailles de Chine.

Ces impudents sophistes, qui s'empêtrèrent à chaque pas dans leurs contradictions, n'ont pas fait attention qu'ils se donnaient à eux-mêmes un démenti en affirmant, sous la pression de l'évidence, dans leurs discours et dans leurs écrits, que grâce aux progrès accomplis, l'obstacle des distances n'existe plus et que les marchés nationaux ont vécu pour faire place à un marché unique, le marché universel.

C'est donc faire preuve de sagacité et de clairvoyance que de mettre en avant ce projet d'Institut agricole international pour que les producteurs agricoles sachent s'adapter à la situation économique actuelle, afin qu'ils résolvent ce problème qui pour eux est le plus important de tous :

Quel est le moyen le plus sûr de soutenir la concurrence des producteurs rivaux sur le marché du monde ?

Nul doute que, pour la solution du problème, l'Institut rendra les plus éminents services : dans l'échange des vues qui se produira entre les délégués des différentes nations, le bon sens, le sens pratique l'emportera aisément, les délégués sauront bien prendre le chemin au bout duquel ils apercevront leurs vrais intérêts de producteurs.

Les délégués du Danemark, par exemple, n'auront pas de peine à expliquer à leurs collègues le secret de leur supériorité, sur le marché de l'Angleterre, vis-à-vis de leurs concurrents des pays protégés comme la France et autres pays du continent européen, pour la vente de leurs produits, beurre, œufs, etc.

Ce secret est un secret ouvert, accessible à tous ceux qui ne se bouchent pas volontairement les yeux ni les oreilles, il consiste à produire au meilleur marché grâce à leur régime économique de liberté, ayant repoussé les tarifs de protection qu'on leur avait offerts, ces tarifs qui sont des taux de renchérissement et qui pèsent sur la production de leurs concurrents des pays protégés.

Les délégués des autres nations, des nations protectionnistes, verront clairement alors la duperie dont ils sont victimes, sachant par expérience, par la pratique des marchés, que le champ de bataille des producteurs rivaux sur le marché international désormais unique, n'est et ne peut être, toutes choses égales d'ailleurs, que le bon marché, ils apercevront la cause de leur infériorité, et qu'ils seront infailliblement écrasés s'ils n'obtiennent pas l'abolition des taux de renchérissement du protectionnisme.

Les délégués d'Angleterre achèveront la démonstration en racontant, résumée à grands traits, l'histoire de la révolution glorieuse, de la révolution pacifique, qui a substitué la liberté du commerce au protectionnisme en Angleterre vers le milieu du siècle dernier.

« Cette révolution, diront-ils, a eu pour point de départ la vulgarisation dans le pays des vrais principes économiques : un homme s'est rencontré, Richard Cobden, qui a dit et répété partout que les lois de protection étaient des lois contraires au bon sens, au sens commun. »

Les tarifs protecteurs, en effet, pour favoriser certains producteurs renchérissement les prix en faisant la disette. Or, quand un homme se

présente sur un marché, s'il est vendeur, il veut vendre cher ; si, au contraire, il est acheteur, il veut acheter à bon marché, la loi doit donc garantir à chaque citoyen le droit de vendre le plus cher et d'acheter le meilleur marché possible.

Le peuple anglais, qui ne manque pas de bon sens, a compris ce langage, et lorsque Cobden a répété à la Chambre des communes cette même leçon, si simple et si claire, lorsqu'il a soutenu qu'il fallait laisser les prix des produits se régler naturellement par la liberté, les protectionnistes, incapables de le réfuter, furent contraints de s'avouer vaincus et de proclamer, après lui, ce principe de sens commun et de bon sens.

La réforme fut donc opérée dans la législation ; la liberté remplaça la restriction, et depuis cette époque, chaque citoyen d'Angleterre étant exempt des taxes de renchérissement, produit à bon marché et se trouve dans les meilleures conditions pour lutter avec les producteurs étrangers.

« La protection prétendue à l'agriculture, ajouteront les délégués, ne protégeait que les rentes des grands propriétaires, aux dépens des fermiers qui se ruinaient et des ouvriers agricoles. »

Les délégués des autres nations, avec leur sens pratique, éclairés par l'histoire économique de l'Angleterre et par l'exemple du Danemark, sachant que les lois de protection agricole ont été établies par les grands propriétaires, comprendront bien vite que la protection à l'agriculture n'a été qu'un prétexte et que ces lois ne sont en réalité que des lois de privilège pour enrichir les grands propriétaires au dépens de la masse du peuple.

Ainsi une grande et salutaire leçon sera le fruit de cet échange de communications entre les délégués agricoles, à savoir que les lois prétendues de protection à l'agriculture n'ont jamais été utiles à l'agriculture ni aux agriculteurs, qu'elles n'ont servi et ne peuvent servir que les intérêts momentanés des grands propriétaires.

Les délégués anglais pourront même ajouter, et cela à l'adresse des propriétaires des autres nations qui auraient confiance dans l'efficacité des droits protecteurs, ces délégués pourront faire remarquer qu'en Angleterre les plus intelligents, les plus éclairés d'entre les grands propriétaires sont opposés au projet Chamberlain, qu'ils luttent actuellement pour le maintien de la liberté économique, parce qu'ils aiment mieux avoir des fermiers qui s'enrichissent et qui paient bien leurs fermages que des fermiers qui, comme sous le régime protectionniste pratiqué avant 1850, se ruinaient et ne pouvaient pas, finalement, payer à l'échéance.

En présence d'un marché unique, comme le montre le roi d'Italie, le marché universel, la *protection* est un anachronisme, un

système de taxes qui prépare la défaite, l'écrasement des producteurs protégés ; la seule protection utile, efficace, c'est la protection de la liberté.

Grâce à cette éducation économique qui se fera à l'Institut, la division du travail, au lieu de demeurer dans l'enceinte des frontières de chaque pays, deviendra, comme le marché, une division internationale du travail, au grand profit de tous.

Le vice essentiel du protectionnisme, en effet, c'est de forcer les peuples à un travail ingrat, faute d'utiliser de manière intelligente les forces que la nature met à la disposition des hommes.

Pas besoin d'être un grand géologue pour se rendre compte de la diversité des sols et sous-sols et des degrés divers de fertilité, d'aptitude de la terre pour telle ou telle production, suivant les climats et les latitudes.

Il suffit, par exemple, de citer cette branche importante de la production agricole qu'est la viticulture pour noter, ce que tout agriculteur pratique sait à merveille, que tous les sols ne sont pas propres à la culture de la vigne, et que, même au cas d'un terrain approprié à ladite culture, il y a lieu de faire choix de tel ou tel cépage suivant la constitution chimique du sol.

Trompés par leur ignorance économique, les protectionnistes, persuadés que le travail est la source unique de la richesse, ont tiré de là cette conclusion que la richesse est proportionnelle à l'intensité du travail, en sorte qu'ils ont méconnu complètement l'influence des forces et des richesses naturelles et leur utilisation pour le bien général.

La vérité est que la nature concourt, avec le travail de l'homme, à la production des richesses, et que les hommes sont d'autant mieux pourvus de tout, qu'ils savent tirer meilleur parti des forces de la nature, d'où les avantages immenses de la division internationale du travail.

La nature, en effet, dont l'homme a conquis peu à peu les forces pour les asservir à la satisfaction de ses besoins, est un esclave précieux, parce qu'il ne coûte rien à nourrir ni à vêtir et que c'est gratuitement qu'il apporte sa collaboration à l'œuvre productive.

Voilà pourquoi, quand ils sont libres, les producteurs utilisent avant tout les forces de la nature pour diminuer d'autant leurs travaux, pour arriver à économiser les frais de production. C'est aussi pour ce même motif qu'ils se procurent indirectement, par l'échange, ce qui leur coûterait plus cher à produire directement.

Grâce à l'échange, en achetant au meilleur marché, chaque producteur profite des avantages que la diversité des sols, des climats, des produits naturels a procuré aux autres dans l'univers.

Sous la pression de la libre concurrence, le producteur ne peut se faire payer que le prix des travaux humains ; la collaboration de la nature, gratuite pour le producteur, est et demeure gratuite pour l'acheteur qui acquiert, *par-dessus le marché*, tout ce que la nature a mis dans la production.

Vendre cher, acheter au meilleur marché : cela signifie que chacun profite des avantages que la nature a prodigués aux autres, suivant les climats et les latitudes, que l'abondance des choses, qui est la véritable richesse, règne sur le marché.

Depuis cinquante années que l'Angleterre vit sous ce régime de bon sens et de sens commun, son marché est pourvu des produits de l'univers qui s'y vendent et s'y achètent librement, sans être grevés de taxes protectrices.

Grâce à la division internationale du travail, le marché des autres peuples sera abondamment pourvu, comme le marché anglais, de tous les produits qui servent à satisfaire les besoins des hommes, et les producteurs de chaque nation, affranchis des taxes de renchérissement de la protection, qu'ils se paient les uns aux autres, seront dans les conditions les meilleures pour lutter sur le marché unique, sur le marché de l'univers, avec leurs rivaux des autres pays.

Ce régime de solidarité dans la liberté sera aussi, comme le prévoit le roi d'Italie, un régime de paix entre les nations.

« Donnez-moi la liberté du commerce, disait Cobden aux landlords, et je vous ferai, autour de l'Angleterre, une ceinture de vaisseaux de commerce qui protégeront mieux le pays que tous vos navires de guerres. »

L'Angleterre a conquis cette liberté que réclamait Cobden, et ses vaisseaux de commerce sont si nombreux, si puissants, que l'empire des mers leur appartient et que la sécurité du pays en est protégée.

La liberté assurera la paix par l'entrelacement des intérêts des nations.

Quand les délégués du monde, réunis dans l'Institut agricole, auront échangé leurs idées, leurs impressions, quand, avec leur sens pratique, ils auront compris que non seulement la maxime : vendre cher, acheter au meilleur marché, est un principe de bon sens et de sens commun, mais que son application est nécessaire, indispensable au sein de chaque nation, dans l'état actuel du monde, avec un marché unique, le marché universel ; quand ils auront ainsi, à l'exemple de l'Angleterre et du Danemark, décidé la destruction des barrières des tarifs du protectionnisme, ils auront préparé la plus sûre, la plus puissante garantie de la paix.

Tels sont les magnifiques résultats qui sont en germe dans ce projet de l'Institut international agricole.

Certes, nous n'ignorons pas que la nature ne procède ni par bonds ni par sauts, que ce n'est pas en un jour que les peuples, se débarrassant de leurs préjugés, de leurs préventions, de leurs haines héréditaires, arriveront à comprendre leurs vrais intérêts, leurs intérêts permanents.

Mais nous avons foi dans la vérité, dans son irrésistible puissance.

Nous savons que c'est l'intérêt qui mène le monde ; nous croyons que grâce à leur groupement dans l'Institut projeté, les délégués agricoles des diverses nations, par la discussion, par la persuasion, ne tarderont pas, sous l'impulsion de leur intérêt bien compris, à se ranger à ce principe de bon sens :

« Vendre le plus cher, acheter au meilleur marché. »

Ce sera pour le jeune roi d'Italie un titre de gloire incomparable d'avoir proposé la création de l'Institut agricole international : on pourra dire de lui, plus encore que de l'empereur Auguste, qu'il aura puissamment aidé à fermer les portes du temple de Janus.

208. LETTRE OUVERTE À MM. LES MEMBRES DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE (1905).

[*Le Courrier de La Rochelle* du 19 février 1905.

— Idem, *Journal des Économistes*, février 1905.]

Messieurs,

Vous avez mis au nombre de vos occupations la réforme de l'orthographe.

Dans cet ordre d'idées, je crois devoir signaler à votre attention une réforme d'une importance considérable ; il s'agirait d'ajouter au mot *vente* un complément, de manière que le contrat qu'il désigne s'appelle à l'avenir *achat-vente*.

Voici mes motifs :

Le contrat dont il s'agit joue un rôle des plus considérables dans la vie économique des nations. La société, en effet, au point de vue économique, est fondée sur la division du travail et sur l'échange, et c'est pour faciliter l'échange que la monnaie a été inventée, que l'échange a été décomposé en deux facteurs : la vente et l'achat.

Les jurisconsultes romains ont bien mis en lumière les éléments constitutifs du contrat que nous appelons vente tout court, en l'appelant *emptio-venditio*, *achat-vente*.

Ainsi toute chance d'erreur est évitée. On voit bien clairement que deux parties sont en présence, qui, par leur libre concours de

volonté, créent ce contrat d'où naissent des obligations et des droits de part et d'autre.

Si nos pères, qui ont tant emprunté au droit romain, avaient eu plus de clairvoyance, au lieu du mot vente tout court qui ne donne qu'une idée incomplète de l'opération qui s'accomplit, ils auraient traduit littéralement la dénomination latine et appelé le contrat *achat-vente*.

Ils auraient ainsi épargné à nos hommes d'État des bévues, des erreurs funestes qui ont, pour notre malheur, dirigé et qui dirigent encore notre politique économique.

Trompés par le mot vente, ignorant les premiers principes de la science économique dont ils nient même l'existence, les hommes d'État du protectionnisme n'ont vu dans le règlement du problème économique que les intérêts des vendeurs ; ils ont totalement oublié, méconnu les droits, les intérêts des acheteurs.

Dominés par les préjugés du Moyen-âge, s'inspirant de la doctrine surannée de la balance du commerce, ils ont organisé notre législation commerciale d'après ce système que, pour s'enrichir, il faut « vendre et ne pas acheter ».

Vendre sans acheter : c'est le commencement et la fin, l'alpha et l'omega du protectionnisme.

Or, considérez ce qu'il adviendrait si, faisant la réforme sollicitée, vous remplaciez le mot vente par achat-vente.

La réforme faite, l'absurdité du protectionnisme sauterait tout de suite aux yeux : elle serait si évidente que le système ne survivrait pas une heure.

Imaginez, en effet, que malgré la lumière ainsi faite, le chef responsable du système, M. Méline, paie d'audace et monte à la tribune du Sénat pour vanter, comme à l'ordinaire, les mérites du régime qui lui est cher.

Les sénateurs n'auront pas manqué de se procurer le compte rendu de la séance de l'Académie, dans laquelle la réforme aura été discutée et votée, après une discussion approfondie, où les motifs de l'addition du mot achat à vente auront été bien mis en lumière ; il n'est pas douteux qu'après cette lecture, quand ils auront aperçu l'absurdité du système protectionniste, chez la plupart d'entre eux, la même émotion se sera produite que celle qui agita saint Paul, lorsque sur le chemin de Damas, une lumière inattendue vint l'éclairer.

Aussi, quand le *leader* du protectionnisme, naguère tant applaudi par eux, en vient à formuler le principe dirigeant du système, on voit d'ici la scène :

« Le secret pour s'enrichir, clame M. Méline, c'est notre école qui a eu la gloire, le monopole de le trouver ; ce secret fameux, c'est

lui qui a séduit et entraîné la majorité dans les deux assemblées, à la Chambre des députés et au Sénat, lors du vote de la loi de 1892, qui a organisé notre tarif douanier ; je le répète, il se résume en cette formule : *Vendre et ne pas acheter.* »

À ces mots, un immense éclat de rire part de toutes les parties de la salle des séances, et j'entends un interrupteur crier à l'orateur interloqué :

« Achat-vente ! Vous ignorez donc la réforme de l'Académie et les motifs de cette réforme si judicieuse, qui permet, au simple énoncé du nom, de se faire une idée exacte et complète du contrat ?

« Achat-vente, donc pas de vente sans achat, et votre fameux secret pour s'enrichir, votre balance du commerce, ô disciple du roi Midas, avec ses ventes sans achat, c'est un non-sens, une insigne folie trop longtemps partagée par nous. »

Et comme le ridicule, dans la patrie de Voltaire, est toujours mortel, le vaisseau qui porte le César du protectionnisme et son système serait submergé et englouti.

Tels seraient assurément, Messieurs, les heureux résultats de la réforme que je sollicite de votre haute sagesse.

Considérez que dans la *Réforme économique*, revue patronnée par M. Méline, dans le n° du 16 septembre 1894, il a été dit par le rédacteur en chef que « *l'ignorance économique du peuple français n'est que trop certaine, tout au moins son incommensurable crédulité.* »

Cette réforme du mot vente est donc nécessaire pour que ce peuple ignorant ne soit pas plus longtemps dupe, pour que le simple énoncé du nom du contrat lui permette de percevoir à jour le sophisme protectionniste du travail national à protéger.

Ce sophisme où l'on met en présence le producteur national et son concurrent étranger, en oubliant, en laissant dans l'ombre un troisième personnage qui joue un rôle essentiel, le consommateur, l'acheteur national.

La réforme faite, la duperie apparaîtra clairement et le système sera ruiné dans les esprits.

Combien il sera aisé, ensuite, de vulgariser les saines doctrines économiques, en dissipant le préjugé de l'État-Providence, en montrant aux masses populaires que les gouvernements ne sont pas les dispensateurs de la richesse, que c'est par le travail libre et par l'épargne seulement que, dans une démocratie, se forment et s'acquièrent les capitaux.

Dans l'espoir que vous accueillerez favorablement une demande qui s'appuie sur des motifs si puissants, que vous ferez une réforme qui assurerait à l'Académie la reconnaissance de la postérité, pour son intervention si utile à la grande cause du progrès, à la liberté des

échanges qui garantira la paix par l'entrelacement des intérêts des nations,

Agréez, Messieurs, l'assurance de ma haute considération.

E. MARTINEAU.

*Membre de la Société
d'économie politique de Paris.*

209. LETTRE À LOUIS HAVET (1904).

[Bibliothèque nationale de France.
Correspondance et papiers de Louis Havet.]

La Rochelle, le 5 novembre 1904.

À M. Louis Havet, membre de l'Institut.

Monsieur,

Membre de la Ligue des Droits de l'Homme, section de La Rochelle, je suis avec grand intérêt les travaux de cette Ligue créée pour la défense des opprimés contre les oppresseurs, dans l'intérêt de la vérité et de la justice. J'ai lu dans le Bulletin votre belle et suggestive conférence sur la liberté. La France a bien besoin, en effet, d'apprendre à connaître la vraie liberté qu'elle ne comprend pas parce que nos légistes ont le cerveau obstrué par les préjugés romains, par les traditions des possesseurs d'esclaves de l'antiquité et de ce droit romain qu'on appelle la raison écrite et qui n'est que la raison d'État écrite. Ce sont ces traditions qui ont faussé l'esprit de ce peuple renommé pour sa droiture, sa probité, sa loyauté chevaleresque. Partant de la fausse idée de la souveraineté, du bon plaisir des majorités législatives, M. Méline, profitant de l'ignorance économique du pays, a réussi à tromper l'opinion et à organiser un régime de soi-disant protection qui ne protège qu'une oligarchie de grands propriétaires, d'agrariens et de gros industriels aux dépens du plus grand nombre. Heureusement que ce nationalisme économique a ses faussaires, comme l'autre, comme le nationalisme politique. Le faux patriotique du protectionnisme, je le connais et j'en ai la preuve certaine, évidente, indiscutable. Que faut-il donc pour écraser ce régime qui déshonore et ruine le pays ? Faire la lumière, produire le faux et le dénoncer à ce pays de loyauté et de droiture. Cela fait, avec l'aide de la Ligue des Droits de l'Homme, il y aura lieu de le dénoncer au Parlement et de mettre les faussaires en demeure de se justifier.

À cet effet, j'ai l'honneur de vous prier, Monsieur, de me faire le grand honneur de présider, à Paris, une conférence pour exposer la

situation. Si vous acceptiez, je vous demanderais de vouloir bien fixer la date, de préférence si possible vers la fin de novembre courant ou au commencement de décembre. Mon ami, le commandant Fregstätter, que je charge de vous remettre cette lettre, voudra bien vous dire qui je suis, et pourquoi je poursuis cette campagne économique.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

E. MARTINEAU

Coupures de presse jointes à cette lettre

DÉDIÉ À M. MÉLINE

M. Méline ne perd pas une occasion de se dire un libéral, un défenseur de la liberté, de toutes les libertés. Cependant, ô protecteur, quand vous proscrivez la liberté de l'échange, quand, sous couleur de protection, vous dépouillez, avec l'aide d'une majorité dupe ou complice, les citoyens français de la liberté d'acheter, croyez-vous, par hasard, que vous êtes un vrai libéral, un défenseur véritable de la liberté et de la justice ?

Non, non, rayez cela de vos papiers.

La justice, d'après la Déclaration des droits de l'homme, consiste à ne pas faire à autrui ce que nous voudrions pas qui nous fût fait à nous-mêmes.

Faites donc votre profit de la leçon que vous donne lord Rosebery.

Lord Rosebery, un vrai libéral celui-là, a dit excellemment, dans un récent discours à Kingston, à propos de l'incident de Hull, « qu'aucun gouvernement ayant le respect de soi-même ne pourrait consentir à punir ses propres officiers sans avoir fait une enquête préalable ».

« Notre erreur, a-t-il ajouté, c'est de demander aux autres des choses que nous ne consentirions jamais à accorder. Nous avons le défaut de ne pas nous mettre à la place des autres ».

« Nous avons le défaut de ne pas nous mettre à la place des autres » ! Voilà bien votre défaut, M. Méline, le défaut des législateurs protectionnistes.

Votre protection du travail national vous l'avez dit : « elle protège Pierre en atteignant les autres, les acheteurs », en les dépouillant, par force, du montant de la taxe protectionniste.

Mettez-vous donc à la place des autres, ô économiste national qui ne connaissez que l'économie politique des producteurs, mettez-

vous à la place de ceux que vous pillez, de ceux que vous rançonnez, à la place des consommateurs, et vous verrez qu'aucun acheteur, ayant le respect de soi-même et le souci de ses intérêts, ne consentirait à accorder cet argent, que vous soutirez par vos tarifs de renchérissement, aux acheteurs du régime protectionniste.

Un acheteur qui est libre achète à bon marché, au meilleur marché ; un vendeur consciencieux, qui respecte la liberté, la dignité des autres, respecte le droit, la liberté de l'acheteur, parce qu'il se met à la place des autres, parce qu'il respecte dans les autres son propre droit d'acheteur, qui est d'acheter à bon marché.

Quand vous dépouillez, par les lois douanières de restriction et de disette, par les taxes de renchérissement, les citoyens français de la liberté d'acheter à bon marché, au meilleur marché, vous ne respectez pas la liberté des autres, vous la violez.

Vos lois de protection, M. Méline, ne protègent pas le droit et la justice ; elles protègent l'injustice, le privilège.

Ernest MARTINEAU.

LA CONFÉRENCE DE SURGÈRES

La conférence de M. Martineau que nous avons annoncée dans notre précédent numéro a eu lieu à Surgères, hier dimanche, dans la salle du théâtre, sous la présidence de M. Braud, député, assisté de MM. Rouvier, sénateur, et Gaboriaud, premier adjoint, remplaçant le maire absent.

Disons tout de suite qu'elle a eu un plein succès. La salle était remplie d'un public composé en grande majorité de cultivateurs du canton. À l'unanimité, la réunion a voté l'ordre du jour suivant :

« La réunion, après avoir entendu M. Martineau,

Considérant que la dîme a été abolie par la Révolution de 1789 ;

Que les taxes dites de protection sont des dîmes puisque de l'aveu de M. Méline elles sont payées au vendeur protégé aux dépens de l'acheteur dépouillé, au mépris du principe qu'on ne doit l'impôt qu'à l'État ;

Que c'est là un régime d'injustice et de privilège contraire aux droits de l'homme et qui ne profite qu'aux grands propriétaires aux dépens des fermiers, des petits cultivateurs et des ouvriers et journaliers agricoles, comme le prouve l'histoire de l'Angleterre et du Danemark ;

Que la protection déplace des richesses sans en créer, qu'elle ruine la clientèle du pays et ferme les marchés étrangers en renchérissant les frais de production ;

Protestent contre ce régime de dupes, déclarent qu'ils ne demandent aucune taxe sur le pain, la viande et autres produits, aux dépens du public, et qu'ils ne se reconnaissent pas le droit d'affamer leurs concitoyens dans l'espoir de grossir injustement leurs revenus ;

Demandent la liberté comme en Angleterre et au Danemark et la paix par l'entrelacement des intérêts des nations. »

Honneur aux cultivateurs du canton de Surgères. Ils viennent de prendre en France une initiative qui servira d'exemple. Éclairés par l'histoire, ils repoussent, comme les cultivateurs danois, le gâteau empoisonné du protectionnisme, persuadés qu'on ne s'enrichit guère en ruinant sa clientèle.

Prochainement nous publierons le compte rendu de la conférence.

210. MATIÈRES PREMIÈRES ET TRAVAIL NATIONAL. EXAMEN CRITIQUE DU PROTECTIONNISME (1905).

[Société d'économie politique (de Paris), réunion du
4 février 1905. — *Journal des économistes*, février 1905.]

.... La réunion adopte comme sujet de discussion la question que voici, formulée par M. Martineau :

MATIÈRES PREMIÈRES ET TRAVAIL NATIONAL. EXAMEN CRITIQUE DU PROTECTIONNISME.

M. MARTINEAU expose ainsi le sujet.

Cette question, qui est d'un intérêt permanent pour une Société d'économie politique, offre, dit-il, un intérêt incontestable d'actualité à raison du coup d'État protectionniste qui a fait passer les pongées de la catégorie des matières premières dans celle des produits ouvrés, dans le but de chasser du marché les pongées de Chine et du Japon, et en outre à cause de la crise suscitée en Angleterre par la motion Chamberlain, de même que par suite du mouvement pacifiste qui pousse les peuples civilisés à un rapprochement, mouvement qui s'est manifesté par la réalisation de l'entente cordiale avec l'Angleterre et l'Italie, et par la visite récente à Paris des parlementaires scandinaves.

Dans l'exposé de la question, l'orateur se propose d'examiner, d'une manière générale, le régime protectionniste, et au cours des développements consacrés à ce sujet, de rechercher ce que signifie la distinction établie par les protectionnistes entre les matières premières et les produits fabriqués.

Une question nettement posée est, dit-on, à moitié résolue ; il en est ainsi en matière économique, comme en toute autre, et nous ne pouvons mieux faire à ce sujet que de suivre l'exemple des *free traders* anglais qui, héritiers de la méthode et de la doctrine de Cobden, ont répondu à la motion Chamberlain qui tend à un retour au protectionnisme, en posant la question de cette manière : « La drogue protectionniste est-elle remède ou poison ? »

Faisons à cet égard ce qu'a négligé le législateur de 1892 qui a organisé notre régime douanier, procédons à une analyse préalable des effets de ce régime.

Si nous interrogeons un homme d'État non suspect, M. Méline, le *leader* incontesté du système protectionniste, nous trouvons dans un discours par lui prononcé à la Chambre des députés en mai 1890 le passage suivant :

« Si vous protégez Pierre, vous atteignez forcément Paul ; par exemple, le droit de 3 francs sur les avoines est payé par Paul le cultivateur, qui achète de l'avoine pour ses chevaux. »

Ces données sont précieuses, elles nous fournissent tous les éléments de l'analyse cherchée. Que trouvons-nous ? Une soustraction d'argent de la bourse de Paul au profit de Pierre : le jeu des tarifs de la douane protectrice produit son effet sur les marchés où se vendent les produits protégés. Et alors se pose cette question : comment un mécanisme qui joue à la frontière a-t-il son effet sur les marchés à l'intérieur du pays ? C'est que le tarif opère en repoussant l'importation des produits étrangers similaires, il amène ainsi, en diminuant la quantité, le renchérissement par la disette. C'est-à-dire que la soustraction d'argent de la bourse de l'acheteur est la conséquence d'une soustraction préalable de produits.

Ainsi, nous trouvons, comme donnée essentielle, une double soustraction, soustraction de produits et soustraction d'argent.

Protection c'est renchérissement, renchérissement par la disette. C'est qu'en effet les législateurs qui veulent corriger dans l'intérêt des producteurs le jeu libre de l'offre et de la demande qui règle naturellement les prix, n'ont qu'un moyen à leur service, c'est de raréfier l'offre, de faire le vide sur le marché et ainsi d'amener une hausse artificielle des prix.

Nous pouvons maintenant, au moyen de ces données, résoudre le double problème qui se pose devant nous. Un tel régime est-il conforme à la justice, est-il conforme à l'intérêt général, au développement de la richesse nationale ?

Le problème est double, en effet, et les législateurs de 1892 n'ont pas suffisamment pris garde que puisqu'ils avaient à intervenir pour

régler la question des tarifs, il y avait, en même temps qu'une question économique, une question de droit et de justice.

Dans son rapport général, M. Méline disait : « Nous ne sommes pas des théoriciens, nous envisageons les faits. » Singulier langage ! Si M. Méline, qui est un légiste, s'était souvenu des enseignements reçus par lui à l'École de Droit, il n'aurait pas perdu de vue le brocard de droit : *Ex facto jus oritur*, et que les jurisconsultes romains dégageaient la théorie des faits.

Le fait qui ressort des données même fournies par M. Méline, que le rapport de droit à régler était entre le vendeur et l'acheteur, le producteur et le consommateur, ce fait est celui-ci : lorsqu'un homme se présente sur un marché, il s'y présente sous un double aspect, comme vendeur ou comme acheteur ; vendeur, il veut vendre cher ; acheteur, il veut acheter à bon marché ; vendeur, il souhaite la disette, il redoute la concurrence et a l'instinct du monopole ; acheteur, il souhaite au contraire la concurrence des vendeurs, l'abondance : le devoir du législateur est donc de garantir à chaque citoyen le droit de vendre le plus cher et d'acheter au meilleur marché possible.

Ce devoir, le législateur de 1892 l'a-t-il accompli en organisant les tarifs de renchérissement du protectionnisme ?

L'injustice, la violation de la liberté de l'acheteur est évidente, elle saute aux yeux. M. Méline a été l'organisateur d'un régime d'injustice où le droit du public consommateur a été foulé aux pieds, où la liberté de l'acheteur a été sacrifiée à une oligarchie de producteurs.

La *République Française*, organe des protectionnistes, protestait récemment contre une politique qui violait, d'après cette feuille, les principes de justice et de liberté qui sont le fondement de nos institutions. Sur quel principe de justice et de liberté se fonde M. Méline pour sacrifier les droits et la liberté de l'acheteur, pour organiser la disette des produits aux dépens du consommateur ?

L'égalité n'est pas moins sacrifiée que la liberté. Au nom de l'égalité, on doit protéger tout le monde ou ne protéger personne ; or, il est bien clair que la protection ne protège qu'un petit nombre, puisque les tarifs de la douane ne peuvent jouer qu'au profit des producteurs dont le travail se réalise dans des produits dont les similaires sont susceptibles d'importation.

Tous les autres producteurs, et ils sont légion, sont sacrifiés sans réciprocité, sans compensation. D'ailleurs, à quelle mystification ridicule aboutirait l'égalité dans la protection, chaque producteur dépouillant son voisin qui, en vertu de l'égalité, le dépouillerait à son tour, organisant ainsi la spoliation universelle !

Ainsi donc, au point de vue du droit et de la justice, aucun doute possible : La drogue protectionniste n'est pas un remède, c'est un poison.

La drogue a-t-elle au moins pour effet d'enrichir le pays, de développer, comme l'affirme M. Méline, la production et la richesse nationales ?

Examinons ce second problème, le problème économique. Comment une double soustraction, soustraction de produits et soustraction d'argent, aurait-elle la vertu d'amener une addition à la production et à la richesse d'un peuple ?

La protection, c'est la disette, et la prétention de M. Méline est de nous faire croire que la richesse consiste dans la disette, dans la moindre quantité des produits sur le marché !

La protection, c'est aussi la spoliation ; c'est, de l'aveu de M. Méline, un déplacement d'argent de la bourse de l'acheteur dans celle du vendeur : comment ce déplacement peut-il accroître la richesse nationale ?

Non seulement ce système de spoliation est impuissant à accroître la richesse du pays, mais il l'appauvrit. Dans tout achat d'un produit protégé, en effet, il y a deux pertes contre un profit, soit, compensation faite du profit avec une des pertes, une perte sèche pour la richesse nationale.

Pour démontrer ce point, prenons pour exemple la protection des pongées. Supposons que le renchérissement soit d'un franc.

Ce franc gagné une fois est perdu deux fois. Qu'il soit gagné une fois, qu'il y ait un profit national d'un franc au profit du producteur lyonnais, c'est l'évidence même : le producteur vend 11 francs ce qu'il ne pourrait vendre que 10 francs sur le marché libre ; il fait donc un profit d'un franc : voilà le profit national.

Voyons maintenant les deux pertes : 1° une première perte d'un franc est celle de l'acheteur qui paie 11 francs au lieu de 10, d'où 1 franc de moins dans sa bourse ; or, cette perte compense le profit du producteur. Mais ce n'est pas tout : sous le régime libre, l'acheteur avec ses 11 francs aurait deux produits, le pongée valant 10 francs et un second produit, agricole, industriel ou autre, d'une valeur d'un franc, et la protection le prive de ce second produit. C'est ici, par suite, une perte sans compensation, une perte sèche d'une valeur d'un franc.

Quelle objection opposer à cette démonstration ? Aucune. Il faut bien que ce régime aboutisse à une perte sèche, puisqu'il consiste à secourir des industries qui produisent à perte, en faisant supporter la perte par les autres industries, par le consommateur national.

On voit ainsi que la protection ne protège pas le travail national, puisque le profit du producteur lyonnais est compensé par la perte du producteur quelconque, agricole, industriel ou autre qui a été empêché de vendre le produit d'un franc que l'acheteur de pongées n'a pu acheter.

Tel est le résultat final de ce coup d'État du nationalisme protectionniste qui a fait passer les pongées de la catégorie des matières premières dans celle des produits fabriqués.

Matières premières, produits fabriqués, cette distinction inventée par les protectionnistes est futile. L'idée première provient de l'égoïsme ingénieux des industriels qui, protectionnistes pour ce qu'ils vendent, sont libre-échangistes pour ce qu'ils achètent ; en faisant figurer certains produits, laines et peaux brutes, par exemple, dans les matières premières, ils les exemptaient de taxes et pouvaient ainsi les acheter au meilleur marché.

La raison de cette distinction, à savoir que les matières premières sont vierges de tout travail, n'a aucune valeur économique : les peaux et laines brutes sont le produit d'un travail au même titre que les autres produits dits fabriqués. Les pongées pouvaient donc figurer, du point de vue protectionniste, comme les peaux et laines brutes, dans la catégorie des matières premières, et on peut ajouter beaucoup d'autres produits à cette classification des protectionnistes.

La vérité est que cette distinction n'a aucune raison d'être, puisque la concurrence étrangère, contrairement à l'affirmation de M. Méline et de ses amis, ne nuit pas au travail national.

Le commerce étant un échange d'équivalents, il s'ensuit, et cela est mathématiquement indiscutable, que le travail national paie en contre-valeur le travail étranger, en sorte que le produit importé devient national du moment où il est acheté et payé avec du travail national.

La drogue protectionniste, à ce point de vue de la richesse nationale, est donc un poison, tout comme au point de vue du droit et de la justice.

Les ruines matérielles que ce régime de spoliation accumule ne sont pas moindres que les ruines morales qu'il entraîne.

Le jour où la lumière sera faite, où l'opinion publique connaîtra, par la vulgarisation d'une démonstration qui ne laisse aucune place au doute, que le profit du producteur protégé, au lieu d'être un gain national, est accompagné d'une double perte, d'où finalement une perte sèche pour la richesse du pays, où il apercevra ainsi les pertes effroyables qui résultent du régime protectionniste, ce jour-là, ce régime de restriction et de disette aura vécu.

Que la question soit nettement posée, au Parlement comme dans le pays, que l'on aperçoive bien qu'il est de la nature et de l'essence même du protectionnisme d'être une double soustraction — soustraction de produits et, par suite, soustraction d'argent de la bourse de l'acheteur dépouillé au profit du vendeur protégé —, et la démonstration sera facile, la drogue apparaîtra bien vite pour ce qu'elle est, non un remède, mais un poison.

L'assertion que « l'État doit *protection* au travail national » affirme, dit M. COURCELLE-SENEUIL, l'existence d'une dette de tous les contribuables français à l'égard de quelques grands propriétaires et chefs d'industries dites nationales.

Ces groupes adressent au législateur une sommation de lever par force à leur profit, sur les contribuables, une somme d'argent suffisante pour payer cette dette dont la nature, le montant, ni le débiteur, ni le créancier, ne sont indiqués en termes intelligibles.

Quelquefois cette somme est accordée directement à titre de *prime* sur les produits ordinaires de l'impôt ; quelquefois elle est indéterminée et recouvrée au moyen d'un *droit* perçu à l'entrée d'un produit étranger. Ce droit élevant de tout son montant le prix du produit étranger, permet d'élever au même prix le produit indigène ; le consommateur en ce cas (qui est toujours le contribuable), fait les frais de la *protection*. Il paie à l'État les droits perçus à l'entrée sur le produit étranger ; il paie directement, aux industriels auxquels on accorde le privilège de la protection, une somme qui se chiffre par des centaines de millions. L'établissement de la protection constitue une violation du *droit de propriété* au profit de quelques-uns, au détriment du grand nombre, sans indiquer à quel titre on veut prendre cet argent.

S'agirait-il d'*assistance* ? La légitimité de l'assistance au moyen de deniers levés par contrainte est à bon droit contestée.

Le *postulant* est un chef d'industrie : il allègue l'impossibilité de vendre ses produits à aussi bas prix que son concurrent étranger. Il est difficile de savoir si un chef d'industrie est ou n'est pas rémunéré de son travail, s'il gagne ou s'il perd, parce qu'il ne rend de comptes à personne ; mais l'on peut y parvenir par l'examen de ses livres, s'ils sont régulièrement tenus.

À supposer que l'on constate son état de détresse, comment savoir si cette détresse est le résultat de son incapacité intellectuelle ou morale, ou de circonstances accidentelles, etc. ?

Les chefs d'industrie qui réclament la protection soutiennent qu'ils ne peuvent, en présence des concurrents étrangers, obtenir de leurs produits un *prix rémunérateur*. Au cas où ils diraient vrai, au-

raient-ils droit à protection ? Quel motif y a-t-il d'entretenir aux frais des contribuables des industries absolument incapables de se soutenir par elles-mêmes ?

Les protagonistes du protectionnisme sont réunis en plusieurs groupes très riches, qui ont des orateurs et des lettrés pour soutenir leurs prétentions, qui sont assidus et agissant près des électeurs en période électorale, près des élus et des pouvoirs publics : ce sont de grands personnages avec le verbe haut, et le ton impérieux.

La *protection agricole* s'applique soi-disant à l'*agriculture*, un personnage abstrait qui représenterait les 18 millions de personnes qui s'occupent des travaux de la terre.

Elle réclame, par exemple, un simple *droit* de 7 francs sur les blés étrangers, qui produira une belle somme, puisque tous les Français mangent du pain. Tous doivent contribuer à la protection, les protégés réels dans ce cas sont exclusivement les vendeurs de blé, c'est-à-dire les gros fermiers et les grands propriétaires.

Un sophisme souvent répété dit que les *ouvriers* des industries protégées ont un *intérêt* dans la *protection*, dans l'impôt qu'on lève sur le contribuable. Au fond, cette *prime* prise sur le bien d'autrui ne profite qu'au chef d'industrie et ne peut profiter qu'à lui ; c'est lui seul qui vend le produit, lui seul qui gagne à toute hausse de prix, quelle qu'elle soit.

L'intérêt des salariés n'est pas de voir les chefs d'une branche d'industrie gagner plus que ceux d'une autre branche et aux dépens de ceux-ci. Leur intérêt, c'est de voir la consommation se développer, et jamais elle ne se développe davantage que lorsque, chacun disposant de la totalité des fruits de son travail, peut acheter les objets et les services dont il a besoin au meilleur marché possible.

La protection *douanière* empêche l'importation des marchandises étrangères et par suite empêche l'exportation d'une marchandise nationale équivalente qui perd un débouché. Cette perte est absolument certaine, mais on ignore à combien elle s'élève et quelle est la marchandise qui la supporte.

Cette ignorance invincible de quelques éléments de la *perte infligée* aux peuples par la protection permet de la leur dissimuler. Ils se sentent chargés, gênés dans leurs mouvements, sans voir clairement ce qui les charge et ce qui les gêne.

Les effets *moraux* de la protection sont bien plus désastreux encore ; elle éloigne les hommes du travail industriel pour les pousser à la sollicitation et à la tromperie ; elle cultive et foment l'ignorance dont elle vit et plus spécialement celle du commerce international, l'ignorance qui rend les citoyens casaniers, craintifs devant tout ce qui est étranger, et les rend impropres à la colonisation.

Elle suscite les sentiments haineux des ouvriers et employés de tous ordres contre les chefs d'industrie et les détenteurs de grandes richesses, elle suscite l'envie chez tous les pauvres et même chez des gens relativement aisés, notamment dans le monde agricole, à l'égard de tous ceux réputés plus à leur aise, elle suscite et avive les sentiments haineux les plus gratuits et les plus dangereux, les haines de *peuple à peuple*.

Lorsqu'on représente le commerce international comme une guerre, un état d'hostilité entre les peuples, on est démenti par toute l'histoire qui montre ce commerce comme le facteur principal de la civilisation et le promoteur de la paix.

Dans l'état de relations entre les hommes fondé sur la propriété individuelle, il y a des fortunes inégales, des riches et des pauvres. Cette inégalité de conditions a été la cause ou le prétexte de longues querelles qui durent encore.

Que les pouvoirs publics laissent autant que possible chaque individu dans la plus grande liberté, en écartant de lui les actes de violence et de fraude auxquels il se trouve exposé : alors, grâce à la liberté des échanges, le genre humain tout entier se trouve en état de collaboration.

Il faut revenir à la *liberté des échanges*.

Les désastreux effets de la protection sont connus. Aucune branche d'industrie n'a besoin pour vivre d'une protection quelconque. Toute protection confère à quelques-uns, aux dépens de presque tous, des privilèges absolument injustes. Il faut donc revenir à la justice et cela sans retard.

Les protectionnistes ont divisé les citoyens en classe privilégiée touchant de véritables nouveaux droits féodaux, et en classe payante ; ils établissent leurs droits sur l'assertion d'une dette, dont la créance n'a jamais été vue ; les solidaristes sont en train de former parmi les citoyens une autre classe privilégiée, différente de la précédente, percevant des tributs que le restant des citoyens fournira pour payer une dette inconnue survenue, soit à la suite d'un contrat inconnu, contrat signé par des inconnus, en un lieu inconnu, à une époque inconnue, soit en suite d'un quasi-contrat encore plus extraordinaire.

Cette dernière doctrine a fait de tels progrès de nos jours — elle a même un nom, le *Solidarisme* —, que M. Courcelle-Seneuil veut lui consacrer quelques instants. Il en critique la base et les arguments dans une série d'observations fortement motivées.

Il montre que si le solidarisme ne tend pas ouvertement à la suppression de la propriété individuelle, il comporte une violation directe du droit de propriété, dont il n'existe qu'un exemple compa-

nable, l'établissement des droits protectionnistes ; c'est en même temps une entrave nouvelle pour le travail libre.

Si la doctrine de la *solidarité* était appliquée, elle augmenterait nécessairement la somme des misères, parmi les familles et les peuples ; non seulement elle est inutile, elle est funeste, elle est injuste.

Sous l'impulsion des divers courants d'idées énumérées ci-dessus, il s'est formé, dit M. Courcelle-Seneuil, un *vocabulaire* de contre-vérités qui sert constamment non seulement à beaucoup de gens peu instruits, mais encore à des lettrés célèbres, parfois à des savants qui perdent de vue l'esprit scientifique lorsqu'ils abordent les questions sociales.

En voici quelques spécimens :

« L'État doit protéger le travail national. Nous sommes débiteurs de nos prédécesseurs et de leurs descendants. »

« L'usine est un monstre qui broie le pauvre peuple. »

« Les ouvriers produisent toutes les richesses ; on les leur vole, en leur laissant à peine de quoi soutenir leur existence. »

« Il leur faut, il leur est dû autant de confort qu'aux riches. »

« Il faut faire rendre gorge aux patrons et aux riches. »

« L'inondation du marché français par les produits étrangers est imminente. »

« Les déshérités ont droit au travail, à tous les produits du travail. »

« L'État doit subvenir aux besoins des déshérités, etc., etc. »

Toutes ces expressions, dont se servent les conducteurs des masses, sont les caractéristiques de doctrines ayant pour base la haine de la liberté du travail et de la propriété individuelle.

En résumé, conclut M. Courcelle-Seneuil, la protection est injuste, elle est contraire aux principes de 1789 ; elle prétend défendre le Français contre l'étranger et elle protège celui-ci contre le Français dans le commerce international ; elle est un impôt établi sur les pauvres au profit de certains riches. Elle ne profite qu'à certains chefs d'industrie, jamais aux employés ni aux ouvriers, qu'elle appauvrit. Elle est ruineuse pour les finances publiques et pour l'industrie.

Elle donne des apparences de justification à toutes les réclamations haineuses suscitées par les doctrines tendant à un retour vers l'état sauvage. Elle retarde la civilisation dans sa marche vers le progrès, qui permet sur un territoire donné de faire subsister un nombre d'humains toujours plus considérable, avec un plus grand bien-être.

En face de l'expérience et de ses rudes leçons, l'opinion publique doit réagir et il faut préparer son mouvement en travaillant à l'instruction économique des masses.

La liberté du travail et des échanges proclamée par la Révolution française est un principe de justice et de gouvernement qui ne peut demeurer oublié parce qu'il est la base de la société moderne.

M. YVES GUYOT ne veut traiter qu'un point spécial de la question à l'ordre du jour : *matières premières et travail national*.

Certes, on peut considérer que de toutes les matières premières, celle qui est la plus indispensable, c'est l'aliment. S'il est insuffisant, l'homme ne donne pas son plein effet. S'il est cher, l'homme est obligé, pour se le procurer, d'employer une partie de ses efforts qui serait plus utilement consacrée à une autre besogne. Cependant, les gouvernements qui se montrent les plus prodiges de promesses philanthropiques s'acharnent à taxer les aliments.

Cette politique triomphe en ce moment en Allemagne, et il est intéressant d'en examiner les motifs, parce qu'ils montrent les erreurs que commettent les gouvernements quand ils interviennent pour changer le cours naturel du commerce. En 1878, M. de Bismarck poursuivait simultanément deux politiques opposées : d'un côté, il entendait supprimer le socialisme par des mesures coercitives ; d'un autre côté, par une politique protectionniste, il voulait mettre l'industrie allemande en serre chaude et il créait ainsi des foyers de socialisme. Il complétait ce chef-d'œuvre de logique, en faisant du socialisme d'État par l'Office impérial des assurances, cataplasme émollient qu'il croyait de nature à dissoudre le parti socialiste-démocrate ; les dernières élections, dans lesquelles ses candidats viennent d'obtenir 3 millions de suffrages, montrent le succès des ingénieuses combinaisons du célèbre homme d'État.

M. de Caprivi poursuivait cette politique industrielle par ses traités de commerce de 1891. Il pensait, avec raison, que la politique protectionniste qui pousse à la production, sans s'occuper des débouchés, est l'organisatrice des crises. Elle réussit, comme le prouvent les recensements de l'Allemagne. En 1871, la population rurale était de 64% et la population urbaine était de 36% ; en 1895, les deux populations s'équilibraient ; maintenant la population rurale n'est plus que de 46% et la population urbaine est de 54%.

L'Empereur Guillaume, dont les discours d'Essen et de Breslau, en 1902, montrent la violente aversion contre les socialistes, a compris qu'un gouvernement du genre de celui qu'il entend pratiquer et conserver, commettait un suicide en jetant la population dans l'industrie. Il a voulu renverser toute la politique suivie depuis plus d'un quart de siècle, en y substituant une politique agrarienne. A-t-il l'illusion de renvoyer aux champs, en frappant leur alimentation, les ouvriers qui sont entrés dans la mine ou dans les usines ? Jamais ce

phénomène ne s'est produit. Réussira-t-il mieux à garder, d'une manière factice, attachés au sol, les cultivateurs qui auraient des velléités de le quitter, en faisant les ouvriers des villes tributaires de la propriété agricole ? Le tarif de 1902 comporte pour les céréales un tarif minimum qui limitait les pouvoirs de ses négociateurs pour les traités de commerce. Le droit sur le seigle et l'avoine a été porté à 5 marcs (6 fr. 25), ce qui fait une augmentation de 43% pour le premier et de 78% pour la seconde ; le droit sur le froment a été porté à 5,50 marcs (6 fr. 87), soit une augmentation de 57% ; le droit sur l'orge pour la brasserie a été porté à 4 marcs (5 fr.), soit une augmentation de 100%. Le droit sur l'orge destiné à l'alimentation est de 1,13 marc.

Les droits sur le bétail sont aussi augmentés ; et quand M. de Bülow a déposé les traités de commerce au Reichstag le 1^{er} février, il a eu soin, voulant flatter les agrariens, de dire que le porc qui payait 5 marcs, paiera de 12 à 14, et que le droit sera ainsi presque triplé. Cette déclaration a provoqué de violentes protestations à l'extrême gauche. Mais alors M. de Bülow a dit aux socialistes-démocrates : « Comment, vous protestez contre l'augmentation des droits de douane sur l'alimentation ; suivez donc l'exemple de la majorité radicale de la République française. Est-ce que ses députés n'ont pas voté eux-mêmes un droit de 7 francs sur le froment, par conséquent supérieur au nôtre ? Est-ce qu'en 1903 ils n'ont pas porté les droits sur le poids vif de viande de bœuf à 20 francs les 100 kg, ce qui fait 35 fr. sur le poids net et sur la viande de porc à 15 et à 25 francs ? Qu'avez-vous à réclamer, quand bénévolement leurs électeurs consentent à payer 0 fr. 07 le kg de pain et 0 fr. 35 le kg de viande plus cher que le prix naturel de ces objets, et pourquoi ? dans l'intérêt des propriétaires de celles des 138 000 exploitations agricoles au-dessus de 40 hectares qui produisent du blé ou de la viande. »

M. de Bülow avait raison : la politique économique de la France fera l'étonnement des historiens de l'avenir ; elle a été, dans un sens contraire, aussi incohérente que celle de l'Allemagne, car la grande propriété territoriale appartient surtout à des adversaires irréductibles des institutions républicaines et c'est à eux que les ministères et majorités républicaines depuis près de 25 ans s'occupent de garantir des revenus, au détriment des consommateurs de pain et de viande, en pratiquant une politique d'oligarchie économique, pire que celle des grands électeurs de la Restauration et des 220 000 censitaires du gouvernement de Louis-Philippe.

Dans l'industrie, nous voyons comme tributaires du protectionnisme les industries les plus viables, celles qui emploient le plus de main-d'œuvre et celles qui ont besoin, non de protection, mais

d'expansion. Ainsi, d'après le *Recensement des professions* et d'après l'enquête de l'Office du travail sur *les salaires et la durée du travail*, l'industrie du vêtement, travail des étoffes, lingerie, représente, au point de vue de l'importance, plus de 20% du total de l'industrie française. Elle occupe 1 500 000 ouvriers des deux sexes ; elle a comme principales matières premières les draps et le coton ; mais l'industrie de la laine, qui a un outillage deux fois supérieur aux besoins de la population française, est une victime des tarifs de 1892 : elle ne réclame pas de protection ; il en est autrement des industriels cotonniers qui ont toujours tenu la tête de la campagne protectionniste ; mais la main-d'œuvre de cette industrie ne compte que 150 000 personnes, le dixième de l'industrie de la confection et de la couture.

Prenons la grande métallurgie, elle ne représente même pas une unité comme ordre d'importance, elle représente 0,87% ; elle occupe 31 établissements de plus de 500 ouvriers, formant un total de 50 000 ouvriers au maximum, et encore tous ne sont pas producteurs de fer et d'acier. Ces métaux sont la matière première dont se servent les constructeurs, les fabricants de machines, les couteliers, les maréchaux-ferrants, atteignant le nombre de 200 000.

De même pour l'industrie du cuir : la tannerie et la mégisserie, qui fournissent la matière première, emploient 48 000 personnes ; la fabrication des chaussures, 220 000 ; la sellerie, 54 000 ; la ganterie en peau, 20 000 : soit près de 300 000 personnes tributaires d'environ 50 000, 6 payant le tribut à une. Dans l'étude que M. Yves Guyot a consacrée à cette question, intitulée *Les industries, les salaires et les droits de douane*, et communiquée à la Société de statistique le 17 février 1904, il a démontré qu'il n'y a pas 4% de la population française intéressée à la protection. M. Edward Atkinson a fait une étude semblable pour les États-Unis et il est arrivé à la proportion de 2%. Comment se fait-il donc que, dans des démocraties, comme les États-Unis et comme la France, la majorité se laisse exploiter si bénévolement que des électeurs, si jaloux de leurs droits, votent avec enthousiasme pour des candidats qui leur promettent de les dépouiller au profit d'une minorité, dans laquelle ils comptent leurs principaux adversaires ? Si on ne l'attribue pas à l'ignorance économique, ce phénomène est inexplicable. Il faut donc la dissiper ; mais la plupart, il faut bien le dire, des hommes politiques, loin d'essayer de former des convictions qui constituent une opinion publique consciente, se laissent aller à tous les courants. Le protectionnisme a-t-il donc pénétré si profondément nos mœurs, qu'il soit impossible de nous en débarrasser ? Est-ce que le Syndicat des fabricants de sucre qui, de 1884 à 1902, a touché plus de 1 200 millions de bonis et de primes, ne paraissait pas intangible ? M. Caillaux a prouvé cepen-

dant qu'on pouvait démolir cette forteresse du protectionnisme agressif. Ce succès nous permet d'espérer d'autres succès, si nous savons agir sur l'opinion publique, en montrant par des faits à la majorité des électeurs la duperie économique dont ils sont victimes.

M. CAILLAUX ne croit pas qu'il y ait vraiment lieu d'ajouter de nouveaux arguments à ceux qui ont été présentés par les précédents orateurs devant une assemblée dont tous les membres pensent de même façon. Nous sommes tous convaincus, dit-il, que le protectionnisme n'est qu'une forme de l'esprit réactionnaire, un reliquat de la féodalité. Il a accumulé les ruines dans notre pays.

La France devient de plus en plus un petit boutiquier retiré des affaires, qui envoie ses épargnes fructifier au dehors.

C'est aussi la ruine morale du pays. Les législateurs n'ont plus de principes ni de netteté dans les idées.

Comment sortir de cette triste situation ? Sans doute on peut observer des symptômes précurseurs d'une réaction. La question du sucre en est un exemple. La protection était, en cette matière, une colossale « ânerie ». Maintenant, sans qu'il en coûte un sou à l'État ni aux Français, ils ont pu consommer, depuis la réforme, 70 000 000 de kilos de sucre de plus, avec la même somme que précédemment.

Là, le protectionnisme a dû succomber, à cause de son exagération même. Nous pouvons prévoir un jour la chute des trusts et des cartels, qui ne peuvent guère subsister qu'à l'abri des tarifs de douane, pour exploiter le consommateur. Le trust de l'acier a profondément troublé, à cet égard, les industries ayant besoin de ce métal.

Mais encore, comment sortir de là ? Les partis politiques, en France, ont complètement perdu le nord. On voit des radicaux qui prônent les impôts sur les ouvriers et les lois protectionnistes qui font, pensent-ils, le bonheur des « classes laborieuses ». Ils ont applaudi à la loi Debussy qui a fait hausser le prix de la viande ! Et ils ne voient pas que le protectionnisme prélève un impôt au profit, précisément, des adversaires du régime républicain.

Il faudrait profiter du moment actuel, où le pays souffre d'un malaise mal défini, pour agiter les esprits à l'aide de conférences, d'articles de journaux, de brochures destinées à éclairer le peuple. Il ne faudrait pas reculer devant des réunions publiques, la constitution de ligues pour la liberté des échanges, etc. On pourrait même dès maintenant commencer la campagne à propos des primes à la navigation, pour continuer la lutte en abordant la métallurgie. Mais on ne saurait actuellement entamer la question des blés. En tout cas, il faut sortir de notre inertie et entamer une énergique agitation.

M. FRÉDÉRIC PASSY, président, répondant à l'invitation qui vient de lui être adressée par M. Caillaux, dit que son assentiment ne peut être douteux. Il ne peut plus, malheureusement, à l'âge auquel il est parvenu, promettre de prendre part personnellement à la campagne projetée, avec l'activité qu'il a déployée, à d'autres époques, avec Léon Say, Jules Simon, Adolphe d'Eichthal, Raoul Duval et d'autres, comme Yves Guyot, encore dans toute la force de leur talent comme de leurs convictions. Mais il souhaite ardemment que la reprise nécessaire ne se fasse pas attendre et qu'elle soit conduite avec énergie et intelligence.

Revenant à la question, M. Passy insiste à son tour sur deux points qu'a touchés M. Martineau, mais sur lesquels, pour ne pas allonger son exposé, il s'est abstenu de s'arrêter. Ces deux points sont les deux termes, inscrits dans l'intitulé de la question : *Les matières premières et le travail national*.

Il n'y a pas, dit M. Passy, au point de vue économique, de matière première proprement dite ou plutôt il n'y a point de chose ayant une valeur et faisant l'objet d'un commerce ou d'une industrie qui ne soit à la fois matière première et produit.

Les matières premières, au sens absolu, ce sont les choses non entrées encore dans la circulation, vierges de tout travail matériel, vierges même de ce que l'on pourrait appeler tout travail intellectuel, de toute intervention de l'homme. La houille, les minerais, ignorés sous la terre, sont des matières premières ; mais dès que le coup d'œil du géologue a deviné leur existence, dès qu'il l'a signalée, dès que les premiers travaux d'exploration ont été entrepris, dès que, à plus forte raison, l'extraction a commencé, ce minerai ou cette houille passent à l'état de produit. Produit pour l'exploitant qui les amène à la surface, mais matière première pour les industriels, les consommateurs de toutes sortes qui vont s'en servir, pour les appliquer à un autre travail utile. Le coton est matière première pour le filateur. Il est produit pour le planteur. Pareillement de la laine, qui est produit pour l'éleveur, et matière première pour le filateur ; le fil est matière première pour le tisserand et produit pour le filateur ; l'étoffe est produit pour le tisseur et matière première pour le tailleur ou la couturière ; et ainsi de tout jusqu'à la consommation dernière. C'est, à proprement parler, le Janus à deux faces. S'il regarde vers le passé, il s'appelle produit ; s'il regarde vers l'avenir, il s'appelle matière première.

Il n'est pas moins important de bien fixer le sens du mot *travail national*. Tout travail accompli par des nationaux est évidemment national, en raison des mains qui l'exécutent. Mais il ne l'est pas également, en raison de sa nature et de ses qualités. Il peut être, en

effet, naturel, conforme aux aptitudes et aux intérêts de la nation, ou artificiel, onéreux et, par conséquent contraire à ses intérêts. C'est précisément ce travail artificiel, onéreux et antipathique, puisqu'il ne peut s'accomplir, à ce que l'on prétend, que grâce à des encouragements, sans lesquels il serait abandonné, que l'on qualifie de national. Le véritable travail national est celui vers lequel spontanément, à raison des aptitudes du sol, du climat ou des habitants, se portent les activités des nationaux. Or, ces aptitudes sont variables et c'est précisément parce qu'elles sont variables, parce que le même produit est plus facile à obtenir dans une région que dans une autre, que des échanges se font entre les hommes et entre les pays, chacun donnant ce qui lui coûte moins, pour obtenir ce qui lui coûterait davantage s'il voulait le produire lui-même : économie de part et d'autre, service pour service, avantage payé par un avantage. Dire qu'une industrie ne peut subsister si elle n'est alimentée par des primes ou défendue contre la concurrence par des barrières de douane, c'est déclarer que cette industrie n'est pas nationale. Au point de vue matériel, c'est une absurdité, puisque cela aboutit à se gêner pour payer plus cher, ou pour avoir en moindre quantité les choses dont on a besoin ; autrement dit, sous le nom de protection, c'est l'oppression et la restriction du travail réellement national et de la richesse nationale que l'on réalise.

Au point de vue moral, c'est une injustice et une atteinte au caractère de la nation. Le père de notre collègue, l'éminent économiste Courcelle-Seneuil, a très bien dit que les industries qui réclament la protection de l'État confessent par cela même qu'elles sont des industries souffrantes, qui ont la prétention de vivre aux dépens des industries saines. Et Jules Simon a maintes fois, de son côté, dénoncé cette doctrine de restriction et de privilèges comme une doctrine de lâcheté et de dégradation. Il faut suivre la nature, disait-il avec le philosophe ancien, c'est-à-dire conformer son travail aux circonstances. Mais il y a, ajoutait-il, quelque chose qui domine, dans bien des cas, même les supériorités naturelles ou apparentes de sol ou de climat : c'est la volonté humaine ; c'est la valeur de l'homme ; c'est, comme le disait Michel Chevalier, la puissance productive de l'unité humaine. La doctrine de la liberté des efforts est une doctrine de courage, d'énergie, arrivant, par le développement de l'effort, à réaliser le minimum d'effort, en vue du maximum de résultat. La doctrine de la protection est une doctrine de peur qui, par crainte de la difficulté, arrive, au contraire, à se faire la part plus rude et moins belle.

C'est, en même temps, une doctrine anti-démocratique et anti-sociale. Non pas seulement parce qu'elle est une doctrine de priva-

tion et de spoliation, les bénéficiaires de la protection, lorsqu'elle leur profite (ce qui n'est le cas que pour un petit nombre d'habiles), étant de nouveaux seigneurs féodaux embusqués derrière les créneaux de leurs châteaux-forts, mais aussi parce qu'elle pousse les citoyens, en même temps que les nations, à l'hostilité, à l'envie et à la haine. Avec elle, au lieu de considérer le compatriote ou l'étranger qui perfectionne son industrie et met sur le marché plus d'objets utiles comme un bienfaiteur et un ami, on le considère comme un ennemi et l'on épuise dans ce que l'on a pu appeler une guerre civile, ou une guerre étrangère de tarifs, selon que la lutte est engagée entre les provinces d'un même pays ou entre des nations distinctes, la meilleure partie des forces de l'humanité. Reprenons donc, au nom du vrai patriotisme et du vrai libéralisme, la lutte en faveur de ce qu'on a pu appeler tour à tour la liberté des bras et la liberté des estomacs, et, quelque grandes que soient les difficultés, ne nous laissons pas décourager.

M. LOUIS MARTIN remercie très vivement la Société du grand honneur qu'elle a bien voulu lui faire par son invitation. Il savait qu'il tirerait le plus grand profit des excellents enseignements de la Société ; ses espérances n'ont pas été déçues. Le grand mal dont nous souffrons, c'est la méconnaissance des principes économiques. Dans un pays de suffrage universel, il faut aller au peuple et savoir lui parler. Toutefois, à côté des questions de principe, il y a les questions de pratique. La théorie a sa valeur, mais dans l'application il faut tenir compte d'une foule de situations que l'on ne peut sacrifier ; il y a des considérations particulières et des ménagements nécessaires. À ce point de vue, l'orateur fait diverses réserves mais ces réserves exprimées, il rend hommage à tout le bien que peut faire par la diffusion des principes de la science économique la Société d'économie politique, et il lui souhaite une longue prospérité.

M. PASSY, président, en remerciant M. le député Martin des paroles qu'il vient de prononcer, croit devoir se permettre une dernière observation.

Oui, comme l'ont dit tour à tour M. Caillaux et M. Martin, il faut savoir marcher pas à pas ; il faut faire la part des difficultés, mais il faut la faire sans rien sacrifier des principes. Lorsque j'avais, dit M. Passy, l'honneur de professer, à Montpellier, ce cours libre d'économie politique qui a été, sous l'Empire, le premier en France, je disais en affirmant très haut ma foi de libre-échangiste absolu : « Je parle ici, Messieurs, comme professeur, et, si je puis me permettre le terme, comme savant. Je vous enseigne la mécanique pure.

Si j'étais législateur, ou ministre, je conserverais en entier ma croyance à la supériorité de la liberté sur la restriction, mais je serais bien obligé de reconnaître que, quelque désir que l'on en ait, on ne peut réaliser par soi seul tout ce que l'on croit bon et juste. Il faut compter avec les intérêts engagés, les préjugés, les passions, les erreurs, le milieu. On fait de la mécanique appliquée, et l'ingénieur ou l'architecte le plus hardi ne peut se dispenser de compter avec les résistances qu'il a à vaincre et la valeur où l'imperfection des matériaux qu'il emploie. »

Je redis la même chose et je l'appuie de deux opinions de caractères différents. L'une, c'est celle de Gambetta, qui disait qu'il faut parfois ralentir sa marche ou prendre une route en apparence détournée mais qu'il ne faut jamais perdre de vue le but vers lequel on marche. L'autre, que l'on sera peut-être plus étonné de m'entendre invoquer, c'est celle du célèbre anarchiste Kropotkine, dont je lisais dernièrement la très intéressante autobiographie, et que je trouvais, à plus d'un égard, sans me convertir à ses idées, très différent de ce que j'avais pu le croire jusque-là. Ces masses humaines, dit-il, à propos des pauvres cultivateurs finlandais, grattant misérablement un sol infertile, sont désireuses de progrès et capables de progrès. Si je leur apportais cependant du jour au lendemain les méthodes agricoles perfectionnées et les instruments dont elles se servent, si je mettais à leur disposition toutes les machines américaines, ils ne pourraient pas s'en servir. Les ressources matérielles et l'expérience leur manqueraient la fois. « *Il faut des étapes dans le progrès.* »

Oui, Messieurs, s'écrie M. F. Passy, et ce sera ma dernière parole, il faut des étapes dans le progrès ; mais il faut le progrès. Et si l'on ne peut le réaliser aussi vite qu'on le désirerait, il ne faut jamais cesser d'y travailler et ne rien négliger pour en accélérer pratiquement la marche.

La séance est levée à 11 heures 10.

211. SUR L'ÉTABLISSEMENT D'UNE ZONE FRANCHE AU PORT DE LA ROCHELLE-LA PALLICE (1905).

[*Le Courrier de La Rochelle*, 19 mars 1905.]

Monsieur le directeur,

Vous avez bien voulu me demander mon opinion sur l'utilité de la création d'un port franc à La Pallice.

Un port franc, comme son nom l'indique, est une zone dans laquelle les marchandises peuvent être introduites et manipulées avec

une pleine et entière liberté, affranchies, en vue de l'exportation, de toutes taxes protectrices de renchérissement.

C'est à M. Charles-Roux, alors député de Marseille, que revient l'honneur de l'initiative des ports francs dans le rapport fait par lui sur le budget de 1897.

Dans ce projet primitif, le gouvernement était autorisé à créer des ports francs, sans restriction aucune, partout où les communes et les Chambres de commerce en feraient la demande.

Grâce à la commission protectionniste de la Chambre des députés, ce projet primitif a été tellement déformé, il a subi tant de restrictions que, non seulement quatre ou cinq seulement de nos ports de commerce, parmi lesquels ne figure pas La Pallice, pourraient obtenir la franchise, mais que, si la Chambre des députés adopte les conclusions de sa commission des douanes, il ne restera des zones franches que le nom.

Il en sera de la franchise de ces zones comme de la liberté dont parle Figaro, liberté de tout faire, excepté ceci, cela, avec tant d'exceptions finalement qu'on ne pourra plus rien faire du tout.

Je m'explique donc comment des hommes prudents et avisés se réservent, avant de prendre parti sur la question, pour le port de La Pallice, de connaître la solution que donnera le Parlement au projet de sa commission protectionniste.

La seule objection qui puisse être faite à cette réserve est que, faute de démarches actuelles, il serait trop tard ensuite pour réclamer un port franc pour La Pallice, au cas où la Chambre des députés amenderait dans un sens plus libéral le projet de sa commission.

Il n'est pas douteux, à mon avis, qu'une zone franche à La Pallice, une véritable zone franche comme à Hambourg, à Copenhague, serait pour notre grand port le point de départ d'un développement considérable de son importance commerciale.

Cela est d'une évidence telle que, comme les axiomes, il n'est nul besoin d'en faire la démonstration.

Les statistiques, pour Hambourg et les autres zones franches, pourront d'ailleurs éclairer tous ceux qui voudront bien ne pas fermer les yeux à la lumière.

Cette question, pour être traitée complètement, mérite des développements qui dépassent les limites d'une simple lettre, et je me propose de l'examiner prochainement dans une conférence à l'Oratoire.

Veuillez agréer, etc.

E. MARTINEAU,
Président de l'Association philotechnique.

212. LETTRE SUR LE PORT FRANC DE LA PALLICE

[*Le Courrier de La Rochelle*, 30 mars 1905.]

Monsieur le directeur,

Un événement de haute importance pour l'avenir du port de La Pallice, pour le succès de la campagne des ports francs, me fait un devoir d'ajouter un *post-scriptum* à ma lettre sur ce sujet.

L'obstacle à la création des ports francs, nul ne le contestera, est dans l'état d'esprit protectionniste du Parlement ; la preuve, s'il en était besoin de la fournir, se trouve dans l'attitude hostile de M. Méline et de M. Noël, rapporteur de la commission protectionniste des douanes.

Réserver le marché national au travail national, grâce à la barrière des tarifs protecteurs, tel est le but du protectionnisme.

En conséquence, les nations fermant leurs marchés et repoussant les importations les unes des autres, le commerce international est frappé de décadence et de ruine.

La raison d'être des tarifs protecteurs est donc de préserver le marché national, ce qui suppose forcément l'existence d'un marché réservé, d'un marché national.

Or, depuis la lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire, un discours a été publié ; discours du président de la Société protectionniste des Agriculteurs de France, M. le marquis de Vogüé, dont on peut ainsi résumer la substance :

« L'agriculture nationale arrive à un tournant de son histoire, une évolution se fait, qui nous met en présence de *problèmes nouveaux* qui ne touchaient pas nos devanciers.

Dans l'ordre économique, le champ ouvert aux investigations de l'esprit s'est singulièrement élargi ; *il embrasse le monde entier*, que transforme sous nos yeux la suppression des distances, *d'où suit la confusion des marchés et des intérêts.* »

Voilà donc, de l'aveu du président de cette Société protectionniste, que nos agriculteurs, et j'ajoute, en généralisant, nos producteurs de tout ordre, ont à embrasser dans leurs investigations le monde entier, où tous les marchés sont confondus, en même temps que les intérêts des producteurs qui alimentent ce marché désormais unique, international.

D'où ce problème nouveau, qu'a posé M. le marquis de Vogüé : « Il ne suffit plus à l'agriculteur de savoir produire : il faut qu'il sache vendre. »

M. Méline, le *leader* protectionniste, a insisté également sur ce point dans ses discours et ses articles de journaux.

La conséquence de ces déclarations, de ces constatations, c'est que les marchés nationaux ont vécu, que tous ces marchés, pour reprendre la formule de M. de Vogüé, sont confondus en un marché unique, international.

Dès lors, cette conclusion s'impose : à savoir que les tarifs du protectionnisme n'ont plus, désormais, de raison d'être, que ce système de restriction, d'isolement, est ruiné par la base.

Les tarifs avaient pour but de réserver au travail national le marché national ; or, il n'y a plus, de l'aveu de nos adversaires, ni marché national, ni travail national.

Donc, la suppression des barrières protectionnistes s'impose.

Cette suppression s'impose parce que ces barrières ne sont pas seulement inutiles à nos producteurs, elles leur sont nuisibles.

Instrument de salut apparent hier pour nos producteurs, ces barrières, dans l'orientation nouvelle économique, deviennent un instrument certain de ruine.

La preuve en est fournie, manifeste, évidente, par M. Méline lui-même.

Quelle est, en effet, l'objection faite par le *leader* protectionniste à la création des ports francs ?

« C'est, dit-il, que les producteurs travaillant dans les zones franches, dégrevés des taxes protectrices qui renchérissent le prix de revient des produits, feraient aux producteurs similaires de l'intérieur de la zone projetée, sur les marchés où ils se rencontreraient avec eux, une concurrence écrasante. »

Voilà l'objection.

Ce qui fait sa force, c'est qu'elle est exacte, c'est qu'en effet le champ de bataille de la concurrence sur un marché étant le bon marché, les producteurs luttent à coups de bon marché, en sorte que la victoire reste aux producteurs qui produisent au meilleur marché.

M. Méline triomphe donc : il s'est couvert d'un bouclier puissant, puisqu'il a pour lui la raison.

Mais voici maintenant que ce bouclier, nous le retournons contre lui, pour en écraser son système.

En effet, puisque les marchés sont confondus, et que c'est sur un marché unique, international, que se rencontreront, dès maintenant, tous les producteurs, la victoire est assurée, de l'aveu même de M. Méline, aux producteurs des zones franches.

D'où il suit que la barrière de ses tarifs de renchérissement écrase actuellement les producteurs protégés, vis-à-vis de leurs concurrents des pays libres, et que ce ne sont pas seulement les ports de commerce qui sont ruinés par les tarifs protectionnistes, mais aussi ces prétendus protégés qui sont nos agriculteurs et nos industriels.

Ainsi, sous l'impulsion de leur intérêt bien entendu, nos producteurs se joindront aux commerçants des ports pour arracher ces barrières qui les ruinent.

Savoir vendre, dit M. Méline avec M. de Vogüé ; nos producteurs répondent : il faut *pouvoir vendre*, et vos tarifs nous en empêchent.

On a bien raison de dire que les voies du ciel sont impénétrables.

Voici que les dirigeants du protectionnisme, MM. Méline et de Vogüé, sont les propres fossoyeurs de leur système : ils sonnent eux-mêmes les funérailles de ce régime.

Ainsi tombe l'objection, la seule qui mérite examen, contre la création des ports francs.

Si nous savons vulgariser cette vérité, bientôt M. Méline sera un protecteur sans protégés, un colonel sans régiment, et la France, comme l'Angleterre, aura non seulement quelques ports francs, mais son territoire tout entier, débarrassé des taxes protectrices, sera franc ; son commerce extérieur, qui est en décadence, reprendra sa prospérité.

Les échanges seront libres, et les ports de commerce qui vivent des échanges internationaux acquerront chez nous le développement des ports de commerce des pays libres.

La Pallice pourra devenir, comme l'a prédit M. Bouquet de la Grye, le Liverpool français, et La Rochelle, débarrassée des entraves artificielles qui arrêtaient son développement, deviendra rapidement une grande cité de cent mille et plus d'habitants.

Veuillez agréer, etc.

E. MARTINEAU.

213. TARIFS DE RENCHÉRISSEMENT (1905).

[*Le Courrier de La Rochelle*, 13 avril 1905.]

Monsieur le directeur,

On se préoccupe, en ce moment et à juste titre, dans les sphères gouvernementales de l'influence que peuvent exercer sur notre commerce extérieur les traités de commerce que l'Allemagne vient de signer avec plusieurs puissances étrangères.

Qu'il me soit permis de signaler l'influence désastreuse qu'exercent indubitablement, sur ce même commerce, les tarifs de renchérissement du protectionnisme que nous nous sommes volontairement infligés.

Du chef de ces tarifs, nos agriculteurs subissent sur le marché de l'Angleterre pour la vente des œufs, du beurre, des chevaux et autres produits, la concurrence écrasante du Danemark.

De l'aveu de M. Méline, cette concurrence est écrasante, parce que les agriculteurs danois travaillent dans une zone franche, ce qui assure leur supériorité sur nos producteurs, qui travaillent dans une zone protégée.

Par exemple, la taxe de trois francs sur les maïs, qui grève la production de nos agriculteurs, les empêche de nourrir leurs bœufs, leurs volailles, leurs porcs à aussi bas prix que leurs concurrents danois qui ont eu la sagesse de repousser les tarifs protecteurs (?) pour l'agriculture.

De là une diminution notable de notre commerce extérieur : ajoutez que les marchés de l'Amérique du Sud, pour les beurres de conserve, nous sont à peu près fermés, à cause de cette concurrence écrasante des agriculteurs danois, toujours par la même cause, par les taxes de renchérissement du protectionnisme.

Autre exemple, autre fait : à cette heure, nos tisseurs de coton du Nord et de l'Est sont en pleine crise ; ils ont des stocks invendus en quantité. M. Méline leur conseille, comme remède, l'exportation : il leur reproche, à eux comme à beaucoup d'autres de nos producteurs, d'être en retard sur l'étranger, pour la conquête des marchés d'exportation.

M. Méline a la mémoire courte : s'il se rappelait l'objection qu'il fait à l'établissement des ports francs, il comprendrait que c'est sa faute, que c'est la faute des tarifs du protectionnisme si nos cotonniers et autres producteurs ne peuvent pas exporter.

Il est vraiment étrange que cet homme d'État, qui est loin d'être un imbécile, ne comprenne pas qu'une barrière a deux côtés, et que si la barrière des tarifs barre l'entrée des produits d'importation, elle barre aussi la sortie de nos produits à l'exportation.

Un adolescent de quinze ans, d'intelligence moyenne, comprendra à coup sûr que, pour fabriquer des tissus de coton, il faut du fil ; il comprendra également qu'il faut en outre des machines, un outillage ; il comprendra enfin que si des taxes de renchérissement augmentent en France, pays protégé, le prix du fil, le prix des machines et de l'outillage, nos tisseurs de coton ne pourront pas lutter sur les marchés à l'exportation avec les tisseurs d'Angleterre qui, travaillant en zone franche, ne payant pas de taxes de protection peuvent vendre et vendent à des prix inabordables à leurs concurrents français.

M. Méline le comprend bien aussi, puisqu'il a basé sur cette différence de frais de production son opposition à la création de zones franches. Pourquoi donc ce *leader* du protectionnisme ne veut-il pas ouvrir les yeux à la lumière ?

Puisqu'il y a confusion des marchés, puisque nos producteurs ont à lutter désormais avec leurs rivaux du monde entier sur le marché universel, pourquoi s'obstine-t-il à maintenir des barrières de tarifs non seulement inutiles, mais essentiellement nuisibles ?

Que nos producteurs ouvrent les yeux, que nos journaux publient et vulgarisent cette vérité, ces faits qui crèvent les yeux, et ils informeront le gouvernement que s'il y a lieu d'étudier la question de l'influence que peuvent exercer, sur notre commerce extérieur, les traités de commerce passés par l'Allemagne avec d'autres nations. Il est dès à présent certain, de l'aveu même de M. Méline, que les tarifs de renchérissement du protectionnisme exercent une influence désastreuse sur ce même commerce extérieur.

Telle est, à n'en pas douter, la cause principale de la décadence de notre commerce d'exportation, et il est urgent pour nos producteurs d'y porter remède.

214. PÉTITION DES PRODUCTEURS AGRICOLES, ETC. (1905).

[*Le Courrier de La Rochelle*, 13 avril 1905.

— Anonyme. Attribution très probable.]

PÉTITION des producteurs agricoles, industriels, commerçants et des producteurs et ouvriers de tout ordre et profession à MM. les membres de la Chambre des députés.

Messieurs,

Vous vous préoccupez, avant tout, du sort du producteur. Vous entendez le protéger en lui assurant des débouchés pour ses produits, de manière à ce qu'il puisse vendre et bien vendre.

Nous, soussignés, qui appartenons à la démocratie laborieuse de ce pays, agriculteurs, industriels, commerçants, désireux d'obtenir, dans l'état économique actuel, le placement le plus avantageux de nos produits, nous venons porter à votre connaissance un fait nouveau de la plus haute importance, qui nécessite la révision immédiate du régime économique de 1892.

Jusqu'à ce jour, vous avez, dans le but de nous protéger, réservé le marché national au travail national, au moyen de la barrière des tarifs du protectionnisme.

Dans ce système de protection, il existe autant de marchés distincts, réservés, que de nations.

Or, voici que le président de la Société protectionniste des Agriculteurs de France, M. le marquis de Vogüé, dans son discours d'ouverture des travaux de la Société, en mars dernier, a dit ceci :

« Des problèmes nouveaux, dont nos devanciers n'avaient pas à se préoccuper, se posent devant nous, qui nous commandent d'élargir le champ de nos investigations économiques.

L'obstacle des distances étant supprimé par le progrès, nous sommes en présence d'une évolution qui a confondu tous les marchés. »

Cette révolution économique, qui a confondu tous les marchés en un seul, a inspiré au roi d'Italie son projet d'un Institut agricole international ; frappé de l'importance de ce phénomène, le jeune et intelligent monarque a compris la nécessité d'une nouvelle orientation économique. Dans sa lettre à M. Giolitti, il a précisé le but de cette institution, à savoir le groupement des agriculteurs du monde entier, dont les intérêts sont désormais solidaires, en vue de s'entendre pour rechercher les moyens de vendre avantageusement leurs produits sur le marché international.

Confusion des marchés, marché international : voilà le fait nouveau que nous venons vous signaler.

La première conséquence à en tirer, celle qui apparaît immédiatement, qui crève les yeux, c'est qu'il y a urgence, dans l'intérêt des producteurs, à briser la barrière des tarifs de renchérissement du protectionnisme, à réviser ce régime suranné.

Créé en vue de protéger des marchés distincts, le marché national de chaque peuple, ce régime constitue aujourd'hui un anachronisme ; il a perdu toute raison d'être.

Puisqu'il n'existe plus de marché national, il n'y a plus de marché national à protéger.

À un régime nouveau, il faut un mode de protection nouveau ; le marché qu'il faut protéger à l'avenir, c'est le marché international.

M. de Vogüé a posé le problème, demandant aux agriculteurs de l'étudier soigneusement.

Ce problème, il y a un demi-siècle qu'il a été résolu en Angleterre ; chez nous, M. Méline en a donné la solution ; il l'a nettement exposée en discutant le projet de loi sur les ports francs.

L'objection principale que fait M. Méline à la création des ports francs, c'est que les industriels travaillant dans cette zone franche, n'ayant pas à payer les taxes que supportent les producteurs de la zone protégée — car les taxes de protection renchérisent la production — feraient une concurrence écrasante, désastreuse aux producteurs protégés, sur les marchés d'exportation.

L'objection est juste, c'est l'évidence même.

Les producteurs rivaux se battent à coups de bon marché ; dès lors, la victoire est assurée à ceux qui, produisant à des conditions avantageuses, peuvent vendre à des prix inabordables à leurs concurrents.

Voilà donc, démontrée par M. Méline lui-même, la nécessité de réviser, au plus tôt, le régime économique actuel, ce régime qui nous force à produire cher, qui renchérit tous les éléments qui entrent dans nos frais de production.

Sur le marché international, le seul existant, où nous avons désormais à lutter avec nos rivaux du monde entier, avec les producteurs des pays libres : Angleterre, Danemark, ports francs de Hambourg et autres, il nous faut, sous peine d'être écrasés, un régime nouveau qui nous assure la production au meilleur marché.

La barrière des tarifs, des taxes de renchérissement du protectionnisme n'est pas seulement inutile, elle nous est essentiellement nuisible.

Instrument apparent de salut pour nous protéger sur le marché *national*, elle devient, de l'aveu de M. Méline, sur le marché *international*, un instrument certain d'infériorité, d'écrasement et de ruine.

Les faits, d'ailleurs, prouvent la vérité des constatations de M. de Vogüé et de M. Méline.

La crise économique dont nous souffrons, par suite de la décadence de notre commerce extérieur, que M. Méline appelle une crise de surproduction, que d'autres protectionnistes attribuent à une mauvaise organisation de la vente : la mévente des cotons dans le Nord, la mévente des vins dans le midi, malaise partout dans le monde des affaires, ont leur cause principale dans la barrière de ces tarifs du Moyen-âge.

Donc, au nom de notre intérêt bien entendu, protégez-nous sur le marché international, en abattant la barrière des tarifs de renchérissement.

Ce faisant, vous mettez notre législation économique d'accord avec le bon sens.

Il y a un demi-siècle, un homme pratique, un industriel, R. Cobden, disait à la Chambre des communes d'Angleterre, aux aristocrates terriens, protectionnistes de ce temps :

« Quand un homme se présente sur un marché, il est tour à tour vendeur et acheteur ; vendeur, il veut vendre cher ; acheteur, il veut acheter à bon marché ; la loi doit donc garantir à tout citoyen, dans un pays libre, la faculté de vendre le plus cher et d'acheter au meilleur marché. »

Le premier ministre que l'aristocratie avait choisi pour garder ses privilèges terriens, sir Robert Peel, répondit que c'était là un principe de sens commun.

Cobden répliqua en lui reprochant de pratiquer une politique contraire, de son aveu, au bon sens, au sens commun.

Cobden répéta si souvent cette vérité que l'opinion publique se convertit à son principe.

Depuis lors, le commerce extérieur de l'Angleterre a passé de 4 milliards en 1840, en régime protectionniste, à 15 milliards en 1878 et à plus de 22 milliards en 1904, alors que chez nous ce commerce n'est que de 8 milliards, et ses ports de commerce sont les premiers du monde.

Donc révisiez, il n'est que temps, pour nous arrêter sur cette pente de la décadence et de la ruine ; nous réclamons, comme les producteurs anglais, un régime conforme au bon sens, à la pratique de tout homme libre.

L'article 6 de la Déclaration des droits de l'homme dit que la liberté de chacun est limitée par la liberté égale des autres, et qu'elle a pour sauvegarde la loi.

Cette déclaration, c'est la loi des lois, elle s'impose au respect du législateur ; vous nous devez la justice.

Au nom de la justice, de même que dans notre intérêt, vous devez garantir la liberté de l'acheteur, son droit d'acheter au meilleur marché ; le protectionnisme, qui dépouille de ce droit l'acheteur, est une injustice, un régime de privilège.

Au nom du droit, comme pour la protection de notre intérêt bien entendu, puisqu'il y a un fait nouveau, que ce fait nouveau est avoué, la révision des tarifs du régime de 1892 s'impose.

— *Cette pétition sera envoyée à la Chambre des députés dès qu'elle aura été signée par un assez grand nombre d'intéressés.*

Ceux-ci pourront venir la signer dans nos bureaux ou nous envoyer par écrit leur adhésion.

215. FAITS NOUVEAUX (1905).

[*Le Courrier de La Rochelle*, 20 avril 1905.]

Monsieur le directeur,

La pétition que vous avez publiée, dans votre dernier numéro, si nos concitoyens savent en faire valoir l'importance, doit avoir une influence décisive.

Le fait nouveau qu'elle signale est évident, puisque l'orientation économique, grâce à la confusion des marchés, est changée du tout au tout.

Sur le marché universel, comme dit le roi d'Italie, les producteurs agricoles et industriels de chaque nation se trouvent en concurrence avec leurs rivaux des autres nations ; dès lors, la barrière des

tarifs de renchérissement du protectionnisme, loin d'être utile, est un instrument certain d'écrasement et de ruine

La création de l'Institut agricole international est la démonstration sans réplique de cette nouvelle orientation économique ; le fait que le gouvernement français, avec l'assentiment du pays, vient, après le président Loubet, d'y donner son adhésion en désignant la délégation chargée de représenter les agriculteurs français à Rome, est un événement considérable dont les défenseurs des ports de commerce doivent prendre acte.

Ce qui fait la puissance de ce fait nouveau, c'est qu'il est avoué par M. Méline, par M. de Vogüé, par les dirigeants du protectionnisme, qu'ainsi nous sommes dispensés d'en fournir la preuve.

Que cette pétition soit couverte de signatures, et le Parlement ne pourra, sous peine de désertier les intérêts de nos producteurs, refuser d'y faire droit.

D'ailleurs, si par impossible ce fait nouveau ne suffisait pas, nous en avons d'autres que nous saurons faire valoir.

Nous avons tout un ensemble de faits nouveaux, dont chacun est aussi décisif que le premier ; ces faits nouveaux ne sont pas avoués, il est vrai, mais il nous sera facile d'en faire la démonstration.

Nous pourrions prouver que ce régime porte un nom usurpé, que c'est par surprise, en trompant le pays et ses représentants, que les dirigeants du protectionnisme ont obtenu le vote des tarifs du protectionnisme.

Et d'abord une manœuvre a été employée, pour faire croire à l'existence d'un *pouvoir imaginaire de nos protecteurs qui a trompé nos agriculteurs et nos industriels* ; pour continuer à tromper l'opinion publique sur ce point, le *leader* du protectionnisme a fabriqué récemment une fausse arithmétique.

Je m'explique.

Le *leader* protectionniste a dit au Parlement et au pays :

Nous entendons, grâce à nos tarifs, développer la production et la richesse du pays, et ainsi augmenter la somme du travail national.

Voilà l'argument qui a entraîné le vote de la majorité ; les représentants du pays ont accepté, comme parole d'Évangile, cette affirmation du protecteur ; la vérité est qu'ils ont été abusés.

La preuve en est fournie par le protecteur lui-même, car, comme dit La Fontaine :

« Toujours par quelque endroit renards se laissent prendre. »

Dans un de ses discours, le renard des Vosges a déclaré :

« Si vous protégez Pierre vous atteignez forcément Paul, par exemple la taxe de trois francs sur l'avoine est payée par Paul le cultivateur, qui achète de l'avoine. »

Mais alors, comment un système de tarifs qui découvrent Saint-Paul pour couvrir Saint-Pierre peut-il augmenter la richesse nationale et la somme du travail national ?

Pierre s'enrichit de trois francs, Paul s'appauvrit de ces mêmes trois francs extorqués de sa bourse, M. Méline le reconnaît, et il a le front de nous dire que ce providentiel régime augmente la production et la richesse du pays !!

C'est ce qu'on peut appeler une spéculation sur sottise humaine.

Souvenons-nous que la protection n'enrichit les uns qu'aux dépens des autres, et la fourberie sera démasquée.

Définissons les termes, suivant le conseil de Voltaire.

Qu'est-ce que la protection de M. Méline ? À l'aide de la déclaration de M. Méline lui-même, nous donnerons cette définition : « La protection, c'est l'argent des autres. »

Ainsi la manœuvre est percée à jour.

C'est en trompant le pays, en persuadant aux représentants du pays que la protection avait un pouvoir imaginaire d'enchérissement et de développement, de production, que les *leaders* du protectionnisme ont obtenu le vote des tarifs.

Ajoutons que, pour continuer à tromper le pays, le *leader* protectionniste, en affirmant dans un article de la *République Française* du 9 décembre 1903, que son système a enrichi le pays de 730 millions en dix ans, a fabriqué une fausse arithmétique. En effet, en additionnant des zéros, il nous donne comme total : 730 millions.

Les lecteurs du *Courrier* trouveront de plus amples explications à ce sujet dans le numéro du journal qui contient un article intitulé : L'arithmétique de M. Méline.

Voilà un fait nouveau, puisque c'est la révélation d'une manœuvre par laquelle M. Méline a fait croire à l'existence d'un pouvoir imaginaire et ainsi entraîné le vote de ces taxes de renchérissement qu'il a qualifiées protection.

Si notre pétition ne suffit pas, nous en enverrons une seconde où, nous réclamant toujours de l'autorité de M. Méline, nous ferons remarquer aux représentants du pays que la protection étant, de l'aveu de M. Méline, l'argent des autres, cet étrange système de soi-disant protection ne peut augmenter la production, pas plus que la richesse nationale.

Agrérez, Monsieur le directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

E. MARTINEAU.

216. LE PROTECTIONNISME,
C'EST L'ENNEMI DES PORTS (1905).

[*Le Courrier de La Rochelle*, 18 mai 1905.]

Monsieur le directeur,

Je ne me trompais pas en signalant le protectionnisme comme l'ennemi des ports de commerce en général et, en particulier, du port de La Pallice.

Voici qu'en effet, mettant en pratique la maxime « diviser pour régner », les protectionnistes de la Commission des douanes ont réussi à faire imposer leur idée de la limitation des ports francs.

La Commission des ports francs, cédant à la pression énergique et tenace des protectionnistes, a accepté cette limitation et, si l'on en croit M. Chaumet, rapporteur de cette commission, il n'y aura, sur l'océan, que deux ports francs, à savoir Bordeaux et Nantes.

Il ne faut pas se faire d'illusions, en effet, s'il n'y a que deux ports francs sur l'océan, Bordeaux incontestablement aura le sien et la visite récente du président de la Chambre des députés à Nantes est une preuve que les influences les plus puissantes assureront à cette ville le second port franc.

L'œuvre à faire pour défendre les intérêts du port de La Pallice est donc celle que j'ai indiquée : il nous faut affaiblir et ruiner l'esprit protectionniste dans le Parlement et dans le pays.

À cet effet, il ne faut pas se lasser de rappeler le précepte de Voltaire, précepte que, dans notre frivolité, nous oublions beaucoup trop : « Définissons les termes ».

Il faut définir les termes, il faut expliquer ce que signifie le protectionnisme, comment et pourquoi a été établi à nos frontières le jeu des tarifs protecteurs.

Le protectionnisme, d'après M. Méline, « c'est l'argent des autres ».

C'est l'argent des autres extorqué de la bourse de l'acheteur, comme dit le *leader* protectionniste, par le jeu des tarifs, au profit de la bourse du vendeur protégé.

Double soustraction : soustraction d'argent à l'acheteur dépouillé, grâce à la soustraction des produits du marché : cherté par disette.

Or, ce système de double soustraction, qui est l'essence même du protectionnisme, il suffit de le signaler pour le condamner comme contraire aux principes de justice et de liberté, sur lesquels reposent les sociétés modernes, comme un système odieux de restriction et de disette contraire à la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen.

C'est un régime de réaction économique qui viole le droit public, la Constitution, puisque notre droit public repose sur les principes de 1789.

Armés de cette définition, définition dont les éléments nous sont fournis par M. Méline lui-même, et par là même ne saurait être suspecte, nous avons le droit de nous adresser à tous ceux qui, à la Chambre des députés comme au Sénat, se réclament des principes de 1789 et de la Déclaration des droits de l'homme, et de leur dire :

« Si vous êtes des hommes sincères, si vous voulez l'application des principes de la Révolution, si c'est par la solidarité et la fraternité que vous entendez rapprocher et unir les citoyens, répudiez bien haut un système qui, à la maxime de fraternité : « Aimez-vous les uns les autres », substitue cette autre maxime : « Dépouillez-vous les uns les autres ».

« Dépouillez-vous les uns les autres », tout le protectionnisme est dans cette formule.

Le devoir des amis éclairés du port de La Pallice est donc tout tracé, il est clair, précis.

Nous n'avons pas, comme aux États-Unis, une Cour suprême chargée de faire respecter les principes de la Constitution et de frapper d'interdit les lois qui violent ces principes.

À défaut de cette Cour suprême, faisons appel au Parlement, au pays, signalons la violation certaine, manifeste, de tous les principes de liberté, de propriété et de justice par le jeu de ces tarifs soi-disant protecteurs du travail national et qui ne protègent que la spoliation du travail de tous au profit d'un petit nombre de privilégiés.

Prouvons que le protectionnisme remplace la liberté par la restriction, l'égalité par le privilège et la fraternité par l'égoïsme, et nous vaincrons.

Nous vaincrons puisque nous avons raison.

Veuillez agréer, Monsieur le directeur, etc.

E. MARTINEAU.

217. PROTECTION EFFICACE DE LA VITICULTURE NATIONALE (1905).

[*Le Courrier de La Rochelle*, 21 mai 1905.]

Monsieur le directeur,

Le Syndicat des négociants en vins et spiritueux de la Charente-Inférieure, consulté par la Chambre de commerce de La Rochelle, au sujet de l'arrangement commercial projeté entre la France et la Russie, demande que les arrangements à intervenir facilitent l'exportation.

tation des cognacs et des vins en Russie, et la Chambre de commerce, justement soucieuse des intérêts de nos viticulteurs et négociants, vient de transmettre le vœu en l'appuyant à notre compatriote M. Lauraine, le distingué député de Saintes, chargé d'une mission officielle en vue de cet arrangement.

Certes, nous n'avons aucun doute sur le zèle et l'habileté de M. Lauraine, nous savons que les intérêts de nos producteurs viticoles seront bien défendus, mais nous ferons remarquer que ce n'est pas la première fois que des démarches sont faites dans le même sens, près du gouvernement ami de la Russie, et que jusqu'à ce jour, ces démarches sont demeurées sans résultat.

Déjà, à plusieurs reprises, notre ministre des affaires étrangères, M. Delcassé, sollicité d'intervenir pour demander une réduction de la taxe prohibitive qui ferme l'entrée du marché russe à nos cognacs et à nos vins, a mis en jeu l'action diplomatique et, à aucun moment, cette action n'a pu aboutir.

Pourquoi ces échecs successifs de notre diplomatie près du gouvernement de la nation alliée et amie ? Il est intéressant de le rechercher.

L'action diplomatique a échoué parce que, à chaque fois qu'on a agi, elle s'est heurtée à l'objection suivante.

L'ambassadeur de Russie a fait une réponse qu'il était facile de prévoir :

« Vous demandez à mon gouvernement, a-t-il dit, d'abaisser la barrière qui protège la Russie contre les cognacs et les vins de France, mais, de votre côté, vous maintenez la barrière protectrice qui chasse du marché français les blés, lins et chanvres de la Baltique et autres produits agricoles de la Russie.

De deux choses l'une : ou vous croyez qu'un peuple a intérêt à se protéger contre la concurrence des produits étrangers, et alors, comment vous, qui parlez au nom de la nation alliée et amie, pouvez-vous demander au gouvernement de la Russie de consentir un abaissement des barrières qui serait une duperie et porterait atteinte à sa richesse, à son travail national ; ou, au contraire, vous considérez cet abaissement de tarif comme une mesure bonne et utile, et alors pourquoi maintenez-vous la barrière de vos tarifs contre nos produits agricoles russes ? »

Voilà l'objection, et on comprend qu'à un dilemme ainsi formulé il n'y a pas de réplique possible.

Voyez-vous comment nos protectionnistes nous font jouer un rôle bizarre et piteux, comment ils préparent, à moins de concessions réciproques, un échec nouveau à nos négociateurs ?

Le seul moyen d'aboutir, c'est de se placer sur le terrain du fait nouveau avoué par nos dirigeants protectionnistes, MM. le marquis de Vogüé, président des Agriculteurs de France, et Méline.

Que nos négociateurs se placent sur ce terrain sûr et solide, qu'ils disent et déclarent au gouvernement russe que tous les marchés sont confondus, suivant l'expression du président des Agriculteurs de France, que désormais les producteurs agricoles et autres de chaque nation sont en concurrence avec leurs rivaux du monde, sur le marché international.

Partant de là, loin de vouloir maintenir une barrière de tarifs désormais inutile, surannée, puisqu'il n'y a plus de marché national à protéger, que nos négociateurs déclarent que, dans l'intérêt bien entendu de nos producteurs, pour les protéger efficacement sur ce marché nouveau, nous sommes résolus, après avoir pris conseil de M. Méline, à supprimer comme dangereuse la barrière des tarifs protectionnistes, pour permettre à nos producteurs de produire et, par suite, de vendre au meilleur marché.

Lorsque le gouvernement protectionniste de nos amis de Russie aura connaissance de ce fait nouveau, auquel il est préparé d'ailleurs par son adhésion au projet d'Institut agricole international du roi d'Italie ; lorsque nos négociateurs lui auront signalé l'avis si judicieux de M. Méline, à savoir que des producteurs protégés ne peuvent pas soutenir la concurrence de leurs rivaux des zones franches, des pays libres, toutes les difficultés disparaîtront.

Le gouvernement russe n'ayant plus d'objections à nous faire, apercevant, de par l'autorité de M. Méline, l'absurdité et le danger d'une barrière de tarifs de renchérissement sous le régime nouveau du marché universel, international, ce gouvernement de la nation amie imitera notre exemple si sage, il abattra sa barrière des tarifs et nos cognacs et nos vins pourront désormais pénétrer sur ce vaste marché, pour le plus grand bien des deux nations.

Veuillez agréer, Monsieur le directeur, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Ernest MARTINEAU.

218. PROPOS D'UN LIBRE-ÉCHANGISTE (1900).

[*Le Moniteur des eaux-de-vie de Cognac*, n° 5, 30 mai 1900.]

À M. Alphonse VIVIER,
directeur du *Moniteur des eaux-de-vie de Cognac*.

Mon cher confrère et ami,

Dans votre remarquable et judicieux article du *Moniteur des eaux-de-vie de Cognac*, en date du 30 avril dernier, vous affirmez avec grande raison qu'une Exposition universelle est une puissante leçon de choses en faveur de la liberté des échanges ; qu'elle est « la preuve que nous avons tous besoin les uns des autres suivant les ressources naturelles de notre sol, ou les aptitudes spéciales au génie de chaque peuple. »

L'argument le plus fort d'ailleurs que l'on puisse donner en faveur de l'utilité des échanges, au point de vue de l'intérêt général, c'est que sans les obstacles apportés au mouvement du commerce par les tarifs douaniers inscrits dans les lois *protectionnistes*, les peuples échangeaient entre eux spontanément, volontairement, leurs produits divers : la *protection* est donc mauvaise, funeste dans ses résultats, puisqu'elle ne repose que sur l'intervention d'une violence faite au cours naturel des choses, puisque c'est forcé et contraints que les peuples en sont réduits à s'abstenir d'échanger leurs produits entre eux aussi largement qu'ils le voudraient.

Cependant, malgré que l'instinct des peuples devrait les amener à reconnaître l'importance, la puissance irrésistible d'un tel argument, la plupart des nations civilisées n'en sont pas moins encore soumise au système d'isolement des tarifs soi-disant *protecteurs*.

Pourquoi ? Le motif en est principalement dans l'ignorance des principes, dans la puissance des préjugés économiques courants.

L'obstacle à vaincre dans la lutte contre le protectionnisme réside dans l'égarement de l'opinion publique : c'est elle qu'il faut ramener. Et lorsqu'on s'est bien rendu compte de la cause du mal, le remède à trouver devient facile. Il importe de bien le comprendre, car c'est une condition nécessaire du succès que de se rendre compte de la cause du mal ; on sait ainsi quelle est la nature du remède à y apporter.

Il est remarquable, en effet, que toutes les fois que les ports de commerce ont protesté contre les tarifs protecteurs comme menaçants, par voie de représailles, nos exportations de vins, d'eaux-de-vie, et autres produits, les protectionnistes ont répondu invariablement qu'ils ne le méconnaissaient pas, mais que l'intérêt général du

pays producteur était en opposition avec les intérêts particuliers des ports de commerce et des commerçants exportateurs ; que les importations des pays étrangers étaient une menace et une cause de ruine pour le travail national et pour le développement de la richesse du pays. Et c'est avec de pareilles raisons qu'ils ont constamment triomphé et emporté l'adhésion de la majorité tant à la Chambre et au Sénat que dans le pays.

Vainement donc des hommes de talent, dans l'une ou l'autre de nos assemblées, ont défendu les intérêts des ports de commerce : malgré leur vaillance et l'énergie de leurs efforts, ils devaient succomber dans la lutte, tant qu'ils se plaçaient sur le terrain de la défense du commerce et des intérêts de nos exportations, et ils ont effectivement succombé parce qu'ils ne représentaient qu'une minorité d'intéressés.

La question, la vraie question, c'est celle de savoir si les importations des produits étrangers sont ou non favorables à l'intérêt général, au développement de la richesse nationale, sans distinction, aussi bien de la richesse des agriculteurs et des industriels que de celle des commerçants. C'est sur ce terrain que nous devons engager la bataille, parce que c'est le seul sur lequel nous puissions imposer à tous la vérité économique.

L'histoire est là, d'ailleurs, pour prouver la justesse de ce point de vue. Lorsque Cobden et ses amis de la « Grande Ligue » pour l'affranchissement des échanges ont engagé la lutte en Angleterre contre le régime protectionniste, ils se sont placés résolument sur le terrain de la liberté entière, complète, des échanges ; pour combattre et éviter les sophismes économiques de leurs adversaires, ils ont montré combien absurde et ridicule était l'objection tirée des dangers de l'importation des produits étrangers, et démontré que les produits s'échangeant contre les produits, il n'y avait rien à redouter de ce chef pour le travail national : ainsi, ils ont fait la lumière dans les esprits, ils ont marché droit au fantôme inventé par les protectionnistes, et le fantôme s'est dissipé et évanoui en fumée.

Le libre-échange s'est établi en Angleterre en l'année 1846 : depuis lors le développement de la richesse générale s'est constamment accru dans ce grand pays. En dépit de la fameuse *balance du commerce*, les importations ont dépassé chaque année les exportations, dans la proportion de deux à trois milliards par année, et malgré les prédictions et les prophéties protectionnistes, les Anglais ont persévéré librement, volontairement, dans ces échanges avec l'étranger qui devaient les conduire à la ruine, et qui les ont tellement ruinés qu'à cette heure, malgré les barrières douanières établies chez les nations protectionnistes, et qui ont porté préjudice aux exportations

des produits anglais, il n'y a pas eu en Angleterre un seul homme public pour oser manifestement combattre le régime du *free trade*, du libre-échange : les adversaires de la liberté économique y sont réduits à prendre un masque, à se poser en *Fair traders*, se disant partisans d'un prétendu *Loyal Exchange*, et encore ne sont-ils qu'une infime minorité.

Ainsi donc, c'est à la lumière de l'histoire que nous devons nous éclairer, nous qui voulons l'abolition des barrières protectionnistes et l'établissement de la liberté des échanges, pour rechercher le chemin le plus sûr qui doit nous conduire à la victoire ; l'obstacle à vaincre, c'est une erreur publique, c'est un préjugé ou plutôt un ensemble de préjugés économiques contre les importations de produits étrangers, dans l'intérêt prétendu du développement du travail national ; c'est cette erreur, c'est ce préjugé qu'il faut combattre et détruire.

La balance du commerce, le *travail national*, le danger des importations étrangères, voilà les armes de combat du vieil arsenal protectionniste ; aux libre-échangistes à trouver les armes perfectionnées, que les progrès de la science moderne leur fourniront en grand nombre, et au moyen desquelles ils n'auront pas de peine à renverser et à abattre les barrières douanières dignes du Moyen-âge, mais dans lesquelles étouffe la civilisation moderne.

Agréé, mon cher ami, etc.

E. MARTINEAU.

*Membre de la Société d'économie politique de Paris,
membre du Cobden-Club de Londres.*

219. QU'EST-CE QUE LA RICHESSE ? (1905)

[*Le Phare des Charentes*, 22 février 1905.]

Le chroniqueur de la *Petite Gironde*, Galien, reproche, après G. Faubert, à Napoléon III, d'avoir dit, en 1865, cette calinotade : « La richesse d'un pays dépend de la prospérité générale. » Et le chroniqueur d'ajouter : « On s'en doutait un peu. »

Eh bien, si on s'en doutait un peu autrefois, aujourd'hui on ne s'en doute plus du tout.

Si nous n'étions pas des Athéniens, au caractère léger et frivole, au lieu de nous moquer de cette prétendue calinotade, nous en ferions notre profit.

Car nous nous en doutons si peu de cette vérité que toute notre législation économique est construite sur l'idée contraire ; qu'elle a pour effet et pour résultat inévitable de diminuer et de ruiner la prospérité générale.

En effet, le régime protectionniste est basé sur cette idée qu'il faut protéger le producteur. Que désire le producteur ? Qu'on lui assure un haut prix de ses produits. Or, pour relever les prix, le seul moyen à la disposition du législateur c'est de faire la rareté, la diminution des produits sur le marché.

Donc, la protection, c'est l'organisation de la disette ; la protection, c'est la diminution des produits en vue de prendre législativement un supplément de prix dans les poches des acheteurs, de la masse des consommateurs.

Ainsi, et c'est l'évidence même, cela est reconnu par tout le monde, notre régime économique enrichit les producteurs protégés aux dépens des acheteurs dépouillés ; il applique la fameuse maxime citée par Montaigne : « Le profit de l'un est le dommage de l'autre. »

On ne peut s'enrichir qu'en appauvrissant les autres : voilà ce que proclame le régime protectionniste, et c'est le résultat forcé du système.

Napoléon III n'avait donc pas tort de dire et de soutenir que la richesse d'un pays dépend de la richesse générale, puisque la majorité des électeurs de notre pays est tellement dominée par les préjugés et par l'ignorance économique que, contrairement à ce principe de bon sens et de raison énoncé par l'ex-empereur, elle est gouvernée aujourd'hui sur un principe opposé.

Le bon sens dit que pour qu'un producteur s'enrichisse, il faut qu'il ait une clientèle riche : que la prospérité générale est le milieu le plus favorable au développement de la richesse de chacun.

Le système économique de la protection, en opposition avec le bon sens, avec le sens commun, repose sur cette idée que, pour s'enrichir, il faut organiser la disette et appauvrir les consommateurs ; que le plus sûr moyen d'assurer la prospérité de chaque branche d'industrie, c'est de ruiner les autres.

Ce que dit le bon sens, les faits ne le justifient, hélas ! que trop actuellement.

Écoutez en effet ce qui se dit à cette heure, en France, dans le monde des affaires. Allez au nord, au sud, à l'est, ou à l'ouest, partout il n'est question que de crise agricole ou industrielle : au nord, c'est la mévente des cotons ; au midi, la mévente des vins.

Au lieu de nous moquer de la calinotade prétendue de Napoléon III : « La richesse d'un pays dépend de la prospérité générale », tâchons plutôt d'en faire notre profit.

Laissons la prospérité se généraliser dans notre pays, que chacun s'enrichisse le plus possible sans avoir à subir ces taxes de renchérissement qualifiées *protection* et qui appauvrissent systématiquement le

public consommateur, et alors chaque producteur profitera de la prospérité générale, de la prospérité de sa clientèle.

Flaubert, qui était devenu un grand romancier, mais un médiocre économiste, a perdu une belle occasion de se taire lorsqu'il a relevé cette parole de Napoléon III : s'il avait compris tout ce que l'ignorance est capable d'inspirer à l'encontre du bon sens et de la plus vulgaire raison, il se serait gardé de reprocher au souverain de son temps d'avoir énoncé ainsi une maxime qui, au premier abord, apparaît en effet comme digne de Calino, mais qui n'en a pas moins besoin d'être dite et répétée, pour provoquer la réflexion des citoyens et les mettre en garde contre les systèmes économiques qui font reposer la richesse d'un peuple sur la disette et sur l'appauvrissement du public consommateur

Abolissons le système Méline, pour nous mettre d'accord avec le sens commun.

220. LA SOUVERAINETÉ DE LA JUSTICE (1905).

[*La Démocratie de La Rochelle*, 28 mai 1905.]

Monsieur le rédacteur en chef,

Vous me demandez un article relatif à la question des ports francs et de l'avenir du port de La Pallice.

Je réponds que l'argument le plus puissant, l'argument décisif qui plaide en faveur de la franchise du port de La Pallice, comme de la franchise de la terre de France et de ses travailleurs de tout ordre, c'est l'argument tiré du principe de la souveraineté de la justice.

La souveraineté de la justice ! Le jour où la démocratie française sera éclairée là-dessus, où la pleine lumière sera faite sur ce grand principe, l'œuvre de la Révolution de 1789 pourra être considérée comme achevée.

Remarquez, en effet, le premier soin des législateurs de la Révolution française : pour bien marquer la ligne de démarcation entre l'ancien régime et le nouveau, entre le régime du bon plaisir du droit divin et celui du droit humain, ils édictent la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen.

La Déclaration des droits : ce nom à lui seul porte un haut enseignement. Ce nom signifie que ce n'est pas le législateur qui crée les droits, que les droits dont l'ensemble constitue le droit existent naturellement, qu'ils sont puisés aux entrailles mêmes de la nature de l'homme.

Le droit, c'est la justice, et la justice c'est le respect de la liberté des autres.

De sa nature, l'homme est en possession d'un ensemble de facultés, facultés d'intelligence, de sensibilité, activité volontaire, et la loi naturelle lui dit de demeurer libre et de développer ses facultés jusqu'à la limite où il rencontre les facultés égales des autres.

Voilà la justice : l'égalité dans la liberté.

Les législateurs, qui sont, dans le droit public de la Révolution, des mandataires, des représentants du peuple, ne sont pas des souverains, comme les rois de la monarchie absolue, qui légiféraient suivant leur caprice et leur bon plaisir : ils ont le devoir de déclarer les droits naturels préexistants, de les garantir par la sanction de la force publique.

Ainsi, il faut répudier comme la peste la formule plébiscitaire qui fait reposer le droit sur le nombre, sur la volonté et le caprice des majorités.

Si un homme n'a pas le droit d'attenter à la liberté d'un autre homme, cent millions d'hommes n'ont pas davantage ce droit ; pas plus que cent millions de zéros ne peuvent former une unité.

Il y a, dans la Déclaration des droits de l'homme, un article 4 aux termes duquel « la loi ne peut ordonner que ce qui est juste. »

« LA LOI NE PEUT ORDONNER QUE CE QUI EST JUSTE » : voilà la maxime libératrice, car la justice, l'article 6 de la Déclaration des droits nous en donne la maxime précise et nette dans cette formule : « Ne fais pas à autrui ce que tu ne voudrais pas qu'on te fit à toi-même ! »

Voilà la loi de liberté et de justice, et le législateur ne peut pas en ordonner une autre.

Pourquoi ? Parce que les législateurs sont des représentants du peuple et que si un électeur n'a pas le droit d'attenter à la liberté des autres, il n'a pas le droit de déléguer à son représentant un droit qu'il n'a pas.

Le jour où la lumière sera faite dans les esprits, où la démocratie française comprendra cette vérité élémentaire, qui s'impose par son évidence, le système du protectionnisme, cause de la décadence et de la ruine du pays, et notamment des ports de commerce, ce système odieux et absurde sera aboli et, sur ses ruines, sera proclamée la liberté du travail et du commerce.

De quel droit, en effet, et à quel titre M. Méline et la majorité des législateurs de 1892 ont-ils proscrit la liberté du commerce ?

De quel droit et à quel titre une majorité de législateurs a-t-elle organisé un régime qui, de l'aveu de M. Méline, consiste à extorquer, par le jeu des tarifs de douane, de l'argent de la bourse des consommateurs pour le faire passer dans la bourse des protégés, des favoris de ce système ?

Si Pierre, vendeur, n'a pas le droit de prendre de force un supplément de prix dans la bourse de Paul l'acheteur, comment pourrait-il déléguer à son représentant un droit qu'il n'a pas ?

Que les citoyens soucieux de leurs droits, que les Rochelais qui ont le ferme désir de voir se développer le port de La Pallice se pénètrent bien de cette vérité.

Le droit public de la France est violé par le système protectionniste ; la Déclaration des droits de l'homme est la loi des lois, elle s'impose au respect des législateurs.

M. Méline et ses amis n'ont pas le droit de voter des lois contraires au droit, à la justice, à la liberté des citoyens.

La liberté économique consiste dans le droit de vendre cher et d'acheter au meilleur marché.

Pour que les acheteurs paient un supplément de prix aux vendeurs, il faut que les vendeurs prouvent qu'ils sont créanciers de ce supplément de prix ; or, cette preuve ils ne la feront jamais et pour cause.

Vous qui voulez la liberté d'acheter, qui est votre droit ; vous qui voulez que les quarante millions dépensés pour l'établissement du port de La Pallice ne soient pas gaspillés en pure perte, dites bien haut à M. Méline et aux protectionnistes législateurs : « Vous n'avez pas le droit de faire des lois injustes, des lois contraires au droit, à la Déclaration des droits.

« Vos électeurs ne peuvent pas vous avoir délégué sur notre bourse, sur notre argent, sur le fruit de notre travail, des droits qui ne leur appartiennent pas. »

Le protectionnisme, c'est l'argent des autres, et M. Méline et la majorité protectionniste n'ont aucun droit, ni un droit propre, ni un droit délégué sur « l'argent des autres ».

Il n'y a pas de droit contre le droit.

TABLE DES MATIÈRES

ŒUVRES D'ERNEST MARTINEAU (*suite*)

118. La protection au Canada (1891).	5
119. La révolution économique aux États-Unis (1891).	7
120. Le pot et le cache-pot (1891).	8
121. La protection du travail national (1891).	11
122. Comment ont été établis les bills Mac-Kinley (1891).	12
123. Une conspiration contre la fortune du pays et la santé publique (1891).	14
124. Un discours du président Harrisson (1891).	18
125. Droits compensateurs (1891).	20
126. Effets de la protection (1891).	22
127. La protection, c'est la disette organisée (1891).	24
128. La logique de M. Méline (1891).	26
129. La décadence de notre commerce extérieur (1891).	28
130. À propos du discours de M. Challemel-Lacour (1891).	30
131. Intérêt particulier et intérêt général (1892).	33
132. Sourds volontaires (1892).	34
133. Les résultats de la protection (1892).	37
134. Socialisme anti-chrétien (1892).	42
135. La douane et l'octroi (1892).	45
136. La duperie protectionniste (1892).	46
137. La convention franco-suisse et le travail national (1892).	48
138. Question mal posée (1892).	52
139. La protection de la liberté (1892).	55
140. Les droits de douane soi-disant compensateurs et leurs effets (1890).	58
141. Le commerce français (1890).	61
142. La solidarité économique de l'Espagne et de la France (1890).	63
143. La protection et le socialisme d'État (1890).	65
144. Les coulisses de la protection aux États-Unis. D'où vient l'argent et où il va (1891).	69
145. Ligue des consommateurs contre le renchérissement des objets nécessaires à la vie (1891).	75
146. La logique des protectionnistes (1892).	78
147. Une voix d'Amérique (1893).	79

148. Lettre au sujet de la « valeur » (1895).	83
149. L'encyclique du pape Léon XIII et la question douanière (1891).	86
150. L'erreur fondamentale de M. Méline (1891).	95
151. L'organisateur de la disette (1892).	101
152. La réforme de l'impôt et les taxes dites de protection douanière (1892).	107
153. Les illusions du protectionnisme (1892).	112
154. L'intérêt général d'une nation et les intérêts particuliers (1892).	121
155. Le droit de propriété et les propriétaires fonciers (1892).	129
156. Deux pertes pour un profit (1893).	135
157. Le traité de commerce franco-russe (1893).	143
158. Le commerce européen dans les Amériques et le projet d'union douanière pan-américaine (1891).	151
159. Réponse aux <i>Tablettes des Deux Charentes</i> (1890).	153
160. Avis aux agriculteurs (1890).	154
161. La force prime le droit (1890).	156
162. Une question de justice (1890).	157
163. Un courant à changer (1890).	159
164. Le mouton national (1890).	160
165. La protection et M. Ribot (1890).	162
166. La protection jugée par les protectionnistes (1890).	166
167. La Société des agriculteurs de France et la liberté (1890).	167
168. À qui la faute ? (1890).	168
169. Conférence et lettre à M. Deschanel (1890).	169
170. Les beautés du système protecteur (1890).	171
171. Protection et socialisme (1890).	172
172. Où mènent les mauvais chemins (1890).	172
173. Réponse à M. Delmas (1890).	173
174. La révolution économique aux États-Unis (1890).	176
175. Liberté ou protection (1891).	178
176. M. Méline libre-échangiste (1891).	180
177. Protéger les uns, c'est « carotter » les autres (1892).	182
178. Le cauchemar de M. Méline (1892).	183
179. M. Méline réfuté... par M. Méline (1892).	185
180. La vraie liberté économique (1892).	186
181. La nationalisation de la diète, par le docteur Viger (1892).	188
182. Le monopole des agents de change (1893).	190

183. Le fondement du collectivisme. Examen critique du système de Karl Marx (1894).	204
184. Les préjugés du roi Midas au sujet de l'or et de l'argent (1896).	234
185. Examen du pamphlet de Proudhon sur la propriété (1896).	241
186. La propriété individuelle et le capital (1897).	248
187. La théorie du salariat et l'histoire des salaires au XIX ^e siècle (1898).	258
188. Rapport sur les projets d'impôts progressifs sur les successions et sur le revenu (1897).	265
189. Y'a-t-il incompatibilité entre la République et le socialisme ? (1897).	277
190. Liberté et socialisme. Réponse à M. Jaurès (1899).	282
191. Le <i>Moniteur des eaux-de-vie de Cognac</i> . Propos d'un libre-échangiste (1900).	318
192. Le testament du président Mac-Kinley (1901).	319
193. Le principe de Lavoisier et la théorie de la valeur de Ricardo et du socialisme collectiviste (1903).	323
194. Le principe de Lavoisier et le commerce international (1904).	340
195. L'évolution du collectivisme (1900).	344
196. Lettres à Joseph Caillaux (1903).	357
197. La réforme de l'enseignement dans nos écoles de droit et la tradition du droit romain (1899).	362
198. La loi d'évolution et de progrès moral des sociétés et le socialisme (1899).	369
199. Les contradictions du socialisme (1900).	377
200. Les principes de la Révolution de 1789 et le socialisme (1900).	384
201. Le principe de Lavoisier et le socialisme scientifique (1901).	405
202. Le centenaire d'Edgar Quinet et les cultivateurs danois (1903).	416
203. L'argile humaine et le potier socialiste (1904).	424
204. Un campagnol invisible à l'œil nu (1904).	427
205. Le régime protectionniste c'est la diète ! (1904).	429
206. L'arithmétique de M. Méline (1904).	431
207. L'Institut agricole international et son utilité (1905).	433
208. Lettre ouverte à MM. les membres de l'Académie française (1905).	439
209. Lettre à Louis Havet (1904).	442

210. Matières premières et travail national. Examen critique du protectionnisme (1905).	445
211. Sur l'établissement d'une zone franche au port de La Rochelle-La Pallice (1905).	461
212. Lettre sur le port franc de La Pallice (1905).	463
213. Tarifs de renchérissement (1905).	465
214. Pétition des producteurs agricoles, industriels, commerçants et des producteurs et ouvriers de tout ordre et profession, à MM. les membres de la Chambre des députés (1905).	467
215. Faits nouveaux (1905).	470
216. Le protectionnisme, c'est l'ennemi des ports (1905).	473
217. Protection efficace de la viticulture nationale (1905).	474
218. Propos d'un libre-échangiste (1900).	477
219. Qu'est-ce que la richesse ? (1905).	479
220. La souveraineté de la justice (1905).	481

